

CHASTELS ET MAISONS FORTES IV

*Actes des journées
de castellologie de Bourgogne
2010-2012*



Textes réunis par Brigitte COLAS et Hervé MOUILLEBOUCHE
Préface de Françoise VIGNIER

2014





*CHASTELS
ET MAISONS FORTES
IV*

*Actes des journées
de castellologie de Bourgogne*

2010-2012

Derniers ouvrages publiés par le Centre de Castellologie de Bourgogne :

Patrice BECK (s. dir.), *Vie de cour en Bourgogne à la fin du Moyen Âge [: le château de Germolles]*, éd. Alan Sutton, 2002. (23 €)

Chastels et maisons fortes en Bourgogne, I : Actes des journées de castellologie de Bourgogne, 1994-1998, s. dir. G. Auloy et M. Maerten, préface de Jean Richard, 2001, rééd. 2008. (20 €)

Chastels et maisons fortes en Bourgogne, II : Actes des journées de castellologie de Bourgogne, 1999-2007, s. dir. H. Mouillebouche, préface d'Alain Guerreau, 2008. (20 €)

Chastels et maisons fortes III : Actes des journées de castellologie de Bourgogne, 2008-2009, s. dir. Hervé Mouillebouche, préface de Michel Bur, 2010. (28 €)

Louis LAGROST, *Du château ducal de Montcenis à la « seigneurie » du Creusot (XII^e-XVIII^e siècle)*, préface d'Hervé Mouillebouche, 2009. (25 €)

Brigitte COLAS, Jean VALLET (dir.), *Le château de Montperroux en Autunois : de l'archéologie à l'histoire*, préface de Jean-Paul Anciaux, 2011. (28 €)

Hervé MOUILLEBOUCHE (dir.), *Châteaux et Mesures. Actes des 17^{es} journées de castellologie de Bourgogne*, préface de Jean Chapelot, 2011, (25 €)

Hervé MOUILLEBOUCHE (dir.), *Châteaux et Prieurés. Actes du premier colloque de Bellecroix, (Chagny), 15-16 octobre 2011*, préface de Vincent Tabbagh, 2012. (35 €)

Fabrice CAYOT (dir.), *Noyers : « le plus bel chastel du royaume ». I. Étude archéologique et historique*, préface de Jean Mesqui, 2013. (28 €)

Hervé MOUILLEBOUCHE (dir.), *Châteaux et Atlas. Actes du deuxième colloque international au château de Bellecroix, 19-21 octobre 2012*, préface de Charles-Laurent Salch, 2013. (28 €)

Multimédia :

Michel MAERTEN, Hervé MOUILLEBOUCHE (dir.), *L'habitat fortifié en Bourgogne ducale (Côte-d'Or, Saône-et-Loire). Base de données sur dvd rom, 1 Go*, 2010. (20 €)

Hervé MOUILLEBOUCHE, *Paléo.fr : logiciel d'apprentissage de la paléographie médiévale*, 2012. (15 €)

Pour toute correspondance :

Centre de Castellologie de Bourgogne
château de Bellecroix, 20, chemin de Bellecroix, 71150 Chagny.
Centrecastellologiebourgogne@yahoo.fr
<http://www.cccab-chateaux-bourgogne.fr>

Photo de couverture : château de Bellecroix, Chagny (cl. Danielle Balériaux).

*CHASTELS
ET MAISONS FORTES
IV*

*Actes des journées
de castellologie de Bourgogne
2010-2012*



Textes réunis par Brigitte COLAS et Hervé MOUILLEBOUCHE

Préface de Françoise VIGNIER

Centre de Castellologie de Bourgogne, 2014



À Marie-Hélène Metzinger

Table des matières

<i>Abréviations</i>	10
<i>Préface</i>	
Françoise VIGNIER	11
Georges THIÉRY - Le château de Thil en Auxois : architecture, archéologie et histoire d'un site	15
Fabrice CAYOT, Hervé MOUILLEBOUCHE - La visite des maisons fortes de la châtellenie de Semur-en-Brionnais en 1390 : étude et édition	25
Nicolas BROCCQ - Decize, Cosne, la résidence et la place forte : deux possessions du comte de Nevers aux frontières du Nivernais	53
Thomas ROY - Le château et la châtellenie de Chaussin (Jura)	71
Max JOSSERAND, Bernard TRÉMEAU - Une très ancienne forteresse oubliée : le Châtelet de Chalon-sur-Saône	87
Arnaud PRIÉ - Charmoilles (Haute-Marne) : de la forteresse à la résidence. Enquête historique et architecturale sur une place forte de frontière au xv ^e s.	113
Alain KERSUZAN - Maisons et maisons fortes dans le comté de Savoie (xiv ^e -xv ^e s.) : essai de terminologie d'après les sources comptables	145
Gilles AULOY, Jean VALLET, Éric MAYER-SCHALLER - Le château de Savigny-le-Vieux (Saône-et-Loire), histoire et architecture	157
Bernard GUEUGNON - Le château d'Alone-Toulangeon à La Chapelle-sous-Uchon (Saône-et-Loire)	191
Laurence BLONDAUX - De l'intérêt des enduits... même pas décorés exemple du château de Ponthus de Tyard à Bissy-sur-Fley	223
Alain MAGDELAINE - Le plan terrier de la seigneurie de Montempuis (Saint-Parize-en-Viry, Nièvre)	239
Alain MAGDELAINE - Carte de Cassini et prospection inventaire	251
Annie BLETON-RUGET, Claudine PACZYNSKI - Les fortifications de Louhans : première approche	259

Florian GROLLIMUND - Un puissant seigneur bourguignon au château de Couches : Claude de Montagu	273
Brigitte COLAS - Pour en finir avec Marguerite de Bourgogne à Couches	289
Laurent SACCARO - Les apports du XIX ^e siècle au château de Rully (Saône-et-Loire)	297
<i>Conclusion</i> Hervé MOUILLEBOUCHE	307



Répartition géographique des études.

Abréviations

ADCO : archives départementales de la Côte-d'Or

ADN : archives départementales de la Nièvre

ADSL : archives départementales de Saône-et-Loire

ADY : archives départementales de l'Yonne

Arr. : arrondissement

CeCaB : Centre de Castellologie de Bourgogne

CDRA : Comité départemental de la recherche archéologique

C^{ne} : commune

C^{ton} : canton

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

Peincedé : Jean-Baptiste PEINCEDÉ, *Inventaire manuscrit des archives de la chambre des Comptes*, 36 vol., fin XVIII^e siècle. Archives départementales de la Côte-d'Or, B 11 994 à B 12 030

UMR : Unité mixte de recherche

Préface

FRANÇOISE VIGNIER★

La publication par le Centre de castellogie de Bourgogne de ce quatrième fascicule de textes de communications, présentées pour la plupart lors de ses rencontres annuelles, témoigne d'une belle persévérance, depuis 1994, dans la poursuite d'un objectif : celui, de mobiliser ses membres et ses hôtes, de formations diversifiées, pour compléter, affiner et nuancer les données rassemblées dans le recensement des sites fortifiés de Bourgogne, lequel a été entamé en 1993 par celui des sites de Saône-et-Loire, étendu en 2004 à celui des sites de Côte-d'Or, conçu à l'origine par Hervé Mouillebouche pour l'élaboration de sa thèse pionnière consacrée aux maisons fortes de Bourgogne du nord, et complété depuis par ceux de la Nièvre et de l'Yonne.

L'une des caractéristiques de cette banque de données, consultable sur internet, est de faire une large place aux repérages des fonds d'archives publics et privés et à celui des ressources des bibliothèques. Cette préoccupation est très présente dans plusieurs des articles ici publiés. Si leurs auteurs, pour proposer une identification des structures médiévales, se fondent sur les incontournables comptes des principau-

tés, sur les aveux et dénombrements et leurs annexes, sur les terriers et manuels des XVI^e-XVIII^e siècle et sur les plans qui éventuellement les accompagnent, ainsi que sur les plans cadastraux du XIX^e siècle, ils ont aussi recours à des documents dont le lien avec maisons fortes et châteaux est moins évident, telle cette reconnaissance de rente due aux chanoines d'Autun dans laquelle figure la première mention d'un château (celui de Savigny-le-Vieux, en 1409) ou bien une lettre de madame de Sévigné à sa fille qui révèle les « embellissements » d'un édifice depuis disparu (celui d'Alone-Toulon-geon en 1684).

En ce qui concerne l'utilisation des documents, trois articles retiennent l'attention. Le premier est la publication par Fabrice Cayot et Hervé Mouillebouche, du procès-verbal de visite des forteresses de la châtellenie de Semuren-Brionnais en 1390. L'analyse et le texte en sont précédés de son examen critique et d'une courte notice sur son auteur et ses conditions de rédaction, ce qui permet de mieux comprendre les raisons et le déroulement de la visite des 8 forteresses, effectuée alors que passait en Forez une troupe d'Anglais. Les deux autres sont ceux, jumeaux, d'Alain Magdelaine, qui se livre à une comparaison fine respectivement du plan-terrier de Montempuis,

★ Conservateur général honoraire du patrimoine, présidente d'honneur de l'association bourguignonne des sociétés savantes.

soigneusement décrit, et de la carte de Cassini, avec les cartes et photographies aériennes d'aujourd'hui. D'où il ressort que l'on peut faire fond sur les données topographiques fournies par le terrier, dont le complexe assemblage des plans est reporté sur une carte IGN, mais que la carte de Cassini porte mention de lieux disparus ou déplacés bien avant son établissement. Et de s'interroger sur les raisons de cette anomalie...

Les documents, s'ils apportent des informations sur l'évolution et la composition des bâtiments, y compris de bâtiments disparus ou réduits à des traces, sur les matériaux dont ils sont faits, en particulier sur la présence de bois dans les dispositifs défensifs aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècle, et sur l'évolution du coût de leur entretien en fonction des circonstances, ont en outre l'intérêt d'informer sur leur condition juridique et institutionnelle, dont peut dépendre leur évolution, et de rendre présents les hommes, administrateurs, petits et grands seigneurs, paysans retrayants que l'on sait par ailleurs armés de frondes emmanchées et prêts à transformer leurs outils en armes quand la peur les saisit.

L'utilisation de ces documents écrits ou figurés (y compris gravures du ^{xix}^e siècle et photographies du ^{xx}^e siècle) donne la possibilité de procéder à la révision d'études antérieures n'ayant pu bénéficier des techniques actuelles de recherche (cas de Thil-en-Auxois, de Savigny-le-Vieux ou du Chatelet de Chalon-sur-Saône), de nuancer des comparaisons entre deux forteresses voisines (cas de Decize et Cosne), ou même de constituer une introduction à des fouilles à venir (cas des fortifications en brique de la ville de Louhans).

Enfin leur dépouillement sériel offre la possibilité de s'interroger sur le sens même des mots et sur l'évolution des réalités qu'ils recouvrent, ainsi que le fait, s'éloignant un peu de la Bourgogne, Alain Kersuzan s'interrogeant sur ces maisons fortes savoyardes devenant vérita-

blement maisons fortes lorsqu'elles sortent de l'orbite des comtes de Savoie à partir de 1355.

La permanente confrontation de ces informations avec les constatations faites sur le terrain (avec parfois la participation des équipes de bénévoles du Centre de Castellologie lorsque, comme à Alone-Toulangeon l'urgence de travaux requiert une surveillance archéologique), fait la richesse des travaux rassemblés dans ce fascicule, qui, comme les précédents, comprend quelques incursions hors de Bourgogne : non seulement en Savoie, mais aussi aux lisières de la Champagne, avec l'éphémère maison forte de Charmoilles (1444-1472) dont les matériaux furent utilisés pour reconstruire les murailles de Langres, et en Franche-Comté, avec le château de Chaussin, forteresse de frontière devenue centre administratif sous Philippe le Bon.

Et, n'étant pas limité à la période médiévale elle-même, il comprend des pages consacrées à la réinterprétation de celle-ci : une note mettant un terme définitif à la légende, née à la fin du ^{xix}^e siècle et présente jusqu'en 1984, de la présence et de la mort de Marguerite de Bourgogne au château de Couches et une étude des constructions annexes et du décor néogothique (teinté d'art nouveau) du château de Rully dus à la famille de Montessus.



Le château de Thil en Auxois : architecture, archéologie et histoire d'un site

GEORGES THIÉRY*

Résumé

Le château et la collégiale de Thil, qui dominent tout l'Auxois du haut de leur puissante butte, ont depuis longtemps attiré, pour le meilleur et pour le pire, les historiens, les archéologues et les restaurateurs. Malraux aurait dit de ce château, dont les seigneurs sont attestés dès 1007, qu'il était le plus vieux château-fort de France, et les campagnes de fouilles, menées en 1968 lors de la restauration des ruines, prétendaient avoir exhumé des murs antérieurs à l'an mil. Pourtant, une étude attentive des vestiges qui ont échappé aux restaurations montre qu'aucun élément n'est antérieur au XIII^e siècle.

Le site de Thil² en Bourgogne, dans l'actuel Pays d'Auxois, marque le paysage par sa position dominante et les deux édifices, une collégiale et un château, qui se dressent respectivement sur les extrémités nord et sud du sommet de la butte.

Bien que le château témoigne de la période médiévale bourguignonne de façon ostentatoire, il reste assez méconnu. Les études monographiques qui lui sont consacrées sont anciennes et ce site méritait qu'un bilan soit fait pour la connaissance de son histoire. Un travail de maîtrise réalisé en 2003 a permis d'établir une chronologie du site dans une perspective avant tout archéologique³.

L'évolution architecturale du château doit être appréhendée à l'aune de l'histoire de la famille de Thil.

Quelques repères historiques

La famille de Thil

La première mention⁴ de cette famille figure dans le cartulaire de Flavigny en la personne de

* Archéologue contractuel.

2. C^{ne} de Vic-sous-Thil, Côte-d'Or.

3. THIÉRY (Georges), *Le château de Thil. Approche archéologique*. Mémoire de maîtrise en archéologie médiévale, Université de Bourgogne, s. dir. Daniel Russo, 2003, 2 vol.

4. Aucune occupation antérieure au XI^e siècle n'est attes-

Miles de Thil pour l'année 1007 (fig. 1). Il est également fait mention du château (*castellum*). À partir de cette date, on peut suivre la généalogie des Thil de façon assez précise. Leur prestige s'accroît sensiblement à la fin du XII^e siècle lorsque Guy de Thil entre à la cour d'Eudes III, duc de Bourgogne. Les alliances se multiplient, notamment avec les familles de Charny, Saint-Beury et d'autres familles de la noblesse locale. Toutefois, la lignée connaît véritablement son apogée avec Jean I^{er} de Thil. Celui-ci devient connétable du duché de Bourgogne et exécuteur testamentaire du duc Eudes IV. Il est à l'origine de la construction de la collégiale fondée en 1341.

Le dernier tiers du XIV^e siècle est marqué par la prise du site par les écorcheurs en 1366, épisode dont les nombreuses anecdotes ont marqué le folklore local. La famille de Thil s'unit à celle des Châteauvillain et reste détentrice du lieu jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Le château passe ensuite aux mains de nombreux propriétaires avant d'être acquis, dans les années 1620-1630, par la famille de Sayve qui reprend le titre de Thil. Le site semble délaissé après cette période avant de connaître différents propriétaires au XX^e siècle.

tée par les textes. Des traces d'habitat plus anciennes sont prouvées archéologiquement, mais sans lien avec le site castral. Cf. THIÉRY, *Le château de Thil-en-Auxois...*

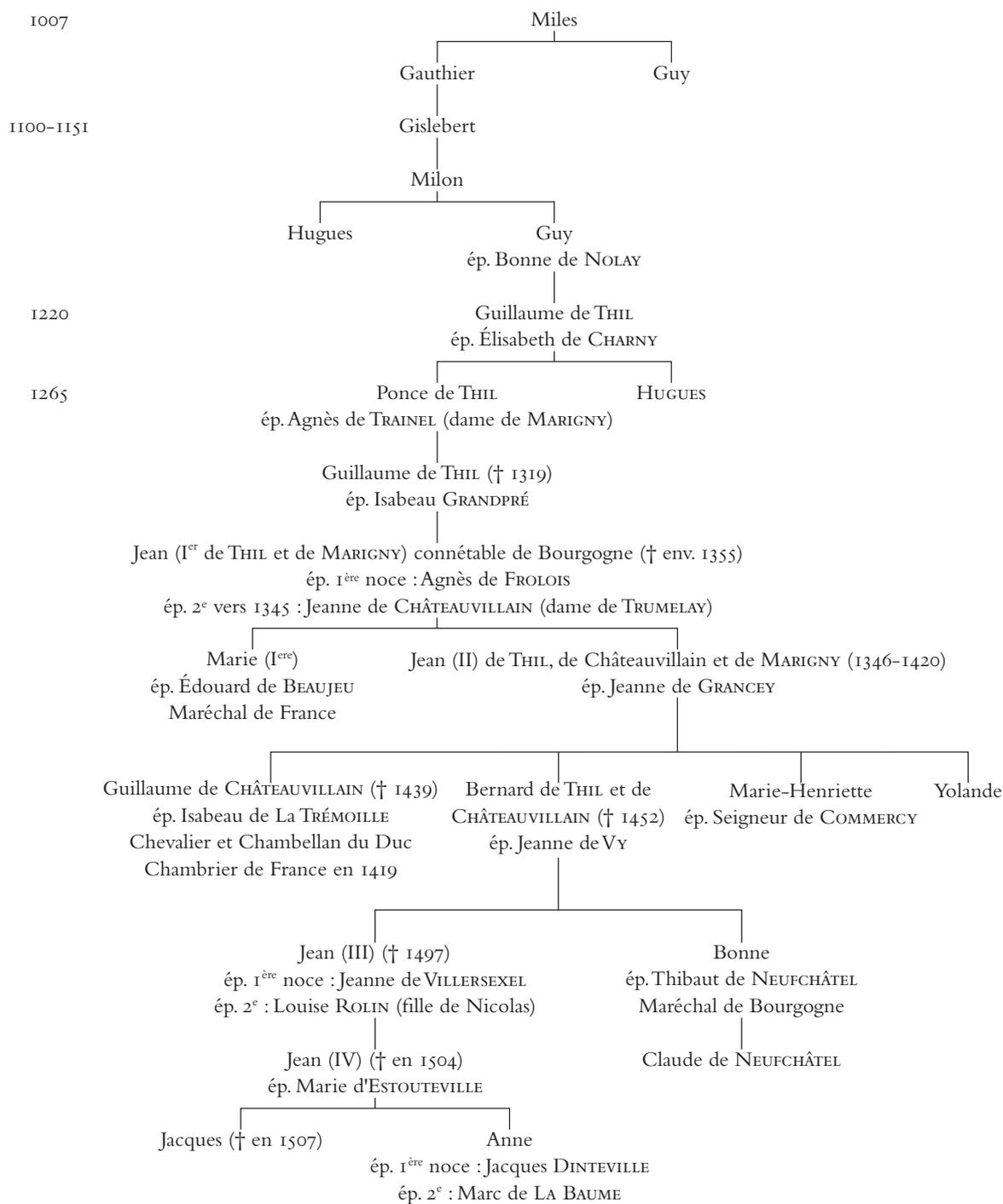


Fig. 1 : généalogie des seigneurs de Thil.

Thil au sein du duché de Bourgogne

Au XI^e siècle, période au cours de laquelle on voit apparaître Thil, le comté d'Auxois représente encore un type de structure carolingien devenu rare. Le comte de Grignon se proclame « *administrator reipublicae comitatus Alsinsis atque Dusmensis* » (administrateur public pour les comtés d'Auxois et de Duesmois). Thil est alors une vicomté au même titre que Semur-en-Auxois et Villaines-en-Duesmois.

En 1310, le comté de Thil est un fief relevant de la maison de Bourgogne. Enfin, en 1596, Thil constitue une baronnie.

Questions de terminologie concernant le château

Pendant les premiers temps de la période nous concernant, les termes *castellum* et *castrum* sont employés de façon indistincte pour désigner la place (fig. 2). À cette époque, le terme de *castrum* peut désigner, par extension, les sites de hauteur et non plus seulement les agglomérations fortifiées. Le terme *castellum*, lui, est un diminutif latin de *castrum* et équivaut à « *chastel* ». Du XIV^e au XVI^e siècle, les qualificatifs « *château* » et « *fort* » sont employés de façon récurrente, ce qui témoigne du caractère défensif du site.

Années	Termes employés	Extraits de textes	Sources
1016	<i>Castellum</i>	« [...] <i>Milo quidam nobilis vassallus de castello quod vocatur Tiliu[m] [...]</i> »	BOUCHARD. <i>The cartulary of Flavigny</i> , 1991, p. 112-113.
1019	<i>Castrum</i>	« [...] <i>Guido filius Milonis ex castro Tylui [...]</i> »	<i>Ibid.</i> , p. 114.
1085	<i>Castrum</i>	« [...] <i>et eclesiam Sancte Trinitatis cum capella Tili castri [...]</i> »	<i>Ibid.</i> , p. 134.
1307	Château	« <i>Guillaume d'Arcé, garde du bailliage de Mâcon, affirme que messire Guillaume seigneur de Thil-en-Auxois, chevalier, a confessé qu'il tient son château de Thil jurables et rendable au duc.</i> »	ADCO, B 10 491. Cité dans : MOUILLEBOUCHE (Hervé), <i>Les maisons fortes en Bourgogne du nord</i> , Dijon : EUD, 2002 .
1315	Châtel	« <i>A Segrois, Messire Jean, sire de Thil, jura son châtel de Thil jurable et rendable.</i> »	ADCO, B 10 495. <i>Ibid.</i>
1366	Fort	« [...] <i>le fort ne pouvoir garder sous l'église [...]</i> »	ADCO, B 2 752. <i>Ibid.</i>
1396	Château	« <i>dénombrement donné par Jean, seigneur de Thil, de ce qu'il tient en fief du duc, savoir le château de Thil jurable et rendable</i> »	ADCO, B 10 543. <i>Ibid.</i>
1424	Château	« <i>Comission donnée à Jacques de Courtiambles de visiter le château de Thil [...]</i> »	ADCO, B 2 752. <i>Ibid.</i>
1451-1454	Chastel fort	« <i>Thil, la maison Dieu, ou il a chastel fort est au seigneur de Thil [...]</i> »	ADCO, B 11 516. <i>Ibid.</i>
1461	Chastel fort	« <i>Thil et la maison Dieu, ou il a chastel fort, est à M. de Chastel Villain.</i> »	ADCO, B 11 517. <i>Ibid.</i>
1589	Chasteaul	« [...] <i>le chasteaul de Thil en Auxois a été surprins par aulcungs tenantz le parti contraire au roy [...]</i> »	Archives de Semur, reg. 4, p. 118. <i>Ibid.</i>
1596	Château	« <i>Traité de mariage passé au château de Thil-en-Auxois</i> »	PEINCEDÉ, t. XXVIII, 427. <i>Ibid.</i>
1645	Château et maison forte	Dénombrement par Pierre de Sayve : « <i>Premièrement le château et maison forte de Thil</i> »	ADCO, B 10 753. <i>Ibid.</i>

Fig. 2 : tableau des termes utilisés pour désigner Thil du XI^e au XVII^e siècle.

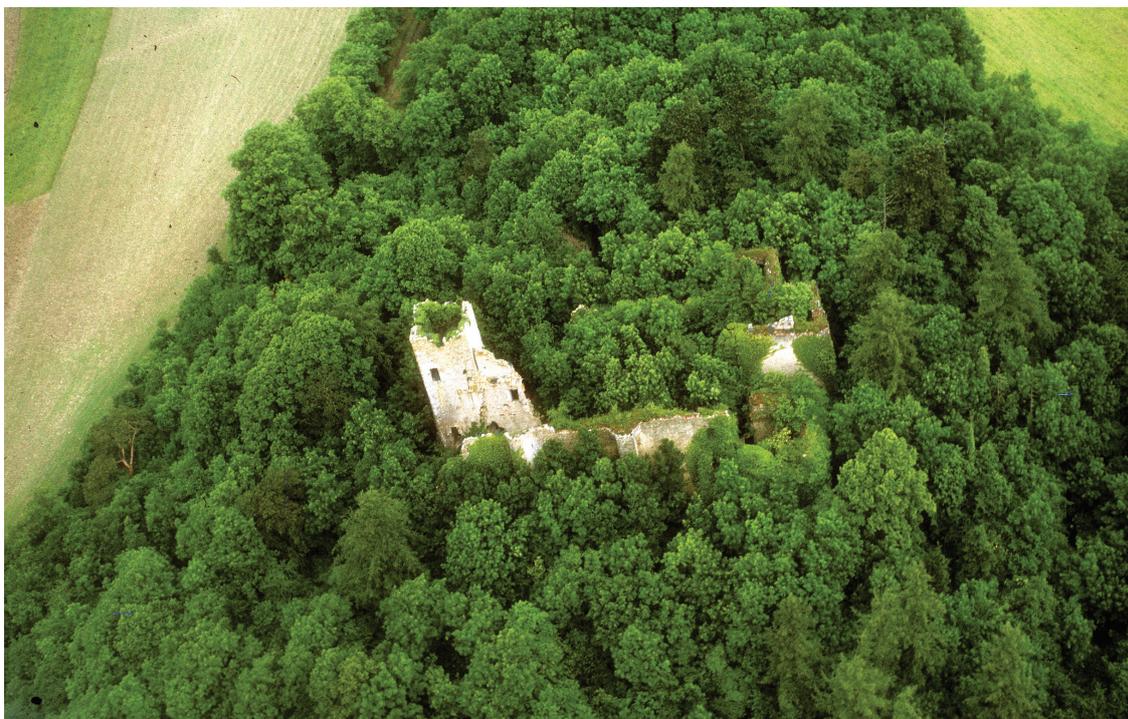


Fig. 3 : le château avant débroussaillage et restauration, vers 1968 ; vu du sud (cl. R. Gogney).



Fig. 4 : vue aérienne du château depuis l'ouest, avant les reconstructions (vers 1968, coll. particulière).

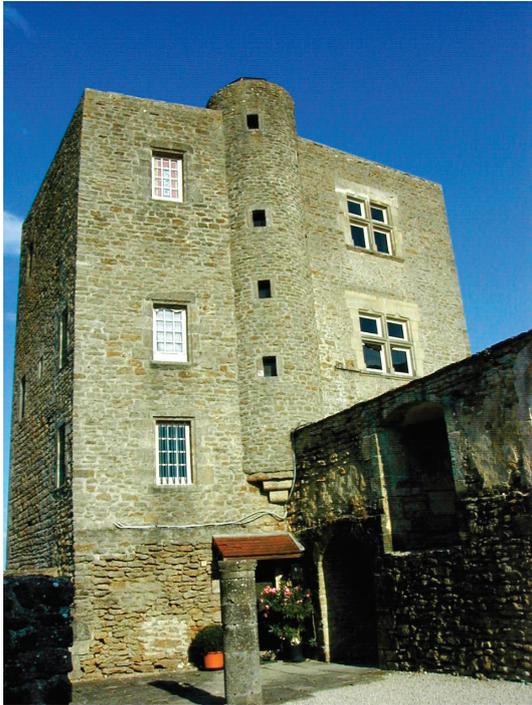


Fig. 5 : ancien logis et habitation actuelle vue de l'ouest ; au premier plan, la chapelle (cl. G. T.)

Le château d'après les textes

Quelques mentions évoquent des parties de l'édifice à différentes périodes. Ainsi, en 1085, une chapelle appartenant au château et une église dédiée à la Trinité sont signalées dans le cartulaire de Flavigny.

Des réparations au château ont également lieu en 1424. Le document le plus précis est le dénombrement donné par Pierre de Sayve en 1645 qui fait état du donjon, de la basse cour, du fossé, des « fausses braies » ainsi que d'un jardin et des dépendances.

Les différentes phases de construction

Les travaux au XX^e siècle

Pour aborder la datation des éléments architecturaux de Thil, il convient d'écarter tous les travaux récents liés à la restauration et à la reconstruction du château (fig. 5 et 10).

Les archives de la conservation des Monuments Historiques nous éclairent sur l'ampleur des transformations entreprises et sur leur nature. Il apparaît que des interventions



Fig. 6 : logis, tour et second cellier avec talus, avant restauration (1968, coll. particulière).

ont eu lieu en 1928 et 1929, portant essentiellement sur le cellier (fig. 7, A) et la cuisine (B). En 1969 les murs ont été consolidés et les hourds abattus. Les travaux les plus importants concernent les années 1975 à 1978 ; de nombreuses parties menaçant ruine ont été supprimées. C'est durant cette période que le logis actuel (B) a été complètement reconstruit (fig. 5), des parties d'enceinte détruites et certaines archères remontées. Il serait trop long d'énumérer toutes les restaurations effectuées. Toujours est-il que le château de Thil a été modifié de façon radicale ; son état actuel est le fruit de l'interprétation des vestiges lors de ces reconstructions, et non pas la restitution d'une réalité, comme en témoignent les photographies antérieures aux travaux.

Description du château et délimitation d'ensembles contemporains.

Le château se présente sous la forme d'un vaste polygone d'approximativement 125 m du nord au sud et 70 m d'est en ouest, clos par une enceinte, elle-même entourée d'un double fossé sec (fig. 4 et 7). Quelques bâtiments subsistent à l'intérieur, dont un grand bâtiment orienté nord-sud situé à l'ouest (C), à proximité de l'entrée actuelle (D). Il conserve quelques éléments de confort, deux cheminées et des latrines à deux sièges contigus. Des corbeaux délimitent encore ce qui fut l'étage et qui coïncide avec la hauteur des cheminées. Il reste encore des traces d'un mur de refend scindant l'espace en deux. L'enceinte du château est percée régulièrement de bouches à feu, d'archères et de latrines, et ponctuée d'une tour carrée au nord (E) et d'une autre circulaire à l'est (F). Elle n'est pas conservée dans sa partie méridionale et les vestiges qui subsistent ont vraisemblablement été remontés au cours du *xx^e* siècle.

La partie centrale du site, légèrement surélevée, sera qualifiée de réduit seigneurial (fig. 4). Cette zone est délimitée au sud par un grand mur (G) conservant des baies à coussièges qui subsistent en dépit de l'absence de bâtiment. Certaines de ces baies ont été percées après l'édification de cette enceinte comme l'attestent

les ruptures dans les maçonneries, alors que d'autres y sont parfaitement insérées. À l'ouest une grande tour de près de 25 m de hauteur (H) pour une surface en plan de 4 x 4 m se dresse et semble cohérente dans les choix architecturaux qui ont prévalu lors de sa construction. Au pied de cette tour, un espace, défini de façon traditionnelle comme étant le cellier (A), subsiste avec ses voûtes d'ogives surbaissées, un pilier central et des consoles anthropomorphes aux angles.

Un autre bâtiment conservé très partiellement (I) venait s'appuyer sur cette construction. Une voûte d'ogive subsiste ainsi qu'un pilier octogonal. Bien que l'espace ne soit pas documenté, la présence d'une cheminée laisse penser que nous avons affaire à une pièce à vivre.

Au sud-est du réduit, un bâtiment (J) de 11 x 10 m, de très belle facture, construit en grand appareil, s'élève sur deux niveaux liés par un escalier à vis. Le premier étage de ce bâtiment comporte deux baies à coussiège séparées par une cheminée engagée. Dans cette pièce, un couloir permet d'accéder à des latrines surplombant une fosse. L'ensemble est parfaitement homogène dans sa construction et aucune adjonction ne vient perturber la cohérence de l'édifice. En revanche, le bâtiment situé au nord de ce dernier, et qui constitue l'habitation actuelle (B), ressemble à un puzzle tant les pièces qui le constituent sont hétéroclites (fig. 5). Ce bâtiment très remanié, comme nous l'avons vu précédemment, ne sera pas pris en compte pour l'étude.

Proposition de datation des éléments médiévaux et modernes

L'étude des élévations entreprise en 2003 a permis de distinguer différentes phases de construction s'échelonnant du début du *xiii^e* à la fin du *xvi^e* siècle. Des relevés d'archères et d'autres éléments architecturaux ont permis d'établir une chronologie des constructions. Ces éléments mis en relation avec une étude des élévations permettent de déterminer s'ils étaient placés ainsi à l'origine ou s'il s'agissait d'adjonctions postérieures. Les périodes antérieures au

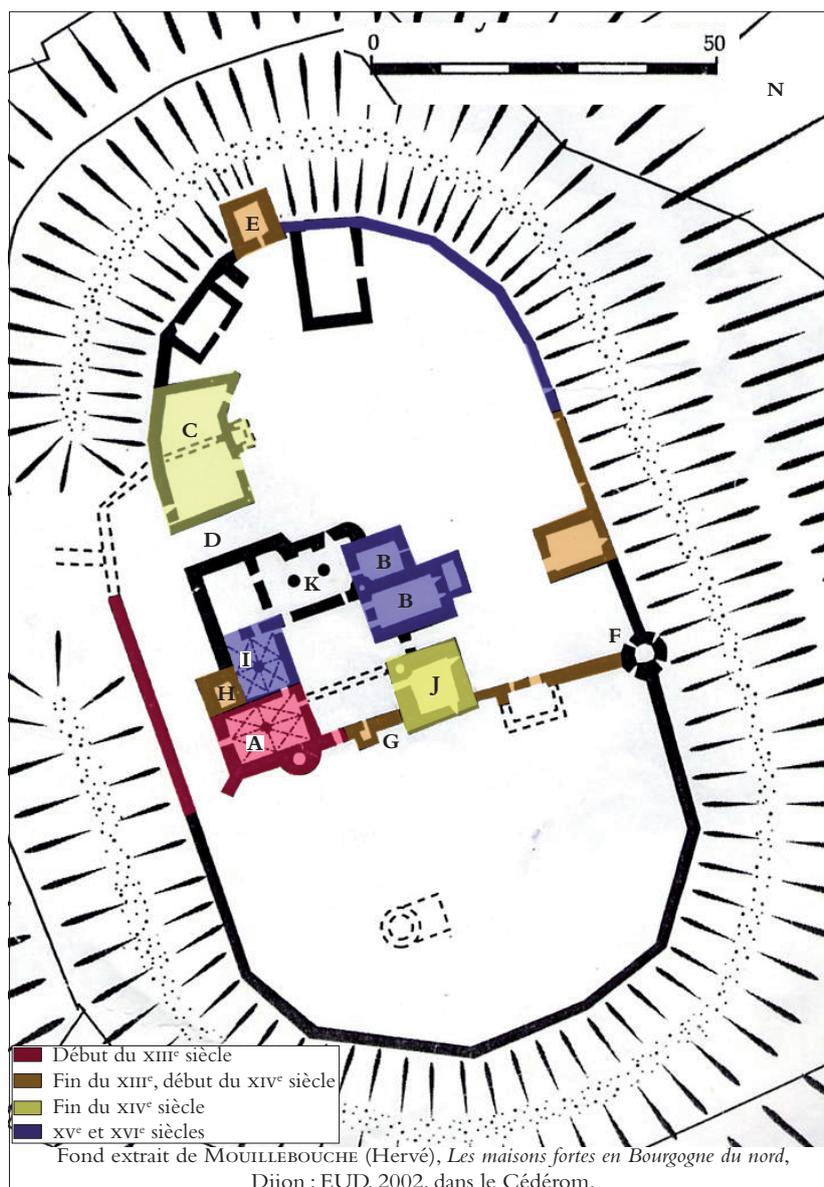


Fig. 7 : proposition de phasage chronologique des maçonneries du château de Thil et localisation des bâtiments.

XIII^e siècle ne sont pas représentées et on peut envisager l'hypothèse d'un château de bois.

Les éléments du rempart sud (G) ainsi que ceux du cellier (A) semblent appartenir au début du XIII^e siècle, comme en témoignent la fenêtre en forme d'ogive (similaire à celle de Bazoches dans l'Aisne) et le linteau trilobé monolithe. Ces éléments sont d'ailleurs parfaitement intégrés dans la maçonnerie. Le cellier (A), quant

à lui, fait écho à l'église Notre-Dame de Talant située chronologiquement à la charnière des XII^e et XIII^e siècles. Nous avons ici probablement affaire, pour cette période, à un logis rattaché à un cellier.

La construction de la tour (H) peut être datée de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle au regard du type de construction et de la forme des archères (fig. 6).

La fin du ^{xiv}^e siècle est marquée par l'édification de la tour résidence (J)⁵, de facture très soignée (fig. 8) mais dont la construction a peut-être été interrompue précocement, comme en témoignent les harpes d'attente et l'absence de couverture.

Enfin, l'important bâtiment qui fait actuellement office de logis (B) pourrait avoir été installé aux ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles sur des constructions plus anciennes, tout comme le bâtiment accolé au cellier.

L'enceinte, quant à elle, comporte des éléments qui s'échelonnent du ^{xiii}^e siècle (notamment les archères) au ^{xvi}^e siècle, époque au cours de laquelle est édifiée la tour à canons circulaire se situant à l'est (F).

Quelques questions subsidiaires

La question des accès n'a jamais été traitée dans les ouvrages concernant Thil. L'entrée actuelle (D) a été percée récemment au regard des clichés anciens. On pouvait, peut-être, accéder au château en contournant le site et en passant par l'interstice laissé entre l'enceinte à l'ouest et la tour.

Les cuisines, dans l'habitation actuelle (B), datent d'après Jean Mesqui des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles mais sont conservées de façon très lacunaire.

La chapelle (K), pourrait se situer là où on la montre actuellement si on tient compte de l'orientation, du dallage conservé et de la présence de colonnes. Cependant, il convient de rester prudent au regard de l'ampleur des reconstructions. De plus, aucune date ne peut être avancée à partir des éléments conservés. On retiendra donc simplement la mention d'une chapelle dans le cartulaire de Flavigny en 1085.

Conclusion

La longue période d'occupation qu'a connue le site de Thil (du ^{xi}^e au ^{xvii}^e siècle) en fait un témoin privilégié pour les périodes médiévale et moderne. Les vestiges conservés pour les ^{xiii}^e-^{xvi}^e siècles mettent en exergue l'importance croissante de la famille de Thil et sa place

centrale au sein du duché de Bourgogne. Pour les périodes antérieures (du ^{xi}^e au ^{xiii}^e siècle) un petit *castellum* de bois pourrait avoir existé.

Ce site marque toujours le paysage du pays d'Auxois et illustre de façon emblématique le rôle éminent qu'il occupa au sein de la Bourgogne médiévale.

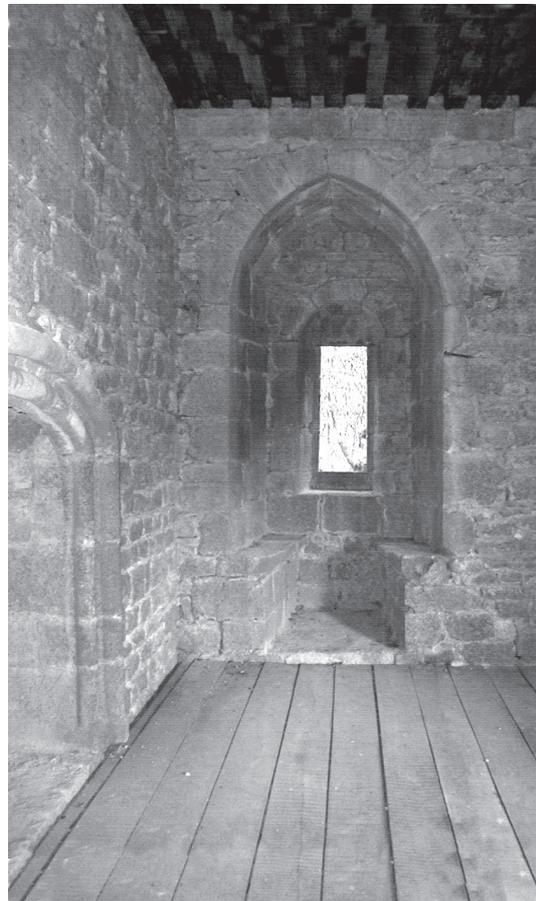


Fig. 8 : cheminée et baie sud de la tour-résidence, état actuel (cl. G. T.)

5. Datation de Jean MESQUI, *Châteaux forts et fortifications en France*, Paris : Flammarion, 1997, p. 430.



Fig. 9 : le château vu de l'est, avant restauration, (vers 1968, coll. particulière).



Fig. 10 : le château vu du nord-est, état actuel (coll. particulière).



La visite des maisons fortes de la châteltenie de Semur-en-Brionnais en 1390 : étude et édition

FABRICE CAYOT*

HERVÉ MOUILLEBOUCHE**

Résumé

En 1390, alors qu'on annonce le passage imminent d'une troupe d'Anglais qui évacue le Forez (Auvergne), l'officier-châtelain de Semur-en-Brionnais, Guillaume de Saint-Privé, entreprend une visite de huit forteresses de sa circonscription. Il note soigneusement toutes les réparations qu'il ordonne, ainsi que la date exigible de réception des travaux. Le petit rouleau de papier rédigé à l'occasion permet de voir l'implication des communautés villageoises dans la mise en défense des maisons fortes, et les techniques de défense en œuvre dans les villages à la fin du XIV^e siècle.

La castellologie est une discipline qui relève tout autant de l'histoire que de l'archéologie, tant par la qualité de ses intervenants que par la variété de ses sources. En simplifiant, on pourrait dire qu'elle repose autant sur la documentation écrite que sur les sources matérielles. Or, très souvent, l'état de conservation des fonds d'archives ou des sites fait qu'on privilégie plutôt l'une ou l'autre de ces méthodes.

Bien entendu, lorsqu'un site ou un corpus de sites permet de conjuguer les approches, l'étude devient plus pointue et plus pertinente. Les différents types de sources peuvent en effet se conforter, se compléter, mais aussi se contredire. Dans la mesure du possible, il convient donc de privilégier ce type de démarche. L'étude des châteaux doit reposer sur ses deux pieds.

Dans cette perspective, un document fort précieux a retenu notre attention : le compte-rendu de la visite de forteresses de la châteltenie de Semur-en-Brionnais par un capitaine-châtelain bourguignon, Guillaume de Saint-Privé. L'analyse de ce texte peut être confortée par une approche plus archéologique. En effet, la plupart des sites décrits

par ce document ont été en partie relevés et photographiés à l'occasion d'un inventaire systématique par le Centre de Castellologie de Bourgogne (CeCaB) dans le département de la Saône-et-Loire. Nous concentrerons notre attention sur les détails méconnus concernant la mise en défense des châteaux décrite dans ce texte.

La source

Analyse

Le carton B 978 des archives de la Côte-d'Or (châteltenie de Semur-en-Brionnais) contient un curieux rouleau de papier, ignoré par l'inventaire sommaire, mais qui avait déjà été analysé au XVIII^e siècle par Peincedé³ : « Un rouleau de papier étant le procès verbal de visite et reparations ordonnées être faite dans les forteresses du ressort de la chatellenie de Semur-en-Brionnois en l'an 1390 au mois de decembre par Guillaume de Saint-Privé, écuyer, capitaine et chatellain dudit Semur, à ce député par messire Guiot, seigneur d'Arcy, écuyer, bailly d'Autun et de Montcenis ; les châteaux et forteresses qui furent visitées et auxquelles furent ordonnées les reparations y mentionnées sont : 1^o la maison fort de Chenay-le-Chatel tenue par dame Margueritte de Digoine, femme de feu messire Jean

* Docteur en histoire, UMR 6 298 ArTeHiS.

** Maître de conférences en histoire médiévale à l'université de Bourgogne, UMR 6 298 ArTeHiS.

3. PEINCEDÉ, t. II, p. 495.



Fig. 1 : extrémité supérieure du rouleau. En bas, le bord coupé, avec au centre le demi-filigrane (base de la fleur de lys). En haut, bord naturel de la feuille de papier (cf. H. M. 2012).

de Changy, chevalier, 2° la forteresse de Baignaux, 3° celle de Lespinace dont le batard de Lespinace étoit capitaine et gouverneur, 4° celle de Saint-Christophe qui appartenoit à messire Pierre de Semur, chevalier, 5° celle de Noyers, 6° celle d'Oyé, 7° celle de Sarrie et 8° celle de la Garde. » Ce document a récemment été en partie édité par notre ami Jean-Marie Jal, qui en a relevé tout l'intérêt local et qui nous a encouragé à en poursuivre l'étude⁴.

Présentation codicologique

Le document est de ceux que les comptes de châtelainies nomment « un petit rouleau de papier ». Il est rédigé sur un support large de 14,8 à 15,2 cm et long de 3,70 m, composé de 9 folios cousus (fig. 1). Il est aujourd'hui conservé à plat en un pliage à 17 volets, qui le réduit à un rectangle de 15 x 22 cm. Les superpositions des trous de vers permettent de voir qu'à l'époque – vraisemblablement ancienne – de ces perforations, le rouleau avait 16 cm de circonférence, soit 5 cm de diamètre.

Les 9 folios sont cousus ensemble par le petit côté⁵. Les 8 premiers ont la même largeur : 14,8 cm. Pour la longueur, les 7 premiers ont 41,8 cm et le huitième deux fois moins soit 20,9 cm. Ces 8 folios portent un même filigrane (une fleur de lis) coupé en deux, ce qui nous permet de savoir que le copiste a utilisé des feuilles de 41,8 x 29,6 cm (fortuitement

proches d'un format A3), coupées en deux dans le sens de la longueur. Le côté coupé, plus droit et portant le filigrane, est mis à gauche, et le côté naturel de la feuille, plus irrégulier, à droite. Chaque folio porte la trace d'une pliure à mi-hauteur, qui est sans doute due au conditionnement initial du papier. Le huitième folio est un quart de feuille : le copiste a donc coupé le dernier folio en bas du texte écrit, pour économiser du papier et pour ne pas laisser d'espace blanc. Ces 8 premiers folios sont reliés entre eux par la signature du notaire : *Capituli* (signature latine de Jehan Chapitre) appliquée sur la couture. Le notaire a également signé au bas du huitième folio, qui clôt le récit de la journée du 20 décembre 1390.

Le neuvième folio en revanche est un peu plus grand : 42 x 15,2 cm, soit une feuille de 42 x 30,4 cm coupée en deux. Le filigrane est un P surmonté d'une croix. La feuille n'est pas reliée au folio précédent par une signature et le texte, qui raconte la journée du 2 janvier, ne porte pas de signature et n'occupe pas toute la longueur du folio. Cette dernière page n'est pas signée ; l'encre et l'écriture sont légèrement différentes.

L'étude codicologique montre donc que le document a été réalisé en deux temps : un premier rouleau soigneusement confectionné, d'une traite, après le 20 décembre 1390, puis un début de prolongation, qui a été brutalement interrompu après 14 lignes. Ce document n'est donc vraisemblablement pas le procès verbal original, mais une expédition, voire une copie, qui n'a pas été menée à bien, ce que confirme l'étude de son enregistrement administratif.

4. JAL (Jean-Marie), « Les forteresses de la châtelainie ducale de Semur-en-Brionnais en 1390 », *Revue de la Physiophilie*, n° 151, décembre 2009, p. 29-36.

5. Couture droit contre droit, revers rabattus vers le haut, nœud à gauche.

Contexte

Le Brionnais est une micro-région constituée d'une soixantaine de paroisses au sud-ouest de l'actuel département de Saône-et-Loire. L'est du Brionnais (châtellenies de Bois-Sainte-Marie et de Charlieu) est propriété royale et a été rattaché au bailliage de Mâcon quand Louis IX acheta ce comté en 1239. Seules les 30 communes de l'ouest (châtellenie de Semur) sont bourguignonnes (fig. 2). Ce Brionnais bourguignon, qui constitue l'une des châtellenies du bailliage d'Autun-Montcenis, est

un « coin » dangereusement enfoncé entre le comté d'Auvergne à l'ouest, le comté de Forez/Lyonnais au sud et le comté royal du Mâconnais à l'est. Au nord, le Charolais a été distrait de la Bourgogne et du bailliage d'Autun-Montcenis en 1279, mais en 1390, il vient d'être racheté aux Armagnac par Philippe le Hardi. Le Brionnais est également entouré de puissantes abbayes et prieurés : Charlieu et La Bénisson-Dieu au sud, et surtout Marcigny, Anzy et Paray-le-Monial, qui profitent de la sauvegarde royale.

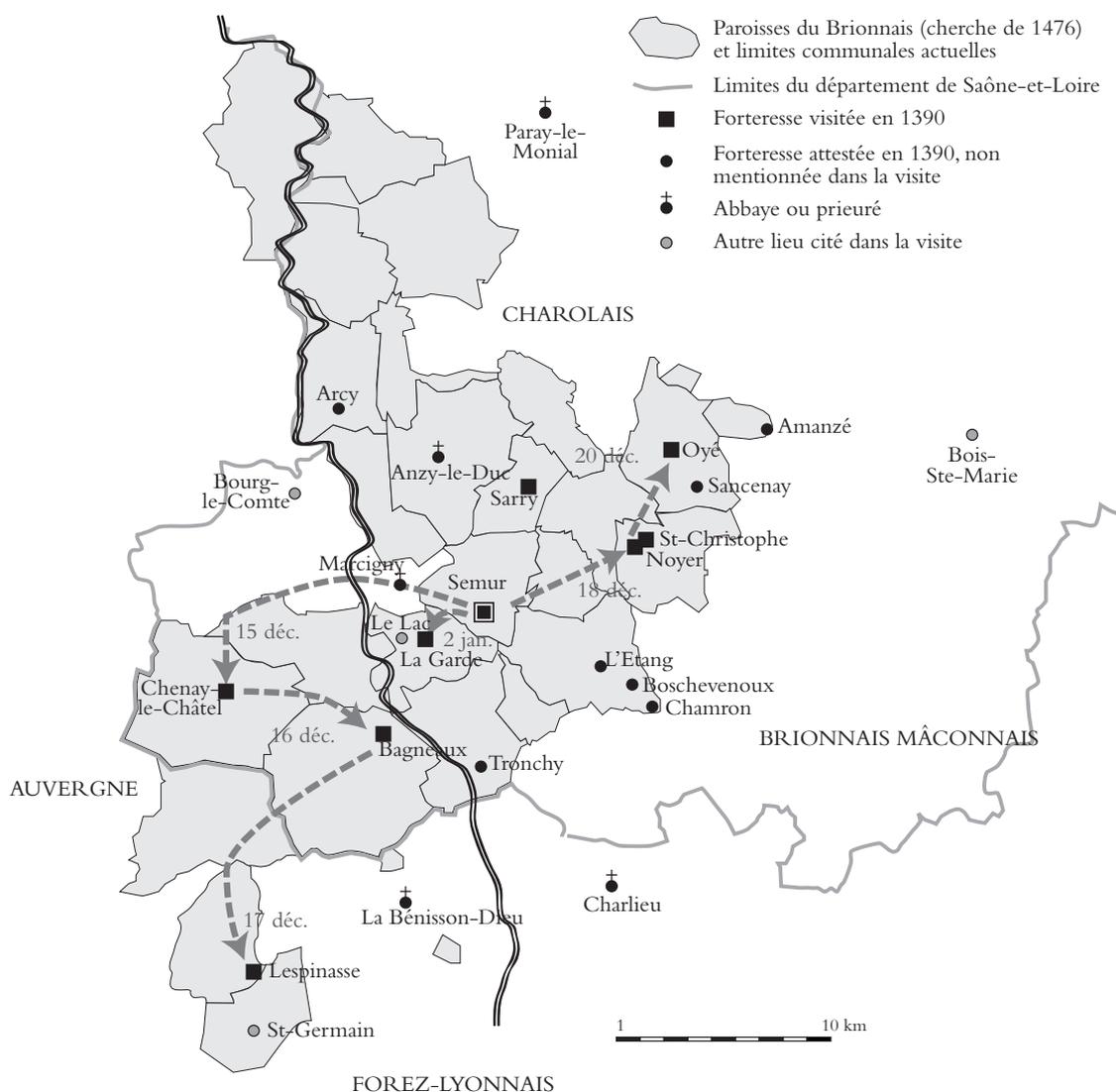


Fig. 2 : carte du Brionnais bourguignon et emplacement des sites visités (infographie H. M.)

Cette châtelainie est donc particulièrement exposée aux dangers de la guerre. Après le terrible passage des Écorcheurs qui ravagent l'Autunois en 1364-1365, la guerre semble s'éloigner, mais on surveille de près les « Anglais » qui séjournent encore en Auvergne. En 1379, Guillaume de Saint-Privé contraint des habitants de Saint-Julien-de-Jonzy et de Mailly à participer aux réparations du château de Semur « pour ce que les Anglois estoient sur le reyaume de France⁶ ». En octobre 1383, il envoie plusieurs messagers à Dijon pour donner des nouvelles des ennemis qui sont à Sarlat⁷. Puis, de 1383 à 1390, il n'est plus question d'Anglais ni dans les comptes de la châtelainie de Semur, ni dans ceux du bailliage de Montcenis, et il faut se tourner vers les comptes d'Auvergne pour trouver la cause de la mise en défense du Brionnais. En septembre 1390, on fortifie Feurs, car un parti anglais installé depuis quelques années dans le Velay prévoit d'évacuer cette région en traversant le Forez. En décembre, les États du Forez votent un impôt spécial pour la défense du pays, et le 19 février 1391, les commissaires des États paient 80 francs d'or « pour obvier avec gens d'armes à la male volonté des Bretons qui passent par le pays ou nombre de 4 ou 6 mille⁸. »

Un document administratif inachevé

Curieusement, les comptes de châtelainie de Guillaume de Saint-Privé, conservés du 24 juin 1381 au 23 juin 1391, ne font pas mention de la visite des forteresses⁹. Le dernier compte évoque pourtant une mission en relation avec cette visite. « Item le jeudi VIII^e jour de decembre 1390, por les despenses dudit capitaine et de Jehan Chapitre clerc, qui furent au Bois Sainte Marie, pour devers monseigneur le bailli de Mascon pour faire revoquer certaines peines que le chastellain

de Charleu avoit enjointes en plusieurs lieux et a plusieurs personnes de ladite chastellenie de Semur, sur le fait de visetations des forteresses que lui avoyent esté commises par ledit monseigneur le bailli, III gros I quart¹⁰. » Le 8 décembre, soit une semaine avant le début de la visite, Guillaume de Saint-Privé s'est donc rendu à Bois-Sainte-Marie, chef-lieu de châtelainie du Brionnais-Mâconnais, pour y régler un litige avec le châtelain de Charlieu, qui semble avoir ordonné des réparations sur des forteresses bourguignonnes. La forteresse en litige était sans doute celle de Lespinasse, dont le rattachement à la Bourgogne était récent et fragile. C'est sans doute à l'occasion de ce conflit que Guillaume de Saint-Privé entend parler du danger qui menace le Forez.

De même que le châtelain de Charlieu avait visité les forteresses du Brionnais « commis par le bailli » de Saint-Gengoux, Guillaume de Saint-Privé part en tournée d'inspection en prétendant être « commis et député en ceste partie » par le bailli d'Autun, et il peut entrer dans ces forteresses « par vertu des lettres emanées de la court dudit monseigneur le bailli ». Ces lettres et cette mission ne sont pas mentionnées dans les comptes du bailliage de Montcenis, qui se contentent de noter les sommes globales accordées d'une part pour la réparation du château de Semur, d'autre part pour les gages du châtelain (curieusement versés tous les 3 ans et 8 mois)¹¹. Les frais de la visite ne sont pas non plus mentionnés dans le dernier compte de Guillaume, pourtant très détaillé, courant du 24 juin 1390 au 24 juin 1391. À ce silence, deux explications possibles :

- Les comptes de châtelainie ne mentionnent que les frais de mission à l'extérieur de la châtelainie. Le voyage d'inspection de décembre 1390 était peut-être considéré comme une activité ordinaire, à imputer sur les gages de châtelain.

- Le rôle de visite n'est pas terminé. Guillaume avait fixé la date de réception des travaux à Pâques ou à la mi-carême prochain-

6. ADCO, B 6280 (compte de châtelainie de Semur-en-Brionnais). Toutes les références suivantes sont issues des Archives de la Côte-d'Or.

7. B 6281 (comptes de châtelainie).

8. FOURNIAL (Étienne), *Les villes et l'économie d'échange en Forez aux XIII^e et XIV^e siècles*. Paris : Presses du Palais Royal, 1967, p. 133. MONICAT (Jacques), *Les grandes compagnies en Velay, 1358-1392*. Paris : Champion, 1928, p. 71-102.

9. B 6228, I à II.

10. B 6281, f^o 135 v^o.

11. Comptes de Montcenis : B 2303, 2305, 2306, 2307, 2309, 2311. Gages versés le 1^{er} avril 1391 (B 2303, f^o XXXII v^o) et le 31 octobre 1394 (B 2309, f^o XVI v^o.)

nement venant (26 février ou 26 mars). Or, les Anglais traversent le Forez dès le 19 février, soit avant la fin prévue des travaux. Une fois le danger passé, les travaux de mise en défense n'avaient plus de raison d'être, ce qui explique qu'ils ne furent jamais contrôlés, et que le scribe a arrêté en cours un travail devenu inutile. De même, Guillaume n'a pas présenté à la cour des comptes une opération de défense déclenchée trop tard et qui n'avait servi à rien.

Une dynastie d'officiers ducaux

La visite de 1390, qui regorge de détails techniques précis sur les forteresses, serait encore plus intéressante si l'on connaissait la carrière et la personnalité de son auteur.

Les Saint-Privé sont une famille de moyenne noblesse du charolais, qui tiennent leur nom d'un écart de la paroisse de Saint-Firmin. Depuis 1260 au moins, ils sont seigneurs de Champlecy, où ils tiennent en fief une maison forte¹². Un Guillaume de Saint-Privé, écuyer, est châtelain de Mont-Saint-Vincent en 1358¹³ puis de Montcenis en 1365 et 1366¹⁴. Un autre Guillaume de Saint-Privé est damoiseau en 1362, quand il rend un aveu pour sa maison forte de Champlecy¹⁵. Il s'agit sans doute du fils, voire du neveu du premier. Le « Guillaume de Saint-Privé, damoiseau », qui épouse en 1368 Jeanne, fille de Jean de Châteauneuf, seigneur de la maison forte du Maunay¹⁶, est sans doute ce second Guillaume. Aussi, quand en 1381, on voit un Guillaume de Saint-Privé, écuyer, devenu châtelain de Semur, on est plutôt poussé à penser qu'il s'agit de ce dernier, qui a accédé avec l'âge au rang d'écuyer, plutôt que du châtelain de Montcenis, qui réapparaîtrait dans les sources après 15 ans d'absence. Cette possible confusion est de toute façon symptomatique : le châtelain de Semur porte le même prénom que celui de Montcenis, car il en est

le successeur légitime, et il hérite, sinon de son expérience, du moins de ses qualités et de son autorité.

De 1384 à 1391, les comptes de la châtelainie de Semur comme ceux du bailliage d'Autun se font l'écho de la construction d'une tour carrée au « donjon » de Semur. Cet ouvrage se situait au sud de la grosse tour conservée, mais il n'en reste aucune trace. Les comptes de Guillaume de Saint-Privé sont conservés pour les années 1381-1391. Ils ont été vraisemblablement tenus jusqu'en 1397, puisque cette année là, une note en latin dans une marge des comptes du receveur de Montcenis nous apprend que « *ledit capitaine est mort autour du 24 juin 1397, comme il appert par son compte fini ledit jour*¹⁷ ». La date du décès est confirmée par la demande de sa veuve adressée le 17 septembre 1397 au receveur pour recouvrer les créances de son mari¹⁸.

Le déroulement de la mission

Guillaume de Saint-Privé visite les forteresses avec un notaire et deux sergents. Les sites ne sont jamais éloignées de plus d'une vingtaine de kilomètres, et quand ils sont près l'un de l'autre, il peut faire deux visites dans la même journée. Le compte ne précise pas si la troupe est hébergée sur place ou si elle revient tous les jours à Semur. Remarquons néanmoins qu'en ces courtes journées de décembre, ces cavaliers habitués à la vie de camp n'avaient guère intérêt à repartir de nuit sur des chemins gelés.

D'autre part, la carte des itinéraires des sites visités semble plutôt dessiner des boucles successives qu'un rayonnement aléatoire.

Le jeudi 15 décembre, ils sont à Chenay ; le vendredi 16 à Bagneaux et le samedi 17 à Lespinasse.

Pour ces premiers sites, la progression se fait donc régulièrement du nord au sud.

12. B 10 474.

13. Comptes du Charolais : B 3 879.

14. B 5 346, f° 1 ; LAGROST (Louis), *Du château ducal de Montcenis à la Seigneurie du Creusot*, Montceau-les-Mines : CeCaB, 2009, p. 107.

15. B 10 509.

16. B 10 518.

17. B 2 311-2 : « *dictus capitanus obiit circa festa sancti Johannis baptistis CCC III^{XX} XVII prout constat per computem suum finitum ad dictam diem.* »

18. Demande connue par une note inscrite à la fin du compte de 1390, ce qui tend à prouver que les 7 derniers comptes ont été égarés lors du règlement de la succession de Guillaume.

Le dimanche 18, la petite troupe part au nord et visite deux forteresses distantes de 1 000 m : Saint-Christophe et Noyer. Il n'est pas très étonnant de voir le châtelain travailler un dimanche : le repos dominical ne s'impose guère qu'à l'époque moderne ; au bas Moyen Âge, on chôme plutôt les solennités et, pour l'aristocratie, la messe est plutôt quotidienne qu'hebdomadaire.

Le mardi 20, la visite se poursuit avec les forteresses d'Oyé et de Sarry. La mission aurait dû s'arrêter là, puisque le notaire met au propre l'ordonnance et la signe. Pourtant, dès le 2 janvier, la troupe repart à la Garde, à 3 km de Semur, et le texte s'interrompt brutalement.

Le document donne des détails assez précis sur le déroulement des étapes. Guillaume est reçu sur place par le seigneur ou son représentant, et la visite s'effectue d'ordinaire avec les porte-paroles de la population retrayante¹⁹ : « *la plus saine partie d'iceulx habitans* ». Les modalités ne semblent pas immuables. Néanmoins, la rédaction du texte n'est pas homogène. Les trois premières visites (Chenay, Bagneaux, Lespinasse) sont très détaillées et les suivantes plus courtes. On ne sait si ce changement de rythme vient de l'organisation des visites ou de la lassitude du notaire.

La première visite, à Chenay, ne semble pas avoir été annoncée : « *Et illec trouvasmes ladictte dame et en la presence d'icelles dame et de plusieurs des habitans et hommes d'icelle maison [...] lesquex nous mandasmes et fismes adjorner audit lieu par devant nous.* » Si l'on suit rigoureusement le texte, c'est au moment même de l'arrivée que l'on « *mandat et fit ajourner* » (c'est-à-dire réunir) la population. En revanche, le lendemain à Bagneaux, ils trouvent la plus grande partie des hommes et retrayants dudit lieu « *qui illec estoient adjornés pour oir les ordenances* ». La différence grammaticale entre ces deux premiers sites pourrait signifier que la première visite a été un peu improvisée et que les suivantes ont été préparées par un messenger. À Lespinasse, comme à Bagneaux, il semble que la population ait été rassemblée avant l'arrivée des visiteurs.

19. On appelle « retrayants » la population qui a le droit de retrait (se mettre à l'abri) dans une forteresse.

Les visites suivantes sont moins détaillées. À Saint-Christophe, on est reçu par le curé ; à Noyer, par la dame dudit lieu ; à Sarry par quelques habitants du lieu et à la Garde, le notaire ne dit rien du comité de réception, qui existe pourtant puisque le châtelain ordonne des réparations...

À l'issue de chaque visite, Guillaume impose des travaux aux seigneurs châtelains. En cas de défaillance, ceux-ci sont astreints à une amende, qui est certainement proportionnelle à l'importance du site. Celle-ci n'est pas calculée en monnaie de compte mais en quantité de métal précieux (marcs d'argent). Elle paraît assez élevée et doit être, bien entendu, supérieure au montant des travaux à effectuer. (À Chenay, à Lespinasse, elle se monte à 20 marcs d'argent ; à Bagneaux, à Noyer et à Saint-Christophe à 10 marcs d'argent). À Lespinasse, l'injonction paraît plus insistante : « *sous signifiée peine que le seigneur de Lespinace et lesdiz habitans et retrayans pourroient commectre envers Monseigneur le duc en faisant le contraire* ». En clair, on leur a signifié qu'en cas de refus, ils risquaient la commise, c'est-à-dire la saisie du fief. Cette précision ne peut se comprendre que si le capitaine de la forteresse de Lespinasse a fait montre d'une très mauvaise volonté.

À Saint-Christophe et à Noyer, on précise une date butoir : la mi-carême (2 mois), à Sarry c'est Pâques (deux mois et demi). Ce délai peut être accordé à cause de la faiblesse des moyens des châtelains ou de l'importance des réparations. Mais comme, à cette date, les Anglais avaient déjà quitté le Forez, il est fort probable que les fortifications n'ont jamais été achevées.

Chenay-le-Châtel

Le premier site visité est celui de Chenay-le-Châtel. La dame du lieu, Marguerite de Digoine, veuve du chevalier Jean de Changy, accueille les quatre visiteurs avec « *plusieurs des habitans* » du lieu²⁰.

Actuellement, il reste du château de Chenay un très beau tertre, de 25 x 33 m à la base, haut

20. Le texte porte « *plusieurs des habitans et hommes d'icelle maison* », mais le terme « maison » est suscrit : il s'agit sans doute d'une faute de plume pour *icellui lieu*.



Fig. 3 : tertre et levée de la basse cour de Chenay, vue de l'ouest (cliché H. M., 2007)

de 8 m et entouré d'un triple système de fossés (donjon, basse cour et village). Ce tertre est vraisemblablement le vestige d'un château à motte antérieur à la maison forte décrite en 1390 (fig. 3 et 4).

Le texte évoque les différents bâtiments de Chenay : la salle et ses cheminées, deux tours carrées et une tour ronde. L'entrée du château est défendue par un pont-levis surmonté d'une bretèche en bois. Celui-ci ne semble pas être en état de marche puisque Guillaume demande qu'il soit « mis en estat que l'on le puisse liever et bessier ».

Guillaume demande « que deux ales de paliz de bois soient faictes deça et dela du chemin à venir dudit chastel audit pont leveis [...] afin que l'on puisse aler à covert dudit chastel sur ledit pont ». Les « ales » ou ailes sont les palissades qui flanquent le pont-levis, voire le pont-dormant. Il faut donc comprendre « deça et dela » comme « de part et d'autre ». Ceci dit, le texte demeure obscur, car on a l'impression que ces palissades protègent un chemin entre le pont-levis et le château. On peut donc formuler trois hypothèses :

Tout d'abord, on peut supposer que le pont-levis protège l'enceinte extérieure, dont il constituerait, à l'époque, l'unique défense maçonnée. Désormais isolé, quand survient la visite de Guillaume, il est vulnérable. Plutôt que de faire construire une enceinte ou une palis-



Fig. 4 : essai d'interprétation du texte superposé à la photo aérienne de l'IGN, 2007 (fond : © Geoportail, infographie : H. M.)

sade autour de l'enceinte, on protège le chemin qui va du pont-levis au château. Celui-ci fait donc office de défense avancée. On trouve un cas similaire au niveau de l'enceinte urbaine de Noyers-sur-Serein²¹.

On peut avancer une seconde hypothèse. Les deux « ailes » de palissade pourraient être de part et d'autre du chemin qui relie le pont au château. Il y aurait donc quelques mètres entre le pont-levis et le château.

21. CAYOT (Fabrice) « Les tours de l'enceinte de Noyers », *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, t. 146, 2010-2014, p. 55-155.

Enfin, si l'on comprend « *le chemin à venir du chastel au pont levis* » comme : « *le chemin du chastel qui arrive au pont-levis* », on peut imaginer un système plus classique de pont-levis solidaire du château, précédé de deux ailes protégeant le pont-dormant, tout-à-fait identique au système de Sury-le-Boys représenté sur l'armorial de Revel (fig. 5).

Guillaume préconise de doubler le mur d'enceinte d'une palissade de bois :

« *ung pan de paliz jointif d'une toyse et demie de long tant en terre que dehors, afin que l'on ne puisse venir au pied du mur pour assaillir le lieu, et qu'il n'aye d'espace entre le mur et le paliz fors tant seulement que ung homme y puisse aler ung petit glaive en sa main.* »

Il s'agit donc d'une palissade dont les pieux de 3 m sont enterrés sur une profondeur de 1,5 m pour constituer une ceinture, une fausse braie (voir fig. 5). L'intérêt de cette palissade est d'éviter la sape ou l'utilisation d'un bélier, mais également de ménager une circulation au sol au pied des murailles. Cette lice n'est d'ailleurs pas continue puisqu'elle est interrompue par les tours.

L'ensemble de la muraille n'est pas entièrement flanqué de tours. Guillaume préconise donc d'installer des échiffes de bois aux angles où le flanquement est absent. Toutefois, il ne transforme probablement pas la structure existante et se contente de rétablir un flanquement en bois qui était prévu à l'origine. Il évoque à cette occasion des détails techniques comme le nombre de jambes de force (« *colomes* ») ; il le fait sans doute en comptant le nombre de trous de fixation qu'il peut observer.

Guillaume préconise aussi de réparer la couverture de la tour ronde et d'y aménager une lucarne de bois qui sert au flanquement vertical (« *gitiier au pié d'icelle tour* »). Il s'agit d'une petite lucarne, comme on peut en voir dans le manuscrit des *Riches Heures du duc de Berry* (fig. 6) ou bien d'une petite bretèche couverte.

Sur la basse cour, il réclame la réalisation d'une barrière pour « *recueillir le bétail et les*

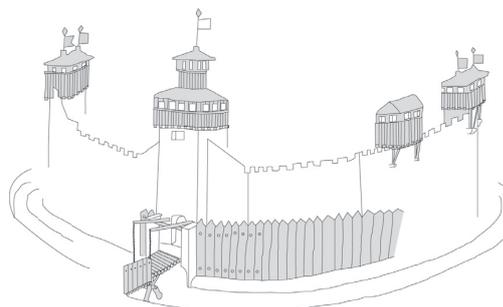


Fig. 5 : représentation d'échiffes dans l'Armorial de Guillaume Revel, vers 1450, château de Sury-le-Boys (Valeille), BnF, ms. fr. 22 297, f° 450. (Infographie F. C.)

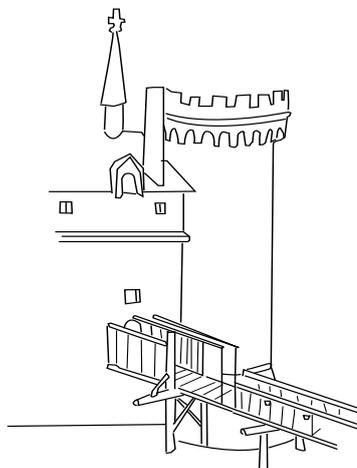


Fig. 6 : représentation d'une lucarne défensive en encorbellement au-dessus d'une entrée (château de Poitiers) dans les Riches Heures des frères Limbourg, le mois de juillet. (Infographie F. C.)

bonnes gens » (c'est-à-dire les retrayants). Cette barrière n'est donc pas uniquement un poteau mu par un contrepois, mais plutôt un ouvrage avancé en planches situé au-devant d'un pont dormant.

On le voit ici, Guillaume de Saint-Privé protège surtout la base des murs. Il ne craint pas l'échelade ou l'artillerie mais plutôt la sape. Par ailleurs, il privilégie la défense active. À priori, le château n'est pas beaucoup armé (il y a des frondes mais peu d'arbalètes) et dispose de peu d'organes de flanquement. Ses principaux défenseurs sont les vilains du secteur.



Fig. 7 : vue de la motte de Bagneaux (cl. H. M. 2007)

Bagneaux (commune de Melay)

Guillaume est accueilli à Bagneaux par le seigneur du lieu, sa dame, ainsi que les retrayants. Là encore, on remarque l'importance des villa-geois pour la défense des places fortes.

Comme Melay, Bagneaux est aujourd'hui un site « mottiforme ». C'est un tertre irrégulier présentant une dénivellation de 6 à 9 m, bâti sur le rebord d'une terrasse dominant la Loire (fig. 7).

Les rochers qui affleurent au sommet laissent penser que le tertre a été bâti sur une éminence rocheuse naturelle.

En 1390, le site semble dépourvu de tours de flanquement. En revanche, on fait édifier à chaque angle des échiffes, qui sont en pan de bois (« emparées et postellées »). Par ailleurs, par crainte de l'échelade, on garnit les crêtes des murs de buissons d'épines, ancêtres des barbelés. C'est une pratique courante en Bourgogne du Nord qu'on retrouve notamment à Noyers-sur-Serein au xv^e siècle²² (fig. 8).

Guillaume réclame aussi l'aménagement d'une palissade couverte d'épines, probablement au pied du mur, toutefois le doute subsiste sur sa localisation.

22. Par exemple, en 1430, on équipe ainsi d'épines les murs de la fausse braie du château de Noyers (89). B 5 533-1, f^o 20 r^o.

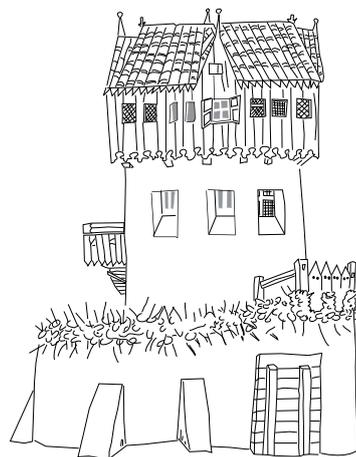


Fig. 8 : les haies d'épineux sur une représentation du xv^e siècle d'après Konrad Kyeser, *De Bellis Fortis*, Heribert Tenschert, 1990. (infographie F. C.)

La basse cour est également protégée par une palissade. Mais celle-ci est en mauvais état et doit être changée. Guillaume est aussi particulièrement vigilant à la défense de l'escalier :

« Item que à l'entour des gréz par lesquiex l'on monte en ladite forteresce soit fait ung paliz qui soit d'une toyse et demie de long ou plus pour obvier que gens d'armes ne se puissent habergier dessoubz lesdiz gréz pour crever le mur de la forteresce. »

Guillaume craint donc que les assaillants puissent se cacher sous l'escalier pour miner la forteresse.

Faut-il y voir un escalier aérien tel qu'on peut en observer sur la broderie de Bayeux (fig. 9) ? En tout cas, on protège cet escalier par une palissade haute de 3 m. Celle-ci s'élève sans doute du sol jusqu'à hauteur de l'escalier.

Le bas de l'escalier est protégé par une huisserie et le haut par un « tournavent ».

« Item que à l'entrée desdiz grez soit faite une bonne huisserie et ung huis fermant de clef, et dessus

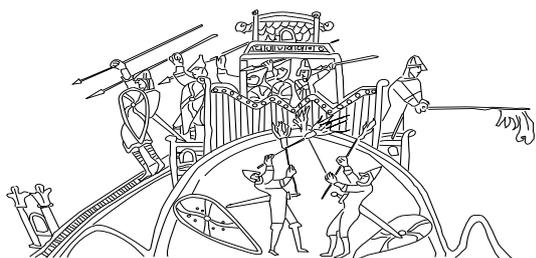


Fig. 9 : la motte de Dinan. Broderie de Bayeux. (infographie F. C.)

lesdiz grez devant la porte dudit lieu soit fait ung tournavent bien hault de bonnes ays de chassaing, afin que l'on se puisse illec tenir seurement pour deffendre ladicte porte et que ladicte porte soit enforcée et doublée afin que l'on ne la puisse rompre. »

Le tournavent, qui apparaît souvent dans les descriptions d'intérieur, est généralement un tambour de porte. Ici, on comprend qu'il s'agit d'un sas défensif solide (en planches de chêne), devant une porte dépourvue de pont-levis. La porte « doublée » est une mention précoce d'une huisserie en « bois contrariés », technique qui sera utilisée jusqu'au XVII^e siècle.

Comme la veille, Guillaume réclame l'aménagement d'une défense avancée, c'est-à-dire une barrière fermant à clé au devant du pont dormant. Il s'agit ici très probablement de l'entrée de la basse cour (fig. 10).

Lespinasse

Fig. 10 : reconstitution du site de Bagneaux. (Relevé topo ©de Pierre et d'Histoire ; infographie H. M.)

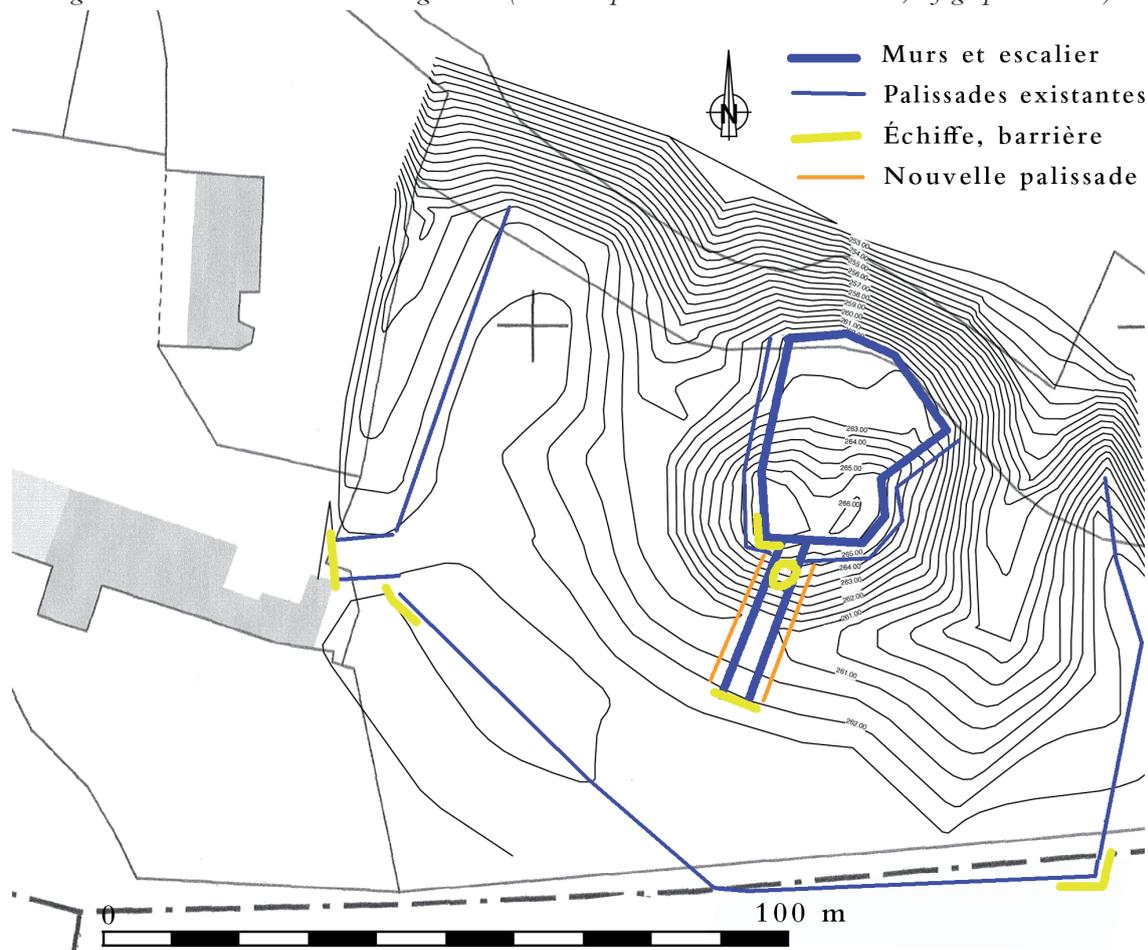




Fig. 11 : tour maîtresse de Lespinasse (cl. H. M. 2012)

À Lespinasse, Guillaume ne rencontre pas un seigneur, mais le capitaine et gouverneur du lieu accompagné, là encore par les retrayants qui sont convoqués pour la visite.

Le château de Lespinasse, actuellement sur la commune de Saint-Forgeux-Lespinasse, est le bâtiment le mieux conservé de notre série (fig. 11) ; c'est pourtant la description la plus difficile à comprendre. Il reste à Lespinasse une tour carrée à angles arrondis, à 3 étages, dotée de créneaux peut-être tardifs, au centre d'une plate-forme fossoyée carrée de 38 m de côté. L'ensemble est ceint d'une vaste basse cour de 130 x 150 m environ (fig. 12). Le texte évoque le donjon, c'est-à-dire la plate-forme seigneuriale qui contient la tour et la chemise sur laquelle Guillaume veut faire réparer deux échiffes. Les travaux sont peut-être ceux qui avaient été ordonnés par le châtelain de Charlieu et qui n'avaient pas été réalisés. En

effet, ils sont arrêtés, sans doute en raison du froid hivernal. Pour que les maçonneries ne gèlent pas, il semble qu'elles aient été recouvertes par une toiture ou que le pavillon ait été protégé par la tour. On ne comprendrait pas pourquoi Guillaume se permet d'ordonner la poursuite des travaux en plein hiver. Il veut qu'ils soient rapidement fini et semble très



Fig. 12 : restitution du plan du château de Lespinasse en 1390. Fond : photo verticale IGN 2002 (© Géoportail, Infographie H. M.)

pressé (« le mur dessoubz ledit pavillon soit tantost parfait senz riens attendre »).

Guillaume souhaite que l'on refasse les poteaux et les claies constituant « la barre » de la tour maîtresse et de son pavillon, ce qui désigne certainement un hourd périphérique à son sommet²³. Autour du donjon, il préconise de faire une palissade de poteaux de bois « chevillés et jointifs ». Il s'agit là encore d'une chemise assez large pour le passage d'un homme, qui s'accroche au pont-levis se trouvant au-devant de la porte. Elle est percée de meurtrières espacées de 2 m, au travers desquelles on peut utiliser un épieu ou tirer un trait (« Et y aura d'une toyse à autre ung pertuis pour traire ou pour glayvoier se mestier estoit »).

Sept échiffes sont attestées sur l'enceinte de la basse cour : elles doivent être réparées. Au devant, le fossé est entièrement entouré d'une haie d'épineux qui doivent être tressés pour renforcer cette défense naturelle. Chose rare, on signale une maison des retrayants qui occupe une partie de la basse cour. La « cloison dudit retrait du costé devers le bour Chevalier » pourrait désigner une séparation entre la maison des retrayants et une partie de la basse cour réservée à l'aristocratie. Mais le bourg Chevalier peut être aussi à quelques distances du château, comme cet autre « bourg Chevalier » qui s'étendait au nord de la ville de Charlieu²⁴.

Saint-Christophe-en-Brionnais

Le lendemain, arrivant à Saint-Christophe-en-Brionnais, ils sont accueillis par le curé Marc Segardin, « qui se dit procureur » du seigneur Pierre de Semur. En revanche, les habitants ne sont pas cités. La description est aussi moins précise que dans les cas précédents.

Le château médiéval de Saint-Christophe a été remplacé par un château moderne en 1830, lui-même détruit en 1930. Il n'en reste que le

23. Par exemple, au château de Riveau à Autun, en 1389, on paie « a Jehan de Couches, recoveur demorant à Ostun que l'on lui devoit de marchier fait à lui de cloure de quarrons à mortier de chaul le **bart** qui a esté nouvellement faiz sur la tour neuve dudit chastel. » B 2 302, f° XXIII r°.

24. FOURNIAL (Étienne), *Charlieu : histoire de la ville et de ses habitants, des origines à l'aurore des temps modernes*. [s.l.] : Association pour la connaissance de Charlieu, 1985.

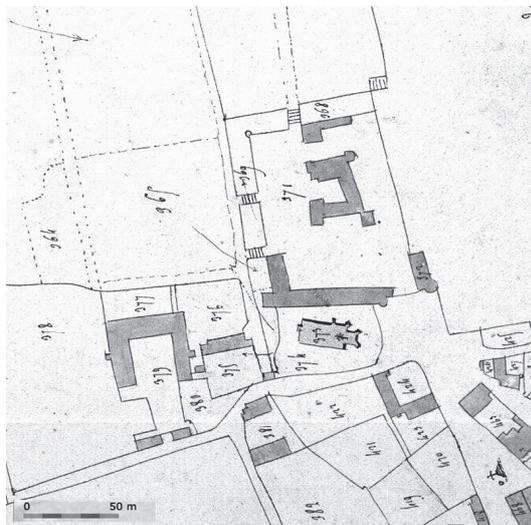


Fig. 13 : plan cadastral de Saint-Christophe-en-Brionnais au 1/2 500 agrandi à 1/1 000, cadastre de 1825, feuille A1 (© ADSL)

parc, flanqué de deux tourelles modernes, et le dessin du plan cadastral de 1825 (fig. 13). Le château était constitué alors de plusieurs bâtiments formant un rectangle de 24 x 30 m, flanqué de trois tours, qui occupait le centre d'une grande plate-forme rectangulaire, de 70 x 100 m, bordée de fossés au nord et à l'est. Bien entendu, il est impossible de savoir si cette disposition avait quelque chose de commun avec celle de la forteresse de 1390.

À l'occasion de l'évocation de la réparation de différentes échiffes, Guillaume indique la présence de l'une d'entre elles sur une tour carrée. Il s'agit peut-être de l'une des tours représentées dans les angles du château sur le cadastre de 1825.

La basse cour est entourée d'une courtine ouverte par un pont-levis et par une poterne (« potelle »). On veut la doubler d'une palissade. Une maison du four est attestée dans cette basse cour. Enfin, Guillaume précise là encore qu'il faut garnir les murs d'épines.



Fig. 14 : emplacement de la maison forte de Noyer, vu de l'est (Cl. H. M., 2012).

Noyer

La forteresse de Noyer se dressait à 1 000 m à l'est de Saint-Christophe, sur un petit éperon marneux. Il en reste une jolie maison de maître, bâtie en avant du site médiéval sur l'emplacement de la basse cour et, au sommet de l'éperon, une cave voûtée carrée qui est la base d'une ancienne tour médiévale (fig. 14 et 15).

Guillaume est reçu sur place par la dame du lieu et demande notamment qu'on refasse des échiffes sur les murs de la forteresse. Celles-ci sont accessibles par des échelles. Noyer est le seul site où ce type d'équipement est mentionné. Il faut peut-être en déduire que sa courtine n'a pas de chemin de ronde et que les échelles sont nécessaires pour desservir les échiffes. Il n'existe pas de flanquement maçonné sur ce château. L'essentiel de la défense passive consiste en un mur d'enceinte. Cette forteresse est précédée d'une petite basse cour entourée par une simple palissade qu'on a commencé à aménager et qu'il faut finir. Le site est néanmoins qualifié de forteresse : sans doute à cause de la tour carrée dont la cave seule est aujourd'hui conservée.



Fig. 15 : soupirail de la cave de la maison forte de Noyer (cl. H. M. 2012)

Oyé

À Oyé, Guillaume est accueilli par le chevalier Pierre de Luzy et sa femme. Les retrayants, s'il y en a, ne sont pas évoqués. Là aussi, Guillaume enjoint d'aménager une palissade au pied des murailles, de restaurer les échiffes et de faire une barrière à l'entrée du donjon. Mais l'intérêt du texte réside dans les projets de terrassement :

« Item que le mur qui est encommanié à faire entre la tour carrée que l'on fait en la basse court et la cuisine soit parfait du plus tost que faire se pourra [...] et soit comblée la place à l'endroit dudit mur et égalée, et soit prise la terre dont il sera comblé entre l'église dudit lieu d'Oyé et le dongeon à l'endroit des deux tours qui sont devers ladite eglise pour ce qu'il y a trop de terre, et elle est bien necessaire à combler la place à l'endroit dudit pan de mur. »

Le château d'Oyé, au nord de l'église romane, ne présente plus aucun vestige antérieur au XVI^e siècle, et l'on a bien du mal à identifier les emplacements de la basse cour et du donjon (fig. 16).



Fig. 16 : l'église et le château d'Oyé au début du XX^e siècle, (CPA, coll. privée).

Néanmoins, sur le cadastre de 1825, on distingue un système parcellaire circulaire autour d'une parcelle centrale arrondie portant l'église et le château (fig. 17).

Il serait présomptueux de parler de motte, puisque l'église romane, bâtie avant le XII^e siècle, est de plain-pied avec le village. Néanmoins, sur les cartes postales du début du XX^e siècle, on remarque que l'église est bâtie sur un sol incliné,

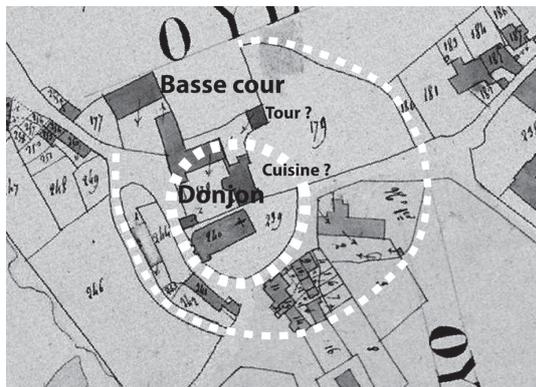


Fig. 17 : plan cadastral du château d'Oyé de 1825, feuille E2 (© ADSL)

qui monte du côté du château. Or, le texte parle d'un surplus de terre qu'il faudra enlever entre l'église et les deux tours du donjon, donc au nord de l'église. Ces indices nous montrent donc que la plate-forme centrale du village, qui est peut-être à l'origine une enceinte ecclésiastique²⁵, a été surélevée après l'édification de l'église, sans doute dans le but d'emmotter le donjon.

En 1390, on a construit une tour carrée dans la basse cour et il faut « *comblar et egalar* » l'emplacement du mur qu'on construit entre cette tour et la cuisine. Il est très vraisemblable que cette dépression est un ancien fossé, entre la basse cour et la cuisine qui se trouve donc sur la plate-forme centrale. Comme cette plate-forme, sur le plan cadastral, est entourée sur trois côtés d'une trace de fossé, la basse cour ne peut être qu'au nord du château, ce qui est confirmé par le toponyme « la Condémine » qu'on trouve à cet endroit (la basse cour ouvre sur le domaine seigneurial). On peut aller plus loin en remarquant que la barrière doit être aménagée du côté de la grosse tour : celle-ci se trouve donc près de l'entrée du château. Or, Oyé se trouve sur un rebord de plateau : logiquement, l'entrée se fait côté plateau, à l'est, et non côté coteau à l'ouest. La tour neuve et la cuisine sont donc à chercher plutôt de ce côté.

25. MOUILLEBOUCHE (Hervé), « Cercles de paix, cimetières et châteaux en Bourgogne ». In : *Ex animo. Mélanges d'histoire médiévale offerts à Michel Bur*. Langres : Dominique Guéniot, 2009, p. 73-138.



Fig. 18 : Sarry, état actuel des vestiges, vus du sud-est (cl. H. M. 2010)

Sarry

Le même jour, Guillaume et ses compagnons visitent Sarry, en la présence de quelques habitants du lieu.

La reconnaissance des vestiges est délicate car le site a été reconstruit à la fin du xv^e siècle (fig. 18).

Guillaume préconise là encore d'aménager une palissade autour du site, du même type que celles que nous avons vues précédemment. On évoque l'existence d'une poterne au bas du donjon protégée par une « *barbacanne* », terme dont l'interprétation prête à confusion. On indique aussi la « *salle* » flanquée de deux échiffes de pierre, sans doute des échaugettes, mais aucune tour

de flanquement n'est signalée. Guillaume fait reconstruire des échiffes en bois « *sur les autres échiffes de murs* » ainsi qu'un hourd périphérique (« *barre* »).

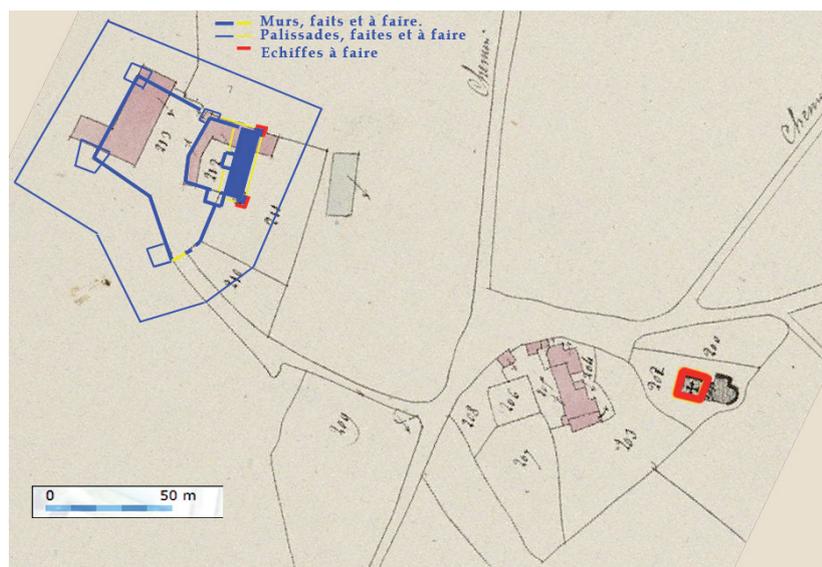


Fig. 19 : plan cadastral du château de Sarry en 1825 (infographie H. M.)

La porte cochère du château (« *grand porte* ») est murée. Il n'y a sans doute pas assez de monde pour bien défendre ce site. Guillaume ordonne aussi d'entourer le fossé de palis et de garnir les courtines de branches d'épines. Enfin, il demande qu'on surcreuse le fossé et qu'on enterre en partie les palissades avec la terre ainsi retirée : « *Item que le paliz qui est encommancié à faire sur le bort des fossez soit parfait tout autour ainsi qu'il est commancié et soient reparez les fossez tout autour et la terre getée deça et dela pour enterrer le paliz.* »

L'église, qui se trouvait à 250 m à l'est de la forteresse, est également concernée par la mise en défense²⁶ : « *Item que le barre qui est taillié pour mettre sur le clochier de l'église soit levé sur ledit clochier ainsi qu'il est ordené et emprès de faire.* » Il semble donc que lors de la visite, le hourd de l'église est déjà « taillé », mais qu'il n'est pas installé : soit on a là une interruption de travaux, comme pour le palis qui est « *encommancié à faire* », soit il s'agit d'une preuve que les hourds étaient régulièrement montés et démontés, en fonction des périls. L'église étant aujourd'hui détruite, il n'est pas possible d'étudier le type d'ancrage de ce hourd.

La forteresse de la Garde

Guillaume de Saint-Privé profite des fêtes de la Nativité et de la Circoncision pour faire rédiger le compte-rendu des visites, puis il reprend la route le 2 janvier pour visiter la forteresse de la Garde à 2 km au sud-ouest de Semur. On ne sait s'il s'agit d'un site oublié en décembre, ou du premier site d'une nouvelle série, puisque le texte s'interrompt ici, sans eschatocole. Il n'est même pas certain que l'article soit terminé.

Le château de la Garde est bâti sur un coteau qui domine le lit majeur de la Loire et le village de Saint-Martin-du-Lac. Il a été rebâti à la moderne, et rien, même sur le plan

parcellaire, ne permet de retrouver le tracé du château primitif (fig. 20 et 21).

On ignore même s'il se trouvait sous la maison de maître actuelle ou sous la ferme à l'entrée du domaine. Mais la description est suffisamment claire pour qu'on puisse tenter un schéma interprétatif (fig. 22).

Guillaume fait faire « *quatre eschiffes toutes neuves sur les quatre costez de la forteresse qui est toute quarrée* ». *Quarrée* s'entend ici par quadrangulaire et n'implique pas que les quatre côtés aient la même longueur. Les échiffes (nouvelles ou refaites à neuf ?) sont placées sur les côtés : on s'attendrait plutôt à les voir sur les angles, sauf si ceux-ci sont déjà munis de tours.

La tour de la porte doit être « *planchée et postellée de ays ou de cloyes* ». *Planchée* indique une structure horizontale porteuse, et *postellée* une structure verticale défensive. Il s'agit donc soit de construire un étage défensif sur la tour, soit d'y adjoindre une bretèche. Celle-ci sera faite de planches ou de « *cloyes* », c'est-à-dire de clayonnage, comme le hourd de Lespinasse.

On ne dresse pas de palissades au pied des murailles : sans doute parce que celles-ci sont baignées par l'eau des fossés. En revanche, Guillaume fait installer une barrière devant le pont dormant et une palissade autour des fossés, sur le « dos d'âne » à l'ouest et au nord, et sur les « *chaussées des fossés* » sur les deux autres côtés. Comme le château est installé sur une pente descendant vers le nord-ouest, on peut déduire que le dos d'âne est une levée de terre pour maintenir l'eau dans les fossés de la partie aval, alors que la chaussée n'est que le chemin autour des douves.

La description se termine brutalement, sans fixer de délais ni d'amende pour la réalisation des travaux.

26. Il n'en reste plus aucun vestiges. Pour avoir une idée de la forme de ces fortifications voir CAYOT (Fabrice), « La fortification des églises rurales en Bourgogne », in *Chastels et Maisons fortes III*, s. dir. Hervé Mouillebouche, Chagny : CeCaB, 2010, p. 147-180.



Fig. 20 : château moderne de la Garde, vu du sud (cl. H. M. 2007).

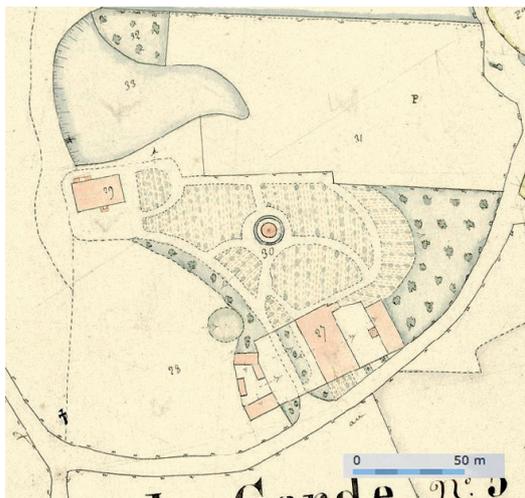


Fig. 21 : plan cadastral du château de la Garde, 1839, section B2.

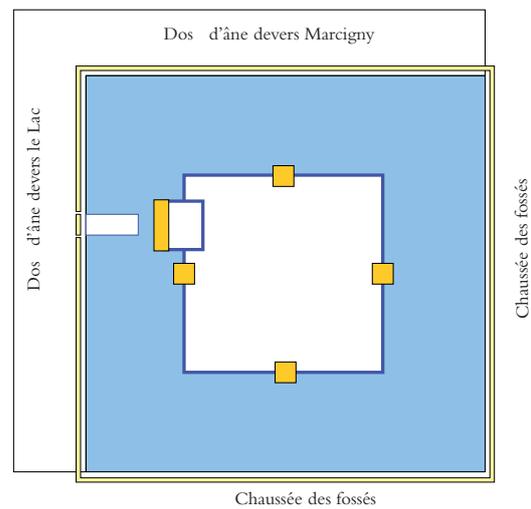


Fig. 22 : schéma de la maison forte de la Garde (infographie H. M.)

Guerre et société

Structures du château

La première curiosité de ce texte est l'importance donnée aux fortifications de bois. Certes, ce n'est qu'une demie surprise lorsque l'on connaît l'importance de ce matériau dans les fortifications de pierre²⁷ et que l'on a un peu dans l'œil les dessins de l'*Armorial de Revel*, de 60 ans plus jeunes que nos châteaux.

En 1450, l'abbaye de La Bénisson-Dieu, limítrophe du Forez et du Brionnais, est bardée de bois des combles aux fossés (fig. 23).

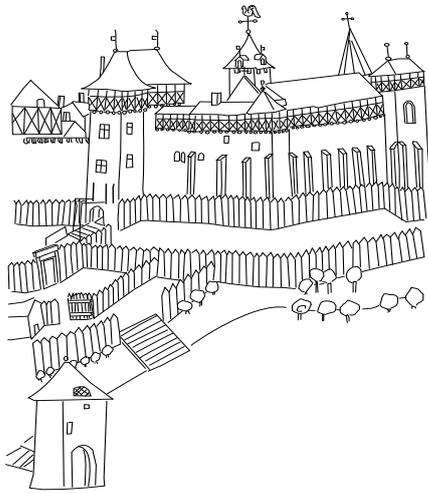


Fig. 23 : abbaye de La Bénisson Dieu sur l'*Armorial de Revel*, BnF, fr. 22 297, p. 487. (Infographie F. C.)

Certes, la vision est un peu faussée dans la mesure où les fortifications du Brionnais sont réalisées en hiver, quand le gel interdit les travaux de maçonnerie. Mais, *a contrario*, rien ne prouve que les structures existantes (salles, cuisines, courtines) soient en pierre. Les grandes reconstructions de la fin du xv^e siècle et la destruction de la plupart des structures de bois ne doivent pas nous faire oublier que le « château de bois » ne disparaît pas avec la motte castrale.

La motte castrale elle-même ne disparaît pas avec le château fossoyé : Chenay et Bagneaux sont des maisons fortes vraisemblablement bâties

sur d'anciennes mottes castrales. Or, rien dans le texte ne permet de deviner cette surélévation. À Oyé en revanche, la visite semble évoquer l'arasement d'une motte. Là, l'assise de l'église romane permet d'affirmer que si motte il y a eu, elle n'était pas bien haute...

Pour les 8 sites, le châtelain de Semur précocise de bâtir des échiffes et des palis. Les projets de travaux évoquent également, de manière non systématique, les structures existantes. Dans 5 sites, il est question de tours (mais elles existent sans doute également à Bagneaux, Noyer et Sarry). Un pont-levis est nommé à Chenay, Lespinasse et Saint-Christophe ; son existence est probable à la Garde puisqu'on parle d'un pont dormant. En 1390, ces ponts peuvent être des mécanismes à flèches et à balanciers ; néanmoins, il est improbable que ces petites maisons fortes rurales soient équipées de ponts maçonnés à fentes de flèches.

Dans deux forteresses, Chenay et Sarry, on évoque la « salle ». À Chenay, celle-ci est munie d'une unique cheminée, dont la souche couronne le pignon. Au sens strict, la salle désigne la grande salle seigneuriale, l'*aula* où se tiennent les réceptions et où se rend la justice. À Sarry, le bâtiment est moins prestigieux, puisque le capitaine y dort la nuit. Ici, le mot « salle » désigne probablement l'ensemble du logis où se trouve l'*aula*.

On remarque aussi des « cuisines » à Chenay et à Oyé et une « maison du four » à Saint-Christophe. À la fin du xiv^e siècle, le choix de ces points de repère n'est peut-être pas anodin. Rappelons-nous que les gigantesques cuisines du palais des ducs de Dijon ont été rebâties vers 1430. Au début du xv^e siècle, l'art de la table est un mode de gouvernement et la cuisine devient un édifice monumental qui a une dimension ostentatoire. Il n'est donc pas étonnant que les visiteurs puissent l'identifier à coup sûr, et s'en servent comme d'un élément remarquable pour orienter leurs descriptions.

En revanche, il n'est jamais question de chapelles. Saint-Christophe et Oyé sont bâtis tout contre l'église paroissiale, qui fait office de chapelle castrale ; ailleurs, les dévotions sont sans doute confinées dans un oratoire ou une chapelle en-œuvre, comme c'est généralement le cas dans les simples maisons fortes.

27. POISSON (Jean-Michel), SCHWIEN (Jean-Jacques), *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge ; colloque de Lons-le-Saulnier, 23-25 octobre 1997*, Besançon : Presses Universitaires Franc-comtoises, 2003.

L'organisation de la défense

On pourrait s'étonner de la médiocrité des moyens humains affectés à la défense de ces petites forteresses. Par comparaison, rappelons qu'au château ducal de Semur, on trouve seulement un capitaine, parfois secondé par un lieutenant, et trois ou quatre sergents d'armes. Il est donc normal de ne pas trouver de garnison dans les simples maisons fortes.

Dans trois sites (Lespinasse, Saint-Christophe et Sarry), on parle pourtant d'un capitaine, qui doit dormir la nuit au donjon. Ce capitaine est-il un petit noble professionnel de la guerre, ou juste un villageois devenu homme de guerre à la faveur des événements ? Il semble en tout cas être nommé et rétribué par le seigneur et non par le duc. Et que penser des sites où le capitaine n'est pas nommé : est-ce que celui de Chenay dort déjà au donjon, et il n'est donc pas besoin de le rappeler, ou bien est-ce la dame du lieu qui fait office de capitaine ? On mesure à Sarry toute l'ambition de Guillaume de Saint-Privé : il exige que le « capitain et gouverneur aille gesir continuellement en ladite sale », alors que ledit capitaine n'était même pas présent au village lors de la visite ! En outre, les ponts-levis doivent être remontés toutes les nuits à Chenay et à Lespinasse.

Guillaume est particulièrement vigilant sur l'organisation du service de guet et garde. Seuls les châteaux de Bagneaux et de la Garde semblent en être dispensés : peut-être un oubli à Bagneaux, peut-être la conséquence d'une notice inachevée à la Garde. À Saint-Christophe, on précise que la garde aura lieu « de nuit », mais, dans les 5 autres forteresses, il faut des guetteurs « de jour et de nuit ». 4 guetteurs à Chenay, Saint-Christophe Oyé et Sarry, 6 à Lespinasse, isolé et plus exposé aux surprises de guerre. Et partout, il faut de nuit deux arrière-guets « qui yront tout autour pour raveillier les guettes » : on met donc des guetteurs aux quatre coins des fortins, et deux « arrière-guets » se relaient pour faire le tour du château et réveiller les guetteurs !

Pour des communautés villageoises assez petites (40 feux à Sarry, 30 à Saint-Christophe,

28. D'après la recherche un peu plus tardive de 1475 : B II 510.

34 à Saint-Martin-de-la Vallée, 14 à Bagneaux, 41 à Lespinasse, 18 à Chenay²⁷...) on mesure combien l'effort de guet était important et astreignant, mais à la mesure du péril qui montait du Forez.

L'armement

Guillaume de Saint-Privé donne parfois des précisions pour l'armement du château. Un peu partout, il demande que les échiffes soient garnies de grandes quantités de pierres : très efficace contre un casque *anglois*, et bien moins coûteux que l'huile bouillante... Ces blocs informes n'avaient aucun coût intrinsèque, mais les monter en grande quantité au sommet des murailles était une charge dont les paysans se seraient volontiers passés.

À Chenay et à Lespinasse, il faut également monter des pierres plus petites pour alimenter les « fléaulées ». Le terme est sans doute rare ou ambigu à l'époque, car Guillaume décrit l'engin pour être sûr qu'il soit bien identifié. À Chenay, on écrit « fondes en bastons appelées fleaulées pour gitier au loing » et à Lespinasse « fleaulées en maniere de fondes estachiées en baston pour gitier au loing ». Ces frondes emmanchées, appelées également fustibales, étaient des armes fréquemment utilisées pour la défense et l'attaque des places fortes (fig. 24).

L'amplitude du mouvement de tir montre que l'arme était inutilisable à travers de petites ouvertures (telles que des archères, des fenêtres, des

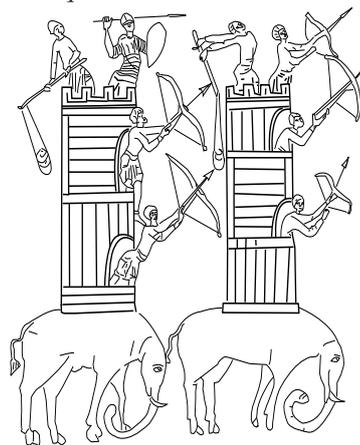


Fig. 24 : l'usage des fléaulées dans la défense des places. Bible de Saint-Pierre de Roda, Paris, BnF, ms. lat. 6, vol III, f^o 144 v^o, Catalogne, XI^e siècle. (Infographie F. C.)

portes...) ou bien dans un espace non dégagé tel un sous-bois. La hauteur nécessaire constatée par l'archéologie expérimentale montre qu'il faut entre 4 m et 4,50 m de haut pour l'utiliser avec une efficacité maximale (fig. 25).



Fig. 25 : détail montrant l'utilisation d'une fléaulée. *Liber ad honorem Augusti, Petrus d'Eboli, Berne, Bibliothèque de la Bourgeoisie, Cod. 120, II, f° 111 r°, enluminé en Italie du sud vers 1195-1197. (Infographie F. C.)*

En revanche, le fait que le départ du projectile se fasse bien au-dessus du tireur lui-même facilite le tir tendu en défilement. Le tireur est derrière un obstacle et seul le haut de la tête jusqu'aux yeux dépasse de l'abri. Guillaume demande qu'il y ait deux fléaulées par échiffé à Lespinasse. Celles-ci étaient donc découvertes. Le maniement simultané de deux fustibales dans un espace réduit n'était pas sans danger pour les vaillants défenseurs !

Dans les deux sites où l'on exige des fustibales, il faudra également des arbalètes et des carreaux (« viretons »). À Chenay, les 4 arbalètes sont entreposées au château, alors qu'à Lespinasse, les armes semblent conservées par les utilisateurs : « *Item que chascun des habitans et retrayans dudit lieu de Lespinace soient garniz d'arbelestes et de viretons, c'est assavoir ceulx qui s'en sauvent aidier, et les autres soient garniz de glaives et d'autres harnois chascun selon sa puissance.* ». Ceux qui ne savent pas se servir d'une arbalète ou d'une fustibale seront donc équipés de « glaive », c'est-à-dire d'armes emman-

chées diverses (piques) et « autres arnois », à comprendre comme autres équipements.

L'armement de base semble être le glaive ou le demi-glaive, qui sert de référence pour désigner les lices étroites où l'on doit pouvoir circuler avec un demi-glaive, et les meurtrières étroites « pour glavoyer ».

Les arcs ne sont jamais nommés, ce qui prouve sans doute qu'ils n'étaient pas utilisés par les paysans. En effet, comment comprendre qu'on compte les pierres et les fustibales, et qu'on ne précise rien sur les arcs ?

On ne voit pas mention d'artillerie à poudre, quoiqu'elle soit attestée dès 1350 à Cuisery et 1376 à Chalon²⁹. Mais il n'y en a pas non plus au château de Semur. En 1390, une fléaulée bien emmanchée doit être encore plus efficace pour la défense qu'un canon mal chargé...

En fin de compte, il faut souligner le haut niveau technique atteint par les paysans du Brionnais : 40 ans de guerre quasi continue ont contribué à faire de chaque homme un technicien de la défense.

La société du château

Cette démocratisation de la guerre a sans doute contribué à combler le fossé idéologique entre les paysans et l'aristocratie guerrière. On est surpris en effet de voir combien la forteresse est un point de convergence des intérêts de l'aristocratie et du peuple.

Tout d'abord, dans plusieurs villages, le seigneur réside au château. À Bagneaux, on trouve « *le seigneur et dame qui illec tiennent leur residence* » et à Oyé « *ledit chevalier et sa femme tiennent leur residence continue* ». À Chenay et Noyer, la dame est seule pour accueillir les visiteurs. C'est une situation très fréquente en cette fin du Moyen Âge. Les seigneurs meurent jeunes à la guerre ou sont en mission pour le duc et les maisons fortes sont souvent occupées par les épouses seules³⁰.

29. « *Cinq poz à giter feu* » Cuisery en 1350 (B 4 390) ; « *canons de fer jetant le pesant de 130 livres* » à Chalon en 1376 (B 3 577).

30. MOUILLEBOUCHE (Hervé), « *Le rôle des dames dans les maisons fortes de Bourgogne, XIII^e-XVI^e siècle* » in : *Le château au féminin : actes des rencontres d'archéologie et*

Cette aristocratie rurale semble encore riche malgré la guerre. Alors que Guillaume de Saint-Privé, seigneur de Champigny, est simple écuyer fils d'écuyer, les seigneurs de Chenay, Saint-Christophe et Oyé arborent le titre de chevalier et des noms de famille illustres. Dans les autres sites, où le seigneur est absent, on peut en déduire que celui-ci réside dans un autre de ses châteaux.

Il est étonnant de voir les retrayants assister aux visites de la forteresse. Certes, ils sont contraints aux menus emparements et au devoir de guet et garde, mais les décisions du châtelain de Semur pourraient leur être transmises par une tierce autorité. Le fait qu'on rassemble pour la visite « *la plus grant et plus saine partie d'iceulx habitants* » montre bien qu'on leur reconnaît une réelle responsabilité militaire pour la mise en défense de la forteresse. Il semble d'ailleurs que les villages de Chenay et de Lespinasse, dans lesquels toute la population est de condition libre, soient ceux où les retrayants sont le plus impliqués dans la défense. Cette synergie entre les seigneurs et les retrayants n'est pas sans rappeler celle des forts villageois d'Auvergne étudiés par Gabriel Fournier³¹. Dans la forteresse, les retrayants ont généralement leur place assignée dans la basse cour : c'est le cas notamment à Chenay, où celle-ci est close « *pour recueillir les bonnes gens et le bestial* ». À Lespinasse on renforce l'enclos « *ou lieu du retrait des bonnes gens* ». Noyer en revanche est une place très petite, et la basse cour, en laquelle est une maison basse, est plutôt un espace à usage agricole. À Sarry, la première enceinte est particulièrement bien fortifiée, puisqu'on y trouve des hourds. Enfin, à Oyé, un mur la rattache au donjon et l'on comble le fossé obsolète qui l'en sépare.

Châteaux et contrôle ducal

Dernière question, mais d'importance : pourquoi Guillaume a-t-il visité spécifiquement ces 8 forteresses ? Était-ce les seules en

activité en 1390, ou bien les seules contrôlées par le duc ? En effet, si l'on consulte la base de données du Centre de Castellologie de Bourgogne, on ne trouve pas moins de 66 sites fortifiés sur les communes du Brionnais autunois (non compris les 3 communes de la Loire et la commune de l'Allier). Parmi ces 66 sites, 25 ne sont sans doute pas encore fortifiés en 1390 (la Vallée à Semur, Chaumont à Oyé, Maulévrier à Melay...). D'autres sont déjà abandonnés à cette date : la motte des Rondets à Melay a sans doute une période d'activité très brève, la maison du Jonc à Saint-Martin disparaît après 1347, le château de Montmégin n'est qu'un lointain souvenir. Sur la trentaine de sites restants, certains ne sont que de simples maisons fossoyées sans droit de retrait, qui n'étaient pas susceptibles de servir à la défense collective du Brionnais : Argues à Baugy est une grange fossoyée, Larre et la Barre à l'Hôpital-le-Mercier sont de simples maisons basses fossoyées, sans justice.

Il y a également un critère géographique : tous les sites visités sont situés au sud-est du bailliage, et sont donc plus menacés par l'arrivée des compagnies du Velay. Il semblait peut-être moins nécessaire de mettre en défense Arcy, la Motte-Reuillon, ou Puthière à Saint-Yan.

Dernier critère : tous les sites visités semblent être des fiefs ducaux : Chenay et Bagneaux sont repris en fief du duc en 1380³². Noyer et Oyé en 1381, « *à cause du chastel et baronnie de Semur en Brionnais*³³ », Sarry en 1382³⁴, Lespinasse en 1390³⁵. On n'a pas d'hommage pour Saint-Christophe et la Garde avant 1488³⁶ mais ces maisons fortes n'ont jamais eu d'autre seigneur éminent que le duc, et on peut raisonnablement penser que les aveux précédents n'ont pas été conservés. En revanche, Guillaume de Saint-Privé se garde bien d'intervenir au prieuré d'Anzy-le-Duc, qui dépend du roi, au château de Narbot à Artaix, fief de l'abbaye de

d'histoire en Périgord, les 26, 27 et 28 septembre 2003 / textes réunis par Anne-Marie Cocula et Michel Combet. Pessac : Ausonius, 2004, p. 39-56.

31. FOURNIER (Gabriel), *Les villages fortifiés et leur évolution. Contribution à l'histoire du village en Auvergne, synthèse*. Association Forts Villageois d'Auvergne : la Sauvetat, 2009.

32. B 10 528.

33. B 10 529.

34. B 10 329.

35. B 10 537.

36. B 10 585 et 10 586.

Marcigny, ou au château d'Essertines à Brian, dont le seigneur rend hommage au comte de Forez³⁷. De même, le château du Troncy à Iguerande a été vendu en 1347 à l'abbesse de Marcigny, qui était apparentée à la famille de Beaujeu³⁸.

Reste une demi-douzaine de châteaux, qui semblent d'importantes places fortes en 1390 et dont les seigneurs rendent hommage au duc : Amanzé, fief ducal en 1367³⁹, Sancenay près d'Oyé qui rend hommage en 1374⁴⁰ ; l'Étang et Champron à Saint-Julien, avoués au duc en 1373⁴¹ et Boschevenou au même Saint-Julien, fief du duc en 1370⁴². Rien à priori n'empêchait Guillaume de Saint-Privé d'aller y porter ses conseils ; il l'a d'ailleurs vraisemblablement fait après la visite de la forteresse du Lac, mais les procès verbaux de visite n'ont pas été recopiés. Hélas.

En guise de conclusion

Ce serait sans doute d'une outrecuidante banalité que de conclure « il faudrait fouiller ». Si d'aucuns prétendent que l'histoire médiévale ne peut plus progresser que par recours à l'archéologie, nous leur répondrons qu'il y a encore de très beaux textes à découvrir, à transcrire et à comprendre. Et fouiller pour trouver quoi ? Parions qu'après plusieurs années, le résultat des fouilles d'un quelconque de ces sites apporterait de nouvelles discordances entre le programme de fortification de Guillaume de Saint-Privé et la réalité architecturale : parce que les travaux n'ont pas été réalisés, ou parce que les modifications effectuées ont été si éphémères qu'il n'en est rien resté. À chaque source sa richesse propre. Ce texte nous apprend beaucoup sur la société de la fin du Moyen Âge, ou plutôt sur la réalité vécue de cette société rurale qu'éclaireront si peu les sources écrites. C'est une chose de lire les chiffres d'une recherche de feux et de

voir un seigneur déclarer fièrement tenir du duc sa « maison forte », mais c'en est une autre, et d'une tout autre saveur, de sentir ces paysans et ces seigneurs, main dans la main, essayer de discuter avec l'envoyé ducal pour pouvoir rafistoler la vieille forteresse collective avec des bois de récupération !

Mais le texte éclaire surtout le pire : la peur et la guerre. Dix ans après le passage du dernier écorcheur, les paysans sont en alerte jour et nuit ; ils se défendent à coup d'arbalètes et de fustibales ; ils s'arment de bâtons ferrés et pics ; ils se protègent derrière des claies de noisetier, et n'ayant pas d'épée, ils leur jetaient des pierres...

Dernière remarque désabusée : en 1423, le Brionnais est saccagé par les reprises de la guerre de Cent Ans. À Oyé, Sarry, Saint-Christophe, le Lac, Chenay, Lespinasse et Semur, la recherche de feux porte « *il ne demeure personne esdittes paroisse à cause des Armagnacs [...] qui ont mené la plus grand partie des hommes et tout le bétail, en sorte que nul n'habite esdits lieux*⁴³ ». Face à une nouvelle forme de guerre et de pillage infiniment plus violente, avec notamment un usage général de la poudre et des armées de mercenaires, les aimables forteresses de bois et les défenses collectives des paysans maîtres de la fustibale n'avaient eu aucune chance.

43. Peincedé, t. XVIII, p. 789-790 : « *Monceau en la chastellenie d'Anzey. Nota : il ne demeure personne en cette paroisse à cause des Armagnacs qui sont à Varennes en Brionnois par deça la riviere de Loire, et autres Armagnacs d'outre Loire qui courent chacun jour es châtellenie d'Anzy et de Semur en Brionnois, et en ont mené la plus grand partie des hommes esdittes châtellenies et tout le bétail, en sorte que nul n'habite esdits lieux, ce qui est affirmé par Jean de Ramilly écuyer et plusieurs autres. (François Larragonnais étant en garnison à Anzy.)*

Baugie, Reullon, Saint Germain en Brionnois, Saint Yan, Montmegin, Vindecie, Avrilly, L'hospital de Mercier, Anzy, Saint-Didier, Oyé, Sarrie, Saint Christophe, Saint Martin du Lac, Chenay l'Hospital, Chenay le Chastel, Lespinace, Semur en Brionnois, Sainte Foy, Yguerande, Maillie, Maletaverne, Saint Julien de Cray, Saint Martin de la Vallée, Artel, Malay et Vivant, Jonzie, Amanzie, Brian : nota : il ne demeure personne esdittes parroiches pour les causes susdites. »

37. GUICHARD (Georges), *Chartes du Forez antérieures au XIV^e siècle*, Mâcon : Protat frères, 1933, n° 164.

38. B 11 661.

39. B 105 17.

40. B 10 437, f° 35.

41. B 10 473, f° 44 et 55.

42. B 10 518.

Édition du texte

ADCO, B 978

1390, décembre, 1391, janvier. — Procès verbal de visite et ordonnance des réparations des forteresses de la châtelainie de Semur-en-Brionnais effectuées par Guillaume de Saint-Privé, écuyer, capitaine et châtelain de Semur et Jean Chapitre, notaire royal, sur ordre de Guyot d'Arcy, bailli d'Autun et Montcenis, et contenant les descriptions des forteresses de Chenay-le-Châtel, Bagneaux (Melay), Lespinasse, Saint-Christophe-en-Brionnais, Noyer-lès-Saint-Christophe, Oyé, Sarry et la Garde (Saint-Martin-du-Lac).

Rouleau de papier ; l : 14,8 à 15,2 cm : L : 370 cm

[^f 1]

Ce sont les ordenances faictes par nous Guillaume de Saint Privé, escuier, capitain et chastelain de Semur en Briennois pour Monseigneur le duc de Bourgoingne, commis et député en ceste partie par noble homme Guiot, seigneur d'Arcy, escuier, bailli d'Ostun et de Montcenis, sur le fait de la visitation et reparation des forteresses de ladite chastellenie de Semur, lesquelles forteresses nous avons visitées, appelés avec nous Jehan Chapitre, clerc notaire du roy nostre sire et de monseigneur le duc, Huguenin Godart d'Arthe et Tèvenin Brugnet, sergens de monseigneur le duc, ainsi et par la maniere qu'il est cy après escript.

Et premierement le jeudi xv^e jour du mois de decembre, l'an mil CCC IIII^{xx} et dixⁱ, par vertu des lettres emanées de la court dudit monseigneur le bailli, nous transportasmes en la maison fort de Chenay le Chastel, laquelle maison tient et porte noble dame madame Marguerite de Digoine, femme feu messire Jehan de Changy, chevalier jadix. Et illec trouvasmes ladite dame et en la presence d'icelles dame et de plusieurs des habitans et hommes d'icelle maison et de la plus grant et plus saine partie d'iceulx habitans, lesquex nous mandasmes et fismes adjorner² audit lieu par devant nous, nous visitasmes ladite maison de Chenay, et y ordenasmes estre faictes les choses et reparations qui s'ensuivent cy après.

Premierement, à l'entrée dudit lieu et maison fort de Chenay, dessus le pont leveis, une eschiffe bonne et bien faite en laquelle l'on se puisse tenir seurement pour deffendre ledit pont.

Item que ledit pont soit reappareillié bien et covenablement et mis en estat que l'on le puisse liever et bessier touteffoys que mestier sera³.

Item que deux ales⁴ de paliz de bois soient faictes decza et dela du chemin a venir dudit chastel audit pont leveis, et soit ledit paliz tout jointif, et d'une toyse et demie de hault, afin que l'on puisse aler à covert seurement dudit chastel sur ledit pont et sur ladite eschiffe qui sera sur ycellui pont.

Item que ou pan du mur dudit chastel de Chenay par devers la ville de Marcigny, dès l'entrée d'icelluy chastel jusques à la tour ronde qui regarde devers Bor le Conte soit fait ung pan de paliz jointif d'une toyse et demie de long tant en terre que dehors, afin que l'on ne puisse venir au pied du mur pour assaillir le lieu, et qu'il n'aye d'espace entre le mur et le paliz fors tant seulement que ung homme y puisse aler ung petit glaive⁵ en sa main.

Item en l'autre pan de mur devers le pignon de la sale dudit lieu du costé devers la cheminée, ung autre pan de paliz qui soit de la moison⁶ et faczon de l'autre paliz dessus dit, qui se prendra dès les ales du pont leveis et yra jusques au quarré dessoubz d'une tour quarrée que l'on fait oudit lieu de Chenay, et dès l'autre quarré d'icelle tour jusques à l'autre tour ronde devers Bor le Conte.

1. Jeudi 15 décembre 1390.

2. *Ajourner* : convoquer.

3. *Que mestier sera* : que nécessaire.

4. Les ailes du pont-levis sont des barrières de part et d'autre du pont, permettant de commander les fossés depuis le pont.

5. *Glaive* : lance.

6. *Moison* : mesure.

[f° 2]

Item que ou pan du mur de la sale dudit lieu contre la cheminée soit faite une eschiffe toute neuve, bonne et bien faite pour deffendre le costé dudit pignon.

Item une autre eschiffe qui se prendra sur quatre colomes de bois à l'endroit de la cheminée de la cuisine pour deffendre le costé devers Marcigny et l'autre pan jusques à la tour ronde.

Item que ladicte tour ronde soit couverte bien et convenablement et qu'il y aie une lucanne pour gitier au pié d'icelle tour, laquelle lucanne regardera les deux pans d'icelle tour.

Item que ledit lieu de Chenay soit garni tant es eschiffes que es autres lieux necessaires de très grant quantité de pierres et de fondes en bastons appellées fleaulées⁷ pour gitier au loing.

Item que ledit lieu soit garni de quatre arbestes et des viretons⁸ qui appartiennent.

Item que à l'entrée de la basse court soit faite une barriere bonne et bien faite pour recueillir les bonnes gens et le bestial.

Item que audit chastel soit fait bon guet et garde tant de jour que de nuit, et par especial qu'il y aye toutes les nuiz quatre guettes et deux rieres-guez a tout le moins, et que le pont soit levé et la porte close et fermée ainsi qu'il appartient.

Item que les reparations dessus dictes soient faites incontinent senz rens attendre, et au plus tart soient parfaittes de tout dedenz mi quaresme, et ce en peine de XX mars d'argent à appliquer à monseigneur le duc. Et à icelles reparations faire soient contrains ladicte dame et ses hommes dudit lieu et touz autrez qu'il appartendra.

BAIGNAUX

Item le vendredi XVI^e jour dudit mois de decembre l'an dessus dit, nous transportasmes à Baignaux, appelez avec nous le notaire et sergens dessus diz, auquel lieu nous trouvasmes le seigneur et dame dudit lieu qui illec tiennent leur residence. Et aussi y trouvasmes la plus grant partie des hommes et retrayans dudit lieu qui illec estoient adjornéz pour oir les ordenances de ladicte reparation. Et en la presence d'iceulx, visitasmes le fort dudit lieu et les appartenances. Et y ordenasmes estre faites les reparations qui s'ensuivent cy après.

[f° 3]

Premierement que ou quarré du mur de ladicte forteresce soit faite une bonne eschiffe toute neuve, c'est assavoir du costé devers l'abbaye de La Beneisson Dieu.

Item que les murs dudit lieu soient espinez tout entour par dessus d'espines tout à neuf et garniz de grant quantité de pierres.

Item que les autres eschiffes de laditte forteresce soient toutes emparées et postellées bien et diligemment en tele maniere que l'on y puisse aler et venir seurement pour deffendre le lieu.

Item que ung petit paliz qui est à l'entour de ladicte forteresce soit espinéz d'espines tout à neuf et reparez la où il se trouvera despeciez.

Item que à l'entrée de ladicte forteresce soit fait une barriere, c'est assavoir au bot du pont, laquelle sera fermée de clef.

Item que à l'entour des gréz⁹ par lesquieux l'on monte en ladicte forteresce soit fait ung paliz qui soit d'une toyse et demie de long ou plus pour obvier que gens d'armes ne se puissent habergier dessoubz lesdiz grez pour crever le mur de la forteresce.

Item que à l'entrée desdiz grez soit faite une bonne huisserie et ung huis fermant de clef, et dessus lesdiz grez devant la porte dudit lieu soit fait ung tournevant bien hault de bonnes ays de chassaing¹⁰, afin que l'on se puisse illec tenir seurement pour deffendre ladicte porte et que ladicte porte soit enforcée et doublée afin que l'on ne la puisse rompre.

Item que le paliz de la basse court qui est à l'entour des estableries dudit lieu soit tout reparé et soient changiez ceulx qui seront pourriz, et que es deux quarrés dudit paliz soient faites deux bonnes eschiffes afin de deffendre la basse court.

Item que les choses dessus dictes soient parfaittes de tout en tout dedenz la feste de Pasques prochainement venant, et ce en peine de dix mars d'argent, et y soient contraint ceulx qu'il appartient.

7. Frondes en bâton appellées fléaulées : fustibales.

8. Viretons : carreaux d'arbalète.

9. Grés : degrés, escaliers.

10. Chassaing : chène.

[f° 4]

LESPINACE

Item le samedi XVIIIF jour du mois de decembre dessus dit nous transportasmes à Lespinace et illec trouvasmes Durant le bastart de Lespinace, capitain et gouverneur dudit lieu, et plusieurs des hommes habitans et retrayans dudit lieu, et par especial la plus grant et plus saine partie d'iceulx, lesquies estoient illec adjornez pour veoir et oir l'ordenance de la visitation de la forteresse dudit lieu, laquelle forteresse nous visitasmes en la presence dudit capitain et des diz habitans, et y ordenasmes à faire les choses qui s'ensuivent cy après.

Et premierement que une eschiffe que est à l'entree du dongeon dudit lieu de Lespinace du costé devers le pont dudit dongeon ensemble une autre eschiffe qui regarde devers les maisons du retrait dudit lieu soient retenues¹¹ et mises en bon estat en tele maniere que l'on s'i puisse deffendre seurement, et se elles ne puent estre retenues du merrien¹² qui y est a present, qu'elles soient refaites tout à neuf bien et convenablement ainsi qu'il appartient.

Item que le paveillon neuf que l'on a fait nouvellement par maniere d'appendise contre la tour dudit dongeon soit accompli et parfait de mur et de quarrons tout autour ainsi et par la maniere qu'il est encommancié, et ce soit fait tantost senz riens attendre, considéré qu'il est necessaire et aussi que la matire¹³ ne doibt point le giel quar elle est en lieu couvert et ne doute point le temps d'iver.

Item que le mur dessoubz ledict paveillon soit tantost parfait senz riens attendre ainsi qu'il est encommancié à faire et que les pertuis qui sont ou mur ancien soient bouchiez de bon mortier de chaul et d'araine bien et convenablement.

Item que à l'entour dudit dongeon soit fait un paliz de bois à colomes bien chevillié et bien jointif, lequel paliz sera d'une toyse et demie de long tant en terre que dehors, et se prendra es deux colomes du pont leveis et yra tout autour du dongeon, et n'y aura d'espace entre le mur et le paliz fors tant que ung homme puisse aler tout autour ung demi glaive en sa main. Et y aura d'une toyse à autre ung pertuis pour traire ou pour glayvoier se mestier estoit, et sera ledict paliz deux ou trois piez plus hault à l'endroit des deux ales du pont et de la porte neuve du paveillon que es autres lieux, pour ce que l'on y puisse aller et venir à couvert.

Item que le barre¹⁴ de la grosse tour et aussi le paveillon qui est alentour d'icelle soient postellez tout au long et au large ou tout au moins garniz de bonnes cloyes neuves afin que l'on y puisse aller seurement pour deffendre ledict dongeon.

Item que ledict dongeon soit garniz de grant quantité de pierres pour gitier et soy deffendre contre les ennemis se mestier estoit.

Item que oudit dongeon soit fait bon guet et garde tant de jour que de nuit et par especial que que [sic] le capitain aille gesir continuellement oudit dongeon et tiegne de muyt les pons levez et clox et y aye grant quantité de guet et de riere guet et a tout le moins de six guettes et deux rieres guez qui yront tout autour pour ravellier les guettes.

[f° 5]

Item que en la basse court et ou lieu du retrait des bonnes gens qui ont acoustume de eux retraire audit lieu de Lespinace soient faittes les reparations qui sensuivent :

Premierement que sept eschiffes qui sont alentour de la basse court et des maisons dudit retrait soient appareillées et mises en bon estat, et que celles qui ne se pourront reappareiller soient refaites tout à neuf et par especial soit refaite tout à neuf l'eschiffe de la cloison dudit retrait du costé devers le Bour Chevalier.

Item que à l'entour dudit lieu du retrait soit fait ung paliz de bois tout neuf ainsi qu'il y soloit estre d'ancieneté et soit de la faczon de cellui du dongeon et aussi que le paliz de la basse court soit reappareillié bien et diligemment.

Item que les boyssons¹⁵ qui sont à l'entour des fossez dudit lieu de Lespinace soient plessiez bien et diligemment.

Item que les eschiffes soient garnies de grant quantité de pierres et en chascune eschiffe deux fleaulées en maniere de fondes estachies en baston pour gitier au loing.

Item que chascun des habitans et retrayans dudit lieu de Lespinace soient garniz d'arbestes et de viretons, c'est assavoir ceulx qui s'en sauvent aidier, et les autres soient garniz de glaives et d'autres harnois chascun selon sa puissance.

Item que les reparations dessus dites soient faittes dedenz Pasque prochainement venant en et soubz signifiée peine que le seigneur de Lespinace et lesdiz habitans et retrayans pourroient commectre¹⁶ envers monseigneur le duc en faisant le contraire, et par deffault des choses dessus dictes ou d'aucunes d'icelles non faites, et par especial en peine de ving mars d'argent a appliquer à mondit seigneur. Et à ce soient contrains ceulx qu'il appartient.

11. Retenu : réparé.

12. Merrien : bois d'œuvre.

13. Matire : matière.

14. Barre : terme régional pour hourd.

15. Boyssons pour buissons.

16. Commectre : mériter la commise, c'est-à-dire la saisie du fief pour faute envers son seigneur.

A SAINT CHRISTOFLE

Item le dymenche XVIII^e jour dudit mois de decembre l'an dessus dit, nous transportasmes en la maison fort forteresse de Saint-Christofle qui est à messire Pierre de Semur, chevalier, et illec en la presence de messire Marque Segandin, curé dudit lieu, qui se dit procureur et facteur pour ledict chevalier audit lieu de Saint-Christofle, nous visitasmes ladicte forteresse et ordenasmes à faire en icelle les choses et reparations qui sensuivent.

Premierement une eschiffé sur une tour quarrée qui est oudit lieu.

Item que les autres eschiffes soient reappareillées et mises en estat de bonne deffense.

Item que les murs soient espinéz d'espines tout autour.

Item que ladicte forteresse et par especial les eschiffes soient garnies de grant quantité de pierres.

[^f 6]

Item que es deux ales de mur qui sont devant le pont leveis soient fait deux panz de paliz decza et dela, c'est assavoir dès l'une des ales jusques au mur devers la potelle, et dès l'autre ale jusques à la maison du four qui est costé le puis dudit lieu.

Item qu'en laditte forteresse soit fait bon guet de nuit de quatre personnes à tout le moins et que le capitain y gise continuellement de nuit.

Item que les reparations dessus dictes soient faites dedans mi-quaresme, en peine de dix mars d'argent à appliquer à monseigneur le duc et y soient contrains les hommes et retrayans et autres qu'il appartendra.

A NOYERS

Item cellui jour nous transportasmes à Noyers et visitasmes la forteresse dudit lieu en la presence de la dame dudit lieu, et y ordenasmes à faire les choses qui sensuivent :

Premierement qu'il soit fait une eschiffé sur le quarré du mur de laditte forteresse du costé devers Noyers pour deffendre le pan du mur ensemble une eschelle par laquelle l'on montera en ycelle eschiffé.

Item que les autres eschiffes dudit lieu soient appareillées et mises en bonne deffense et soient garnies de pierres et d'eschelles pour monter en ycelles.

Item que le paliz qui est encommancié à faire à l'entour de la basse court soit parfait ainsi qu'il est encommancié jusques au quarré de la maison basse qui est à l'entrée de la basse court.

Item que l'on fasse bon guet et garde oudit fort jour et nuit et soient fait les choses dessus dictes dedenz mi-quaresme prochainement venant en peine de dix mars d'argent.

A OYÉ

Le mardi XX^e jour dudit mois de decembre l'an que dessus nous transportasmes ou chastel et forteresse d'Oyé qui est à messire Pierre de Luzy, chevalier, et illec trouvasmes ledict chevalier et sa femme qui y tiennent leur residence continue. Et visitasmes ladicte forteresse et y ordenasmes a faire les reparations qui sensuivent.

Premierement que à l'entour du dongeon tant dedenz la basse court que du costé dehors soit fait ung bon paliz jointif afin que l'on ne puisse venir au pie du mur.

[^f 7]

Item que le mur qui est encommancié à faire entre la tour quarrée de [sic] que l'on fait en la basse court et la cuisine soit parfait du plus tost que faire se pourra, et entre deux soit espiné ledict mur dès ladicte tour jusques à la cuisine, et soit comblée la place à l'endroit dudit mur et egalée et soit prise la terre dont il sera comblé entre l'église dudit lieu d'Oyé et le dongeon à l'endroit des deux tours qui sont devers ladicte eglise pour ce qu'il y a trop de terre, et elle est bien necessaire à combler la place à l'endroit dudit pan de mur.

Item que costé la grosse tour quarré a l'entrée dudit dongeon soit faite une bonne barriere.

Item que les eschiffes qui sont à l'entour de la basse court soient toutes appareillées et mises en bonne deffense, afin que l'on y puisse ester¹⁷ seurement.

Item que audit lieu soit fait bon guet et garde tant de jour que de nuit et par especial de quatre guettes et deux rieres guez à tout le moins.

17. Ester : se tenir debout.

A SARRIE

Item l'an et jour dessus diz fusmes à Sarrie et visitasmes la maison fort dudit lieu, appelé avec nous le notaire et sergent dessus dit, en la presence d'aucuns des habitans dudit lieu et par especial de Pierre Loste dudit lieu, et y ordenasmes à faire les reparement qui sensuivent.

Premierement ung paliz de bois au pié du mur de la sale du costé devers le cemetiere qui se prendra dès la barbacaine¹⁸ de la potelle et sera tout autour jusques au barre qui est du costé devers le chemin dessus, afin que l'on ne puisse venir au pié du mur, et n'y aura d'espace entre le mur et le paliz fors tant que ung homme y puisse aler ung petit glaive en sa main.

Item sur la sale soient faites deux eschiffes de bois sur les autres eschiffes de pierre murs qui sont sur ladicte sale, c'est assavoir une devers la potelle et l'autre du costé devers Saint-Didier.

Item que ung troz¹⁹ de paliz soit fait costé le mur de ladicte sale qui se prendra costé la potelle par dedenz et sera jusques es brayez²⁰ de murs qui sont devant l'entrée de laditte sale et dès l'autre quarré desdictes brayes jusques au mur devers Saint Didier.

Item que le barre qui est taillié pour mectre sur le clochier de l'église soit levé sur ledict clochier ainsi qu'il est ordené et emprès²¹ de faire.

[f° 8]

Item que toutes les eschiffes et barres qui sont tant autour de la basse court soient toutes postellées et closes dedens et dehors et soit murée la grant porte dudit lieu et aussi que les soliers soient torchiez, clos et postellez ainsi qu'il appartient.

Item que les murs dudit lieu soient très bien espinez et garniz d'espines tout alentour de la basse court et soient les eschiffes garnies de pierres.

Item que le paliz qui est encommancié à faire sur le bort des fossez soit parfait tout autour ainsi qu'il est commancié, et soient reparez les fossez tout autour et la terre getée decza et dela pour enterrer le paliz.

Item que le capitain et gouverneur aille gesir continuelment en ladicte sale et face faire bon guet et garde de jour et de nuit audit lieu et y ait toutes les nuiz quatre guettes à tout le moins.

Item que les reparations devant dictes soient parfaites dedens Pasques au plus tart, en peine de dix marz d'argent à appliquer à monseigneur le duc.

Les visitations, commandemens et injunções dessus dictes furent faites par ledict monseigneur le lieutenant, ainsi et par la maniere qu'il est dessus escript, en la presence de moy, [Signé :] notaire Capituli.

[f° 9] [le dernier folio n'est pas relié aux autres par la signature de Jean Chapitre]

Item le lundi second jour du mois de janvier l'an dessus dit, nos transportasmes au lieu de la Garde et visitasmes la forteresse dudit lieu et ordenasmes à faire les reparations qui s'ensuivent.

Premierement quatre eschiffes toutes neuves sur les quatre costez de la forteresse qui est toute quarrée.

Item que la tour de la porte soit planchée et postellée de ays ou de cloyes afin que l'on y puisse ester pour la deffendre et qu'elle soit garnie de pierres.

Item que au bot du pont dormant soit faite une barriere pour ce que l'on ne puisse venir dessus le pont.

Item que dès l'un des boz de la barriere jusques à la quarrie devers Marcigny soit fait un paliz de cinq piez de hault dehors terre et passera dessus le dolz d'asne²² qui regarde devers Marcigny.

Item que dès l'autre bot de la barriere devers l'église du Lac²³ soit fait ung tronx de paliz semblablement comme dessus qui yra jusques au bot du dolz d'asne qui regarde devers ladicte eglise et passera sur la chaudiée du tors des fossez.

18. Barbacane : ouvrage défensif de bois protégeant une porte.

19. Tros ou tronç : tronçon.

20. Braies : anté-mur, en général au pied des murailles.

21. Empres : express, urgent.

22. Dos d'âne : levée externe élevant la hauteur en eau des fossés.

23. Saint-Martin-du-Lac.



Decize, Cosne, la résidence et la place forte : deux possessions du comte de Nevers aux frontières du Nivernais

NICOLAS BROCCQ*

Résumé

Les châteaux de Decize et de Cosne ont récemment fait l'objet de nouvelles recherches. Ils sont situés au bord de la Loire presque aux deux extrémités du département de la Nièvre et ont tous deux été érigés par les comtes de Nevers semble-t-il. L'un et l'autre avaient une vocation militaire indéniable mais Decize était en plus une résidence privilégiée de la famille comtale. Au *xv^e* siècle, comme dans beaucoup de châteaux en Bourgogne, les châteaux sont réparés. Ces comptes de travaux et les études d'archéologie de bâti nous permettent aujourd'hui d'en connaître plus.

Comparer aujourd'hui les deux villes de Cosne et Decize² n'apparaît pas comme une évidence, pourtant leur histoire ou leur position durant la période médiévale les rapprochent³.

Deux villes comtales ligériennes

En Loire assise

Decize au sud, n'affirme pas autant que Cosne-sur-Loire au nord, son lien étroit avec le monde de l'eau, du moins dans son nom (fig. 1). Les deux villes forment pourtant très

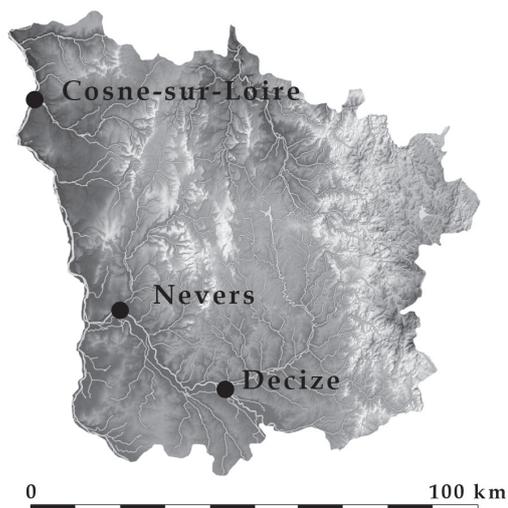


Fig. 1 : situations de Cosne et Decize (fond ©géoportail, infographie CeCaB).

* Médiateur du patrimoine

2. Cet article a pour point de départ deux études menées distinctement : un mémoire de maîtrise : *Decize, une implantation, concentrée et concentrique. La cité au Moyen Âge*, soutenu en 1998 à l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, et une conférence : *Cosne, son château et ses enceintes au Moyen Âge*, donnée en 2002 pour l'association des amis du musée de Cosne.

3. Sur Decize, voir notamment : DESTRAY (Paul), *Decize*. Gien : Lefèvre, 1927 (Petites monographies nivernaises, 1). HANOTEAU (Jean), *Guide de Decize*. Decize : syndicat d'initiative, 1976. MERLE (Marcel), *Decize, son histoire. Le passé méconnu d'une petite ville du Nivernais*. Decize : Syndicat d'initiative, 1974. GIRERD, (Frédéric), *Notice historique sur Decize ancienne ville du Nivernais*. Nevers : Duclos et Fay, 1842, rééd. 1990.

Sur Cosne : DETROY (Paul) *Flâneries dans le passé, Cosne au gré des jours et des siècles*, Cosne, s.n., 1934. FAIVRE, (Alfred), *Cosne à travers les âges : essai historique et archéologique*. Cosne : H. Bourra, 1895, rééd. 1986. COLL. *Cosne-Cours-sur-Loire*, Nevers : Camosine, 1989 (Annales du pays Nivernais, n° 61-62.)

tôt deux verrous et deux ports marchands solidement ancrés sur la Loire aux frontières du Nivernois. Cosne-sur-Loire (*Condate*) est stratégiquement installée à la confluence du Nohain et de la Loire, tandis que Decize (*Decetia*), rocher découpé par l'action de la Loire, bénéficie d'une implantation insulaire idéale et rare, à la confluence avec l'Aron. Le panorama qui se dégage du sommet, au-delà de l'intérêt stratégique, n'est certainement pas étranger à

l'intérêt que lui portent les comtes de Nevers. D'autant que depuis Nevers, le chemin est court, surtout si l'on choisit la voie fluviale, plus confortable et plus sûre.

Deux villes d'égale importance

Au Moyen Âge, Decize et Cosne sont très proches au regard de leurs superficies intramuros et de leurs populations estimées (environ 5 000 habitants). Enfermées toutes deux par leurs enceintes urbaines, obtenues à la faveur de libéralités vraisemblablement dans la première moitié du XIII^e siècle, elles possèdent deux faubourgs principaux installés le long des grands axes routiers. À Decize, rive gauche au sud (vers le Bourbonnais) se développe le faubourg de Crotte ou de Saint-Gilles et, rive droite au nord (vers Nevers), celui de Saint-Privé. À Cosne on trouve au sud (vers Nevers), le faubourg fortifié de Saint-Agnan, et à l'est (vers Donzy) celui de Saint-Père.

La présence des seigneurs de Nevers

À Decize comme à Cosne, l'ombre tutélaire du comte de Nevers est présente, même si elle se fait sentir à des degrés différents. Decize a de loin une position plus enviable, dans le sens où elle abrite une véritable résidence secondaire pour le comte qui y organise ses réunions des états généraux, plusieurs mariages, et y accueille les grands de ce monde. Cosne revêt un rôle tout aussi stratégique mais beaucoup moins prestigieux, freinée en cela par la présence du puissant évêque d'Auxerre, seigneur de la ville. Le comte de Nevers s'accroche fermement à l'angle sud-ouest des remparts de la cité, verrouillant ainsi, grâce à son château polygonal, la confluence Loire et Nohain.

La présence religieuse aussi

À Decize, à cause de la disposition géologique, le rocher érige la théorie des *ordines* en un véritable cas d'école. Au point culminant, la résidence des comtes de Nevers protège sous sa coupe un véritable enclos religieux marqué par la présence de l'église paroissiale Saint-Aré, du prieuré Saint-Pierre, dépendant d'abord de Cluny puis de Saint-Germain d'Auxerre, et d'un couvent de Clarisses. En contrebas, la cité

prospère à l'intérieur des remparts ceinturés par les eaux du fleuve. À Cosne, le religieux est partout dans les murs : l'évêque d'Auxerre règne sur la ville en son palais et y protège les communautés religieuses. L'église paroissiale gothique Saint-Jacques, (qui remplacera Saint-Laurent), l'église abbatiale romane Saint-Agnan, mais aussi la chapelle Notre-Dame de Galles, sont toutes installées sur l'axe routier qui traverse la ville du nord au sud. Notons que c'est un autre évêque qui sera à l'origine du développement de l'église de Decize. En effet, Arégius, un des premiers évêques de Nevers, eut l'idée « miraculeuse » d'y établir sa dernière demeure lorsqu'il demanda à ses paroissiens d'embarquer sa dépouille sur la Loire et qu'elle remonta jusqu'à Decize. Enfin dans les deux cités, le comte de Nevers dispose d'un accès privilégié à l'église paroissiale.

Mais des schémas urbains bien différents

Le relief decizois, particulièrement accidenté, conditionne l'implantation urbaine : les quartiers populaires dans les espaces les plus réduits ou pentus, la noblesse au plus près des édifices religieux, en contrebas immédiat du château. Ici, la chronologie s'empile, les constructions s'imbriquent les unes dans les autres, contrairement à Cosne où l'espace est plus ouvert. La cité s'organise donc à partir des grands axes routiers (la route nord-sud de Paris à Lyon et la route est-ouest de Saint-Père) qui accueillent les édifices principaux (églises ou monastères, palais de l'évêque) ou des lieux d'activités (marchés, ports) suivant un schéma bien rectiligne (l'enceinte urbaine a ainsi une forme parfaitement rectangulaire) (fig. 11). Le château, unique et modeste possession du seigneur laïc, est greffé à l'angle sud-ouest des fortifications urbaines.

L'organisation de la défense

Si à Decize, la présence forte du comte de Nevers facilite le développement de la cité et la protection de la place (un seul capitaine organise ainsi à toutes les époques la défense de la ville et celle du château), à Cosne la situation est bien différente. Les conflits incessants entre l'évêque d'Auxerre, seigneur du lieu, et le



Fig. 2 : vue du château de Decize,
Belin, dessin au crayon sur papier, 1827, (bibliothèque municipale de Nevers, ms. 3).

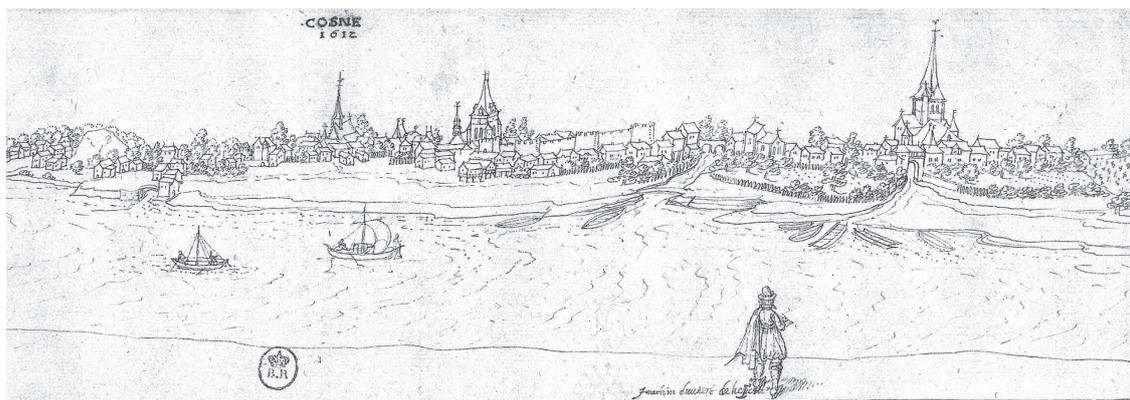


Fig. 3 : Cosne en 1612, Joachim Duviert, dessin à l'encre sur papier, 1612, (BnF, Richelieu, Est SNR- 1).

comte⁴ ne facilitent pas l'organisation de la défense, occasionnant de nombreux sièges et pillages.

Le fleuve encore

À Decize, la Loire constitue un obstacle majeur au développement ou à la vie de la cité lorsque, notamment, les ponts sont emportés ou détruits. À Cosne, la cité est moins limitée par le relief ou les cours d'eau. La Loire n'est pas vraiment un obstacle à l'essor de la cité, même si, rappelons-le, aucun pont (seulement un bac) ne permet de franchir la Loire avant le premier tiers du XIX^e siècle.

Des libertés aux origines distinctes

Enfin, les deux villes jouissent très tôt de certaines libertés qui pourtant ont des origines très différentes. C'est au comte de Nevers que l'on doit l'affranchissement des habitants de Decize, certainement au XIII^e siècle. À Cosne au contraire, c'est l'évêque qui encourage cette autonomie qu'il juge fort utile dans sa lutte contre le pouvoir comtal.

Châteaux des seigneurs de Nevers à Decize et à Cosne au fil des siècles, histoires croisées

Haut Moyen Âge - XI^e siècle

Par sa position inédite, le rocher de Decize accueille certainement très tôt une place forte en matériaux qui n'ont pas été conservés. La mention la plus ancienne d'un château à Decize date, en l'état actuel de nos connaissances, de 1088⁵.

À Cosne, une motte féodale, dont il ne reste plus rien, est attestée dès le IX^e siècle et les actes de Charles le Chauve témoignent de la présence d'un « *castrum* » alors que la ville est déjà aux mains de l'évêque⁶.

4. Les archives gardent la trace de très nombreux procès entre les deux parties à toutes les époques.

5. SOULTRAIT (Georges de), *Inventaire des titres de Nevers de l'Abbé de Marolles*, Nevers : Imp. Fay, 1873, p. 602. Il est question d'un certain « Guillaume Raveneau du château de Decize »

6. TEISSIER (Georges), *Recueil des actes de Charles le Chauve*, Paris : Imprimerie Nationale, 1943-1955.

XI^e - XIII^e siècles

Dès le XII^e siècle à Decize, il existe une construction en dur puisqu'en 1139, Guillaume II, comte de Nevers, emprisonne dans « *la tour du château de Disise* » Hugues le Manceau, vassal du comte de Champagne qui l'avait lui-même retenu prisonnier dix ans plus tôt⁷. À la charnière des XII^e et XIII^e siècles, le rôle de Pierre de Courtenay dans la mise en place du système de défense de la ville puis l'affection particulière que Mahaut⁸ sa fille porte à Decize le confirme. Le « *château vieux*⁹ », véritable base de toutes les constructions futures, est certainement édifié autour de 1270 par Jean dit Tristan, fils de saint Louis marié à Yolande de Bourgogne. Dès cette époque, le système défensif principal, le donjon et les grands corps de logis sont en place.

C'est à Guillaume II que l'on doit la première campagne de construction importante au château de Cosne. Les courtines à huit pans équipées de hourds, la tour porche carrée, les tours d'angle sont bâties alors que Guillaume de Seignelay est le seigneur du château. Sa position privilégiée, à l'angle sud-ouest de l'enceinte urbaine, affirme la présence comtale face à la ville et verrouille la Loire vers le nord du comté. Le donjon central polygonal, disparu aujourd'hui, mais attesté par le plan de 1783 (fig. 12), est construit dès le siècle suivant.

XIV^e siècle

Comme beaucoup de places fortes en Nivernais à cette époque, le château de Decize est très dégradé, il connaît alors d'importantes campagnes de restructurations défensives sous le règne de Louis II de Male¹⁰. Au cours de la guerre de Cent Ans, de nombreuses garni-

7. SOULTRAIT, *Inventaire des titres...* Hugues le Manceau soutenu par le comte de Chartres et Blois et celui d'Anjou se proclama seigneur de Cosne (il possédait déjà la ville de Gien en fief) ; Guillaume de Nevers organisa alors le siège avec l'aide de Louis VI mais sera fait prisonnier pendant 4 ans.

8. Mahaut de Courtenay gouverna le Nivernais entre les années 1200 et 1257.

9. Nicolas de NICOLAY, *Description générale de la ville de Decize*, 1569, AD Nièvre, B H 53.

10. Comptes de travaux du château de Decize, 1357 à 1405, ADCO, B 4406 à 4416. Édition : MIROT (Léon),

sons placées sous la responsabilité d'un capitaine-châtelain (notamment Jean de Vaux, seigneur de Germancy¹¹) occupent le château et résistent aux Anglais. Le système défensif s'affine alors : les courtines et le donjon sont chemisés, des échauguettes complètent le dispositif, le pont-levis est reconstruit et les logis remaniés.

De même à Cosne, des travaux importants sont menés. Là aussi un pont-levis est édifié en 1358, puis refait en 1380, les courtines sont rehaussées et vraisemblablement crénelées, le donjon (ou tour maîtresse) est réhabilité, la chapelle est restaurée, les communs sont réaménagés dans la basse cour, de nouvelles archères sont percées, les fossés sont curés.

XV^e - XVI^e siècles

Le xv^e siècle est surtout marqué par des travaux d'embellissement et de confort à Decize, sous l'administration de Philippe de Nevers. On apprend notamment que le maître d'œuvre Hugues Fauchier fait venir des « *baignières* » des carrières de Nevers et installe des « *étuves et retraits*¹² ». En 1422, les archives gardent la trace de la construction ou de la reconstruction de la « *grosse tour du château neuf*¹³ ». À partir de cette époque, l'Histoire s'écrit au château de Decize : les réunions des seigneurs du Nivernais et Donziais s'y déroulent (en 1416, en 1425, en 1435) à l'instigation de Bonne d'Artois, veuve de Philippe II ; elle y célèbre même en grande pompe son remariage avec le duc de Bourgogne Philippe le Bon. Ce dernier choisit encore Decize pour solenniser les fiançailles de sa sœur Agnès avec le comte de Clermont, et le mariage de son frère Jean, comte d'Étampes. Louis XI, en 1465, affirme

Comptes des travaux exécutés aux châteaux en Nivernais (XIV^e-XV^e siècles). IV, Decize. Nevers : Imp. Nièvre 1935.

11. Sa famille conservera cette charge quasiment héréditairement jusqu'au XVIII^e siècle.

12. LESPINASSE (René de), *Le Nivernais et les comtes de Nevers*, Paris : H. Champion, 1911, t. III, p. 151. Les travaux se déroulent entre 1415 et 1419.

13. FLAMARE (Henri de), *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Département de la Nièvre, archives civiles, série B*, Nevers : G. Vallière, 1891-1897, t. I, p. 141 à 143.

son intention de « *faire son logis es villes de Nevers et Decize sitôt qu'il aura pris Molins et de passer et de joindre au comte de Nevers*¹⁴ ». Ce sont donc les logis qui sont au cœur des préoccupations sous l'administration de Bonne d'Artois puis de Marie d'Albret. Au cours du deuxième quart du XVI^e siècle, cette dernière fait d'ailleurs édifier la monumentale galerie couverte qui ouvre les logis sur l'extérieur.

À Cosne, les travaux se poursuivent avec Perrinet Gressart qui remplace notamment les archères par des canonnières dans les tours.

En 1585, les archives font mention d'un marché fait pour les réparations menées au « *chastel de Cosne*¹⁵ ».

La période moderne jusqu'à aujourd'hui

Sous l'administration des ducs de Nevers, le château de Decize sert ensuite surtout d'arsenal. L'accueil des grands du royaume témoigne toujours du confort des logis au XVII^e siècle : Louis XIII, puis Anne d'Autriche et le Cardinal de Richelieu en 1630, Louis XIII et son conseil à nouveau en 1643, le duc d'Orléans son frère en 1646, Colbert en 1649, puis Mazarin, qui vient de s'en porter acquéreur en 1660. Inoccupé, le château se dégrade et est finalement vendu par Jules de Barbon Mazarini-Mancini, arrière petit neveu du cardinal, en 1778¹⁶. Débute alors un dépeçage en règle des pierres de taille, fenêtres, cheminées qui équiperont bientôt de nombreuses maisons de Decize et des environs¹⁷.

Cédé par le notaire en 1840, il passe de mains en mains jusqu'à ce que les héritiers

14. DELAROCHE, « Note sur Jean de Clamecy », *Bulletin de la Société Nivernaise des Lettres Sciences et Arts*, t. I, 1855, p. 211.

15. SOULTRAIT, *Inventaire des titres de Nevers...*

16. Acte de vente par le duc du Nivernais au notaire ducal Pierre Douette, 21 mars 1778, AD Nièvre, 3E1/1631, Notaire Pannecet. L'acte de vente fait mention de « la mesure du château et de ses dépendances ».

17. La majorité des pierres taillées du château ont été vendues et réemployées dans la ville et au-delà. L'inventaire systématique des signes lapidaires gravés sur les parements encore visibles de nombreuses maisons du centre ville construites à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, ainsi que ceux encore présents dans le château, révèle l'ampleur du pillage organisé.

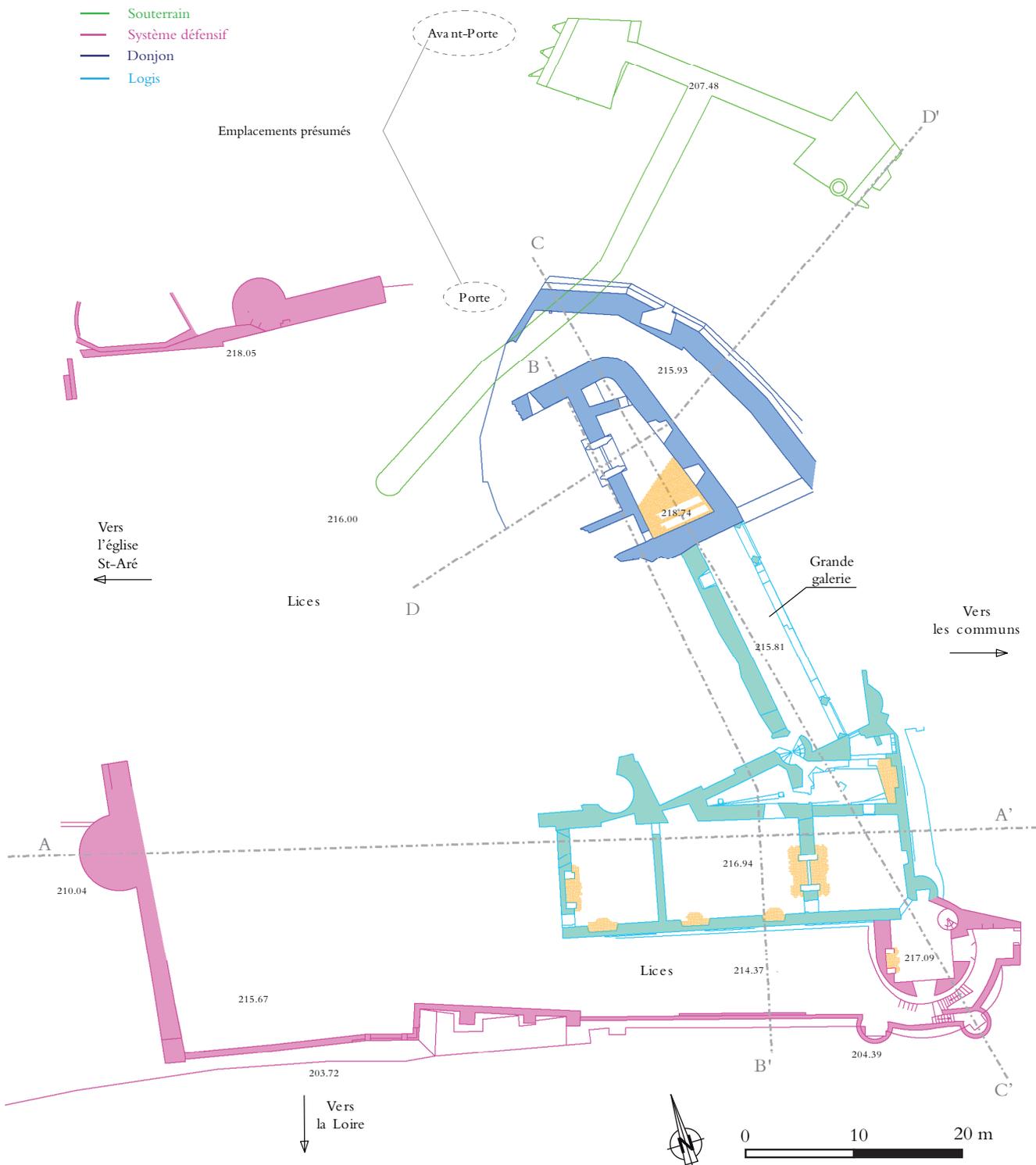


Fig. 4 : plan d'ensemble du château de Decize (relevés 1998-2000, altitudes NGF, DAO 2012, N. B. et Nicolas Laleure).

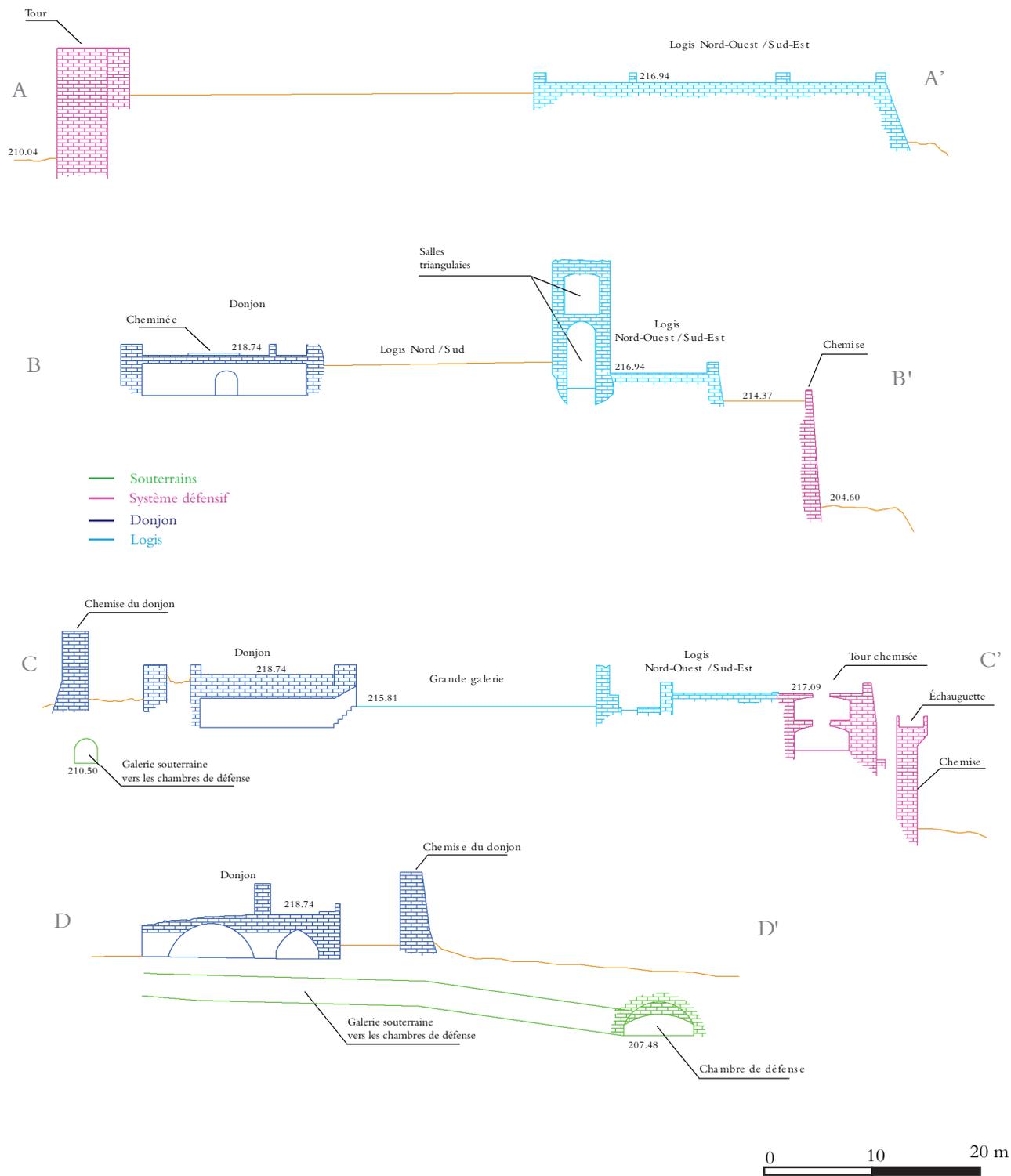


Fig. 5 : coupes du château de Decize
(relevés 1998-2000, altitudes NGF, DAO 2012, N. B. et Nicolas Laleure).

de la comtesse de Jumilhac en fassent don à un organisme de gestion de l'enseignement catholique Sainte-Marie en 1985¹⁸. En 2000, un vaste chantier d'insertion révèle de nombreuses structures jusqu'alors enfouies. Les vestiges du château sont inscrits au titre des monuments historiques depuis le 14 septembre 1932.

En 1640 à Cosne, sous le règne de Louis XIII, Richelieu fait abaisser le couronnement des remparts. En 1789, la démolition pure et simple est ordonnée, il s'agit de faire disparaître tous les symboles liés au pouvoir féodal (elle ne sera heureusement pas complète). Les fossés entourant la forteresse sont peu à peu comblés et de nouvelles constructions viennent s'appuyer directement sur les courtines. Au milieu du XIX^e siècle, la prison, très à l'étroit rue Pasteur, est construite à la place d'une courtine et de deux tours d'angles ; les cours de promenade prennent place opportunément à l'intérieur des hauts murs. Ce sont ensuite les pompiers qui occupent les lieux¹⁹ avant que le site ne soit abandonné aux voitures dans les années 80. Plus récemment en 2005, les têtes de murs et les enduits ont été entièrement repris. Le château ne bénéficie pas de protection au titre des monuments historiques.

Châteaux des comtes de Nevers à Decize et à Cosne, les vestiges aujourd'hui

Decize

À Decize, l'état de ruine et la grande superficie du château rendent la description des vestiges complexe. Pour plus de clarté et de facilité, nous décrirons donc les lieux typologiquement : le donjon d'abord, le système défensif ensuite, les logis puis les lices (fig. 4 et 5).

Le donjon polygonal en gros appareil régulier (du moins à la base), qui revêt toutes les caractéristiques du donjon à murs de refend

18. Les communs entièrement détruits en contrebas du château ont été remplacés par l'hôpital devenu hospice de Decize. Une partie de ces nouveaux bâtiments ont été remaniés pour y établir une résidence. Le château ruiné est une propriété privée occupée partiellement aujourd'hui par l'école et le collège Sainte-Marie.

19. C'est peut-être à cette époque qu'est percée la nouvelle porte d'accès.

classique du XII^e siècle, est composé au rez-de-chaussée de deux salles voûtées²⁰ reliées par un couloir central voûté en berceau brisé. Les murs nord gardent la trace d'ouvertures bouchées dont l'une donnait accès à l'étage supérieur par un escalier. On pénètre dans ce caveau voûté depuis la cour par la large porte en arc brisé à l'ouest tandis qu'au sud un escalier commun avec la grande galerie. Les voûtes sont constituées d'un parement de blocage et les murs d'un petit, voire moyen, appareil irrégulier à chaînages verticaux. L'absence de fenêtres semble indiquer qu'il s'agissait à toutes les époques d'une chambre froide ou d'une cave. À l'étage, les dégagements les plus récents ont mis au jour deux salles disposées comme au rez-de-chaussée, pavées de tommettes, dotées de larges cheminées et éclairées par de grandes baies vers l'est ou l'intérieur de la chemise. De l'épaisse chemise talutée qui entourait le donjon (fig. 6), on ne conserve que quatre pans entre l'emplacement présumé de la porte du château et les communs.

Les fortifications du château sont diversement préservées. Au sud, à la charnière entre les logis et les communs²¹, se trouve une grosse tour chemisée particulièrement bien conservée²². Dans son gros œuvre, cette tour date de la première campagne de construction du château. Placée à flanc de falaise, surplombant la Loire, elle accueillait le corps de garde. Ici, tous les éléments structurels révèlent un usage purement militaire : meurtrières en bel appareil, absence de cheminées, étroitesse des lieux et hauteur sous plafond réduite. Elle se compose de deux salles superposées, coiffées de coupes bombées (le troisième niveau sous

20. Dans la première en berceau plein-cintre légèrement surbaissé et, dans la seconde, en berceau légèrement brisé au nord et plein-cintre au sud.

21. Où étaient installés les écuries, les cuisines, les entrepôts, le four, etc.

22. Lors de la vente, le duc s'était réservé cet édifice « jusqu'à la hauteur de vingt pieds, au-dessus desquels ledit sieur preneur pourra le faire démolir et en prendre les matériaux à son profit » pour y installer sa justice. Il s'agit peut-être de la tour dite de *Languine* citée dans les comptes de travaux du château conservés aux ADCO.



Fig. 6 : vue prise entre le donjon et sa chemise après dégagement des remblais, face sud, (cl. N. B. 2014).



Fig. 7 : vue intérieure sur une des chambres souterraines de défense et leur couloir de liaison (cl. N. B. 2000).

comble est ruiné) et équipées de canonnières à embrasures horizontales. Au rez-de-chaussée, la canonnière la plus endommagée et remaniée, à l'est, s'évase vers l'intérieur de la chemise ; la seconde traverse totalement les maçonneries de la tour et de la chemise en direction du sud. À l'étage, elles sont tournées vers l'est, vers le sud, à l'intérieur de la chemise, et vers l'ouest en direction de la terrasse au bas des logis. On accédait à la tour depuis les communs par un escalier à vis aujourd'hui ruiné. Les maçonneries sont dans l'ensemble en petit, voire moyen appareil régulier, à litages marqués, complétés par un chaînage horizontal en gros appareil régulier. La chemise épouse parfaitement les courbes de la tour et accueille un escalier pour faciliter la communication entre les remparts des communs et la cour en terrasse située devant les logis. Dotée de deux échauguettes montées sur de gros contreforts, elle est construite, sur la presque totalité de l'élévation, en gros appareil très régulier qui signale les maçonneries du XIV^e siècle (les parties sommitales ont été remaniées).

Les seuls vestiges de fortifications encore visibles du côté est du château, au plus près des portes, sont formés par deux chambres de défense et leurs galeries communément appelées « souterrains » (fig. 7). Le tunnel creusé dans le rocher et voûté en berceau plein-cintre, qui permettait de rejoindre ces salles depuis

le château, passe sous les murs du donjon et rejoint à angle droit le couloir de liaison entre les deux chambres. Des tunnels verticaux d'aération, aménagés régulièrement dans les voûtes, sont pour beaucoup dans le maintien en état des maçonneries. Globalement, le voûtement en berceau surbaissé est très bien conservé et laisse apercevoir, par endroit, les traces des planches qui constituaient le cintre, imprimées dans l'enduit clair. En haut des murs, des trous d'encastrement de section moyenne, percés à distance régulière, matérialisent l'emplacement des entrants des cintres de voûte. La première salle, construite sur un plan en quadrilatère irrégulier, est équipée d'un conduit vertical de 1 m de diamètre qui fait penser à un puits²³ ou à un conduit qui servait à communiquer avec l'étage. Le mur sud, surmonté d'un gros arc surbaissé, est percé de trois meurtrières sous un arc de décharge (une totalement murée, une autre qui conserve sa profonde embrasure pour armes à feu à ouverture carrée, la troisième au centre détruite par le percement tardif de la porte d'accès). La seconde chambre est pourvue de meurtrières de construction plus soignée. Totalement appareillées, elles ne sont pas coiffées d'un arc de décharge et flanquaient l'avant-porte du château. Ces deux salles ainsi que leur couloir de liaison devaient être

23. Il permettait l'alimentation en eau des salles de défense et en même temps des bâtiments situés à l'étage.

partiellement enterrés à l'origine et surmontés d'un étage. Les maçonneries sont composées d'un appareillage très irrégulier avec des pierres non taillées, noyées dans un mortier de chaux grossier.

Les fortifications au sud sont mieux conservées (fig. 8). On peut les suivre à partir de la grosse tour de garde déjà évoquée jusqu'au niveau des assises talutées des logis. La chemise de la tour du XIV^e siècle se prolonge plus à l'ouest pour constituer une sorte de terrasse devant les logis. L'ensemble du rempart à cet endroit procède du même appareillage : de longues pierres régulières assemblées à la chaux et taillées dans une même roche calcaire claire. Les parements sont directement appuyés contre le rocher et sont talutés à la base. Plus loin vers l'ouest, le rempart, plaqué sur la falaise et légèrement en renforcement, est soutenu par trois gros contreforts appareillés. Plus à l'ouest encore, on peut observer une avancée en bel appareil régulier sur une base talutée, constituée de pierres larges taillées en majorité dans la marne argilo-gréseuse directement prélevée sur le site. Au sommet de ce mur, il faut signaler la présence de parties biseautées séparées des parties planes qui font penser à une alternance de créneaux et de merlons. Le dessin de 1827 (fig. 2) laisse entrevoir ici peut-être des mâchicoulis et non loin de là ce qui pourrait ressembler à des latrines, sans que l'on puisse faire la part des constructions médiévales et des aménagements postérieurs. La dernière partie en direction du presbytère a été entièrement remaniée au milieu du XX^e siècle.

À partir de l'angle avec l'enclos religieux, sur un axe nord-sud, on distingue un très haut mur flanqué d'une tour de guet²⁴. Ici la muraille, constituée d'un petit appareillage irrégulier de pierres cassées au marteau comparable à l'enceinte urbaine, est très différente de celle de la face sud. Les litages, quoiqu'irréguliers, sont parfois marqués notamment par un

24. Peut-être la tour de l'*Espringuelle* ou *Lespringuelle* citée dans les comptes de travaux conservés aux archives de la Côte-d'Or.

chaînage horizontal constitué de trois assises en gros appareil régulier formant un retrait. Plus loin, l'enceinte du château a totalement disparu dès 1842, lorsqu'une tour et sa courtine s'écroulèrent sur la nef de l'église Saint-Aré. Au bout à l'angle, deux départs de mur signalent la présence d'une tour d'environ 7 m de diamètre, aujourd'hui effondrée dans le jardin en contrebas au n° 12 de la rue Jean-Jacques Rousseau. Une autre tour semi-circulaire enfin, d'un diamètre beaucoup plus réduit, est conservée plus loin vers l'est. Construite en petit, et par endroit, moyen appareil régulier à litages marqués, elle est totalement comblée et recouverte de végétation. Ces deux tours s'appuient aujourd'hui encore sur une épaisse courtine dont les 10 derniers mètres vers l'est, composés de parements en moyen appareil plus ou moins irrégulier à litages marqués, sont les mieux conservés.

Les logis du château de Decize s'organisent à l'intérieur de l'enceinte en forme de V composé d'un corps de bâtiment nord-ouest / sud-est et d'un autre disposé sur un axe nord-sud.

Ces deux corps s'articulent sur un escalier monumental qui relie les différents niveaux.

Le corps de logis nord-ouest / sud-est est le plus imposant et dispose d'une situation privilégiée au sommet du rocher de Decize, surplombant la Loire. Il s'appuie directement sur le revers de la grande tour de guet et s'étire jusque vers l'arrière de la grosse tour chemisée. Des constructions postérieures en ont totalement détruit une grosse moitié du côté ouest qui accueillait certainement la chapelle castrale parfaitement orientée sur au moins deux niveaux d'élévation²⁵. Comme pour le donjon décrit plus haut, ce niveau dégagé en 2000 fait apparaître des murs de refend dotés de cheminées adossées, de grandes baies ouvertes vers le

25. En effet, les comptes de travaux conservés aux ADCO décrivent « une grosse tour [la tour de guet ouest] immédiatement située derrière la chapelle castrale ». Ici, le dessin de 1827 laisse apparaître un gros corps de bâtiment directement positionné à flanc de falaise, sans que l'on puisse déterminer la part des constructions médiévales.



Fig. 8 : vue aérienne sur la face sud du château (cl. A. Magdelaine, 1992).

sud et un sol couvert de tomates. La paroi nord, sur laquelle s'appuie la grande vis d'escalier, reste l'élément le plus haut conservé des logis du château, puisqu'on distingue encore la trace de quatre niveaux d'élévation (traces d'encadrements de portes, saignées pour accueillir une corniche moulurée, trous de poutraison). Ce grand espace rectangulaire est divisé par au moins trois murs de refend. Enfin, immédiatement derrière la grosse tour chemisée, à l'extrémité est de cet espace, s'étend une grande parcelle d'environ 8 x 10 m dotée à son angle sud d'un escalier à vis.

Entre les deux corps de logis, plusieurs salles s'imbriquent (dont les salles triangulaires) et forment un espace de liaison qui permettait de desservir les différents étages et de faciliter la communication avec les communs installés en contrebas (fig. 9). Au dernier niveau d'élévation conservé, une voûte en anse de panier, divisée par des doubleaux moulurés et soutenus par des consoles ornées de crosses végétales très simples est encore visible. Très altérée et dangereuse, cette dernière a été en partie démolie pour la sécurité des visites. Enfin on



Fig. 9 : vue vers les logis depuis les communs, face est (cl. N. B. 2014).

distingue plusieurs petites salles voûtées sur quatre niveaux qui communiquaient directement avec les communs aujourd'hui disparus.

À l'opposé, à l'intérieur du V formé par les logis, on conserve peu d'élément de l'escalier monumental qui desservait les différents niveaux des deux ailes²⁶. Dimensions, encadrements de portes, fenêtre d'éclairage à moulures prismatiques... laissent imaginer la beauté de cet escalier à vis qu'il convient d'associer aux importantes modifications apportées aux xv^e et xvi^e siècles.

Les logis nord-sud (fig. 10) sont aujourd'hui cachés sous la terrasse qui accueille le grand bâtiment en brique de l'école. Dans le plus haut mur, une ligne de corniche moulurée légèrement en encorbellement et des trous de poutraison signalent le niveau du plancher que l'on peut suivre aussi sur le mur est. Dans cet espace long de 20 m et large de 12, l'absence de trace de division verticale (comme dans l'aile nord-ouest / sud-est) et de vestiges de murs de refend, son ouverture sur la grande galerie et donc les jardins, nous incitent à penser qu'il accueillait les salles d'apparat du château. On observe de plus, tout au long de l'élévation du plus haut mur au sud, un décrochement de 0,40 m de profondeur sur 3,50 m de longueur qui matérialise l'emplacement des immenses cheminées et conduits d'évacuation des fumées. À l'étage se trouvaient vraisemblablement les chambres et appartements privés car ils donnaient directement sur la terrasse aménagée au-dessus de la grande galerie et aux étages du donjon.

La grande galerie fait partie des aménagements de la fin du xv^e début du xvi^e siècles, époque où les bâtisseurs ouvrent les demeures sur l'extérieur pour profiter de plus de clarté. C'est certainement à Marie d'Albret, qui affectionnait particulièrement sa résidence de Decize, que l'on doit ces embellissements. Le château, auparavant fermé sur ses cours inté-



Fig. 10 : vue vers l'intérieur du logis nord/sud depuis la chemise du donjon, face nord (cl. N. B 2014).

rieures, s'ouvre de plus en plus sur ses jardins grâce à cette loggia dont on conserve seulement le mur de clôture et la base de certaines colonnes à moulures prismatiques complexes. On peut compter six travées divisées par sept piliers dont deux à demi encastrés dans les murs nord et sud. L'escalier à vis au sud est détruit à moitié et ne conserve que ses premières marches, tandis qu'au nord, une petite porte coiffée d'un arc en anse de panier communique avec le rez-de-chaussée du donjon. Enfin, un passage transversal reliait le rez-de-chaussée des logis (la salle d'apparat ?) et les jardins du château en passant sous la seconde arcade de la galerie du côté nord.

Le château possède au moins deux cours intérieures ou lices. La cour d'apparat, la plus importante (actuelle grande cour de l'école), se situe à l'intérieur du V que forment les deux ailes de bâtiments et donne accès, depuis la porte du château, aux logis par l'escalier monumental. La seconde, beaucoup plus réduite et très allongée, en surplomb au-dessus de la Loire au sud, avait un usage certainement plus militaire ; on y accède par la chemise de la grosse tour. Elle a été créée au pied des logis en même temps que le chemisement.

Il s'avère très compliqué d'identifier les différentes salles du château. Nous l'avons fait lorsque cela était possible au regard des archives et des vestiges en place. Les comptes

26. Au siècle dernier, le propriétaire du château fit installer à son sommet une Vierge à l'enfant et un accès au panorama.

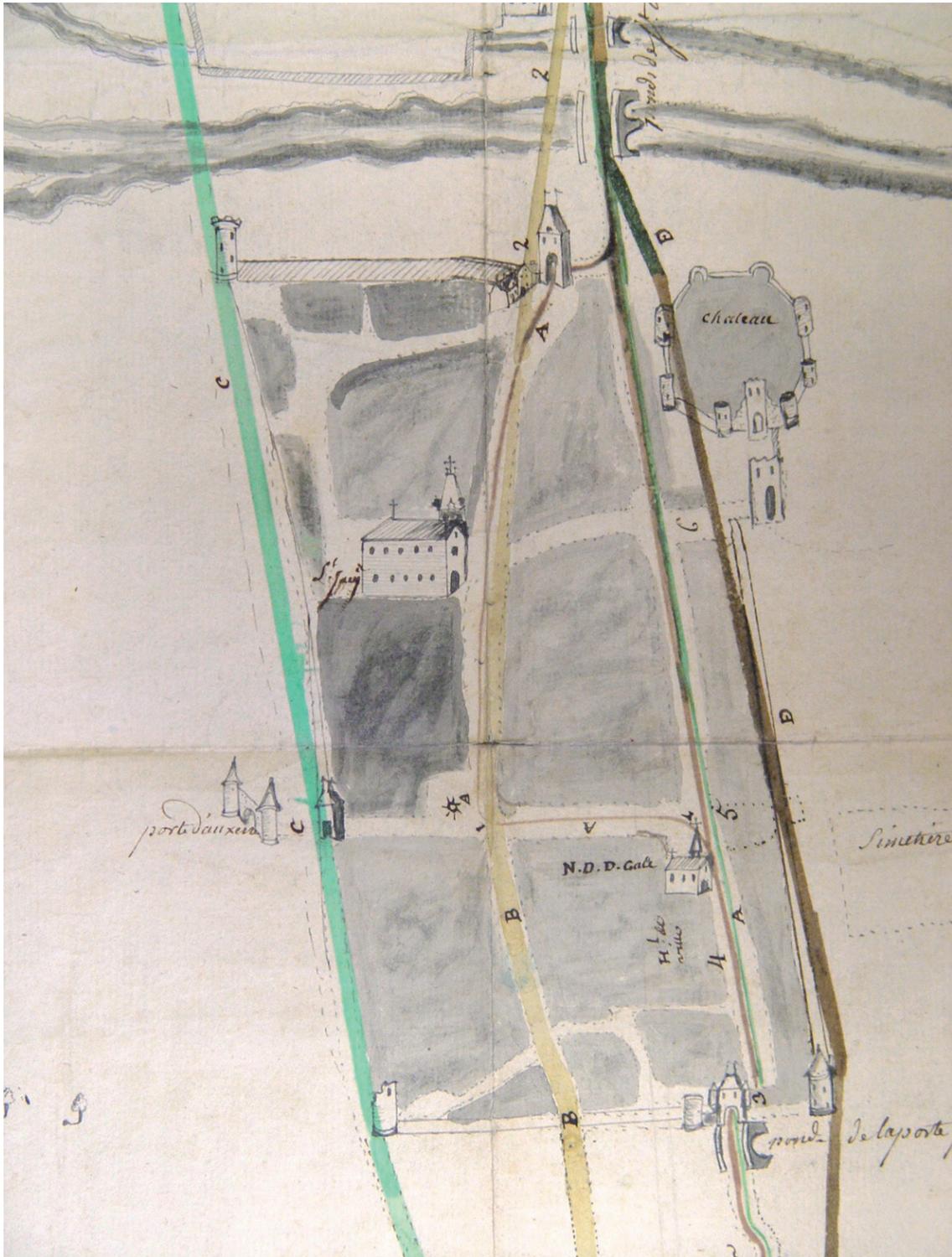


Fig. 11 : plan de la ville de Cosne, dessin aquarellé sur papier, 1756 (archives municipales de Cosne, DD5).



Fig. 13 : faces internes des courtines pendant restauration depuis la tour porche, face nord, (cl. N. B. 2005).

Les courtines (fig. 13) mesurent près de 3 m d'épaisseur pour aujourd'hui environ 9 m de hauteur, et les tours près de 3 m de diamètre. Le château était entouré de fossés alimentés directement au nord par le ruisseau de la fontaine Saint-Laurent qui se jetait au sud dans le Nohain. Cette forme très régulière et peu courante en Bourgogne épouse peut-être l'emplacement de la motte primitive. Par rapport à un plan quadrangulaire, elle présente l'avantage d'éliminer les angles morts, surtout lorsque, comme ici, les angles sont renforcés par des tours. Enfin, ce plan est plus facile à concevoir matériellement. On pouvait accéder au chemin de ronde disposé sur les courtines depuis la tour-porche et depuis un escalier à vis aujourd'hui condamné construit dans une des tours.

Largement arasées au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, les courtines crénelées (fig. 3)²⁸ s'élevaient à une grande hauteur parfaitement visible encore aujourd'hui sur les faces latérales de la tour-porche (on distingue encore parfaitement la porte qui, au dernier niveau de la tour, ouvrait

28. Sur le dessin de Duviert, on distingue nettement les courtines et les tours crénelées du château des comtes de Nevers. Une gravure publiée dans les annexes de l'ouvrage de Morellet, Barat et Bussières montre également que les remparts étaient couverts d'une alternance de créneaux et de merlons. MORELLET (Napoléon-Joseph), BARRAT (Jean-Claude), BUSSIÈRE (Edmond), *Le Nivernois. Album historique et pittoresque*, publié par MM. Morellet, Barat, Bussière, Nevers : N. Duclos, 1838-1840, 2 vol.



Fig. 14 : face interne de la tour porche du château après restauration depuis le haut des courtines, face sud-est, (cl. N. B. 2005).

sur le chemin de ronde). Les tours et courtines sont construites en petit ou moyen appareil régulier avec un chaînage horizontal plus épais, caractéristique du XIII^e siècle, que l'on retrouve à Decize. Malheureusement, les parements sont illisibles car ils ont été remaniés à différentes périodes. Il faut également imaginer que les logis et les communs étaient appuyés contre ces murs à l'intérieur de l'enceinte.

Le château s'ouvre sur la ville par une tour porche élancée d'environ 18 m de hauteur, 8 m de largeur et 5 m d'épaisseur (fig. 14). Là encore il s'agit d'une disposition plutôt rare dans la région ; on lui préfère en général un système composé de deux tours rondes protégeant une courtine percée par une porte au centre. Si les archives gardent la trace de la construction d'un pont-levis au milieu du XIV^e

siècle²⁹, on en garde peu de vestiges (absence de rainurage par exemple pour le logement des flèches). La porte est signalée sur les deux faces par un grand arc brisé en bel appareil. La face interne de cette tour-porche est malheureusement difficile à lire du fait des restaurations successives et de la pose d'un enduit couvrant les maçonneries. Sur la face externe, un escalier moderne cache une partie des parements. On distingue toutefois quatre trous de boulines en façade qui signalent l'existence d'une bretèche en bois en encorbellement au-dessus de la porte. La tour est construite en bel appareil régulier sur les trois premiers niveaux les plus exposés. Plus haut, les murs sont constitués d'un appareil irrégulier doté aux angles de harpes en pierre de taille. À l'intérieur, on conserve trois niveaux d'élévation au-dessus de la porte elle-même et un niveau de comble, tous très remaniés. Unique point d'entrée dans le château, cette tour-porche accueillait certainement la modeste garnison et son capitaine, qui marquaient la présence du comte de Nevers à Cosne. Les petites salles dotées de cheminées aujourd'hui détruites formaient le corps de garde à partir duquel les hommes en armes pouvaient se porter rapidement sur le chemin de ronde en haut des courtines.

On ne conserve plus aucune trace des logis et communs, certainement appuyés sur les courtines, ou du donjon central visible sur le plan de 1783 déjà cité. Les lieux ont été profondément remaniés, la cour largement excavée lors de la construction de la prison puis de l'installation des pompiers et enfin la transformation en parking.

L'état de conservation dans lequel se trouvent aujourd'hui les deux châteaux ne permet pas de rendre compte de leurs formes atypiques. Les archives citées dans cet article et la description détaillée des vestiges donnent seulement la possibilité d'imaginer ce qu'ils pouvaient être.

29. Il fut commandé par l'Archiprêtre et restauré par Jean de Prunay en 1380-1381, pour la somme de 5 l. 8 s. et par les charpentiers : Guillot et Barraut. Comptes de travaux du château de Cosne, ADCO.

La superbe demeure édifée dans le sud du comté par les comtes puis les ducs de Nevers entre les XII^e et XVI^e siècles, témoigne de l'attachement envers ce qui était pour eux une véritable résidence secondaire de prestige. Système défensif, lices et logis s'adaptent au rocher qui les accueille mais aussi aux exigences de l'autorité comtale qui avait l'ambition d'édifier ici son *château de la Loire*, un lieu de villégiature, loin de l'agitation neversoise et de son siège politique.

À Cosne, beaucoup plus modestement, le château constitue plutôt une place forte à vocation quasi uniquement militaire dans lequel le seigneur réside rarement. Son installation aux XII^e et XIII^e siècles, dans un espace réduit mais non contraint par le relief, conditionne sa forme polygonale atypique avec donjon central, et en fait une véritable forteresse, dernière possession des Nevers à la limite nord du comté.



Le château de la châteltenie de Chaussin*

THOMAS ROY**

Résumé

À la fin du Moyen Âge, les comptes de châteltenie de Chaussin montrent le développement et l'entretien d'un château imposant du domaine seigneurial des ducs de Bourgogne. Dans le contexte des guerres de la fin du XIV^e siècle, Philippe le Hardi reprend un château existant et le dote des infrastructures servant à la défense du duché mais aussi à la gestion du territoire alentour. Le développement des fonctions administratives du château se renforce sous Philippe le Bon alors que semble s'éloigner les menaces extérieures. Les ultimes et tardifs efforts défensifs de Charles le Téméraire sont les derniers aménagements de ce château qui ne résiste pas aux attaques françaises de la fin du XV^e siècle.

Comme toute châteltenie, celle de Chaussin « comprend d'une façon générale une ville fermée, sa banlieue, et, à l'entour, trois ou quatre villages tout entiers dépendant du château³ ». Cette définition met en avant le rôle centralisateur du château au sein de sa circonscription : la châteltenie, qui doit posséder les infrastructures nécessaires à la gestion administrative d'un territoire, c'est-à-dire des moyens de centralisation, de direction, de stockage des redevances ponctionnées et également de défense.

Les châteltenies ont été créées tardivement en Bourgogne, à la fin du XIII^e siècle et surtout au début du XIV^e siècle⁴. Divisions administratives de base du duché de Bourgogne, éléments de gestion direct du domaine ducal, elles sont implantées sur des châteaux déjà existants, qu'ils appartiennent au duc de Bourgogne de longue date ou que leur acquisition soit récente. Si bien que les châteaux de châteltenie possèdent une histoire, une organisation, un emplacement géographique, un prestige différents qui offrent

à chacun d'entre eux des spécificités propres. Les ducs de Bourgogne leur ont consacré des fortunes diverses, les intégrant dans leur politique de développement du duché.

À la fin du XIV^e siècle, la politique de construction tant défensive que de prestige de la part de Philippe le Hardi est tout à fait importante. Cette période de construction peut être appréhendée grâce aux documents de gestion qui sont encore abondamment conservés aux Archives départementales de Côte-d'Or et plus particulièrement au travers des comptes de châteltenies de la chambre des comptes de Dijon. Ceux qui sont conservés pour Chaussin, débutant en 1370, nous permettent de comprendre quel rôle le duc de Bourgogne a voulu donner au château. Cet ensemble architectural n'est pas un hôtel ducal dans lequel séjourne le duc de Bourgogne. Il est cependant continuellement entretenu et aménagé durant près d'un siècle.

Notre propos visera à dégager, de quoi est constitué le château de Chaussin lorsque Philippe le Hardi, s'en empare en 1370. Ensuite, la comptabilité nous permettra de montrer les différentes phases d'aménagement du château. Nous pourrions tenter de comprendre la politique de défense et d'organisation du château par les ducs de Bourgogne. Ces différentes phases de construction débouchent sur un château dont la description la plus complète est contenue dans le

* Cette étude est issue d'un mémoire de Master : *La châteltenie de Chaussin (1370-1430). Organisation, économie et société*, Université de Bourgogne, s. dir. Vincent Tabbagh, 2010.

** Doctorant à l'université de Bourgogne.

3. GUENÉE (Bernard), *Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Âge (vers 1380-vers 1550)*, Strasbourg : Publications de la faculté des lettres, 1963, p. 68.

4. RICHARD (Jean), *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché du XI^e au XIV^e siècle*, Paris : Les Belles Lettres, 1954, p. 484.



Fig. 1 : représentations du château de Chaussin dans le terrier de 1373. ADCO, B 993, f° 2 r°.

terrier de 1451⁵ : « mesdit seigneur et dame ont beau chastel audit chaulcins, fait de carrons, auquel a une grosse tour carrée et deux autres devers soleil levant et deux autres commencement de tours devers l'entrée, et devers occident une tour carré découverte. Ledit chastel garni de fossés plein d'eau tout à l'entour et, dès le château jusqu'à la grange appelée vulgairement la grange du chastel, a un curtil qui est des appartenances dudit chastel, et semblablement le curtil est empres et derriere la grange, laquelle grange est couverte de thieulle, et empres icelle a ung commencement d'estable tenant devers vent a la cloison et fermeté du bourg dudit chaulcins et devers bise au chemin commun, et contrement lesdiz courtil et grange environ ung journal de terre. »

Au milieu du xv^e siècle, le château de Chaussin est imposant, fait de briques, constitué de six tours (une grosse tour carrée, deux à l'entrée, deux à l'est et une à l'ouest), entouré de fossés en eau et d'une basse cour d'un journal de terre, sur laquelle se trouve une grange et une étable orientée nord-sud. C'est un établissement qui a déjà une longue histoire. Nous possédons une représentation du château contenue dans le terrier de Chaussin de 1373 (fig. 1). Certains l'ont considéré comme inspiré de la réalité : « la forteresse était de plan classique et

disposait de quatre tours d'angle⁶ ». En toute logique, si le plan quadrangulaire est recevable, la représentation du terrier nous pousse à voir ce schéma comme une représentation idéale, officielle et symbolique du château. Aujourd'hui, du château, il ne reste pratiquement plus qu'un tertre (fig. 2 et 3). Nous tenterons de brosser le tableau du château de Chaussin, de son développement sous les ducs de Bourgogne à sa lente disparition.

Les premières mentions d'une seigneurie à Chaussin datent du xiii^e siècle. Le château sert à contrôler la route du sel allant de Salins à Saint-Jean-de-Losne. Cette route a été ouverte par le duc de Bourgogne suite à sa prise de possession de Salins et à l'échange contracté avec Jean de Chalon⁷. Dix ans plus tard, le 15 juin 1237, dans un nouvel échange, Hugues IV de Bourgogne acquiert le comté de Chalon et celui d'Auxonne contre Salins et les fiefs qui couvrent la route du sel⁸. Chaussin se retrouve alors dans le giron du comté de Bourgogne, lien que renforce encore le nouveau seigneur de Chaussin, Henri de Montfaucon, comte de Montbéliard, qui hérite de la seigneurie entre 1320 et 1330 à la mort de sa mère Mahaut de Chaussin, dame de Chaussin et de la Marche⁹. Henri est l'un des meneurs de la rébellion des seigneurs comtois contre le duc de Bourgogne Eudes IV, qu'Édouard Clerc nomme les confédérés¹⁰. Un premier siège de Chaussin a lieu en 1336 puis un deuxième en 1365 durant la guerre des deux Bourgogne. Ce dernier événement guerrier se conclut sur la défaite des seigneurs comtois qui voient Chaussin et son château être intégré complètement au duché de

5. ADCO, B 994, f° 4, r°.

6. CHOUQUER (Gérard), *Histoire d'un paysage de l'époque gauloise à nos jours. Entre Bourgogne et Franche-Comté*, Paris: Errance, 1993, p. 106.

7. RICHARD (Jean), *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché du x^e au xiv^e siècle*, Paris: Les Belles Lettres, 1954, p. 213.

8. PETIT (Ernest), *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, Paris: Picard, t.4 1891, p. 75-80.

9. STAUFFENEGEM (Marie), « Le gouvernement d'Othon IV, Comte de Bourgogne », *Mémoire de la société pour l'histoire du droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 1964, 25^e fascicule, p. 7-56.

10. CLERC (Édouard), *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t.1, Besançon: Bintot imp., 1840.



Fig. 2 : la motte vue depuis les fossés ouest (cl. T. R.)



Fig. 3 : angle sud de la motte. (Cl T. R.)

Bourgogne comme châtelainie ducale enclavée en comté de Bourgogne. De ces heurts, on voit donc toute l'importance qu'a eue le château de Chaussin au cours de ces années qui précèdent la rédaction des comptes de châtelainie, grâce auxquels nous pouvons reconstituer quelques éléments du château.

Les éléments du château avant 1370

Les fossés

Chaussin se trouve actuellement à la limite ouest du département du Jura, à quelques kilomètres des départements de la Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or. Situé dans la basse vallée du Doubs, sans relief particulier, Chaussin est implanté sur des terres lourdes et humides, propices à une implantation de fossés en eau. Une dérivation de l'Orain alimente ces fossés. Ainsi, le site fait partie de ces châteaux de plaine de Saône, construits de briques¹¹ sur des tertres ne présentant aucune élévation. En revanche, à Chaussin la plate-forme fossoyée est encore très visible, sans doute préservée par les arbres qui la couvrent. Les fossés sont encore en eau à l'ouest et au sud (fig. 2). Il s'agit d'une plate-forme quadrangulaire de 40 à 50 m de côté¹², dont l'angle sud est encore bien conservé (fig. 3). Cette plate-forme est capable d'accueillir les infrastructures du château, siège de la châtelainie¹³.

En 1416, les comptes montrent le creusement de nouveaux fossés, avec les mentions de nouveaux et de vieux fossés. En 1438, la mention de petits fossés, par opposition aux grands fossés, laisse penser que le château est doté d'une double défense de fossés par endroit. Les habitants de Chaussin doivent venir « *brisier*

les glaces des fossez alentour dicelle [ville] et par devant le chastel touteffois quil est necessite¹⁴ ». Ces fossés sont doublés de palissades de bois plantées autour du château¹⁵.

La grosse tour

La « *grosse vieille tour quarrée¹⁶* » est sans doute la tour la plus ancienne du château, au centre et un peu à l'arrière de la plate-forme. Les éléments de défense semblent s'organiser autour d'elle. Elle possède trois étages, une cave, et le quatrième étage est constitué par la lanterne¹⁷. En 1434¹⁸, une cloche de 30 livres est installée sur la lanterne pour être utilisée par le guet. Les aménagements des fenêtres en 1435 montrent la présence d'au moins trois fenêtres au deuxième étage et huit fenêtres au troisième étage, « *pour la deffense dudit chastel pour gecter les angins de coillars et espingales¹⁹* ». Cette structure fait penser à une

14. ADCO, B 994, f° 14 v°.

15. ADCO, B 4 201, f° 38 v° : « [...] deux paires de grans palis de 12 piez de long cheveilliez entoure grandes pieces de bois aux deux bouz des fossez nuefs fais nouvellement entour le chastel dudit chaucins par les habitans de Tichey Belvoisin Chalonge et Chasnebernart et sont fais lesdis palis pour ce que plusieurs personnes tant de la ville comme estrangier aloient et venoient communement par entre les viez fossez et lesdis nouveaulx fossez qui estoit au domaige et prejudice de la fortification dudit chastel et desdiz viez et nouveaulx fossez [...] ».

16. ADCO, B 4 188, f° 31 v°.

17. ADCO, B 4 216, f° 37 r° : « [...] Mure : en la grosse tour quarrée prez de la poterne dudit chastel, onze fenestre de quarrons et mourtiez a chaulx et arenne, laquelle avoit este despeciees par le temps de la guerre de Chaucin jusques au rez des souliers es deux plus hault estaiges de ladicte tour, pour la deffense dudit chastel pour gecter les angins de coillars et espingales l'une desdit fenestres de deux pies de hault l'autre de trois l'autre de quatre et de pie demi de gros ; avoir montez et pourter les quarrons et mourtiers en hault de ladicte tour ou sont 4 estaiges [...] ».

18. ADCO, B 4 205, f° 49 v° : « [...] achat dune cloiche pesant 30 livres de cuyvre et icelle mise et assise en la lanterne de la tour dudit chastel de Chaucins pour esveiller les guaictes que au temps tenir sur pris des ennemis de monseigneur [...] ».

19. ADCO, B 4 214, f° 30 r° : « [...] fait ou chastel de Chaucin de leur mestier de charpenterie en la grosse tour et en la ramure d'icelle deux arbestre de bois l'un sur l'autre et ung autre persoy pour soutenir la ramure d'icelle qu'estoit en voye de cheoir, et remis au dessus de la lanterne de ladicte tour un povel de bois neuf, et oster ung autre qu'estoit porry par la pluye ; avoir aussi fait en ladicte tour onze fenestres d'aix de chasne neufes de deux doit d'espez barrées de deux barres et croisées, parmi en laissant espace par dessoubz icelles croisées pour metre en chascun deux pamelles de fer pour icelles pendre, pour ce que par lesdites fenestres l'eal de la pluye que le vent y boutoit porrissoit les planchiers de ladicte tour, c'est assavoir trois fenestres en la chambre du premier de ladicte tour et huit

11. Il s'intègre donc dans cette zone géographique du val de Saône, comprenant les châteaux d'Argilly, Rouvre, Brazey ou la Perrière : MOUILLEBOUCHE (Hervé), « La maison forte et ses avatars dans les environs de Dijon » *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. XXXVI, 1990-1992, p. 251-276.

12. SALCH (Charles-Laurent), *Dictionnaire des châteaux et fortifications de la France au Moyen Âge*, Strasbourg : . Publi-total, 1978.

13. MOUILLEBOUCHE (Hervé), *Les maisons forte de Bourgogne du nord du XIII^e au XVI^e siècle*, Dijon : EUD, 2002, p. 116-133.

tour maîtresse de type plutôt bourguignon. Les mesures de ces fenêtres de deux ou trois pieds de haut et de quatre pieds et demi de gros fait croire à une épaisseur de mur de près de 1,5 m. Un étendard est installé au sommet de la grosse sur son pommeau.

La tour Malcouverte

Sans doute également de forme carrée comme le révèle la mise en place de « quatre pans de sablière placés à la coiffe de la tour²⁰ », elle possède deux étages, et est placée sur la courtine²¹. Située près de la maréchaussée, sa cave sert de prison²² ; cette tour joue un rôle judiciaire et sécuritaire pour la châtellenie. Une bannière domine son faîte. Il n'est pas certain que son sommet accueille une structure de bois de type hourd, cependant, des échelles sont installées pour monter en son sommet lorsqu'il faut défendre le château²³. Des chandelles sont également installées à sa croupe pour éclairer les combles²⁴.

On voit sur le cadastre de 1829 deux grands cercles qui semblent indiquer la présence de ces grandes tours, qui se retrouvent sur le terrain ; sur le sommet de la plate-forme existent deux gros monticules de terre (fig. 4 et 5). Il peut s'agir des restes des tours qui se seraient effondrées sur leur cave.



Fig. 4 : plan cadastral de 1829 (Archives départementales du Jura).

Les aménagements sous Philippe le Hardi

C'est sous l'impulsion du premier duc de Bourgogne Valois que s'organise le château dans sa structure de base, avec des aménagements aussi bien défensifs que de gestion. Ses successeurs garderont cette organisation initiale qu'ils entretiendront et perfectionneront.

Les aménagements défensifs

Ils sont stimulés par la guerre. Les années 1370 font état de rumeur selon lesquelles les Grandes Compagnies parcourent encore la Bourgogne. La chevauchée du duc de Lancastre, qui passe par la Champagne en 1373²⁵ inquiète également. Les habitants de village assez éloignés de la châtellenie sont payés pour avoir aidé « de leur propre volonté » à renforcer le château en 1375, signe du lien qui unit les habitants au château en cas de guerre. Ces aménagements font également suite à la visite de Philippe le Hardi à Chaussin en 1376. Ils sont aussi encouragés par la guerre de Gy dans les années 1380²⁶.

en la chambre du dernier estage [...] ».

20. ADCO, B 4 214, f° 35 v° : « [...] recouvert en la tour Malcouverte, remurer a mortier de chaux et arène et de quarons quatre pans de quatre sablières de la coiffe de ladite tour, monter et pourter en hault ledit quarons et mortiers pour faire lesdit parois, et contiennent sept toises et demie [...] ».

21. ADCO, B 4 214, f° 30 v° : « [...] Fait en une tour dudit chastel appelée Malcouverte ou second estage d'icelle deux fenestres d'aiz de bois [...] ».

22. ADCO, B 4 188, f° 34 v° : « [...] ostes les fiens et ordures du crol de la prison appelle Malcouverte lequel crol estoit tout plain jusques au dessus et tellement que l'en n'y pouvoit mettre nulz prisonniers, lequel croul il ont vuider jusques au fons dessoubz [...] ».

23. ADCO, B 4 188, f° 34 v° : « [...] fait 6 grosses eschielles neufves de bois de chesne pour menteler les courniers la thieulle et mortier sur les tours, lesquelles eschielles demoreront tousjours chacune en son lieu pour monter au dessus desdictes tour quant mestier sera pour deffendre ou autrement ; mises c'est assavoir en la tour de Malcouverte 4 eschielles [...] ».

24. ADCO, B 4 178, f° 36 r° : « [...] 2 livrez de chandoilles prise de lui [...] pour alumer ou cropt de ladite tour de Malcouverte laquelle fu alors nettoyé [...] ».

25. ADCO, B 4 172, f° 24 r° : « des habitants du Chalonge et de Charnebernart pour aidier a enforcer le chastel de Chaucins et emparer quan le duc de Lancastre passa par Champagne l'an 1373 de leur propre voullenté et senz contrainte et senz ce qu'il y soient en rens temuz. »

26. CLERC, *Essai sur l'histoire de la Franche Comté...* La querelle concernant les droits de battre monnaie entre le duc de Bourgogne et l'archevêque de Besançon

L'artillerie

Les premières opérations que nous montrent les comptes des années 1370 consistent à réparer les engins de guerre, « *qui estoit perduz et gastez du temps le conte de mombeliart*²⁷ ». Aucun inventaire n'est réalisé au cours de la période observée mais les engins réparés sont de type balistes, lançant des pierres comme celles qui existent encore sur le site²⁸ (fig. 6).

En 1375, du cuivre pour l'espingle et une arbalète sont achetés²⁹. Il y avait également des canons, trois sont ferrés de liens de fer. Les engins de guerre sont réparés sur la place devant l'église et sont ensuite placés au sein du château, dans un nouveau bâtiment qui est construit à cet effet (il s'agit du grenier). Concernant l'artillerie en 1412, des armes de guerre sont amenées aux château, il s'agit d'un canon de fer qui peut porter environ 8 livres de pierre, 30 livres de poudre à canon, 2 arbalètes et 500 flèches³⁰.

Une tour de flanquement neuve

Douze toises de mur manquent entre la porte d'entrée et la maison du château : elles sont construites en 1375³¹. Après avoir décidé de l'élévation d'un mur, on lui préfère une tour. En deux ans, le mur qui se trouve devant l'église est construit ainsi qu'une tour dont nous ne connaissons pas les dimensions, couronnée d'un hourd en bois. Le mur met à l'abri la maison du capitaine.

Guillaume de Vergy s'est envenimée, le prélat, suivi par son chapitre, interdit à Auxonne de battre monnaie, refuse au duc l'hommage de plusieurs de leurs seigneuries et excommunique le gardien de la Comté ainsi que le bailli d'Amont fidèle au duc. En réponse, le duc de Bourgogne rase les forteresses épiscopales de Noroy, Étalans et Mandeur et poursuit l'archevêque jusqu'à son château de Gy, qu'il assiège. L'archevêque parvient à s'enfuir du château et à trouver refuge à Avignon.

ADCO, B 4 179, f° 27 r° : « *ecranvelez et rehauciez de 1 toise les murs sur quoy estoit fondez le chaffaud de bois darriere la grosse tour du chastel de Chaucins sur la porte darrier d'icellui, lequel fu abattu l'an precedent pour yllec fonder 1 tournelle de pierre pour ce que les fondemens se souguoyent dessoubz et souvante fois y falloit reparacion et furent cranvelez et reauciez environ la mi aoust 1389 pour la doubte que l'on façoit pour la guerre de Gy* ».

27. ADCO, B 4 172, f° 57 r°.

28. ADCO, B 4 172, f° 33 v° : « [...] *mettre a point les pierres d'engin qui sont oudit chastel* [...] ».

29. ADCO, B 4 172, f° 60 r°.

30. ADCO, B 4 198, f° 49 v°.

31. ADCO, B 4 172, f° 33 v°.

Une nouvelle tour à l'entrée

Nous apprenons qu'en 1386, un engin de levage, appelé « bec de faucon », sert à monter un autre engin de levage capable de monter les grosses pièces de bois et les sommiers d'une tour. On retrouve la tour à un stade bien avancé en 1387 ; sept ans sont encore nécessaires pour l'achever. Cette tour carrée se trouve entre les greniers et la porte de devant, l'un des pans regardant du côté de Longwy vers le nord-est et l'autre dans la cour du château. Cette tour est nommée à partir des années 1435 la *tour Guion*³² et elle accueille pour un temps limité le châtelain et son écritoire. Elle possède trois étages et mesure près de 30 pieds de haut, soit plus de 10 m. Grâce à son chaffaud, on peut estimer son emprise à environ 5,5 x 7 m. Ces murs font près de 1 m d'épaisseur.

Un nouveau mur

En 1397, un pan de mur de plus de 14 m de long, de près de 13 m de haut, est achevé face à la ville de Longwy au nord-est. Il part de la « *tour du moiteus* » dont il est difficile de connaître la position, passe derrière la grosse tour carrée à 6 pieds d'elle. Ce mur mesure 3 m de large à la base et 2 m à son sommet. Il se prolonge jusqu'aux murs qui sont plus anciens derrière les greniers. Une tourelle y est construite pour défendre les deux pans de mur.

Un ensemble de tours

Si trois tours peuvent être placées approximativement dans l'organisation spatiale du château, quatre autres mentions de tours existent. Une « *petite tour* » est mentionnée en 1375 et en 1405 entre la grosse tour et la Malcouverte³³. Une autre *tour ronde* est également mentionnée en 1388³⁴, du côté de la tour Malcouverte. À partir de 1393, la tour dite « *du Moiteus*³⁵ » compo-

32. ADCO, B 4 220, f° 32 r° : « [...] *la petite tour neuve du chastel appelée la tour Guion lequel le vent avoit desassemblé despicié et descouvert* [...] ».

33. ADCO, B 4 188, f° 33 v° : « [...] *la bretoiche de la petite tour qu'est entre la grosse vielle tour quarrée et la tour appelle Malcouverte* [...] ».

34. ADCO, B 4 190, f° 33 v° : « [...] *une grange estauble qu'est entre la tour Malcouverte et la tour ronde*. »

35. ADCO, B 4 187, f° 23 v° : « [...] *un pan de mur de quarrens qui est cheu des la tour de moiteus dudit chastel crient par derriere la grosse tour* [...] ».



Fig. 5 : monticule de terre : restes d'une tour effondrée (cl. T. R.)

sée de deux étages, se trouvait du côté de la grosse tour. Enfin la *tour du Colombier*³⁶, de deux étages, apparaît partir de 1422. Cette dernière se trouve également du côté de la tour Malcouverte. Il pourrait s'agir d'une seule et même tour nommée de plusieurs façons.

Lieu de gestion et lieu de vie

Les lieux de gouvernement du châtelain et du capitaine sont regroupés dans un ensemble de bâtiments proches les uns des autres, collés aux murs du château et associés à des hourds les protégeant.

La maison du capitaine

Elle est dans les années 1370 la seule partie résidentielle du château, elle est d'ailleurs appelée la maison du château, située vers l'église. En 1371, « une *rechoite*³⁷ » agrandit la maison

36. ADCO, B 4 214, f° 30 v° : « [...] la petite tour appelée la tour du colombier [...] ».

37. Une « *rechoite* » c'est-à-dire un appendice. ADCO, B 4 183, f° 20 r° : « [...] les *rechoistes* qui sont deca et dela de la maison ou demeure le capitain ou chastel de Chaucins qui estoient desjointes du cuer de ladite maison, et les chevrons deschevilliez et cheroient a terre et les a convenuz raindre et retirer a l'endroit de l'aven-toit des greniers dudit chastel, laquelle paroy souloit estre d'ays et la convenu refaire pour ce que les ays estoient pourriz et gastez et pourrissoit la pluye le



Fig. 6 : boulet de calcaire d'engin de guerre.
(Cl. T. R.)

déjà existante, placée contre les murs : on y aménage des chambres à l'étage que l'on dote d'escalier extérieurs menant à une galerie et de garde-robes. Le rez-de-chaussée est également aménagé en deux chambres. Le capitaine réside dans la salle basse, puis déménage au-dessus. Elle devait également abriter quelques hommes d'armes, même si les comptes témoignent de la seule présence du lieutenant du capitaine.

planchier [...] ».

La présence du capitaine, installé dès la prise de Chaussin par le duc, dans la maison du château, montre son rôle essentiel dans la défense de celui-ci durant les premières années de gestion de la châtellenie. Mais son rôle diminue au sein du château, comme sa maison perd par la suite de l'importance au profit d'un nouveau bâtiment qui accueillera le châtelain : ce sont les greniers. La mention de « *maison du chastel* » ne concerne plus la maison du capitaine mais celle des greniers, et celle de « *maison du capitaine* » disparaît des comptes en 1415.

Les greniers

Achevés en 1372, les greniers servent à combler un manque. Il n'y a pas de grenier au château, les grains sont stockés dans la maison du capitaine et moisissent régulièrement. Un grenier est donc construit à l'intérieur du château, en laissant une allée entre le grenier et le mur du château. Il a une double fonction. Il abrite au rez-de-chaussée les engins de guerre et au-dessus les grains que le châtelain ponctionne sur les installations banales et les dîmes³⁸.

En 1388, le bâtiment est agrandi d'une « *rechoite* ». Pour montrer l'importance du bâtiment, en 1436, ce sont en tout 17 fenêtres et 5 portes qui sont installées dans cet appendice de la maison des greniers. L'ensemble du bâtiment accueillera le grain à son étage tandis que des chambres sont aménagées dans la « *rechoite* », pour accueillir le châtelain. Quatre pièces qui sont aménagées dans cette dernière, utilisées au gré des circonstances. Il s'agit également de faire une « *demeurance* » au châtelain et d'aménager son écritoire dans lequel il tient ses comptes, rédige les missives, en quelque sorte un cabinet de travail, si bien qu'en 1405 la maison des greniers est appelée « *la maison du*

38. ADCO, B 4 178, f° 25 r° : « [...] *une rechoite de maison encontre la haulte maison des greniers du chastel dudit Chauains pour conforter et soustenir ladite haulte maison, laquelle se souignoît et auxi pour remurer et mettre dessoubz les angins de monseigneurs, lesquels porrissoient en l'abitation ou il estoient par avant, pour ce que ycelle habitation estoit trop plate, et pourroit-on faire en ladite rechoite deux chambres qui voudroit pour logier ou cas qui seroit besoing pour monseigneur ou ses gens [...] Pour avoir fait en ladite rechoite haulte une cheminée et garnir tout entierement de leur mestier de huisseries fenestres degrez [...] ».*

châtelain ». En 1438, on vitre, de verre blanc avec en son centre un rond armé aux armes ducales, les deux fenêtres qui donnent sur le puits de la cour et celle où loge le châtelain. Dans la grande salle du château qui est aménagée sous les greniers, on installe des verrières à la fenêtre aux armoiries de ma dame de Bourgogne. Cette salle est aménagée de 8 baies dont 2 croisées, et d'une cheminée. Il y a également une chambre nommée la « *salle du poile* », qui se trouve au rez-de-chaussée. On peut considérer qu'il s'agit d'une salle où se réunissent le châtelain et les gens du duc qui y viennent en mission.

Les aménagements sous Philippe le Bon

Philippe le Bon se consacre surtout à la défense des portes, éléments ostentatoires et clés de la défense. Les périodes de renforcement des portes correspondent à celles des événements guerriers pouvant menacer la Bourgogne, tandis que le château accueille un atelier monétaire et sert davantage de logement à divers personnages, en plus du châtelain.

Les portes du château

Il existe deux portes, une du côté de l'église, face au village, et une porte à l'arrière qui donne sur la campagne environnante.

La porte de devant

Il s'agit de la porte principale. Elle est constituée d'une tour-porte avec pont-levis. Elle est réalisée en 1376, refaite en 1422, réaménagée en 1438 puis en 1471. En 1415, près de la porte et de la maison du capitaine, se trouvent deux chambres, l'une est appelée « *pretour* » et l'autre appelée la « *chambrote du pourtier* ». Cette dernière est en dehors de la tour de la porterie, au niveau de la première barrière.

En 1422, cette tour en remplace une autre en ruine qui est qualifiée de « *vieille mechante tour* ». La nouvelle tour carrée est faite « *de bonne muraille de carrons* ». Les murs ont 4 pieds d'épais, soit 1,32 m. Elle abrite une prison voûtée. Une chambre au rez-de-chaussée défend le pont-levis avec de chaque côté du pont « *une archiere* » de pierre de taille pour installer des canons ou

des arbalètes, des adaptations architecturales aux nouvelles armes à peine plus précoces qu'en Bourgogne méridionale.

Au dessus, une autre chambre se trouve percée devant la ville d'une fenêtre de pierre de taille de 50 cm de large et de 1 m de haut permettant la manipulation d'armes épaulées et cet étage est également garni de mâchicoulis. À son sommet, on trouve une terrasse protégée de créneaux et un hourd de bois couvert de tuiles. En 1438, 15 ans plus tard, un hourd de bois neuf à 4 pans et à étage³⁹ est construit au sommet de la tour, le premier étage est percé de 6 meurtrières et le deuxième étage planché. Le dernier étage de la tour a une coiffe voûtée qui mesure environ 10 x 8,5 m. Enfin, en 1471, on adapte la tour de la porte aux armes à feu en la doublant d'un boulevard de carrons et de mortier. En 1473, une « *viorte* » (escalier en vis) toute neuve est construite entre la tour du pont-levis et la « *Tour Guion* » pour monter sur les murs et au sommet des deux tours.

La porte de derrière

Elle ne connaît pas le même développement que la précédente. Dès les années 1370, elle est couronnée d'un hourd de bois percé de trois fenêtres, auquel on accède par un escalier de bois, tandis que le « *gallandois* » entoure la porte. En 1388, la réfection du chaffaut est associée à la construction d'une tourelle en pierre de taille pour fortifier le coin du mur et à la condamnation de la porte de derrière⁴⁰. Puis, à partir de 1415, le terme de porte de derrière disparaît au profit de la mention de *poterne derrière le château*

39. Ce chaffaut à deux étages a été déjà remarqué par M^{me} Jaquier. JAQUIER (Élizabeth), « Échiffé et fenêtre flamande, deux éléments prépondérants de la défense dans les châteaux bourguignons au XV^e siècle », in: *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge : Actes du colloque de Lons-le-Saunier, 23-25 octobre 1997*, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 2004, p. 115.

40. ADCO, B 4 178, f^o 27 r^o : « [...] muré et condempnée la porte darriere la chastel pour faire ou chaffaudt dessus l'ouvrage et pour avoir remurée les murs environ ledit chaffaudt dessus ladite porte » et ADCO, B 4 178, f^o 28 r^o : « [...] decouvert ledit chaffaudt pour abatre entieremnt ycelui pour ce qu'il fut avuisé que ledit chaffaudt ne se pouvoit tenir par ledit estaus-souvement jusques dessoubz feust fondée une tournelle aue lon y entant faire pour fortiffier le coing du mur, et laquelle tournelle y est necessaire a faire pour la seurté dudit chastel [...] ».

qui se trouve en dessous du chaffaut derrière la grosse tour. Le compte mentionne qu'elle permet d'entrer au château sans le danger de la ville, et pour secourir le château en cas de nécessité. Elle est bien défendue et entretenue. En 1438, le chaffaut est entretenu, il porte une barbacane en bois, sorte de volet qui permet « *de defendre et de regarder plus surement le pied du chaffaud* ». La réfection des portes entraîne la réfection des ponts-levis.

Les ponts-levis

Les descriptions les plus anciennes de pont-levis de nos comptes sont abondantes mais relativement peu précises. Chaque porte a son pont-levis. Les mentions récoltées dans les comptes montrent, à l'avant du château, un pont dormant, suivi d'un pont-levis à flèche appelé aussi pont volant, avec une porte à vantaux, guichet et barrière ; à l'arrière du château, un pré-pont, pouvant se lever et un petit pont dormant sur les petits fossés. Les deux ponts, en très mauvais état, sont refaits en 1377, le rédacteur du compte estime alors la chance que le pont ne se soit pas effondré huit jours plutôt lors du passage du duc de Bourgogne à Chaussin qui ordonna alors leurs réfections⁴¹. Les ponts-levis sont régulièrement refaits ; du fait des chars qui les traversent, on les renforce en permanence d'autant plus lors du passage de charges plus lourdes. Des grosses pièces de bois taillées dans les bois de Chaussin sont utilisées pour confectonner les traverses et les planches. Les pièces de fer, chaînes, verrous, « *roille* », pour tenir les chaînes, bandes à clouer pour lier le bois, sont régulièrement remplacées.

Le système des ponts est aussi amélioré, en 1421-1422, le contrepoids du pré-pont de derrière appelé mailloche permettant de lever le pont est revu car « *il a été trouve trop difficile qu'une seule personne ne peut ni le lever ni le baisser*⁴². » La

41. ADCO, B 4 174, f^o 10 v^o : « [...] pour faire 2 pons 2 planches touz nuefs et la porterie du chastel du pont de devers la ville ou lieu et en la maniere que monseigneur l'ordonna quant il fut a Chaucins qui fut le 9^e jour de 1376 car le pont de derriere estoit despecier et cheuz 6 ans avant passez et celui de devans la ville estoit cy viez car le 8^e jour apres que monseigneur parta dudit chastel ledit ponst cheust [...] ».

42. ADCO, B 4 204, f^o 57 r^o.

même année, le système de levage du pont-levis de devant est également réparé.

Les piliers et les colonnes de bois des ponts dormants de derrière sont changés fréquemment, fragilisés par l'humidité. En 1438, le pont dormant de derrière est largement refait de planches et mesure 2 x 4 m ; il est planté sur cinq colonnes de bois fixées par une mortaise dans le chevalet. Les colonnes de bois qui portent le tablier du pont dormant se terminent par un trépiéd.

En 1462, la base du pont dormant de devant, reposant au fond de l'eau, est maçonnée de carrons. Ces piles de carrons sont placées en parallèle du fossé et de l'entrée du château. Il y a trois piles, faites de quatre carrons à la base et revenant à trois au sommet. Les montants en bois qui soutiennent les trépieds en dessous du tablier reposent sur des « *boichoꝝ de pierre* ». De chaque côté du pont, des entre-pieds carrés sont mis en long bien près les uns des autres afin que personne ne puisse passer par dedans. Le pont dormant est garni de bonnes planches et par dessus ces planches, on en met d'autres pour les protéger des engins qui passent par dessus.

Un développement fonctionnel du château

Le château, s'il semble être largement destiné à un rôle défensif sous Philippe le Hardi, est sous ses successeurs de plus en plus structuré dans un rôle administratif et d'habitation, essentiellement dans la maison des greniers.

L'atelier monétaire

Le lieu où l'on frappe la monnaie de Chausin trouve sa place au sein du château dans cette partie extensive des greniers, sans que l'on sache précisément s'il fait partie intégrante de ce corps de bâtiment. Il est actif peu de temps, à intervalles irréguliers, entre 1421 et 1427. Nous n'avons pas mention de son aménagement dans ces années de fonctionnement. Cette maison, où se trouvaient les coins servant à frapper la monnaie, est appelée « *maison de la maîtrise* » et se trouve

près de la *tour Guion*⁴³. Elle sert de logement au châtelain dans les années 1430.

Des logements

La maison des greniers n'accueille plus seulement le châtelain et son administration, mais elle sert de « *louhaingnes* » en 1445. Ces logements profitent en particulier à Pierre de Vinalx, seigneur de Combertault, conseiller et chambellan du duc. Il y réside encore en 1451 avec son valet qui trouvera la mort en tombant au fond du puits du château. L'escalier à vis qui sert à monter aux chambres du grenier du côté de la grosse tour est refait en 1462. À cette date, on aménage également une petite chambre qui est « *nouvellement faite en manière d'écritoire* ». Plus tardivement, en 1468, la tour *Malcouverte*, qui servait à la défense en plus de recevoir les prisons, est dotée d'une chambre pour Hugue-non de Faletans.

Les dépendances

Près de la tour *Malcouverte* s'organisent les fonctions non officielles et plus utilitaires du château.

Le puits semble avoir un rôle central dans l'organisation de cette partie du château. Il est renforcé à partir de 1405 : les margelles de bois sont remplacées par des pierres de taille⁴⁴. En 1415-1416, un bassin est creusé, maçonné de carreaux de briques et de trous permettant à l'eau de s'écouler. Ce bassin garantit une meilleure hygiène à la vaisselle de la cuisine. Les bâtiments s'organisent autour de lui dans son positionnement central au milieu du château.

Le compte de 1393 nous apprend que le château possédait son propre four qui disparaît au profit de la cuisine. Située au milieu du château, la cuisine semble assez petite. Une seule cheminée se trouve enchâssée dans le mur faisant face à la grosse tour, tandis que l'ensemble du bâtiment s'oriente de façon nord-sud. En 1451, elle est appelée « *la grande cuisine* ».

43. ADCO, B 4214, f° 30 r°.

44. ADCO, B 4188, f° 32 r° : « [...] avoir fait tout a neuf de pierre de taille de margelles du puis du chastel de Chaucins et auxi remurer tout a neuf de 5 piez de hault le dessus dudit puiꝝ pour mieulz asseoir lesdictes margelles neufves, pour ce que les vielles margelles estoient de bois toutes pourries [...] ».

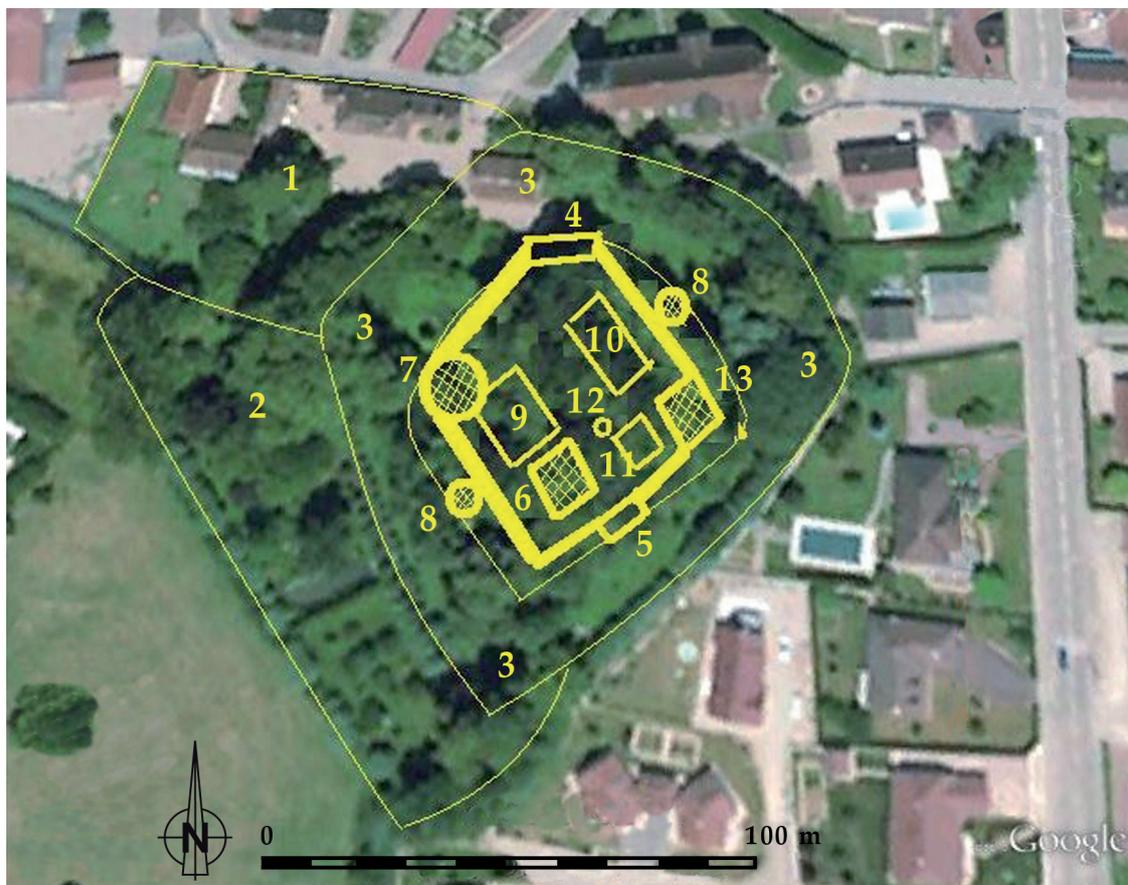


Fig. 7 : reconstitution schématique de l'organisation spatiale du château de Chaussin.

1. Grange ; 2. Basse cour ; 3. Fossés ; 4. Tour-porte de devant ; 5. Poterne de l'arrière ; 6. Grosse tour ; 7. Tour Guion ; 8. Tours de flanquement ; 9. Maison des greniers ; 10. Maison du capitaine ; 11. Cuisine et étable ; 12. Puits ; 13. Tour Malcouverte.

(DAO T. R. ; source : IGN, 2012)

Dans cette partie du château se trouve également la maison de la maréchaussée qui est aussi l'écurie où les chevaux du châtelain sont gardés. Cette écurie qui se trouvait auparavant vers la porte de devant a déménagé vers cette partie plus en arrière du château.

En 1437, une maison toute neuve est réalisée entre les tours *Malcouverte* et du *Colombier* contre le mur, elle permet de renforcer le mur qui « était en voie de choir aux fossés ». Mais surtout elle rassemblera plusieurs fonctions. Cette maison d'un étage servira d'étable, de petite cuisine et de chambre. Deux fenêtres croisées, l'une en bas, l'autre à l'étage, sont placées du côté de la cour (fig. 7).

Les étapes de la construction et de sa disparition

Les dépenses de construction investies par les ducs de Bourgogne nous montrent les étapes d'aménagement du château (fig. 8).

Sous Philippe le Hardi, en moyenne plus de 200 livres par an sont investies dans la châtellenie, pour les années où les comptes nous sont parvenus. C'est dix fois moins que les sommes consacrées à Germolles à la même époque⁴⁵. En revanche, il semble que la construction soit totalement financée par les redevances perçues sur

45. BECK (Patrice) (dir.), *La vie de cour en Bourgogne à la fin du Moyen Âge*, Saint-Cyr-sur-Loire : Alan Sutton, 2002..

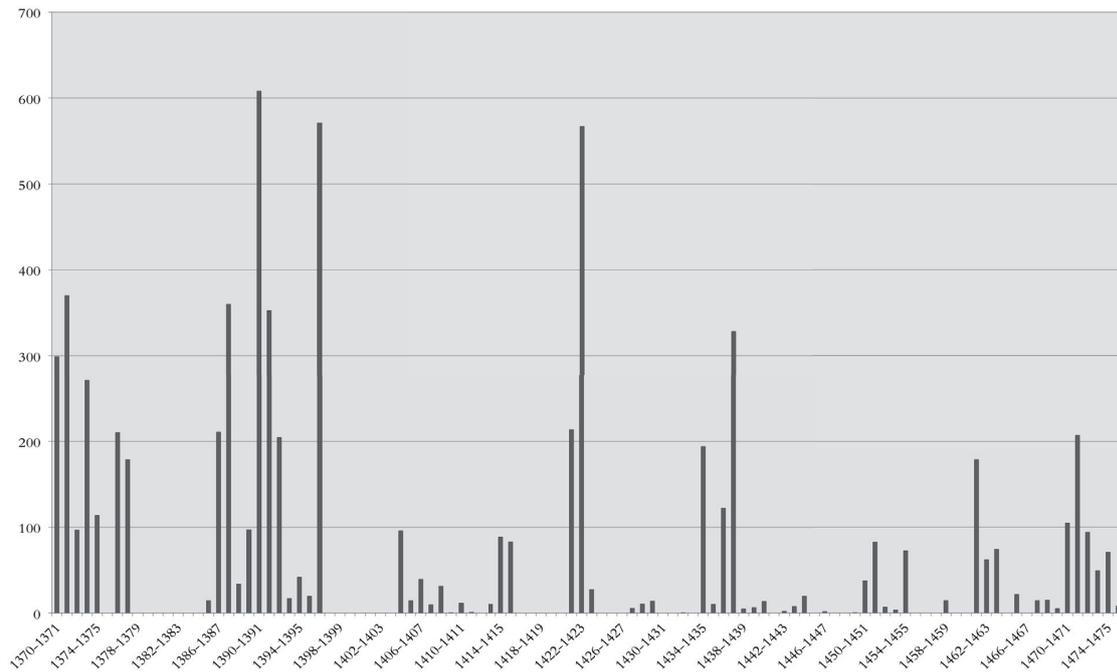


Fig. 8 : montants des dépenses de construction pour le château de Chaussin (en livre tournois) entre 1370 et 1376.

la châtelainie de Chaussin et 75 % des dépenses de construction de la châtelainie qui sont consacrés uniquement au château. Le rythme des travaux est soutenu dans les années 1370, une tour de flanquement a pu être construite en deux ans. Dans les années 1380-1390, il ralentit, nous l'avons vu avec les tours de devant ou celle de *la tour Guion* qui est achevée après plus de 10 ans de travaux. C'est durant cette période de gestion de Philippe le Hardi que le château trouve son organisation et sa structure définitive. Le château est organisé autour de la tour maîtresse, la grosse tour qui joue un rôle central, un peu en retrait au centre de la plateforme, avec 4 tours, peut-être 6, qui l'entourent, et des murs remparts nouvellement construits. On voit également s'opérer un transfert dans la hiérarchie des bâtiments de « *la maison du capitaine* » vers la « *maison des greniers* » qui devient la haute maison du château et accueille les recettes de la châtelainie, en nature ou en argent, l'écritoire du châtelain et la grande salle du château, en bref le lieu de gestion des affaires de la châtelainie.

À la mort de Philippe le Hardi, les travaux sont le plus souvent des travaux d'entretien et de réorganisation. Comme à Rouvres, l'activité de construction du système défensif est calme durant les années 1400 à 1410⁴⁶. Elle ne reprend qu'à partir de 1412, avec l'achat d'armement, le renforcement des chaffauts par de la brique, et culmine en 1421-1422, avec la construction d'une tour porte à l'entrée du château, sans doute aussi motivée par l'opposition entre Armagnacs et Bourguignons. À partir des années 1430, les ducs de Bourgogne investissent seulement, en moyenne, environ 40 livres par an. Et ces investissements vont essentiellement dans l'aménagement de la maison des greniers, comme lieu de gestion et de vie.

L'organisation des pièces à vivre semble se faire de façon empirique. Le château se fait de plus en plus confortable et la pierre de taille semble entrer plus abondamment dans les constructions, notamment pour faire des chemi-

46. FRIGNET (Georges), *La châtelainie et le château de Rouvres au temps des deux premiers ducs Valois de Bourgogne (v. 1360-v. 1420)*, Thèse, Paris-Sorbonne, 2005.

nées, les seuils de porte, les encadrements de fenêtres, ainsi que sur certaines arêtes ou pour soutenir certaines pièces de bois plus efficacement que ne le fait un agglomérat de briques et de mortier. Les comptes de 1434-1435 font mention de l'achat de couleurs sable, vert et autres couleurs, pour le vernissage de tuiles des toits dont certaines ont été retrouvées (fig. 9).

Au sol, les pavements retrouvés sont à fond rouge et présentent des décorations peintes en jaune représentant un lion, un oiseau et des éléments végétaux stylisés (fig. 10).



Fig. 9 : fragments de tuiles vernissées.
(Cl T. R.)



Fig. 10 : fragments de carreaux de pavement.
(Cl T.R.)

Le lion est différent de celui retrouvé à Germolles⁴⁷, peut-être peut-on l'identifier comme étant le lion du comté de Bourgogne.

L'agrandissement de la cuisine témoigne également de cet aspect de confort et de résidence du château. Du point de vue de la défense, les successeurs de Philippe le Hardi se concentrent essentiellement sur la porte de devant et les ponts-levis qui font l'objet des plus grands travaux même si les tours et les chaffauts sont régulièrement entretenus.

Charles le Téméraire adapte le château à l'artillerie et fait construire des hourds de bois au sommet des tours.

La lente disparition du château

La mort de Charles le Téméraire et la fin de l'administration ducal de la châtellenie marque le début d'un délabrement continu du château. La ville de Chaussin est brûlée à deux reprises entre 1476 et 1477, ce dont témoigne le compte de châtellenie de 1485. Margueritte d'Angleterre, duchesse douairière de Bourgogne, épargne *de grâce* les habitants de Chaussin de la moitié du paiement des redevances, parce que le village a été brûlé par les troupes de Louis XI. Les comptes suivants des années 1511 à 1516 ne font pas apparaître le prétendu siège de François I^{er} en 1513⁴⁸. En revanche, ils témoignent de l'état de délabrement du château. Il reste certains éléments que l'on s'attache à reconstruire. On refait certains édifices grâce au bois « *estant au chastel, lequel tomboit et venoit en ruyne*⁴⁹ ». Après une lacune d'information durant près d'un siècle, nous retrouvons la ville, en 1595,

47. Description dans DROUOT (Henri), « La pastorale de Claus Sluter », *Annales de Bourgogne*, t.XIV, 1942, p. 14. Représenté dans ARMAND-CAILLAT (Louis), « Carreaux historiés de provenance chalonnaise », *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t.XXIX, 1940, et reproduite dans Beck, *La vie de cour en Bourgogne...*

48. Annoncé par ROUSSET (Alphonse), *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent*, t.II. Département du Jura, Besançon, 1864, p. 61.

49. ADCO, B 4258 f° 66 r° : « *Avoir redresser et refait certains ediffice de bois estant ou chastel dudit Chaulcins, lequel tomboit et venoit en ruyne, tellement qu'il ne pavoit de riens servir et avoir remis icellui ediffice en mandement d'estabtery.* »



Fig. 11 : tibériade du village de Chaussin où apparaît la grosse tour carrée derrière l'église. ADCO B 265. (Cl. T. R.)

dans le journal de Jean Grivel⁵⁰, lors des luttes entre espagnols et Henri IV, bien qu'elle ne soit pas touchée directement par les événements. En 1605, le terrier de Chaussin décrit le château en cette manière⁵¹ : « un chastel avec une grosse tour quarré clos de mur de carreaux estant de longtemps en ruïne et enclos de fossés tout allentours, auprès duquel souloit avoir une grange et un curtil appelle le meix de la tour, auquel de present y a une maison construite appartenant à la vesve feu M Anthoine de Moissey et André de Longpas. »

50. CHEREAU (Achille), « Journal de Jean Grivel, seigneur de Perrigny : contenant ce qui s'est passé dans le comté de Bourgogne pendant l'invasion française et lorraine de l'année 1595 », *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 1865 : « Le cinq septembre, ledit connestable de Castille se partit de cette ville de Dôle et fit marcher ses gens devant Chaussin, avec les deux pièces de canon de Tremblecourt qu'il avoit eues au chasteau de Vésoul. Mais ceux dudit Chaussin, voyant le canon, n'attendirent pas qu'il jouast, ainsi se rendirent incontinent audict sieur connestable, à condition que les soldats y estant sortiroient bagues sauvées, et que les habitants ne seroient ny pilliés ny saccagés, ny auroient garnison d'espagnols ou italiens, ainsi des soldats de ce pays. Ce qui fut accordé et tenu. » Voir aussi : DELSALLE (Paul), « 1595 : Quand Henri IV ravageait la Franche-Comté », *Images de la Franche-Comté*, n° 40, décembre 2009, p. 18-21.

51. AD Jura, E 269 197.

À la même époque, une grosse tour carrée est représentée sur la carte *tibériade* de 1611 représentant le village de Chaussin (fig. 11). La tour représentée pourrait être la tour-porte. On touche ici aux limites de l'usage des *tibériades* en matière de précision des détails. Le château semble avoir perdu les autres tours tandis que des murs du château semblent encore exister.

Vingt ans plus tard, en 1638, le château de Chaussin est pris par les français⁵². À l'aide de trois canons, une « *bresche* » est ouverte dans les murs du château permettant aux assiégeants de s'en emparer. Les assiégés se rendent et on les « *resserrent dans une chambre dudit château*⁵³ ».

52. ROUSSET, *Dictionnaire [...] des communes de la Franche-Comté... t. V, département du Jura*, p. 397 dans l'article concernant la commune de Rahon.

53. ROUSSET, *Ibid.*, « Le second jour du mois de juin, le château de Chaussin fut pris après la brèche faite et ayant souffert 92 volées de canon de batterie portant 35 livres de balles. La brèche était fort large et donnait entrée à bon nombre des assiégeants. Les soldats qui défendaient le château se sont rendus à discrétion, auxquels aussitôt on a fait poser les armes et les a-t-on aussi resserrés dans une chambre dudit château sous bonne garde. Le capitaine qui commandait ledit château a été pendu et son sergent aussi sur ordre du Duc de Longueville qui est dans la place. »

Cet épisode montre que les murs étaient encore suffisamment épais pour permettre de résister tant bien que mal à un siège, et que des bâtiments étaient encore debout et couverts alors que la ville semble complètement ravagée : le bourg « resta pendant 10 ans inhabité⁵⁴ » et en 1651 on n’y trouve que « 150 habitants logés dans de misérables cabanes⁵⁵ ».

La dernière description du château par le Dr. Briot, notable érudit et maire de Chaussin à la fin du XIX^e siècle, rapporte le contenu du terrier de 1778, dont l’original a disparu des archives⁵⁶. On y parle d’« un château bâti en briques, restant aujourd’hui en une tour formant deux chambres basses, une chambre haute, des prisons et cachot ; avec le terrain où il se trouve construit, environné de toutes parts de fossés, si ce n’est une partie du côté de bize qui joint le cimetière et la rue, lequel terrain contient un journal, un tiers et un quart. » Enfin, en 1781, les délibérations municipales de Chaussin nous apprennent qu’un détachement du régiment de dragons de Dôle devait « venir prendre le *verd* dans les prés du donjon » à Chaussin⁵⁷. Cette tour considérée comme le donjon, celle sans doute qui est représentée dans la tibériade, est le reliquat du château ducal, sans que l’on sache s’il s’agit de la grosse tour carrée ou de la tour porte.

Il semble donc que le château ait particulièrement souffert des attaques de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e siècle sans que jamais l’on ne se soit attaché à reconstruire le château par la suite. La récurrence du terme « en ruine » rencontrée dès 1513 et 1605 montre que le château a bien perdu de sa splendeur.

Il a perdu sa raison d’être qui était la défense des marches du duché de Bourgogne et l’administration et la défense de son territoire en position d’enclave.

54. ROUSSET, *Dictionnaire [...] des communes de la Franche-Comté... t. II, département du Jura*, p. 61

55. GRESSET (Maurice), « Deux enclaves bourguignonnes en terre comtoise aux Temps Modernes : Foucherans et Chaussin » in : DELSALLE (Paul), FERRER (André) (dir.), *Les enclaves territoriales aux Temps Modernes (XVI^e-XVIII^e siècles) : Actes du colloque de Besançon, 4-5 octobre 1999*, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 2000, p. 93.

56. BRIOT (Dr. François-Augustin), « Chaussin et ses environs » *Annales de Chaussin*, 1893, Rééd. Paris : Des Res Universis, Collection Monographies des villes et villages de France, 1990, p. 85.

57. GRESSET, « Deux enclaves bourguignonnes... » p. 102.



Une très ancienne forteresse oubliée : le Châtelet de Chalon-sur-Saône

MAX JOSSERAND, BERNARD TRÉMEAU*

Résumé

« Le Châtelet » était la désignation médiévale du château ducal de Chalon-sur-Saône, bâti dans l'angle sud-ouest de la muraille antique, au-dessus du port de Saône. Ce lieu de pouvoir reprend vraisemblablement l'emplacement de l'administration du port romain, puis du palais royal mérovingien. Ce château, rebâti en grande partie au XIV^e siècle et transformé en prison au XVIII^e siècle, peut être connu grâce aux comptes de bailliage, à l'iconographie ancienne, mais aussi grâce aux vestiges, méconnus mais fort intéressants.

Chalon-sur-Saône, bâtie sur la rive ouest de la Saône, à égale distance de Dijon et Mâcon, est citée dans de nombreuses sources depuis la plus haute antiquité, et ses murailles du Bas Empire sont sans conteste les mieux conservées de Bourgogne. Ce petit évêché, qui fut le lieu de plusieurs conciles du haut Moyen Âge, connut son apogée sous les rois mérovingiens Gontran et Thierry². Aujourd'hui, les castellologues connaissent la ville pour son *castrum antique* (la haute enceinte), ses défenses médiévales et modernes³, éventuellement pour sa forteresse bâtie par Charles IX⁴. En revanche, le Châtelet, vestige d'un palais mérovingien puis

d'une forteresse ducale, transformé en prison et dernièrement en atelier municipal, a peu à peu disparu de la mémoire collective, et n'est plus connu que par une poignée d'initiés.

Cette forteresse occupait tout l'angle sud-ouest de l'enceinte antique de Chalon-sur-Saône. Elle contrôlait les berges de la Saône avec un mur qui barrait la rive droite et qui était relié à la tour des Écorcheurs, édifiée dans la rivière (fig. 1). Selon plusieurs auteurs, cette fortification a été construite par le roi Gontran, au VI^e siècle⁵. Au fil des siècles, le Châtelet a été le centre du pouvoir des rois de Bourgogne, des comtes de Chalon, d'un fils des ducs de Bourgogne, des baillis ducaux et royaux. Forteresse militaire où résidait l'homme de pouvoir, centre du pouvoir judiciaire et policier, il a perdu au fil des siècles ses différentes fonctions les unes après les autres. Il a finalement été vendu et détruit en 1851. La place du Châtelet, la rue du Châtelet et la rue des Anciennes prisons conservent encore sa mémoire.

* Membres de la société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. Cet article est issu d'un travail plus général : TRÉMEAU (Bernard) (textes et légendes), JOSSERAND (Max) (plans et dessins), *Le châtelet de Chalon-sur-Saône*, Chalon-sur-Saône : société d'histoire et d'archéologie, 1996.

2. COURTÉPÉE (Abbé Claude), BÉGUILLET (Edme), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne, 1770-1775*, rééd. Dijon : Lagier, 1848, 4 vol, ici t. 3, p. 200 et sq. LÉVÊQUE (Pierre) (dir.), *Histoire de Chalon-sur-Saône*, Dijon : EUD, 2005.

3. JOSSERAND (Max), *Ponts-levis et ponts-levis de Chalon-sur-Saône*, Chalon : société d'histoire et d'archéologie, 2005.

4. JEANGRAND (Estelle), « Châteaux et villes en Bourgogne à l'époque moderne », in : *Chastels et maisons fortes III* : actes des journées de castellologie de Bourgogne, 2008-2009, p. 205-220.

5. FOUQUE (Victor), *Histoire de Chalon-sur-Saône*, Chalon : chez l'auteur, 1814, p. 587. *Revue archéologique*, 1913, p. 88.

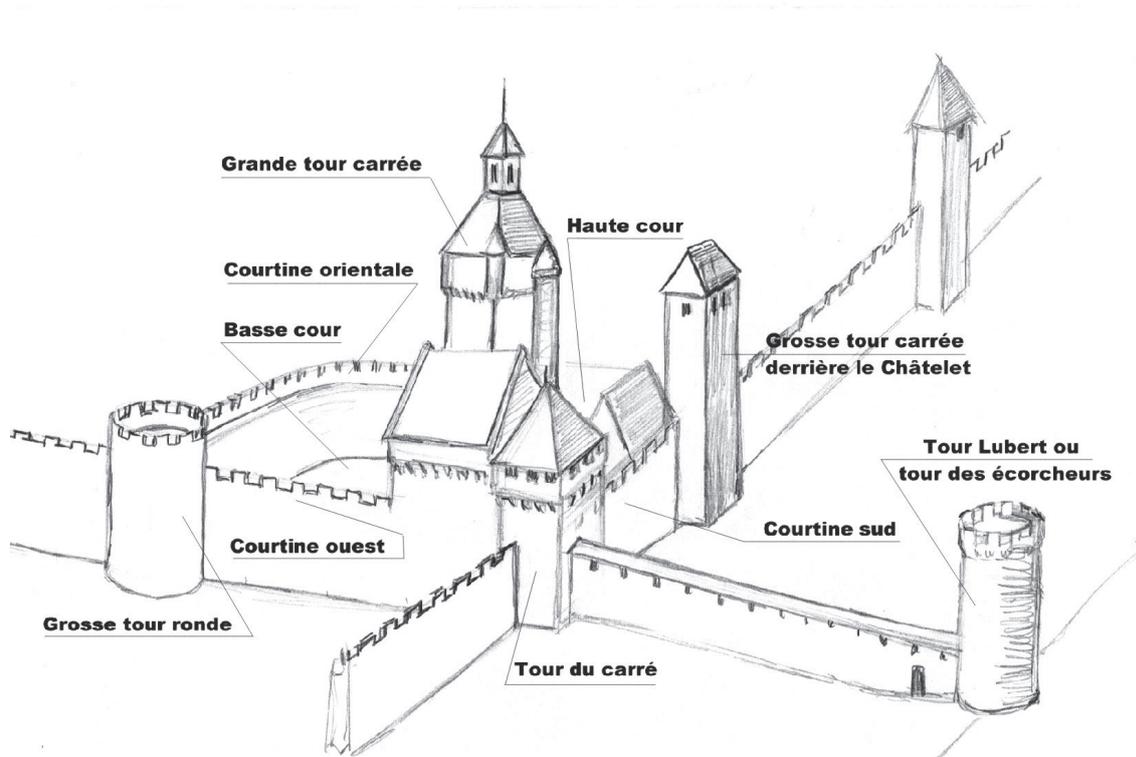


Fig. 1 : vue générale du Châtelet à la fin du Moyen Âge (dessin M. J.)

Histoire

La première porte de Lyon (290 à 567 environ) (fig. 2)

Pendant les trois premiers siècles de l'histoire de la ville, le Châtelet semble ne pas avoir existé. L'angle sud-ouest de la haute enceinte faisait partie de la ville, et on peut imaginer ainsi la topographie du quartier.

La porte aux Changes et la rue aux Changes n'existaient pas. À 40 m au sud de la tour Saint-Jacques se trouvait une autre tour ronde devenue secondairement la tour sud de la porte aux Changes. Puis, 40 m encore plus au sud, se dressait la porte fortifiée construite sur la voie romaine venant de Lyon, et ouvrant sur le *decumanus* (axe est-ouest) de la ville. Cette porte était protégée par deux tours rondes distantes de 15 m. À 40 m au sud de la porte se dressait la tour carrée marquant l'angle sud-ouest de la haute enceinte.

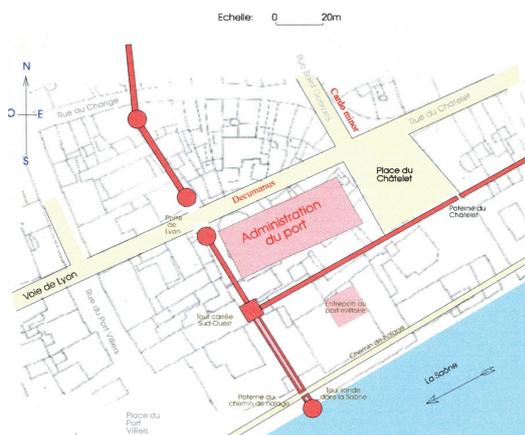


Fig. 2 : situation du Châtelet du III^e au VI^e siècle ; porte de Lyon (dessin M. J.)

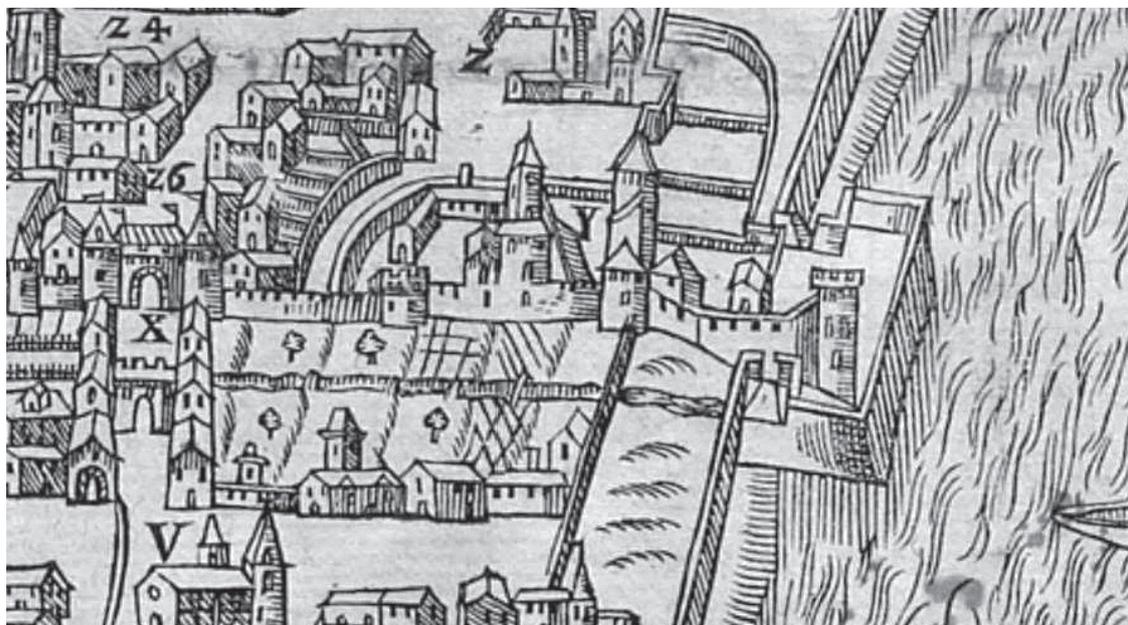
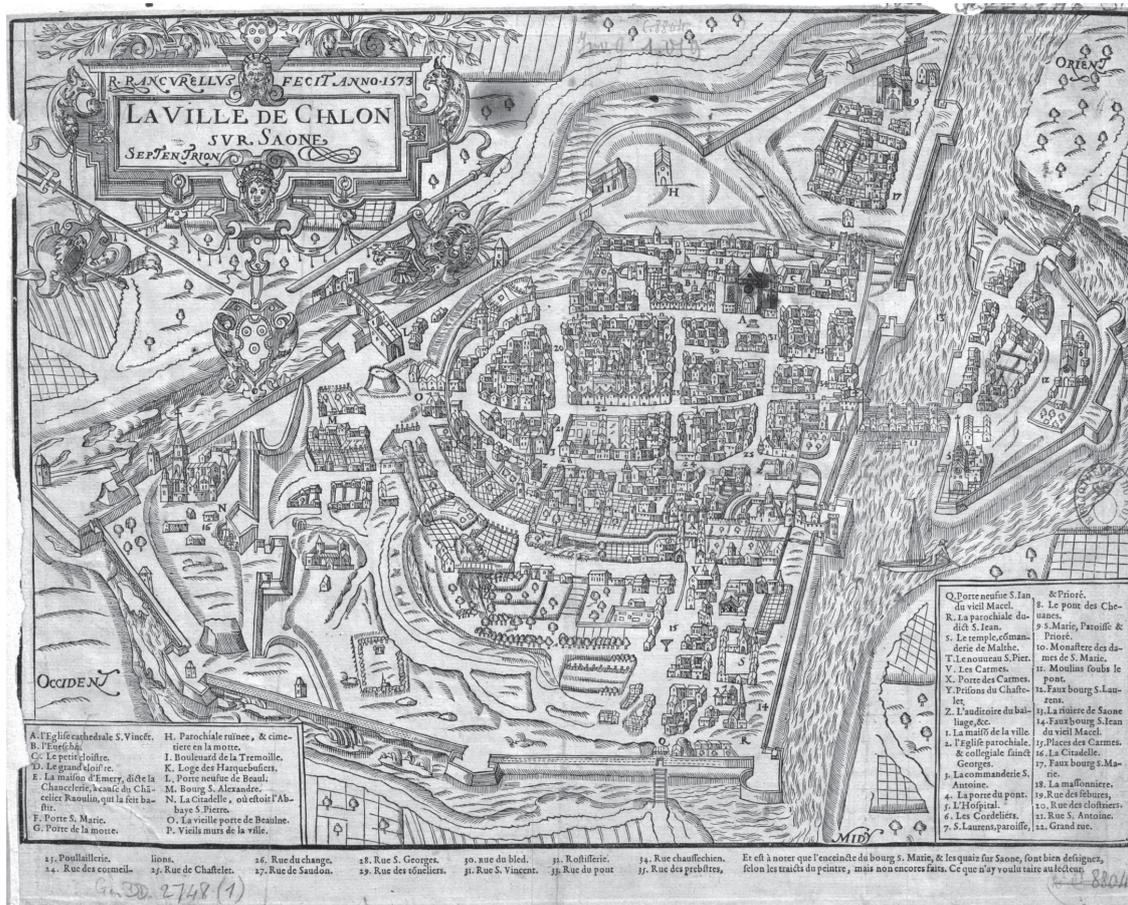


Fig. 3 : représentation du Châtelet en 1573 sur le plan de Rancurel, éd. N. Chesneau, Paris, 1581.

De cette tour carrée partaient deux murailles. Une muraille perpendiculaire au cours de la rivière et longue de 45 m, la courtine de la tour des Écorcheurs. Cette courtine rejoignait une tour construite à moitié dans la Saône et barrait totalement la berge. Une deuxième courtine, parallèle à la rivière, la courtine sous le Châtelet, partait de la tour d'angle en direction du grand pont de Saône, à l'est. La bande de 50 m qui la séparait de la rivière abritait le port protégé de Chalon. La poterne du Châtelet, percée dans cette courtine à 95 m à l'est de la tour d'angle, reliait la rue du Châtelet au port.

Toutes ces tours sont aujourd'hui bien situées, sauf une, grâce à différents plans et aux découvertes archéologiques. Sur la plus vieille représentation de la ville, le plan dit de Rancurel, gravé en 1573, la tour nord de la porte de Lyon, appelée « *petite tour ronde devers le Châtelet* » dans les documents médiévaux, n'est pas représentée (fig. 3). On reconnaît bien en revanche la tour sud, appelée la « *grosse tour ronde du Châtelet* », qui est également parfaitement située dans le plan des prisons datant de 1781⁶. La tour carrée de l'angle sud-ouest appelée « *tour du carré du Châtelet* » est encore en place. Elle est bien située dans le plan du quartier du Châtelet de 1680 publié par Pierre Gras (fig. 4)⁷. Sur ce même plan, la tour des Écorcheurs apparaît avec sa courtine et le mur d'enceinte sous le Châtelet. La position de la poterne du Châtelet est donnée par les divers plans du bailliage de Chalon datant de 1612. La rue actuelle reliant la place du Châtelet au quai empruntait cette poterne.

On peut tirer de la position de ces différentes tours un argument supplémentaire pour situer la première porte de Lyon au niveau de l'ancienne voie romaine de Lyon. La distance entre les différentes tours de la haute enceinte est pratiquement toujours de 40 m et la distance entre les deux tours d'une porte semble être de

15 m seulement. La distance entre la tour sud de la porte aux Changes et la tour du carré du Châtelet étant de 55 m, il semble logique qu'une tour distante de 40 m de la tour sud de la porte aux Changes ait existé, et que celle-ci ait été celle de la porte de Lyon : la voie romaine passe en effet entre elle et la grosse tour ronde du Châtelet. Ainsi, les modules de construction de la haute enceinte seraient respectés au niveau du Châtelet.

Dans l'angle sud-ouest de la haute enceinte se trouvait une surface rectangulaire de 60 x 40 m limité au sud et à l'ouest par l'enceinte, au nord par le *decumanus* et à l'est par le prolongement de la rue Saint-Georges. Il est fort probable que dans ce site dominant la rivière, se soit installée dès 290, l'administration contrôlant et protégeant le trafic sur la rivière et dans le port militaire protégé de Chalon.

Le palais dit du roi Gontran (567 env. - 877 env.)
(fig. 4)

Le roi Gontran (545-592) décida vers 567 de faire de Chalon le centre de son pouvoir⁸. Il y a sans doute alors édifié un palais. Or, l'archéologie confirme qu'il y a eu une occupation mérovingienne à l'emplacement du Châtelet. En 1852, Jules Chevrier et la Société d'Histoire et d'Archéologie y ont effectué des fouilles et découvert des objets datant de cette époque⁹. Comme aucune autre trace de palais ou de forteresse n'existe par ailleurs à Chalon, il est tentant d'assimiler le Châtelet au palais du roi Gontran. La résidence royale aurait alors utilisé la porte de Lyon pour son propre compte, ce qui aurait entraîné la création plus au nord de la « *porte aux Changes* »¹⁰.

8. CHAUME (Chanoine Maurice), *Les origines du duché de Bourgogne*, Dijon : Jobard, 1925, t. I, p. 8.

9. ARMAND-CAILLIAT (Louis), *Le Chalonnais gallo-romain : répertoire des découvertes archéologiques faites dans l'arrondissement de Chalon*, Chalon-sur-Saône : société d'histoire et d'archéologie, 1937.

10. On ne peut accorder foi à l'*annuaire de Saône-et-Loire* de 1839, qui fait de la porte au Change l'entrée du palais de Gontran, puisque les tours de cette porte, connues par l'iconographie, étaient ornées de bossage.

6. Archives municipales de Chalon (AM Chalon), DD 34-11.

7. Plan publié par GRAS (Pierre), « Un plan du quartier du Châtelet à Chalon vers 1680 », *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône (MSHAC)*, t. 42, 1970-1971, p. 141-144.

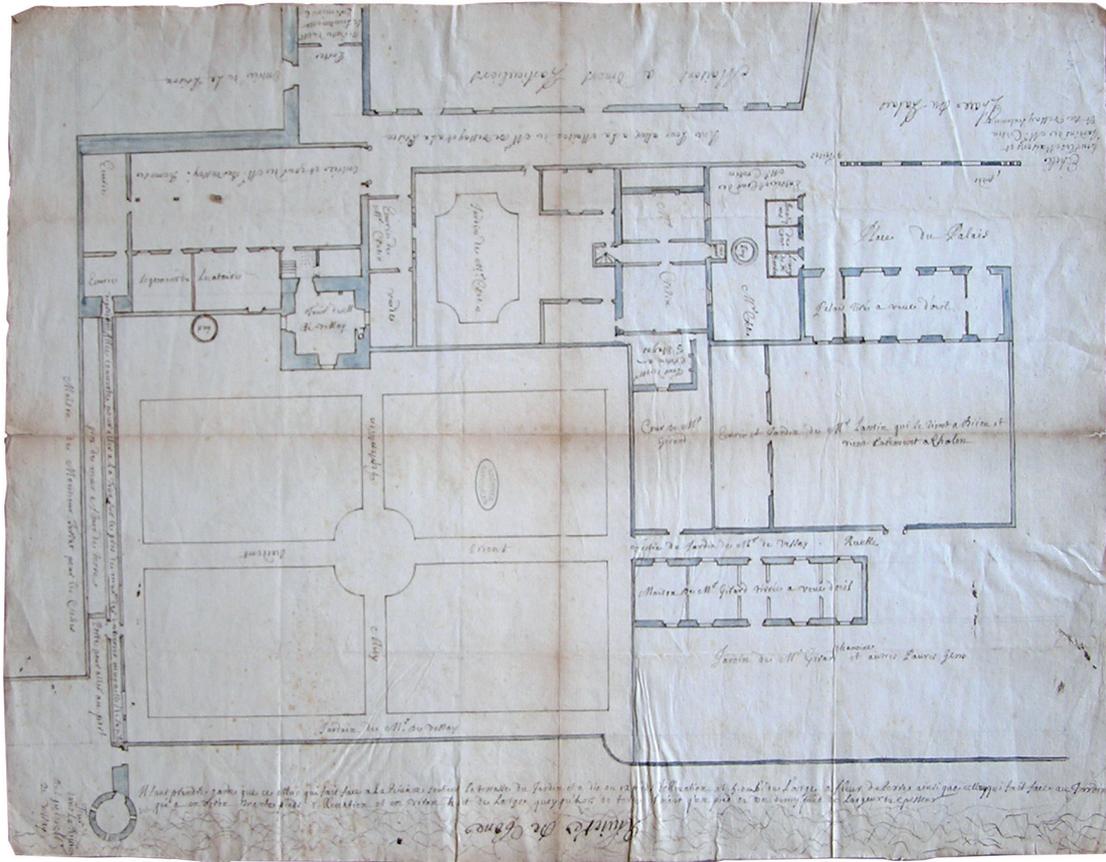


Fig. 4 : plan du quartier du Châtelet, 1680. AN, N III Saône-et-Loire 1 (11), 400 x 480 mm. (cl. S. Garnier.)
 En bas : restitution du plan de 1680 sur le parcellaire actuel (dessin M. J.)

Quelques arguments archéologiques nous font penser que Gontran est responsable de la construction du Châtelet.

Le mur qui sépare le Châtelet de la ville, le long de la rue de l'ancienne prison, a une largeur de 5 m¹¹, ce qui est bien plus important que les enceintes antiques et médiévales de Chalon.

L'enceinte du Châtelet du côté de la ville était doublée d'un fossé et d'un « terreau » (terrasse retenant l'eau des fossés). En effet, une partie des loges utilisées pour les foires de Chalon étaient construites sur ce terreau, entre la rue aux Changes et le fossé, dès avant 1359¹². La rue aux Changes suit la forme en arc de cercle de ce terreau. Or, en 290, les murailles chalonnaises n'étaient pas doublées de fossé. Elles ne l'ont été qu'en 1359 alors que le Châtelet était déjà doté de fossés dans le secteur le séparant de la ville. Le fossé séparant le Châtelet de la ville pourrait avoir été creusé dès le haut Moyen Âge.

Le Châtelet à l'époque des comtes de Chalon

Chalon fut ensuite abandonnée par les rois mérovingiens et le Châtelet sans doute occupé par les comtes. Nous n'avons malheureusement aucun document précis sur le Châtelet à cette époque. Courtépée signale cependant que Charles le Chauve (840-877) aurait fait battre monnaie au Châtelet de Chalon¹³.

Les comtes héréditaires de Chalon, dont la généalogie commence à sortir de l'ombre à partir de 968, ont peut-être occupé le bâtiment¹⁴. C'est en tout cas dans une transaction entre le comte et l'évêque, en 1096, qu'apparaît pour la première fois le nom de Châtelet (*Casataletum*)¹⁵.

11. Plan des prisons de 1781, AM Chalon, DD 34-11.

12. DUBOIS (Henri), *Les foires de Chalon et le commerce dans la vallée de la Saône à la fin du Moyen Âge, vers 1280-vers 1430*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1976, p. 625.

13. COURTÉPÉE, *Description...* t. 3, p. 255.

14. BAZIN (Jean-Louis), « Les comtes héréditaires de Chalon-sur-Saône : 880-1237 », *MSHAC*, t. 12, 1911, 1912, p. 1-169.

15. PÉRARD (Étienne), *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, Paris : Cramoisy, 1664, p. 202.

Les ducs de Bourgogne (1100 env-1140 env.)

Vers 1100, le comte Savaric vend le Châtelet aux ducs de Bourgogne, qui en seront seigneurs pendant 40 ans¹⁶.

Vers 1140, Hugues le Roux (1140 env-1171), deuxième fils du duc Hugues II de Bourgogne, épouse Isabelle de Chalon, une des soeurs du comte de Chalon Guillaume I^{er}. Le duc de Bourgogne lui donne alors en dot la seigneurie de la forteresse. Hugues le Roux devient ainsi seigneur du Châtelet et le reste jusqu'à sa mort en 1171¹⁷.

Dans les textes, nous retrouvons souvent Hugues le Roux associé à son beau-frère Guillaume I^{er} de Chalon. Néanmoins, il ne semble pas avoir participé à l'agression de Guillaume contre les moines de Cluny en 1166, puisqu'il conserve son Châtelet quand le roi Louis le Jeune, après avoir imposé militairement la paix au comte de Chalon, confisque tous les biens des rebelles en Chalonnais.

En 1171, Guillaume de Bourgogne ou de Chalon (1171-1186) succède à son père à la tête du fief du Châtelet. À sa mort en 1186, Eudes III, duc de Bourgogne, recueille alors cette seigneurie¹⁸. Ainsi pendant deux générations, le Châtelet a été le siège d'un fief attribué par le duc de Bourgogne à un de ses frères, tout comme la maison de Montaigu, autre forteresse située sur la haute enceinte de Chalon, le sera plus tard.

Le Châtelet devient siège du bailliage (1185-1359)

Le Châtelet semble être passé après cette date sous le pouvoir direct des ducs de Bourgogne. Dans l'accord de 1221 sur Chalon, il n'est plus question d'un fief particulier au niveau du Châtelet. Un officier ducal, le bailli, y résidait alors. Représentant du duc à Chalon, il avait donc un pouvoir militaire, judiciaire et fiscal.

Jusqu'en 1359, le Châtelet a été une forteresse militaire totalement indépendante de la municipalité. La ville avait ses remparts, ses

16. ADSL, H 24.

17. BAZIN, « Les comtes héréditaires... » p. 77.

18. RICHARD (Jean), *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché*, Paris : Les Belles lettres, 1954, p. 294.

portes, son capitaine élu par les Chalonnais et ses défenseurs, les bourgeois qui y montaient la garde en cas d'éminent péril. Elle levait ses propres impôts avec la permission du duc pour entretenir ses remparts et ses défenseurs.

Le Châtelet avait ses remparts, ses portes, sa garnison et ses impôts. Le bailli en avait la responsabilité militaire. Il avait sous ses ordres des gens d'armes qui assuraient la défense du Châtelet, au besoin contre une éventuelle agression venant de la ville. Il mobilisait en cas d'éminent péril, au nom du duc, les nobles résidant dans le bailliage.

Le Châtelet était alors déjà sans doute divisé en haute cour et basse cour, et les prisons, mentionnées pour la première fois en 1437¹⁹, devaient exister bien avant cette époque.

La réfection du Châtelet (1359-1365)

Sous Philippe de Rouvres (1359-1361), d'importants travaux furent entrepris au Châtelet de Chalon, notamment au niveau de la « haute tour carrée²⁰ ». On remarque notamment l'achat d'une cloche pour la « tour neuve » du Châtelet en 1363²¹. C'est aussi à partir de cette date que « la tour du carré du Châtelet » devient la « petite tour carrée derrière le Châtelet » alors qu'apparaît la « grosse tour carrée derrière le Châtelet ».

La basse cour a été peu modifiée. Seule la porte d'accès a changé : elle a quitté la courtine occidentale pour être installée sur la courtine orientale. En revanche, la haute cour a été totalement refaite et très agrandie du côté de la Saône. L'épaisseur du mur qui la séparait de la basse cour et de la « grande tour carrée du Châtelet » a été doublée. La « tour du carré du Châtelet » a été reconstruite et dotée de mâchicoulis. Le front sud du Châtelet a été avancé en direction de la Saône de la largeur de cette tour d'angle, soit 7 m. L'angle sud-est du Châtelet a été doté d'une grosse tour carrée faisant saillie sur la berge. Indiscutablement, toutes ces transformations montrent qu'un rôle essentiellement militaire était encore attribué au Châtelet.

La fin progressive du Châtelet (1365-1849)

Le Châtelet a certainement perdu son rôle militaire après 1562. En effet, à cette date, la citadelle de Chalon a rempli exactement le même rôle militaire qu'il assurait. Le Châtelet a donc été entretenu jusqu'à cette date. Cependant, le 5 mars 1499, le roi Charles VIII a transféré la responsabilité de la châtellenie à la ville de Chalon²². Oudot Vignier a été le premier châtelain élu de Chalon²³.

Les différents éléments formant la haute cour du Châtelet, ainsi que les fossés sous le Châtelet, ont été amodiés à différents particuliers dès 1533²⁴. Les premières amodiations interdisent de construire dans les fossés et stipulent qu'en cas d'éminent péril, la ville de Chalon pourra réoccuper les lieux. Le Châtelet avait donc alors abandonné tout rôle militaire et c'est le capitaine, élu par la ville et approuvé par le roi, qui était responsable de sa défense.

Les prisons royales

Avec l'installation de la justice en dehors de son enceinte puis l'abandon de son rôle militaire, le Châtelet ne conservait finalement de ses fonctions initiales que la prison. Nous ignorons l'emplacement des cachots avant la réfection du Châtelet de 1360. Après cette date, ils étaient situés dans la basse cour, alors que le logement du bailli se trouvait installé dans la haute cour.

En 1780 la prison est en si mauvais état qu'il est impossible de la réparer. « Tout y est absolument ruineux et demande une entière reconstruction²⁵. » On trouve dans le dossier consacré à la réfection des prisons quelques détails concernant les bâtiments avant les travaux. Le cachot voûté qui est situé sous la tour sera conservé pour servir de cave au logement du geôlier. La prison civile sera édifiée sur cette cave, juste en face de la porte d'entrée. Ce cachot est donc sans risque d'erreur possible celui qui est installé dans la cave de la

19. ADCO, B 934.

20. Comptes du bailliage, ADCO, B 3 561.

21. *Ibid.*, B 3 566.

22. AM Chalon, BB 1, f° 219.

23. *Ibid.*, f° 230.

24. *Ibid.*, CC 35 et 36.

25. AM Chalon, DD 26.

grande tour carrée. Il a été conservé, et on peut encore le voir aujourd'hui, transformé en salle de musique d'un club de jazz (voir *ultra*, fig. 10).

Les autres bâtiments de la basse cour, aujourd'hui détruits, mesuraient 39 pieds de hauteur, soit 13 m. Ils furent totalement remaillés sur 36 pieds de hauteur. Les 3 derniers pieds furent arasés puis reconstruits en pierre avec un encorbellement de 1 pied sur le parement interne, pour rendre l'évasion des prisonniers plus difficile.

Le mur d'enceinte au niveau de la porte d'entrée fut détruit sur 10 m de longueur et remplacé par la nouvelle porte de la prison.

Le mur reliant la grande tour à la courtine orientale était en mauvais état, et on parlait alors de le reconstruite entièrement. Ce projet ne semble pas avoir été réalisé, puisqu'on voit encore sur ce mur une porte en plein cintre et une fenêtre murées (voir *ultra*, fig. 11). On prévoit également de refaire, si nécessaire, le « mur circulaire donnant sur la cour des criminels ». Il s'agit de l'intérieur de la grosse tour ronde du Châtelet dont la partie interne saillant sur la basse cour avait été supprimée avant 1780.

Trois puits devaient être creusés à la même profondeur que les puits voisins, soit 45 pieds. En 1783, on décida d'en creuser un seul, sur lequel on installerait une pompe. Celle initialement prévue avait une chemise de fonte ; on lui préféra finalement une chemise de plomb.

Enfin, le devis des travaux avait prévu pour les murs de la nouvelle prison des fondations de 5 pieds de profondeur. Le sol rencontré rendit ce projet irréaliste. Il était constitué de « terres légères, rapportées et mélangées à des décombres de démolitions ». Ce projet de fondation a été abandonné en juillet 1783 et remplacé par un « pilotage » de pieux dans le sol. Ce changement a occasionné un surcoût de 4881 livres.

Le 5 février 1782, il a été nécessaire de réparer les serrures forcées par les prisonniers. En mai 1782, une nouvelle tentative d'évasion détruit la serrure de la seconde porte du cachot sous la grande tour, tandis que la serrure de la première porte avait été forcée.

Les travaux de mise en état de la porte des Carmes et le transfert des prisonniers ont dû être achevés peu de temps après. La démolition de la grande tour et de tous les bâtiments de la basse cour a ensuite eu lieu et le mauvais état des sous-sols était constaté en mars 1783.

1786-1848 : dans la basse cour reconstruite du Châtelet

La prison a été totalement rénovée de 1781 à 1786²⁶. Cette rénovation a coûté une somme très importante à la ville, qui a ainsi été obligée d'abandonner provisoirement la construction du quai en amont du pont de Saône.

Il existe un tableau représentant l'intérieur de cette prison. Le tableau date de 1846 (exposition de Richepance à Saint-Gengoux-le-National, été 1996). Le peintre a également réalisé plusieurs croquis préparatoires de la salle de la prison et des portes du Châtelet, entre 1841 et 1845. Une voûte d'ogives avec des arcs assez saillants, sans clef de voûte importante, évoque le XIV^e siècle. Les travaux exécutés entre 1780 et 1786 auraient ainsi épargné certaines salles médiévales et certaines portes de la prison, alors que les textes relatant le marché indiquent que seule la cave de la grande tour devait être conservée.

Malgré cette transformation de la prison qui a exigé 6 années de travaux et le transfert des prisonniers dans la porte des Carmes, le département décida, en 1838, de construire une nouvelle prison rue d'Autun, derrière le futur palais de justice. La ville était opposée à un tel projet, mais dut s'incliner. La nouvelle prison fut inaugurée le 20 octobre 1844.

Le 31 août 1844, le Conseil général du département de Saône-et-Loire décide de vendre les anciennes prisons, qui sont acquises par la municipalité de Chalon. La vente a lieu le 6 octobre 1849, au prix de 20 000 francs, pour pouvoir donner suite au plan d'alignement de la place du Châtelet qui avait été décidé le 20 novembre 1816.

26. AM Chalon, DD 34 . GALLAS (Louis), « Le palais de justice [de Chalon] », *Le Progrès de Saône-et-Loire*, 12 et 26 mai, 16, 23 et 30 juin, 7 et 14 juillet 1929.



Fig. 5 : ateliers municipaux, à l'emplacement de la basse cour, puis des prisons (cl. CeCaB, 2010).

Le 25 janvier 1851 le président de la Société d'Histoire et d'Archéologie demande à la ville de conserver tous les éléments issus de la destruction ayant un intérêt archéologique et le 17 avril 1841, les travaux de démolition sont confiés à Jean Taillent, maître maçon. Les matériaux tirés de la démolition ont servi à empierrer la rue Fructidor. La démolition est achevée en 1852.

Le souvenir de cette prison est conservé dans le nom de la rue de l'Ancienne prison, celui Châtelet avec la place et la rue du Châtelet. Le plan circulaire de la basse cour et de la prison se lit encore dans le plan des ateliers municipaux (fig. 5).

Description

Le Châtelet primitif (fig. 6)

Le Châtelet était un vaste quadrilatère de 50 m de long du nord au sud, sur 30 m de large de l'est à l'ouest. L'angle nord-est de ce quadrilatère, faisant face à la ville, n'était pas renforcé par une tour, il était seulement arrondi.

La courtine ouest, longue de 40 m, était formée par la haute enceinte, allant de la porte de Lyon à la tour d'angle sud-ouest. La porte de Lyon, ancienne porte de la ville, servait d'entrée principale au Châtelet. Il est possible que le parement de cette courtine ait été déplacé, dès cette époque, de 1,50 m vers l'ouest, pour épaissir la muraille de 2,5 m (plan de 1781).

La courtine sud, longue de 30 m, utilisait aussi la haute enceinte, de la tour d'angle jusqu'à l'endroit d'où partait l'enceinte dite de Gontran, 30 m plus à l'est. C'est vers cette



Fig. 6 : hypothèse de situation du palais primitif (dessin M. J.)

courtine sud qu'était probablement édifié le palais du haut Moyen Âge.

La courtine orientale, longue de 40 m, aurait été construite par Gontran vers 567. Sur le plan des prisons de 1781, seule la partie nord de cette courtine est très large (5 m) alors que la partie sud n'a qu'une faible épaisseur (1,20 m). Cette différence d'épaisseur montre que la partie sud de cette courtine aurait été reconstruite au bas Moyen Âge.

Un angle très arrondi et sans tour de défense reliait les courtines est et nord.

La courtine nord, large aussi de 5 m et longue de 30 m, reliait cet angle arrondi à la porte de Lyon. Elle rejoignait la haute enceinte au nord de la porte, entre le porche et la tour nord. Ainsi la porte de Lyon donnait accès au Châtelet et la tour nord de cette porte était « devers » le Châtelet comme diront plus tard les documents médiévaux.

Les deux courtines issues de la haute enceinte n'étaient pas doublées de fossés, contrairement à celles dites de Gontran, qui étaient baignées par une douve large de 7 toises de Bourgogne (17,5 m). Cette douve était elle-même doublée d'un terreau sur lequel on construira plus tard, pour les grandes foires de Chalon, les 12 loges ducales²⁷.

27. DUBOIS, *Les foires de Chalon...* p. 625.

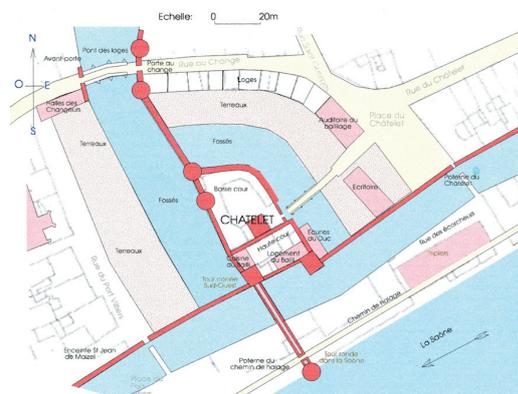


Fig. 7 : le Châtelet à la fin du XIV^e siècle (dessin M. J.)

Le Châtelet médiéval (1359-1851) (fig. 7)

Le Châtelet était divisé en deux par une muraille est-ouest, d'une longueur de 22 m (plan de 1680) et d'une épaisseur de 1,35 m (voir relevés *ultra*, fig. 10). La face sud de la grande tour carrée du Châtelet reposait sur cette courtine, à égale distance des courtines ouest et est.

Au nord, du côté de la rue aux Changes, se situait la basse cour, mesurant 30 x 22 m. Divers bâtiments y étaient édifiés. Le plan de Rancurel montre un grand bâtiment en forme de « L » suivant la direction des courtines nord et est.

Au sud, le long de la Saône, était situé la haute cour, de 22 x 8 m. Entre cette cour et la Saône s'élevaient différents bâtiments dans lesquels logeait le bailli. Ces bâtiments, construits entre deux tours carrées le long du front de Saône, avaient une largeur de 6,5 m.

La grande tour carrée du Châtelet

La « grande tour carrée du Châtelet », qui s'appuyait sur le mur séparant les deux cours, faisait totalement saillie sur la basse cour. D'après le plan de 1680, elle avait 10 m de côté. Ses murs sud et est étaient épais de 1,35 m, soit 4 pieds. La tour était distante de 6 m des courtines occidentale et orientale et de 20 m de la courtine nord du Châtelet. La parcelle numérotée 16 sur le plan d'urbanisme en a conservé le tracé (fig. 8). La tour s'étendait un peu plus au nord que cette parcelle.

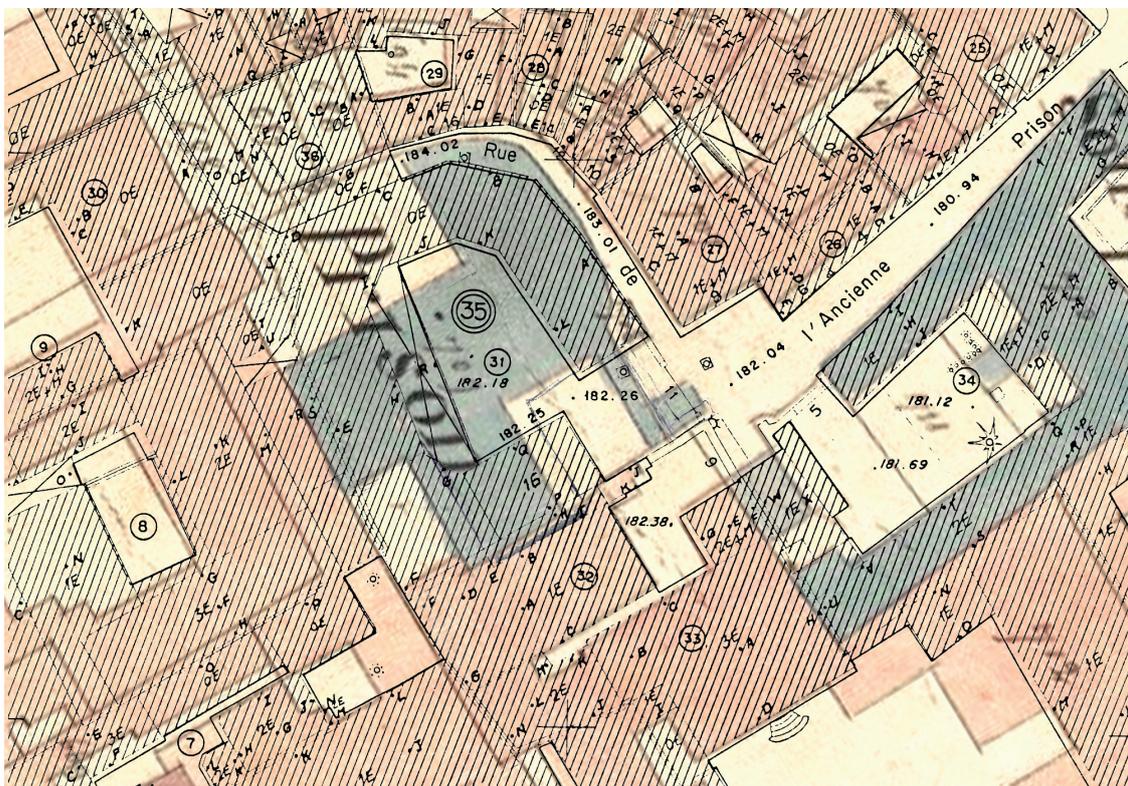


Fig. 8 : plan d'urbanisme contemporain superposé au plan cadastral de 1829 (infographie CeCaB).

Toutes les représentations que nous avons de cette tour lui donnent une hauteur trois fois plus grande que sa largeur ; on peut donc penser qu'elle avait au moins 30 m de hauteur. Sur un dessin de Perry (fig. 9)²⁸, daté de 1659, l'étage supérieur de la tour est construit en encorbellement, et son toit, à quatre pentes, est surmonté d'un clocheton que l'on ne retrouve dans aucune autre représentation : Thomas Dumorey et Lallement lui donnent un faîtage, et sur un tableau de 1700, conservé au musée de Chalon, il est pyramidal. Des panonceaux sont visibles sur les dessins de Dumorey et Perry.

Selon le tableau de 1700, un escalier à vis extérieur permettait d'accéder aux premiers étages de la tour. Cet escalier faisait saillie à l'angle sud-est. Pour accéder au dernier étage, un escalier installé dans une poivrière marquait l'angle sud-ouest.

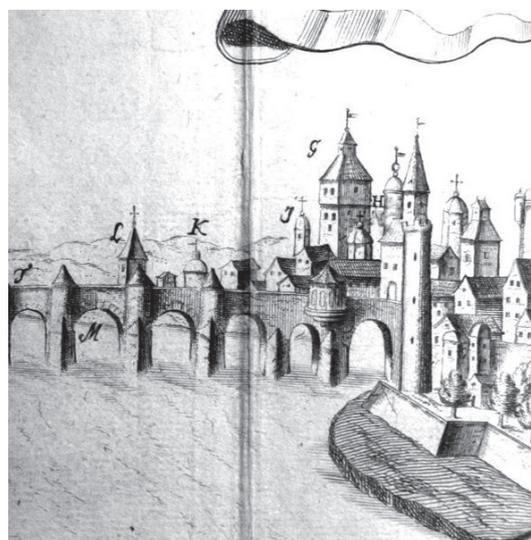


Fig. 9 : dessin de la ville de Chalon, (détail), Claude Perry, 1659.

28. PERRY (Père Claude), *Histoire civile et ecclésiastique ancienne et moderne de la ville et cité de Chalon-sur-Saône...* Chalon-sur-Saône : Philippe Tan imp., 1659.

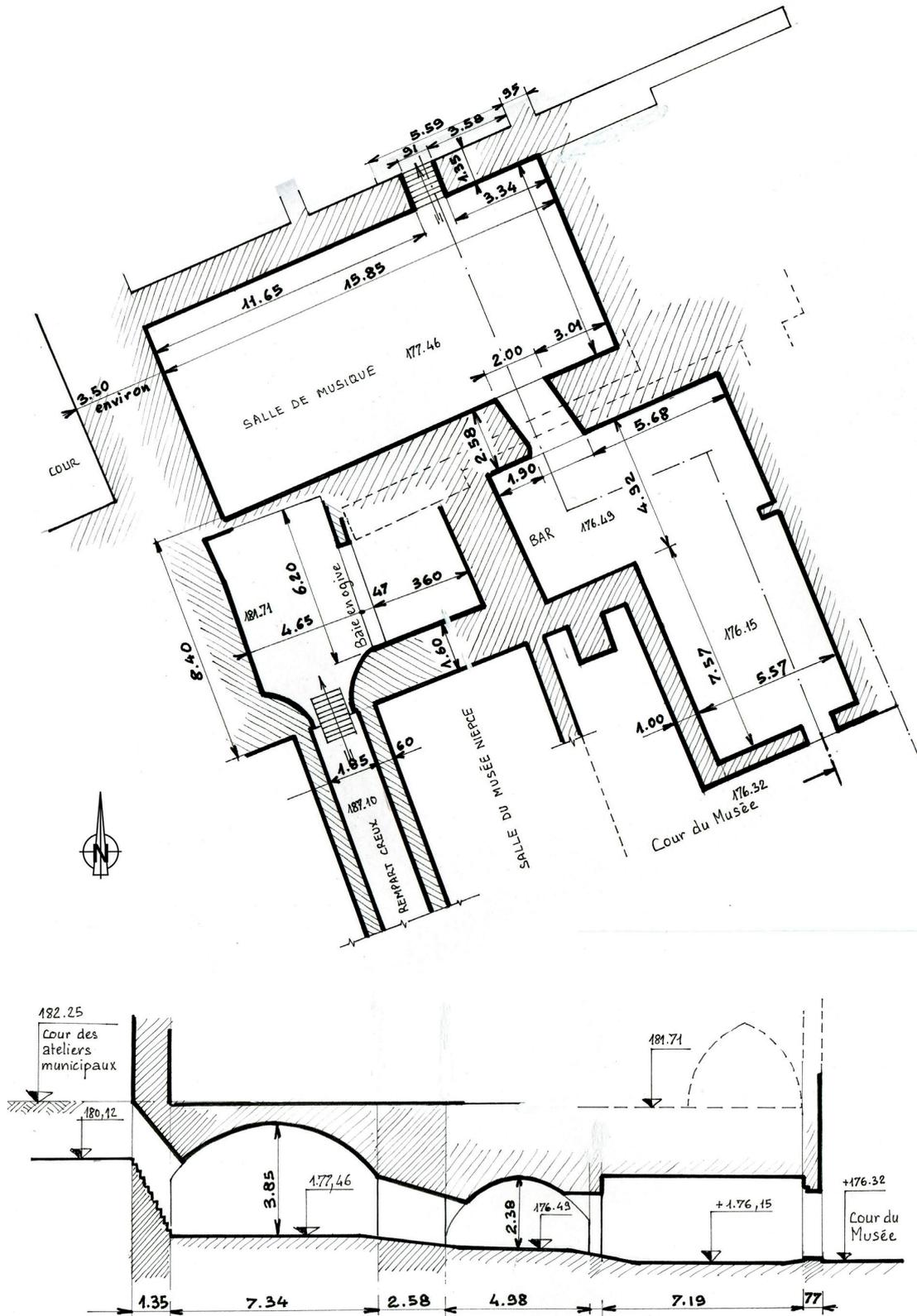


Fig. 10 : relevé des caves du Jazz club, plans et coupe nord-sud, (27 octobre 1986, M. J.)

Dumorey a représenté la face sud de la grande tour du Châtelet sans tourelle adjacente.

Or, dans le même plan, il a représenté la porte du grand pont de Saône avec une tourelle d'escalier à son angle sud-est. Nous aurions tendance à croire la représentation de Dumorey la moins éloignée de la vérité. Mais dans le plan de Dumorey accompagnant la représentation de la tour, plan peu précis, on voit une surface ronde accolée à l'angle nord-est de la grande tour carrée. L'escalier à vis aurait ainsi été situé à l'angle nord-est de la tour et non à son angle sud-est, ce qui expliquerait son absence sur la représentation de la face sud.

La tour comportait au moins 5 étages. La faible épaisseur des murs et l'absence de contre-fort élimine toute possibilité de voûtement aux étages. En revanche, la cave était voûtée. Elle a été conservée lors de la réfection de la prison en 1780 et affectée au logement du gardien²⁹. Cette cave est aujourd'hui visible dans le club de jazz (fig. 10).

Le plan de 1680 indique au rez-de-chaussée l'entrée des prisons sur la face est de la tour. Il existe une autre issue, au sud, conservée dans les caves, mais qui est peut-être moderne.

La basse cour

La basse cour occupait la partie nord du Châtelet, du côté de la rue aux Changes. Un mur construit vers 1360 l'a séparé de la haute cour. Un passage reliait nécessairement ces deux espaces. Il était peut-être situé dans la grande tour carrée. Mais il est aussi possible qu'il ait été situé entre elle et la courtine orientale où se trouvait la nouvelle porte d'accès au Châtelet. Le mur existe encore dans cette partie et une petite porte en plein cintre y est encore visible (fig. 11).

Avant 1359, on accédait à cette basse cour par l'ancienne porte de Lyon, située à son angle nord-ouest, tandis qu'une poterne devait relier l'angle sud-est à l'actuelle place du Châtelet. Après 1359, la porte de Lyon a été murée. Ses deux tours de protection sont devenues « la



Fig. 11 : porte plein-cintre dans le mur séparant haute cour et basse cour (cl. CeCaB, 2010).

petite tour ronde devers le Châtelet » et « *la grosse tour ronde du Châtelet* ».

En 1780, dans cette basse cour, de nombreux bâtiments étaient construits. Rancurel a représenté l'un d'eux en forme de « L ». On retrouve la trace d'un bâtiment en « L » sur le cadastre de 1829 (fig. 8). En revanche, on voit seulement un bâtiment rectangulaire dans le plan de Hochberg.

La petite tour ronde devers le Châtelet

Il s'agit de la tour nord de la porte de la haute enceinte. Elle est située à 40 m au sud de la tour sud de la porte aux Changes et à 15 m au nord de la grosse tour ronde du Châtelet. La voie romaine venant de Lyon passait entre les deux tours (fig. 12). Les textes médiévaux l'appellent « *tour ronde devers le Châtelet* », « *petite tour ronde du côté du Châtelet* » ou « *petite tour ronde du Châtelet* ».

Seulement quelques documents antérieurs à 1579 nous parlent de cette tour. Comme elle ne fait pas partie du Châtelet, c'est la ville qui

29. AM Chalon, DD 36. GALLAS, « Le palais de justice... »

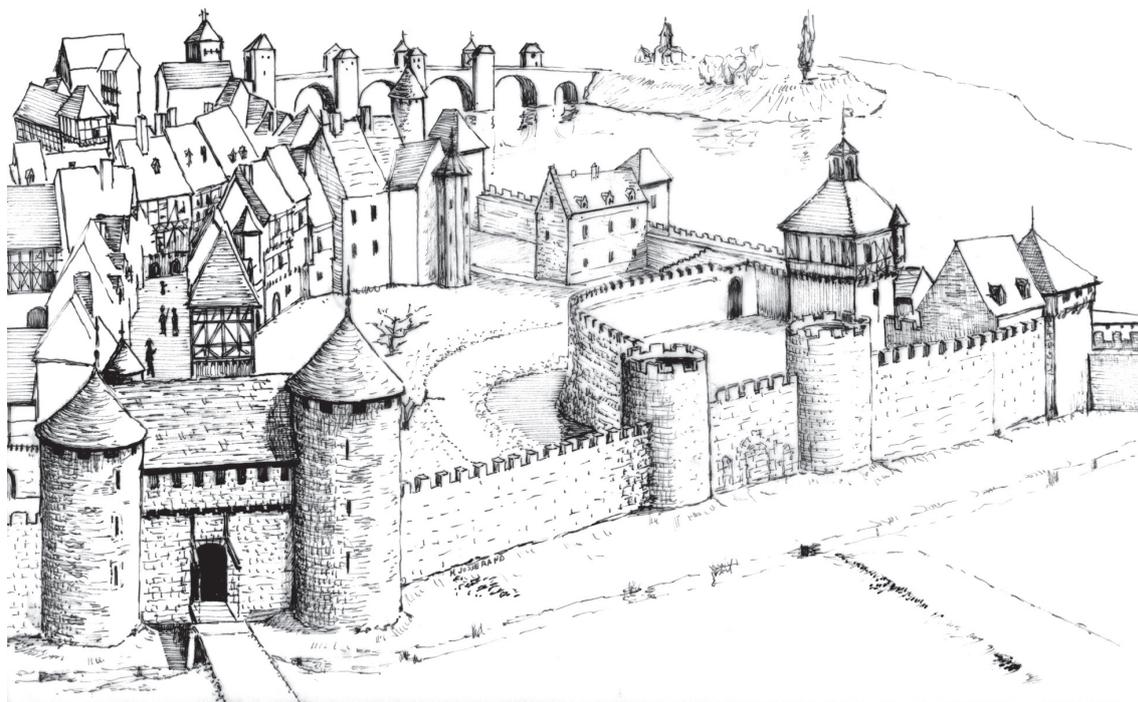


Fig. 12 : la porte au Change et le Châtelet, vus de l'ouest, reconstitution (dessin M. J.)

se charge de son entretien, et refait notamment le toit de tuiles. Les derniers travaux signalés datent de 1539. La tour, qui n'apparaît pas dans le plan de Rancurel, a dû disparaître après 1546.

La grosse tour ronde du Châtelet

La tour sud de la porte de Lyon, appelée « la grosse tour ronde du Châtelet », est située à 55 m au sud de la tour sud de la porte aux Changes et à 40 m au nord de la tour carrée d'angle de la haute enceinte. Sa partie interne, du côté du Châtelet, a été détruite en 1781 lors de la rénovation des prisons. Sa partie externe, côté fossé, a peut-être été conservée lors de la destruction du Châtelet en 1851. Le plan de Rancurel la représente ronde, crénelée, avec des meurtrières, entre la porte aux Carmes et la tour d'angle. Elle ressemble aux tours Saint-Jacques et de Mucie. L'enceinte en quart de cercle fermant le Châtelet du côté de la ville rejoint la courtine de la haute enceinte juste au nord de la grosse tour ronde.

Le plan des prisons de 1781³⁰ situe avec précision la partie occidentale de cette tour. Il permet aussi de lui donner un diamètre de 7 m environ. Ce plan ne figure pas la partie orientale de la tour, qui était peut-être détruite dès cette époque. Mais il semble plus probable que la destruction de la grosse tour ronde, avec conservation de sa partie occidentale, ait été réalisée seulement en 1781. Le devis de 1781³¹ prévoit en effet partout un remaillage des murs d'enceinte, sauf en deux endroits où une réfection complète du mur d'enceinte est prévue sur une longueur de 11,50 m et sur une hauteur de 14 m. Ces deux endroits correspondent selon le devis à la position de la grande tour carrée sur la courtine sud et à celle de la grosse tour ronde sur la courtine ouest.

En 1851, la destruction de la prison n'avait prévu que la mise au niveau du sol du Châtelet des courtines (soit 182 m NGF) alors que le niveau de la rue du port Villiers est à 177 m. Les

30. AM Chalon, DD 34.

31. *Ibid.* DD 26, parag. 34.

parties inférieures de la grosse tour ronde du Châtelet pourraient donc être encore conservées sur 5 m de hauteur, derrière les constructions qui ferment à l'est la cour du n° 8 de la rue du port Villiers.

La courtine ouest du Châtelet

Cette courtine, longue de 32 m, est située entre « la grosse tour ronde du Châtelet » et la tour d'angle. Les plans de 1680 et de 1781 montrent un détail d'architecture intéressant. « La grosse tour ronde du Châtelet » et la tour carrée d'angle, au lieu de faire saillie sur le parement ouest de la courtine comme toutes les autres tours, se trouvent au contraire au niveau du parement. Une telle anomalie évoque une reconstruction plus à l'ouest du parement externe de cette courtine, ou une modification secondaire de la position des tours. La largeur de la courtine a pu être estimée, au niveau d'un conduit de ventilation d'une cave du *Jazz Club*, à 3,50 m (fig. 10). Le parcellaire du cadastre de 1829 rend bien compte de cette absence de saillie des deux tours encadrant la courtine ouest du Châtelet. Il y a donc eu des remaniements importants de la courtine ouest à une date inconnue. On peut observer la muraille du Châtelet dans le fond de la cour située au n° 4 de la rue du Port-Villiers ; elle n'a absolument plus l'aspect de celle construite au III^e siècle. Son parement ouest a donc certainement été reconstruit depuis. Mais, au niveau du sol, trois rangées de blocs de gros appareil de réemploi évoquent l'enceinte romaine.

La haute cour

La partie sud du Châtelet médiéval, la haute cour, formait un rectangle de 30 x 15 m. Elle occupait tout le front sud du Châtelet dominant la Saône.

L'étude de l'épaisseur des murs situés sous cette cour (fig. 4 et 10) permet de reconstituer la structure probable de cette haute cour. La tour carrée d'angle, de 7 m de côté, faisait en totalité saillie sur le front de Saône. Le mur gallo-romain, épais de 2,50 m, passe en effet au nord de cette tour carrée.

Un mur épais seulement de 5 pieds, soit 1,6 m, double au sud la haute enceinte. Il pourrait dater des reconstructions de 1360. Il a été édifié dans le prolongement du parement sud de la tour carrée d'angle. La surface de la haute cour a ainsi été élargie de 7 m vers le sud. Ce mur médiéval, parallèle au mur romain, a formé ensuite la courtine sud de la haute cour du Châtelet.

À l'angle sud-est de la haute cour a été édifiée une tour carrée de 9 m de côté, qui a ensuite été appelée la « grande tour carrée derrière le Châtelet », alors que la tour d'angle sud-ouest devenait « la petite tour carrée derrière le Châtelet ». Cette grosse tour fait pratiquement totalement saillie sur le front de Saône.

Ainsi, la haute cour du Châtelet médiéval était renforcée de trois tours carrées. Une seule d'entre elles, la plus haute, « la grande tour carrée du Châtelet », protégeait la courtine nord de la haute cour ; elle faisait saillie uniquement sur la basse cour et servait probablement de porte d'accès au Châtelet. Les deux autres renforçaient la courtine sud : la « grosse tour carrée derrière le Châtelet » protégeait l'angle sud-est et faisait saillie sur la berge de la Saône (elle servait probablement de logis au bailli), et la « petite tour carrée derrière le Châtelet », marquait l'angle sud-ouest et faisait totalement saillie sur la haute cour.

La tour du carré du châtelet (fig. 13)

Une tour romaine fut construite à cet emplacement en même temps que la haute enceinte, dont elle renforçait l'angle sud-ouest. Elle a été incorporée secondairement dans le Châtelet, et sans doute rebâtie au Moyen Âge sur plan carré. Au cours des siècles, cinq courtines y ont convergé. Trois font partie de la haute enceinte (les deux courtines ouest et sud de la haute enceinte et la courtine la reliant à la tour des Écorcheurs). Deux courtines construites le long de la Saône sont d'origine médiévales. En amont, la courtine de la haute enceinte a été abandonnée et doublée par une courtine médiévale en 1360. La largeur de la haute cour passait ainsi de 8 à 15 m. En aval,



Fig. 13 : reconstitution de la tour carrée du Châtelet (dessin M. J.)

une courtine construite en 1371 l'a reliée au Temple situé à Saint-Jean de Maizel.

La tour de l'angle sud-ouest de la haute enceinte a le plus souvent été appelée « *la tour du carré du Châtelet* », carré désignant au Moyen Âge l'angle formé par deux murs. À partir de 1436, apparaît le « *chaffaut du carré du Châtelet* ». Après 1470, on parle de la « *petite tour carré d'angle* » ou de la « *petite tour carré derrière le Châtelet* », en opposition avec la « *grande tour carrée derrière le Châtelet* » qui est la tour sud-est.

Cette tour est bien visible sur le dessin de Rancurel (fig. 3), même s'il est difficile de voir si elle est carrée ou ronde. Le plan de 1680 (fig. 4) en donne une représentation précise, avec la galerie de la courtine de la tour des Écor-

cheurs qui en part. Sur ce plan, seul le mur sud est épais. Les deux murs latéraux sont de faible épaisseur. Ils ont donc probablement été reconstruits à l'époque médiévale. Enfin, Lallemand, dans une gravure datant de 1780, en donne une représentation avec mâchicoulis.

Cette tour est encore partiellement en élévation. On voit encore les belles consoles de ses mâchicoulis dans les cours du n° 4 de la place du port Villiers et du n° 4 de la rue du port Villiers (fig. 14). Dans le grenier de l'écurie du Bœuf couronné, construite dans la première de ces deux cours, on se trouve au même niveau que certaines de ces consoles. On accède à l'intérieur de la tour par une petite impasse donnant sur la rue de l'Ancienne prison.

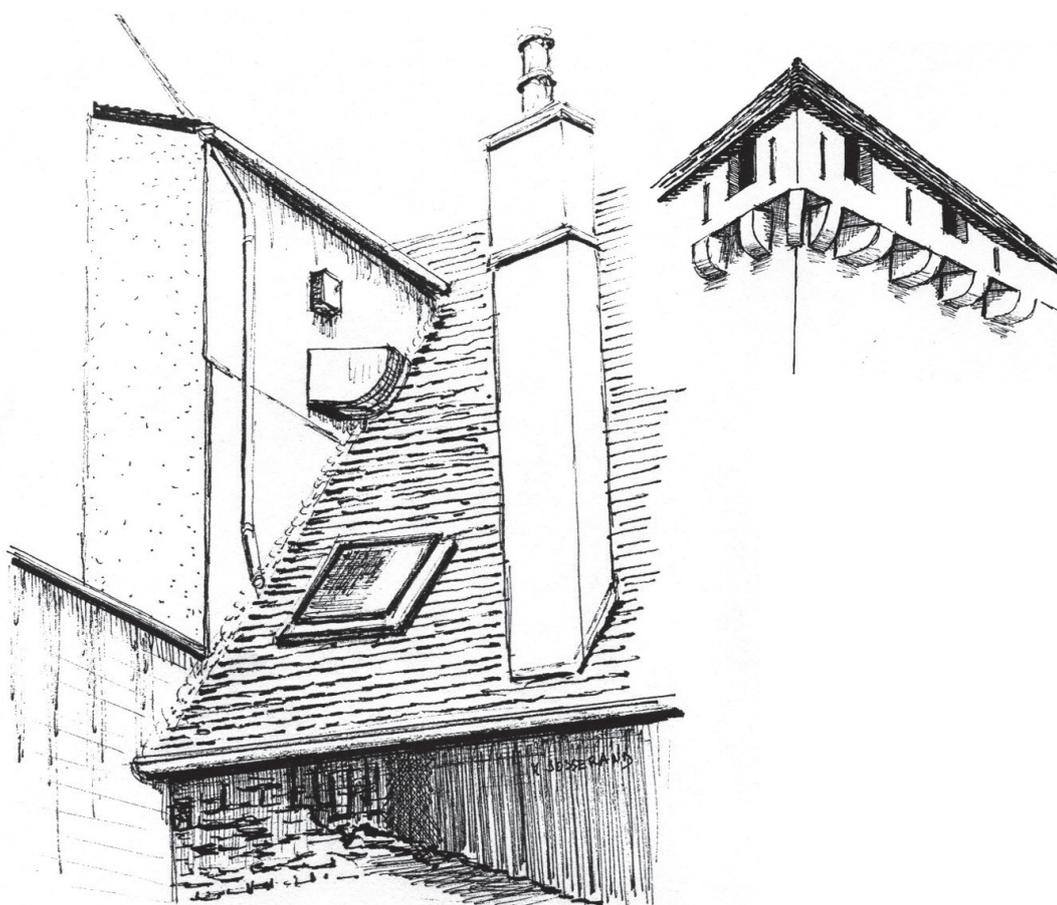


Fig. 14 : console de pierre. Vestige des mâchicoulis. Encart : restitution des mâchicoulis (dessin M. J.)

La courtine sud du Châtelet

Cette courtine, face à la Saône, reliait à l'époque médiévale les deux tours carrées « *derrière le Châtelet* » qui marquaient les deux angles sud de la forteresse. Sur les plans de 1680, cette courtine se trouve dans l'alignement du parement sud de la tour d'angle sud-ouest et aboutit pratiquement à l'angle nord-ouest de la grosse tour carrée derrière le Châtelet. Le bâtiment désigné sous le nom de « *grenier du locataire* » dans ce plan a été construit sur cette courtine. Le texte accompagnant le plan précise que le mur a environ 30 pieds d'élévation et 8 de largeur, soit 10 m et 2,50 m de largeur. La partie hors de terre de ce mur n'a, elle, que 1 ou 1,5 demi pied de largeur.

La grosse tour carrée derrière le Châtelet (fig. 13)

L'angle sud-est du Châtelet était renforcé par une grosse tour carrée, d'origine médiévale et faisant saillie sur la berge de la Saône. Son nom de « *grosse tour carrée derrière le Châtelet* » apparaît dans les documents médiévaux à partir du xv^e siècle. Elle est appelée « *tour de Monsieur de Vessey* » dans le plan de 1680, qui en donne le plan au sol (fig. 4)³².

De cette tour partent trois courtines : au nord-ouest un mur long de 15 m vers l'enceinte romaine, au sud-est la courtine longeant la Saône et au nord-est la muraille fermant le Châtelet. La tour a 4 toises et 3 pieds de côté, soit 9 m. Ses murs sont épais de 5 pieds, soit 1,65 m.

Une salle carrée de 6,70 m de côté y est aménagée. On y accédait par une porte percée dans la partie ouest de son mur nord. Les trois autres faces, faisant saillie sur la berge, sont percées de fenêtres larges de 4 pieds.

Le mur oriental de cette tour est encore conservé sur toute sa hauteur dans un immeuble du xix^e siècle, auquel on accède par la rue de l'Ancienne prison. Une fenêtre médiévale à chanfrein, fermée d'une solide grille de fer, est visible à une dizaine de mètres au dessus du niveau de la cour du musée de la Photographie, et, à 1 m au dessus de cette fenêtre, on voit la

corniche qui ornait ce mur oriental à plus de 12 m du niveau du sol. Dans cet immeuble, le couloir traverse à tous les étages le mur nord de la tour, d'une épaisseur de 1,40 m. En revanche, on ne trouve pas de trace des murs sud et ouest, sans doute détruits lors de sa construction.

En 1360, la courtine sud du Châtelet a été doublée par une courtine plus proche de 7 m de la Saône. La tour d'angle n'a plus fait saillie.

En 1371, une muraille de pierre a relié la tour d'angle à la courtine du Temple. Le rôle stratégique de la tour a ainsi encore été augmenté. Il est probable que sa reconstruction, avec ses beaux mâchicoulis de pierre, date de cette époque.

Peu après 1500, la tour faisait partie du circuit du guet de la ville. Le guet de Chalon, sous la responsabilité du capitaine de la ville, pouvait monter sur l'enceinte sud du Châtelet vers la grande tour carrée derrière le Châtelet³³. Il suivait la courtine sud, atteignait la tour du carré puis suivait la courtine ouest du Châtelet en direction de la porte aux Changes.

En 1526, la tour du Carré du Châtelet a été amodiée à Philibert (ou Philippe) Lubert en même temps que la tour des Écorcheurs et son histoire suit alors celle de cette tour. Malgré les réserves d'usage rendant obligatoire le retour à la ville en cas d'éminent péril, le rôle militaire de la tour était définitivement aboli.

En 1680, cette tour abritait une écurie à laquelle on accédait par la place du Châtelet.

En 1736, Chiquet est devenu propriétaire de la tour du Carré du Châtelet. Il l'a pratiquement fait complètement démolir et à sa place, sur ses fondations, il a fait élever des écuries.

La courtine orientale du Châtelet

Une courtine de 40 m de longueur reliait la grosse tour carrée derrière le Châtelet à l'angle nord-est du Châtelet, angle arrondi entre les faces nord et orientale du Châtelet. Le plan de 1680, le plan des anciennes prisons de 1781 et le cadastre de 1829 permettent de situer avec précision cet élément.

32. GRAS, « Un plan du quartier du Châtelet... » p. 142.

33. AM Chalon, CC 36.

Trois secteurs sont identifiables dans cette courtine : un premier secteur de 15 m le long de la haute cour ; un deuxième secteur long de 10 m et formant un redan de plus de 2 m où était percée la porte d'accès au Châtelet ; enfin un troisième secteur long de 15 m rejoignait l'angle nord-est en formant la limite orientale de la basse cour.

C'est dans le fossé situé sous le premier tronçon que les écuries ducales ont été construites après 1359. Il est possible que celles qui sont signalées sur le plan de 1680 comme les « *écuries de monsieur Crestin, vuides* » soient en fait ces écuries ducales.

Du temps de la forteresse médiévale, cette courtine devait être totalement fermée, sans aucune ouverture en direction de la ville. Aujourd'hui, dans la partie nord de ce mur est ouvert le bel arc d'une porte cochère, arc doublé d'une porte piétonne. Cette ouverture est déjà signalée sur le plan de 1680. L'amodiation de la haute cour en 1526 rendait la création de cette porte nécessaire, puisqu'on ne pouvait plus passer par la basse cour devenue prison.

Puis sur une longueur de 10 m, la courtine fait un redan de 2 m. C'est dans ce redan que la porte du Châtelet a été construite en 1359.

La porte du Châtelet

Du temps où la porte principale du Châtelet était située sur la courtine occidentale, une poterne a probablement relié le Châtelet au *decumanus* de la ville. En 1359, la porte du Châtelet située sur la courtine occidentale a été murée pour des raisons de sécurité et une autre porte a été créée sur la courtine orientale, au niveau de la poterne. Cette porte est ouverte sur un tronçon de courtine qui a moins de 2 m d'épaisseur, alors qu'au nord et au sud, le mur, vraisemblablement plus ancien, affiche une puissance de plus de 4 m.

Rien, dans la documentation ancienne, n'indique que cette porte ait été protégée par des tours. Par contre, un pont-levis et un pont dormant lui ont été adjoints.

Au delà du fossé, le premier auditoire du bailliage a été construit, bien avant 1437, sur le terreau situé au sud du pont dormant, entre

lui et la Saône. Les 12 loges ducales étaient construites de l'autre côté, sur le terreau séparant le fossé du Châtelet de la rue aux Changes.

La porte du Châtelet, devenue uniquement porte des prisons depuis 1526, a été détruite lors de la reconstruction des prisons royales en 1781. Une autre porte a été construite pour les prisons, porte que l'on a doublé de quatre bornes reliées par des chaînes³⁴. Cette deuxième porte achevée en 1786 a été détruite en 1851 lors de la démolition du Châtelet.

La tour des Écorcheurs et sa courtine (fig. 15)³⁵

La tour des Écorcheurs, ou tour Lubert, est un des éléments essentiels de la défense de Chalon. Elle était construite très en avant dans le lit de la Saône et elle ne disposait que d'un seul accès : un passage ménagé à l'intérieur d'un mur qui la reliait à la tour du Carré du Châtelet. Elle a été détruite vers 1780 lors de la construction des quais.

Une grande confusion règne parmi les historiens de Chalon au sujet des tours construites dans la Saône et reliées à la haute enceinte par un mur barrant la berge.

La tour Marion était construite au niveau de l'angle sud-est de la haute enceinte, angle occupé par la tour du Blé puis par la Chancellerie ; un mur la reliait à cet angle. Cette tour étant la seule construite en amont du pont, aucune confusion n'a jamais existé à son sujet.

Par contre, deux tours ont été construites dans la rivière en aval du pont. La tour de l'angle sud-ouest (notre tour des Écorcheurs) et une tour située 160 m plus en amont, construite au niveau de la Gravière et distante de 70 m du pont.

Une première cause d'erreur vient du fait que la tour située sous la Gravière était proche

34. AM Chalon, DD 26.

35. Différents plans ou tableaux donnent la position exacte de la tour et de sa courtine. La tour était construite sur la berge, à moitié dans l'eau. Le plan de 1680 donne avec précision la position de cette tour. La courtine qui relie la tour du Carré du Châtelet à la tour des Écorcheurs a 42,50 m de long. Les fondations de la tour des Écorcheurs sont donc aujourd'hui sous la chaussée du quai des Messageries, contre l'angle que forme le trottoir au niveau du n° 30.



Fig. 15 : La tour des Écorcheurs ou tour Lubert, reconstitution (dessin M. J.)

de la grande boucherie et de l'écorcherie qui y était accolée. Il était logique de penser que la tour des Écorcheurs était située près de l'écorcherie.

Une seconde cause d'erreur vient d'une faute de transcription. Dans un acte original de 1509³⁶, il est fait mention simultanément de la tour des Écorcheurs et de celle du Bourreau, cette dernière étant située en amont. Mais, dans une copie de 1765, les mots « amont » et « aval » ont été inversés, situant la tour du Bourreau en aval.

Une troisième cause d'erreur vient du fait que le « bureau » des Coches et diligences a été installé au XVIII^e siècle près de la tour aval qui, ainsi, est devenue parfois la tour du « Bureau », nom très proche de celui de « Bourreau » donné après 1509 à la tour amont.

Une étude précise des nombreux terriers de la ville et des archives du bureau des Coches³⁷ ou de l'inspection des ingénieurs militaires³⁸ lève pourtant toute ambiguïté. La tour amont s'est appelée au fil des siècles tour des Moulins, tour Gaudet, tour du Poids des Meuniers et tour du Bourreau, alors que notre tour aval s'est appelée la grosse tour ronde derrière le Châtelet, la tour des Écorcheurs ou de l'Écorcheur, la tour Lubert puis la tour du Bureau.

Le nom de « grosse tour ronde derrière le Châtelet » est la dénomination descriptive la plus ancienne. Il y avait alors une grosse tour ronde dans le Châtelet (la tour sud de la première porte de Lyon) et une tour carrée derrière le Châtelet. Il est normal de retrouver cette dénomination.

Avec la fin du XIV^e siècle est apparue la dénomination de tour de l'Écorcheur ou tour des Écorcheurs. Ce nom peut difficilement être mis en relation avec l'écorcherie, située près de la tour amont. Il faut plutôt la mettre en relation avec le souvenir des routiers qui ont pillé Chalon en 1362 et 1365³⁹.

En 1533, la tour est amodiée à Philibert Lubert et devient la tour Lubert. Enfin, quand en 1670 le bureau des coches et diligences est construit au port Villers, notre tour change encore de nom et devient la tour du Bureau.

La tour des Écorcheurs avait 5,10 m de diamètre (plan de 1680). Le rez-de-chaussée construit à moitié dans la Saône était totalement aveugle et couvert d'une voûte. On y accédait uniquement depuis le premier étage par une trappe. Les murs de cet étage étant très épais, l'espace disponible ne devait pas être important. Les documents précisent tous que seul le premier étage de la tour était amodié par la ville⁴⁰.

Le premier étage avait, d'après le plan de 1680, des murs épais de 3 pieds, donc 1 m. La salle circulaire qui occupait l'étage avait ainsi 3 m de diamètre. La seule porte d'accès à cette salle était celle qui la reliait à la galerie courant dans l'épaisseur de la courtine. Mais on pouvait descendre de la salle au rez-de-chaussée par la trappe, ou monter à l'étage supérieur par une échelle ou un escalier. Seules trois meurtrières perçaient les murs de cet étage.

Le dernier étage était en terrasse et ses murs étaient crénelés. Tous les documents iconographiques, sans exception, montrent ces créneaux.

La courtine de la tour des Écorcheurs a 42,50 m de longueur dans le plan de 1680, soit 127 pieds. Les archives du bureau des Coches lui en donnent de 125 à 130⁴¹, ce qui confirme la cotation du plan. Le plan de 1680 donne également l'épaisseur du mur. Le commentaire signale que la partie amont, épaisse de 5,5 pieds, est encore en élévation, alors que la partie aval, large de 7,5 pieds, a été arasée au niveau du sol. Une ruelle suit cette partie arasée du mur. Le mur avait donc au total une épaisseur de 13 pieds, soit 4,30 m. Les cadastres anciens et modernes permettent de retrouver une partie de cette petite rue large de 2,50 m.

36. AM Chalon, CC 36 et 37.

37. ADCO, B 981 (1758).

38. AM Chalon, DD 13, en 1619.

39. DUBOIS, *Les foires de Chalon...* p. 238.

40. AM Chalon, CC 36.

41. ADCO, fonds Bureau, 20 J 190.

À une époque antérieure à 1680, le mur gallo-romain a été détruit et remplacé par un mur bien moins épais, construit sur la partie amont du mur initial. À l'intérieur du mur courait une galerie couverte d'une voûte en pierre et en brique⁴². Seules des meurtrières donnaient du jour à l'intérieur de cette galerie. Le plan de 1680 a bien représenté cette allée couverte et le plan de Rancurel montre les meurtrières qui battaient les berges de la Saône.

On accédait à cette galerie au nord par la porte donnant dans la *tour du Carré du Châtelet*, et au sud par celle qui ouvrait au premier étage de la tour des Écorcheurs. Cependant, une troisième porte, reliant la galerie à la berge amont, existait en 1629 à une distance de 60 pieds (soit 20 m) de la tour des Écorcheurs⁴³. Cette porte donnait aux défenseurs de la ville un accès direct à la galerie et à la tour, sans avoir besoin de passer par le Châtelet.

En 1629, une quatrième porte fut créée en face de cette issue, donnant accès à la galerie par la berge aval. On pouvait ainsi passer directement du port Villiers au jardin Vessey à travers la galerie. Ce passage est représenté sur le plan de 1680 à 15 m seulement de la tour. La fonction militaire de l'ensemble avait alors été totalement abandonnée.

Le faîte du mur était recouvert, en 1700, par un petit toit à deux pentes couvert de tuiles. Selon les diverses représentations, le faîte du mur était situé à environ 5 m au-dessus de la berge. Mais il montait obliquement à l'approche des deux tours qu'il reliait, ce qui confère une hauteur d'au moins 7 m à la tour des Écorcheurs.

La courtine de la tour des Écorcheurs était enfin percée d'une poterne, dite des Écorcheurs, qui reliait les berges aval et amont, le port sous le Châtelet au Port de Saint-Jean de Maizel.

42. *Ibid.*

43. *Ibid.*

Le Châtelet à l'époque moderne

La famille Lubert

Tant que le Châtelet a été forteresse ducale ou royale, l'histoire de la tour des Écorcheurs s'est confondue avec celle de la forteresse. Puis, vers 1500, le Châtelet a perdu son rôle militaire. Alors que la basse cour était utilisée pour loger les prisons royales, le bailli a abandonné la haute cour et n'y a plus logé. Il a préféré un logement plus confortable en ville, rue Saint-Georges. Les bâtiments de la haute cour et les fossés situés à leurs pieds ont donc été amodiés à des particuliers. Les premiers baux précisaient que les bâtiments devaient être entretenus et libérés en cas d'éminent péril à la demande des officiers responsables de la défense de la ville.

En 1526, la ville décide d'amodier le fossé situé sur la berge et allant de la poterne du Châtelet jusqu'à la courtine de la tour des Écorcheurs⁴⁴. Le fossé est divisé en quatre lots formant à peu près un carré d'une vingtaine de mètres de côté. Rancurel a bien représenté ces quatre lots. La rue des Écorcheurs les limite au sud, l'enceinte au nord. Les trois premiers lots situés en amont trouvent preneur dès 1526 : Louis de Romeru, N. Burgat et Guillaume Joly sont les premiers amodiateurs. Le lot aval ne trouve preneur qu'en 1533. C'est Philibert Lubert qui le prend. Philibert Lubert (ou Leubert, l'Hubert, le Hubert), procureur du roi au bailliage de Chalon, amodie en même temps que le fossé presque la totalité de la haute cour, avec ses deux tours carrées et ses courtines. Seule la courtine nord de la haute cour, faisant partie des prisons royales, ne lui est pas amodiée. Son lot comprend aussi la courtine de la tour des Écorcheurs avec sa galerie. La tour des Écorcheurs devient ainsi la tour Lubert. Vers 1550, les deux fils de Philibert Lubert, Denis et Pierre, se partagent sa propriété. Il semble que Philibert ne soit mort qu'en 1579.

Denis Lubert prend la tour des Écorcheurs, sa courtine, la tour du Carré du Châtelet et la partie aval du fossé. Seul le premier étage de

44. AM Chalon, CC 36.

la tour lui est alloué⁴⁵. Il fait construire, contre la courtine de la tour des Écorcheurs, près de la poterne, l'écurie représentée sur le plan de Rancurel en 1573.

Son frère Pierre Lubert prend la portion amont du fossé et la grosse tour carrée derrière le Châtelet. En 1620, sa veuve Jeanne Vadot hérite de cette partie et épouse en secondes noces Jacques Giroux.

Denis Lubert meurt jeune en 1561⁴⁶. Il laisse une jeune et riche veuve, Anne de Corbarry et quatre enfants mineurs : Denis, Pierre, Jérôme et Anne.

En 1567, le bailli de Chalon fait procéder à une enquête sur les inconvénients que peut présenter l'amodiation de la tour du Carré du Châtelet, de la tour des Écorcheurs et de son mur⁴⁷. Anne de Corbarry est confirmée dans ses droits, à condition de bien entretenir les portions d'enceinte dont elle a la responsabilité et de les laisser libres en cas d'éminent péril.

En 1568, les héritiers Lubert reconnaissent un cens au roi, pour une tour carrée et une étable proche du Châtelet⁴⁸. Il s'agit probablement de la grosse tour carrée derrière le Châtelet.

En 1579, les héritiers de Denis Lubert sont devenus majeurs⁴⁹. Denis, Pierre et Anne (qui a épousé Pierre Bonnet) semblent avoir conservé en co-propriété la tour Lubert, mais en 1603, quand la ville intente un procès pour défaut d'entretien, seule Anne Lubert est propriétaire de la tour et de ses dépendances⁵⁰.

En 1609, demoiselle Jeanne Beugre, veuve de Jean Jeannin, et maître Claude Margand reconnaissent le cens à la ville pour « l'ancien château de la ville de Chalon », le jardin entre lui et la Saône et la tour Lubert⁵¹. L'année suivante ils reconnaissent un cens à la ville de Chalon

pour la tour du carré du Châtelet. Elle doit être entretenue en bonnes réparations et rester libre pour le passage du guet. Le roi est alors propriétaire de la grosse tour carrée derrière le Châtelet, alors que la ville est propriétaire de la tour du Carré et de la tour Lubert.

La famille Giroux

Jacques Giroux, marquis de Vessey et président à mortier du parlement, va se constituer un vaste domaine sous le Châtelet. En 1609, il achète à Jeanne de Beugre la portion qui était revenue à Denis Lubert, c'est-à-dire la tour des Écorcheurs et sa courtine. Il épouse en 1620 Jeanne Vadot et devient ainsi le propriétaire de la portion de Pierre Lubert, c'est-à-dire la grande tour carrée derrière le Châtelet et les fossés sous-jacents. Il reconstitue ainsi le domaine de Philibert Lubert.

Le 31 avril 1620, la ville acense au sieur Giroux les terrains vagues et en friche situés entre la rue des Écorcheurs et le chemin de halage longeant la Saône et toute la portion de la rue des Écorcheurs située entre ce terrain et le terrain Lubert⁵². Jacques Giroux doit laisser entre son terrain et celui de ses voisins un chemin large de 11 pieds pour accéder à la Saône et au chemin de halage. Il doit aussi construire un mur bordant son terrain le long du chemin de halage. Ce mur sera construit en pierre de taille en 1623 par Jean Devaux, maçon à Chalon. Le mur a 3 pieds de haut⁵³ et se trouve bien décrit dans le plan de 1680.

En 1622, une ruelle de 7 à 8 pieds de large reliait toujours la porte aux Changes à la Saône. « Elle accompagnait les murs de la prison, les murs de l'ancien château, la tour carrée et le mur de la tour Lubert⁵⁴ ». Ce chemin est situé à côté de port Villiers par rapport à la galerie de la tour Lubert. Cette ruelle est le reste du chemin de ronde. Elle est encombrée de terreaux pour les jardins et de fumiers. Le président Giroux veut s'approprier l'extrémité sud de cette ruelle pour avoir accès, depuis

45. AM Chalon, CC 42, en 1579.

46. AM Chalon, CC36 ; PERRY, *Histoire civile et ecclésiastique...* p. 324

47. ADCO, 20 J 190.

48. ADCO C 2 141, f° 100 v°.

49. AM Chalon, CC 36 et 37.

50. ADCO, 20 J 190.

51. VILOTT (Raoul), *Histoire des maisons de Chalon*, Paris : FERN, 1969, 2 vol., t. 1, p. 406.

52. ADCO, 20 J 190.

53. *Ibid.*

54. GRAS, « Un plan du quartier du Châtelet... » p. 141.

son jardin, au port Villiers. Il doit procurer à la ville un accès à la Saône de la même largeur, du côté de la Triperie⁵⁵. La ville l'autorise à prendre la portion du chemin allant de la porte d'accès à la courtine de la tour Lubert jusqu'à la poterne de la tour des Écorcheurs. Jacques Giroux perce alors une porte reliant ce chemin à la galerie de la tour des Écorcheurs. Le plan de 1680 montre bien cette portion de chemin acquise par le président Giroux.

Le 5 octobre 1623, le président à mortier Giroux est militairement autorisé à jouir de la tour des Écorcheurs et de sa galerie, mais il doit les maintenir en bon état. Or, le mur et la tour Lubert sont totalement dégradés (expertise du 7 novembre 1623). Il doit couvrir à deux toits la galerie du mur de la tour Lubert, remettre en état la tour et laisser l'accès à la galerie et à la tour libre pour le guet et pour les réjouissances qui seront faites sur la rivière pour les entrées des rois, princes et gouvernements⁵⁶.

En 1633, enfin, il acquiert des héritiers de Guillaume Joly le troisième lot constitué en 1526. Le jardin du Marquis de Vessey a atteint ses limites. Ce sont celles de l'actuel musée de la Photographie. Jacques Giroux a ainsi créé sur la berge de la Saône un vaste domaine rassemblant la haute cour avec les deux tours carrées derrière le Châtelet, la tour Lubert et sa courtine, et un jardin de 50 x 35 m aménagé sur la berge.

Jacques Giroux, marquis de Vessey, transmet ensuite ce domaine à son neveu Benoît Giroux⁵⁷, qui le transmet à son fils Henri, qui décède en 1681 après avoir peut-être fait dresser le plan de 1680 (fig. 3).

L'abbé Mailly

En 1688, l'abbé Claude Mailly, prieur de Notre-Dame des Festes, acquiert des héritiers d'Henri Giroux le vaste ensemble comprenant

55. ADCO, 20 J 190.

56. *Ibid.*

57. GRAS, « Un plan du quartier du Châtelet... » p. 141. Benoît est le fils du président Giroux, célèbre pour avoir commis plusieurs meurtres, ce qui lui valu d'être condamné et exécuté en 1643.

la tour Lubert, le jardin et la haute cour du Châtelet alors appelée le « château de Chalon ».

Dès 1690, les chéneaux rouillés du bureau des coches alors situé sur le port Villiers laissent tomber sur le toit de la galerie de la tour Lubert leurs eaux et leurs débris. En août 1703, on refait à neuf le toit du bureau des Coches. Des tuiles, du sable ou des mousses tombent sur le toit de la galerie et cassent ses tuiles. Le toit de la courtine de la tour Lubert est ainsi totalement ruiné par la réfection du toit du bureau des Coches et l'abbé Mailly attaque en justice le propriétaire du bureau⁵⁸.

Antoine Alibert

Vers 1710 les héritiers de l'abbé Mailly vendent le jardin à Antoine Alibert, maître de forges en Charollais, qui refuse de payer un cens à la ville de Chalon⁵⁹. Le procès durait encore en 1720.

Alibert louait le jardin au sieur Oudin Privé, cabaretier, qui débitait son vin dans le jardin en terrasse sur la Saône où des tables étaient dressées sous des treilles. Les buveurs entraient du port Villiers dans son jardin près de la porte Lubert par la porte créée en 1622.

Jean Chiquet

En 1729, Jean Chiquet devient acquéreur de l'ancien château de la ville et du jardin⁶⁰. Il fait construire dans le jardin Vessey des écuries perpendiculaires à la Saône. Ces constructions sont visibles dans le grand plan de Dumorey de 1754 et dans celui de 1770. Quand Jean Chiquet meurt en 1755, la tour Lubert et son mur existent encore.

La fin de la tour : la construction des quais

En 1758, sur le plan de Dumorey, la tour est représentée en pointillé, alors que dans un texte de 1761 critiquant le nouveau projet de quai, la tour Lubert figure encore comme un des repères essentiels des futurs travaux à

58. ADCO, 20 J 190.

59. AM Chalon, FF 85.

60. ADCO, 20 J 190.

réaliser pour faire les quais⁶¹. Il est demandé que la rampe donnant accès au pont de Saône commence au niveau de la tour Lubert et non au niveau de la poterne du Châtelet comme il avait été prévu. Il est aussi demandé que les escaliers donnant accès à la Saône au niveau du port Villiers aillent jusqu'à la tour et que le pavé du port Villiers s'arrête à la tour. Il semble que ce bâtiment, ou ses ruines, aient donc encore été debout en 1761.

Les travaux du quai ont commencé en 1770 vers le pont et ont été achevés en 1784 vers le port Villiers. La tour a été détruite entre ces deux dates.

Conclusion

Le Châtelet était une construction emblématique de Chalon-sur-Saône. Des rois, des comtes et des baillis y ont séjourné ou l'ont habité. Ce château faisait partie intégrante de la ville et de la région chalonnaise. La tour des Écorcheurs, peut-être d'origine romaine, était un exemple assez caractéristique de « tour ferrant la rivière », dont la plus célèbre n'est autre que la tour de Nesle à Paris. Paradoxalement les chalonnais d'aujourd'hui ne connaissent plus le Châtelet que par la place qui porte son nom, et ignorent ce qu'il était et même où il se trouvait. Nous espérons que ce texte et ces dessins auront contribué à lever une partie du voile qui cachait le palais royal ou le château comtal de la ville de Chalon-sur-Saône.

⁶¹. AM Chalon, DD 23.



Charmoilles (Haute-Marne) : de la forteresse à la résidence. Enquête historique et architecturale sur une place forte de frontière au xv^e siècle

ARNAUD PRIÉ*

Résumé

Charmoilles (commune de Rolampont) est une maison et forteresse de la fin de la guerre de Cent Ans, actuellement en Haute-Marne. Elle s'élève près du plateau de Langres, dans une sorte de marche entre la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne et la Franche-Comté. Elle était le plus souvent tenue par des vassaux de l'évêque de Langres, son seigneur éminent, depuis la première reconnaissance de fief de 1444, jusqu'à sa démolition partielle en 1472.

Charmoilles se trouve à la fois en pays de Langres et dans le Bassigny champenois qui s'étend entre Chaumont à l'ouest, Bourdon-sur-Rognon au nord, Varennes-sur-Amance à l'est, Plesnoy et Charmes au sud. Il s'associe avec le Bassigny lorrain au nord-est pour former la vaste dépression où prennent leur source la Marne et la Meuse, entre Langres, Chaumont, Noyers et Bourbonne. Il dessine aussi un rentrant dans les côtes de Moselle². Le bourg est implanté autour de la jonction du vallon de la Coudre avec celui d'un affluent. Ce

petit village héberge trois maisons seigneuriales et nous nous intéresserons principalement à celle dite « du bas » ou « du nord » ou « maison forte », la seule à avoir eu une fonction militaire. Sa particularité est en premier lieu d'être dans une zone où les maisons fortes ont été peu conservées. Cette étude s'attache à clarifier les raisons et les moyens de son implantation, à décrire ses vestiges et comprendre l'évolution du site, ainsi qu'à appréhender la cohabitation entre les trois maisons nobles du village en situant l'implantation des différentes familles nobles possessionnées à Charmoilles.

* Chercheur indépendant, UMR 8589 LAMOP, carrières et constructions.

Nous tenons à remercier les propriétaires, MM. et M^{mes} Richard et Cousin pour l'accès aux locaux et la communication spontanée de documentation, ainsi que M^{me} Laurent pour cette même raison. Nous remercions aussi J.-C. Blanchard (Université de Nancy 2, UMR 7002 ARTEM) pour sa vérification d'arbre généalogique, C. Durllet (Université de Bourgogne, Centre des Sciences de la Terre) pour ses observations et remarques pétrographiques, E. de Crouy-Chanel (Université de Picardie) pour ses données et avis précis sur l'artillerie, et S. Février pour sa contribution à la réalisation de la fig. 1. Nous devons enfin mentionner M. le maire de Charmoilles et les bibliothèques de Langres pour leur accueil et leur collaboration.

2. PETITPIERRE (Roger et Claude), SALASSA (Guy), *Harmonies haut-marnaises*, Chaumont : L'Escarboucle, 1987, p. 25. GALLOIS (Lucien), *Régions naturelles et noms de pays : étude sur la région parisienne*, Paris : A. Colin, 1908, p. 253-260.

Contexte historique

Langres et le Bassigny

La Langogne ou comté de Langres est une région située à la rencontre naturelle de bassins hydrographiques. C'est aussi une région frontalière depuis le traité de Verdun en 843. La limite entre Francie occidentale et Lotharingie était localement orientée est-ouest, de Laferté-sur-Aube à l'ouest à Bourbonne-les-Bains à l'est. Elle passait entre Nogent et Montigny en Lotharingie au nord (fig. 1), Hûmes et Charmoilles en Francie occidentale au sud³. Le comté de Langres a été cédé par le roi Lothaire

3. PETITPIERRE, *Harmonie...* p. 154.

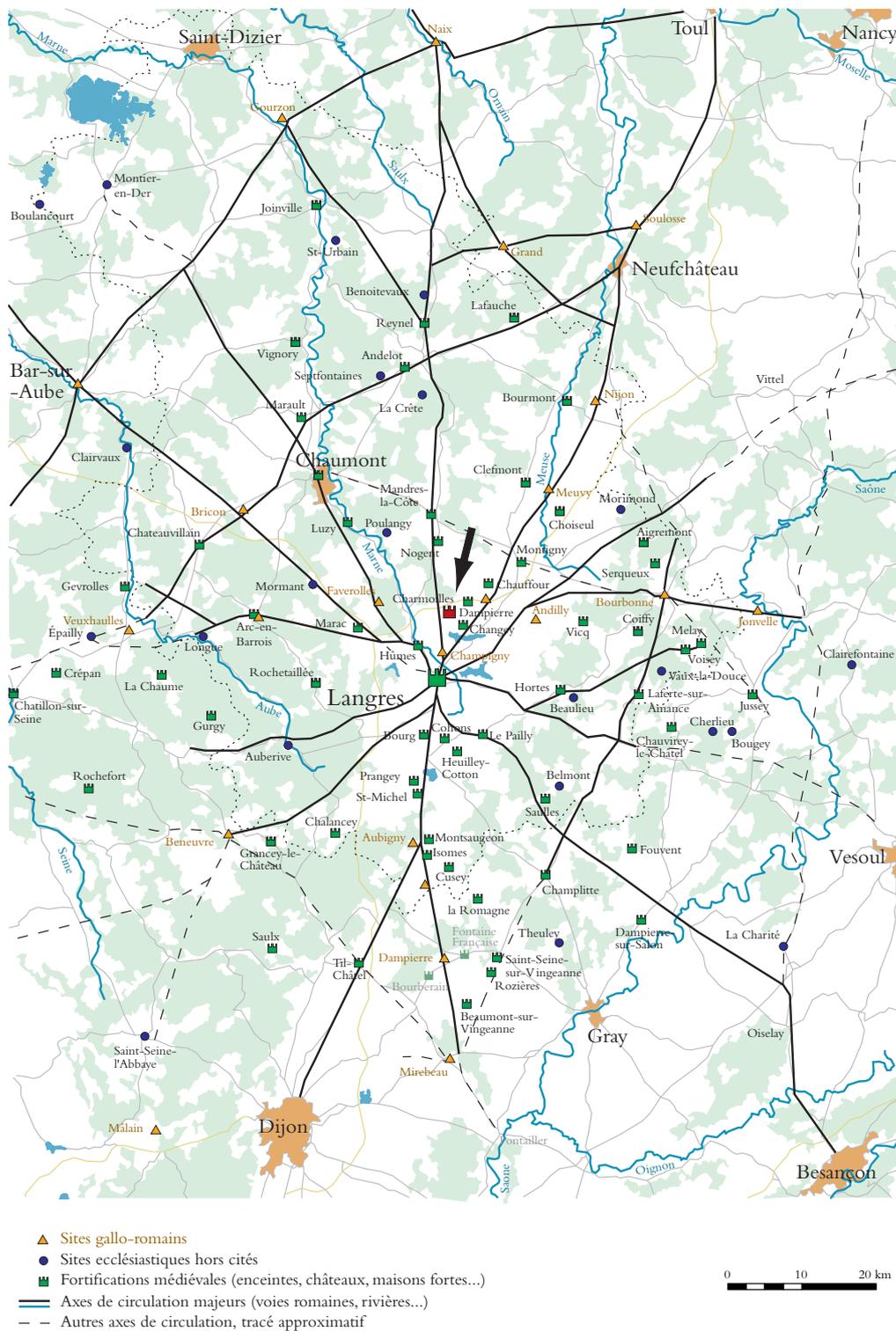


Fig. 1 : Charmoilles et son environnement (infographie A. P. avec la collaboration de S. Février)

à l'évêque en 967, puis cédé par celui-ci et racheté en 1178 par le duc de Bourgogne qui le redonna à l'évêque contre le domaine épiscopal de Dijon⁴. En 1179, l'évêque Gauthier de Bourgogne détenait donc le comté de Langres et l'offrit au roi Louis VII, à la condition qu'il ne soit plus séparé ni aliéné du domaine royal⁵. L'évêque de Langres était devenu l'un des pairs ecclésiastiques de France et une région en marge des grands pouvoirs temporels était ainsi confiée à un pouvoir spirituel. Cette spécificité l'a cependant transformée en un pôle de compétitions territoriales du XII^e au XV^e siècle, Langres étant aux XIV^e et XV^e siècles une « ville fermée en pays de frontières et marches périlleuses⁶ ».

Les principaux suzerains de la région y commandaient un réseau de mouvances enchevêtrées et fluctuantes, appuyées sur des places parfois tenues en coseigneurie⁷. Ce sont bien évidemment d'abord l'évêque de Langres⁸ – qui possédait 18 *castra* en 1105 et avait dans sa mouvance plusieurs fiefs tenus par de grands seigneurs⁹ – et le comte de Champagne, dont la

suzeraineté était souvent « subordonnée à celle de l'évêque ou du duc de Bourgogne », voire à celle du saint empire romain germanique¹⁰. Il a reconnu la suzeraineté de l'évêque sur ses principaux fiefs de Langogne en 1239. Puis le comté de Champagne et celui de Langres ont été intégrés au domaine royal en 1285¹¹. Dès lors, le bailli de Chaumont administra au nom du roi ce qui avait appartenu aux comtes, tandis que le bailli de Sens administrait les terres de l'évêque, considérées comme un duché-pairie à partir du milieu du XIV^e siècle¹². Mais le duc de Bourgogne¹³, le comte de Bourgogne¹⁴ et le comte de Bar-le-Duc étaient également suzerain au centre du Bassigny à travers la famille de Choiseul.

Dans ce paradis pour châtellenies allodiales et très largement autonomes¹⁵, le jeu des allégeances et des fonctions compliquait encore toute recherche de cohérence politique. Dans le Bassigny en particulier, on pouvait parler de vassalités multiples ou d'hommages emboîtés,

4. GRASSOT (Abbé), *Histoire du Bassigny champenois*, Langres : Rallet-Bideaud, 1892, p. 17.

5. BUR (Michel), « Les enjeux de la politique territoriale dans les hautes vallées de la Marne, de la Meuse et de la Saône au XIII^e siècle » in : *La future Haute-Marne du IX^e au XIV^e siècle, Journées Haut-Marnaises d'Art et d'Histoire, Chaumont 26-27 avril 1985, Les Cahiers Haut-Marnais* n° 167, 1986, p. 1-15, ici p. 6 ; WILSDORF-COLIN (Odile), « Langres, ville frontière et capitale administrative (XIII^e-XV^e siècles) », in : *Langres, ville épiscopale, journées haut-marnaises d'art et d'histoire 1994, Les Cahiers Haut-Marnais* n° 210-211, 1997, p. 26-34, ici p. 26.

6. WILSDORF-COLIN (Odile), « La mise en défense de la ville de Langres au lendemain de la bataille de Poitiers (1356) » in : COULET (Noël), GUYOTJEANNIN (Olivier) (dir.), *La Ville au Moyen Âge, t. 1 Ville et espace*, actes du 120^e congrès du CTHS, Aix-en-Provence, octobre 1995, Paris : CTHS, 1998, p. 167-180, ici p. 174. WILSDORF-COLIN, « Langres, ville frontière... » p. 26.

7. BUR, « Les enjeux de la politique territoriale... » p. 13.

8. Pour Aigremont, Coiffy, Fouvent, Hortes, Luzy, Vicq, Marac, Dampierre, La Coudre, Neuilly... mais aussi Bourbonne, Aigremont, Choiseul, Sexfontaines, Chanceny, Bar-sur-aube.

9. MOUILLEBOUCHE (Hervé), *Les maisons fortes en Bourgogne du nord du XIII^e au XV^e siècle*, Dijon : EUD, 2002, p. 97. PIÉPAPE (Léonce de), *Histoire militaire du pays de Langres et du Bassigny*, Langres : Dangien, 1884, p. 52 ; BUR, « Les enjeux de la politique territoriale... » p. 6.

10. GRASSOT, *Histoire du Bassigny champenois*... p. 20. Elle s'exerçait sur Joinville, Reynel, Lafauche, Choiseul, Chaumont, Chateaufvillain, Montigny, Nogent, Coiffy, Vicq, Marnay, Humes, Chauffour... ; BUR, « Les enjeux de la politique territoriale... » p. 6, 9.

11. BUR, « Les enjeux de la politique territoriale... » p. 12-14.

12. RICHARD (Jean), « Entre Saône et Meuse. Terres de confins et terres de conflits. Les procès du XV^e siècle entre Charles VII et Philippe le Bon », in : *La Haute-Marne, pays de confins, pays de carrefours, recueil des communications présentées aux journées haut-marnaises d'Art et d'histoire 26-27 avril 1983*, Chaumont : CDDP-CNDP, 1984, p. 81-87, ici p. 82 ; PETITPIERRE, *Harmonies*... p. 161-163.

13. Pour Arc-en-Barrois, Bassoncourt, Choiseul, Clefmont, Merrey, Meuvy, Fayl-Billot... POISSONNIER (Gilles), « Les sires de Choiseul du XI^e au XV^e siècles entre Champagne et Barrois » in : *Le Bassigny lorrain, journées haut-marnaises d'art et d'histoire 1991, Les Cahiers Haut-Marnais* n° 191, p. 13-29 : p. 29 ; PETITPIERRE, *Harmonies*... p. 161.

14. Pour Vignory, Clefmont, Serqueux, Bourbonne, Melay, Voisey, Fouvent, Champlitte, Beaumont-sur-Vingeanne... RICHARD, « Entre Saône et Meuse... » p. 81-82.

15. BUR, « Les enjeux de la politique... » p. 5-7 ; LUSSE (Jacky), « Quelques types de bourgs castraux en Haute-Marne » in : BUR (Michel) (dir.), *Aux origines du second réseau urbain, les peuplements castraux dans les pays de l'Entre-Deux, actes du colloque de Nancy, octobre 1992*, Nancy : Presses Universitaires de Nancy, 1994, p. 75-137.

liges ou non, premiers ou seconds¹⁶. De son côté, l'évêque de Langres a su consolider sa seigneurie aux XII^e et XIII^e siècles, en tenant des fiefs inféodés à lui seul¹⁷ et en contrôlant la construction de toute fortification. Du XIII^e au XV^e siècle, Charmoilles n'était pas une châtellenie et était inféodé à la fois au comte de Champagne et à l'évêque¹⁸. Mais comme des enclaves bourguignonnes parsemaient l'espace devenu aujourd'hui la Haute-Marne, le prélat rendait par ailleurs aveu au duc pour des fiefs bourguignons¹⁹. Le duc de Bourgogne a aussi contrôlé les terres champenoises en qualité de lieutenant du roi à partir de 1368, dans les diocèses de Langres, Châlons-sur-Marne, et Troyes où il résidait souvent²⁰.

L'histoire militaire de Charmoilles et du Bassigny champenois est bien évidemment liée à celle du pays de Langres. La défense de la cité reposait dès le Moyen Âge sur le concept d'un système de fortifications hiérarchisées en trois lignes : son enceinte aux origines romaines reconstruite par l'évêque Gillon au IX^e siècle²¹, une première ligne de petites fortifications ou garnisons dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres, et enfin différentes places clés aux marges du territoire. Les petites fortifications proches comme Rochetaillée, Humes, Charmoilles, Changey, Angoulevant, Cohons, Bourg étaient en position de sentinelles de la ville (fig. 1). Plus loin, Clefmont, Choiseul, Montigny-le-Roi, Aigremont, Coiffy-le-haut, La Ferté, Grancey, Chalancey, Montsaugéon, Piépape, Cusey, Coublanc faisaient office de postes avancés²².

16. FLAMMARION (Hubert), « Au cœur du système féodal : seigneurs et vassaux à Clermont du XII^e au XIV^e siècle », *Cahiers Haut-Marnais* 191, 1992, p. 31-34.

17. 70 villages, WILSDORF-COLIN, « Langres, ville frontière... » p. 27-28.

18. FLAMMARION, « Au cœur du système féodal... » p. 38-39. POISSONNIER, « Les sires de Choiseul... » p. 21 ; PETITPIERRE, *Harmonies...* p. 164.

19. RICHARD, « Entre Saône et Meuse... » p. 81 ; MOUILLEBOUCHE, *Les maisons fortes...* p. 51.

20. PETITPIERRE, *Harmonies...* p. 175.

21. WILSDORF-COLIN, « Langres, ville frontière... » p. 26.

22. PIÉPAPE, *Histoire militaire...* p. 68.

Le premier règlement municipal destiné à organiser la défense de Langres serait paru au début du XIII^e siècle sous Philippe le Bel²³. Suite à une tentative de prise de Langres en 1353²⁴, une construction d'enceinte eut lieu vers 1350-1360²⁵. Et c'est surtout en ce XIV^e siècle que le territoire environnant s'est hérissé de nouvelles fortifications : à Humes, Charmoilles (haut), Angoulevant, Bourg, Cohons, Montsaugéon, Piépape, Cusey, Chalancey, Grancey, Rochetaillée, Clefmont, Aigremont, Choiseul...²⁶

Le pays s'est retrouvé au carrefour des tensions pendant tout le XV^e siècle, avec la seconde moitié de la guerre de Cent Ans et au-delà. Ce fut l'époque à la fois de la construction et du démantèlement partiel de la place de Charmoilles (bas), dans un contexte de constructions, sièges et démolitions.

De 1417 à 1431, le pays langrois obéissait au gouvernement installé par Jean sans Peur et la reine Isabeau à Troyes puis par Henri V à Paris²⁷. Le traité de Troyes entre Angleterre et France en 1420 et la trêve de 1427 entre Charles VII et Philippe le Bon auraient pu être suivis d'une période de calme. Mais de 1420 à 1434, la région de Langres était un centre d'enjeux territoriaux²⁸. Le duc de Lorraine tenait par alliance Chaumont et Joinville²⁹ et il avait rendu hommage à Philippe le Bon en 1422. Les ducs de Bourgogne ont accordé leur protection à la ville de Langres en 1417 et en 1420³⁰,

23. *Ibid.* p. 71.

24. WILSDORF-COLIN « La mise en défense de la ville de Langres... » p. 173-174.

25. COVELLI (David), *Langres, guide touristique*, Langres : D. Guéniot, 1991, p. 4 ; PETITPIERRE, *Harmonies...* p. 175.

26. PIÉPAPE, *Histoire militaire...* p. 60.

27. RICHARD, « Entre Saône et Meuse... » p. 83.

28. GUYARD (Michel) « Lettres de rémission de Charles VII et attitudes des pays marchisants de l'est du royaume de 1420 à 1435 » in : *La Haute-Marne, pays de confins, pays de carrefours, recueil des communications présentées aux Journées haut-marnaises d'Art et d'Histoire, à Chaumont, 26-27 mars 1983*, Chaumont : CDDP-CNDR, 1984, p. 27-47.

29. CORVISER (Chritian), *Châteaux et maisons fortes de la haute vallée de la Marne aux marches de la Lorraine*, Paris : Inventaire général, (Itinéraires du Patrimoine, 267), 2003, p. 2.

30. GUYARD, « Lettres de rémission... »

accentuant ainsi leur emprise sur un territoire au centre de la rivalité entre ducs³¹. En 1424, les anglais tenaient Montigny et Nogent-en-Bassigny et réalisaient des sorties dans les pays environnants. Angoulevant a alors été repris aux détresseurs puis démantelé et rasé³². En 1425, le Bassigny a été ravagé par d'autres bandes³³ jusqu'à la trêve de 1426 entre le sire de Vaucouleurs et le maréchal de Bourgogne. Après avoir été aux mains d'un seigneur hostile puis des bandoliers, Hûmes fut repris pour l'évêque qui fit alors démolir les murs et combler les fossés.

De 1429 à 1434, les pays de Langres et de Chaumont demeurent fidèles aux Bourguignons qui remportent en 1431 une victoire sur les Lorrains à Bulgnéville. Mais en 1432-1435, la zone Châteauvillain-Grancey-Langres est ravagée par une guerre entre G. de Thil seigneur de Châteauvillain, rallié au roi de France, et Jean de Vergy qui tient de nombreuses places et a l'appui du duc de Bourgogne. En 1434, Langres est assiégée pendant 12 jours. C'est à cette époque que les bourgeois de Langres décident de développer leurs fortifications (tour Saint-Didier) et font refondre des canons³⁴. Dans leur pays, les Langrois prennent, pillent et rasent les places de Rolampont, Changey, Neuilly, Chalancey, Bourg, Cohons, Piépape, Cusey, Le Plailly, Fay-Billot, Saint-Broingt...³⁵ (Charmoilles n'apparaît pas dans cette liste). Le roi Charles VII absout ces actes dans ses lettres patentes de février 1433³⁶. En 1435 Châteauvillain est pris, et en 1436 Jean de Vergy se soumet à son tour au roi ; il reprend Montigny et Nogent aux Anglais³⁷.

Avec le traité d'Arras entre Charles VII et Philippe le Bon en 1435, des garnisons sont

expulsées du pays mais d'autres y reviennent³⁸. Elles réalisent des raids dévastateurs autour de Langres. Des « écorcheurs » prennent et saccagent Chaumont en 1437. En 1438, ils sont partis en Bourgogne mais de son côté, le comte de Salisbury reprend Nogent, Montigny et Coiffy et ravage encore le pays. Les Langrois ayant fait alliance avec le roi vers 1437, c'est pour lui que ces trois places sont reprises en 1440³⁹. Charles VII passe alors visiter Langres, malgré la présence de la peste dans les années 1438-1442⁴⁰.

Le Langrois est encore pillé en 1443 par des bandes venues de l'est. Après 1444, les guerres se poursuivent dans une zone comprise entre Metz, Langres et Montbéliard⁴¹. À l'issue du passage de tant de fléaux, de nombreuses terres sont devenues des déserts (Dampierre, Vitry-lès-Nogent...)

La période 1444-1477 est celle d'une rivalité puis d'une guerre entre un roi de France réinstallé et un duc de Bourgogne dispensé d'hommage en 1435, désireux de repousser vers le nord les limites de son duché. La région est toujours une zone de frontière et le Bassigny un axe d'enjeux vers la Lorraine. Aux confins sud du pays langrois, des places sont en surséance et Langres même fait partie des revendications duciales. Les années 1468-1475 sont marquées par le pillage du Montsaigeonnais et la mise à l'épreuve des places fortes du sud du pays de Langres : Grancey, Cusey, Montsaigeon, Hortes, Coiffy, Bourbonne, Aigremont...

Avec la fin de la guerre de Cent Ans, la mort du duc de Bourgogne en 1477 et le rattachement du duché au royaume de France, le calme aurait pu revenir dans la région. Mais la Franche-Comté est rattachée à l'Empire en 1493 et par suite Louis XI puis Louis XII s'appuient sur les Langrois pour la conquérir⁴². Le pouvoir royal dirige ainsi – avec finances et présence d'un ingénieur missionné – la

31. PETITPIERRE, *Harmonies...* p. 175.

32. PIÉPAPE, *Histoire militaire...* p. 62, 63, 102.

33. GRASSOT, *Histoire du Bassigny champenois...* p. 189.

34. PIÉPAPE, *Histoire militaire...* p. 100.

35. PETITPIERRE, *Harmonies...* p. 175.

36. PISTOLLET DE SAINT-FERGEUX (Théodore), *Recherches historiques et statistiques sur les principales communes de l'arrondissement de Langres*, Langres : Sommier, 1836, p. 187-188 ; GUYARD, « Lettres de rémission... » p. 27.

37. PETITPIERRE, *Harmonies...* p. 177.

38. GRASSOT, *Histoire du Bassigny champenois...* p. 189-190.

39. PIÉPAPE, *Histoire militaire...* p. 90, 102, 104, 106.

40. GRASSOT, *Histoire du Bassigny champenois...* p. 191.

41. PIÉPAPE, *Histoire militaire...* p. 106.

42. PETITPIERRE, *Harmonies...* p. 177, 178.

modernisation et l'adaptation à l'artillerie des fortifications langroises dans le dernier quart du xv^e et le premier quart du xvi^e siècle⁴³. Sont alors construites les tours de Saint-Fergeux (terminée entre 1469-1472), Virot (1472-1474), Navarre (1511-1521), du Petit Sault (commencée dans la seconde décennie du xvi^e siècle). Le boulevard des Moulins reliant les tours Navarre et Saint-Fergeux est terminé avant 1530⁴⁴. Ce conflit avec l'Empire dure jusqu'en 1544. Des troupes stationnent donc dans le Bassigny, et François I^{er} passe en visite à Langres vers 1520 puis en 1547⁴⁵. La tour d'Orval aurait été construite dans cet intervalle⁴⁶.

La région de Langres a ainsi occupé en continu, de la guerre de Cent Ans jusqu'au xvii^e siècle, une position stratégique pour le royaume de France⁴⁷.

Seigneurs et maisons nobles à Charmoilles

Des seigneurs de Charmoilles sont connus à partir du xii^e siècle (Regnier II de Nogent en 1164⁴⁸). Le sire de Choiseul y avait un alleu jusqu'à la fin du xiii^e siècle sans que l'on sache par qui il fut repris. Le reste du village est passé sous domination champenoise dans le courant de ce siècle⁴⁹. La seigneurie était divisée en trois fiefs rendables et jurables, trois justices. Le premier fief était ecclésiastique et la maison associée se situait « près de l'église⁵⁰ ». Le chapitre de la cathédrale de Langres était collateur de la cure à partir de 1228. Les deux autres

fiefs étaient laïcs et ils relevaient pour partie de la prévôté de Nogent pour le bailliage de Chaumont et pour partie de celui de Langres, à partir de Philippe VI⁵¹. Charmoilles était donc considéré comme un secteur sensible, à la jonction des domaines, où « le bailliage de Chaumont se heurtait à l'église de Langres⁵² ».

Une liste des multiples seigneurs tenant fief à Charmoilles peut être établie, même si quelques ombres persistent (fig. 2 et 3). Notre attention est attirée surtout sur ceux qui ne se sont pas contentés d'un simple hommage au roi, qui avaient une fonction ailleurs dans la société féodale, et qui ont donc précisé quels types de biens immobiliers ils détenaient.

Parmi les seigneurs éminents recevant l'hommage et l'aveu et dénombrement, on remarque donc :

- Le comte de Champagne, à qui étaient généralement dûs des services de garde, le plus souvent au château de Nogent (1249-1252, 1256-1270, 1274-1275). Un hommage a aussi été rendu à son représentant, le bailli de Chaumont (1492), malgré l'incorporation de ce comté dans le domaine royal en 1361. Apparus sur la scène après cette date, les Montarby ont toujours rendu un hommage direct au roi. Mais leur blason, semblable à celui de la maison de Nogent, laisse peu de doute sur leur mouvance ;

- Le duc de Bourgogne, dont les officiers, les Saint-Seine (un panetier en 1400 et 1407, un chambellan en 1444, un maître d'hôtel en 1463) étaient installés à Charmoilles. Ils rendaient cependant leurs aveux et dénombrements directement au roi ;

- L'évêque et le bailliage de Langres, qui apparaissent ponctuellement comme seigneurs directs (1228, 1464, 1672-75, 1775).

Au xiii^e siècle, a notion de maison forte apparaissait seulement⁵³, en possédant comme principal attribut défensif la présence de *milites*. C'était avant tout l'habitat d'une petite aristocratie de village et le point d'appui d'une

43. Lettres patentes de Louis XII en 1498 et 1499 : GRASSOT, *Histoire du Bassigny champenois...* p. 193.

44. COVELLI (David), « Le système défensif langrois au xvi^e siècle » in : *Villes fortes et fortifications de Haute-Marne, Journées haut-marnaises d'Art et d'Histoire 1988, Les Cahiers Haut-Marnais* n° 177, 1989 p. 4-9.

45. PIÉPAPE, *Histoire militaire...* p. 107 à 114.

46. PETITPIERRE, *Harmonies...* p. 180.

47. WILSDORF-COLIN, « La mise en défense de la ville de Langres... » p. 173.

48. JOLYBOIS (Émile), *La Haute-Marne ancienne et moderne, dictionnaire géographique, statistique, historique et biographique de ce département*, Chaumont : Miot-Dadant, 1858, p. 111.

49. POISSONNIER « Les sires de Choiseul... » p. 21.

50. ABRAHAM (Joseph), *Dictionnaire des communes du département de la Haute-Marne*, Chaumont : imp. champenoise, 1924, p. 75.

51. JOLYBOIS, *La Haute-Marne...* p. 112.

52. PETITPIERRE, *Harmonies...* p. 163.

53. DEBORD (André), *Aristocratie et pouvoir : le rôle du château dans la France médiévale*, Paris : Picard, 2000, p. 165.

1228	Gui de La Roche, seigneur de Châtillon-sur-Saône, reçoit des biens à Charmoilles par sa femme, Elisabeth, fille de Regnier seigneur de Nogent, comme fief de l'évêque de Langres.	ADHM, G 542
1249-1252	Érard de Varennes-sur-Amance, Godin de Charmoilles, Amalphus de Charmoilles, Hugo de Charmoilles, Issabes de Buites, Millermus li Allienaz de Charmoilles : dénombrements de biens tenus du comte de Champagne, dont <i>domum...</i> à Charmoilles, et <i>domum fortem...</i> à Dampierre pour Érard.	LONGNON, <i>Rôles de fief...</i> ¹ n° 591, 620, 621, 624, 622
1256-1270 1274-1275	Arnoulz de Charmoilles et Hues de Charmoilles doivent des services de garde à Nogent et Dampierre pour le comte de Champagne au titre de biens à Charmoilles et Chauffour. Pas mention de maison.	LONGNON, <i>Documents...</i> ² n° 5935, 5945, 6961
1274-1275	Jehans (fils de Hugues ou Hues) rend hommage à la comtesse de Champagne et doit service de garde à Nogent pour ses biens à Charmoilles, dont une <i>maison forte</i> .	LONGNON, <i>Documents...</i> n° 6953
1274-1275	Dénombrement de Guillaume de Charmoilles de ses biens à Charmoilles tenus du comte de Champagne. Agnès de Charmoilles : services de garde à Nogent dus au comte de Champagne au titre de biens à Charmoilles.	LONGNON, <i>Documents...</i> n° 6966, 6976
1274-1275	Gilles de Nogent : services de garde à Nogent, dus au comte de Champagne au titre d'une <i>maison forz</i> à Charmoilles.	LONGNON, <i>Documents...</i> n° 6979
1400, 1405	Ph. de Montarby, épouse Étienne de Charmoilles, cité comme parent dans le contrat de mariage de Simon de Nogent.	ADHM, 1 Mi 2 MONOT, <i>Une famille...</i> ³
1444	Guillaume de Saint-Seine, chambellan du duc de Bourgogne, rend dénombrement au roi de terres à Charmoilles, Dampierre, Lannes, Marnay, Vitry.	ADHM, GF 66
1463	Guillaume de Saint-Seine († après 1480), chevalier, maître d'hôtel du duc de Bourgogne, rend dénombrement au roi d'une <i>forte maison</i> à Charmoilles et de biens à Dampierre, Lannes, Marnay, Montigny-le-Roi, Vitry.	AN, P 175 n° 32
1464	Gui de Roiche, dénombrement de son temporel dont Charmoilles, par l'évêque de Langres pour le roi.	AN, P 174 n° 135
1492 et 1499	C. et L. de Bernault rendent hommage au bailli de Chaumont puis au roi pour les <i>chastel, maison forte, terre et seigneurie de Charmoilles</i> tenus de leurs femmes L. et B. de Saint-Seine.	AN, P 164 n° 106, n° 123
1498	Perceval de Montarby († 1512), écuyer rend hommage au roi pour terres et seigneurie à Charmoilles et Dampierre.	AN, P163 n° 322, fig. 2a
après 1519	B. et L. de Saint-Seine rendent dénombrement au roi pour une <i>maison forte</i> à Charmoilles.	AN, P 175 n° 36
1569	L. de Saint-Seine rend dénombrement au roi pour ses biens à Charmoilles, dont concession à G. de Jurlus.	AN, P 175 n° 39
1588	Dénombrement de François de Montarby, écuyer et seigneur de Charmoilles, au roi, pour biens à Charmoilles dont <i>maison</i> et fief de G. de Jurlus comprenant <i>maison avec clos</i> et pourpris.	AN, P 175 n° 50
1606	Anciennes terres et seigneuries de Ch. de Saint-Belin à Charmoilles et Vitry, adjudication par décret du bailliage de Chaumont à J. Legoux (de Saint-Seine) puis à J. Dufour qui transmet à N. Dufour mariée à F. Trevey seigneur de Beauregard.	AN, T 1 123.10 : 2 actes
1624	Maison La Baronnerie, date sur la plaque de cheminée au fond de la « nouvelle cheminée ».	
1665	J.-B. Girault écuyer seigneur de Charmoilles rend dénombrement au roi pour la <i>maison forte</i> .	AN, P 216.1 n° 120
1687	Claude de Montarby hérite de F. de Montarby comme seigneur de Fréville, Charmoilles et rend dénombrement au roi de la <i>maison du baron</i> .	AN, P 221.2 n° 124 et Q 1.696
1721-1733	N. Desserey reprend terres et seigneurie de J.-A. Legoux (de Saint-Seine) et G.-A. Girault (2/5 ^e de Charmoilles) et rend dénombrement au roi.	AN P 223.3 n° 313, P 173 f° 79 - R 4-939, P 173 n° 73
1731	Maison de La Baronnerie, date sur le puits.	
1772	Edmée d'Orsan du Rozet fait restaurer la croix des rogations au-dessus de sa maison, route de Langres, en y apposant ses armes.	FÈVRE, <i>Charmoilles...</i> ⁴
1803	Château du nord : inscription sur la pierre de fondation dans l'ébrasement d'une baie : J. Felix + / de Simony Floreal / An X + (avril-mai 1803).	
vers 1800	Construction du pont sur la Coudre avec les pierres de l'église de Tronchoy.	GRAPINET, <i>Histoire...</i> ⁵
1810 ?	De Simony : ont offert la croix du pont de la Coudre.	
1836-1838	Construction de la nouvelle église et du pont de Rolampont.	

- LONGNON (Auguste), *Rôles des fiefs du comté de Champagne sous le règne de Thibault le Chansonnier (1249-1252), publiés d'après les minutes conservées au Trésor des Chartes...*, Paris : H. Menu, 1877.
- LONGNON (Auguste), *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie (1172-1361)*, t. 1 : les fiefs, Paris : Imprimerie Nationale, 1901.
- MONOT (Sandrine), *Une famille de noblesse d'épée campagnarde au XVI^e et XVII^e siècles : les De Montarby*, Mémoire de maîtrise, Université de Bourgogne, 1994.
- FÈVRE (A., curé de Charmoilles et de Tronchoy), *Charmoilles, familles, actes religieux, 1669-1862*, ADHM, 104 REV 1985.
- GRAPINET (P.), *Histoire des trois châteaux de Charmoilles et des familles seigneuriales : Montarby, Simony, Orson, Girault, Larne, Philpin de Rivière et d'autres, d'après les écrits d'Ambroise Febvre*, 1995, bibliothèque diocésaine de Langres.

Fig. 2 : sélection de sources et de dates : seigneurs, biens et événements.

Place forte nord, (près de la Coudre) mouvance : Bourgogne, Champagne, Langres	Maison du Baron (côté Langres) mouvance : Champagne	Maison noble (près de l'école) mouvance : Langres
T. de St-Seine (1400, 1407, † 1412) G. de St-Seine (1444, 1463, 1497) C. et L. de Bernault ; L. et B. de St-Seine (1492, 1499, 1504) G. de Bernault ; A. Bouton († 1535) A. de Bernault (1519) C. de Bernault C. de St-Belin (1588, † 1594)	construction L. et B. de St-Seine (1519) G. Jurlus (1569) Trevey, 4 générations 1606 > 1652 au minimum J.-B. Girault (1656-1675) G., C.-J. et C. Girault (1682-1724) J.-B. d'Orsan (1708, 1724) E. d'Orsan (1768, 1772) J. Legoux > J.-A. Legoux (plusieurs générations) et G.-A. Girault puis N. de Serrey (1721, 1733, 1771) Gillet (1775) R.-F. Deville, Guiniève Larmes (1810 >) C.-J.-B. de Piépape (1834 >) L. de Piépape (1855 >) Wichard (1883-1944) Visto (1945 >) Floriot (1979 >)	F. de Montarby (1588) Jacques puis Jean et L. de Montarby aménagement ? C.-A. de Montarby (1682, 1687) J.-B. de Montarby (1722 > 1733 min) E.-L. de Montarby (1776, † 1794) C.-A. de Montarby († 1815) J.-A. de Montarby (1817, 1829) Rouillot, André, Négnin (xx ^e siècle) Ravera
Jacques de Montarby Jean de Montarby (1650) F. de Montarby (1668, 1671) P. de Chatenay ; M. Girault (1735 >) lien avec château de Prangey G. de Chastenay (1761, 1766, 1776) de Simony (1791 >, 1794) de Simony, maire de 1810 à 1830 Philpin de Rivière ; de Simony (1853 >) A. Sommelet (1856 >)		
Richard et Cousin		

Fig. 3 : chronologie des occupants des trois maisons seigneuriales de Charmoilles.

seigneurie domestique⁵⁴. En 1249-1252, le type de maison existant à Charmoilles n'est pas encore précisé, et aucune des maisons nobles actuellement conservées n'existait encore. Il s'agit donc sans doute d'une solide bâtisse à flanc de coteau, associée à l'ancienne église, sans autre réalité stratégique que de dominer symboliquement le village pour affirmer une autorité. Elle n'était pas sensée être dotée des attributs défensifs associés à ce type de site deux siècles plus tard⁵⁵. Elle correspondait à

54. PESEZ (Jean-Marie), « Maison forte, manoir, bastide, tour, motte, enceinte, moated-site, Wasserburg, ou les ensembles en archéologie » in : BUR (Michel) (dir.), *La maison forte au Moyen Âge, actes de la table ronde de Nancy - Pont-à-Mousson, 1984*, Paris : CNRS, 1986, p. 311-339, ici p. 333.

55. MESQUI (Jean) « Maisons, maisons fortes ou châteaux ? les implantations nobles dans le comté de Valois et les franges occidentales du comté de Champagne aux XIII^e et XIV^e siècles » in : BUR, *La maison forte au Moyen Âge...* p. 185-214, ici p. 210-211.

une co-seigneurie ou à une garnison du comte de Champagne. Ces *milites* semblaient par ailleurs cohabiter avec d'autres qui se disaient plus volontiers sujets de l'évêque (1228). En 1274-1275 coexistaient ainsi Gilles de Nogent, Hues et Guillaume de Charmoilles, Jehans. Dès cette époque, des cohabitations ou des co-seigneuries apparaissent clairement, et cette coexistence de trois seigneuries a laissé dans les mémoires des témoignages de rivalités malsaines pour les habitants.

Une maison forte est de nouveau avouée par Guillaume de Saint-Seine, homme du duc de Bourgogne, en 1463. Lors de son précédent aveu et dénombrement de 1444, elle n'était pas mentionnée. Sa construction est située vers 1450⁵⁶. On ne sait qui l'a financée, mais la suite des événements donne peut-être une

56. ROUSSEL (abbé), *Le Diocèse de Langres, histoire et statistique*, Langres, 1875, vol. 2, p. 424.

indication. En effet, des moyens importants semblent avoir été mis en œuvre, même si le cantonnement en tours a pu rester incomplet⁵⁷. Or, la rénovation de l'enceinte de la ville de Langres a démarré en 1469-1472 avec la tour Saint-Ferjeux, et vers 1472-1481, la tour Virot est construite ou largement remaniée « à l'aide de matériaux provenant de la démolition de la maison forte de Charmoilles⁵⁸ ».

L'histoire militaire de la place se termine là, à l'aube de l'époque où ont été construites les deux autres maisons nobles du village.

La « maison forte » du nord

L'environnement

L'implantation et l'emplacement d'une maison noble sont corrélés à un objectif politique, à des enjeux économiques, à un statut juridique des terres, et à quelques détails techniques (aptitude du terrain à la défense, accessibilité des matériaux de construction...) qui rendent son installation nécessaire ou avantageuse.

La Coudre longe le site au nord. Mais l'existence passée de fossés d'une dizaine de mètres autour des trois autres côtés d'une plate-forme de 64 x 30 à 35 m est attestée par différents indices (fig. 4). Ce sont d'abord des tracés parcelaires du cadastre de 1834. Au sud, une ancienne limite est présente à mi-distance entre le pied du coteau et la plate-forme, depuis le pignon du bâtiment de ferme adossé à la tour est et à un vestige de courtine, jusqu'à un bâtiment (disparu ou mal placé) situé par le cadastre vers l'angle sud-ouest de la plate-forme. Et un pied de talus assez abrupt au sud n'est sans doute pas anodin. À l'ouest de la tour ouest, on remarque une parcelle quadrangulaire étroite comme un fossé. Elle s'étend de la tour carrée sud-ouest aux abords de la Coudre. Ces zones sont de plus marquées par l'omniprésence de l'eau, sans que sa provenance directe soit visible. À l'est de la plate-forme, côté pré, le terrain le long du bâtiment est très humide toute l'année. Le niveau

inférieur de la tour est inondé en permanence. Le côté sud comporte encore deux trous d'eau, l'un au contact avec la plate-forme dans le jardin potager, l'autre au pied d'un bosquet et d'un escalier entouré d'une rocaille au milieu d'une pelouse. Le niveau de l'eau s'y trouve à plus de 1 m au-dessus de celui de la Coudre, au nord de la plate-forme. Enfin, une mare était autrefois présente aux environs de l'angle sud-ouest de la plate-forme, ainsi qu'une cressonnière au pied de la tour ouest. Elles se trouvaient sur le tracé d'un ruisseau, issu du coteau situé au sud, parallèle à la rue Vinot, et coulant au pied de cette tour vers la Coudre. Cette eau sourd au sommet des grès du Domérien supérieur et entretient dans le terrain une nappe au sud de la plate-forme castrale. La modestie ou la vétusté des drainages existants provoque sa rétention, à défaut de son écoulement dans des fossés comblés. Le site semble donc avoir été organisé sur une plate-forme fossoyée.

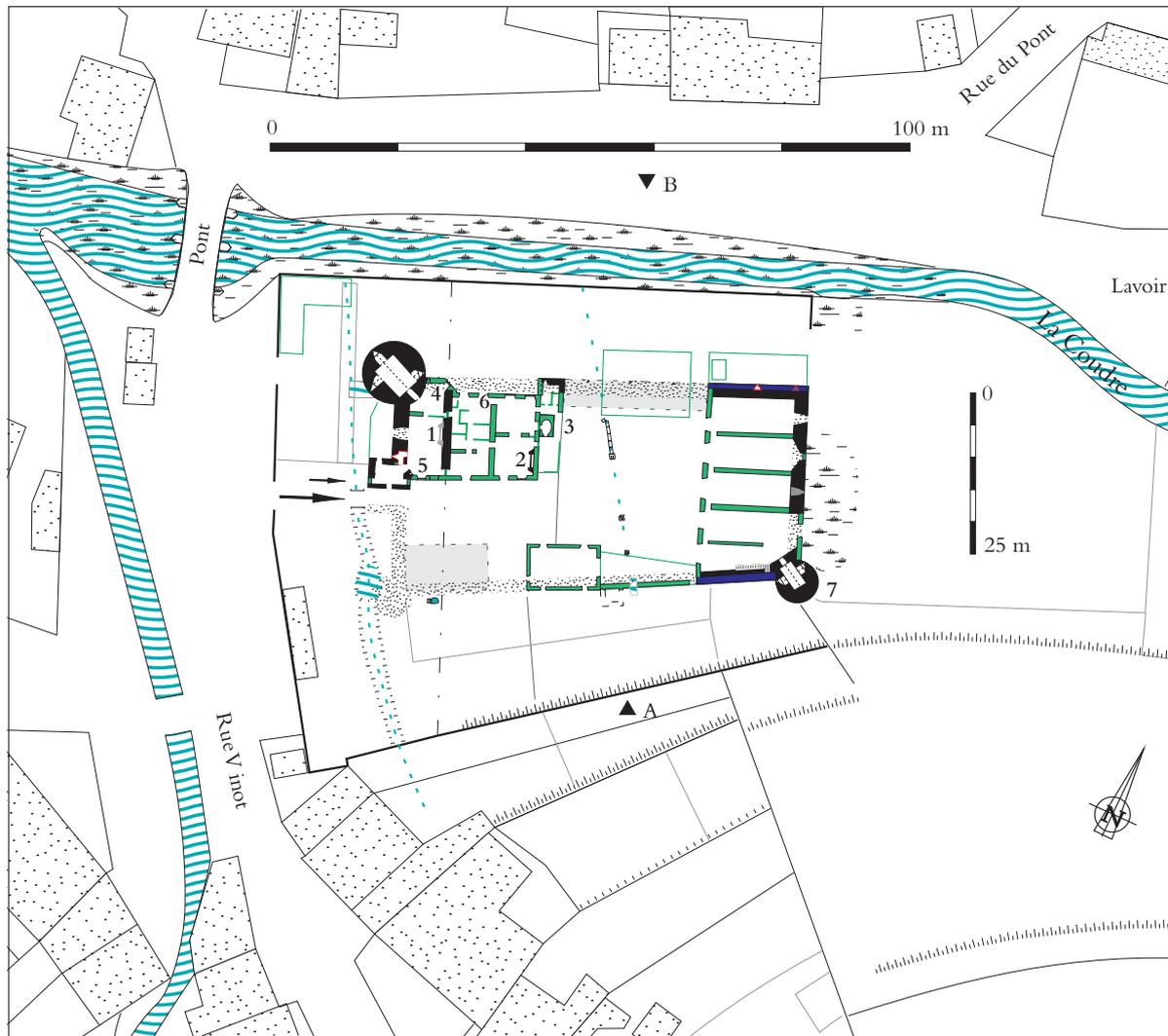
La construction dépendait évidemment aussi de la disponibilité des matériaux et le choix de la pierre renvoie comme toujours à des raisons économiques, fonctionnelles et de prestige architectural.

Les ressources ne manquent pas. Le relief de la région est structuré par une plate-forme structurale en calcaire à polypiers et crinoïdes du Bajocien moyen et inférieur (ère Cénozoïque, Jurassique moyen, J1a-b), installée sur le minerai de fer oolithique du Toarcien supérieur (Jurassique inférieur, I8). Des vestiges du calcaire oolithique ou marneux du Bajocien supérieur rajoutent quelques hauteurs isolées sur cette table assez sèche, souvent laissée boisée. Les vallées qui entaillent ce plateau traversent les marnes, argiles et schistes-carton du Toarcien inférieur, présentant des coteaux en pentes assez douces riches en écoulements d'eau au pied d'une petite cuesta. En fond de vallée, l'orographie entaille lentement les grès médioliasiques du Domérien supérieur (Jurassique inférieur, I6b), souvent protégés eux aussi par des dépôts argileux⁵⁹. Les zones basses de

57. MOUILLEBOUCHE, *Les maisons fortes...* p. 137.

58. Arch. de la ville de Langres, bibliothèque municipale de Langres, ms. 169, délibération de la chambre de ville.

59. MAUBEUGE (Pierre-Louis), *Notice explicative de la feuille de Nogent-en-Bassigny, carte géologique au 1/50 000*, Paris : BRGM, 1984, p. 5-9.



- | | | |
|---|------------------------------------|--|
| - - - Zones marécageuses | ■ Murs médiévaux, fondations | 1 : Grande cheminée : 1 ^{ère} moitié xv ^e s. |
| ▬ Eau | ■ Murs médiévaux, niv. 1 | 2 : Grande cheminée : 2 ^e moitié xv ^e s. |
| ▬ Bâti du village | ■ Murs médiévaux, niv. 2 | 3 : Four |
| ▬ Cadastre 1834 : bâtiment disparu | ▬ Murs médiévaux, embrasure niv. 2 | 4 : Tour d'escalier |
| ▬ Cadastre 1834 : ancienne limite parcellaire | ■ Murs postérieurs | 5 : Potager |
| | | 6 : Inscription 1803 |
| | | 7 : Tour est - pigeonier |

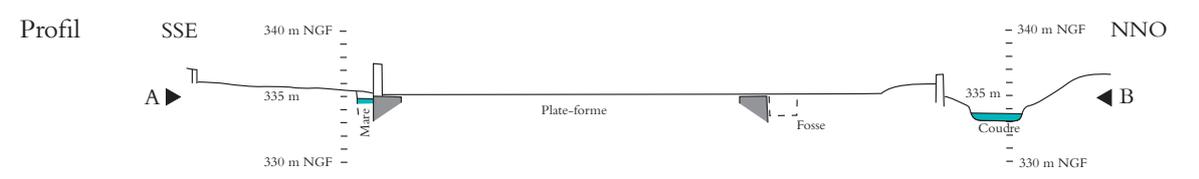


Fig. 4 : Charmoilles, la « maison forte » du nord, plan cumulatif et profil, sur fonds cadastraux de 1834 et 1983, 1/1 000 (infographie A. P.)

la région sont ainsi dominées à l'ouest par des plateaux de calcaires récifaux, et limitées à l'est par la côte du Rhétien sous-jacent (fin du Trias, Ib⁶⁰).

Les constructions d'un certain prestige justifiaient souvent l'ouverture d'une nouvelle carrière, et étaient volontiers réalisées en « pierre de Langres », et en moyen appareil réglé et à joint fins. Par contraste, les constructions paysannes traditionnelles du village étaient plutôt construites en petit appareil d'éléments à peine équarris et assisés de grès médio-liasiques, dits « pierre de sable » à Morimond⁶¹, et seuls les encadrements de baies bénéficiaient d'une pierre de qualité. La ruine de ces petites constructions est donc fréquente lorsqu'elles sont mal entretenues.

Les calcaires « à entroques » sont mis en œuvre en moyen et grand appareil, souvent à bossage, autre déterminant architectural et social bien connu. Mais il s'agit ici de parements à bossage rustique ou d'économie, une simple ciselure d'encadrement régularisant les arêtes du bloc pour un meilleur ajustage, sans dresser véritablement un parement, par souci d'économie de travail⁶² avant l'apparition de l'usage de la scie pour le débitage de ces calcaires durs. Ces ciselures périphériques étaient réalisées à la gradine et au ciseau droit, et le reste des faces grossièrement dressé au marteau têtue, ou laissé brut de carrière.

L'observation de dix échantillons sur chacun des appareils de quatre parties médiévales du site (courtine sud, nord, tour est, ouest) a permis d'identifier plus précisément des calcaires très durs à polypiers et crinoïdes (entroques et encrines), plus ou moins ferrifères, issus du

Bajocien inférieur et moyen. C. Durlet a distingué parmi les échantillons deux faciès principaux : un calcaire à fragments de crinoïdes et autres (pelloïdes, lammelibranches, foraminifères, bryozoaires, coraux) dans un liant ankéritique brun (ou ciment sparitique rougeâtre), de micro-faciès grainstone, wackestone ou packstone (termes désignant la proximité et le liant entre éléments) ; et un autre calcaire, bioclastique et oolithique, plus fin et moins ankéritique que le premier⁶³. L'échantillonnage n'est pas suffisant pour discerner des dominantes d'utilisation à l'époque médiévale. Mais il permet au géologue spécialisé d'éventuellement assez homogène pour la courtine sud, plus diversifié pour la tour ouest, et de remarquer par contraste l'usage d'une « encrinite pure de type Saint-Ciergues » pour le logis napoléonien (1803). Il attire enfin notre attention sur la présence d'un bloc de 70 x 50 cm d'ankérite brune ou dolomite ferrifère de l'Aalénien parmi les composants de la base de cette tour ouest. Cet étage géologique est absent de la carte géologique au 1/50 000, indiqué en JIV sur celle au 1/80 000 (n° 99, Langres), donc plus ou moins associé aux affleurements de minerai de fer oolithique du Toarcien supérieur (I8).

La confrontation des cartes géologiques et du terrain aux environs de Charmoilles confirme l'existence d'une demi-douzaine de carrières présentes en bord de plateau et sur celui-ci. Les premières nous semblent à privilégier, du fait de la préexistence d'un front de taille, et de l'existence d'anciens chemins les reliant directement au débouché de leur production (Tronchoy, Bourg et Grand Jardin ; Charmoilles, La Renaudine). Ce sont les petites carrières du plateau (Tronchoy, Bois Michelin ; Charmoilles, Le Rienbeau), dont l'usage aux XIX^e et XX^e siècles a été conservé dans les mémoires, qui ont la probabilité la plus faible d'avoir été ouvertes pour cette construction du XV^e siècle.

60. BUR, « Les enjeux de la politique territoriale... » p. 3.

61. ROUZEAU (Benoît), BENOIT (Paul), GÉLY (Jean-Pierre), « Usage monumental d'une pierre locale : le grès infraliasique à l'abbaye de Morimond » in : BLARY (François), GÉLY (Jean-Pierre), LORENZ (Jacqueline) (dir.), *Pierres du Patrimoine européen, économie de la pierre de l'antiquité à la fin des temps modernes, actes du colloque international de Château-Thierry (octobre 2005)*, Paris : CTHS, 2008, p. 377-385.

62. MESQUI (Jean), « Parements à bossage dans la fortification et le génie civil en France au Moyen Âge », *Château-Gaillard*, t. XIII, p. 97-126, ici p. 113.

63. DURLET (Christophe), « Travail de la pierre » in : JOLY (Martine), *Langres, Carte Archéologique de la Gaule, pré-inventaire archéologique publié sous la direction de M. Provost*, Paris : Académie des inscriptions et belles lettres, Ministère de la culture, 2001, p. 95-97.

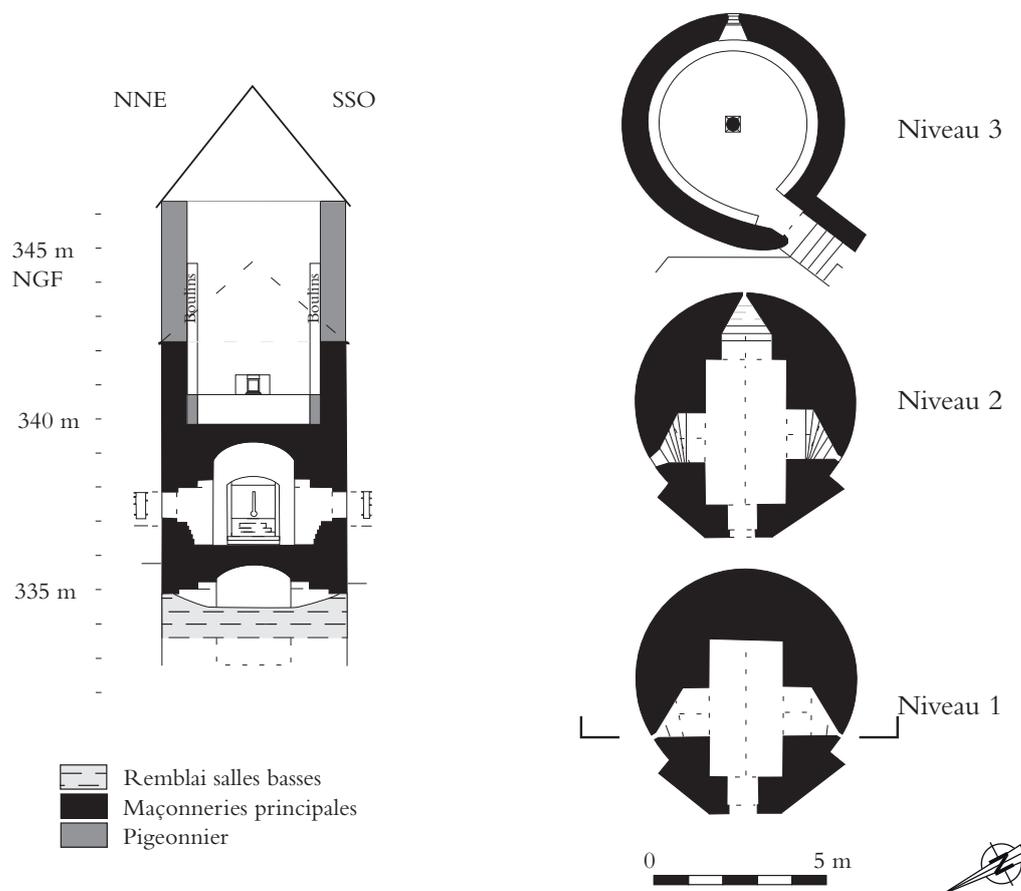


Fig. 5 : plans par niveaux et coupes de la tour orientale (dessins A. P.)

Les bâtiments

Les angles occidentaux et orientaux du site sont garnis de deux tours rondes à trois niveaux, et une tour quadrangulaire est toujours présente dans l'angle sud-ouest du grand corps de logis. La plate-forme sommitale de la tour orientale a été surélevée et couverte à l'époque moderne pour servir de colombier. Elle a conservé cette désignation et les équipements intérieurs en sont assez bien conservés (poteau central, échelle, potence de support et boulins). Il n'existe ni témoignages verbaux ni traces apparentes de l'existence passée d'une autre tour. À l'exception du logis principal, les bâtiments s'adossent aux anciennes courtines de façon à dégager une cour centrale.

Les maçonneries médiévales du site sont en appareil assisé, et même réglé (de taille décroissante de bas en haut), souvent à bossage rustique plus ou moins régulier, en parti-

culier pour les deux tours circulaires. Ce moyen appareil est d'ailleurs parfois considéré comme « une constante de l'identité locale⁶⁴ » à mi-chemin entre un groupe architectural barrois et un groupe bourguignon⁶⁵. Il est apparu en Haute-Marne dès le XII^e siècle à Chaumont et Vignory⁶⁶. Il est fréquent dans la seconde moitié du XIII^e siècle⁶⁷ et il réapparaît fréquemment fin XV^e - début XVI^e siècle, associé au développement de l'usage de l'artillerie⁶⁸. À Charmoilles, il est effectivement associé à la présence de nombreuses ouvertures de tir.

64. CORVISIER, « Châteaux et maisons fortes... » p. 4.

65. MESQUI « Parements à bossage... » p. 104-105.

66. MESQUI (Jean), *Les Châteaux forts, de la guerre à la paix*, Paris : Gallimard, 1995 (découverte Gallimard, 256), p. 69.

67. WILSDORF-COLIN « La mise en défense de la ville de Langres... » p. 173.

68. MESQUI, *Les châteaux forts...* p. 69.



Fig. 6 : vue d'ensemble de l'angle et de la tour orientale (cl. A. P.)

La tour orientale mesure 6 m de diamètre (19 pieds environ) et comprend trois niveaux (fig. 5 et 6). Les deux premiers sont composés chacun d'une salle voûtée en berceau, à l'aplomb l'une de l'autre. La salle inférieure présente deux embrasures de tir de flanquement dont seul le sommet des niches reste visible. La salle intermédiaire possède trois embrasures de tir à ébrasement interne triangulaire au fond d'une niche. Les ouvertures latérales, en vis-à-vis l'une de l'autre et à l'aplomb de celles de la salle inférieure, desservent chacune une large fente de tir destinée à flanquer les courtines (fig. 7). Une canonnière à fente de visée destinée au tir frontal occupe l'embrasure axiale. Les trois ouvertures se trouvent au-dessus d'une allège à degrés, droit ou tournant (fig. 8). Le niveau supérieur est une plate-forme circulaire à parapet. Elle est dotée d'un seul orifice de tir frontal, une petite fenêtre quadrangulaire à chanfrein droit extérieur et ébrasement intérieur, située à l'aplomb de la niche axiale du niveau intermédiaire (fig. 8). Aucune reprise n'est visible à l'extérieur à la hauteur de cette ouverture.



Fig. 7 : tour orientale niveau 2, fente de tir ouest. (cl. A. P.)

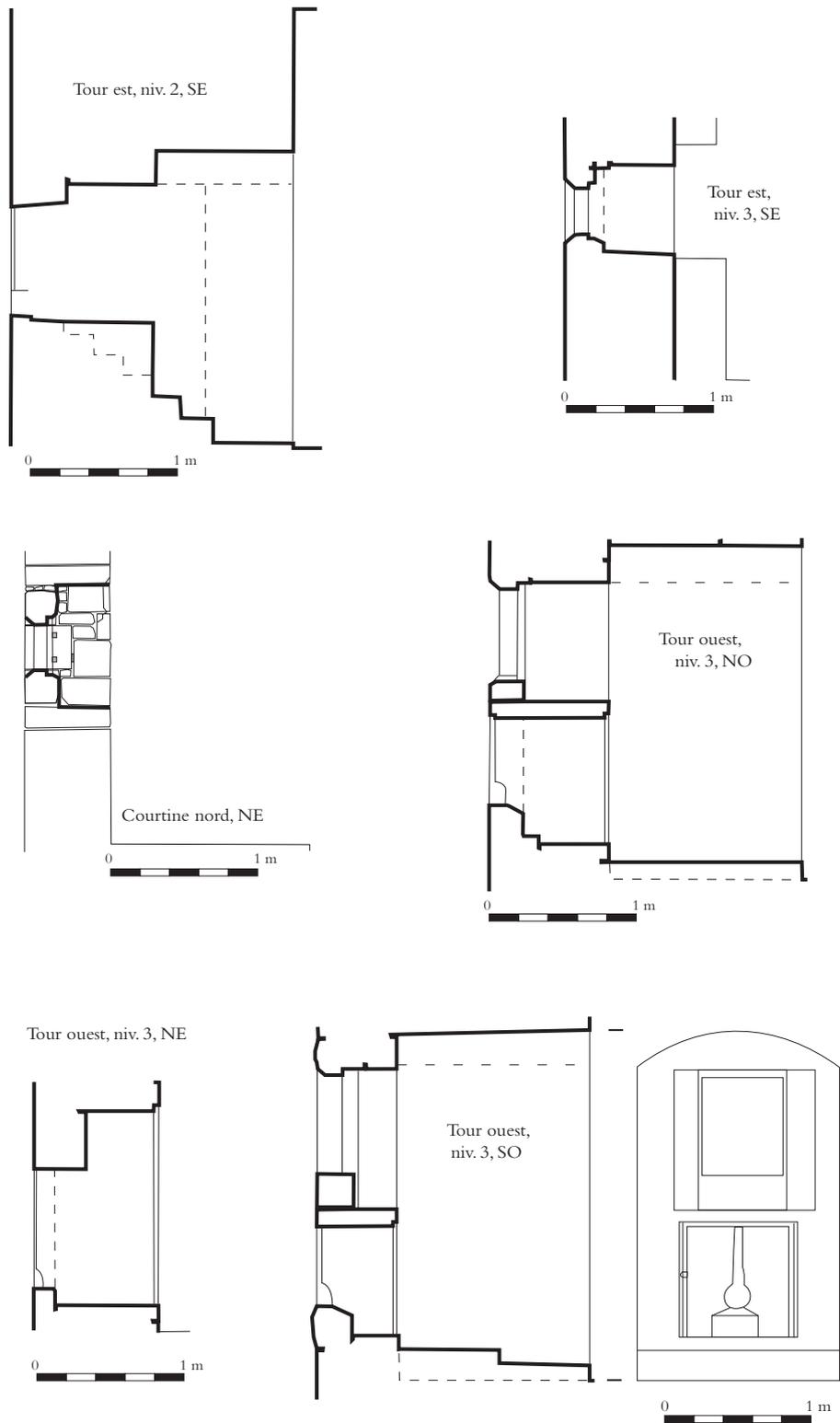


Fig. 8 : coupes des orifices de tir des tours et courtines, (dessins A. P.)

Orifice de tir	Localisation	Hauteur fente (en cm)	Largeur fente (en cm)	Diamètre canonnière (en cm)	Hauteur base canonnière sol intérieur (en cm)
Charmoilles					
Can. à fente de visée	tour O niv. 3 SO	40	6	17	Env. 50
Can. à fente de visée	tour O niv. 3 NO	46	5	17	Env. 50
Can. à fente de visée	tour O niv. 3 NE	66	4,5	16,5	Env. 30
Can. à fente de visée	tour O niv. 1 SO	66	5	18	80 ?
Can. à fente de visée	tour O niv. 1 NE	64	4,5	17,5	80 ?
Can. à fente de visée	tour E niv. 2 SE	55	5,5	17,5	88
Arch.-can. à étrier rond	courtine O niv. 2	30	5	13	?
Arch.-can. à étrier rond	courtine N niv. 2	37	3	13,5	Inf. 120
Fente de tir	tour E niv. 2 NE	74	27,5	sans	85
Fente de tir	tour E niv. 2 SO	75	17	sans	83
Canonnière	tour E niv. 3 SE	30	32	sans	100
Canonnière	courtine N niv. 2	31	31	sans	Inf. 120
Langres					
Fente de tir	tour Virot est	70	13	sans	

Fig. 9 : taille et type des orifices de tir de la maison forte.

Une fente de tir large de dimensions similaires à celles de la salle intermédiaire est présente sur la tour Virot à Langres (fig. 9). Cette fente de tir semble unique dans les fortifications de la ville (celles de la tour Saint-Didier étant bien différentes), alors que cette tour a été construite ou largement remaniée vers 1472-1481 « à l'aide de matériaux provenant de la démolition de la maison forte de Charmoilles⁶⁹ », et que ses ouvertures sont assez diverses et dites « maladroitement exécutées » (pancarte sur site). C'est ce qui nous invite à proposer l'existence passée d'une troisième tour, du côté où les matériaux ont été récupérés (côté village).

Des courtines ou portions de courtines ont aussi traversé le temps pour nous parvenir en élévation, ce dont témoigne la conservation ponctuelle ou plus étendue de nombreux détails architecturaux. Il s'agit des variations d'épaisseur des murs périphériques de certains bâtiments, associées à un escalier d'accès, des plates-formes sommitales, des fentes ou embra-

sures de tir, et des blocs à arrêtes et parements rapidement réalisés.

- La courtine ouest semble conservée entre la grosse tour ouest et la tour quadrangulaire. Il s'agit en effet d'un mur très épais, et qui intègre à hauteur du premier étage une galerie desservant une archère canonnière (obstruée) et les restes de son ébrasement interne (fig. 10). Les anciens se souvenaient de plus que l'embrasement de la porte d'accès au rez-de-chaussée et au milieu du mur (fig. 11), était autrefois fermée et occupée par une pierre à évier sous un jour. Il devait donc s'agir à l'origine d'une ouverture de tir. L'arrachement qui suit l'ébrasement intérieur originel de la casemate représente 1,15 m d'épaisseur.

- Un tronçon de la courtine nord a été conservé sous le mur pignon nord des anciens bâtiments de ferme situés à l'est de la maison forte (fig. 12, 13). L'appareil du mur, composé de blocs bruts d'extraction aux parements convexes, de taille décroissante de bas en haut (comme les tours), ainsi que son épaisseur (2 m) et sa hauteur en sont des indices. On y remarque aussi la présence de deux orifices

69. COVELLI, *Langres, guide touristique...* p. 12, 14.

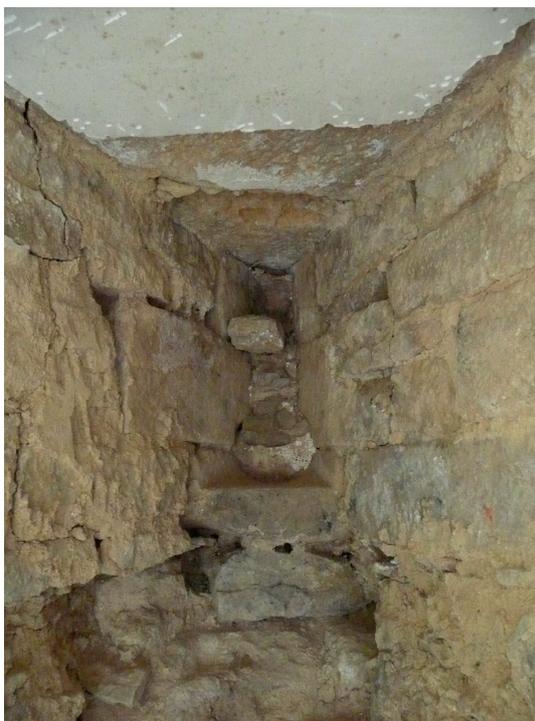


Fig. 10 : orifice de tir de la courtine ouest (cl. A. P.)

de tir. Près de l'angle nord du bâtiment, il s'agit d'une petite canonnière à fente de visée, obstruée et conservée sur deux assises sous le rebord du toit. Sa présence prouve qu'il n'y avait pas de tour dans cet angle du site. Au milieu du mur pignon, une petite fenêtre de tir quadrangulaire à chanfrein droit est conservée (fig. 8 et 14). Il s'agit du même modèle qu'au niveau supérieur de la tour orientale, ouverture conçue pour permettre le tir frontal d'une pièce d'artillerie conséquente. Elle traverse avec ébrasement intérieur un parapet de 0,58 m d'épaisseur, qui laisse encore derrière lui un espace d'utilisation de 1,35 m (4 grands pieds). Cet espace doit correspondre à un chemin de ronde puisqu'aucune reprise de maçonnerie n'est visible à l'extérieur à hauteur de ce changement d'épaisseur de mur. Cette desserte des postes de tir est située à environ 3 m au-dessus du sol de la plate-forme. Le parement d'origine semble monter jusqu'au-dessus de ces orifices, soit 4,80 m au-dessus de ce sol. Plus haut, le pignon proprement dit est en petit



Fig. 11 : courtine ouest, ancienne casemate (cl. A. P.)



Fig. 12 : courtine nord, parement extérieur, (cl. A. P.)



Fig. 13 : courtine nord, parement extérieur, (cl. A. P.)



Fig. 14 : orifice de tir de la courtine nord (cl. A. P.)



Fig. 15 : courtine orientale, vue de l'est (cl. A. P.)



Fig. 16 : courtine orientale, ouverture reprise à ébrasement interne (cl. A. P.)

appareil irrégulier enduit et postérieur. Lors du creusement d'une fosse à purin (profondeur minimale 1,70 m) dans les années 1960, la base de ce mur n'a pas été trouvée. La courtine est donc ici conservée sur 6,50 m de hauteur au minimum. Plus à l'ouest, d'anciennes soues à cochons s'appuyaient sur cette courtine. Elles ont été remplacées à la même époque par un hangar. Le tassement différentiel des remblais extérieurs et intérieurs à l'enceinte sous ce nouvel édifice est à l'origine d'une fissuration centrale de la partie inférieure de ses murs pignons, et témoigne encore de son tracé. Le petit bâtiment quadrangulaire situé au nord-est du corps de logis est également intéressant : son parement oriental ressemble toujours à un mur recoupé et régularisé et son parement nord est du même appareil que celui conservé en périphérie des bâtiments de ferme plus à l'est.

- La partie inférieure de la courtine orientale est conservée sur une grande partie de sa longueur (fig. 15).

Elle mesure 2,10 m d'épaisseur soit 6,5 pieds. On y trouve quatre ouvertures. La seconde en partant de la tour orientale se présente aujourd'hui sous la forme d'une fenêtre à barreaux, mal solidarifiée avec le mur environnant (fig. 16). À l'intérieur, sa base débouche directement sur un appui dallé très usé. La troisième est caractérisée par un ébrasement intérieur très ouvert et sa moitié inférieure est clairement remurée *a posteriori*. La quatrième est une porte au fond d'un ébrasement et imparfaitement solidaire du mur environnant. Deux au moins de ces trois anciennes ouvertures ont donc dû être des postes de tir, remplacés à l'époque moderne par de simples portes et fenêtres.

- L'extrémité orientale de la courtine sud est également conservée dans le mur pignon sud des anciens bâtiments de ferme (fig. 17). Ce mur en a l'épaisseur (environ 2 m) ; il présente une plate-forme de type chemin de ronde à hauteur du niveau supérieur de la tour associée (pigeonnier), ainsi qu'un escalier d'accès à ceux-ci qui semble d'origine (fig. 18).



Fig. 17 : courtine sud, vue générale (cl. A. P.)



Fig. 18 : courtine sud, escalier d'accès au chemin de ronde (cl. A. P.)

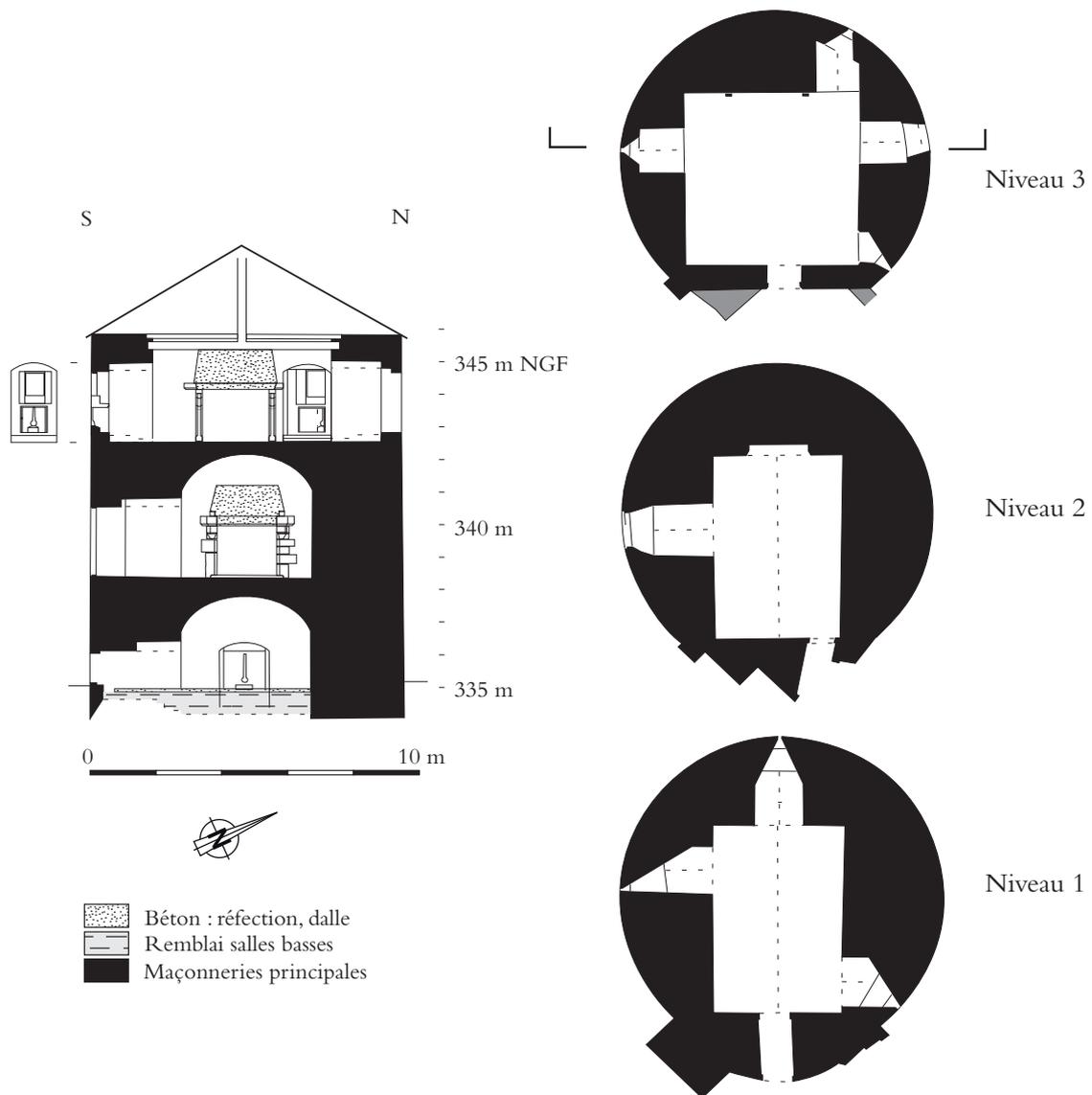


Fig. 19 : plans par niveaux et coupes de la tour occidentale (dessins A. P.)

Sous le niveau de la plate-forme, ce mur présente toujours le même moyen appareil. Au-dessus, la maçonnerie semble avoir totalement été refaite en petit appareil irrégulier et enduit, laissant un vestige étroit de l'ancien chemin de ronde (0,70 m).

La tour ronde occidentale mesure 9,25 m de diamètre (29 pieds environ) et comprend elle aussi trois niveaux (fig. 19 et 20). Les niveaux intermédiaire et inférieur sont tous deux composés d'une salle voûtée en berceau. La salle inférieure desservait trois embrasures de tir

dont les orifices sont des canonnières à fente de visée. Leur ébrasement interne triangulaire est placé au fond d'une niche de tir. Leur orientation est semblable à celles du niveau supérieur. La salle intermédiaire possédait une cheminée (fig. 21) et peut-être une ouverture, élargie en porte-fenêtre à l'époque contemporaine. C'est donc le seul espace de logement médiéval sécurisé et encore identifiable comme tel. Le niveau supérieur présente aussi une cheminée (fig. 22) et quatre ouvertures (fig. 8). Deux d'entre elles comportent une canonnière à fente de visée



Fig. 20 : vue d'ensemble des tours ouest (cl. A. P.)

dans l'allège d'une fenêtre quadrangulaire (fig. 8 et 23), aux proportions assez semblables à celles du château de Posanges (Côte-d'Or) par exemple. Elles étaient destinées à la fois à un tir frontal et à laisser entrer la lumière. Les parois latérales des niches de tir correspondantes ne semblent jamais avoir été munies de coussièges. La troisième est une petite canonnière à fente de visée au fond d'un simple ébrasement intérieur triangulaire et d'une petite niche (fig. 8 et 24). Elle était destinée à un tir de flanquement de la courtine nord. Une feuillure d'encadrement permettait d'associer une fermeture intérieure mobile à chacune de ces niches de tir. Outre la porte d'accès, une seconde donne sur le vide au nord et desservait un treuil extérieur jusqu'au xx^e siècle. Elle semble reprendre l'emplacement d'une ouverture à canonnière sous fenêtre quadrangulaire similaire aux deux premières. Cette tour, qui comporte deux

niveaux à cheminée, était donc à la fois une tour maîtresse et une tour de flanquement.

La tour carrée occidentale (fig. 20 à droite) possède un rez-de-chaussée très intéressant, bien qu'elle puisse paraître totalement d'époque moderne comme le grand corps de logis (fig. 25). L'accès par l'intérieur se fait par une porte qui traverse un mur assez épais, dont le parement est à 45° par rapport à l'axe longitudinal de la salle de rez-de-chaussée du logis (fig. 26), comme pour l'accès au niveau inférieur de la grosse tour ouest depuis cette même salle (les accès aux niveaux 1 et 2 des deux tours rondes ont cette orientation). Cette porte en recoupe une autre de 2 m de large, dont les piédroits et une partie de l'arc sont conservés dans la maçonnerie. L'ancienne couverture en arc est beaucoup plus basse que le linteau de l'actuelle porte, mais à une hauteur comparable à celle de l'accès au niveau inférieur de la grosse tour. Les murs nord et ouest de cette tour carrée ont une épaisseur de l'ordre de 1 m, presque deux fois supérieure à celle du mur sud. Les murs ouest et est de la tour sont percés chacun d'une porte (murée depuis), au contact avec le mur sud et donc en vis-à-vis l'une de l'autre. La face latérale d'une pierre ronde dépasse du parement intérieur au nord de la porte murée occidentale, à hauteur d'épaule actuelle. Pourrait-elle être un vestige d'un système d'entrée sur fossé ?

À l'extérieur, on distingue assez facilement cette moitié inférieure, en appareil assisé de moellons aux surfaces planes mais très souvent abîmées, où les assises sont plus épaisses et s'imbriquent souvent les unes dans les autres suite à des reprises (appareil polygonal rectangle), et une moitié supérieure de la tour, à appareil réglé de moellons aux surfaces parfaitement dressées (à partir du cinquième rang sous l'appui de la fenêtre murée).

Bien que pouvant paraître plus récente que les tours rondes à bossage rustique, cette tour possède donc des caractères ou vestiges d'attributs d'une ancienne entrée à tour-porche en saillie :



Fig. 21 : cheminée de la tour ouest, niveau 2, vue d'ensemble (cl. A. P.)



Fig. 22 : cheminée de la tour ouest, niveau 3, mouluration supérieure du montant nord (cl. A. P.)

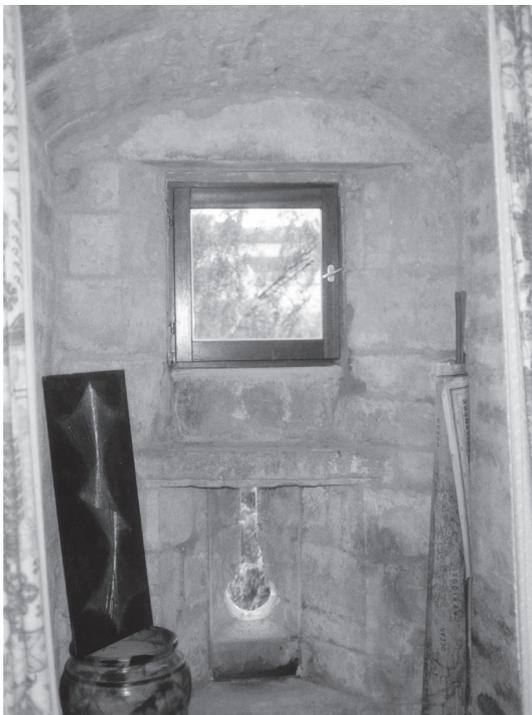


Fig. 23 : orifice de tir, tour ouest, niveau 3, canonnière sud (cl. A. P.)



Fig. 24 : orifice de tir, tour ouest, niveau 3, canonnière nord (cl. A. P.)

- une situation approximative au milieu du tracé de l'ancienne courtine occidentale, tracé associé à une parcelle en forme de fossé qui remontait de la Coudre jusqu'à ce niveau sur le cadastre de 1834 ;

- un accès intérieur inférieur orienté à 45° et surbaissé par rapport au sol actuel (comme pour les deux autres tours) ;

- un accès intérieur supérieur par un couloir provenant de l'ancienne salle haute ou d'apparat du logis, dans l'épaisseur de la courtine, et desservant une archère canonnière à étrier rond et ébrasement intérieur (fig. 10) ;

- des murs d'épaisseur comparable à celui sur lequel était anciennement adossée la cheminée du logis ;

- deux portes en vis-à-vis, l'une vers l'intérieur de la maison forte, l'autre vers l'extérieur, comme les deux extrémités du guichet de ce type d'ouvrage. Elles font 2 pieds de large, dimension fréquente pour ce type de passage piétonnier.

Il suffit de concevoir en plus la possibilité de la disparition de la moitié de tour où se trouvait le passage charretier (2,60 à 2,80 m), ainsi que l'effacement de son raccord avec celle où se trouve le passage piétonnier. De ce côté, la partie haute a été reconstruite dans un second temps.

Il serait surprenant que le tablier du pont d'accès à la plate-forme par dessus les douves n'ait pas été mobile, au moins en partie. Plusieurs systèmes de mobilité existent dès l'époque médiévale. Les maçonneries n'en ont pas conservé de traces, ce qui n'empêcherait pas la présence d'un pont-levis à flèches et contrepoids, système encore dominant à 69 % en France en 1859⁷⁰. Cette absence de vestige peut en effet s'expliquer, en cas d'intégration à la porte charretière, par une fragilisation des maçonneries médiévales à l'origine de leur disparition puis de la reconstruction de la moitié haute du côté conservée de cette tour. On peut aussi proposer la localisation de ce



Fig. 25 : tour porche, façade ouest, rez-de-chaussée extérieur (cl. A. P.)

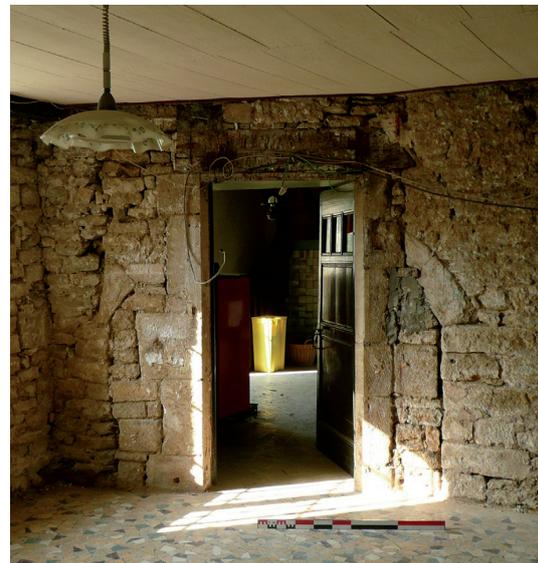


Fig. 26 : tour porche, façade nord, rez-de-chaussée intérieur, porte d'accès depuis le logis (cl. A. P.)

70. JOSSERAND (Max), *Ponts-levis et ponts-levis de Chalon-sur-Saône*, Chalon : Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, p. 31-45, 77.

système sur une pile de pont intermédiaire ou dans un ouvrage avancé en bois⁷¹.

L'espace construit adossé à ces deux tours du côté ouest de la place correspondait sans doute à la résidence seigneuriale. Au rez-de-chaussée, le bâtiment semble avoir associé les fonctions de défense (desserte d'une casemate de tir et circulation), de préparation des repas (cheminée monumentale, potager, pierre à évier), et peut-être de vie collective avec chauffage dans une pièce assez vaste dont l'organisation de l'éclairage par l'est et le sud reste une question sans réponse (fig. 27 et 28). Cette salle, qui possède de nombreux attributs de cuisine, a une superficie intérieure d'environ 5 x 10 m et est couverte d'un plafond à poutres et solives à 2,50 m au-dessus du sol actuel, soit une hauteur d'origine approchant les 3,60 m.

L'*aula*, salle seigneuriale d'apparat, en principe bien éclairée⁷², se serait trouvée en hauteur au niveau supérieur, auquel se situe également la pièce semi-aveugle (*camera* ?) de la grosse tour. Les commodités devaient avoir été placées en encorbellement au-dessus des fossés. L'emplacement de la circulation d'un niveau à l'autre a toujours dû se trouver en vis-à-vis des accès à chaque salle de la tour. Même si l'escalier actuel n'est pas très ancien, il pérennise sans doute un système simple à volées droites en bois. Il faut donc concevoir un premier corps de logis ouest de plan barlong associé à ces deux tours, sur la façade est duquel est venu s'accoler après 1803 (date sur la première pierre) un second logis plus vaste.

Le confort et l'apparat : cheminées et blason

Les bâtiments ont conservé trois cheminées médiévales en pierre de taille.

Les niveaux intermédiaire et supérieur de la tour ouest sont chacun équipés d'une chemi-

née, placée à l'ouest, dans l'axe de la salle, à l'opposé de l'accès (fig. 21 et 22).

La cheminée du niveau supérieur (fig. 22) est de type adossé, avec une surface de chauffe totalement hors œuvre. Elle est délimitée par de simples supports engagés à chanfreins droits, espacés de 2 m, et se terminant en hauteur par deux ressauts courbes de part et d'autres qui créent des corbeaux de support du faux manteau. Le chambranle était composé d'une simple dalle au bord inférieur chanfreiné droit, conservée à ses extrémités. Le château de Brancion (Saône-et-Loire) par exemple, possède une cheminée de style assez proche et datée du *XIV^e* siècle.

La cheminée de la salle du niveau intermédiaire (fig. 21) est de type incorporé, et se compose d'unâtre à moitié hors œuvre, d'un contrecœur dans œuvre avec tableaux latéraux à arêtes chanfreinées. Son ouverture n'atteint que 1,80 m. Le faux manteau se compose de culots sans doute prismatiques supportant une assise de 1 pied d'épaisseur, à arête inférieure chanfreinée (parties latérales d'origine), et qui supportait la hotte. Le conduit de la cheminée inférieure passe juste derrière le contrecœur de la cheminée supérieure, et les conduits se suivent pour sortir au même endroit⁷³. Cette association en colonne chauffante est un gage de l'ancienneté de la présence des deux cheminées. Le niveau inférieur de cette tour était donc destiné à la défense, le niveau intermédiaire à l'habitat (*camera*), le niveau supérieur associant seul ces deux usages.

Le rez-de-chaussée du corps de logis ouest, le plus ancien (fig. 27), était équipé d'une cheminée de prestige, associant une taille supérieure aux autres et un décor héraldique sur hotte droite. Lors du partage de la propriété au milieu du *XX^e* siècle, cette cheminée fut déplacée (arrachement de 3,90 m) et remontée telle qu'elle se trouve actuellement à l'extrémité est du logis d'époque moderne. Une photo de 1938 montre cette cheminée avant déplacement, à moitié enterrée dans un sol rehaussé,

71. JOSSERAND, *Ponts-levis...* p. 29-34.

72. LESCUYER (Jeanne-Marie), POISSON (Jean-Michel), « Fonction des pièces dans les châteaux bressans au *XIV^e* siècle : l'apport des textes pour l'archéologue » in : POISSON (Jean-Michel), *Le château, forteresse habitée*, (Document d'archéologie française, 32), Paris : Maison des sciences de l'homme, 1992, p. 21-28.

73. Constat de B. Cousin lors de la restauration du toit de l'édifice.



Fig. 27 : cheminée du rez-de-chaussée du logis. État et emplacement à l'ouest en 1938 (coll. particulière).

sans doute d'environ 1 m depuis l'origine (fig. 27). Elle illustre la conversion en bases des consoles à chanfreins concaves supportant autrefois le manteau lors de ce remontage, qui ne semble pas avoir réutilisé tous les éléments d'origine, en premier lieu les bases (fig. 29).

Cette cheminée était ancrée dans un mur épais de 1 m principalement par ses bases et ses consoles. Leur forme est globalement trapézoïdale. Les bases sont décorées d'une mouluration horizontale à succession de gorges et tores ou arêtes. Sur le côté extérieur, leur tracé est sinueux de façon à ménager cet enchaînement de petites bases prismatiques. Les consoles et le linteau sont moulurés d'un tore de rebord inférieur terminé par un filet et suivi vers le haut de deux canaux séparés par un listel. Les piédroits étaient formés d'un empilement d'éléments de colonne semi-engagée avec des parties lisses, d'autres traversées de moulures et gorges horizontales. Les chapiteaux de cette cheminée semblent pouvoir être datés de la

seconde moitié du xv^e siècle (ou première moitié du xvi^e siècle).

Plusieurs autres éléments lapidaires parsèment le site. Au pied de la façade sud du logis moderne côté cour, on pouvait remarquer d'une part deux morceaux de linteau de cheminée dont l'un est orné d'un écusson aux armes de la famille Bouton (fig. 30a), placés sur deux corbeaux ; d'autre part deux bases trapézoïdales de piédroits de cheminée, moulurées et à petites bases prismatiques (fig. 29). Dans un vestibule, il y a aussi un bloc d'élévation moulurée de piédroit de cheminée. Dans le jardin se trouvaient aussi un bloc orné d'un gros tore colonne, des bases circulaires... Les éléments de montants semi-cylindriques (ou piédroits en colonnes engagées) et de hotte appartiennent à cette ancienne cheminée ou à une sœur jumelle située dans le même logis, c'est-à-dire une quatrième cheminée.



Fig. 28 : cheminée du rez-de-chaussée du logis. État en 1950, remontée sur le mur est. (coll. particulière).



Fig. 29 : bases de la cheminée réutilisés comme banc (cl. A. P.)

Un écu ou blason apparaît dans deux endroits dans cette maison forte du nord : sur le manteau d'une, voire deux cheminées, ainsi que sur une plaque de calcaire gris installée dans la partie sommitale du parement de l'escalier qui dessert la tour et le corps de logis ouest (fig. 30). Ces cheminées étant situées à l'origine dans les salles de ce logis, ces blasons proviennent bien du même logis occidental, antérieur au logis accolé au début du XIX^e siècle à l'est.

Le blason est dans les deux cas figuré dans un écu de forme intermédiaire entre le type français ancien en usage aux XIV^e et XV^e siècles (forme générale d'arc en tiers-point retourné), et le type français en usage des XVI^e aux XVIII^e siècles (côtés parallèles, pointe inférieure pincée).

Le blason est écartelé en quatre quartiers. Il associe les familles d'Oiselet ou d'Oiselay⁷⁴ : 2^e quartier, senestre (bande vivrée) ; Bauffremont : 3^e quartier, dextre (vair)⁷⁵ ; Bouton ou de Mandres⁷⁶ : 1^{er} et 4^e quartiers (fascé).

L'attribution par le commandant Fournier⁷⁷ du blason à un Émard Bouton⁷⁸ dans le troisième quart du XV^e siècle est confirmée par J.-C. Blanchard. Elle signifierait que Guillaume de Bernault affiche dans le second quart du XVI^e les armes du grand-père de son épouse, sans même y associer les siennes. Il détient une à deux maisons fortes (via de Saint-Seine), et sa femme A. Bouton ne lui apporte apparemment

rien à Charmoilles, mais lui permet d'entrer dans un cercle de « grandes familles » (Bauffremont, Oiselet, Bouton) et de l'afficher. Il semble ici que propriété et mariage aient bien été conçus comme l'affichage d'une promotion sociale et des moyens de se faire accepter par l'ancienne aristocratie⁷⁹.

Une place forte du milieu du XV^e siècle

La place de l'artillerie

Trois grands types d'ouvertures de tir sont donc encore visibles dans les maçonneries des fortifications conservées, et elles témoignent d'un usage défensif développé des armes à feu. En Occident, une adaptation de l'architecture et des embrasures de tir à l'artillerie a commencé dans les années 1390-1410 et est devenue incontournable vers 1420-1440⁸⁰. La forme et la taille de l'ouverture, mais aussi de sa hauteur par rapport au sol, sont des indications sur les armes utilisées (fig. 8 et 9).

Les embrasures de tir les plus fréquentes semblent être les canonnières à fente de visée. Nous appelons ici petite canonnière à fente de visée ou archère-canonnière à étrier rond⁸¹ celles qui ont une ouverture circulaire de diamètre relativement plus petit (vers 13 cm) à la base de la fente, ainsi qu'une fente de visée assez courte (40 cm max). Leur base se trouve à une hauteur de plus de 1 m au-dessus du sol. Elles seraient typiques de la première moitié du XV^e siècle en France et étaient faites pour l'usage des armes à feu portatives (diamètre inférieur ou égal à 50 mm) qui se sont multipliées à cette époque⁸². Leurs appellations étaient variées :

74. PALASI (Philippe), *Armorial historique et monumental de la Haute-Marne, XIII^e -XIX^e siècle*, Chaumont : Le Pythagore, 2004, n^o 804 ; POISSONNIER, « Les sires de Choiseul... » p. 21.

75. JOUGLA DE MORENAS (Henri), *Grand armorial de France, catalogue général des armoiries des familles nobles de France (depuis 1660)*, Paris : Sté du Grand armorial de France, 1949, t. 2 p. 14.

76. BROCARD (M.), *Armorial du pays de Langres*, copie faite pour la SHAL en 1936, n^o 1093 ; LAMANT (Hubert), *Armorial général et nobiliaire français*, Paris, 1981, t. VIII, p. 88-89 ; JOLIBOIS, *La Haute-Marne...* p. 346.

77. Lettre communiquée par de Montarby, écrite vers 1930.

78. GUILLEMAUT (Lucien), *Armoiries et familles nobles de la Bresse loughannaise : armoiries ouvrières, armoiries particulières et de familles*, Louhans : Vve L. Romand, 1909 ; Palliot (Pierre), *Preuves de l'histoire généalogique de la maison de Bouton, au duché de Bourgogne, dans le baillage de Chalon, tirées de divers trésors particuliers...* Dijon : Palliot, 1671.

79. SIROT (Élisabeth), *Noble et forte maison : l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales, du milieu du XI^e au début du XVI^e siècle*, Paris : Picard, 2007, p. 45.

80. SALAMAGNE (Alain), « Le canon et la fortification, 1380-1430 » in : CAUCHIES (Jean-Marie), GUISET (Jacqueline) (dir.), *Du métier des armes à la vie de cour, de la forteresse au château de séjour : familles et demeures aux XIV^e -XVI^e siècles*, Turnhout : Brépols, 2005, p. 17-35.

81. PÉROUSE DE MONCLOS (Jean-Marie) (dir.), *Architecture, description et vocabulaire méthodique*, Paris : éditions du Patrimoine, 2011, p. 600.

82. MESQUI, *Les châteaux forts...* p. 58-60. MESQUI (Jean), *Châteaux et enceintes de la France médiévale, de la défense*

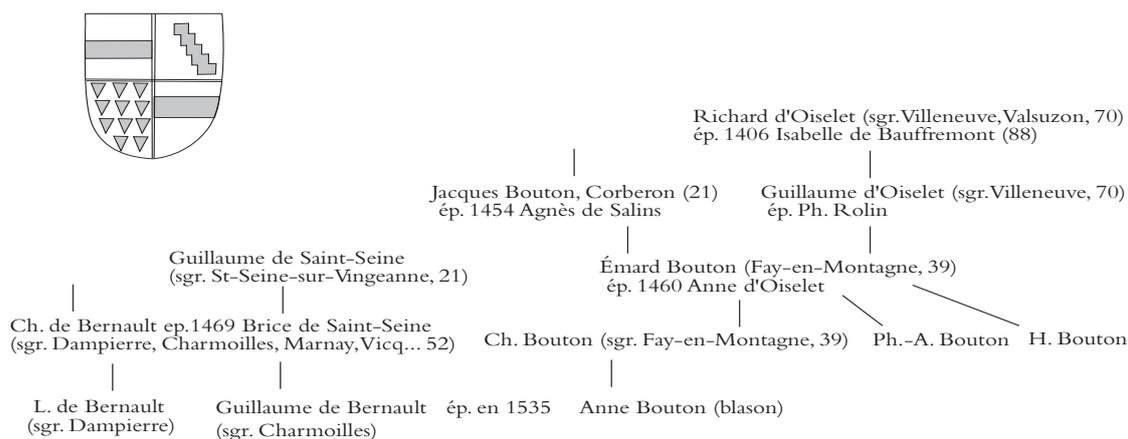
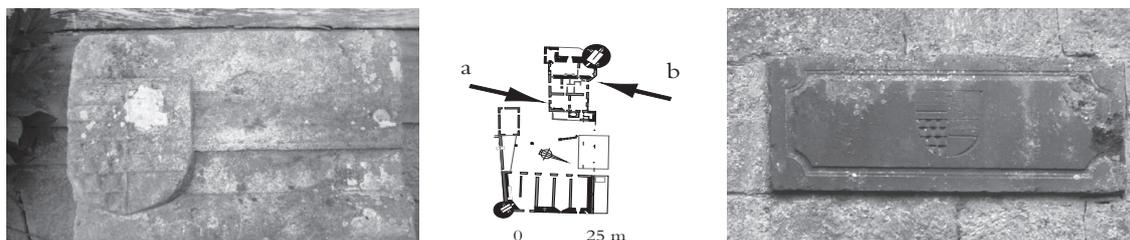


Fig. 30 : blason présent en deux endroits : sur un manteau de cheminée (a) et sur la tour d'escalier nord (b).
Généalogie en amont du blason, établie en 1959 par le cdt Fournier, généalogiste
du général Ph. de Montarby, communiqué à A. Sommelet, vérifié par J.-C. Blanchard.

couleuvrine à main ou à croc, canon à main ou à queue, trait à poudre, bâtons ou tubes à feu ou de guerre. Elles étaient parfois emmanchées avec une queue de bois ou une tige de fer à usage de crosse et de contrepoids (1340-1350, 1405⁸³). Une arme à feu manipulable à la main, la couleuvrine par exemple, pesait de 12

à 50 livres⁸⁴. Ces armes épaulables sont même devenues dominantes aux dépens des armes semi-portables, à partir des années 1460⁸⁵ ou 1475-1480 au plus tard⁸⁶.

Nous appelons canonnières à fente de visée ou rayères celles qui ont un diamètre légèrement plus grand (16-18 cm), ainsi qu'une fente de visée plus longue (40 à 66 cm) et peut-être légèrement plus large. Leur base se trouve à

à la résidence, t. 1 Les organes de la défense, 1991 ; t. 2 La résidence et les éléments d'architecture, 1993 ; Paris : Picard, p. 304-305.

83. SALAMAGNE, « Le canon et la fortification... » p. 27, 28, 31 ; BEFFEYTE (Renaud), *L'art de la guerre au Moyen Âge*, Rennes : Ouest-France, coll. Histoire, 2005, p. 110 ; MAHEU (Damien), *Les armes à feu médiévales sous le règne des ducs Valois de Bourgogne, d'après les collections conservées dans les musées de Bourgogne*, mémoire de DEA en archéologie médiévale, université de Bourgogne, 2004, p. 21. SCHWEITZ (Daniel), « Châteaux et forteresses du Moyen Âge en Val de Loire, Touraine, Anjou, Berry, Orléanais, Vendômois, marche bretonne » Tours : CLD, 2006, p. 73.

84. GODOY (José-A.), *Armes à feu XV^e-XVII^e siècle*, catalogue du musée d'art et d'histoire de Genève, Genève : Bramante, 1993, p. 114, 370 ; SALAMAGNE, « Le canon et la fortification... » p. 25, 27. MEGEMONT (M.), « Organisation et tactique militaire en France à la fin du XV^e siècle » *Moyen Âge*, n° 43, p. 38-39.

85. SCHWEITZ, « Châteaux et forteresses... » p. III.

86. CROUY-CHANEL (Emmanuel de), *Canons médiévaux, puissance du feu*, Paris : Rempart - Desclée de Brouwer, coll. Patrimoine vivant, 2010, p. 106 ; CROUY-CHANEL (Emmanuel de), « La première décennie de la couleuvrine, 1428-1438 » in : PROUTEAU (Nicolas) (et al, dir.), *Artillerie et fortification, 1200-1600*, Rennes : PUR, 2011, p. 87-98.

une hauteur de 0,30 à 0,90 au-dessus du sol. Elles étaient faites pour l'usage de bouches à feu semi-portatives sur affût.

- Dans le premier cas, celui d'au moins deux des trois postes de tir de la terrasse d'artillerie de la tour ouest, les canonnières se trouvent presque au ras du sol et ont dû être utilisées par des affûts bas et lourds, posés ou à roues. Cette mise en œuvre d'affût est attestée dans les décennies 1430 et 1440 en Bourgogne⁸⁷, mais le système des canonnières dans l'allège, lui, est utilisé durant les trois premiers quarts du xv^e siècle⁸⁸. Cette position était utilisée en particulier pour les veuglaires, appellation courante désignant à la fois un système répandu de chargement de la poudre par une culasse mobile⁸⁹, et un modèle en soit, apparu vers 1400 selon Alain Salamagne⁹⁰, en usage de 1415 à 1470 principalement selon Emmanuel de Crouy-Chanel⁹¹. Ces armes mesuraient de 1 à 8 pieds de long (le plus souvent de 4 à 5)⁹², et pouvaient servir tant à l'intérieur des tours que sur les courtines⁹³.

- Le second cas correspond à des ouvertures de tir à allège non percé. Elles étaient alors associées à des pièces à feu semi-portatives posées sur un bâti de bois non réglable ou chevalet⁹⁴. Cette mise en œuvre permettait de supporter des armes comme le veuglaire ou le crapeaudeau (utilisé de 1430 à 1450 environ⁹⁵), et même des couleuvrines⁹⁶. Elle serait caracté-

ristique d'après 1450 pour la Bourgogne⁹⁷. Elle semble adaptée à la chambre d'artillerie du niveau intermédiaire de la tour orientale, principalement pour la canonnière à fente de visée. Il est en revanche difficile de savoir si les canonnières à fente de visée du niveau inférieur de la tour ouest sont un peu au-dessus du sol d'origine ou d'une allège. Nous imaginerions plus volontiers le second cas. En Bourgogne, couleuvrines, veuglaires, et crapeaudeau sont mentionnés dans les inventaires ducaux de 1430, 1453 et 1456 et ces canons mesurent 2,5 à 3 pieds de long sans leurs affûts⁹⁸.

Les ouvertures latérales de la salle intermédiaire de la tour orientale sont de simples larges fentes de tir au-dessus d'une allège à degrés tournants. Elles sont sans doute destinées à être desservies par les mêmes armes portatives que les archères-canonnières. Mais nous n'avons jamais identifié d'encoches dans les joues des embrasures, c'est-à-dire de traces de supports de la gueule d'armes à feu portables, destinées à faciliter l'épaulement.

Deux embrasures de tir sont quadrangulaires sans ébrasement extérieur. Leur base se trouve à environ 1 m au-dessus du sol. L'une est desservie par l'ensemble de la plate-forme supérieure de la tour est. L'autre se trouve sur la courtine nord (4 pieds de large). La première permettait l'usage d'une arme sur affût haut et à roues, avec recul permettant un rechargement par la gueule, par exemple une serpentine. Une plate-forme intérieure pouvait compléter la largeur de la courtine dans le second cas, pour la circulation. Mais il faut sans doute l'associer à une arme fixe, arrimée, et à chargement par chambre mobile (veuglaire, crapeaudeau...)

Durant la guerre de Cent Ans, des armes à feu ont été fabriquées à Langres même, où des canons étaient fondus dès 1361⁹⁹. Le duc de Bourgogne, pour équiper en armes à feu ses

87. MOUILLEBOUCHE, *Les maisons fortes...* p. 205.

88. SCHWEITZ, « châteaux et forteresses... » p. 111 ; CROUY-CHANEL, *Canons médiévaux...* p. 86.

89. BEYFFETE, *L'art de la guerre...* p. 112, 113, 118.

90. SALAMAGNE, « Le canon et la fortification... » p. 32.

91. CROUY-CHANEL, *Canons médiévaux...* p. 54-56, 69, 83.

92. WILLAIME (Bernard), *Le château de Châtel-sur-Moselle, étude archéologique*, thèse de doctorat de troisième cycle, s. dir. Michel Bur, université de Nancy 2, 1981, p. 396.

93. MESQUI, *Châteaux et enceintes...* t. 1, p. 85.

94. *Ibid.*, t. 1, p. 303 ; t. 2, p. 31.

95. CROUY-CHANEL, *Canons médiévaux...* p. 77-78.

96. JAQUIER (Élizabeth), « Les châteaux bourguignons pendant la guerre de Cent Ans. Leur mise en défense : artillerie, garnisons, campagnes de fortification », *Château Gaillard - études de castellogie médiévale* n° 19, Caen : CRAM, 2000, p. 164.

97. MOUILLEBOUCHE, *Les maisons fortes...* p. 205.

98. JACQUIER, « Les châteaux bourguignons... » p. 157, 162, SCHWEITZ, « Châteaux et forteresses... » p. 111

99. JAVERNAULT (O.), *Mémoires historiques de la ville de Langres...* Bibliothèque municipale de Langres, ms. 144, p. 96.

châteaux (dont les places fortes du charollais à partir de 1409-1410), a acheté au moins en 1413 des canons et bombardes à des maîtres et frères canoniers de la ville de Langres¹⁰⁰. Un inventaire de l'artillerie langroise a eu lieu en 1414 et il en a encore été fabriqué en 1425¹⁰¹. Des canons furent refondus pour reprendre des fortifications voisines en 1434, suite au siège de la cité pendant 12 jours¹⁰².

Situation dans une classification : une maison forte ?

Les maisons fortes associent des statuts, des morphologies et des fonctions très variables, mais elles sont en premier lieu un logis fortifié implanté à la campagne¹⁰³ et équipé d'éléments de défense active¹⁰⁴. Parmi ces fonctions – militaire, agricole, résidentielle, juridique et symbolique – des dominantes peuvent exister et évoluer.

La maison noble nord de Charmoilles affiche en premier lieu sa situation en limite de village et un rapport prééminent avec l'eau (contrôle d'un confluent de la Coudre, d'un gué, défense). Cette localisation est assez typique, non seulement des maisons fortes champenoises situées dans la mouvance directe du comte¹⁰⁵ ou de l'évêque et organisées à partir d'une grande plate-forme quadrangulaire¹⁰⁶, mais aussi des maisons fortes lorraines¹⁰⁷ et de bien d'autres encore¹⁰⁸.

Le site est de plus équipé de nombreux attributs de défense qui ne semblent pas être un simple symbolisme morphologique ou un mimétisme. Ils ne sont pas épars, mais composent une vraie fortification. Ces équipements sont : la plate-forme entourée de fossés larges et en eau¹⁰⁹, des courtines de 6,5 pieds d'épaisseur à chemin de ronde et parapet, un flanquement – même incomplet – par des tours d'angle dont la majorité des niveaux sont dévolus au tir, des orifices de tir (canonnières, à fentes de visée ou non, fentes de tir larges) autorisant un véritable usage d'artillerie non portable, un logis seigneurial adossé à une courtine¹¹⁰, accolé à la plus grosse tour au nord-ouest et à la tour-porche. Un rôle très secondaire semble avoir été laissé à l'habitat seigneurial lors de la conception du site. Et cette place ne semble pas avoir possédé la structure bipartite, la chapelle, la tour donjon, le crénelage qui accompagnent souvent un *chastel*, alors que non loin de là les maisons fortes bourguignonnes sont pourtant souvent dotées de ces derniers¹¹¹. La tour-porche et l'usage abondant de canonnières à fentes de tir et ébrasement intérieur caractérisent assez bien ces dernières, mais pas l'épaisseur importante des courtines, une longueur de plus de 60 m, la construction de l'ensemble en une seule campagne, et la tenue par le seigneur de plusieurs villages¹¹².

À Charmoilles, une dotation défensive plutôt lourde pour une seigneurie partagée ouvre donc la possibilité, malgré les fluctuations de dénomination anciennes ou de vocabulaire de classement contemporain, que le qualificatif de maison forte soit ici dépassé quant à l'équipement, ou mal adapté quant à la fonction. Ainsi, les maisons fortes ont souvent

100. JAUDEAU (Xavier), *L'armement dans les châteaux ducaux en Bourgogne du XIV^e au XV^e siècle*, Mémoire de maîtrise d'histoire, université de Dijon, 2001.

101. PIÉPAPE, *Histoire militaire...* p. 73.

102. *Ibid.* p. 100.

103. SIROT, *Noble et forte maison...* p. 21, 34.

104. DEBORD, *Aristocratie et pouvoir...* p. 215-216.

105. GUILBERT (Sylvette), « Les maisons fortes dans le diocèse de Châlons-sur-Marne à la fin du Moyen Âge » in : BUR, *La maison forte au Moyen Âge...* p. 175-184, ici p. 178.

106. BUR (Michel), « Pourquoi un colloque sur la maison forte au Moyen Âge ? » in : BUR, *La maison forte au Moyen Âge...* p. 7-11.

107. GIULIATO (Gérard), *Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale*, (document d'archéologie française, 33), Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 1992, p. 27, 35, 39, 41, 49, 55, 62.

108. GOELLER (Sarah), « Les maisons fortes de la partie méridionale du Bas-Dauphiné du XI^e au début du XV^e siècle »

Château-Gaillard n° 22, 2006, p. 175-180, ici p. 176.

109. JOLYBOIS, *La Haute-Marne...* p. 112.

110. GIULIATO, *Châteaux et maisons fortes...* p. 45.

111. PESEZ « Maisons fortes, manoirs, bastides... » p. 332, 333.

112. MOUILLEBOUCHE, *Les maisons fortes...* p. 135, 136, 139, 143, 144, 147, 148.

été fossoyées à partir du milieu du xiv^e siècle¹¹³, et en imaginant les anciennes douves, l'on pourrait attribuer au site de Charmoilles le qualificatif germanique de *wasserburg* s'il n'avait une connotation de résidence pour seigneur important¹¹⁴. Par ailleurs, quand apparaissent des tours imposantes, on passerait dans la catégorie « *chastels et forteresses* », même si les frontières entre maison forte, très forte et château sont parfois difficiles à tracer¹¹⁵. Cette fortification semble avoir été du type *château-cour* de plan orthogonal, comme il s'en est fréquemment construit dans le second tiers du xv^e siècle¹¹⁶. Les murs des courtines sont plutôt épais, ce qui renvoie à la tendance à l'épaississement des maçonneries associé à l'usage de boulets métalliques à partir de 1440¹¹⁷. Il a aussi été constaté que la maison forte pouvait avoir des allures de forteresse et que les maisons fortes de la fin du xv^e siècle devenaient souvent des *chastels*¹¹⁸. En ces temps de transition, c'est le manoir de la Baronnerie, simple maison plane située plus à l'ouest, qui a été qualifié de *maison forte* en 1492 et en 1519.

La place forte du nord nous semble donc avoir été construite comme un poste militaire avancé du second quart du xv^e siècle, destiné à la tenue d'une frontière, à la surveillance de routes, et pouvant aussi servir de refuge à l'occasion. Ce *fortalicium* était équipé en artillerie et a été le siège d'une garnison le plus souvent dirigée par des écuyers. Ce choix de confier la direction du lieu à une petite noblesse militaire

semble avoir été assez courant¹¹⁹, afin d'éviter des prétentions *a posteriori*. Ce système nous semble présenter des ressemblances avec celui de la mansion, existant à la même époque en lyonnais¹²⁰. Le qualificatif de « *maison et forteresse* » est donc peut-être celui qui lui conviendrait le mieux, jusqu'à son démantèlement dans les années 1472-1481¹²¹. Le terme « *chastel et maison forte* », apparu à la fin du xiv^e siècle, est également intéressant¹²², puisqu'il lui est attribué en 1492, époque à laquelle l'enceinte avait été démontée du côté du village et de Langres, et le caractère ouvert du site illustre déjà la fin de son rôle stratégique et sans doute un déclassement. La construction d'un plus grand logis, d'une maison seigneuriale, à la fin de l'époque moderne, a donné par la suite plus de confort au remplacement de la fonction militaire par la fonction de résidence aristocratique, d'apparat. Elle doit coïncider avec le développement de la fonction économique (élevage des pigeons, des cochons, vivier ?)

113. MESQUI « Maisons, maisons fortes ou châteaux... » p. 214 ; PESEZ, « Maisons fortes, manoirs, bastides... » p. 337.

114. BUR « Pourquoi un colloque sur la maison forte... » p. 8 ; PESEZ, « Maisons fortes, manoirs, bastides... » p. 338.

115. BUR « Pourquoi un colloque sur la maison forte... » p. 7-8.

116. CHÂTELAIN (André) *Châteaux forts, image de pierre des guerres médiévales*, Paris : Rempart - Desclée de Brouwer, coll. Patrimoine vivant, 5^e éd., 1995, p. 56.

117. CHÂTELAIN (André), *Évolution des châteaux forts dans la France au Moyen Âge*, Strasbourg : Publitotal, 1988, p. 282.

118. BUR « Pourquoi un colloque sur la maison forte... »

119. CAYOT (Fabrice), « Les maisons seigneuriales à la fin du Moyen Âge (xiv^e - xvi^e siècles) dans l'Yonne » *Annales de Bourgogne*, t. 75, 2003, p. 259-287, ici p. 280-285.

120. FEUILLET (Marie-Pierre), « La mansion, un système original de dévolution temporaire des châteaux de l'église de Lyon » in : POISSON, *Le château, forteresse habitée...* p. 57-60.

121. COVELLI, *Langres, guide touristique...* p. 12, 14.

122. MOUILLEBOUCHE, *Les maisons fortes en Bourgogne...* p. 98-99, 148-149, 154-155, 189.

Conclusion

La seconde moitié de la guerre de Cent Ans a été l'occasion pour les Langrois de comprendre le danger des petites fortifications proches qui ne leur servaient pas de sentinelles, et de les raser (1433). Les guerres des XVI^e et XVII^e siècles ont souligné ensuite l'inutilité et le danger des places fortes de moyenne importance, qui subissent à leur tour assez systématiquement le même sort¹²³.

Dans cette histoire stratégique, Charmoilles doit sans doute son état de conservation intermédiaire à ses liens directs avec un pouvoir fort (simple garnison dirigée par un écuyer), à un démantèlement pacifique dans un contexte de nouvelle donne technique et stratégique (nouvelle artillerie, nouvelles fortifications langroises), ainsi qu'à sa situation entre deux faisceaux d'axes de circulation à l'ouest et à l'est, à proximité mais à l'écart.

123. VIARD (G.), « La destruction des places fortes de la région langroise aux XVI^e et XVII^e siècles » in : *Villes fortes et fortifications de Haute-Marne*, Les Cahiers Haut-Marnais n° 177, 1989, p. 10-21.



Maisons et maisons fortes dans le comté de Savoie (XIV^e-XV^e s.) Essai de terminologie d'après les sources comptables

ALAIN KERSUZAN*

Résumé

Grâce à l'examen minutieux des sources comptables, les mots désignant la fortification médiévale dans le comté de Savoie ont été examinés. La réalité de terrain nous apprend qu'une maison n'est guère différente d'une maison forte si ce n'est son caractère juridique vis-à-vis du prince qui lui donne son qualificatif. La bâtie adopte quant à elle un caractère essentiellement militaire ; cependant elle est moins adaptée à la résidence que la maison ou la maison forte.

Des maisons, maisons nobles, maisons fortes, domiciles fortifiés dont il est dit aussi parfois que ce sont des bâties, voire des châteaux, quelles sont les réalités architecturales et juridiques ? Que recouvrent ces différentes appellations ? Dans les textes, sont-elles employées en fonction de leur forme, de leur puissance militaire, du statut social du propriétaire ou de l'habitant ? Sont-elles utilisées au gré de l'inspiration, de l'habitude, de l'humeur du clerc ou du notaire qui en porte témoignage ? Les historiens, les archéologues et les auteurs de notre époque ne galvaudent-ils pas les termes en utilisant comme un fourre-tout le mot maison forte sans considération de période, de contexte, de fonction ? Par exemple, Jean Mesqui fait de la bâtie de Gironville² une maison forte alors que les textes³, les fouilles⁴,

l'histoire même de cet édifice démontrent sans équivoque qu'il ne s'agit que d'un fortin purement militaire à la durée d'existence remarquablement brève, n'ayant jamais été porteur d'un pouvoir économique et judiciaire ni possédé de manière privée⁵. Des ouvrages régionaux récents n'ont pas peur de déclarer que les fortifications de l'Ain sont mal connues, de le regretter, tout en mélangeant châteaux, bâties, maisons fortes et manoirs dans une valse des périodes qui laisse le lecteur mal informé⁶.

Il n'est pas plus aisé d'aller chercher des éléments de comparaison dans la terminologie employée par les principautés voisines où des termes aussi différents que *fortalicium*⁷ et *domus fortis* apparaissent au gré des régions tenues par

ville : Fort Sarrazin, Ain », *Château-Gaillard : études de castellologie européenne. Actes du Colloque international tenu à Oostduinkerke et à Floreffe (Belgique) : 3-9 septembre 1984*, t. 12, p. 15-36.

5. KERSUZAN (Alain), *Défendre la Bresse et le Bugey, les châteaux savoyards dans la guerre contre le Dauphiné (1282-1355)*, coll. d'histoire et d'archéologie médiévales, t. 14 Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2005, p. 63-67.

6. VÉYRET (Patrick), *Châteaux des pays d'Ain*. Châtillon-sur-Chalaronne : La Taillanderie, 2003.

7. CARRIER (Nicolas), La CORBIÈRE (Mathieu de), *Entre Genève et Mont-Blanc au XIV^e siècle, Enquête et contre-enquête dans le Faucigny delphinal de 1339*, Genève : Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2005, p. 117, 132, 139, 147, 175 et 176.

* Chercheur associé de l'UMR 5648, CIHAM.

2. MESQUI (Jean), *Châteaux et enceintes de la France au Moyen Âge, De la défense à la résidence*. Paris : Picard, 1991-1993, t. I, p. 225.

3. CATTIN (Paul), « Les comptes relatifs à la construction de la bastide de Gironville », *Cahiers René de Lucinge*, n° 24, 1982, p. 21-24.

4. POISSON (Jean-Michel), « La bastide de Gironville à Ambronay », in : *Châteaux de terre : de la motte à la maison forte*. Grenoble : Direction des antiquités historiques de la région Rhône-Alpes/CIHAM/CAHM 1988, p. 61-64 ; POISSON (Jean-Michel), « Recherches archéologiques sur un site fossoyé du XIV^e siècle, la bastide de Giron-

le Dauphin de Viennois au sein des enquêtes de 1339, par exemple. Il en est de même pour la Bourgogne. Les dénominations semblent fluctuer et les mots ont-ils le même sens dans ces principautés que dans le comté, puis duché de Savoie, qui sert de cadre géographique et politique à notre recherche, des années 1270 jusqu'à la fin du xv^e siècle ?

Les sources archéologiques ne sont pas d'un vrai secours parce que différents édifices ayant la même appellation dans les textes peuvent être de taille et de volume très variables. Certains ont des allures de petits châteaux forts, d'autres ne sont que de grosses bâtisses avec des éléments d'architecture militaire qui ne sont que symboliques (fig. 3 et 4). On peut au moins en tirer la conclusion que ce ne sont pas forcément l'aspect ni la force qui commandent la différence des termes.

Afin d'avoir des éléments de réponse ou d'éclaircissement, j'ai analysé les comptes des châtellenies et des péages des bailliages de Bresse et de Bugey, dans lesquels, pour d'autres recherches, j'avais rencontré les termes de maisons et maisons fortes parfois associés avec le mot bâtie. J'ai également effectué des sondages dans d'autres bailliages, comme celui de Savoie, et dans d'autres types de comptes, comme ceux de la gruerie ou de la judicature. Les maisons et maisons fortes apparaissent dans ces différents comptes parce que ces derniers font état d'une gestion et que le passage de ces biens immobiliers d'un statut à un autre (du public au privé / du privé au public) engendre une diminution ou une augmentation des revenus que l'officier explique et justifie en exhibant les lettres d'inféodation ou de confiscation données par le prince. Ces lettres sont recopiées dans le texte ou au dos de la peau du parchemin en indiquant la date et le lieu de la rédaction originelle.

Sans doute, ces occurrences ne sont-elles pas légion, mais elles ont une logique qui permet de comprendre la terminologie et sa correspondance avec le statut juridique et social des sites. Je ne prétends pas apporter une irréfutable définition à tous ces mots, mais quelques éclaircissements intéressants et des perspectives de recherches plus nettes.

Maisons et/ou maisons fortes

Au xiii^e siècle, de nombreux termes sont employés dans les comptes et les hommages pour désigner ces constructions qui contiennent toutes des éléments de défenses imités des forteresses (fig. 1 et 2). On pourrait croire que le scribe suit son inspiration du moment pour choisir un mot plutôt qu'un autre⁸, mais est-ce aussi sûr ? N'y aurait-il pas déjà une différence entre les « *domus fortis, domus cum fortalitis, domus cum tota forteressia, domus cum poypia* » ? Toujours est-il que, à partir des toutes dernières années du xiii^e siècle, il n'apparaît plus que deux termes dans la comptabilité savoyarde : maison et maison forte.



Fig. 1 : maison forte d'Aigueblanche (Savoie).



Fig. 2 : château de Sainte-Hélène (Savoie).

8. GUENOT (Sophie), « Les maisons fortes de Bresse dans la documentation médiévale et moderne », *Pages d'Archéologie Médiévale en Rhône-Alpes, t. V-VI, Actes des 5^e et 6^e Rencontres Rhône-Alpes d'Archéologie Médiévale (10 janvier 1998, 16 janvier 1999)*, Lyon : Centre interuniversitaire d'Histoire et d'Archéologie Médiévales - UMR 5648, 2003, p. 71-72.



Fig. 3 : maison forte de Montanges (Ain).



Fig. 4 : maison forte des Allinges (Isère), avec baies-crèneaux sur toute la tour.

Les maisons n'ont aucun qualificatif. Elles sont pourtant fortifiées, les textes le disent et les cadastres anciens le confirment. Elles sont pourvues en armes, en engins et en défenseurs permanents. Elles sont commandées par un capitaine ou un vice-châtelain qui dépendent en tout du châtelain. Ce dernier procure les munitions, les armes et les engins. Il paye les travaux et l'entretien des bâtiments ainsi que les soldes des clients chargés de garder et défendre ces maisons.

Plusieurs exemples en font foi : dans la châtelainie de Pont-d'Ain, la maison de Boissesey a un capitaine et quelques clients pour garnison⁹. Non loin du château de Pont-d'Ain, se situe une autre maison qui fut au sire Albert d'Ambronay. Elle a une petite garnison, et plusieurs éléments d'architecture militaire y sont construits, comme des échiffes en bois¹⁰. La maison de Tiret, au nord d'Ambérieu-en-Bugey, a une garnison et des défenses qui sont entretenues par le péage¹¹, puis par la châtelainie de Saint-Germain. La maison des Balmettes, à l'est du château de Saint-Germain, apparaît en 1322 dans les comptes de Pont-d'Ain, où il est dit que le châtelain prend en charge l'entretien de la garnison. Plus tard, celle-ci est payée par le péage, puis par le châtelain de Saint-Germain. Des fossés, un pont-levis et des murs crénelés assurent leur défense¹². Toutes deux font partie des fortifications mises sous séquestre par le roi de France, le 20 janvier 1329, quand il tente de résoudre le conflit delphino-savoyard dans la région¹³.

La maison de Léaz (sur le Haut Rhône, près du défilé de l'Écluse) est fortifiée, et sa garnison est fournie et payée par le châtelain de

9. CATTIN (Paul), « Le pont et le château de Pont-d'Ain au début du XIV^e siècle », *Cahiers René de Lucinge*, n° 27, 1992, p. 58.

10. *Ibid.*, n° 28, 1993, p. 43.

11. ADCO, B 9 583 (1), peau 2, compte du péage de Saint-Germain-d'Ambérieu, 1323-1325.

12. ADCO, B 9 582 (4), peau 3, compte de la châtelainie de Saint-Germain-d'Ambérieu, 1324-1325.

13. ADCO, B 9 582 (7), peau 7, compte de la châtelainie de Saint-Germain-d'Ambérieu, 1328-1329.

Billiat-Dorches¹⁴. La maison de Rougemont est attaquée par le sire de Thoire-Villars qui en détruit les palissades en 1321. Elle se trouve non loin de la maison d'Aranc, qui est tout autant fortifiée. En 1305, Édouard, le prince héritier, envoie deux clients pour reconnaître les fortifications de la maison d'Arlod avant de l'attaquer¹⁵. À Bourg-en-Bresse en 1374, on fabrique des engins d'artillerie pour détruire la maison de Boysenans¹⁶. La maison de Corlier (Bugey), appartenant au sire de Thoire-Villars, est prise à la suite d'un siège en 1330. Il a fallu pour cela espionner et étudier les défenses, ruiner la campagne environnante et transporter des fagots depuis Saint-Germain pour brûler la porte¹⁷.

Toutes ces maisons se situent dans les zones frontalières et assurent le contrôle et la défense des territoires entre deux grands châteaux chefs-lieux de châtelainie¹⁸. Par exemple, la maison de Cornod se trouve à proximité de la frontière avec la Bourgogne, aux confins des châtelainies de Matafelon et de Montdidier¹⁹. Leur poids stratégique et militaire n'est donc pas négligeable, et elles font partie intégrante du réseau castral. Si les maisons sont fortifiées et que cela n'apparaît pas dans leur appellation, c'est parce qu'elles le sont de fait et logiquement. On ne dit jamais, à cette époque qu'un château est fort, parce que cela va de soi. Il en va de même pour ces maisons.

Quoique les comptes des châtelainies ne soient pas précis sur ce point et ne détaillent pas souvent l'origine géographique des recettes à l'intérieur du mandement, les revenus du sol et ceux du ban dus aux alentours des maisons

14. CATTIN (Paul), « Billiat et sa région (Ain) au XIV^e siècle d'après les comptes de la châtelainie », *Cahiers René de Lucinge*, n° 32, 1997, p. 172.

15. ADCO, B 8 209, peau 4, compte de la châtelainie de Lompnes, 1305-1310.

16. ADCO, B 7 274, peau 8, compte de la gruerie de Bresse et de Bugey, 1374-1377.

17. ADCO, B 9 582 (8), peau 4, compte de la châtelainie de Saint-Germain-d'Ambérieu, 1330-1331.

18. KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey...* p. 118.

19. ADCO, B 8 521, peau 2, compte de la châtelainie de Montdidier, 1476-1477.



Fig. 5 : Les Allymes (Aain).

sont perçus par le capitaine ou le vice-châtelain. Par exemple, le capitaine de la maison de Boissesey reçoit soixante *meyterées* de seigle par an qu'il livre au châtelain de Pont-d'Ain.

D'autres fortifications, annexes du chef-lieu de la châtelainie, tiennent un rôle similaire et ne sont pas appelées *maisons*, mais *bâties*, comme pour Luisandre²⁰ ou pour Les Allymes (fig. 5), tout comme à Buenc. Si les textes n'alternent jamais les termes et sont d'une remarquable continuité à ce sujet, c'est qu'il existe une différence entre les types de sites. Elle réside, à mon avis, dans leurs structures architecturales et fonctionnelles. Les bâties ont un caractère éminemment militaire et se situent

toujours en zone rurale tandis que les maisons sont moins puissantes, plus adaptées à l'habitation et intègrent parfois des dépendances attestant une fonction agricole²¹. Elles peuvent se trouver en milieu urbain, comme celle du sire Albert d'Ambronay à Pont-d'Ain ou celle de Tiret aux abords d'Ambérieu. Pour toutes ces raisons, elles sont appelées maisons (fig. 6).

Ces maisons qui appartiennent au comte de Savoie lui sont parvenues de diverses façons :

Par échute à la mort du dernier propriétaire, comme ce fut le cas en 1307 pour la

20. KERSUZAN (ALAIN), *La bâtie de Luisandre (Aain), Histoire et archéologie d'une fortification savoyarde de frontière au XIV^e siècle*. Coll. Laboratoire langues, littératures, sociétés, t.I. Chambéry : Université de Savoie, 2010.

21. CHALMIN-SIROT (Élisabeth), « Approche de quelques maisons fortes de l'ancien comté de Genève », in : *Châteaux médiévaux en Rhône-Alpes*. Cahiers René de Lucinge, n° 6, 1990, p. 127-132.

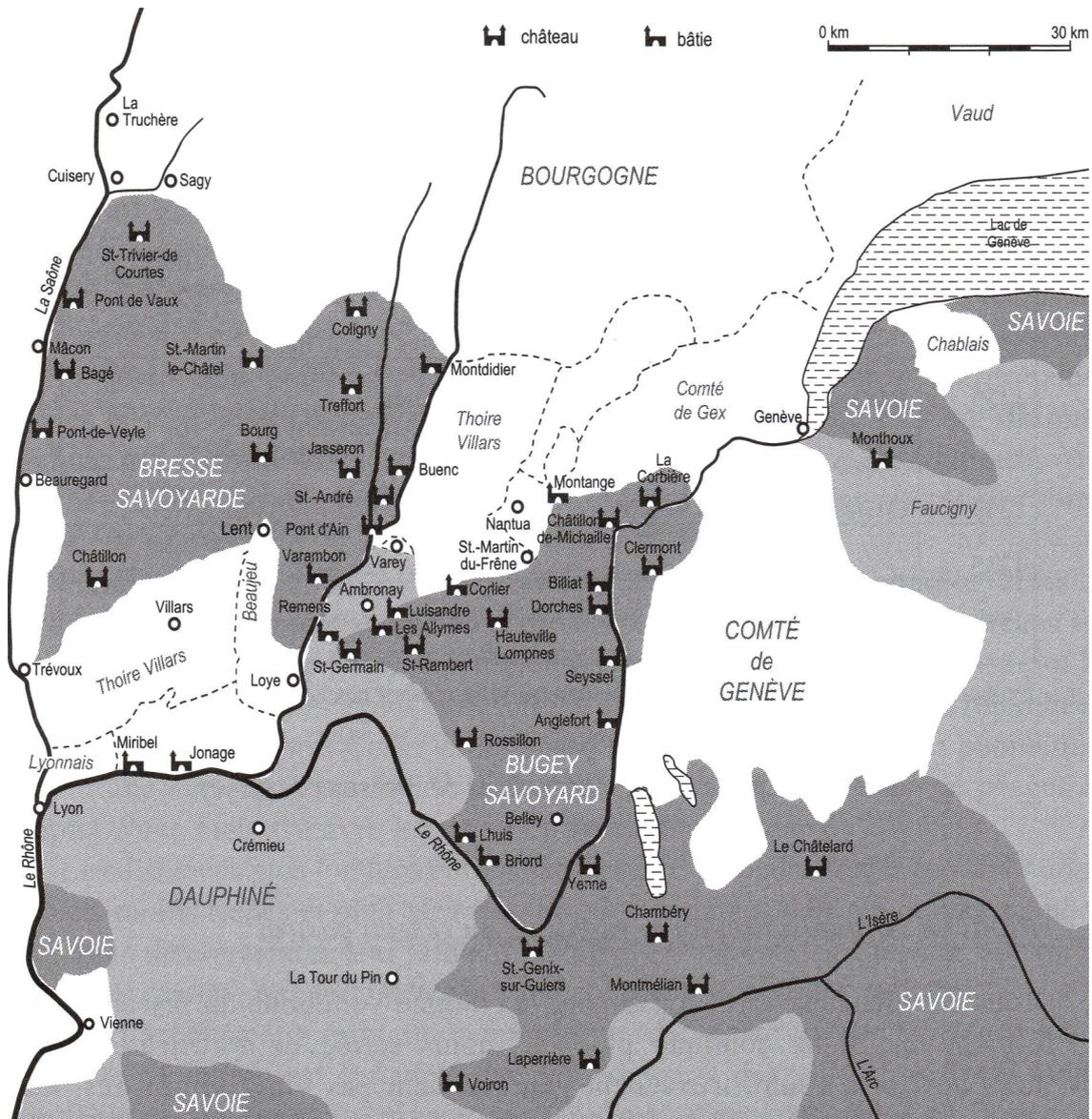


Fig. 6: le comté de Savoie au XV^e siècle.

maison du sire d'Albert d'Ambronay à Pont-d'Ain ou, l'année suivante, celle de Pierre Tournier, à Saint-Rambert-en-Bugey ;

Par achat, comme celle de Bonaz, acquise pour cinquante florins d'or en 1451, des nobles frères André, Claude et Guillaume Bonard²². La maison forte de Rougemont (Bas Bugey) est tenue par Jean de Luyrieu,

22. ADCO, B 8 319, peau 4, compte de la châtellenie de Matafelon, 1450-1452.

un vassal du sire de Thoire-Villars²³. Elle est menacée par le comte de Savoie après la prise de Saint-Germain et son possesseur la vend à ce dernier²⁴ en 1321, elle est alors appelée maison ;

23. Archives départementales de l'Isère, 8 B 255, f° 8, compte de la châtellenie de Saint-Germain-d'Ambérieu, 1313-1314.

24. ADCO, B 8 212, peau 5, compte de la châtellenie de Lompnes, 1318-1321.

Par échange, telle la maison forte d'Étanche, au bord de l'Albarine, au nord de Lompnes, contre le vidomat de Lompnes offert à Guillaume de Rougemont²⁵, le 15 septembre 1337²⁶ ;

Par prise, comme les maisons de Tiret et des Balmettes, qui sont récupérées à la suite de la prise du château de Saint-Germain en 1321. Le comte diligente une enquête pour « s'enquérir de la valeur des maisons et *châteaux* de Saint-Germain et des fiefs nobles dudit lieu ». La maison de Corlier est prise par siège en 1330 et celle d'Aunet en 1351, en même temps que le château de Varax²⁷ dans les terres des Dombes du sire de Thoire-Villars ;

Par confiscation, comme la maison forte de Gérard de Sarrazin pour ses démérites et trahisons envers le comte²⁸ et celle de Nerciat qui appartenait à Guillaume Bollomier, trésorier du duc, en septembre 1446, pour ses démérites et ses impressionnantes exactions financières. Dès lors qu'elles entrent dans le domaine comtal, toutes sont appelées maisons.

À partir de 1355 environ, avec la fin de la guerre contre le Dauphiné, les maisons, les bâties et les petits châteaux perdent leur intérêt stratégique et militaire et ne représentent plus qu'une dépense inutile pour le prince. Comme il est souvent débiteur de ses châtelains et de ses trésoriers, le comte leur inféode ces fortifications contre épurement de la dette et paiement d'un droit d'introge²⁹.

25. Il s'agit de Rougemont, situé à quelques kilomètres au nord d'Étanche, et non de Rougemont, dans le Bas Bugéy.

26. ADCO, B 8 219 (2), peau 3, compte de la châtellenie de Lompnes, 1336-1338.

27. ADCO, B 7 580, peau 3, compte de la châtellenie de Châtillon-sur-Chalaronne, 1351-1352.

28. ADCO, B 7 453, peau 3, compte de la châtellenie de Châteauneuf-en-Valromey, 1383-1384.

29. KERSUZAN (Alain), « Se ruiner pour le prince, mais avoir un château », in: COCULA (Anne-Marie), COMBET (Michel) (dir.), *Château et stratégies familiales, Actes du colloque international d'histoire et d'archéologie en Périgord*,

C'est à ce moment que les maisons et les bâties sont appelées maisons fortes et qu'elles disparaissent de la comptabilité comtale. Ces dernières restent néanmoins rendables et les tenanciers ont des obligations militaires envers le comte de Savoie. Ils doivent répondre au cri du château dont dépend leur résidence³⁰ et accompagner le comte, en armes et à cheval, pour un temps et une distance conventionnellement établis lors de la remise en fief³¹. À défaut, ils sont condamnés à des amendes. Ils ne sont pas des *milités castrî*, mais plutôt « des chevaliers de village » au sens où les définit Patrick Boucheron³².

Dès 1335, le comte donne à Guillaume d'Avanchy une rente et une maison qui devient sa maison forte, ainsi que le disent les comptes³³. En 1339, la maison de Tiret est inféodée à Pierre de La Balme et est aussitôt appelée maison forte³⁴. En 1343, la bâtie de Luisandre est vendue à un noble de Saint-Germain. Avec la fortification et les droits de justice, il reçoit 10 livres de Viennois en fond de terre³⁵. En 1354, la bâtie des Allymes (fig. 1) et les droits de haute et basse justice sur les alentours furent remis en fief par le comte Amédée VI à Nicod François, son vassal³⁶. La bâtie et une partie des terres de

les 22, 23 et 24 septembre 2006, Bordeaux: Ausonius 2007, p. 51-65.

30. Le cri d'un château est le moyen d'avertir les vassaux de se rendre immédiatement au château auquel ils sont soumis afin d'en assurer la défense. Ce cri (*clamor*) peut être, selon les châteaux, un son de trompe, de trompette ou de corne. Si, la plupart du temps, les châteaux savoyards comptent un sonneur de trompe dans l'effectif permanent de leur garnison, en d'autres régions, le cri est plus souvent donné par des cloches.

31. Ils ne peuvent être emmenés au-delà des Alpes et les 15 premiers jours sont à leur frais, passé ce temps, c'est au comte de payer leur solde et leur entretien. GUICHENON (Samuel), *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie*, t. III, Roanne, 1972, p. 86.

32. BOUCHERON (Patrick), « Au service du seigneur », *Les collections de l'histoire* n° 16, 2002, p. 17.

33. CATTIN, « Billiat et sa région... » p. 183.

34. ADCO, B 9 592, peau 1, compte de la châtellenie de Saint-Germain-d'Ambérieu, 1338-1339.

35. KERSUZAN, *La bâtie de Luisandre...* p. 75-76.

36. DUCRETET (Bernard), « Nicod François, premier seigneur des Allymes », *Cahiers René de Lucinge*, n° 17-18, 1973-1974.

Rémens sont inféodées à Jean de Longecombe en 1357³⁷. Outre son changement de statut, la bâtie s'appelle désormais Château-Gaillard. Celle du Pont de Chausson (Saint-Denis-en-Bugey) est inféodée en 1358. En 1362, le comte Amédée VI donne à Pierre Gerbais, son trésorier, la maison de Songieu ainsi que les terres, la haute et la basse justice, les villages, les eaux, les forêts et les chasses. Tout cela « est transmissible par vente, testament ou de toute autre manière à charge d'hommage et de fidélité³⁸ ». Le 19 juillet 1365, par une lettre donnée au Bourget, il lui inféode la maison de Sartieux avec toutes ses dépendances et ses droits³⁹. Le dernier compte de la bâtie de Billiat est rendu le 25 mai 1372 et, le 7 janvier 1373, le trésorier Amblard Gerbais⁴⁰ devient propriétaire du château, du village, du territoire, de la haute et basse justice, pour la somme de 7000 florins d'or de bon poids⁴¹.

Parfois, mais fait rarissime, les droits de justice n'accompagnent pas la maison. Ainsi celle de Billon⁴² est-elle donnée au chevalier Jean de Crangiaz en 1392, mais il n'a avec elle que les revenus du froment⁴³.

C'est aussi à des fins politiques, et pour récompenser toute une vie de fidèles services, que le prince inféode ses maisons aux bourgeois, aux petits seigneurs ruraux et à ses officiers.

En 1271, Humbert Cadot est un alleutier qui a rendu des services au prince. Ce dernier le récompense en lui donnant une maison forte

37. CATTIN (Paul), « La construction d'un château au XIV^e siècle, Château-Gaillard », *Cahiers René de Lucinge*, n° 26, 1990, p. 4.

38. Trad. de ADCO, B 7445 (1), peau 3, v°, compte de la châtellenie de Châteauneuf-en-Valromey, 1362-1364.

39. ADCO, B 7445 (2), peau 4, v°, compte de la châtellenie de Châteauneuf-en-Valromey, 1365-1366.

40. MANET (Michel), *Bourgeois, trésorier et noble seigneur : l'ascension sociale de Pierre Gerbais de Belley (milieu XIV^e-début XV^e siècle)*. Mémoire de maîtrise, université de Savoie, 1999-2000, dactyl.

41. GUICHENON, *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie...* t. III, 184.

42. C'est ici qu'eut lieu le mariage d'Amédée V de Savoie avec Sybille de Bagé, en 1272.

43. ADCO, B 7030, peau 2, compte de la châtellenie de Beauregard-sur-Saône, 1392-1393.

à Anglefort⁴⁴. La maison d'Amfort est donnée à la famille de Lange pour sa brillante participation en tant qu'auditeurs au procès qui oppose le comte de Savoie à des nobles briançonnais⁴⁵. C'est aussi un moyen de récupérer les De Lange qui, en Bugey, doivent l'hommage aux abbés de Saint-Rambert et non au comte. Pour le récompenser des 18 années passées à son service comme secrétaire, le duc inféode la maison de Nerciat à Guillaume Bollomier « pour lui et ses successeurs tant mâles que femelles⁴⁶ ». La lettre est donnée à Thonon, le 22 mars 1431. La maison de Choisy est donnée contre hommage avec ses dépendances et toutes les justices à Nicod de Menthon en 1433 « pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus depuis son enfance et l'aider à tenir son rang de chevalier et d'homme d'armes⁴⁷ ».

Quand elles quittent le patrimoine princier et le réseau castral du comte ou du duc, maisons et bâties deviennent donc des résidences particulières qui ont la spécificité d'avoir des éléments architecturaux – réels ou symboliques – de défense. C'est pour signifier cette particularité architecturale qu'elles sont qualifiées de fortes, car elles sont considérées par le pouvoir, avant tout, comme une habitation. Leurs éléments défensifs sont vus comme une particularité accordée aux détenteurs par le prince tandis que ceux des maisons sont logiques et intrinsèques et n'ont pas besoin – nous l'avons vu plus haut – de qualificatifs. Elles sont aussi appelées fortes parce que des droits de justice y sont attachés et que cela représente une force politique et financière indéniable en même temps qu'un statut social.

Pourtant, une maison qui devient maison forte, et inversement, est, aussi bien matériellement qu'architecturalement, la même. C'est donc bien en fonction du caractère juridique que se fait la différence des mots.

44. Archives départementales de Savoie (ADS), SA 29, compte de la châtellenie de Planoise, 1270-1273.

45. ADS, SA 163, Briançon, 2^e compte, peau 1.

46. Traduction de ADCO, B 8674, peau 3, v°, compte de la châtellenie de Montréal, 1431-1432.

47. Traduction de ADCO, B 7912, peau 3, v°, compte de la châtellenie de Gex, 1433-1434.

Ainsi, la seigneurie de Rougemont, avec maison forte et dépendances, est inféodée au trésorier Pierre Gerbais en 1362 pour remboursement des dettes que le comte avait envers lui. On découvre que Pierre a profité de sa situation pour voler le prince, et ses biens lui sont confisqués en 1389. Dans les comptes de la châtellenie de Châteauneuf-en-Valromey, Rougemont redevient une maison, avec Amédée de Chalant pour capitaine⁴⁸.

En 1416, Pierre Guyot hérite de la maison de Luisandre et veut en rendre hommage au duc. Mais ce dernier refuse et récupère l'ancienne bâtie sous le prétexte qu'elle menace ruine par manque d'entretien. Après négociations, Amédée VIII rend Luisandre à Pierre, ayant appris le peu de valeur économique et politique de cette bâtisse. Une lettre d'inféodation lui est remise le 14 novembre 1416, dans laquelle Luisandre est appelée maison forte, malgré son état pitoyable⁴⁹.

En 1431, le compte de la châtellenie de Montréal indique que Nerciat est donnée à Guillaume Bollomier en récompense de ses services. La copie de la lettre d'inféodation donnée par le duc le justifie au dos de la peau. Ces deux indications utilisent le mot maison forte. Lorsque Guillaume Bollomier est condamné lui aussi pour malversations, le compte parle de la confiscation de la maison de Nerciat et de son retour dans la châtellenie. La lettre donnée par le duc, à Genève, le 19 septembre 1446, copiée au dos, utilise alors le mot maison. En 1463, Nerciat est à nouveau inféodée. Le clerc qui rédige le compte, comme la lettre du duc, se sert alors du mot maison forte⁵⁰.

Si le mot maison forte n'est plus flou et désigne clairement une catégorie juridique de résidence noble de la fin du XIII^e à la fin du XV^e siècle, il devient à nouveau très aléatoire à

partir du XVI^e siècle et est assimilé, ou du moins équivalent, à un château. La bâtie de Rémens, devenue Château-Gaillard avec sa remise en fief, la bâtie des Allymes en Bugey, et la maison forte de Feillens en Bresse⁵¹, qui finissent par s'appeler châteaux, en sont autant d'exemples. Que le mot bâtie demeure dans le temps ou alterne avec maison forte est, à mon avis, une simple réminiscence de son ancienne fonction militaire.

Il se peut que les acquéreurs se soient sentis un peu frustrés parce que le terme maison forte et ce qu'il recouvrait pour le pouvoir central ne satisfaisait pas leur *ego* ni leur besoin de reconnaissance sociale. Il ne faut pas perdre de vue que l'endettement du comte à leur égard a fait partie d'une stratégie familiale visant à l'acquisition de ces maisons et bâties pour en devenir le seigneur⁵². Pour les cadets de famille et les bourgeois anoblis, la maison forte est le point d'ancrage de leur lignage ainsi que « le centre et le point de cristallisation indépendant et durable de leur race »⁵³. C'est pour cela que les possesseurs de maisons fortes sont enclins à faire appeler leurs biens par un autre mot plus représentatif, à leurs yeux, de leur statut et de leurs aspirations sociales. À partir du milieu du XV^e siècle, outre la diminution des inféodations, c'est peut-être une des raisons qui font que se raréfient très sensiblement les occurrences du terme maison forte dans les textes.

Le choix des mots

Si les mots maison et maison forte sont les seuls termes à être utilisés dans la comptabilité des comtes de Savoie à partir de la fin du XIII^e siècle, cela vient, à mon sens, du développement et de la rationalisation de l'administration

51. GUENOT (Sophie), « Les maisons fortes de Bresse dans la documentation médiévale et moderne... » p. 72.

52. KERSUZAN, « Se ruiner pour le prince... »

53. SCHMID (Karl), « Zur problematik von Familie Sippe und Geschlecht, Haus und Dynasties beim mittelalterlichen Adel. Vorfagen zum Thema, Adel und Herrschaft in Mittelalter », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberheims*, n° 105, 1957, cité par DUBY (Georges), « Structures de parenté et noblesse dans la France du nord aux XI^e et XII^e siècles », in : *La société chevaleresque*. Paris, 1988, p. 163-181.

48. ADCO, B 7461, peau 2, compte de la châtellenie de Châteauneuf-en-Valromey, 1395-1396.

49. KERSUZAN, *La bâtie de Luisandre...* p. 76.

50. Elle est donnée à Pierre de Grôle, avec les mêmes droits qu'en 1431 : ADCO, B 8705, peau 2, compte de la châtellenie de Montréal, 1463.

du comté à partir de Philippe I^{er} (1268-1285) et Amédée V (1285-1323). Les circonscriptions territoriales que sont les châtelainies doivent désormais assurer bien d'autres fonctions que celles essentiellement militaires lors de leur mise en place sous Pierre II⁵⁴. La création, vers 1260, d'un organisme centralisé de contrôle et surtout la reprise de la guerre contre le Dauphiné, en 1282, ont généré un renforcement et une normalisation des fonctionnements. Pour que les acteurs parlent bien de la même chose du haut en bas de l'échelle administrative, il a été imposé l'usage obligatoire et normalisé de termes spécifiques correspondant à chacune des situations. Maison pour ce qui appartient au prince, maison forte pour ce qui est tenu de lui. En supprimant tous les autres termes pouvant prêter à confusion et à contestation, on obtenait une compréhension simple, claire et immédiate des statuts juridiques.

Outre que cette norme permettait d'intégrer des territoires nouvellement acquis, comme la Bresse, le mot du prince prévalait sur ceux utilisés par les seigneurs locaux et affirmait sa domination. C'est peut-être bien pour cela que les maîtres des maisons fortes auront tendance à faire passer leur propriétés pour des châteaux, terme plus valorisant et plus représentatif, ne serait-ce que symboliquement, de leur indépendance et de leur pouvoir.

La mise en place, à la même époque, d'autres normes généralisées sur l'ensemble du comté vient confirmer cette hypothèse. C'est, par exemple, dans les dernières années du XIII^e siècle qu'est créée une standardisation de la hauteur des toises linéaires de construction pour toutes les fortifications relevant directement du prince. Cette mesure officielle dite « à la toise ou au pied du seigneur » avait pour but de faciliter les projets architecturaux, l'exécution des travaux et leurs vérifications. Il ne pouvait pas y avoir (sauf délibéré) d'erreur entre ce qui avait été prévu, construit, payé et vérifié puisque tout le monde devait utiliser les mêmes mesures⁵⁵.

54. KERSUZAN, *Défendre la Bresse et le Bugey...* p. 109-133.

55. KERSUZAN (Alain), « La mesure standardisée des toises de construction dans les châteaux-forts du comté de

Il en allait de même pour les termes maison et maison forte, qui sont officiellement les seuls utilisés et autorisés à partir des années 1282-1285, au moins dans les écrits publics.

À la fin du Moyen Âge, en Europe occidentale, le responsable et le bénéficiaire des guerres ne sont plus le seigneur individuel, mais l'État impersonnel qui cherche à mettre en place sa domination, sa reconnaissance et son organisation administrative. C'est bien par les guerres que les pouvoirs centralisateurs finissent de s'implanter et de s'organiser. La normalisation des termes désignant les résidences de la petite aristocratie rurale, comme celle des toises de construction, en sont des exemples pour le comté de Savoie.

Avant cela, quand le pouvoir du prince est en devenir, les mots désignant ces résidences sont multiples et variés. Si, dans les textes, les occurrences de maisons fortes augmentent au XIV^e siècle et deviennent largement majoritaires tandis que les termes utilisés auparavant diminuent voire disparaissent complètement, ce n'est pas tant que ces dernières soient nouvellement construites, mais c'est qu'elles ont changé de statut, donc d'appellation. Quoique l'on ne saurait nier des constructions nouvelles⁵⁶, il est remarquable que beaucoup de ces maisons existent déjà au XIII^e siècle, mais étaient appelées autrement ainsi que l'ont fait remarquer Sophie Guenot⁵⁷ et Élisabeth Sirot⁵⁸.

Pour éclaircir la situation juridique de chacune, donc de leur propriétaire, et pour savoir qui est avec qui dans la guerre, les différentes appellations se réduisent à deux termes : les maisons qui sont fortifiées et véritablement défendues par une garnison permanente

Savoie fin XIII^e - fin XV^e siècle, *Cahiers de Métrologie historique*, n° 24-25, 2006-2007, p. 21-28.

56. Contre paiement d'un droit, plusieurs hobereaux de la châtelainie de Montdidier reçoivent l'autorisation d'élever des palissades et des haies d'épineux autour de leur maison. ADCO, B 8 508, peau 2, compte de la châtelainie de Montdidier, 1459-1460.

57. GUENOT, « Les maisons fortes de Bresse dans la documentation médiévale et moderne... » p. 72.

58. CHALMIN-SIROT, « Approche de quelques maisons fortes de l'ancien comté de Genève... » p. 132.

au service du prince et les maisons fortes qui ont des éléments de défenses réels ou symboliques, mais qui sont avant tout des résidences de l'aristocratie rurale plus ou moins indépendante, (car elles sont à charge d'hommage) et porteuses de droits de justice.

De ce fait, le mot maison forte n'apparaît qu'assez rarement dans la comptabilité publique, sauf pour déclarer le changement de statut, servir de repère géographique⁵⁹ ou pour des aides militaires tout à fait ponctuelles allant dans l'intérêt du prince⁶⁰. Loin de ne pas donner de réponse, cette rareté du mot est en elle-même une explication et une confirmation du caractère privé de celles-ci par rapport aux maisons.

Les maisons ne sont dites fortes que lorsqu'elles ne sont pas ou plus dans la main du prince, qu'elles font partie d'un patrimoine privé et qu'elles ont quitté le réseau castral. Aux yeux du prince, le mot *forte* donné à une maison n'est qu'un qualificatif destiné à les différencier d'une simple maison d'habitation. Certes, elle peut être défendue, mais le propriétaire est limité dans son droit de créer et d'améliorer les défenses, il n'a guère les moyens d'y entretenir une garnison dont, du reste, il n'a guère besoin. Dans ces conditions, est-il exagéré de dire que, pour le pouvoir central, une maison est appelée forte quand elle ne l'est plus ?

59. CATTIN (Paul), « Le château de Saint-Rambert au début du XIV^e siècle » *Cahiers René de Lucinge*, n° 30, 1995, p. 34.

60. Ainsi, du 3 au 10 novembre 1312, le châtelain de Saint-Rambert installe et paye cinq clients dans la maison forte de Faysses, *ibid.*, p. 56.

Bibliographie complémentaire

BROCARD-PLANT (Michèle), SIROT (Élisabeth), *Châteaux et maisons fortes Savoyards*, Roanne : Horvath, 1986.

BUR (Michel) (dir.), *La maison forte au Moyen Âge, Actes du colloque de Pont-à-Mousson*, Paris : CNRS, 1986.

CASTELNUOVO (Guido), GUILLERÉ (Christian), « Les finances et l'administration de la maison de Savoie au XIII^e siècle » in : *Pierre II de Savoie, Le petit Charlemagne, Actes du colloque de Lausanne*, 2000, p. 33-125.

Château de terre, de la motte à la maison forte, catalogue d'exposition, Lyon, DAH, CIHAM, 1988.

DEBORD (André), *Aristocratie et pouvoir. Le rôle du château dans la France médiévale*, Paris : Picard, 2000.

FOURNIER (Gabriel), *Le château dans la France médiévale, essai de sociologie monumentale*, Paris : Aubier, 1978.

GUICHENON (Samuel), *Histoire des pays de Bresse et de Bugey*, Roanne : Horvath, 1979.

GIULIATO (Gérard), *Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale*, DAF n° 33, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 1992.

PESEZ (Jean-Marie), PIPONNIER (Françoise), « Les maisons fortes bourguignonnes », *Château Gaillard, études de castellologie médiévale*, t. 6, 1972, p. 147-163.

SIROT (Élisabeth), « La maison de Loche à Magland : une demeure seigneuriale du XV^e siècle » *Pages d'archéologie médiévale en Rhône-Alpes, t. 5-6 Actes des 5^e et 6^e rencontres Rhône-Alpes d'archéologie médiévale*, 1998-1999, Lyon : CIHAM, 2003, p. 53-62.

SIROT (Élisabeth), *Noble et forte maison. L'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales du milieu du XI^e au début du XVI^e siècle*, Paris : Picard, 2007.



Le château de Savigny-le-Vieux (Saône-et-Loire), histoire et architecture

GILLES AULOY, JEAN VALLET, ÉRIC MAYER-SCHALLER*

Résumé

Il reste à Savigny-le-Vieux une petite tour, qui avait été identifiée comme un donjon du XIII^e siècle par Charles Boëll au milieu du XX^e siècle. Cette première étude historique avait montré que ce modeste fief était passé entre des mains illustres, comme celles de Jean du Rousset, grand maître d'hôtel d'Isabeau de Bavière, avant de devenir fief du chapitre d'Autun. Les nouvelles études du CeCaB ont montré que cette tour, vraisemblablement bâtie au XIV^e siècle, était le pivot d'une petite forteresse plus complexe, mais remarquablement bien conservée.

Le château de Savigny-le-Vieux (Saône-et-Loire, commune de Cury), à 10 km au nord-est d'Autun, se présente aujourd'hui sous la forme d'une petite tour médiévale carrée, entourée des restes d'une enceinte. En 2009, à la demande du propriétaire M. Mayer-Schaller, une équipe du CeCaB intervenait au château de Savigny-le-Vieux pour suivre l'évacuation d'un remblai. Par la suite, une étude des vestiges et un travail bibliographique complétés par les archives furent entrepris par Gilles Auloy et Jean Vallet.

Histoire de la seigneurie et des seigneurs

Sources et bibliographie

Hormis la monographie de Charles Boëll parue en 1913², aucun historien ou archéologue ne s'était penché sur l'histoire de ce château. En effet, cet auteur a retracé d'une manière très

circonscrite l'histoire des seigneurs qui ont possédé cet édifice castral. Nous avons donc repris l'essentiel de ce travail, en le complétant ou en le corrigeant le cas échéant. En revanche, la description des vestiges et l'analyse architecturale qu'il donne sont émaillées de nombreuses erreurs qu'il convenait de rectifier à la lumière des nouvelles connaissances en castellologie. Nous y avons adjoint un certain nombre d'observations plus récentes, en particulier celles qui ont été réalisées lors de l'évacuation du remblai.

D'autres historiens ont évoqué le donjon-logis de Savigny-le-Vieux, mais de façon plus succincte et sans apporter d'informations complémentaires. Nous citerons notamment Roland Niaux³ et Charles-Laurent Salch⁴.

Aux origines de la seigneurie

Le village de Savigny-le-Vieux (*Savinicum*) est mentionné dans la pancarte de Louis IV d'Outre-mer de 936⁵ parmi les propriétés de

* Gilles Auloy : animateur et trésorier du CeCaB, archéologue bénévole, retraité de la fonction publique.
Jean Vallet : vice-président du CeCaB, agrégé de génie mécanique.

Éric Mayer-Schaller : consul honoraire de Malte à Strasbourg.

2. BOËLL (Charles), *Histoire d'un donjon : La Tour de Savigny-le-Vieux*, Imprimerie Dejussieu et Demasy, 1913. Nous ajouterons que les sources archivistiques originales sont, pour la plupart, issues de la série 5G des archives départementales de Saône-et-Loire.

3. NIAUX (Roland), auteur de la fiche de Savigny-le-Vieux à Cury, in : *L'habitat fortifié en Bourgogne ducale (Côte-d'Or, Saône-et-Loire)*, DVD-ROM sous la direction de Michel Maerten et Hervé Mouillebouche.

4. SALCH (Charles-Laurent), MAERTEN (Michel), AULOY (Gilles), *Donjons des XIII^e et XIV^e siècles en Bourgogne méridionale*, *Revue Châteaux-forts d'Europe*, n° 35-36, 2005.

5. *Annuaire Monnier de Saône-et-Loire* pour 1874.

l'église d'Autun confirmées au chapitre de la cathédrale. Néanmoins, la première mention d'un seigneur de Savigny-le-Vieux ne remonte qu'à la fin du XIV^e siècle. En effet, le 28 février 1366 (1367 n. st.), un traité entre noble homme Hugues de Drée, damoiseau, seigneur de Savigny-le-Vieux et plusieurs de ses sujets mainmortables et justiciables habitant ce village, régleme les droits de vive et vaine pâture et d'usage dans les bois du seigneur de Savigny, et ce moyennant une indemnité de 40 francs or⁶. Il est encore question, la même année (1367), d'une transaction entre Hugues de Drée et Guiot, fils du prévôt de Savigny⁷.

Que savons-nous des origines de cet Hugues de Drée ? C'est en consultant l'ouvrage de l'abbé P. Ferret sur *l'histoire de Drée* que nous avons recueilli des informations sur le berceau de ce lignage⁸. Bernard Cherin (1718-1785) a étudié la famille de Drée et en a donné une généalogie⁹. Les Drée sont originaires d'un village éponyme situé dans le département de la Côte-d'Or à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Dijon. Cette ancienne famille, citée dès le XII^e siècle, a donné plusieurs branches. En 1270, un certain Guillaume de Drée était chanoine d'Autun. Quelques années plus tard, en 1277, Jean de Drée, damoiseau, devait disposer de biens près d'Autun, puisqu'il donna à Étienne Le Tondu, habitant de cette ville, ce

qu'il possédait à Barnay¹⁰. D'autres noms de cette famille figurent dans l'obituaire de Saint-Andoche d'Autun¹¹. Ceci prouve que, dès la fin du XIII^e et à fortiori au XIV^e siècle, ce lignage avait des liens avec la région autunoise. Si nous nous reportons à la généalogie établie par l'abbé Ferret, un Jean de Drée, que nous nommerons Jean I^{er}, décédé en 1314, eut deux fils : Jean II, sire de Drée, et Hugues de Drée, sire de Savigny-le-Vieux, mort en 1372 et chef de la branche de Savigny¹². Dès octobre 1358, Hugues de Drée apparaît dans les textes. Il serait écuyer et présent au partage fait entre Robert et Guillaume de Drée, fils de Jean II de Drée et de Guillemette de Mussy « *des biens d'iceux leurs père et mère*¹³ ».

En 1377, Guillaume de Drée, fils d'un certain Hugues de Drée qui est peut-être le fils du précédent¹⁴, rendit hommage au duc de Bourgogne pour sa maison forte de Savigny-le-Vieux (fig. 1) : « À tous ceux qui verront ces présentes lettres, nous, official d'Autun faisons savoir qu'en présence de notre cher Robert Saunier, juré et notaire public dudit Autun, confiant à plein en ses compétences, s'est présenté en personne noble homme Guillaume de Drée, fils de Hugues de Drée, damoiseau, seigneur de Savigny le Vieux (*dominus de Savigneyo vatouo in parrochia Curgeyo*) dans la paroisse de Curgy, sans force ni contrainte ni fourberie mais de sa science pure et entière a reconnu et confessé publiquement avoir et tenir en fief et hommage et par manière de fief et hommage de très excellent prince et seigneur, monseigneur le duc de Bourgogne, sa maison forte (*domum suam fortem*) dudit Savigny avec les

6. ADSL, 5 G 280. Ce traité a été collationné par un *vidimus* fait par l'official d'Autun le 20 novembre 1478 et par le lieutenant général du bailliage d'Autun, sous le sceau dudit bailliage le 18 mars 1526. Un *vidimus* est l'insertion intégrale d'un acte antérieur dans un acte délivré par une autorité publique, laquelle annonce cette transcription et garantit sa conformité avec l'original en déclarant qu'elle a vu ce dernier.

7. ADSL, 5 G 280 : « noble homme Huguo dict Dree seigneur de Chavigneyo damoiseau d'une part, Guyot fils du prevot de Chavigneyo, Jehan de Ryvo, Huguo de Ryvo, Jehanes Present, Joncey Bernard de Ryvo, Regnaud de Ryvo [...] tous habitants de ladite ville de Savigny et homme de condition mainmortable et justiciable dudit Huguo d'autre part [...] »

8. FERRET (abbé P.), *Histoire de Drée, de Verrey-Sous-Drée et de la maison de Drée*, Dijon : Imprimerie Jobard, 1890.

9. Bernard Cherin, écuyer, était généalogiste et historiographe des ordres du roi au XVIII^e siècle. L'abbé Ferret a repris le travail de cet érudit des Lumières et a rectifié certaines de ses conclusions.

10. FERRET, *Histoire de Drée...* CHARMASSE, *Cartulaire de l'église d'Autun*, p. 223.

11. Nous mentionnerons notamment l'épithaphe suivante : « *hic jacet bona memoria venerabilis religiosa domina Gilla de Drees, quondam abbatissa hujus monasterii, cujus anima requiescat in pace, et obiit anno Domini M CCC trigesimo octavo (1338), die sabbati ante festum beati Georgii* » ADSL, H 708, H 709, H 710

12. FERRET, *Histoire de Drée...* p. 43.

13. PEINCEDÉ, t. 17, p. 389.

14. En 1358, Hugues de Drée est dit écuyer, alors qu'en 1377, le père de Guillaume de Drée, également appelé Hugues, est seulement damoiseau.

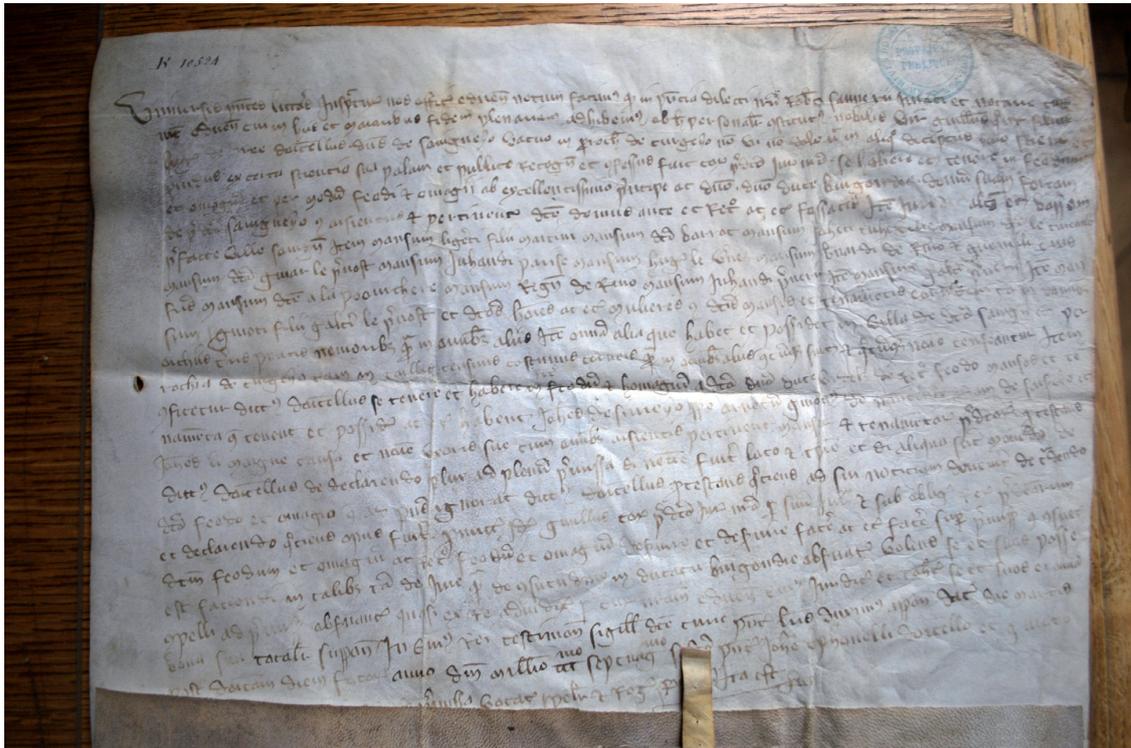


Fig. 1 : hommage de Guillaume de Drée au duc de Bourgogne pour sa maison forte de Savigny-le-Vieux. ADCO, B 10 524 (cl. G. A.)

aisances et appartenances de ladite maison devant et derrière et les fossés (*fossatis*). Item la justice haute et basse dans ladite ville de Savigny¹⁵... »

Cette première mention d'une résidence fortifiée en 1377 suit de peu celle du premier seigneur en 1366. Il paraît donc fort improbable, au vu de ces datations et de l'étude minutieuse du bâti, que le donjon-logis ait été édifié au XIII^e siècle, et à fortiori, encore moins au siècle précédent comme semblent l'affirmer certains historiens¹⁶. De surcroît, on comprend mal pourquoi il y aurait eu un tel hiatus entre l'édification de la fortification à la fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle et les premières mentions

textuelles à la fin du XIV^e siècle, soit une différence de près de deux siècles. Même en supposant, à la suite de Charles Boëll, que la terre de Savigny-le-Vieux ait été originellement de franc-allevu, il serait étonnant, si près d'Autun, qu'aucun cartulaire, aucune charte, ou aucun acte n'ait mentionné la fortification, ni même le nom de son seigneur, ne serait-ce qu'en qualité de témoin. D'ailleurs, Charles Boëll ne se l'explique pas : « Il est tout aussi impossible d'indiquer à quelle date précise la terre de Savigny cessa d'être de franc alleu pour devenir une seigneurie soumise au système féodal. On ne connaît pas davantage les noms des seigneurs qui s'y succédèrent jusqu'au dernier tiers du XIV^e siècle. » Du reste, rien n'indique que cette terre ait pu être de franc-allevu. Au regard de ce qui précède, il s'agit plutôt du démembrement d'une seigneurie dont une partie aurait été concédée à un fils puîné de la famille de Drée (Hugues), peu avant 1366, et sur laquelle son fils Guillaume aurait fait ériger une maison

15. ADCO, B 10 524 ; PEINCEDÉ, t. 11, p. 156.

16. SALCH, *Donjons des XIII^e et XIV^e siècles...* et BOËLL, *Histoire d'un donjon...* p. 9 : « Si, d'ailleurs, on confère les plus anciennes comme les plus récentes acquisitions de l'archéologie monumentale, on constate que cette maison forte a bien été construite suivant les règles d'architecture en usage au XII^e siècle exactement. »

forte entre 1366 et 1377, qu'il reprit en fief du duc de Bourgogne. Nous l'avons vu, les Drée avaient des possessions dans la région autunoise (peut-être à Savigny-le-Vieux) dès le XIII^e siècle. Hugues a pu hériter de cette partie.

Cinq ans plus tard, en 1382, Guillaume de Drée est emprisonné à Autun pour des faits assez curieux. « *Guillaume de Dree, esquier, seigneur de Savigny le Veul, qui estoit prisonnier de monseigneur en Riveaul¹⁷ pour plusieurs offenses et injures par lui faictes et dictes tant à la personne dudit monseigneur le bailli comme à Guillaume Renart, vier d'Ostun en publique, le venredy as soir jour de la dicte feste Saint Martin d'Estey, comme pour plusieurs autres cas et deliz par lui commis et perpetrez ou content de monseigneur le duc, desquelx le procureur de monseigneur le duc se dit estre enformé, est relaichiez [...] de prison par toute la cité d'Ostun laquelle il promet tenir sans la enfraindre a poyne des cas, faiz, deliz offenses et injures demourés par confessez jusqu'à ce que autrement il soit ordonné. Présent maistre Jehan, premier licencié en loi et Jehan d'Estang costurier, ledit jour a esté relaichié ledit Guillaume par monseigneur le bailli par tout le bailliage d'Ostun pour la somme que dessus¹⁸.* » Nous connaissons précisément les raisons qui ont conduit Guillaume de Drée en prison. « *Guillaume et Robert de Drée, écuyers, aux environs de Pâques fleuries (1382), vinrent pour mettre en possession de l'abbaye de Saint-Andoche dame Alix de Villers. Ils virent les pannonceaulx aux armes de monseigneur le duc fichés au mur dessus le guichet par où l'on entre au monastère de Saint-Andoche d'Autun iceux Guillaume et Robert de Drée, frères, estoient chez leur soeur en ladite abbaye, Jehan, bâtard de Drée, les y ayant accompagnés, avait ôté lesdits pannonceaulx de mondit seigneur, sur le commandement desdits Robert et Guillaume, père dudit bâtard de Drée. C'est ainsi que le dépose ledit Jean, bâtard de Drée, après s'être rendu aux prisons de monseigneur le Duc en Riveaul, en robe d'escamelin découpée, dessous ladite robe et un chaperon d'escamelin découpé [...] aux assises tenues à Autun par honorable et sage maître Guillaume de Chaonne,*

17. Il s'agit du château du duc à Autun.

18. ADCO, B 346 : Assises du bailli d'Autun en 1382. Le « vier » ou « vierg » d'Autun est l'ancien nom du premier magistrat de la ville d'Autun.

bailli d'Autun et de Montcenis, le vendredi jour de la fête de Saint Martin d'été mil trois cent quatre vingt et deux [...] Mais pendant ce temps, Guillaume de Drée, seigneur de Savigny-le-Vieux, à une lieue d'Autun, cousin de Guillaume et de Robert, ayant su les procédures exercées contre ses cousins, se livra à des offenses et à des injures¹⁹ ». Ces faits le conduisirent aussi en prison. Finalement, Guillaume sera libéré sous promesse d'abord de ne pas sortir de la ville puis du bailliage d'Autun.

Guillaume épousa Isabelle de Saigny (Savigny) qui était la fille de messire Jean de Recey. Il mourut avant 1398. En effet, dans un dénombrement donné à cette date, Isabelle de Savigny se déclare veuve de Guillaume de Drée. Il laissait deux enfants : Jean (mineur en 1399 et dont la postérité est inconnue) et Guyotte²⁰.

Au début du xv^e siècle, la seigneurie passe dans les mains d'un certain Jean du Roussay, mais on ignore de quelle manière et pourquoi. Jean, fils de Guillaume, est peut-être mort très jeune. La seigneurie a-t-elle été rachetée par Jean du Roussay ? Dans ce cas, l'acte de vente n'est pas parvenu jusqu'à nous.

Jean du Roussay : une petite seigneurie aux mains d'un grand seigneur

Sans faire la biographie de Jean du Roussay, il convient cependant d'en brosser une image aussi rapide que possible²¹. Jean du Roussay serait né vers 1370 à Arconcey, village situé à 10 km au nord d'Arnay-le-Duc en Côte-d'Or, d'une famille angevine. Ses origines restent encore obscures, toujours est-il qu'il devient rapidement un personnage important au sein de la société bourguignonne, et qu'il fut atta-

19. PEINCEDEY vol. 2, p. 568

20. FERRET, *Histoire de Drée...* et archives privées du château d'Époisses.

21. Les renseignements qui suivent ont été tirés des travaux et publications suivants :

RUSO (Daniel), « Les arts en France autour de 1400. Création artistique, questions iconographiques », *Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre*, n° 9, 2005.

JACOMET (Humbert), « Saint Jacques, une image à la Française ? » in : RUCQUOI (Adeline) (dir.), *Saint Jacques et la France : actes du colloque des 18 et 19 janvier 2001*, Paris : le Cerf, 2003, p. 202 et sq.

HAMEL (Christopher de), *The Armagnac Breviary*, Milan: Presse à Canard, 2006.

ché dès l'enfance au service de Louis, duc d'Orléans. Il en fut tour à tour échanson et chambellan en 1391, et de 1401 jusqu'à 1407, date à laquelle Louis d'Orléans fut assassiné. En 1389, déjà, il avait reçu « *une pièce de veloyau* » de la part du duc de Bourgogne²². Il fut également très proche de la famille royale, puisqu'il fut nommé chambellan de Charles VI, aux gages de 1 000 francs par an. Après 1407, Jean du Roussay resta à la cour et devint conseiller de la reine Isabeau de Bavière, puis grand maître de l'hôtel de la reine de 1409 à 1411. Il passa ensuite au service de Jean sans Peur, dont il fut le chambellan en 1412, et en 1414, à celui de Louis de Guyenne. En 1415, il est désigné sous le titre de capitaine de Meaux. Il fut chargé de nombreuses missions diplomatiques, politiques ou militaires. Il épousa en 1390 Jeanne de Chepoy qui se trouvait elle aussi au service de la reine à partir de 1394. Le duc d'Orléans offrit 4 000 francs aux époux, et le roi 2 000 lors de leur mariage. Les armes de Jean du Roussay (d'or à cinq châteaux crénelés de sable) sont attestées par ses sceaux. Elles se lisent « De gueules à trois merlettes d'argent posées en orle, au franc quartier d'hermine ». Jean du Roussay et son épouse sont décédés en 1418. En effet, à cette date on lit : « *l'ostel qui a longuement tenu feu Jehan de Roussay, chevalier, et sa femme, situé à Paris, en la rue Saint-Pol* ». Ils n'eurent aucune postérité directe, leurs seuls héritiers furent des neveux et des nièces.

Jean du Roussay et sa femme sont souvent nommés dans les documents royaux comme destinataires des cadeaux de Louis d'Orléans et de la reine. Selon Daniel Russo, Jean du Roussay fut sans doute un client assidu des échoppes parisiennes, sa fortune l'autorisant à commander de nombreux objets d'orfèvrerie. En particulier, nous savons qu'un reliquaire de saint Jacques fut offert par Jean du Roussay au sanctuaire de Saint-Jacques de Compostelle (fig. 2)²³.



Fig. 2 : reliquaire de saint Jacques de Compostelle offert par Jean du Roussay à ce sanctuaire. (Saint-Jacques de Compostelle, Musée de la cathédrale ; cl. Adolfo Enriquez.)

Sur le socle, on lit cette inscription : « *dederunt ist / am imaginem / nobilis / vir dominus / Iohannes / de Rucel / miles de re / gno Francie / et Iehanna / uxor eius ad / honorem Dei / et santi Iac / obi de Balleci . a et f[rater]. G. / Hobaut / ap / ortavit de P / arisius ex / parte pref / acti [sic] domini ora / te pro eis .* » (Jehan de Roucel, chevalier du royaume de France et sa femme Jehanne donnèrent cette image en l'honneur de Dieu et de saint Jacques de Galice et moi, frère G. Hobaut, je l'ai apportée de Paris de la part des seigneurs susdits. Priez pour eux.)

22. PEINCEDÉ, vol. 22, p. 218. *Compte dudit de Halle commencé le 1er février 1388 et se terminant le 16 avril 1390 après Pâques.*

23. TABURET-DELAHAYE (Élisabeth), « Une commande diversifiée : l'émergence d'une nouvelle clientèle » in : *Catalogue de l'exposition « Les arts sous Charles VI : Paris*



Fig. 3 : bréviaire représentant Jean du Roussay, agenouillé aux pieds de son protecteur saint Jean l'Évangéliste, (Coll. privée ; cl : DE HAMEL Christopher, *The Armagnac breviary...*)



Fig. 4 : Jean du Roussay et son épouse, aux pieds de saint Saturnin. Bréviaire de Jean du Roussay, vol. II, f° 1 r°. DE HAMEL Christopher, *The Armagnac breviary...*

Le couple a également commissionné un bréviaire aux artistes qui travaillaient pour la cour, mais il est également possible que le manuscrit soit un des dons par lesquels le roi, ou son frère, récompensait la loyauté de leurs courtisans²⁴.

Durant les troubles consécutifs à la guerre entre les Armagnacs et les Bourguignons, Jean de Roussay, qui soutenait la cause bourguignonne, fut probablement obligé d'abandonner le bréviaire dans la chapelle de Louis d'Orléans en août 1412, quand les Armagnacs parvinrent à reprendre Paris. On peut y voir deux représentations de Jean du Roussay : l'une dans laquelle il est représenté agenouillé au pied de son protecteur saint Jean l'Évangéliste (fig. 3) ; une seconde, dans laquelle il figure avec son épouse au pied et de chaque côté de saint Saturnin (fig. 4). Sur ces deux représentations, le visage de Jean du Roussay est identique et pourrait bien être le reflet de celui de l'intéressé.

En juin 1409, Jean du Roussay était seigneur de Savigny-le-Vieux. Souhaitant fonder à perpétuité une messe quotidienne en l'église

cathédrale d'Autun, et pour en assurer la célébration, il obtint par lettres patentes du duc Jean sans Peur l'autorisation d'assigner à l'église une rente perpétuelle de 50 livres tournois, qu'il promit de faire amortir. En guise d'assignation, Jean du Roussay y affecta la terre et seigneurie de Savigny-le-Vieux et celle de Chevannes. Il consentit à ce que les chanoines de la cathédrale en deviennent seigneurs et jouissent à perpétuité de ces terres et de leurs dépendances, en réservant toutefois la haute et moyenne justice au duc de Bourgogne et à ses successeurs²⁵. Un acte, daté du 6 mai 1410, confirmait l'aliénation faite au chapitre cathédral d'Autun : « *par ces présentes, baille cède quicte transporte et délaisse [...] auxdiz doien et chapitre d'Ostun [...] en déduction, actenuacion et diminucion desdicts cinquante livres de rente, et tout ce que ledit chevalier a et peut avoir en sa ville finage et territoire de Savigny le Vieul en la paroisse de Curgy [...] tant en maisons, meix, bois, prez, teres, censives [...] lesquelles choses ainsi baillées peuent valoir chacun an trente et quatre livres (34) de rente*²⁶ ». Le revenu du domaine de Savigny-le-Vieux n'était évalué qu'à 34 livres tournois, conformément d'ailleurs à la prisée

1400 », Paris : éditions de la réunion des musées nationaux, 2004, p. 146.

24. Le manuscrit a été édité en 2006 par Christopher de Hamel, puis vendu à Londres (Sotheby's) en 2007.

25. ADSL 5 G 280.

26. ADSL, 5 G 280. Voir pièce justificative n° 1.



Fig. 5 : château du Rousset à Clomot (Côte-d'Or), (Cl. Wally52).

réalisée en février 1409²⁷, alors que la fondation stipulait une rente de 50 livres. Le duc de Bourgogne, une nouvelle fois, amortit par avance et autorisa Jean du Roussay à céder aux chanoines du chapitre cathédral d'Autun une seconde assignation se montant aux 16 livres manquantes. D'autre part, comme l'écrit justement Charles Boëll, la terre de Savigny-le-Vieux était grevée de 5 francs de rente au profit de l'abbesse Saint-Andoche d'Autun, dame de Curgy. Jean du Roussay racheta cette rente le 25 février 1411, de sorte qu'il ne subsistait plus, attachée à cette terre, qu'une très ancienne redevance de 16 gros et 2 « bichots » de seigle due à la cure de Curgy²⁸.

Par lettres patentes datées du 14 février 1411, Jean sans Peur donne à son épouse « *les chastel, ville, et tere de Roussay ensemble ses appartenances, noblesses, et appendences* », qui ont été confisqués à Jean du Roussay « *au temps de la felonnie par lui commise*²⁹ ». Curieusement, les textes restent muets au sujet de cette félonie. Nous l'avons vu, de par ses fonctions, Jean du Roussay était un personnage éminent et sans doute influent auprès du pouvoir royal, mais aussi auprès des

grands feudataires de l'époque, en particulier le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne, qu'il a servis tour à tour. La guerre civile opposa, à la fin de la guerre de Cent Ans, la faction des Armagnacs à celle des Bourguignons, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII. Jean du Roussay, bien qu'habile politicien, évoluait dans un univers où se fomentaient séditions et intrigues aussi vite que les complots pouvaient être déjoués. Même s'il resta fidèle à la cause bourguignonne, Jean du Roussay, ayant servi plusieurs princes, a pu commettre une méprise ou une indécatesse qui lui valut d'être discrédité aux yeux du duc de Bourgogne. Pourtant, dès le 25 octobre 1412, des lettres de la duchesse Marguerite commandaient aux gens des comptes de faire rendre par les châtelains de Verdun et de Pouilly à Jean du Roussay les fruits qu'ils avaient perçus de ses terres³⁰. À en croire ce document, notre félon était de nouveau rentré en grâce puisqu'il exerçait à nouveau les fonctions de conseiller et de chambellan.

Jean du Roussay fit également édifier un château à Clomot en Côte-d'Or, à la fin du XIV^e ou au début du XV^e siècle (fig. 5). Cette fortification, cantonnée de quatre tours carrées, porte

27. ADCO, B 436. Voir pièce justificative n° 2.

28. ADSL, 5 G 280.

29. ADCO, B 1 287. Voir pièce justificative n° 3.

30. ADCO, B 355 ; PEINCEDE, vol. 29, p. 609.

aujourd'hui encore le nom de son constructeur³¹. Quand on sait que le village de Clomot n'est situé qu'à une vingtaine de kilomètres de Savigny-le-Vieux, on peut supposer qu'il était aisé à notre seigneur de venir séjourner parfois dans ce château. En tout cas, Jean du Roussay n'a pas été seigneur de Savigny très longtemps. En 1405, dans un dénombrement de la terre de Gergy (canton de Verdun-sur-le-Doubs) il ne se qualifiait plus seigneur de Savigny-le-Vieux, et dès 1410, la terre était aliénée au chapitre cathédral d'Autun.

En 1416, les chanoines du chapitre cathédral d'Autun étaient définitivement investis du titre de seigneurs de Savigny-le-Vieux, terre qui devenait donc une seigneurie ecclésiastique.

Quand le chapitre cathédral d'Autun était seigneur de Savigny-le-Vieux

Selon l'étude menée par Charles Boëll, la seigneurie de Savigny-le-Vieux, à la fin du Moyen Âge, s'étendait sur une superficie de 250 ha, territoire qui était divisé en neuf meix inaliénables, répartis entre autant de familles de tenanciers³².

On connaît presque sans interruption les noms des chanoines qui se succédèrent à la tête de cette seigneurie durant plus de trois siècles. Dès 1455, vénérable Nicolas Goguet en jouit, moyennant 30 francs d'amodiation. C'est peut-être lui qui loue, en janvier 1494, à Martin Méreaul de Savigny-le-Vieux une place appelée la pêcherie située devant la tour dudit Savigny, « *tenant d'une part au sentier tendant à ladite tour, d'autre aux fossés d'icelle tour, et par devant au grand chemin dudit Savigny, et d'une tête de soillon scituée au dessous de ladite tour, tenant d'une part auxdits fossés, sous la charge de 20 livres tournois de rente et d'un blanc de cens*³³ ».

Dès 1504, c'est vénérable Jean Saulnier, abbé de Cervon et conseiller du roi, qui en est le

seigneur, puis en 1518 N. de Marcilly. Le 14 juin 1521, la seigneurie est affermée à François Brinon, seigneur de Juilly et archidiacre de Flavigny. Il devra « *maintenir et entretenir la tour dudit Savigny en bon et suffisant estat et reparacion* ». André Perreault, abbé de Saint-Etienne-L'Estrier, le remplace suivant le bail passé le 26 novembre 1543. Il entretint si mal les « *chastels et pourpris* » du domaine qu'après son décès, le chapitre dut faire reconstruire la grange et que ses héritiers, pour indemniser des dépenses nécessaires à la réfection du toit de la tour, abandonnèrent ses meubles de Savigny au loueur suivant, en l'occurrence Gabriel de Grigny, prévôt de Sussey, qui lui succéda le 6 septembre 1559³⁴.

Gabriel de Grigny était l'un des membres les plus considérables de l'Église. On le voit à Lyon, à Cîteaux, à Dijon, aux États de Bourgogne, auprès de Tavannes ou de Villefrançon, pour négocier les impôts du clergé³⁵. Selon Charles Boëll, ce serait Gabriel de Grigny qui aurait fait édifier le pavillon à deux étages annexé à la tour, au nord-ouest, en retour sur la cour intérieure, et aujourd'hui écroulé. Charles Boëll fonde son hypothèse sur le fait que l'architecture de ce pavillon se rapprocherait de celle qui avait cours dans la seconde moitié du XVI^e siècle : « *Les styles différents, mêlés et incertains, des fenêtres, de la porte du rez-de-chaussée et d'une cheminée de la chambre au premier étage se ressentent de la transition qui s'est produite en architecture dans la seconde moitié du XVI^e siècle*³⁶. » Les arguments invoqués nous paraissent bien fragiles pour asseoir cette datation, qui reste d'ailleurs hypothétique aux yeux de son auteur, mais qui deviendra ultérieurement une véritable affirmation. D'ailleurs, Gabriel de Grigny renoncera à la seigneurie de Savigny-le-Vieux le 31 janvier 1565, selon Hippolyte Abord. Il aura donc été en possession de cette seigneurie seulement 6 ans, de 1559 à 1565. Son apostasie

31. MAERTEN, MOUILLEBOUCHE, *L'habitat médiéval fortifié...* Fiche du Roussel à Clomot.

32. BOËLL, *Histoire d'un donjon...* p. 17 et sq. Dans ces pages, l'auteur s'est penché un peu plus sur la consistance du domaine, la nature et l'importance des droits seigneuriaux et la condition des habitants.

33. ADSL, 5 G 280. Soillon : pièce de terre.

34. Archives de la Société Éduenne à Autun : registre capitulaire de 1558-1561 ; f° 168-202-225-246 et 341.

35. ABORD (Hippolyte), *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, Paris : éditions Dumoulin, t. 1, 1855-1886, p. 255 et sq.

36. BOËLL, *Histoire d'un donjon...* p. 20-21.

le conduira à abandonner l'Église et à rendre son habit de chanoine³⁷. Aucun document ne nous renseigne sur la date exacte d'édification de ce pavillon. Les modénatures encore visibles sur les vestiges subsistant nous incitent à proposer la seconde moitié du XVI^e siècle. Plusieurs ecclésiastiques pourraient donc revendiquer la paternité de cette construction, en particulier Gabriel de Grigny, bien sûr, mais aussi Philippe de Marcilly qui lui succéda et enfin, Jacques Oudin et Antoine Borenet, tous seigneurs de Savigny-le-Vieux avant la fin du XVI^e siècle.

Le 3 mai 1564, un différend opposait les seigneurs de la cathédrale d'Autun à Charlotte Millot, dame de Vergoncey, à propos de la tenue des jours de justice dans une pièce de terre appelée le Champ Saint-léger attenante aux limites de la seigneurie de Savigny-le-Vieux³⁸. Gabriel de Grigny était signalé absent. Ce dernier ayant renoncé en 1565 au bail de Savigny-le-Vieux, celui-ci fut transféré au doyen Philippe de Marcilly, abbé de Saint-Étienne-l'Estrier, qui mourut en 1570 et fut inhumé en la cathédrale Saint-Lazare d'Autun. C'est Jacques Oudin qui hérita de la charge et des démêlés avec la dame de Vergoncey, affaire qui fut portée devant le bailliage en 1580³⁹. Pour autant, le 19 avril 1581, les jours de la justice et seigneurie de Savigny-le-Vieux étaient tenus en la tour de Savigny par les officiers de cette justice. Ce fut d'ailleurs la même chose entre 1649 et 1659⁴⁰.

Antoine Borenet, docteur en droit canonique et civil, prit le bail de Savigny-le-Vieux à la fin du XVI^e siècle. Selon Abord, il fut reçu chanoine de Saint-Ladre à Autun, le 28 août 1559, fut nommé prévôt de Sussey en juin 1564, et cumula cette dignité, notamment, avec celles de curé de Reclesne et de chanoine de Notre-Dame de Beaune. Il est surtout connu



Fig. 6 : statue en pierre, représentant Antoine Borenet, chanoine, seigneur de Savigny-le-Vieux, à la fin du XVI^e siècle. Musée Rolin Autun.
(Cl. G. A.)

pour son libertinage et ses mœurs douteuses peu compatibles avec l'orthodoxie catholique. Abord raconte « qu'il serait passé par rues publiques ayant à cheval derrière lui une garce et paillarde, couverte d'une grande cape et d'un chapeau, et icelle a plusieurs fois avoir mené au village de Couhard, la faisant descendre de sa maison avec cordage par un pertuis exprès par lui fait es murailles publiques du chastel⁴¹ ».

Malgré une conduite irrévérencieuse, il sut parfaitement défendre les intérêts de l'Église. Il mourut le 18 avril 1607.

Le musée Rolin à Autun conserve dans ses réserves une petite statue en pierre haute de 0,49 m, longue de 0,54 m, représentant un chanoine agenouillé, revêtu du surplis et portant l'aumusse sur le bras gauche (fig. 6). Devant lui est un prie-Dieu, sur lequel est placé un livre ouvert autour duquel est gravé ce vers d'Ovide : *Me mare, me venti, me fera iactat hiems*. Sur l'une des faces latérales du prie-Dieu est sculpté un écusson en cartouche, parti au 1 à une croix en pal accompagnée de deux

37. Archives de la Société Éduenne à Autun : registre capitulaire de 1564-1569 f^o 83 et 86 ; ABORD, *Histoire de la Réforme...* p. 257 ; BOËLL, *Histoire d'un donjon...* p. 21.

38. ADSL, 5 G 280. Voir pièce justificative n^o 4.

39. Archives de la Société Éduenne à Autun : registre capitulaire de 1564-1569, f^o 8, 9, 60 et 66.

40. ADSL, 5 G 280.

41. ABORD, *Histoire de la Réforme...* p. 260.

oriflammes posées en sautoir, au 2, à six oiseaux posés 3, 2 et 1. Ces armes sont peintes sur un bréviaire de la Bibliothèque Nationale, au nom d'Antoine Borenet, 1586, mais avec quelques différences. Enfin, sur la face antérieure du prie-Dieu, se lit l'inscription suivante : ANTH. BORENETI. IVR. VTR. DOCTORIS OFFICIALIS HAEDVEN ET PRIORIS DE GLANO IKQN 1579⁴². Cette statue a donc bien été exécutée du vivant de ce prélat.

À la suite de Borenet, le chanoine Antoine Jacquin continua de percevoir les revenus de Savigny, puis ce fut au tour du chanoine grainetier, maître Jacques Vaulvraut, de bénéficier du renouvellement de l'amodiation de la seigneurie de Savigny-le-Vieux, mais seulement pour 7 années de 1608 à 1615. En effet, conformément à l'édit de 1563 sur l'aliénation des biens ecclésiastiques, le chapitre cathédral d'Autun dut se résoudre à mettre en vente à la criée la seigneurie de Savigny-le-Vieux le 17 août 1608. Toutefois, comme l'écrit Boëll, le bail en cours écarta les acquéreurs et, les enchères n'ayant pas atteint une somme suffisante, l'adjudication ne put être prononcée⁴³.

Des seigneurs laïcs à la tête de la seigneurie de Savigny-le-Vieux

L'acquéreur se présenta 6 ans plus tard en la personne de noble Jacques Arthaud, conseiller du roi, qui offrit 2 000 livres pour l'achat de la seigneurie de Savigny-le-Vieux le 8 novembre 1614. Le 25 février 1624, Jacques Arthaud faisait rédiger le terrier de la seigneurie afin que chaque sujet et habitant de cette terre déclare les redevances qu'il devait à son seigneur. Nous apprenons ainsi que le sieur Arthaud avait toute justice, haute, moyenne et basse, sur la seigneurie de Savigny-le-Vieux, et que les femmes et hommes qui y résidaient étaient de condition

42. FONTENAY (Harold de), « Épigraphe autunoise, inscriptions du Moyen Âge et des temps moderne, 2^e partie », Mémoires de la Société Éduenne, t. XVI, 1888, p. 325-326, citant BnF, ms lat. n° 1 032.

43. BOËLL, *Histoire d'un donjon...* p. 22-23. L'auteur a tiré ces renseignements des archives de l'étude de Maître Vieillard-Baron, notaire à Autun : « petit protocole des amodiations de Messieurs de l'église Saint-Ladre 1592-1611 », f° 351. Ce document n'a pas été retrouvé.

serve et mainmortable. En outre, le terrier fournit une description du château : « *A scavoit la maison seigneuriale consistant en une grosse tour quarree, un grand logis entouré de murailles et de fossés avec un pont levis, un verger et le jardin derriere, contenant le tout environ trois journaulx*⁴⁴ ». Du bâtiment décrit, il ne subsiste plus aujourd'hui que la grosse tour carrée. Les fossés ont été comblés, le logis et le pont-levis détruits et les murailles partiellement rasées.

Le 26 mars 1634, Jacques Arthaud revend la seigneurie de Savigny-le-Vieux à Françoise de Rouvray, veuve de Roland de Bournonville, dame de Champcigny et de Champecueillon. Celle-ci en donne le dénombrement quelques jours plus tard : « *Plus une maison seigneuriale consistant en une grosse tour quarrée, un grand logis entouré de murailles et des fossés avec pont levis*⁴⁵ ». Si nous comparons ce dénombrement au terrier rédigé 10 ans plus tôt, nous remarquons une complète similitude entre les deux documents. En particulier, la configuration des lieux demeure inchangée ; il y a toujours la grosse tour carrée et le grand corps de logis entouré de murailles et de fossés que l'on franchit par un pont-levis. Le domaine utile de la seigneurie est quasiment équivalent, avec un léger accroissement depuis la donation de Jean du Roussay, deux siècles auparavant.

Quatre ans plus tard, le 15 avril 1637, Françoise de Rouvray lègue la terre et seigneurie de Savigny-le-Vieux à sa nièce Anne de Rouvray, en réservant toutefois l'usufruit de cette terre, sa vie durant, à Denise de Rouvray, une autre nièce, religieuse en l'abbaye Saint-Andoche d'Autun⁴⁶.

Quand Savigny-le-Vieux redevient seigneurie ecclésiastique

Nous savons que l'édit royal, promulgué en décembre 1606, autorisait le clergé à rentrer en possession des biens qu'il avait dû aliéner pour s'acquitter des impositions extraordinaires auxquelles il avait été soumis. Aussi, le

44. ADSL, 2 E 18. Voir pièce justificative n° 5.

45. ADCO, B 10731 ; Peincedé, t. 11, p. 415. Voir pièce justificative n° 6.

46. ADSL, 5 G 280. Voir pièce justificative n° 7.

16 mars 1638, les vénérables doyens chanoines du chapitre cathédral d'Autun, usant de leur droit de réméré, interpellèrent et sommaient la dame Françoise de Rouvray de leur rétrocéder la terre et seigneurie de Savigny-le-Vieux. En compensation, les ecclésiastiques proposaient de lui verser la somme de 2 000 livres, somme qu'elle refusa sous le prétexte que les travaux et réparations qu'elle avait dû engager au château étaient bien plus onéreux. Bon gré mal gré, Françoise de Rouvray dut se résigner à signer l'acte de remise de la terre de Savigny-le-Vieux aux chanoines d'Autun⁴⁷. Cependant, Madame de Bournonville intenta un procès au chapitre cathédral qui dura cinq ans et qu'elle finit par perdre⁴⁸. Pourtant, dès le 5 mai 1638, les chanoines baillaient la terre de Savigny-le-Vieux à Barthélémy et Vivant Thoreau, frères, laboureurs au même lieu, moyennant 150 livres par an, et pour une durée de 6 ans. Ils ne renouvelèrent pas leur bail. L'amodiation, en 1650, cette fois à un ecclésiastique, le doyen Vaussin, ne fut pas plus satisfaisante, car trois ans plus tard, une sentence obligeait le prélat à faire reconstruire la grange et deux étables⁴⁹.

Le 13 septembre 1678, le procureur général du roi assigna le chapitre cathédral d'Autun au devoir de fief pour la seigneurie de Savigny-le-Vieux. Nos seigneurs n'ayant pu donner au roi « *un homme vivant et mourant pour faire les foyes et hommages dûs à sa majesté* », la terre en question fit l'objet d'une saisie féodale⁵⁰. Les chanoines durent justifier que la seigneurie leur appartenait dès avant l'amortissement accordé par François I^{er}, en juillet 1521, aux trois états du duché de Bourgogne. Puis ils firent valoir que le clergé avait racheté tous droits d'amortissement et de fief par le versement de la somme de deux millions au trésor royal, conformément à l'arrêt du Conseil

d'État de 1661⁵¹. Le procureur général fut ainsi débouté en mars 1685⁵².

Le 24 août 1678, la terre de Savigny-le-Vieux était affermée, la vie durant, à Messire Pierre Binier, chanoine, moyennant 220 livres par an⁵³. C'est lui qui fit dresser, deux ans plus tard, le plan du domaine utile de Savigny-le-Vieux par Étienne Pernet, arpenteur à Autun (fig. 7 et 8). À cette date, la maison seigneuriale est représentée sous la forme d'un édifice ou tour, percé d'ouvertures, et de communs qui se répartissent autour d'une cour intérieure à laquelle on accède par une tour porche. Dans ce plan géométral, l'espace et les perspectives ne sont pas encore maîtrisés par l'auteur.

Pierre Binier administra correctement le domaine, puisqu'il fit l'acquisition d'héritages vacants à Savigny augmentant de façon substantielle les dividendes. À sa mort, sa nièce Jeanne-Marie remit en 1706 au chapitre cathédral d'Autun l'héritage de son oncle⁵⁴. À la fin du XVIII^e siècle, quelques transactions étaient passées entre les ecclésiastiques et les habitants de Savigny-le-Vieux à propos d'un droit de vaine pâture et de glandée. Tout ceci a donné lieu à plusieurs instances qui se poursuivront d'ailleurs au cours du siècle suivant. D'autres procès similaires furent engagés à la même époque avec Pierre de Morey, prieur de Mesvres, seigneur de Champcigny et de Champecueillon au sujet de droits de parcours. Comme le différend s'éternisait, il fut décidé de borner les limites des justices de Savigny-le-Vieux et de Champecueillon : « *Bornage de la terre, justice et seigneurie de Savigny-le-Vieil appartenante aux seigneurs de la cathédrale d'Autun, et de celle de Champeculion appartenante à Claude de Morey Chevalier marquis de Vianges ; entre lesquelles terres et justices ont été plantées 9 bornes sur chacune desquelles est gravé en lettres*

47. ADSL, 5 G 280.

48. BOËLL, *Histoire d'un donjon...* p. 24-25.

49. ADSL, 5G 280.

50. *Ibid.*

51. *Ibid.* Un extrait des registres de la Cour des Comptes et Finances en Bourgogne et Bresse daté du 7 février 1680 maintenait encore la saisie féodale sur la terre et seigneurie de Savigny-le-Vieux. Voir pièce justificative n° 8.

52. BOËLL, *Histoire d'un donjon...* p. 25.

53. ADSL, 5 G 280.

54. BOËLL, *Histoire d'un donjon...* p. 27.

romaines, savoir du côté de Savigny SAVINY, et du côté de Champeculion CLION, et au bas le numéro de chacune desdites bornes, ledit bornage fait en présence dudit sieur de Morey et de M. Claude Levitte chanoine de l'Église d'Autun au nom et comme fondé de la procuration spéciale dudit seigneur de la cathédrale, le 8 juin 1746⁵⁵ ». En 1698, on enfermait encore des détenus dans la prison du château de Savigny-le-Vieux⁵⁶.

Un inventaire des titres de la terre et seigneurie de Savigny rédigé en 1725 mentionne deux liasses : l'une concernait des quittances de réparations faites au « *châtel de Savigny-le-Vieil* » par la dame de Chancigny en 1634 et l'autre se rapportait à des réparations réalisées par le chapitre cathédral d'Autun entre 1561 et 1696⁵⁷. Ces documents, qui nous auraient renseigné sur les travaux conduits au château entre la fin du XVI^e et la fin du XVII^e siècles, ont malheureusement disparu.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les chanoines amodièrent leur domaine à des fermiers également marchands. C'est durant cette période qu'est rédigé le manuel incorporé de la terre et seigneurie de Savigny-le-Vieux appartenant aux chanoines du chapitre cathédral d'Autun dressé à la vue du terrier de 1624. Ce document livre une description très précise du château au début du XVII^e siècle. « *Premièrement la tour et maison seigneuriale de Savigny-le-Vieux, consistant en trois corps de bâtiments séparés et situés dans une cour close de murs, à l'entrée de laquelle est un jardin et un portail nouvellement construites, lesdits bâtiments contenant une grande chambre et une petite à côté, toutes les deux à cheminée, cabinet et grenier regnants par dessus un fournier et un petit caveau voûté, ce dernier est sous l'escalier en pierres qui communique à la grande chambre, une grange deux écuries, fenils dessus, des gelinieres et tec à pourceaux joignants. Un autre bâtiment couvert à paille contenant une maison ou chambre à cheminée, une grange et deux écuries cour devant et jardin derrière, avec une ouche, le tout contenant deux journaux et demi joignant d'un bout*

d'orient et d'un long de midi le chemin de Vergoncey et de Chansigny à la tour de Savigny, d'autre bout d'occident, le grand pré de la tour, aux seigneurs, l'entrée de la maison seigneuriale entre deux, et d'autre long de septentrion ledit grand pré des seigneurs et le mur pignon d'une écurie dépendant d'un bâtiment immédiatement ci-après confiné⁵⁸. » Le plan géométral exécuté en 1680 est bien le reflet de cette description. Il n'y a donc pas eu de modifications drastiques durant le XVII^e siècle, et, si réparations il y a eu, elles n'ont concerné que l'entretien courant des bâtiments.

De la Révolution à nos jours

Comme on pouvait l'imaginer, la seigneurie de Savigny-le-Vieux fut confisquée comme bien national à la Révolution. Elle fut amodiée à Claude Labiche qui en fit l'acquisition. L'adjudication fut prononcée à son profit par le directoire du district le 23 décembre 1791, moyennant le prix de 55 200 francs payables en assignats. Charles Boëll nous dit que ces biens constituaient trois fonds distincts : la maison de maître de la Tour avec sa réserve, le domaine dit de la Tour et le domaine Rouge. À la mort de Claude Labiche, c'est à l'un de ses fils, Jean qu'échut le premier lot : « *les bâtiments de la maison dite la tour, tels qu'ils sont renfermés dans une cour au-devant de laquelle est un portail⁵⁹* ». Lui-même vendit sa part à Amable Brunet qui mourut sans postérité le 3 mai 1823. Or, les héritiers Brunet rétrocédèrent la tour de Savigny à Jacques Labiche, le fils aîné de Claude, qui possédait depuis le partage de 1801 un autre lot. L'ensemble de la tour et de ses appartenances était tel que nous le montre le plan cadastral napoléonien dressé en 1824⁶⁰. Nous savons que Jacques Labiche apporta quelques rénovations à la tour où d'ailleurs il résidait. En particulier, il fit faire

55. ADSL, 5G 280.

56. *Ibid.*

57. *Ibid.*

58. ADSL, G 111 n° 16. Voir pièce justificative n° 9.

59. BOËLL, *Histoire d'un donjon*, p. 30 et sq.

60. *Ibid.*, p. 32. Voir également le plan cadastral napoléonien aux ADSL. On y voit qu'à l'ouest de la cour intérieure s'élevaient une grange et de petits tects à pourceaux ; à droite du portail d'entrée, une écurie avec gelinière en appentis.

un plafond à moulures de plâtre au second étage de la tour et il fit percer une grande fenêtre à balcon, au nord-ouest. À sa mort, sans postérité, le domaine se trouva en indivis entre plusieurs membres de la même famille. Cette indivision se renforça au milieu du XIX^e siècle, à telle enseigne que six nouveaux propriétaires se partagèrent les biens. Finalement, par plusieurs rachats, Guillaume Truchot devint le seul et unique possesseur du domaine. Cette famille (Truchot puis Couland, petite fille de Guillaume Truchot) conservera cette propriété jusqu'en 1987, date à laquelle Éric Mayer-Schaller acheta à Françoise Letheule née Couland et à son père Philippe Couland, le donjon-logis de Savigny. Le nouveau propriétaire fit inscrire le château à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1990, et entreprit d'importants travaux de restauration qui lui permirent de l'habiter à partir de 2007. C'est lui qui fit appel au Centre de Castellologie de Bourgogne en 2009 pour le suivi d'une évacuation de remblais effectuée à partir de 2010 et dont nous donnerons ci-après le compte rendu.

Auparavant, il semble opportun de décrire les vestiges du château à la lumière des dernières observations réalisées sur le terrain, et de corriger les erreurs commises par Charles Boëll.

Description du château

Le château de Savigny-le-Vieux est construit à flanc de coteau, à 3,8 km du village de Curgy, le long de la route départementale D 107, à 340 m d'altitude.

Les quelques représentations qui nous sont parvenues dans les archives (fig. 7 et 8) font apparaître une tour à plusieurs niveaux, une porterie, un bâtiment des communs et peut-être un logis de petites dimensions accolé à la courtine orientale. Le tout est englobé dans une enceinte circulaire ou légèrement ovale. Les représentations en perspective sont souvent très éloignées de la réalité.



Fig. 7 : tibériade de Savigny-le-Vieux, dressée en 1680, par Étienne Pernet, arpenteur à Autun, ADSL série G, non classé. (Cl. G. A.)

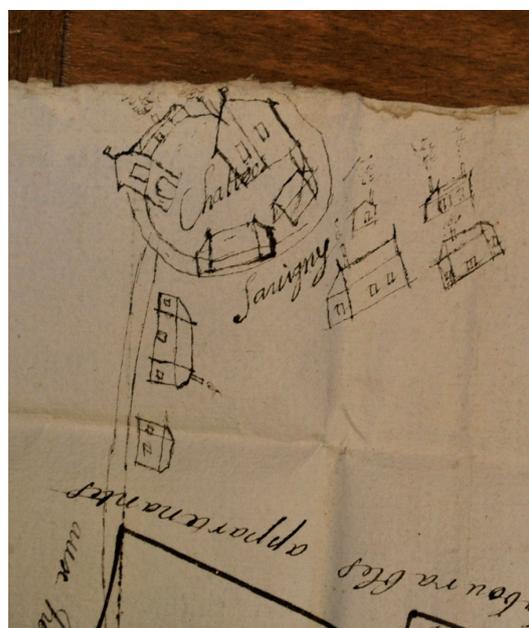


Fig. 8 : autre représentation du domaine de Savigny-le-Vieux dans la tibériade de 1680, ADSL série G, non classé. (Cl. G. A.)

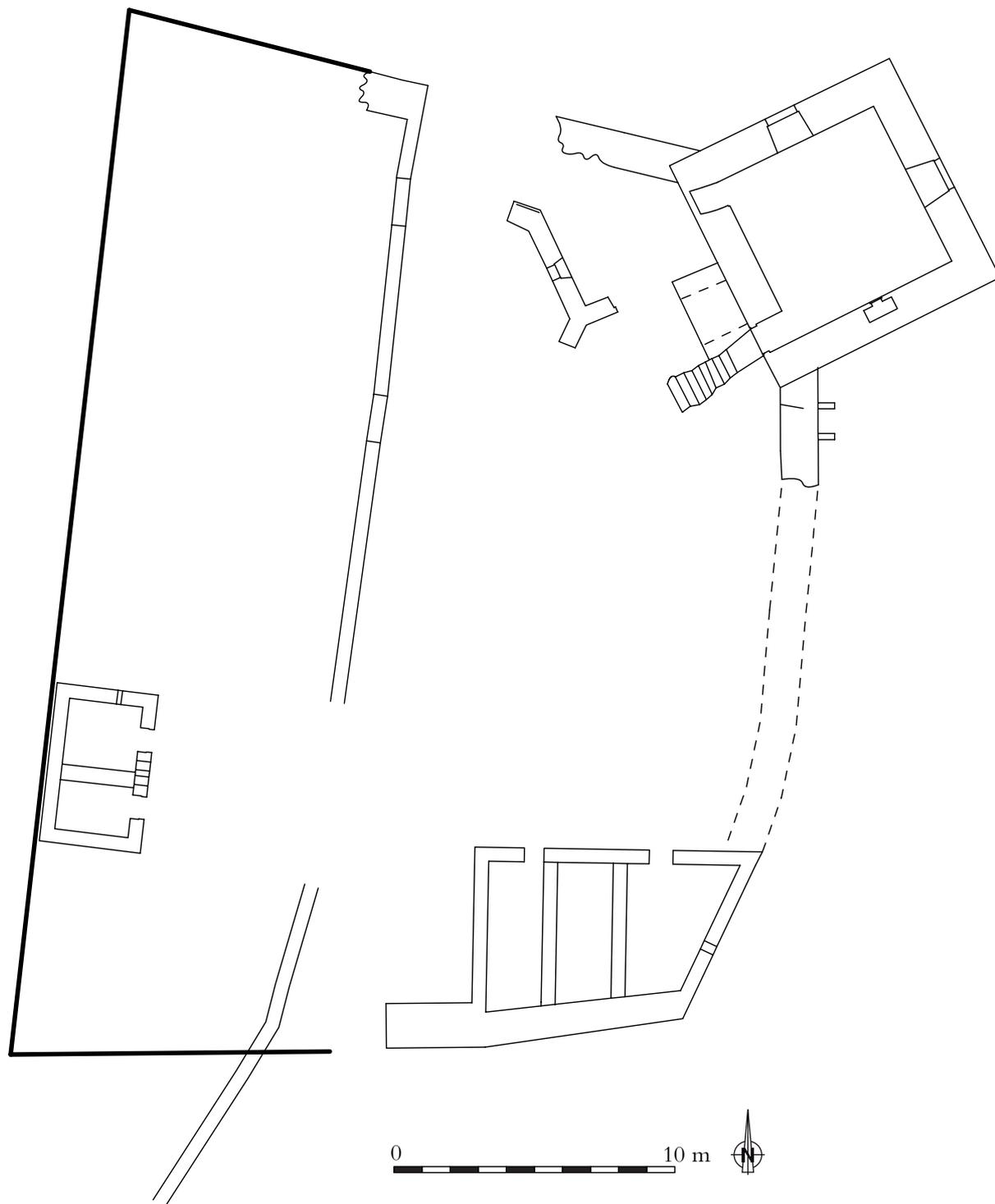


Fig. 9 : relevés : CeCaB 2010. En trait épais, l'emprise ouest du château. (J.V., G.A., Guy Charleux).

Le plan de masse des constructions visibles, dressé en 2010 par le CeCaB (fig. 9) et les observations du relief du terrain, permettent d'estimer l'emprise du château à environ 930 m² et le périmètre extérieur à 130 m. Son enceinte, légèrement trapézoïdale, mesure environ 35 m dans l'axe nord-sud et 25 m dans l'axe est-ouest.

La tour carrée (fig. 10) est observable dans son intégralité, modifiée à maintes reprises en particulier au XIX^e siècle. La courtine est encore visible, en partie basse seulement, aux angles sud de la tour.

Des communs, il ne reste que la partie inférieure des jambages de deux portes de 1,7 m de largeur, ouvertes sur la cour, et un reste de courtine au nord-ouest (fig. 11).

La porterie n'est pas située avec précision mais la présence d'une chaîne d'angle dans un reste de courtine au sud laisse supposer une porte dans cette zone. Une latrine identifiable par les corbeaux placés à l'extérieur de la courtine et son embrasure d'accès, au sud de la tour,



Fig. 10 : vue des pans nord-est de la tour. (Cl. J. V.)



Fig. 11 : vue d'ensemble sud. (Cl. J. V.)

laisse supposer qu'un logis était accolé à cette courtine (fig. 12). Cette latrine est au niveau du plancher du premier étage de la tour. Elle n'est pas au niveau du haut de la courtine ou d'un éventuel chemin de ronde. Aucun autre indice ne conforte la présence ou les dimensions de ce logis.



Fig. 12 : détail des corbeaux de latrine de la courtine. (Cl. J. V.)

La tour carrée, d'une dimension de 8,83 à 8,92 m dans l'axe nord-sud et de 8,76 à 8,8 m dans l'axe est-ouest, comporte quatre niveaux : un niveau de caves (niveau 0), deux niveaux d'habitations (niveaux 1 et 2) et un niveau de défense sommitale (niveau 3) (fig. 13 et 14).

La hauteur actuelle de la tour est de 11,3 m au-dessus du comblement des fossés, à laquelle nous pouvons ajouter 3 à 4 m sous terre. La présence d'un petit ruisseau à proximité laisse supposer que le château était entouré de douves. La toiture à deux croupes et égout retroussé sur les quatre pans est couverte d'ardoises.

L'accès à la première cave s'effectue, en façade ouest, par une porte à double vantaux de 1,37 m de large, voûtée en plein cintre et barrée par deux épars de 0,12 m de section. Les logements des épars s'enfoncent dans le



Fig. 13 : vue du pan ouest et des vestiges conservés du pavillon. (Cl. J. V.)



Fig. 14 : vue du pan est de la tour. (Cl. Guy Charleux).

mur sur une longueur de 1,8 m à droite et à gauche. La distance entre la barre et la feuillure laisse un espace pour une porte d'épaisseur de 7 cm maximum. Deux autres empochements renforcent la fermeture (fig. 15).

Cette première salle, de 6,18 x 3,5 m soit 21,6 m², est voûtée en berceau. Au fond, dans le mur oriental, une niche sans ébrasement, d'une largeur de 1,32 m et d'une profondeur de 1,05 m, permet d'accéder à une fente de tir entièrement rebouchée et visible uniquement par des restes de l'ébrasement en partie haute et droite. Archère ou canonnière, il est difficile d'en définir la nature et la datation précise (fig. 16 et 17).

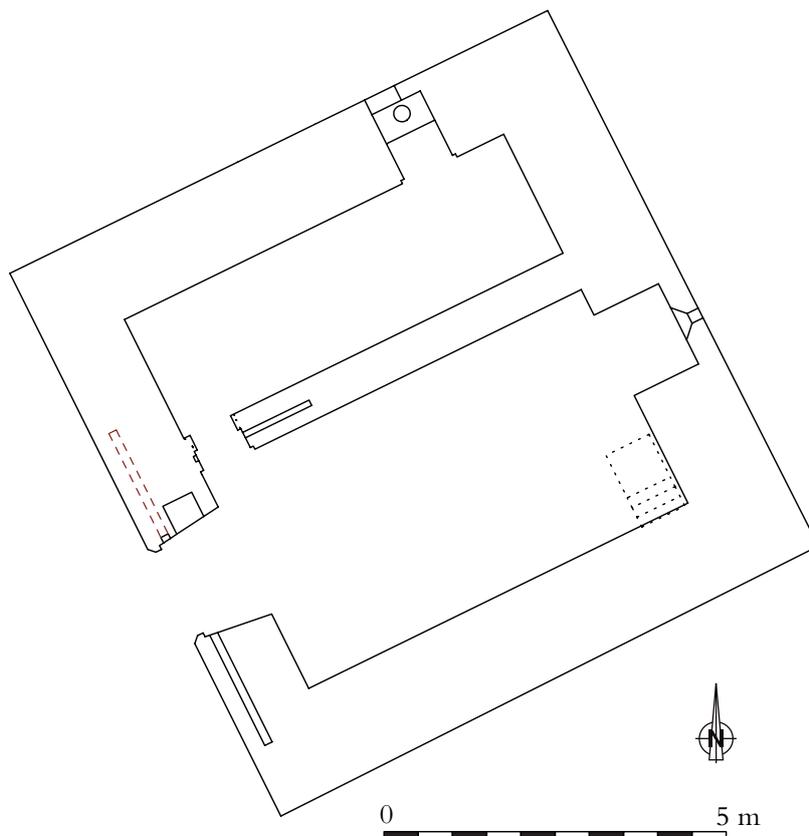


Fig. 15 : plan des caves. (J. V., G. A., Guy Charleux).



Fig. 16 : niche de la fente de tir, au nord-est de la cave sud (cl. Guy Charleux)

Au fond de cette salle, une trappe épargnée dans l'angle sud-est de la voûte, d'une dimension de 1,18 x 0,70 m, permettait, en empruntant un escalier ou une petite échelle, l'accès au niveau supérieur. Elle est actuellement obturée par une dalle de béton (fig. 18).

L'accès à la seconde cave se fait par une porte de 0,66 m de large, barrée d'un épar de 9 cm coulissant dans un logement de 1,08 m de profondeur. L'épaisseur de la porte doit approcher 6 cm. Une feuillure atteste la mise en place d'un second vantail postérieur.

Cette salle de 6,18 x 1,95 m soit 12 m², voûtée en berceau, est séparée de la précédente par un mur de refend de 0,60 m d'épaisseur.

Au fond de cette salle, une latrine est percée dans une dalle de pierre, placée dans une niche sans ébrasement, d'une largeur de 0,79 et 1,1 m de profondeur (fig. 19). La présence d'une feuillure indique l'existence d'une porte de fermeture de l'espace. La profondeur de la niche par rapport à l'épaisseur du mur de 1,35 m laisse un parement de 0,25 m d'épaisseur sur l'extérieur. La fenêtre qui l'éclaire est moderne et remplace certainement une fente de lumière. Il ne semble pas que nous soyons en présence d'une ancienne fente de tir aménagée en latrine, car l'embrasure ou niche est trop étroite.



Fig. 17 : détail de l'embrasure de la fente de tir.
(Cl. Guy Charleux).



Fig. 18 : trappe épargnée dans l'angle sud-est de la voûte de la cave. (Cl. Guy Charleux).



Fig. 19 : vue des latrines de la prison.
(Cl. Guy Charleux).

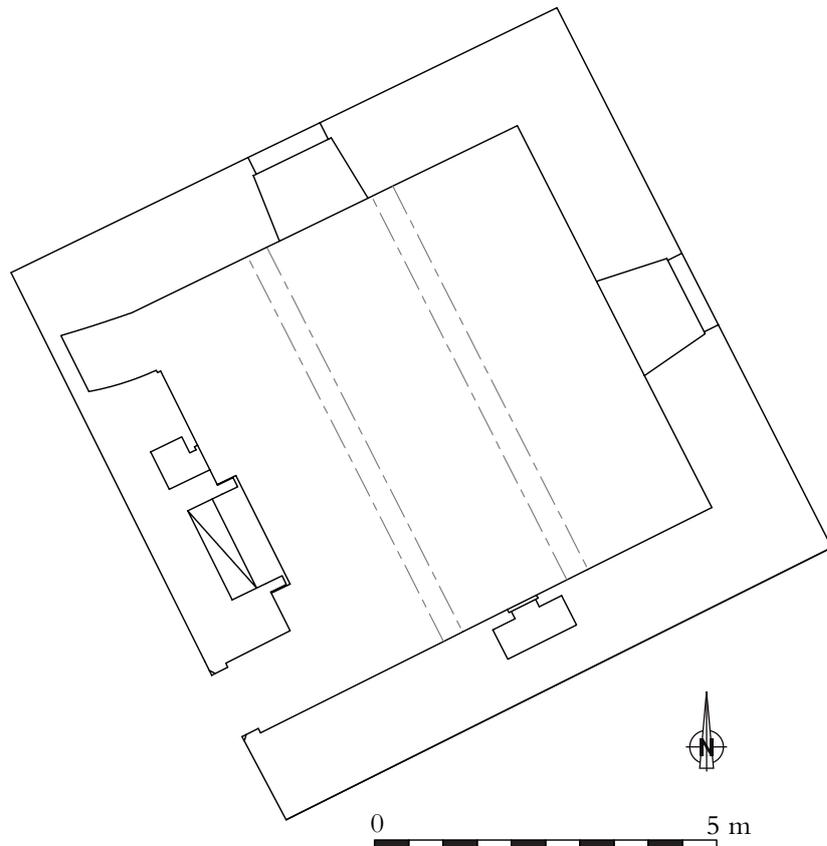


Fig. 20 : plan du premier étage. (J. V., G. A., Guy Charleux).

Cette salle, avec une latrine et fermée par un système solide, évoque bien sûr une prison ou un lieu de détention provisoire avant jugement.

Le niveau 1 correspond aujourd'hui au premier niveau d'habitation (fig. 20). Ses dimensions varient de 6,20 à 6,25 m, soit une surface intérieure de 39 m². L'accès s'effectue par la trappe précédemment décrite et par une porte de 1 m de large, voûtée en arc segmentaire, située dans l'angle sud-ouest. Celle-ci semble être la porte d'origine, elle est placée sous une bretèche qui en assure la protection.

Les deux fenêtres sont des modifications du XIX^e siècle, des traces de sommiers retaillés dans l'embrasure indiquent la présence d'anciennes ouvertures.

Le plus grand placard, placé dans le mur est, en forme de T, de dimensions 0,48 x 1,10 x 0,70 m offre un volume de stockage de 370 litres. L'autre placard, situé à côté de la cheminée, est plus petit. La feuillure gauche a été supprimée avec les modifications apportées à la cheminée ;

ses dimensions, 0,50 x 0,61 x 0,51 m offrent un volume de 155 litres.

La porte de 0,90 m de large sans ébrasement mais légèrement orientée vers l'angle, est murée. Une feuillure est seulement visible sur le jambage sud. Nous n'avons pas d'explications quant à la fonction de celle-ci avant son utilisation pour l'accès à la tour depuis le pavillon au XVI^e siècle.

La cheminée mesure à l'extérieur des corbeaux 1,74 m et l'âtre 0,55 m par rapport au ras du mur, le linteau débord de 0,30 m au centre de la pièce. La hotte était pyramidale, elle a été remise au ras du mur. Elle semble dater du XIX^e siècle.

Les plafonds actuels ne sont pas d'origine, une élévation et un changement de sens de la poutraison ont dû être effectués lors des modifications du XIX^e. Des traces d'anciens corbeaux et le ressaut confirment cette hypothèse. Les 24 solives de 14 x 14 cm de section laissent entre elles un espace de 12 à 13 cm.

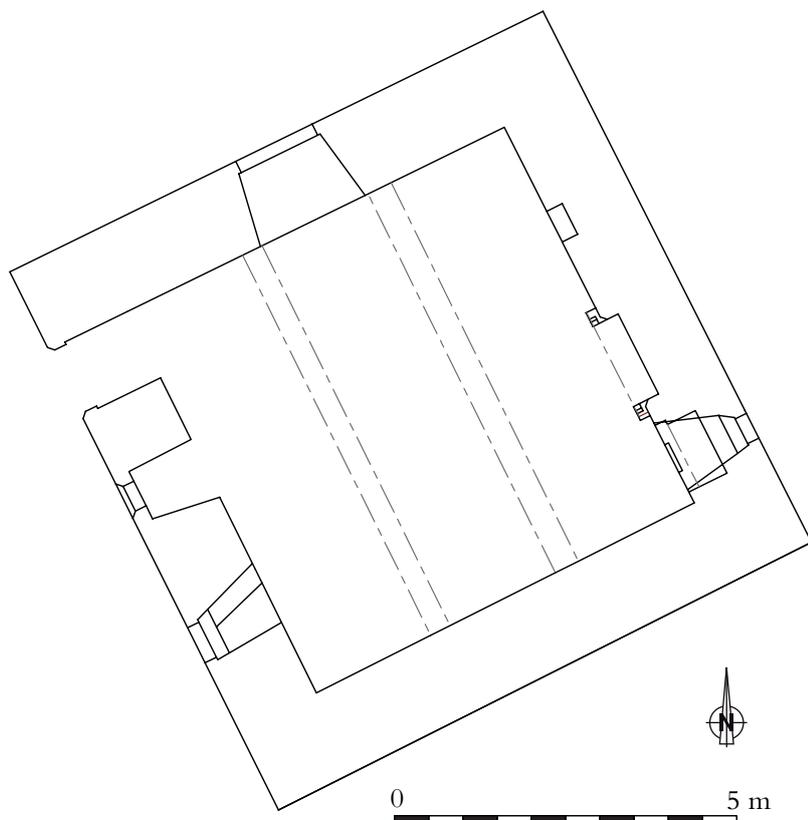


Fig. 21 : plan du deuxième étage. (J. V., G. A., Guy Charleux).

Au niveau 2, second étage d'habitation, la salle ne comporte qu'une grande fenêtre du XIX^e siècle sur le pan de mur nord (fig. 21). Une fenêtre de petite dimension, dont l'embrasure a été modifiée à plusieurs reprises, s'ouvre sur le pan oriental. La présence d'une feuillure au centre du linteau et des traces de piquages de la cloison confirment l'hypothèse d'un placard mural transformé en fenêtre. Il mesurait 0,47 x 0,47 x 1,10 m.

De la cheminée subsistent les deux corbeaux, les jambages et une partie du conduit d'évacuation des fumées en creux dans le mur oriental (fig. 22).

Les modénatures, chanfreins qui se terminent en pointe surmoulurée sur un congé, nous suggèrent une datation vers la fin du XIV^e siècle. Le jambage gauche a été déplacé pour diminuer la largeur du foyer. (Largeur d'origine 2,7 m à l'extérieur des corbeaux). Une niche de

0,5 x 0,47 x 0,37 m est visible à gauche de cette cheminée. La souche, encore en place, est à base carrée et conduit octogonal. Les chanfreins se terminent en bas, sur une moulure en forme de crochet (fig. 23).

La porte ouest a été rouverte par le propriétaire actuel. L'observation des parements en



Fig. 22 : corbeau gauche, déplacé de la cheminée du deuxième étage. (Cl. G. A.)



Fig. 23 : détail de la partie basse de la souche de la cheminée du deuxième étage. (Cl. J. V.)

extérieur semble indiquer que cette baie est d'origine de la construction.

L'absence de chanfreins sur un jambage s'explique par l'élargissement de l'ouverture, des traces de taille sont visibles entre le linteau et le jambage.

Sa destination est difficile à préciser. Un accès au chemin de ronde, avec une largeur de passage de 1,02 m et placé plus haut que les arrachements des courtines, reste difficile à concevoir.

Une deuxième porte d'accès à la tour est envisageable.

La fenêtre placée au centre du pan ouest était la porte d'accès au deuxième étage de la tour après la construction du pavillon au XVI^e siècle. Elle a dû être ménagée à la place d'une ancienne fenêtre, le linteau et les chanfreins des jambages en indiquent l'ancienneté. L'ébrasement semble d'origine. Elle a été rebouchée par le propriétaire actuel.

Dans l'embrasure de cette baie, nous avons pu observer une signature de monsieur Truchot commanditaire des travaux au XIX^e siècle (fig. 24).

La fenêtre suivante comporte un simple coussiège et ne



Fig. 24 : signature d'un commanditaire de travaux au XIX^e siècle « GTRUCHOT ». (Cl. J. V.)

semble pas d'origine dans la partie intérieure et extérieure. L'absence de linteau en haut de la fenêtre et la dimension des pierres des jambages ne permettent pas de connaître sa date de construction.

Le dernier niveau est entièrement consacré à la défense de la tour (fig. 25). Il comporte sur le pan est deux baies créneaux avec niche. Une feuillure en extérieur atteste la présence d'un panneau de fermeture en bois. Nous n'avons

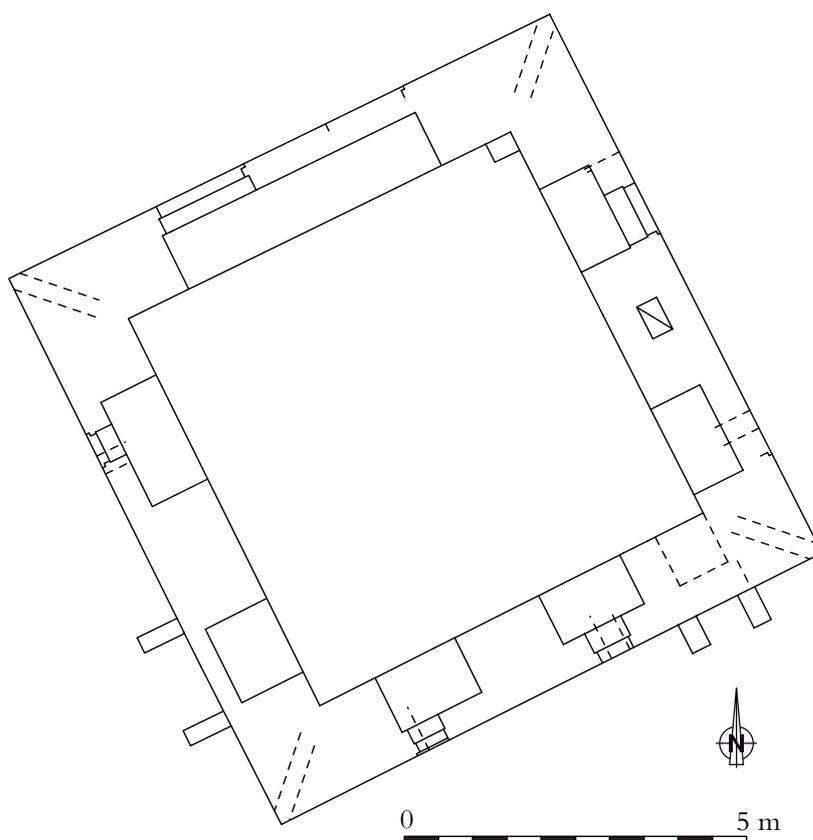


Fig. 25 : plan du dernier niveau de la tour. (J. V., G. A., Guy Charleux)

pas observé de tourillons ou gonds métalliques dans les murs. L'une est entièrement murée, un jambage est en place, l'autre a été modifiée en fenêtre, avec un seul jambage encore en place.

Sur le pan nord, une seule niche permet l'accès à deux baies-crèneaux entièrement murées.

Sur le pan ouest, une seule baie crèneau est présente. Elle est certainement d'origine, les feuillures en extérieur existent sur le pourtour de la baie. Orientée vers la cour, cette faible défense paraît suffisante.

Les traces des solins du toit du pavillon sont encore visibles ainsi que le creusement du mur pour créer la feuillure d'une fenêtre juste à gauche de la porte d'accès au deuxième étage. De nombreux empochements de poutres indiquent les encastremements d'ouvrages accolés à la tour et aujourd'hui disparus.

La bretèche qui se trouve à la verticale des portes de la cave et du premier étage a été modifiée (fig. 26).



Fig. 26 : bretèche de défense de la porte d'entrée de la tour et de la cave. (Cl. J. V.)

Les consoles qui se situent en partie basse sont d'origine. Elles sont inclinées vers l'extérieur pour permettre un meilleur angle de projection sur les portes qu'elle défend (fig. 27). La modénature est sculptée horizontalement.

Le dessus des consoles correspond au niveau des trous de logement de poutre dans les angles de la tour et aux traces d'empochements visibles sur les quatre



Fig. 27 : disposition de la bretèche au-dessus des portes de cave et d'entrée de la tour. (Cl. J. V.)

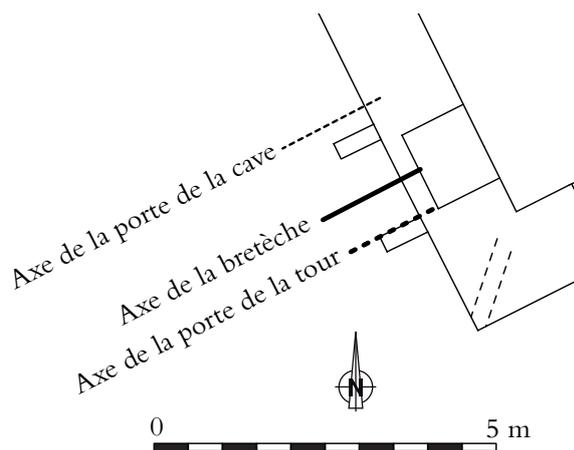


Fig. 28 : détail des axes de symétrie des portes et de la bretèche qui les défend. (Dessin J. V.)

faces. Un hourd couronnait le sommet de la tour. Ces consoles et les traces d'une ouverture, murée, pourraient être les traces de la porte qui permettait l'accès dans le hourd. Elle était protégée des assaillants, car orientée vers la cour.

Après la disparition du hourd, des consoles inclinées également mais dont la modénature est perpendiculaire aux faces ont été ajoutées ainsi que des pierres de faible épaisseur pour constituer le haut de la bretèche. L'axe de cette bretèche se situe à 1,1 m de la verticale de l'axe de la porte de cave et à 0,61 m de l'axe de la porte du premier étage (fig. 28).

Cette constatation conforte l'hypothèse que la porte du premier étage est bien la porte d'accès à la tour.

Sur le pan sud sont visibles deux baies créneaux à niches séparées, transformées en fenêtres. Des consoles, support d'une latrine d'une largeur de 0,28 m et espacées de 0,68 m sont encore en place. La niche d'accès à cette latrine n'est pas visible, l'espace a été doublé et aménagé en chambres (fig. 29).



Fig. 29 : vue du pan sud de la tour. (Cl. J. V.)

Le pavillon accolé au pan ouest, ruiné, a fini par s'écrouler. Il n'en subsiste que le mur sur une élévation de 3 m environ avec une fenêtre et le jambage d'une porte d'accès au rez-de-chaussée.

Un sol pavé a été mis au jour lors de l'évacuation des remblais provenant de l'écroulement de ce pavillon (fig. 30).

Observations du remblai en juin 2010

En juin 2010, à la demande de monsieur Mayer-Schaller, propriétaire du site de Savigny-le-Vieux, les bénévoles du CeCaB ont suivi les travaux d'évacuation des remblais provenant de l'éboulement du pavillon accolé au donjon-logis. Ce pavillon, vraisemblablement érigé au XVI^e siècle, très dégradé et ruiné, s'est écroulé il y a plusieurs années, les gravats étant laissés sur place.



Fig. 30 : vue du pavillon avant son éboulement. Musée Rolin. (Cl. É. M.-S.)

Le site étant ouvert à la visite durant les mois d'été, il était nécessaire de retirer tous ces remblais, afin d'assurer la sécurité des visiteurs et pour l'esthétique des lieux. L'opération, réalisée par une entreprise privée au moyen d'une pelle mécanique, a été surveillée par nos soins. Le remblai était constitué de terre et de pierres, ces dernières ayant servi à la construction dudit pavillon. Au cours du dégagement, nous avons noté la présence de nombreux carreaux de sol dont la plupart étaient fragmentés, mais dont plusieurs étaient encore intacts. De forme carrée, à savoir 16,5 x 16,5 cm, d'une épaisseur de 2 cm, et de couleur orangée, ces carreaux étaient légèrement biseautés. Michel Maerten, docteur en archéologie médiévale et céramologue à qui nous les avons montrés, affirme qu'ils ne sont pas antérieurs au XVIII^e siècle, et qu'ils ont plus vraisemblablement été fabriqués au siècle suivant. Hormis ces carreaux, nous n'avons retrouvé aucun tessou de céramique, ni aucun autre mobilier archéologique qu'il soit en métal, en verre, ou osseux. D'une manière analogue, nous n'avons repéré aucune stratigraphie, l'ensemble étant bien homogène et ne constituant qu'un remblai.

Le déblaiement achevé, nous avons constaté, au niveau du sol actuel, la présence partielle, mais encore en place, d'un carrelage sur une longueur de 2,70 m et une largeur de 0,80 m. Ce pavement, composé de carreaux identiques à ceux retrouvés dans le remblai, n'est donc pas antérieur au XVIII^e siècle.

Le pavillon écroulé a été accolé au donjon-logis, au nord-ouest, dans le courant du XVI^e siècle. Ainsi, le parement extérieur du donjon-logis, sur ce côté, a été intégré à la nouvelle construction, et devenait, à son tour parement intérieur dans le pavillon. C'est pourquoi nous avons découvert sur ce mur quelques traces d'enduit blanc-crème avec parfois un décor de faux joints blancs conservés sur une longueur et une hauteur de 1,50 m. Nous avons fait les mêmes observations sur le pan de mur opposé du pavillon, seul vestige de cette construction sauvé de l'effacement.

Accolé au mur du perron qui permet aujourd'hui d'accéder à la porte d'entrée de la

tour, nous avons remarqué un autre mur constitué de pierres plates mal équarries et de terre sans aucun autre liant. Il est conservé sur une largeur de 0,40 m et une longueur de 1,65 m. Sa fonction n'a pas été déterminée.

Enfin, dans la cour, un important dépôt lapidaire mériterait d'être trié. Beaucoup de ces pierres sont taillées avec des éléments chanfreinés, d'autres sont même sculptées. Nous y avons découvert des montants de fenêtres, deux gros corbeaux d'une cheminée monumentale, des pierres sculptées d'un décor de cinq stries, provenant sans doute de la porte d'entrée du pavillon (montant en forme de colonnes). La plupart de ces pierres peuvent être datées stylistiquement du XVI^e siècle. Indubitablement, tous ces éléments faisaient partie de la construction de ce pavillon. Ce lapidaire sera remis et conservé par le propriétaire des lieux.

Conclusion

Cette étude a permis de confirmer les recherches historiques menées par Charles Boëll au début du XX^e siècle, mais également de revoir en profondeur son analyse architecturale. Il datait ces vestiges du XII^e siècle alors que la tour conservée en élévation semble avoir été érigée vers la fin du XIV^e siècle par un cadet de la famille de Drée, première famille citée dans les sources archivistiques. Les moulurations, la modénature, la souche de cheminée et la technique de construction des courtines confirment cette datation.

Des transformations ont été réalisées dans la seconde moitié du XVI^e siècle par l'un des chanoines de l'église d'Autun qui, à l'époque, était seigneur du lieu. Enfin au XIX^e siècle le sieur Truchot a également été le commanditaire d'importants travaux réalisés sur la tour où il a laissé sa signature dans l'embrasement d'une fenêtre. Monsieur Mayer-Schaller poursuit l'œuvre de ses prédécesseurs en restaurant l'édifice qui nous l'espérons sera mieux connu après cette publication.

Pièces justificatives

1

1409, juin, à Paris. — Lettres patentes de Jean duc de Bourgogne contenant l'amortissement de 50 livres de rentes pour la fondation d'une messe quotidienne dans l'église d'Autun.

« Jehan duc de Bourgoingne, Conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, palatin et seigneur de Salins, savoir faisons a tous presens et à venir nous avons receue la humble supplicacion de notre amé et feal chevalier messire Jehan, seigneur de Roussay, conseiller de monseigneur le Roy et grant maistre d'ostel de madame la Reyne, contenant que, pour le remede et salut de son ame et des ames de ses predecesseurs et successeurs et la devocion singulière aussi qu'il a à l'église d'Ostun, ledit messire Jehan en l'onneur de Dieu de sa benoite mere la Vierge Marie et de toute la sainte compaignie de paradis, a entencion de fonder en ladite église d'Ostun une messe chascun jour a perpetuité, de laquelle faire faire et célébrer les doyen et chapitre de ladite église d'Ostun, par certain traictié et accord sur ce fait entre lui et eulx, se sont chargiés parmy ce que ledit seigneur de Roussay, pour la fondacion de ladite messe, sera tenu de baillez et délaissiez perpetuellement et a tousjours à ladite église d'Ostun jusques à la somme de cinquante livres par an de rente amortie, assise en nostre duchié de Bourgogne, et pour ceste cause, icellui seigneur de Roussay nous avoit humblement supplié que sur ses terres de Saivigny le Viel et de Chavannes, seans en nostre bailliage d'Ostun, mouvans et tenues de nous en fief et esuelles il a justice haulte moienne et basse, lui voulons octroyer et consentir de asseoir à l'église dessus dite ladite rente de cinquante livres par an, et de nostre grace amortir icelle rentes. Pour quoy, nous, louans en le bon propos du devandit seigneur de Roussay, et desirans aidez en ensuivant les pas de noz prédécesseurs l'augmentacion et accroissement du service divin, inclinans favorablement à ladite supplicacion, délibéracion sur ce eue mêmement avecques plusieurs de nostre conseil, avons de nostre certaine science et grace especial affin aussi que nous soions participans aux oracions et prières qui se feront esdictes messes, octroye et octroyons par ces presentes et nous plaist pour nous, noz hoirs et successeurs ducs et duchesses de Bourgoingne, que le devant nommé seigneur de Roussay alors et pour l'accomplissement de ladite fondacion il puisse asseoir jusques à ladite somme de cinquante livres, c'est assavoir livres tournoiz de rente perpétuelle par an sur lesdictes terres de Savigny le Viel et de Chavannes et ce que d'icelles terres sera baillé par juste pris et raisonnable pour l'assignacion d'icelle rente, délaissiez céder et transporter a tousjours perpetuellement auxdiz doyen et chapitre d'Ostun, auxquels consentons par ces mesmes presentes tenir et posseder les places qui ainsi et en la valeur que dit est leur seront baillées et délaissées par ledit seigneur de Roussay, et en jouir comme de leur chose propre et amortie, sans estre tenuz ne contraint par nous ou nozdiz successeurs de les jamais mectre hors de leurs mains ; et les amortissons dès maintenant par ces lectres, sauve et réservé a nous et a nozdiz hoirs et successeurs ducs et duchesses de Bourgoingne la justice haulte et moyenne par tout sur ce et ces lieux que se prendra et sera assise ou assignée la rente dessus dicte dont les parties devront par declaracion estre apportées et baillées en nostre chambre par devers les gens de noz comptes à Dijon, laquelle justice haulte et moyenne sera et demoura perpetuellement a nous et a noz diz hoirs et successeurs, sanz ce que le dit seigneur de Roussay ou ses hoirs et successeurs ne puisse ou puissent jamais plus clamer aucun droit ; et par ces lectres l'appliquons aux demaine en retenant avecques ce sur les dictes places et lieux toute telle seigneurie que y avions aussy par avant et le surplus qui audit seigneur de Roussay demourra de sesdictes terres de Savigny le Viel et Chavannes par dessus la valeur et l'assignacion de la dicte rente de cinquante livres tournois sera et demourera tenu en fief de nous et de nozdiz hoirs et successeurs pareillement et en tel manière qu'il a esté jusque alors et en oultre de plus ample grâce nous consideracions eue aux grans et notables services que ledit seigneur de Roussay a faiz et fait de jour en jour audit monseigneur le Roy et a nous, avons quicte et quictons par ces présentes plainement et entierement a lui et ausdiz doyen et chappitre d'Ostun toute la finance que nous peut ou pourroit estre due pour ce si donnons un mandement ausdictes gens de noz comptes à Dijon à nostre receveur general et a tous noz justiciers et officiers de nostredit duchié present et avenir, leurs lieutenans et a chascun d'eulx si comme a lui appartiendra que de nostre presente grace et amortissement en et par la manière que dit estre laissent fere et souffrir perpetuellement et a tousjours, tant ledit seigneur de Roussay et ses successeurs comme lesdis doyen et chappitre d'Ostun plainement jouir et user sans leur donner, faire ou mectre ne souffrir estre mis ou donné aucun empeschement ne destourbiez au contraire et avecques ce les tiengnent quictes et paisibles de ladite finance, de laquelle par rapportant vidimus de ceste soubz seel authentique

ou copie collacionné par l'un de noz secretaires ou en nostre chambre desdiz comptes pour une foiz seulement voulons estre et demourer deschargié nostredit receveur general et tous autres qu'il compete par tout et de ceulx qu'il appartendra sans contredit ne difficulté et nonobstant que la somme a laquelle pourroit monter et estre estimée icelle finance ne soit exprimée en ces presentes que par et selon les ordonnances autrefois par nous faites l'on ne doit des deniers yssans et a nous deulz d'amortissemens rabatue et passez que la moitié en quelconque forme de parolles ne pour quelconque cause que les lectres en soyent ou fussent faites ne autres ordonnances mandemens ou deffenses contraire et affin que ce soit ferme chose et estable à tousiours mais, nous en tesmoing de ce avons mis notre seel à ces présentes, sauf en autre chose notre droit et l'aucun en toute ; donné a Paris au moys de juing l'an de grace mil quatre cent et neuf ».

ADSL, 5 G 280

2

1410, 2 février (n. st.), à Dijon. — Réception de la prisée de la terre de Savigny-le-Vieux.

« Les gens des comptes de monseigneur le duc de Bourgoingne a Dijon. À Guillaume Bataille, griuer de mondit seigneur en ses bailliaiges de Chalon, d'Ostun, de Montcenis, comté de Charrollois, et à Jehan le Maistre, cleric de la chancellerie au siège d'Ostun salut. En la presence de messire Jehan, seigneur de Roussay, conseiller du Roy nostre seigneur, nous ont este aujourd'huy presentés unes lettre patente de notredit seigneur scellé de son grant seel en laiz de soye et cire vert, donnée a Paris au mois de juing l'an passé, par lesquelles notredit seigneur lui admorty pour la fondation d'une messe chacun jour a perpétuité qu'il entend fere celebrer en l'église cathédrale d'Ostun, la somme de cinquante livres tournois de rente, et ycelle asseoir sur ses teres de Savigny le Viel et de Chevennes, en réservant pour mondit seigneur pour lui et ses successeurs ducs et duchesses de Bourgoingne la justice haulte et moyenne pour tout ces lieu, la rente dessus dite dont les parties doivent estre a nous dit bailli a [...] nous a esté baillé ung feuillet de papier duquel la teneur sensuit : « C'est l'avis de la prisée de la tere de Savigny le Vieulx fait le lundy et mardy avant la Saint-Bartholomé 1409 le jour par la teneur des mex d'icelle tere où il a neuf [...] que bons que chetis, dix-huit frans sept gros et demy.

Item pour les censes d'iceulx mex six gros sept deniers paris.

Item pour les avoines soixante neuf bichoiz demy un tiers.

Item mesure boys avalue a la mesure d'Ostun quarente six bichoiz valent onze sextier demy, le septier au prix de deux gros valent vint trois gros.

Item pour les gelines où il a trante six gelines c'est assavoir trante pour la blaene que doivent les hommes d'icelle tere et six pour six feux avaluez a ung franc.

Item pour les prés ou il a environ dix soitures cinq frans.

Item pour les bois où il a deux pièces de bois pourtant glant aucune foiz en regart a la septiesme partie de ce qu'ilz valent peut valoir en sept ans prisées a deux frans.

Item pour les terraiges où il a environ quatre vins journalx de tere que ung que aultres pour et quel n'y a point de peuple au pays et ont plus terre qu'ils ne peuvent fere combien qu'ils vailent peu néanmoins pour la relation des prudommes pour peseez ung sextier seygle mesure d'Ostun avaluez pour communes années six gros.

Item les deux jardins pour terres et pour arbres dix huit gros.

Item la main morte au regart des tailles combien que c'est chose aventureuse et qui peut pas souvent a venir en celle terre et yceulx mex assez chargés d'aultres charges neantmoins est prisé dix huit gros.

Item la justice basse pour ce que mon seigneur a retenue la haulte et la moienne ne vaudroit pas la desservir mais neantmoins elle a este prisée six gros

La maison et la grange sont en ruyne et costerons plus en ung an que [...] ans combien que nous les voulons bien avoir et au fait l'on prandra tout pour trante quatre livres de tere pourvu que la tere soit franche car l'abesse de Saint Andoche d'Ostun y demande cinq frans de rente et le curé de Curgey seize gros et deux bichoiz de blés lesquelles parties ledit seigneur de Rossay vuelt et entent a bailler aux doyen et chapitre d'Ostun sur et en déduction de ladite

rente de cinquante livres en nous requerant que sur ce vuillerons fere fere informacions et prisée des presentes dessusdits par la manière que en tel cas appartient et pour ce que aussi il nous est besoing de savoir la valeur desdits presentes avant que nous puissions proceder à l'accomplissement dudit admortissement, nous vous mandons et commectons se mestier est que sur la valeur desdits articles ou il appartient fere priser vous faites ladite prisée bien et diligemment par gens dignes de foy et non suspects ou favorables a aucunes desquelx vous escriptes les noms et deposant sur chacun article de vrai recept, et mesmement combien valent par an a juste prix lesdites parties selon la prisée de Bourgoingne qui est de savoir que ont valu rentes par chacun an de dix ans pour le demiseron dix parties et aussi pour une fois et aussi n'allies pas a priser la justice basse pour ce que notredit seigneur ne rent que l'aulte et la moyenne et tout ce que vous en sachiez et nommes nous envoyer par escript ung bien clairement et en bonnes ordonnances feablement encloz avec ces presentes pour fere au surplus ce qu'il appartient tout se les parties dessus declarent mestoient bien confinées se les confines en vrai informacion au mieult que fere pourez. De ce faire vous donnons povoir autre mandement et commandement especial, mandons et commandons a tous les subjets de notredit seigneur requeront les autres que a veus en ce faisant obeissant et entendement deligemment. Donné a Dijon le second jour de fevrier l'an mil quatre cent neuf.

ADCO, B 436

3

1412, 14 février (n. st.), à Paris. — Lettre patente de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, par laquelle il donne à madame la duchesse sa compagne le château et ville du Roussay qui lui avait été commis par la félonie de messire Jean du Roussay.

« Jehan duc de Bourgoingne, conte de Flandre d'Artois et de Bourgogne, Palatin, seigneur de Salines et de Malines, à tous ceulx qui ces lettres verront salut. Comme les chastel, ville, tere et appertenances de Roussay ensemble toutes autres teres et biens quelxconques qui estoient et appartenoient en notre dit duché de Bourgoingne a messire Jehan de Roussay, au temps de la felonnie par lui commise contre nous, nous aient esté et soient commis et confisque par cause de la dite felonnie commise, savoir faisons que pour la tres grant et tres parfait amour que nous avons comme avoir de nous, a notre tres chere et tres amée compaigne la duchesse, nous, a sa requeste et priere, lui avons donné et donnons de grace especial par ces presentes lesdits chastel, ville et tere de Roussay ensemble ses appertenances, noblesses et appendences, et toutes autres choses quelxconques a nous appartens par ladite commise et confiscacion en notredit duché en quelque chose que ce soit, tant en justice, cens, rentes, hommes et femmes, terres et prez, vignes, maisons, bois, buissons, caves, moulins, fiefs et rerefiefs, comme en toutes autres droiture, revenues et choses quelxconques et aussi tous biens meubles et debtes en quelque valeur et extimacion qu'elles soient et voulons et nous plaist que notredite compaigne par notre autorité et consentement, lequel nous lui donnons par ces presentes, prengne la possession desdictes choses par elle ou ses commis et députez, desquelz commette et députer nous lui donnons plain povoir et autre, et que au gouvernement et garde desdits chastel, ville et tere de Roussay et autres, notredite compaigne institue et commette de par elle a son plaisir et prouffit telz officies et en tel nombre comme bon lui semblera, et que de la revenue d'icelle tere elle face et joisse a tousjours comme de sa propre chose, senz ce que noz offices payent que veoir ne cognoistre en quelque manière que ce soit, excepté en resort et souveraineté ; et pour ce que nous voulons ceste presente donnacion sortir son plain effect et notre dicte compaigne avoir entierement tous les biens dessus ditz qui furent audit de Roussay et en joir plainement comme dit est, nous avons revocqué et revocquons par ces presentes tous donz que nous avons ou povons avoir faiz desdictes choses ou d'aucunes d'icelles ; desquelz les lettres n'ont esté faites et seellées du seel que notre chancelier porte et expediez en notre chambre des comptes a Dijon, et ceste presente donnacion voulons pour nous et noz hoirs et successeurs tenir et valoir perpetuellement et a tousjours, nonobstant la coustume de notredit pais du duché de Bourgogne qui dit que le mary ne peut riens donner a la femme laquelle nous ne voulons aucunement avoir lieu ne ce [...] ne estre opposer au tempt a venir [...] personne que ce soit au préjudice et amenuisement de ceste notre presente donnacion

nous voulons icelle entretenir entierement et a notredicte compaignie garantir pour nous et nosdiz hoirs sens aucune diminucion se [...] en mandement par ces mesmes presentes, a noz amez et feaulx les gens de nosdiz comptes, a notre bailli du bailliage d'Auxois et a tous noz autres justiciers et officiers presents et a venir ou à leurs lieux tenan et a chacun d'eulx, si comme a lui appartiendra que notre dite compaignie et ses gens ou commis a cestes, facent, souffrent et laissent lesdiz chastel ville et tere de Roussay et ses appartenances et appendances et de toutes lez autres choses dessus dites joir et user plainement et paisiblement, sens lui mettre ou souffrir estre mis aucune destourbe ou empeschement ou contre, car ainsi nous plaist-il estre fait, nonobstant quelxconques restrictions, ordonnances, mandemens ou deffenses fecte ou a faire a ce contrat ; en tesmoing de ce nous avons fait mettre notre seel à ces présentes. Donné à Paris le 14^e jour de fevrier l'an de grâce mil quatre cent onze. »

ADCO, B 1 287

4

1546, 13 mai. — Délibération capitulaire des chanoines de la cathédrale d'Autun, par laquelle ils adhèrent à l'appel interjeté par dame Charlotte Millot, dame de Vergoncey, d'une tenue de jours faite par les officiers de justice de leur seigneurie de Savigny-le-Vieux dans une pièce de terre attenante aux limites de leur seigneurie.

« L'an mil cinq cent soixante quatre, le sabmedi treziesme jour du mois de may, messires les vénérables du chapitre de l'église d'Ostun deument y congregez pour traicter de leurs affaires et negoces, leur doyen notoirement absent, suyvant le rapport de messires les commis en la chambre des comptes de ladite, église au fait de quelque reparation de griefs comise par dame Charlotte Millot, dame de Vergoncey, pour et a cause d'un appel par elle du de la tenue des jours par les officiers de mesdits sieurs en leur terre et seigneurye de Savigny le Vieux, en certaine piece de terre communement dicte et appelée le champ Saint Léger, atouchant ez limites desdites seigneuryes d'une part et d'autre par elle prétendue de la justice et juridiction dudit Vergoncey, nonobstant la veue de lieux pour ce faits par les conseil et commis de mesdits sieurs, sans diminution ou préjudice d'aulcung droict par elle sur ce prétendu, veu le temps proche a expirer du relief et execution dudit appel, attendant que peut entierement mesdits sieurs soient instruitz dudit fait, et que du droict qui audit lieu leur peult competer et appertener par tiltres, enseignementz ou aultrement pleinement soit veriffié que unanimement consentu et accordé et doiz a present consentent et accordent a ladite dame ledit appel par elle interjecté au fait que dessus, estre relevé et contre eulx executé en tel temps et heure que luy plaira et bon luy semblera, et iceluy tienent pour relevé et de fait executé pour et de quoy faire declaration au greffe par devant qu'il appartiendra a estre commis maistre Jacques Voillot leur frère et conchanoine commis a la poursuite et sollicitation des procès de ladite église, pour puis les choses susdictes parfaictes et [...] avec ladite dame du différent de question par voye de droict et raison équitablement composer comme sera veue estre utile et épudiant. »

ADSL, 5 G 280

1624, 25 février — Terrier de Savigny le Viel appartenant a noble Jacques Arthault, sieur dudict lieu, faict par Jean Goureau, notaire royal à Authun.

« Droicts seigneuriaux dehus au seigneur de Savigny le Viel.

[...] A comparu en sa personne maistre Jacques Arthault, conseiller du Roy, maistre des requestes en l'hostel de la Reyne mere, residant a Autun, seigneur de la terre, justice, et seigneurie de Savigny le Viel, lequel a dit et remonstré avoir fait assigner a ce jourd'huy les habitans et subjects de laditte terre et seigneurie de Savigny affin de declarer les droicts qui luy sont dhus comme seigneur dudict lieu pour la conservation de chascun suivant qu'ils ont comparus en leurs personnes : Jean Toreaul, Sébastien Toreaul, Jean Defontaine, Jacques Mereaul, Guillaume Lepin, Philibert Piot, Pierre Piot et Claude Dessandré tous subjets dudict Savigny, lesquels ont fait serment sur les Saintes Evangilles.

Il ressort que ledit sieur Arthault, seigneur dudict Savigny a justice haute, moyenne et basse par tous les enclos, limites et confins de laquelle terre et seigneurie de Savigny et despandance, avec permission d'instituer et destituer juges, greffiers, procureurs d'office et autres officiers necessaires

- Que tous les héritages, meix, maisons, preys, terres, bois, buissons, hommes, et femmes residants et demeurans aux limites et confins de laquelle seigneurie sont de serville condition et de mainmorte¹.

- Que chascun feu estant en laditte terre doibt audit seigneur chascun an au jour Saint Martin d'hyvert une geline.

- Que tous les héritages, meix, maisons, preys, terres, bois, buissons, eaux, cours d'eaux, aysances et appartenances scitués en laditte justice doibvent censes, louds, retenus et remuages et tous autres droicts censaulx et seigneuriaux sans asmande

- Tous lesdicts habitans et subjects ensemblement doibvent audit seigneur de Savigny au jour Saint Martin d'hyvert soubz clause solidaire l'un pour l'autre un seul pour le tout, trente poulles à cause du droit de blairie, moyenant quoy laditte blairie est propre et particulière et non audit seigneur

- Plus soubz la mesme clause solidaire ils sont encore tenus de faulcher, feuer, et charoier aux hammaux de la maison seigneuriale dudict Savigny tant les foings de laditte seigneurie de Savigny que Chansigny, en quoy faisant ledit sieur les doibt nourrir et leur payer quatre boisseaux seigle mesure d'Autun pour une fois chascune année a tous ensemblement [...]

Domaine Seignorial de Savigny

- Ledit jour pardevant moy ledit notaire tous les prud'hommes avant nommés en présence desdits tesmoins ont dit et declarés que au seigneur de Savigny luy appartient audit lieu les heritages suivans, à scavoir la maison seigneuriale concistant en une grosse tour quarree, un grand logis clos autour de murailles et de fosses avec un pont levis, un verger et le jardin derriere, contenant le tout environ trois journaux, tenant de soleil levant auxdits sieurs Gigot, Chasault, Le pin et Defontaine, de midy audit sieur et au chemain tendant a Autun, de couchant audit Gigot, de morvange audit Chasault et a Guillaume Le pin.

Un journal de terre derriere la grange ou il y a un plastre de grange tenant de soleil levant et midy au grand chemain, de couchant aux fossés de Savigny, de morvange a Pierre Le pin [...]

ADSL, 2 E 18

1. Ce qui est largement démontré par les nombreux actes de mainmorte entre le xv^e et le xvii^e siècle – voir à ce sujet la cote 5 G 280.

1634, 3 avril. — Dénombrement de la seigneurie de Savigny-le-Vieux par dame Françoise de Rouvray dame de Champcigny.

« Dénombrement de la terre et seigneurie de Savigny le Viel situé au bailliage d'Autun acquise par dame dame Françoise de Rouvray dame de Champcigny[...] et relicte de messire Roland de Bornonville, baron et seigneur desdictz lieux, de maître Jacques Arthault cy devant lieutenant de bailliage et chancellerie d'Autun, ainsy qu'il apert par contract receu et signé Gastelier notaire royal a Dijon le vingt sixieme mars mil six cent trente quatre, lequel denombrement ladictie dame exhibe devant vous nos seigneurs de la chambre des comptes du roy à Dijon à cause de ladictie terre et seigneurie de Savigny le Viel qu'elle tient et possedde a present.

Premierement qu'a ladictie dame apertient ladictie tere de Savigny, mambres et dependances, concistant en toute justice haulte moiienne et basse par tous leur enclos limittes et confins de ladictie tere et seigneurie de Savigny et dependances, avec permission d'instituer et destituer juges, greffier, procureurs d'offices et autres offices necessaires.

Que tous les heritages, meix, maisons, preys, terres, bois, buissons, hommes et femmes residans et demeurans aux limittes et confins de ladictie seigneurie sont de servile condition et de mainmorte.

Que chacun feug estant en ladite terre doibt audit seigneur chacun an, au jour Saint Martin d'hiver une geline.

Que tous les heritages, meix, maisons, preys, terres, bois, buissons, cours d'eaue, aisances et apertenances situés en ladictie justice des biens, censes, lodz, retenus et remuage et tous autres droictz censaux et seigneuriaux. Tous lesdictz habitants et subjectz ensemblement devant a ladictie dame de Savigny au jour de Saint Martin d'hiver soubz clause solidaire l'un pour l'autre un seul pour le tout trente poulles a cause du droict de blairyes. Plus soubz la mesme clause solidaire ils sont tenus de faucher de charois encore aux environ de la maison seigneuriale dudit Savigny tous les foings de ladictie seigneurie de Savigny que Champcigny.

Tous les grands bois de haulte fustaie enclos en ladictie justice appartenant à ladictie dame.

Lesdits habitants et subjectz sont tenuz de porter les lettres de ladictie dame a huict lieux dudit Savigny à celui qu'elle recommandera en luy paiant ses despens de bourse.

Sensuit le domaine seigneurial dudit Savigny le Viel, asscavoir la maison seigneuriale concistant en une grosse tour quarrée, un grand logis entouré de murailles, et des fossez avec un pont levis, un verger et le jardin derrier, contenant le tout environ trois journalx, un journal de tere devers la grange où il y a un plastre de grange à present ruiné par le feu. Une demye soiture de prey lieu dit en la tere au seigneur [...]

ADCO, B 10 731

1637, 15 avril. — Donation de la terre et seigneurie de Savigny le Viel au profit de damoiselle Anne de Rouvray.

« Au nom de notre Seigneur, amen. L'an mil six cens trente sept, le quinzieme jour du mois d'avril a midy pardevant le notaire Royal tabellion héréditaire a Authun soubzsigné, et en présence des tesmoins cy bas només, fut presente en sa personne dame dame Françoise de Rouvray veuve et heritiere vivant fille de Roland de Bournonville escuyer seigneur de Champcigny, Polligny, Raveloux et laquelle de sa pure, franche, et libre volonté et parce qu'aussy luy plaît, a fait et fait par ceste donation a cause de mort a damoiselle Anne de Rouvray sa niepce, fille de feu Anthoine de Rouvray, vivant escuyer seigneur et baron de Saint-Germain-en-Chalonnays et de dame dame Françoise de Damas absente, le notaire royal soubzsigné stippullant pour elle de la propriété de la terre et seigneurie de Savigny le Viel, membre et despendance d'icelle, de quoy et le tout puisse concister et sans en rien retenir, decopter ny réserver, comme aussy de la propriété des meubles, bestail, obligations, et chastaulx estantz en la dicte seigneurie appartenant a ladictie dame donatrixe, l'usufruit de laquelle terre de Savigny le Viel desoubt desdits meubles, chastaulx, et obligations elle auroyt cy devant delaissé

et donné à tiltre de donation d'entre vif a religieuse personne dame Denise de Rouvray, religieuse en l'abbaye Saint Andoche d'Austun, lequel usuffruit elle veult et entend avoir lieu tant et sy longuement que vivra ladicte dame Denise de Rouvray ; et an cas que icelle dame Denise de Rouvray viendroyt à deceder auparavant ladicte dame donatrixe, en ce cas ladicte dame donatrixe s'est réservé et réserve ledict usuffruit pour en jouyr et disposer sa vye naturelle durant, sans que la dicte damoiselle Anne de Rouvray donataire y puisse prétendre ny chose quelconques, lequel usuffruit demeurera à la propriété au proffit de ladicte damoiselle Anne de Rouvray donataire troys jours auparavant le droiz d'icelles dames Françoisse et Denise de Rouvray, pour appréhender tous lesditz bien meubles et immeubles et tout ce qui en seront pour lors, et au cas que ladicte damoiselle Anne de Rouvray donataire decedde sans hoirs de son corps, ladicte dame Françoisse de Rouvray luy a substitué et substitue es choses cy dessus donnés Maximilien de Rouvray son frère, aux mesmes charges et conditions au sieur Maximilien decedant sans hoirs legitimes de son corps, elle a substitué et substitue Anthoine Hugues de Rouvray, lequel venant aussy à decedde sans hoirs legitimes, elle a substitué et substitue Françoisse de Rouvray, et laquelle venant à decedde sans hoirs legitimes, elle a finalement substitué Denise de Rouvray leur sœur, laquelle venant pareillement à decedé sans hoir legitime de son corps, ladicte dame donatrixe veult et entend que tout lesdictz biens cy dessus només tant meubles extantz pour lors qu'imeubles allent et retournent a celsuy ou a celle qui pour lors se trouveront luy estre parent en plus proche degré du costé paternel de famille des de Rouvray, et sans que lesdits substitué puissent user d'aucune distraction de laquelle elle leur a prohibé et prohibe expressement par sesdites presentes, car aussy a esté sa volonté et l'observance de quoy ils ont [...] obligé leur [...] par les cours du Roy nostre sire celle de sa chancellerie de son duché de Bourgogne, renoncantz a toutes choses contraire à ces présentes que ont esté faictes et passées audit Authun en l'office et pardevant Bonnaventure Goujon, notaire royal et tabellion héréditaire [...]

ADSL, 5 G 280 nouvelle cotation

1680, 7 février, à Dijon. — Arrêt de la chambre des comptes de Dijon ordonnant la levée de la saisie de la seigneurie de Savigny-le-Vieil.

« Veu la requeste présentée à la chambre par les vénérables doyen chanoines et chapitre de l'esglise cathédrale Saint-Lazare d'Autun, expositive qu'en l'année 1614 les revenus ordinaires de leurs bénéfices n'estant pas suffizans pour leurs propres subcistances et pour les urgentes affaires de leur chapitre, surchargé par de nouvelles impositions, ils auroient esté réduits dans la necessitez s'alliener leurs fonds et singulierement la terre de Maupertuis qu'ils vendirent au sieur de Montmorillon d'Essauley, et celle de Savigny le Viel au sieur Arthaut, lieutenant particulier au bailliage d'Autun, moyennant la somme de deux mil livres, avec les clauses de reachapt perpetuel supplée par les loix canoniques et sous-entendues dans tous les contractz d'allienations faicts par les ecclesiastiques, en l'année 1638, dame Françoisse de Rouvray, vesve du sieur de Champigny retrocéda ausdicts doyen et chanoines ladicte terre de Savigny le Viel suivant les déclarations du Roy et les arrests de son conseil portant permission ausdicts ecclesiastiques de rentrer dans leurs biens alienez en remboursant le prix principal de la vente, depuis lequel temps lesdicts chanoines et chapitre auroient jouy publiquement et paisiblement de ladicte terre jusques aux années dernières que le sieur procureur général en cette chambre en auroit fait saisir les revenus et establir sequestres par exploits des treizieme et dixieme octobre 1678 et 1679, faute d'avoir donné homme vivant et mourant au Roy pour faire les foyes et hommages deus à sa majesté, pour raison de ladicte terre de Savigny le Viel, ce qu'il n'auroit fait s'il avoit esté informé de cette possession si longue, sy paisible, et sy publique, et des titres et des raisons sur lesquelles ils se fondoient pour en faire voir la légitimité particulièrement sur les lettres patentes du Roy François premier de l'amortissement octroyé aux gens des trois estats du duché de Bourgogne au mois de juillet de l'année 1521, vérifiées en ladicte chambre le quatorziesme 1622 sur l'edit d'Henry quatriesme du mois de décembre 1606 portant permission aux ecclesiastiques de réunir à leurs bénéfices pendant le temps de cinq années, depuis quarente quatre ans pour lesdicts biens ainsy réunis estre tenus et reputés de mesme nature et qualité que leur ancien domaine les édit et déclarations confirmées par d'autres, tous lesquels titres vérifiées en icelle chambre suivant qu'ils estoient rapportez dans

l'arrest du sixiesme janvier 1642 estoient seuls suffizans pour fonder le renvoy desdicts doyen et chanoines ; néantmoins, pour ne rien obmettre, ils auroient encore justifié d'un arrest du conseil d'estat du septiesme d'avril mil cinq cent soixante un par lequel le Roy auroit fait main levée à tous les bénéficiers de son royaume des saisies faictes sur leur temporel, faute de foy et hommages non faits, declarations advenir et desnombremens non données, en second lieu du contract passé le dix septiesme juin suivant entre Sa Majesté et le clergé de France, par lequel moyennant la somme de deux millions de livres les ecclesiastiques auroient esté deschargés de toutes poursuittes faictes et a faire contre eux pour raison des amortissemens, et en troisieme lieu d'un arrest rendu en cette chambre le sixiesme janvier 1642, par lesquels ils auroient esté renvoyés des fins et conclusions dudict sieur procureur general qui pretendoit que la commise de la terre de Maupertuis devoit estre declarée au proffit de sa Majesté, à faute de devoirs des fiefs non faits par lesdicts chanoines et chapitre Saint-Lazare d'Autun ; l'espece en laquelle cet aveu avoit esté rendu estoit toute pareille à celle dont il s'agissoit, requeroit a cet effet qu'il plut à la chambre leur faire main levée des revenus cette part saisir de ladite terre de Savigny le Viel, ses annexes et despendances, et les renvoyer des plus amples fins et conclusions dudict procureur général

- [...] imprimé dudict contract passé entre le Roy et le clergé de France, le dix septiesme juin 1661 :
 - autre imprimé d'un arrest du conseil d'Etat du septiesme avril [...] portant main levée à tous les beneficiers du [...] des saisies faictes sur leur temporel fautes de foy et hommages non faits, déclarations advenir et desnombremens non donnés ;

- un extraict en papier signé Budet dudict chapitre Saint-Lazare d'Autun dudit jour seiziesme mars 1638 de la rétrocession faicte audict chapitre par la dame de Champigny de ladite terre de Savigny le Viel et du dixiesme janvier 1642 par lequel la chambre auroit renvoyé ledict chapitre de la commise pretendue par ledit sieur procureur général au sujet de la terre de Maupertuis lesdits exploits de saisies des treiziesme et dixiesme octobre 1678 et 1679

- conclusions dudict procureur général du roy

Ouy le rapport du commissaire, la chambre avant que faire droict sur les fins de ladite requeste a ordonné et ordonne que lesdicts doyen, chanoines et chapitres Saint-Lazare d'Autun justifieront que ladite terre de Savigny le Viel leur appartenoit avant l'amortissement accordé par le roy François Premier aux trois estats du duché de Bourgogne au mois de juillet mil cinq cens vingt un et cependant que la saisie tiendra. Faict à Dijon en la chambre des Comptes le septiesme fevrier mil six cent quatre vingt.

ADSL, 5 G 280

Manuel incorporé de la terre et Seigneurie de Savigny-le-Vieux situé en la paroisse de Curgy appartenant à MM. les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale d'Autun, seigneurs dudict Savigny et dependances, ledit manuel dressé à la vue du terrier de 1624 signé Goureau, notaire à Autun.

Droits Seigneuriaux déclaré au folio 6 verso du terrier.

Premierement, que messieurs de la cathédrale d'Autun sont seigneurs de Savigny au lieu de noble Jacques Arthault, conseiller du roi, seigneur dudict Savigny, et en cette qualité ont justice haute, moyenne et basse par tous les enclos, limites et confins de ladite terre et seigneurie de Savigny le Vieux et dépendances, avec permission d'instituer et destituer juges, greffiers, procureurs d'offices et autres officiers nécessaires.

[suite identique au terrier, p.j. 5]

Tous les grands bois de haute futaie enclos en ladite justice, appartiennent auxdits seigneurs de Savigny, mais dans iceux, les habitans on leurs droits d'uzages, savoir : pour engraisser les porcs qu'ils auront nourri et autres qu'ils pourront avoir avant la Saint-Jean-Baptiste, ensemble tous les autres porcs qu'ils tiendront à chetel de qui que ce soit, lorsqu'il y aura du gland, et en autre tems que de gland, iceux habitans pourront mener leursdits porcs et tous autres bétail, ou les faire mener auxdits bois en payant à chacun jour de Saint-Martin d'hiver pour chacun porc plus grand d'un an, deux sols, fors et reservé la quarte feuille de la tondue des bois revenants ou en revenue.

Que si aucuns desdits habitans a quatre ou trois porcs moindre que d'un an, lesdits seigneurs pourront prendre le meilleur chacun an, en payant à celui sur qui il le prendront, douze deniers.

Et en outre lesdits quatre porcs moindre d'un an, s'ils en ont d'autre, ils sont tenus de payer chacun an pour tous autres, douze deniers, et ce, chacun desdits habitans.

Que si lesdits habitans et sujets vendent leurs porcs, et au lieu et place d'iceux en rachètent d'autres en même quantité, ils le pourront faire sans en payer d'avantage que ce que dessus.

Lorsque la glandée s'amodiera davantage de vingt sols par an, outre le paissage des porcs desdits habitans et sujets de Savigny, en ce cas ils ne payeront rien pour le paissage, et pourront mener leurs dits porcs auxdits bois dès le lendemain de la Saint-Léger sans demander congé ni permission.

Lesdits habitans ont droit de prendre tous bois morts pour leur commodité sans en pouvoir vendre à autre qu'entre eux, et peuvent prendre tous bois nécessaires pour leurs maisons et charettes et tout bois mort et mort bois pour leur chauffage.

Lesdits habitans et sujets sont tenus de porter les lettres dudit seigneur au lieu de Blanzi, distant de huit lieues, toutes et quantes fois que bon lui semblera, en payant à celui qui sera commandé ses dépens de bouche seulement.

Que si lesdits seigneurs vouloient faire semer du gland en ladite terre, les habitans n'y pourront mener le bétail qu'il ne soit hors de garde, auquel cas ils auront leurs usages comme aux autres bois ci-dessus.

Lesdits habitans ont déclaré qu'ils quittent et remettent audit seigneur lesdits journaux de terre dits en la tondue, rapportés au contrat du quatrième avril 1554, reçu le Loup notaire, pour en faire son profit.

Le domaine seigneurial est composé de fonds et héritages ci après rapportés, provenants de l'ancien domaine au folio 10 verso du terrier signé Gourreau Notaire en 1624, et encore des reconnaissances de Maître Georges Gigot folio 13, en 40 articles, les 16, 28, 29, 32^e articles et partie du 39^e, étant possédés par différens particuliers [...]

Premièrement la tour et maison seigneuriale de Savigny-le-Vieux, consistant en trois corps de bâtimens séparés et situés dans une cour close de murs, à l'entrée de laquelle est un jardin et un portail nouvellement construites, lesdits bâtimens contenant une grande chambre et une petite à côté, toutes les deux à cheminée, cabinet et grenier regnants par dessus un fournier et un petit caveau voûté, ce dernier est sous l'escalier en pierres qui communique à la grande chambre, une grange, deux écuries, fenils dessus, des gelinières et tec à pourceaux joignants. Un autre bâtiment couvert à paille contenant une maison ou chambre à cheminée, une grange et deux écuries, cour devant et jardin derrière, avec une oûche, le tout contenant deux journaux et demi, joignant d'un bout d'orient et d'un long de midi le chemin de Vergoncey et de Chansigny à la tour de Savigny ; d'autre bout d'occident, le grand pré de la tour, aux seigneurs, l'entrée de la maison seigneuriale entre deux ; et d'autre long de septentrion ledit grand pré des seigneurs et le mur pignon d'une écurie dépendant d'un bâtiment immédiatement ci après confiné. Plus un bâtiment couvert à paille, contenant une grange avec son chapiteau et deux écuries, une espèce de loge en appentis à côté, cours et aisances devant, joignant d'un long d'orient la rue publique de Savigny ; d'un bout de midi l'oûche des seigneurs ci-devant confinée ; d'un long d'occident le grand pré de la tour partie en terre aux seigneurs, et d'autre bout de septentrion la cour et aisances du bâtiment desdits seigneurs immédiatement ci-après confiné. Plus un autre bâtiment contenant des chambres et grenier dessus, cour devant et jardin derrière, le tout contenant le tiers d'un journal ; joignant d'un long d'orient et d'un bout de septentrion l'oûche derrière la maison des seigneurs ; d'autre long d'occident le pré d'en haut des seigneurs, haie vive et chemin de desserte entre deux ; et d'autre bout de midi les aisances et bâtiment ci-dessus confinés au second article.

Plus le grand pré de la tour partie en terre et mazures, le tout fermé de mur, plant vif et fossé contenant quinze soitures et demie ; joignant d'orient et de midi l'entrée des bâtimens, cour et oûche de la maison seigneuriale de Savigny, confinés au premier article ; encore d'orient le bâtiment et aisances des seigneurs confinés au second article ci-dessus, de septentrion declinant à l'orient le pré d'en haut des seigneurs ; d'occident declinant au septentrion le pré qui fut terre des reculemes auxdits seigneurs la terre de Jacques Brochot et la pièce de la perrière aux seigneurs, chemin de desserte entre deux ; de midi et d'occident les jardins dépendants des bâtimens de Pierre Deschamps de cette directe ; enfin de midi le chemin d'Autun à Savigny. [...]

Déclaration des communaux de Savigny-le-Vieux. Premièrement au devant de l'entrée de la maison seigneuriale un pâquier communal où est un abreuvoir et la grande fontaine [...]



Le château d'Alone-Toulongeon à La Chapelle-sous-Uchon (Saône-et-Loire)

BERNARD GUEUGNON*

Résumé

Du château d'Alone-Toulongeon, à 15 km au sud d'Autun, il ne restait guère que les douves en eau et quelques moignons de murs émergeant des buissons, quand son propriétaire, M. Gueugnon, entreprit de l'aménager. Le curage des fossés et l'aménagement d'un chemin de contournement fit apparaître le plan d'un château sans cesse réaménagé du XIII^e au XVIII^e siècle, au centre d'un jardin à la française qui passait, à la fin de l'Ancien régime, pour l'un des plus beaux de la région.

Le long de la route reliant Mesvres à Rivière, au lieu-dit Toulongeon (fig. 1), commune de La Chapelle-sous-Uchon, se situent les vestiges du château éponyme. Ces ruines ne sont pas signalées sur la carte IGN, seule une tache bleue indique l'emplacement des anciennes douves.

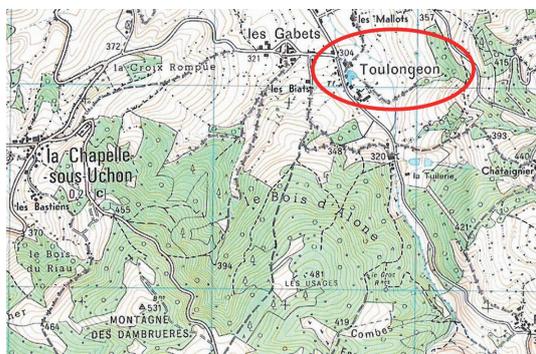


Fig. 1 : localisation des ruines (carte IGN 1/25 000).

À côté de celles-ci, on peut voir l'ancienne chapelle castrale transformée en habitation et, un peu plus loin, les dépendances² dont le bâtiment « des communs » ressemble à un château.

* Retraité de l'éducation nationale.

2. Ces dépendances, appartenant à la famille Dunoyer, abritent un gîte qui est parfois désigné sous l'appellation de « château de Toulongeon ».

Alone-Toulongeon³, des ruines restaurées

En guise d'introduction, citons Anatole de Charmasse :

« Mais il semble qu'il y ait une mort pour les lieux comme pour les hommes, et qu'après une période de bruit et d'éclat, la vie se soit retirée de certains d'entre eux et les ait abandonnés au silence et à l'oubli. C'est la pensée qu'inspire le spectacle des murs écroulés, des débris épars, des fossés envasés qui rappellent seuls aujourd'hui l'antique Alone. Ce qui subsiste, ce ne sont pas des ruines, avec tout ce que le mot comporte souvent de tragique et d'évocateur, et qui laissent au moins soupçonner la noblesse de l'édifice disparu, mais des décombres, inertes et muets, qui ne disent rien à l'esprit ni aux yeux [...] Le nom même d'Alone a péri, effacé, depuis près de trois siècles, par celui des nouveaux possesseurs⁴. »

3. L'orthographe « Toulongeon » est celle retenue, en 1631 pour désigner le nouveau comté de Toulongeon en Saône-et-Loire. Dans les textes anciens, nous trouvons d'autres orthographe : Toulonjon, Toulongeon, Thoulongeon. Ce comté correspond à l'ancien fief d'Alone. Pour le nommer, nous retenons l'orthographe « Alone » qui figure sur la carte IGN pour désigner le bois d'Alone. Dans les textes anciens, nous trouvons d'autres écritures : Allonne, Allone, Alonne...

4. Charmasse (Anatole de), « Alone, aujourd'hui Toulongeon », *Mémoires de la société éduenne*, t. 43 à 46, 1919, 1923, 1927 et 1931, ici t. 43, 1919, p. 213.

Remettre en lumière ce château oublié

Dans la littérature consacrée à Toulangeon, nous trouvons un certain nombre d'assertions qui ne sont pas toujours exactes.

- Une publication récente mentionne « l'ancienne motte du château primitif de Toulangeon⁵ » (fig. 2). Comme nous le verrons plus loin, il ne s'agit pas d'une motte mais d'une butte constituée par l'éboulement des restes du château du XVIII^e siècle lors de sa démolition après la Révolution française. Le terme de « motte » n'est pas approprié à ce site, de même que le qualificatif de « château primitif » qui laisse supposer la construction d'un second château.

- En effet, certaines cartes postales mentionnent « *Château du parc de l'ancien château de Toulangeon* » (fig. 3). En réalité, cette carte postale représente le bâtiment dit « des communs » construit au XVIII^e siècle et contemporain de la dernière restauration du château par l'architecte Nicolas Lenoir.

- Nous trouvons également cette phrase : « Le château féodal n'est plus marqué que par un pan de muraille ». En effet, pendant longtemps, la plupart des vestiges ont été masqués par la végétation, seul un pan de muraille était visible de la route (fig. 2). Ces vestiges n'étaient d'ailleurs plus ceux du château féodal, mais bien ceux du château du XVIII^e siècle.

- En 2001, Gilles Auloy classe le château de Toulangeon dans la catégorie : « seulement un relief apparent⁶ ». Aujourd'hui, grâce au nettoyage des ruines, il serait classé dans la catégorie : « relief avec ruines ».

Alone ou Alone-Toulangeon ?

La dénomination d'Alone a perduré pendant cinq siècles, de la première référence connue d'une famille d'Alone en 1151⁷ à l'en-



Fig. 2 : la butte castrale qualifiée à tort « d'ancienne motte du château primitif de Toulangeon ». (Images de Saône-et-Loire, n° 147 septembre 2006).



Fig. 3 : photographie d'une carte postale ancienne montrant le bâtiment « des communs » qui y est qualifié de « château du parc de l'ancien château de Toulangeon ».

registrement des lettres patentes par François de Toulangeon en 1687⁸. Quant au comté de Toulangeon, il ne dura qu'un siècle mais le nom de Toulangeon, avec sa nouvelle orthographe, s'est maintenu jusqu'à nos jours. Réduire l'appellation à Toulangeon tendrait à occulter l'essentiel de la vie de ce château.

D'autre part, les vestiges d'un autre château de Toulangeon existent dans l'Ain, à Germagnat. Il a appartenu à la même famille de Toulangeon mais deux siècles plus tôt. Un Antoine de Toulangeon est inhumé dans l'église de Germagnat. Il convient de le qualifier d'Antoine I^{er} de Toulangeon puisqu'il vécut de 1385

5. Images de Saône-et-Loire n° 147, septembre 2006.

6. AULOY (Gilles), « L'habitat médiéval fortifié en Chalonais : essai de synthèse », in : *Chastels et maisons fortes en Bourgogne*, t. 1, Montceau-les-Mines : CeCaB, 2001, p. 7-48.

7. BULLIOT (Jacques-Gabriel), *Essai historique sur l'abbaye Saint-Martin d'Autun*, Autun : Dejussieu, 1849, t. II : Cartulaire, acte 16.

8. Terrier de Toulangeon. Archives de la société éduenne, H Toulangeon 1687.

à 1432⁹. Nous verrons plus loin qu'Antoine de Toulonjon, acquéreur d'Alone, a vécu de 1572 à 1633. Nous pouvons donc le qualifier d'Antoine II.

L'association des deux noms, Alone-Toulongeon, évite des confusions avec Germagnat-Toulongeon et fait perdurer un nom qui a marqué l'essentiel de l'histoire de ce château.

Le château : quelques étapes de son histoire¹⁰

Bernard d'Alone

Le premier seigneur d'Alone connu est Bernard d'Alone qui apparaît comme donateur en 1151 dans le cartulaire de Saint-Martin d'Autun¹¹. Encore cette mention n'est-elle pas tout à fait certaine, puisqu'elle émane d'un cartulaire, et que le nom a pu être extrapolé au moment de la rédaction du cartulaire.

La place et maison forte d'Alone

En 1415, nous trouvons la première mention de « maison forte » dans un acte de Marie d'Alone par lequel elle fait fondation d'une messe qui sera célébrée chaque jour dans la chapelle située devant la maison-forte d'Alone¹².

Le 11 février 1439, à la requête de Philiberte de Busseul, dame d'Alone, « il a été demandé de faire commandement à tous les habitants retrayants en la maison forte dudit Allonne d'y faire guet et garde de nuit et de jour et de contribuer aux fortifications, emparemens et réparations dudit château¹³ ».

Sous Louis d'Alone, les retrayants de sa seigneurie, par actes des 1^{er} et 29 septembre 1484, reconnaissent que « *la place et maison forte*

d'Alone estoit place fort tenable et qu'en tems de guerre ils pouvoient surement retraire et garder contre les invasions des ennemis leurs biens et personnes, auquel effet toutes les armes avoient esté représentées ; auxquels retrayants commandement avoit esté fait à peine de 100 livres de faire guet et garde au temps d'éminent peril, de nuit et de jour, au château d'Alone, de contribuer aux menus emparemens et réparations d'icelui chasteau et de curer et nettoyer les fossés, de faire les barrières, ponts-levis et dormant, et autres choses nécessaires à la conservation d'icelui¹⁴. »

Ainsi, au xv^e siècle cette maison forte comporte plusieurs bâtiments protégés par des fortifications entourées de fossés avec un pont-levis. On peut penser que son architecture militaire, les douves, les tours rondes et les courtines datent de cette époque, tout en ayant pu être remaniées et complétées par la suite.

Le château dans le premier terrier d'Alone

Louis d'Alone, marié à Catherine d'Armes, n'a pas de descendance. La seigneurie d'Alone échoit à Anne de Loges, fille d'Hugues de Loges et de Charlotte de Mesnil.

Anne de Loges, par contrat du 22 avril 1551, épouse Louis de Chastellux, vicomte d'Avallon.

À dater du 5 septembre 1580, les actes sont passés au nom de dame Anne de Loges, veuve de Louis de Chastellux. Elle continue à accroître l'importance de la seigneurie. Elle obtint, en 1583, du pouvoir royal, l'établissement d'une foire à Alone, au jour de la Conversion de Saint Paul (25 janvier). Il existe alors à Alone, une seconde foire le 2 octobre, jour de la fête de Saint Léger. Pour la commodité desdites foires, elle a fait construire une halle couverte¹⁵.

Anne de Loges obtient aussi l'établissement d'un terrier contenant la description et l'état du domaine seigneurial. Les lettres patentes sont reçues le 26 janvier 1585 par Denis Moreau, notaire. Pour la première fois, ce terrier de 1585 (cf. annexe 1) nous offre une description fort complète du « château et maison forte d'Allonne » que nous pouvons résumer ainsi :

9. Il est chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or et maréchal de Bourgogne. Il épouse, en secondes noces, en 1424, Catherine de Bourbon, dame de Clessy, veuve de Louis de Damas.

10. D'après l'article Charmasse et les archives de la société éduenne (ASE), qui conservent les notes de Charmasse, un inventaire de 1 500 pages et trois terriers de 1585 ; 1687 et 1774.

11. BULLIOT, *Essai historique...* t. II, acte 16.

12. CHARMASSE t. 43 p. 232 et 233.

13. *Ibid.*, t. 3, p. 234.

14. CHARMASSE, t. 43 p. 238 et 239 ; ASE, *id.*, f^o 333.

15. *Idem*, p. 258 ; ASE, terrier Moreau, 1585 : annexe 1.

Le château est entouré de douves que l'on franchit grâce à un pont de pierre de taille à deux arches, suivi d'un pont-levis à chaînes de fer. Son entrée, voûtée, est située au sud. Elle est aménagée dans une tour carrée ornée des armoiries du seigneur de Chastellux et de dame de Loges. Six corps de logis entourent une petite cour pavée où est un puits.

Au rez-de-chaussée se trouvent la cuisine, les annexes et la chambre de dame Anne de Loges. Le premier étage est occupé par les chambres sur lesquelles sont les greniers.

Au couchant trône une grande tour carrée, la tour d'Alone, sous laquelle est une cave voûtée et au-dessus trois chambres et un grenier. Son angle externe s'imbrique dans une tour ronde, la tour septentrionale, servant de cabinets ou garde-robes aux chambres.

La tour d'entrée contient, à l'étage, une petite chapelle, deux chambres au-dessus et un grenier. Le château et les tours sont couverts de tuiles. Les fossés sont alimentés en eau par un ruisseau venant d'Uchon, qui va ensuite faire tourner le moulin.

Au sud se situe la basse cour entourée de murailles avec, à l'angle sud-ouest, une petite tour ronde à deux étages et couverte de tuiles.

À l'est de cette basse cour, des bâtiments sont couverts d'*aissaunes*¹⁶, d'autres de tuiles. Ils contiennent, au rez-de-chaussée, une laiterie, un pressoir, un poulailler, des étables et, au-dessus, le fenil. S'y trouve également une halle couverte d'*aissaunes* aménagée pour les foires.

Dans cette cour, au-dessus d'une cave, est édifiée la chapelle Saint-Paul et Saint-Léger, couverte d'*aissaunes* et portant un clocheton muni d'une cloche.

Autour, on note un pigeonier, une garenne, des jardins et un verger. Le long du ruisseau qui alimente les douves, se trouvent, du nord vers le sud, une tuilerie et un battoir à chanvre ainsi que trois viviers.

Ainsi, au *xvi*^e siècle, le château présentait déjà six corps de bâtiment avec une tour carrée formant le pavillon d'entrée (tour-porche) et

16. Ou *aissaules* : bardeaux, tuiles de bois.

une seconde tour carrée plus imposante, la tour d'Alone, flanquée par la tour ronde septentrionale. Il n'est pas fait mention des trois autres tours rondes.

Le château de la famille de Toulonjon

Cette famille qui a laissé son nom au château est originaire de Franche-Comté. Messire Antoine de Toulonjon¹⁷, écuyer acquiert la seigneurie d'Alone en 1610. Mais il n'en est définitivement propriétaire qu'en 1614. Le 12 juin 1621, il épouse Françoise de Rabutin-Chantal, fille de la future sainte Jeanne de Chantal et tante de madame de Sévigné.

En 1631, Alone est érigé en comté sous le nom de Toulangeon. Mais les lettres patentes ne seront enregistrées qu'en 1686 par François de Toulonjon.

Antoine de Toulonjon meurt en 1633. Françoise de Toulonjon s'occupe seule du domaine, pendant 50 ans, en poursuivant son agrandissement. En 1635, elle fait procéder à un inventaire du mobilier du château¹⁸. Cet inventaire, rédigé salle par salle, nous donne une idée de l'importance du château à cette époque. Nous pouvons dénombrer 26 pièces dont les garde-robes et les cabinets. Les bâtiments de dépendance, situés dans la basse cour, ne sont pas pris en compte.

À la mort de sa mère, le 4 décembre 1684, François de Toulonjon devient comte de Toulangeon et entre en possession du comté. Il réalise la reprise définitive du fief d'Uchon. Il est alors comte de Toulangeon, baron d'Uchon en chef et seigneur de Bourdeau, Monthelon et autres places. Il fait enregistrer les lettres patentes¹⁹ afin de les rendre exécutoires le 15 février 1686 et au bailliage de Montcenis le 17 septembre 1687.

17. *Id.*, t. 43, p. 260.

18. Antoine II de Toulonjon (1572-1633), seigneur d'Ancredey, d'Alone et de Bourdeau, comte de Toulangeon, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, gouverneur de la citadelle de Pignerol. Il reçut sa sépulture en l'église des Feuillants à Pignerol. Son cœur repose dans la chapelle des Visitandines d'Autun auprès de son épouse. *Id.* t. 45, p. 71 à 83.

19. *Id.*, t. 45, p. 315. Lettres érigeant Alone en comté de Toulangeon pour Antoine de Toulonjon.

Pour réaliser des réparations nécessaires et surtout embellir le château, il vend d'un seul coup 3 000 pieds de chênes et de hêtres. Dans une lettre à sa cousine [Madame de Sévigné], Roger Bussy-Rabutin écrivait, le 18 janvier 1684 : « *Le bien qui leur est venu par la mort de leur mère leur sied beaucoup mieux qu'à elle. Alone, qui par ordre du roi, s'appelle aujourd'hui Toulangeon avec le titre de comté, va être une des plus jolies maisons de Bourgogne de la manière dont ils l'accommodent.* »

Puis dans une lettre du 24 novembre 1686 « *leur bâtiment s'avance et cependant ils font toujours de nouveaux marchés, et je crois qu'ils tripleront la dépense*²⁰ ».

Une nouvelle description du château nous est offerte par le terrier de 1687 (annexe 2) :

Le château, de forme hexagonale (*cagonne*), comprend quatre corps de logis, quatre tours rondes à calotte et une cour intérieure ou cour du donjon (tour d'Alone). Il est entouré d'un fossé rempli d'eau avec pont dormant et pont-levis.

La grande cour ou cour d'honneur entourée de murs comprend une chapelle, une remise à carrosses et un grand bassin.

La basse cour est séparée de la grande cour par un mur. Celle-ci héberge un colombier en pied, deux petites étables, une petite forge, une orangerie, les écuries, une grange et un chenil. Elle est fermée au sud par une muraille aux extrémités de laquelle se trouvent deux petites tours rondes.

La terrasse est parcourue par un canal enjambé par un pont de bois. De la terrasse, on descend au parterre et au jardin par un double escalier de pierre de taille. Là se trouvent trois grands bassins et le moulin banal (fig. 4).

Ce terrier nous donne la composition des quatre corps de logis :

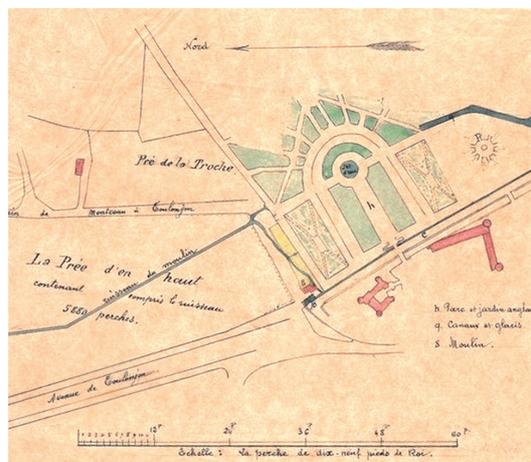


Fig. 4 : calque d'une partie d'un plan terrier déposé le 16 février 1928 à l'étude de M^e Canet, notaire à Autun, dressé en 1762 par J.-B. Boiron, commissaire aux droits seigneuriaux chargé de rénovation des terriers. Le document appartient à la famille Dunoyer.

Du côté du soleil levant (courtine nord-est), le grand pavillon qui correspond à la tour d'Alone contient une cave et trois chambres communiquant avec une tour ronde (la tour septentrionale). À la suite, un vestibule, une chambre, une cuisine, des greniers et un escalier dérobé.

Du côté du couchant (courtine sud-ouest), le corps de logis abrite deux grandes chambres.

Du côté du midi (courtine sud-est), s'ouvre le portail avec, au-dessus, un pavillon de trois petites chambres (tour porche). Dans la chambre basse est une chapelle en l'honneur de saint François de Salle. Ce corps de logis comprend en outre quatre chambres, deux bouges (réduit sans valeur) et un office.

Du côté du septentrion (courtine nord-ouest), on trouve deux chambres, deux cabinets et un escalier en pierre de taille avec les armes du seigneur.

Ainsi, au XVII^e siècle, le château, avec ses douves, sa tour-porche et son pont-levis, ses tours rondes de flanquement et sa basse cour entourée de murailles, conserve un aspect défensif. Il comprend quatre corps de logis et

20. MAGNIEN (Émile), *Cousin-cousine en Bourgogne, Bussy-Rabutin et Marie de Sévigné*, Les éditions de la Taillanderie, 1993, p. 54.

abrite une vingtaine de pièces auxquelles il faut ajouter les caves, les greniers et les vestibules. Cependant, comme l'indique Roger Bussy-Rabutin, ce château a acquis un aspect plus résidentiel.

Le terrier ne mentionne pas la tour d'Alone mais parle de la cour du donjon et d'un grand pavillon. Les tours, rondes et carrées, sont couvertes d'ardoise alors que le reste est couvert de tuiles.

Au sud de la basse cour, le bâtiment dit des *communs* n'existe pas mais une seconde tour ronde a été construite à l'extrémité est de la muraille.

Les jardins à la française (fig. 4) ont été réalisés entre 1684 et 1687 par François de Toulonjon. Ils couvraient une surface d'environ 3 ha.

Le château des comtes de Chavigny et de Vergennes

Théodore Chevignard de Chavigny, gouverneur de la ville et du château de Beaune, ambassadeur du roi près le Corps Helvétique, acquiert Toulonjon en 1756, et obtient confirmation de l'érection du comté en sa faveur le 9 mai 1757²¹.

Pour transformer le château, il a recours à l'architecte Nicolas Lenoir, dit Le Romain²² dès 1756. Les travaux sont importants car, dans les textes, on parle de *reconstruction*. Le château devient une demeure résidentielle et d'agrément. Ces travaux se sont accompagnés d'une démolition partielle comme pourraient le prouver les deux morceaux de piédroit, l'un d'une cheminée et l'autre d'une fenêtre, retrouvés dans le parement de la courtine nord-ouest.

Une pierre sommairement gravée, retrouvée sur le site en 1935, atteste de la fin des travaux en 1759.

Elle porte l'inscription :

21. Peincedé, t. 3, p. 554.

22. Samson Nicolas François Lenoir, dit Le Romain : architecte français commença sa carrière en Bourgogne, actif surtout à Dijon et à Beaune où Théodore Chevignard de Chavigny était gouverneur.

1759. POZE PAR MR VILO
INSPECTEUR DU CHATEAU DE TOV²³.

Le terrier de 1774 confirme l'identité du maître d'ouvrage de ces nouveaux aménagements, puisqu'il précise que l'entrée est décorée des armes du comte de Chavigny.

Le 9 février 1764, Charles Gravier de Vergennes, conseiller d'État, ambassadeur du roi près de la Porte Ottomane, se porte acquéreur de Toulonjon ainsi que du mobilier, et reprend le fief par devant le duc de Nevers le 1^{er} août 1764²⁴. Devenu secrétaire d'État au département des affaires étrangères, le nouveau propriétaire de Toulonjon obtient à nouveau confirmation de l'érection de la seigneurie de Toulonjon en comté (voir ci-dessus) par lettres patentes de mars 1765²⁵. Il sollicite et obtient par lettres patentes l'autorisation du renouvellement du terrier de Toulonjon en 1773²⁶. Il obtient, par lettres patentes en date du 5 septembre 1779, qu'au nom de Toulonjon soit substitué celui de Vergennes. Toulonjon devient alors Vergennes, mais cette appellation ne subsista pas après la Révolution.

Il poursuit, par l'intermédiaire de son frère Jean de Vergennes, les travaux d'embellissement.

Le terrier Perrau de 1774, (annexe 3) nous décrit un château plus moderne correspondant aux goûts de cette époque (fig. 5). Celui-ci résulte de l'œuvre des deux derniers comtes. Nous nous contenterons d'en résumer quelques éléments nouveaux :

Au rez-de-chaussée du château, nous trouvons un beau salon à parquet, un cabinet à écrire, une salle à manger, un petit cabinet de

23. Transcription dans TRUCHOT (Émile), *Huit jours à Uchon*, Nevers, Imp. E. Truchot, 1949, p. 128. Ce livre a été rédigé à la suite d'un voyage de l'auteur à Uchon en juillet 1934. Photo de l'inscription publiée dans GUILLEMINOT (Maurice), *Histoire d'Uchon*, Beaune : imp. Rouallet, 1982.

24. CHARMASSE, t. 45, p. 412.

25. Peincedé, t. 3, page 556.

26. ASE, série H, terrier Perrau 1774.



Fig. 5 : photographie de l'aquarelle du château de Toulangeon au XVIII^e siècle (avant 1774).
Le tableau original appartient à la famille Dunoyer.

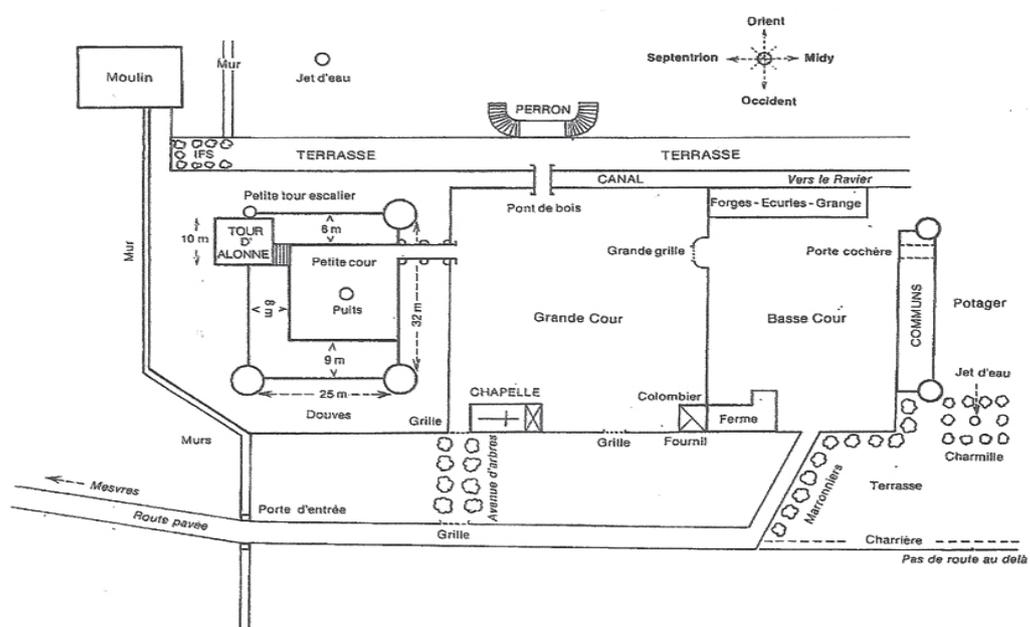


Fig. 6 : reconstitution du plan général du château en 1764. Elle est attribuée à M^e Perrau, notaire qui a rédigé le terrier de 1774 (dessin GUILLEMINOT, « Histoire d'Uchon »...)

desserte, une petite chambre de bains, un autre vestibule où est un escalier en pierre de taille.

La cour intérieure a son entrée par un pont de pierre à deux arcades. Il n'y a plus de pont-levis.

Au sud de la basse cour, le bâtiment des communs est construit contre la muraille, entre les deux tours rondes.

Certaines données de ce terrier Perrau ont été matérialisées sur le plan terrier de 1774 (fig. 6). Malgré quelques erreurs, ce plan a le mérite de positionner les agréments arborés et hydrauliques ainsi que les voies d'accès, selon l'orientation mentionnée dans le terrier.

Tous ces agréments, jardins et parterres, figurés sur le plan de 1762 (fig. 4) font attribuer au château le qualificatif de « petit Versailles ». À cette époque le parc couvre une surface de 30 ha entièrement close d'un mur de 2,50 à 3,50 m de hauteur sur une longueur d'environ 2 km. Nous en retrouvons encore ses vestiges sur toute sa longueur ainsi que les restes de deux piliers (fig. 7).

La fin du château après la Révolution Française

À la mort du comte de Vergennes, le 13 février 1787, l'aîné de ses fils, Constantin de Vergennes, hérite du comté. Devenu ministre



Fig. 7 : le mur peut encore être suivi sur toute sa longueur (trait rouge), environ 2 km. Le point rouge du haut indique l'emplacement de l'ancienne faisanderie et celui du bas l'emplacement de la glacière (cl. Guy Charleux).

de France près l'Électeur de Trèves en 1788, il est rappelé en 1791 mais préfère émigrer et reste en exil. Ses biens sont alors saisis et vendus comme biens nationaux.



Fig. 8 : Claude-Marie Repoux, le château de Toulonjon au clair de lune, vers 1820. Photo noir et blanc aux ASE, original privé.

Le château aurait alors été pillé par les villageois²⁷. Le domaine, partagé, est vendu en 1793. Guillemot prétend qu'il servit alors de carrière²⁸. Mais sa destruction fut en fait très lente, comme le montrent les illustrations et descriptions du XIX^e siècle.

Le peintre Claude-Marie Repoux, a laissé un tableau²⁹ représentant le *château de Toulonjon au clair de lune* vers 1820 (fig. 8). On remarque la représentation du second étage, mentionné dans le terrier de 1774, alors que le logis n'en avait qu'un dans le terrier de 1687.

La comtesse de Menthon décrit les vestiges du château de Toulonjon en 1870³⁰ :

« La route qui y conduit est pavée de larges dalles [...]. Quant au château, dont il reste les ruines, il était entouré de fossés où l'eau est renouvelée par une petite rivière vive et limpide qui coule

27. OURSEL (Raymond), *Inventaire départemental des monuments et richesses d'art, 10 : canton de Mesvres*. Macon, Conseil général de Saône-et-Loire, 1985, p. 91.

28. GUILLEMINOT, *Histoire d'Uchon...* p. 102-103.

29. L'original de ce tableau appartient à un héritier de Claude-Marie Repoux. Seule une photographie noir et blanc se trouve aux archives de la Société Eduenne.

30. MENTHON (Comtesse Alexandre de), *Les deux filles de sainte Chantal, Marie-Aymée de Rabutin-Chantal, baronne de Thorens et Françoise de Rabutin-Chantal, comtesse de Toulonjon*, Paris : Firmin Didot, 1870, p. 405-406.

tout auprès. Outre les assises de quatre tours qui flanquaient un vaste corps de logis, on voit encore au centre des fossés les restes d'une tour plus considérable, appelée la tour d'Alonne, qui passe pour être de beaucoup la plus ancienne. Derrière ces ruines, deux grands bâtiments de dépendances sont encore debout, qui à eux seuls pourraient passer pour un château : la chapelle était située à l'extrémité du bâtiment de droite, et, quoique restaurée dans le dernier siècle, tout atteste son ancienneté, et aussi son triste abandon [...]

En sortant de la chapelle, nous avons visité les jardins ; ils sont remplis d'arbres à fruits dont la bonté et la saveur sont célèbres dans le pays. Des bois considérables, clos de murs, très bien routés, et encore appelés forêt de Toulonjon³¹, touchent aux jardins et couvrent les collines environnantes : un bâtiment s'y rencontre, nommé la Faisanderie »

La seconde édition de l'ouvrage (1882), qui est enrichie de gravures, donne une illustration pour la « tour d'Alonne³² » (fig. 9). La gravure de Taylor représente en fait la tour ronde septentrionale, et non la tour d'Alone, qui était déjà détruite à cette époque.

Émile Truchot donne une nouvelle description des ruines en 1934³³ :

« Le long de la route, des piliers indiquent l'entrée de la cour ; mais du château proprement dit, il ne reste que la partie inférieure d'une tour ronde dans laquelle on peut pénétrer. Intérieurement, elle mesure 3,50 m de diamètre. Le plafond est voûté et les murs sont percés de meurtrières. Une porte donnait accès à l'intérieur du château [...]

L'ancienne chapelle du château sert actuellement d'habitation à un charron. Dans les murs, on remarque extérieurement l'emplacement d'anciennes fenêtres ogivales. Intérieurement,

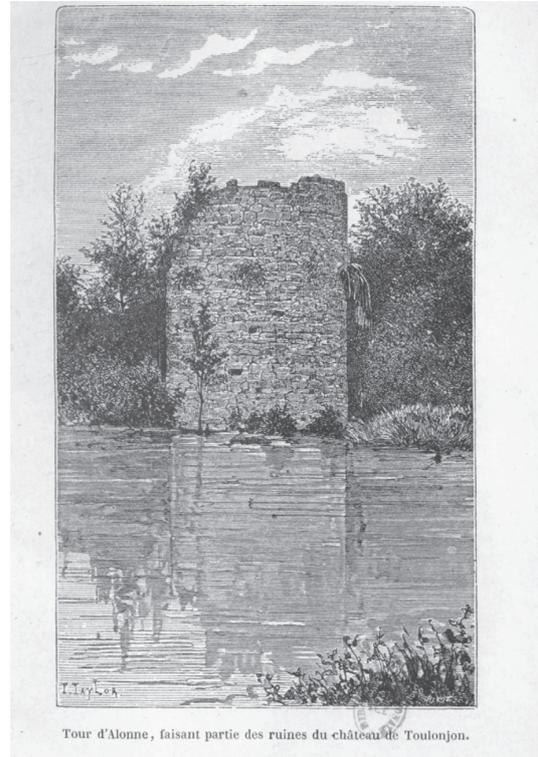


Fig. 9 : gravure de Taylor, extraite de *Menthon, Les deux filles de sainte Chantal*, édition de 1882, in-18.

un galandage la sépare en deux pièces, mais le plafond, par contre, est très bien conservé : assez haut, entièrement peint, il est décoré de moulures et de motifs en relief. Au centre, sur un grand écusson, sont gravées différentes armoiries parmi lesquelles on reconnaît celle de la Maison de Savoie. »

Ces présentations des ruines nous amènent à nous intéresser aux vestiges, actuellement restaurés, de ce château.

Le château, présentation des vestiges

En septembre 2004, des travaux furent entrepris afin de remédier à l'envasement des anciennes douves et leur redonner l'aspect d'un étang de pêche et d'agrément. Ces travaux de terrassement nous ont permis de mettre en évidence les vestiges de l'ancien château. Ce nouvel aspect de la butte castrale nous suggéra

31. Cette forêt figure, sur la carte IGN, sous le nom de *Bois d'Alone*.

32. Non paginée, entre les p. 370 et 371.

33. TRUCHOT, *Huit jours à Uchon...* p. 128.

l'idée d'une mise en valeur du site et de sa restauration.

Le travail a commencé par le terrassement d'un chemin faisant le tour de la butte castrale pour souligner les courtines (fig. 10).



Fig. 10 : le site vu de l'ouest, en 2008. Le « chemin des tours » vient d'être défriché pour accéder à la tour ouest (au centre) et à la tour nord (à gauche)

Les travaux de restauration de la tour ronde septentrionale ont débuté en 2009. En 2011, suite à la vidange des douves, nous avons pu restaurer les tours rondes est et ouest. Ensuite, les vestiges de la tour d'Alone ont été dégagés et leur restauration a débuté fin 2011 (fig. 11).



Fig. 11 : la tour ronde septentrionale après sa restauration. À gauche, la face nord-est de la tour d'Alone en cours de restauration. Le contour extérieur des murs non restaurés est matérialisé par une corde blanche. Le mur sud-est apparaît en haut à gauche, avant restauration (cl. B. G.)

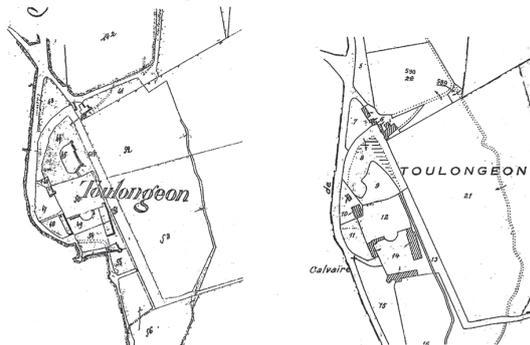


Fig. 12 : extraits des cadastres concernant Toulangeon : l'ancien cadastre date de 1831 et le nouveau de 1950.

La butte castrale

Le plan cadastral de 1831 (fig. 12) représente une tour ronde à l'est, un décrochement dans la courtine nord-est, un plan polygonal de la partie sud-est. Les douves sont en eau sur toute leur longueur, mais laissent apparaître l'emplacement du pont. Sur le plan de 1950, la partie sud des douves a été remblayée, le pont n'apparaît plus, la face est de la butte ne montre aucun détail, mais la face ouest est équipée d'une tour ronde.

Le plan de 1762 (fig. 4) montre le château avant démolition, avec le pont au sud et des bâtiments en U ouverts vers le pont en direction de la grande cour. La position de la tour d'Alone est indiquée par le décrochement dans les courtines nord-est et nord-ouest.

Sur le terrain, le chemin dégagé le long des courtines (chemin des tours), ouvert notamment pour permettre la réalisation de la tour nord, a également permis de retrouver les traces d'arrachement des autres tours, et le décrochement de la muraille caractéristique de la tour d'Alone

En avril 2011 puis en mai 2012, deux stages de trois jours d'une équipe du CeCaB ont permis de dresser le plan des vestiges du château et de ses dépendances (fig. 13).

La lecture de ce document nous permet de retrouver tous les éléments dont nous venons de parler et que nous retrouvons sur la photo-

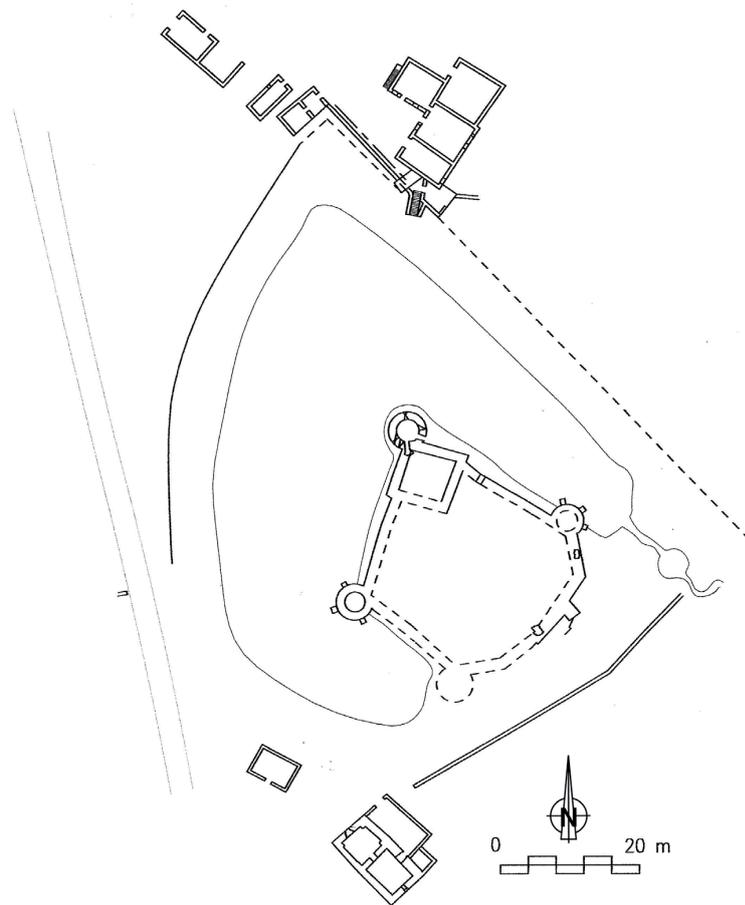


Fig. 13 : plan du château de Toulangeon : au nord, l'ancien moulin avec ses dépendances ; au centre le château et au sud l'ancienne chapelle (CeCaB - Jean Vallat, 2011-2012).

graphie aérienne (fig. 7) : les trois tours rondes est, ouest et nord ; la tour d'Alone accolée à la tour ronde nord ; les courtines nord-est, sud-est, sud-ouest et nord-ouest ; les points de départ du pont-levis. Seule la tour sud, la partie ouest de la courtine sud-est et le pont dormant du XVIII^e siècle restent à localiser de manière précise.

Les fossés

Des travaux d'entretien des fossés, limités à l'enlèvement de la vase, ont été effectués en 1977. Ce curage n'a pas affecté la structure des douves. Il a simplement permis la reconstruction de la bonde ainsi que la création du déversoir d'orage. À cette époque en effet, les douves, qui servaient d'écluse au moulin, étaient complètement envasées du fait de l'arrêt du moulin dès 1953. Ces travaux ont permis de retrouver une pierre sculptée d'une tête humaine, haute de 1,50 m, et d'allure vaguement celtique (fig. 14).

En 2004 et 2005, de nouveaux travaux sont venus consolider les murs de chemises des douves, et buser le canal d'alimentation afin d'en permettre le franchissement par des véhicules.

Fig. 14 : élément sculpté d'une tête humaine provenant du château et trouvée lors du curage des douves en 1977 (cl. B. G.)



Le reste des douves borde la butte castrale au nord-est, nord-ouest et sud-ouest. Ces douves sont limitées, à leur pourtour, par la terrasse qui domine de 3 m au nord-est le terrain qu'occupaient les anciens jardins à la française et au nord-ouest l'ouche du moulin. Du côté externe, cette terrasse était soutenue par un mur de pierre (fig. 15) que nous avons remplacé par un talus en pente douce plus facile d'entretien.



Fig. 15 : vestiges de l'ancien mur soutenant la terrasse au nord-est. Ce mur a dû être remplacé par un talus en pente douce (cl. B. G. 2004).

L'assèchement temporaire des douves en 2004 nous a permis d'en connaître la structure. Du côté externe, les douves étaient limitées par un mur de pierre en très mauvais état. Ce mur a été également remplacé par un talus en pente douce. Au nord, le mur externe des douves formait un angle droit qui a été partiellement comblé pour agrandir le passage. Du côté interne, les douves venaient baigner les murs du château qui présentent un léger fruit. La bande de terre qui porte le *chemin des tours* résulte de l'éboulement des courtines qu'il a fallu dégager.

La tour nord

La restauration de la tour ronde septentrionale a consisté à reconstruire ou restaurer le parement extérieur de cette tour (fig. 11) dont l'intérieur conserve une salle voûtée parfaitement bien conservée. Cette salle communique avec une autre salle dont la voûte est partiellement éboulée. Cette seconde salle est *la cave voûtée* de la grande tour carrée ou tour d'Alone mentionnée dans les terriers de 1585 et de 1687.

Après restauration, cette tour présente une hauteur de 4,60 m au-dessus de la surface de l'eau des douves. Son diamètre extérieur est de 5,50 m avec un mur épais de 1,15 m à la base et de 1,05 m au sommet. La restauration a permis de sauvegarder cette tour jusqu'au niveau du sol du 1^{er} étage.

Pour pénétrer dans cette tour, une ouverture a été aménagée anciennement dans l'ébrasement de la meurtrière sud. Cette ouverture devait exister lors de la visite d'Émile Truchot en 1934 puisqu'il en décrit l'intérieur. Cette salle est munie de deux canonnières à ébrasement externe ovale et de deux jours en archères, qui servaient sans doute de trou d'évent (fig. 16 et 21). Une troisième canonnière, pour tir de flanquement, a été remplacée par la porte.

Au-dessus de la salle voûtée se trouvait un éboulis provenant des restes de la démolition et de l'effondrement des étages supérieurs. Le déblaiement de cet éboulis a permis de mettre au jour la communication entre le premier étage de la tour d'Alone et celui de cette tour.



Fig. 16 : deux ouvertures de tir de la tour nord : une canonnière à mousquet et un jour d'aération (cl. B. G.)

Le mur de la tour d'Alone, visible à ce niveau, présente une épaisseur de 1,40 m. Il s'imbrique dans le vestige du mur du 1^{er} étage qui présente une épaisseur de 1,02 m.

Une partie du parement intérieur du mur du 1^{er} étage de la tour ronde est conservé, côté sud, sur une longueur de 2 m environ et une hauteur de 0,50 m (fig. 17).



Fig. 17 : la face intérieure du mur du 1^{er} étage de la tour ronde septentrionale nous montre l'enduit de sable et d'argile badigeonné en blanc à la chaux (à gauche et à droite). Des fragments de plâtre se situent à la base du mur (cl. B. G.)

Les pierres de granite y sont assemblées par un mortier beige de sable et d'argile. Le mur est recouvert, du côté intérieur, par un enduit identique à celui de la maçonnerie, d'une épaisseur de 1 cm. Cet enduit est peint en blanc au lait de chaux.

À la base interne de cette portion de mur, on a découvert une quantité importante de fragments de plâtre. Certains fragments épais, en plâtre grossier grisâtre, doivent correspondre à un enduit de rebouchage aplanissant la surface intérieure du mur. Cette première couche est recouverte d'une couche de finition, de 1 mm, en plâtre blanc de structure fine.

On a trouvé également au même endroit de nombreux fragments de moulures en plâtre blanc de structure fine et sans aucune trace de pigments colorés (fig. 18).



Fig. 18 : fragments de moulures en plâtre trouvés au 1^{er} étage de la tour ronde (cl. B. G.)

Ces fragments présentent plusieurs formes :

- soit des fragments de corniche qui devaient orner l'angle du plafond sur le pourtour de la pièce. Un fragment montre un reste de clou rouillé qui devait permettre sa fixation au mur ;
- soit un cordon légèrement bombé de 2 cm de largeur, présentant une section symétrique et qui devait orner le pourtour de la pièce, en dessous de la corniche ;

- soit un cordon bombé, à section dissymétrique « en goutte d'eau », de 3 cm de largeur et qui pouvait être disposé comme le précédent.

Dans le terrier de 1687, on peut lire : « une chambre basse avec un plafond dessus fait de

plâtre. ». Ces moulures peuvent donc dater de cette époque. Truchot et Charmasse notent également des décors de plâtre dans la chapelle, qui dataient de la même époque.

Le sol du premier étage comportait encore quelques tommettes carrées sans glaçure. Des carreaux de même type, trouvés dans les remblais provenaient sans doute des sols des étages supérieurs. Ce remblai contenait également des moulures d'entourage de fenêtres (médiévales et modernes), des blocs de corniches de la tour ronde et des façades, et des corbeaux d'origine plus incertaine.

Les éléments de couverture retrouvés dans cet éboulis sont de deux types :

- Des fragments d'ardoise, rectangulaires ou en goutte d'eau (fig. 19 et 20), souvent munis de trous de fixation.

- Des fragments de tuiles en terre cuite : certains avec leur crochet de fixation, d'autres avec un trou pour la fixation par clou.

Les ardoises taillées en « goutte d'eau » proviennent de la couverture de la tour ronde, celles de formes rectangulaires proviennent de la couverture de la tour d'Alone.



Fig. 19 : fragments d'ardoise trouvés au pied des tours rondes. Ces ardoises étaient taillées en « goutte d'eau » pour constituer la couverture en calotte de ces tours rondes. (cl. B. G.)



Fig. 20 : autres fragments d'ardoise trouvés au pied de la tour d'Alone. Ces fragments, plus larges, sont rectangulaires. On note la présence de perforations pour la pose par clou. Ces ardoises rectangulaires semblent constituer la couverture des tours carrées (cl. B. G.)

La tour carrée ou tour d'Alone

Les murs nord-ouest, nord-est et sud-est de la tour d'Alone, conservés sous la végétation, ont 1,40 m d'épaisseur.

Ils forment deux angles droits en saillie par rapport aux courtines nord-est et nord-ouest et dessinent un carré de 9,70 m de côté inclus dans le château. La tour ronde septentrionale flanque l'angle nord de la tour d'Alone.

Dans le mur nord-ouest, les assises de base de cette tour montrent un léger fruit ce qui n'est pas le cas de celles de la tour ronde septentrionale. Par ailleurs, les assises de base, en moellons de granite, se raccordent horizontalement avec celle de la tour ronde septentrionale (fig. 21). Ces deux tours n'étant pas contemporaines, le parement de la tour d'Alone a dû être restauré au moment de la construction de la tour ronde. En effet, cette tour ronde septentrionale, mentionnée dans le terrier de 1585, communiquait avec la tour d'Alone.



Fig. 21 : les pierres du parement de la base de la tour d'Alone et celles de la base de la tour ronde septentrionale sont en continuité. On voit également la canonnière et le trou d'évent de la tour nord, et le jambage de porte de la tour d'Alone à droite (cl. B. G.)

Le mur nord-ouest de cette tour d'Alone comporte un vestige d'ouverture : trois grosses pierres du jambage avec feuillure (fig. 21). La base de ce piédroit est située à 1,18 m au-dessus de la surface de l'eau des douves. Le mur nord-est montre également une ouverture. Ces portes basses, larges de 1,5 à 2 m, résultent certainement des travaux du XVIII^e siècle.

Le mur nord-ouest de la tour d'Alone fait saillie de 0,89 m par rapport à la courtine. Au niveau de l'angle, le parement a été reconstruit en utilisant un morceau de piédroit de fenêtre à chanfrein droit. À ce niveau, le parement externe de la tour d'Alone est en continuité avec celui de la courtine. Nous n'avons pas retrouvé de trace du mur sud-ouest sur le terrain alors qu'il apparaît sur le plan de 1762. Par contre, le mur sud-est qui n'y figure pas existe sur le terrain.

À l'ouest de ce mur sud-ouest devait se trouver l'escalier de pierre de taille dont parle le terrier de 1687 : « *entre lesdites chambres, salle, grand pavillon [tour d'Alone] et vestibul est un escalier de pierre de taille fait en l'air* » et le terrier de 1774 : « *un autre vestibule ou est un escalier très hardi* ». On peut penser que les pierres de cet



Fig. 22 : l'assise de base de la tour orientale ainsi que les restes de deux contreforts sont bien visibles après la vidange des douves et avant leur restauration. Au-dessus du « chemin des tours », on aperçoit les traces d'arrachement du mur nord de cette tour (cl. B. G.)

escalier, récupérées à la démolition du château, ont entraîné l'éboulement du mur dont il ne reste aucune trace.

Dans l'éboulis provenant de cette tour carrée, nous avons retrouvé des morceaux de tuiles, d'ardoises, des fragments de briques de carreaux hexagonaux et carrés, dont certains sont vernissés de couleur verte.

La tour demi-ronde orientale

La présence de cette tour demi-ronde, visible sur le cadastre de 1831 et lors du terrassement du *chemin des tours*, nous a été confirmée lors du curage des douves. Nous avons retrouvé son assise de base, ce qui nous a permis de reconstruire son parement extérieur afin qu'elle émerge de 0,85 m au-dessus de la surface de l'eau (fig. 22 et 23).

Autour de l'assise de base, nous avons trouvé les restes de trois contreforts qui la soutenaient du fait de l'absence de fruit de son parement externe. Deux de ces contreforts avaient été partiellement restaurés avec des morceaux de carreaux de terre cuite maçonnés. Le troisième, situé au sud, était entier. Ses éléments supérieurs ont été utilisés pour remodeler le contrefort sud de la tour ouest.



Fig. 23 : la tour demi-ronde orientale après restauration. Au-dessus, les traces d'arrachement et le remblai d'effondrement mis au jour lors de l'établissement du chemin périphérique. La pierre insérée au-dessus de la tour semble être un fragment de siège de latrines. Il a été installé là pour sa sauvegarde (cl. B. G.)

Le terrassement du chemin des tours a fait apparaître fortuitement un sol de tomettes hexagonales, placées à 0,92 m au-dessus du niveau d'eau des douves. Le remblai contenait également des tomettes hexagonales, carrées, des morceaux de plâtre moulurés et des fragments d'ardoise.

Cette tour a un diamètre intérieur de 2,95 m. Son mur, d'une épaisseur de 0,96 m, s'imbrique dans la courtine nord-est de part et d'autre de la cavité. Elle est en saillie de 2,95 m par rapport à la courtine. Les murs latéraux, visibles près de leur arrachement, sont maçonnés avec un mortier beige de sable et d'argile. Leur face interne est recouverte d'un enduit de 1 cm d'épaisseur identique au mortier de la maçonnerie. Cet enduit est recouvert d'un lait de chaux. Nous retrouvons donc la même finition qu'au 1^{er} étage de la tour septentrionale.

D'après le plan de 1762, la tour située au sud et qui n'apparaît plus en surface, serait également une tour demi-ronde.

La tour ronde occidentale

La base de cette tour ronde, constituée de gros blocs de granite parallélépipédiques et bien taillés, était conservée sous le niveau de l'eau (fig. 24 et 25). Elle était soutenue par trois

contreforts comme la tour est. Le parement extérieur ne présente pas de fruit. Le contrefort ouest a totalement disparu. Seul son emplacement reste bien visible car il a été comblé par des blocs disparates. Ces contreforts sont constitués de gros blocs de granite taillés. Ils sont contemporains de l'édification de la tour car ils pénètrent dans le parement extérieur de celle-ci.

Le nettoyage des murs avant restauration a permis de remarquer la présence d'une couche noire avec des scories métalliques mêlées à des fragments de charbon de bois, des fragments de charbon de terre et de petits blocs de granite, évoquant des déchets de forge. Or, on sait qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles, une forge se trouvait dans le bâtiment oriental de la basse cour. Cette couche noire pourrait être un remblai constitué avec des matériaux provenant de cette forge.

Le parement intérieur de la tour, bien conservé, ne montre pas d'ouverture pour accéder au château (fig. 25). On devait pouvoir pénétrer dans ce rez-de-chaussée par une trappe ouverte dans la voûte. On retrouvait le même dispositif dans la tour orientale du château de Commune. Ces pièces servaient de réserve comme l'indique le terrier de 1585.



Fig. 24 : les assises de base de la tour ouest, avant restauration, sont bien visibles après la vidange des douves. À gauche, le contrefort nord. Au centre, le contrefort a été remplacé par un remplissage de pierres (cl. B. G.)



Fig. 25 : la tour ouest, en cours de restauration, montre ses 3 contreforts. En second plan, son mur ne montre pas de porte d'accès au château. À droite, une pierre de corniche est posée sur le mur (cl. B. G.)



Fig. 26 : la courtine nord-ouest en cours de restauration. De gauche à droite, on reconnaît la tour nord, le mur nord-ouest de la tour d'Alone, la courtine qui sera restaurée sur une hauteur de 0,50 m et la tour ouest. (cl. B. G.)



Fig. 27 : courtine nord-est. De gauche à droite, la tour est, la courtine non restaurée, la tour d'Alone et la tour nord (cl. B. G.)

Cette tour présente un diamètre extérieur de 5,20 m avec des murs de 1,06 m d'épaisseur en moyenne.

Les toitures des tours

Les descriptions des trois terriers montrent une évolution des toitures. Le terrier de 1585 indique : « *tout ledit chastel et tours couvertes de thuilles* ». En 1687, nous pouvons lire : « *les tours et pavillons du château sont couverts d'ardoize et le surplus de thuille* », alors qu'en 1774 le château « *est couverts de tuiles, flanqué de quatre tours rondes à calotes couvertes d'aisseaunes et d'un cinquième plus grosse et quarrée couverte en ardoise.* » Les ardoises, carrées et en goutte, retrouvées près des tours, confirment donc les descriptions des terriers, et correspondent aux états des XVI^e et XVII^e siècles. La couverture de bardeau sur les tours rondes au XVIII^e siècle indique sans doute une réparation de fortune, alors que le château commence à être entretenu avec moins de faste.

Les courtines

La courtine nord-ouest (fig. 26) est conservée sur une hauteur de 0,50 à 1 m. Les pierres du parement, éboulées, restent grossièrement empilées. On y repère un fragment de piédroit de cheminée en remploi.

Le mur nord-ouest de la tour d'Alone, bien conservé sur une longueur de 7,10 m et une hauteur de 4 m, s'imbrique dans la tour ronde septentrionale. Ce mur est interrompu par une ancienne ouverture d'environ 2 m de largeur. Sa base a été restaurée jusqu'à l'angle ouest où la courtine est en décrochement de 0,89 m par rapport à la tour d'Alone.

Le parement extérieur de cette courtine nord-est (fig. 27) doit être restauré. La portion restée en place sera jointoyée. Le reste sera reconstruit sur une hauteur de 0,80 m afin de permettre sa sauvegarde. Près de la tour orientale, le mur contient une base de fenêtre assez basse (l'appui est situé à 1,41 m au-dessus de la surface de l'eau), dont l'allège est percée d'une goulotte d'écoulement, vraisemblablement d'un évier (fig. 28).



Fig. 28 : partie inférieure d'une fenêtre dans la courtine nord-est montrant l'orifice d'un conduit au niveau de l'appui (cl. B. G.)

Les murs nord-est et sud-est de la tour d'Alone ont été restaurés. Leur jonction forme un angle droit en saillie de 0,86 m par rapport à la courtine qui vient s'adosser contre cette tour. Le mur nord-est de cette tour d'Alone présentait les restes d'une ouverture certainement semblable à celle de la face nord-ouest.

Le parement extérieur de la courtine sud-ouest est totalement arasé, et seul le remplissage intérieur affleure. Cette courtine, située entre la tour ouest et la tour sud, doit avoir une longueur de 13,60 m d'après le plan de 1762. Cette donnée nous permet d'extrapoler la position de la tour demi-ronde sud.

La courtine sud-est affleure encore par endroit. Près de son centre, un massif de blocage de maçonnerie est le vestige du montant droit de la tour-porche (fig. 29 et 30). À ce niveau, le mur a une épaisseur de 1,70 m.

Le terrier de 1585 mentionne une tour carrée avec un pont-levis : « *A l'entrée dicelluy, ung pont dormant de pierre de taille à deux arnots garnyee de muraille de chault et sable et l'entablement de pierre de taille. Icelle entrée devers le midy. Puys après, ung pont levys garny de chaisnes de fer. En entrant en icelluy chastel par dessoubz une voulte[...]* A l'entrée dudict chastel, sur la voulte premiere déclaré, est une tour carrée en laquelle est une petite chapelle et deux chambres au dessus avec ung grenier. »



Fig. 29 : la courtine sud-est montre les vestiges de la porterie des *XVI^e* et *XVII^e* siècles : un pan de mur, reste du montant droit de la tour porche ; au centre, l'emplacement du pont-levis, entre les deux grosses pierres ; de chaque côté, les bases de deux contreforts (cl. B. G.)

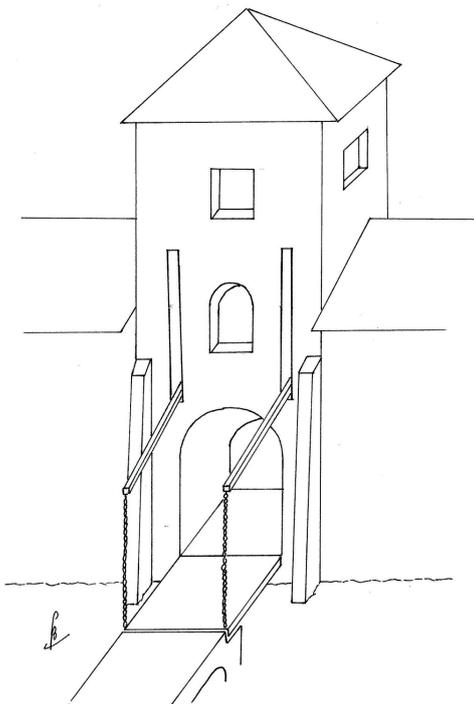


Fig. 30 : reconstitution de la tour porche d'Alone aux *XVI^e* et *XVII^e* siècles d'après les vestiges et le terrier de 1585 (dessin B. G.)

À droite de ce pan de mur, deux grosses pierres insérées dans le parement semblent indiquer l'emplacement du pont-levis. À ce niveau, le parement, constitué de moellons granitiques bien maçonnés, a une largeur de 3 m.

Le terrier de 1687 mentionne également deux ponts, l'un dormant et l'autre levis : « autour dudit château est un fossé, façon de fond de cuve, rempli d'eau, sur lequel sont deux ponts, l'un dormant, l'autre levis, du côté du midy, pour entrer en la grande cour fermée de murailles. »

De part et d'autre de ce mur en moellon de granite de 3 m de largeur, se situent deux massifs de maçonnerie que nous pouvons interpréter comme les bases de deux contreforts, dont on ignore l'élévation.

D'après le terrier de 1774, ce pont-levis avait été remplacé par un pont à deux arches, représenté sur le plan de 1762. Ce pont serait situé au sud-ouest des deux ponts existant aux siècles précédents et démoli. Il serait positionné face au portail principal situé dans le mur en demi-lune séparant la grande cour de la basse cour.

Cette partie ouest de la courtine n'étant pas exploitable pour l'instant il est difficile d'être plus précis.

Le parc et les dépendances

Une description des constructions de la partie sud-est de la basse cour nous est fournie par un acte de vente datant de 1843 (annexe 4)³⁴. Comme la propriété a été scindée en deux lors de la vente comme bien national, le texte ne mentionne pas la partie correspondant à l'ancienne ferme.

Le plan de la basse cour (fig. 31) permet de localiser les différents éléments évoqués dans l'acte de vente.

Le bâtiment des communs (annexe 4 : les remises) a été construit au *XVIII^e* siècle, par le comte de Chavigny, (fig. 32 et 33) afin de loger le personnel³⁵. Il est construit contre le mur sud

34. Archives privées.

35. Cette datation se déduit de la comparaison des deux terriers, puisque celui de 1687 dit que la basse cour est flanquée de deux tourelles, et celui de 1774 décrit dans la basse cour un bâtiment de deux étages flanqué de tourelles.

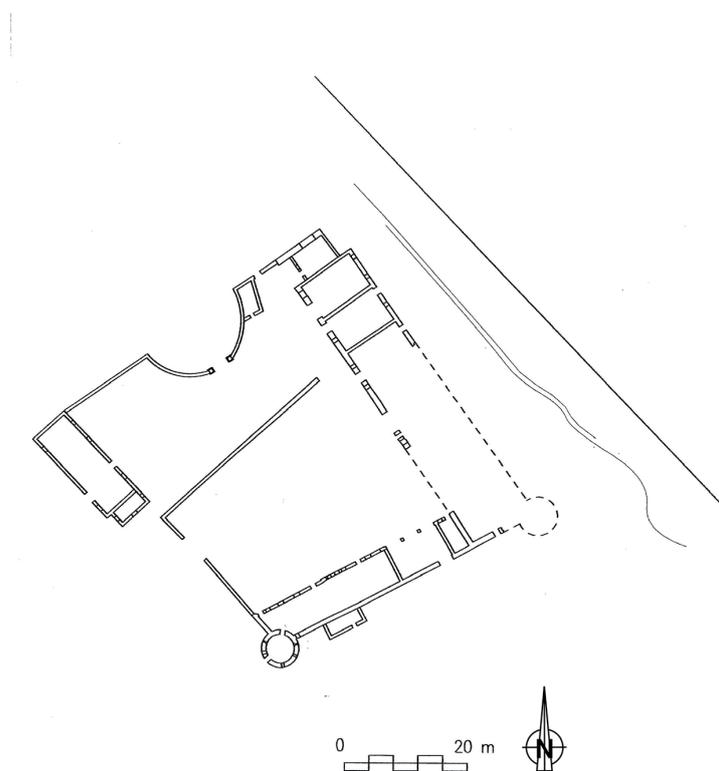


Fig. 31 : plan des dépendances du château : la basse cour est séparée en deux par un mur construit lors de la vente comme bien national ; au nord le mur séparant la basse cour de la grande cour ; à l'ouest, l'ancienne ferme ; au sud, le bâtiment des communs ; à l'est les restes du bâtiment qui a brûlé en 1977. (Relevé et dessin CeCaB/Jean Vallet, Gilles Aujoy, Guy Charleux)



Fig. 32 : bâtiment dit « des communs », façade nord. La terrasse, au premier plan, soutenue par un mur, domine l'ancienne basse cour d'environ 3 m (cl. B. G.)



Fig. 33 : bâtiment dit « des communs », façade sud (cl. B. G.)

de la basse cour, entre les deux tours rondes. Le corps de bâtiment est bien conservé. La tour nord a disparu et seule la tour sud subsiste (fig. 33), mais son rez-de-chaussée a été enterré par les remblais au XVIII^e siècle, (aménagement d'une terrasse avec bassin)³⁶. Le rez-de-chaussée de cette tour est percé de canonniers murées. On y accédait peut-être par une trappe ouverte dans la voûte. D'après le terrier de 1585, il servait de cellier.

Le bâtiment des écuries (annexe 4 : deuxièmement) est situé à l'est de la basse cour, perpendiculairement au précédent. La seconde tour ronde, actuellement démolie, flanquait ce bâtiment. La partie sud qui servait d'habitation est également démolie.

En 1843, la partie centrale de ce bâtiment avait déjà disparu pour laisser place à un jardin et un passage. La partie renfermant les écuries, le fournier et le fenil a brûlé en 1977. Seule la partie nord a été reconstruite.

La chapelle est décrite dans les trois terriers et également par Émile Truchot³⁷, qui écrit en 1935 :

« L'ancienne chapelle du château sert actuellement d'habitation à un charron. Dans les murs, on remarque extérieurement l'emplacement d'anciennes fenêtres ogivales. Intérieurement, un galandage la sépare en deux pièces, mais le plafond, par contre, est très bien conservé : assez haut, entièrement peint, il est décoré de moulures et de motifs en relief. Au centre, sur un grand écusson, sont gravées différentes armoiries parmi lesquelles on reconnaît celles de la maison de Savoie. »

La chapelle sert toujours aujourd'hui de maison d'habitation. Malheureusement un incendie a détruit le plafond, la toiture et le clocheton en 1953. Une nouvelle toiture a été posée. Un plancher supporté par des solives a été confectionné par le charron abaissant ainsi le plafond. La chapelle a subi une nouvelle modification en 1982 par l'adjonction de pièces contre le mur gouttereau oriental (fig. 34).

36. Terrier Perrau de 1774 : annexe 3.

37. TRUCHOT, *Huit jours à Uchon...* p. 128.



Fig. 34 : pignon nord de la chapelle dans son aspect actuel (cl. B. G.)

À l'origine, l'accès de la chapelle se faisait par deux portes ouvertes, l'une dans le pignon nord, au-dessous de l'œil de bœuf encore visible, l'autre, dans le mur gouttereau est, en-dessous du clocheton. L'emplacement de la première porte, toujours localisable par une arcade, est occupé aujourd'hui par une fenêtre.

La chapelle repose sur une cave voûtée dont les murs, en gros appareil, ont une épaisseur de 1 à 1,20 m. La hauteur maximale sous la voûte est de 1,90 m. L'accès aux caves s'effectuait par une porte à encadrement de pierres taillées depuis le mur gouttereau oriental. La cave est séparée en deux parties non construites simultanément ce qui indiquerait une chapelle plus petite à l'origine.

Dans le grenier de cette ancienne chapelle, on retrouve encore les bases, en plâtre et briques, de l'ancienne voûte du plafond.

Une autre chapelle existait à l'intérieur du château d'Alone, au premier étage de la tour-porche. Elle est mentionnée dans le terrier de 1585 puis dans le testament de Françoise de Toulonjon : « l'autre en la salle basse de ladite maison en l'honneur du glorieux saint François de Salle³⁸. »

38. CHARMASSE, t. 46 p. 82.

Le terrier de 1687 nous décrit également la terrasse avec le canal et les jardins :

« Entre ladite terrasse, cour et écuries est un canal qui discharge dans ledit fossé ; sur lequel canal est un pont de bois. Au-dessous de laquelle terrasse est le parterre, le jardin et moulin bannal. Dans lesdits parterre et jardin sont trois grands bassins : l'un au bout de la grande allée qui sépare lesdits potager et parterre, un au milieu dudit jardin potager, et l'autre aussy au milieu dudit parterre. A l'entrée desdits parterre et potager est un escalier de pierre de taille par lequel on descend des deux costés auxdits parterre et potager ; lesdits parterre et potager contenant environ deux bons journaux de terre. »

Le terrier de 1774 donne des précisions sur les aménagements hydrauliques :

« De cette terrasse, on descend par deux escaliers en forme de perron dans les jardins, parterres, charmilles, vergers, bosquets, pré et parterres jonchés d'herbe et de gazon, ornés d'allées couvertes et découvertes, de plusieurs écluses, jets d'eau, bassin d'une demi-lieue, autour de laquelle coule une partie des eaux qui viennent de Vauwillard, de fontaines, de labyrinthes, de pyramides et de terrasses où l'on admire les effets de la nature, de l'art et de l'industrie ».

Cette description complétée par les mesures du plan de 1762, nous restitue un canal d'environ 4 m de largeur. Ce canal était limité par des murs en pierre sur son passage près des bâtiments de dépendance. Nous en retrouvons encore la trace, même s'il est aujourd'hui réduit à un simple ruisseau qui alimente l'étang.

Le plan de 1762 nous montre une partie des agréments décrits par les terriers de 1687 et de 1774. Ceux-ci expliquent le qualificatif de « petit Versailles » donné au château. Leur organisation présente de grandes similitudes avec les jardins du château de Montjeu près d'Autun aménagés par l'architecte-paysagiste, André Le Nôtre.

Nous remarquons également qu'une partie du ruisseau dit « du moulin » a été mis en souterrain dans la traversée des jardins. Ce dispositif se retrouve d'ailleurs sur le cadastre de 1831.

Actuellement, le ruisseau coule à nouveau à l'air libre.

Enfin, la glacière que les terriers situaient dans l'ancienne garenne est toujours visible, à une centaine de mètres au sud des dépendances. Elle se présente sous forme d'un puits conique de 4,30/4,35 m de diamètre. Elle est partiellement comblée par un éboulis.

L'avenue de Toulangeon ou avenue du château

L'analyse des vestiges du terrain et des documents anciens nous renseigne sur l'allée qui conduisait au château au XVIII^e siècle.

État actuel

Venant de Mesvres, on remarque que la route menant à Toulangeon présente un tracé parfaitement rectiligne, long de 1,3 km, et est bordée sur la plupart de sa longueur par deux parcelles larges de 10 à 12 m (fig. 35), qui apparaissent déjà sur le cadastre de 1835.



Fig. 35 : allée et contre-allées du château de Toulangeons, (cl. G. Chaleux).

Près de l'intersection de cette allée avec la route de Mesvres à la Chapelle-sous-Uchon, des travaux de terrassement ont récemment mis au jour un soubassement de pierres de 1,5 x 3 m, aligné avec les parcelles bordières (fig. 36).



Fig. 36 : massif de maçonnerie situé à l'ouest du début de la voie communale n° 2. (cl. B. G.)

Les documents anciens

La description de la paroisse de la Chapelle-sous-Uchon dans la grande enquête pour la carte de Cassini de 1757 nous apprend qu'une croix de pierre, dite « la croix du fourneau », se dresse sur le chemin de Mesvres à la Chapelle, en face du chemin du château de Toulangeon³⁹. Les fondations aperçues près du carrefour sont donc vraisemblablement les bases du socle de cette croix.

Sur le calque de 1762 (fig. 37), nous retrouvons cette voie appelée « Avenue de Toulangeon » qui dessert le château. Cette voie est

39. DESSERTENNE (Alain), GEOFFRAY (Françoise), *La carte de Cassini en Saône-et Loire Description topographique des paroisses*, Mâcon : Cercle Généalogique de Saône et Loire, 2010, p. 60 à 62. « de là on va à Mesvre que l'on découvre depuis la Chapelle, et on trouve une croix appelée du Forneau ; elle est de pierre à un quart de lieue du chemin de Mesvre qui fait la séparation des deux paroisses et des chemins du château de Toulangeon que l'on voit depuis cette croix. Et de la Chapelle en tirant sur la droite depuis la croix en venant d'Autun à la Chapelle, et vis-à-vis le château du comté de Toulangeon.[...] Vis-à-vis de cette croix est le château du comté de Toulangeon, à un quart de lieue du chemin, et à une demie lieue de la Chapelle en descendant ; de cette croix à la Chapelle, une demie lieue en montant. »

figurée bordée d'une bande de terrain de chaque côté a une trentaine de mètres de large.

La voie charretière étant plus large que les plates-bandes latérales.

Si le terrier de 1774 mentionne plusieurs fois l'avenue de Toulangeon ou l'avenue du château, celui de 1687 n'en parle pas. Peut-on en conclure que cette allée a été aménagée par Théodore Chevignard de Chavigny, qui a effectué de grands travaux au château entre 1756 et 1759? Elle existait en 1762 sur le plan réalisé pour de Vergennes.

Le terrier de 1774 fait référence à plusieurs reprises à cette allée, appelée « l'avenüe » ou « la venüe » du château et le champs le plus au nord le long de cette allée est appelé « les fourneaux », soit le même toponyme que la croix marquant le départ de l'allée.

Ce terrier nous donne également une description de cette allée : « Toulonjon [...], au bout d'une petite pleine, sous une avenue plantée de plusieurs espèces d'arbres qui aboutit au chemin de Toulon à Autun. »

Cette description nous permet d'imaginer une large allée, « l'avenue », bordée de deux plates-bandes latérales plantées d'arbres.

Enfin, le livre de la comtesse Alexandre de Menthon nous donne une dernière précision sur cette allée, en précisant qu'elle était, en 1870 « pavée de larges dalles⁴⁰ ».

L'accès au parc et au château

L'avenue de Toulangeon ne conduisait pas directement au château. Elle pénétrait dans le parc un peu à l'est de la résidence seigneuriale, puis donnait accès à deux allées secondaires (fig. 6). La première pénétrait dans la grande cour à la hauteur de la chapelle⁴¹ par une large grille décrite dans le terrier de 1774 : « Au milieu de ces deux angles est une belle grille et porte de fer qui forme la principale entrée de cette cour [la grande cour] » et par celui de 1687 : « Pour

40. MENTHON, *Les deux filles de sainte Chantal...* p. 406.

41. Cette allée ne permettait d'accéder qu'à la porte du pignon nord, ouverte sous l'œil-de-bœuf. Le comte et sa famille accédaient à la chapelle, depuis la grande cour, par une seconde porte ouverte dans le mur gouttereau est, en-dessous du petit clocheton.



Fig. 37 : plan d'ensemble du château et de ses dépendances au XVIII^e siècle : 1- château ; 2- terrasse ; 3- grande cour ; 4- basse cour ; 5- les communs ; 6- ferme, boulangerie ; 7- grange, écurie, étable ; 8- tuilerie ; 9- mur entourant le parc ; 10- entrée du parc ; 11- portails ; 12- garenne ; 13- jardin à la française ; 14- ruisseau du moulin ; 15- ravier ; 16- vivier ; 17- canal d'alimentation des douves ; 18- douves ; 19- bassin.
(Calque d'un plan terrier appartenant à la famille Dunoyer).

entrer en la grande cour fermée de murailles accompagnées de trois grands portaux de pierre de taille à pilliers droitz, l'un étant du costé du couchant [portail d'entrée], l'autre du levant et un autre du midy pour entrer en la cour des écuries. » Cette grande cour était la cour d'honneur où avaient accès les carrosses du seigneur et de ses hôtes.

La seconde allée pénétrait dans la basse cour par un portail comme le mentionne le terrier de 1774 : « A l'occident est la principale entrée de cette cour [la basse-cour] et le logement du fermier ». Cette entrée, pour le personnel, desservait la basse-cour et les dépendances.

Enfin, de cette basse cour, le chemin passait sous le porche du bâtiment des communs et desservait les parties sud du parc pour se poursuivre en direction de Rivière.

Conclusion

Notre modeste travail de restauration a au moins le mérite d'avoir transformé les décombres en ruines afin qu'elles parlent à l'esprit et aux yeux pour rendre à l'édifice sa noblesse disparue. Des zones d'ombre subsistent. Les recherches doivent se poursuivre, tant sur le terrain qu'en archives.

Pour terminer, une citation d'Alphonse de Lamartine justifiera notre motivation :

« Objets inanimés, avez-vous donc une âme qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ».

Annexe 1

1585. — Alone, terrier Moreau

S'ensuyt la déclaration du domayne, droictz et devoirs seignoraux

« Et le lendemain, dix-huitième jour desdicts moys de janvier et an [mille] cinq cens quatre vingtz et cinq, heure de huit heures du matin, nous lesdicz notaires, avec les desdictz Tixier Pugnault, Guillien et Regneaul, sur les réquisitions dudict procureur, nous nous sommes transportez au chastel et maison fort dudict Allonne pour reconnoistre la marque et faire certaine description du lieu, ce qui a esté fait comme sensuyt.

Description du chastel

Premierement, ledict chastel et maison fort contient, à l'entrée d'icelluy, ung pont dormant de pierre de taille à deux arnots garnye de muraille de chault et sable et l'entablement de pierre de taille, icelle entrée devers le midy. Puy après, ung pont levys garny de chaisnes de fer.

En entrant en icelluy chastel par dessoubz une voulte. Alentour dudict chastel y a une petite court pavée de pierre dans laquelle y a ung puis.

Icelluy chastel contenant en rondeur six etages, esquels sont, du costé de midy au bas d'icelluy, la cuisine de droict vent, la chambre de ladite dame le couchant, la salle de byé, une grande tour carrée, le dessoubz de laquelle est une cave vaulté, sur laquelle cave y a trois chambres haultes et ung grenier avec une petite tour ronde au coing d'icelle, servant de cabynet ou garde robe. Ausdictes caves et chambres, du costé devers soleil levant, en bas, sont ung garde-mangé, une sallette, la chambre des fruitz et une chambre appelée la vieille cuisine. Sur ledict estage premier sont toutes chambres locables et sur icelles des greniers.

À l'entrée dudict chastel, sur la voulte premiere déclaré, est une tour carrée en laquelle est une petite chapelle et deux chambres au dessus avec ung grenier.

Tout ledict chastel et tours couvertes de thuelles et, au par dessus d'icelles tours, y a des panonceaulx apparans armoyez des armories meslez dudict deffunct sieur de Chastellux, que sont sept billons d'or sur champ d'aseur et de celles de ladite dame Anne de Loges, d'une croix Saint André d'aseur sur champ d'or.

Ledict chastel encloz à l'entour de fosséz. L'eau desquels fait mouldre le molin dudict Allonne. Icelle eau fluant et descendant esdictz fosséz par une petite aguier au dessus, venant des boys d'Uchon, du village de Riviere et aultres lieux.

Item au devant dudict chastel, dudict costé de midy, est la basse court, toute encloze de muraille de pierre chault et sable en laquelle est, du costé de soleil levant, une demye halle en appentissant couverte d'essendre. Proche de laquelle est une porte et entrée en ladite basse court venant de devers le moullin et baptoir à chaude [chanvre] dudict Allonne cy apres déclaré.

Item dudict costé, une laicterye en voulte et troys petites chambres servans à mectre vollailles.

Item encores dudict costé, ung fort beau corps de logis, tout couvert de thuelles, allant jusques au coing de ladite muraille, du costé de midy, auquel premierement est ung treul [pressoir] pour faire les vins et breuvages. Au costé d'icelluy, une poullaillere, suyamment deux estables à chevaux puy après une grange avec deux chappiteaux. Et au dessus, jusques au coing de ladite muraille, y a troys estables : l'une appropriée pour les boeufz, l'autre pour les vaches et l'autre pour les moutons. Au dessus desquelz treul et estables sont les annaulx pour mectre le foing.

Au coing de ladite court, vers la garenne, du costé de droict vent, est une petite tour ronde couverte de thuille à laquelle y a deux estages, l'ung servant de celyer et l'autre dessus une chambre. Tout au plus pres sont deux petites chambres en appantz contre ladite muraille.

En descendant dudict costé est la grande porte et entrée de ladite court et à l'autre coing d'icelles murailles, dudict costé devers droict vent, en long et en bout, sur les fosséz, du costé vers Ostun, est une cave vaultée et au dessus une chapelle que l'on dict estre fondée Saint Ligier et de Saint Paul comme les dessusdictz l'ont toujours ouy dire. Ladite chapelle, aussi en voulte, contenant le cœur et la nef séparéz de pilliers de pierre rondz, couverte d'essendre noircye sur laquelle est un petit arc ou pend une cloche sonnante.

Item ung jardin, encloz de muraille, joignant à ladicte basse court, la ripviere dessendant esdictz fosséz entre deux, l'entré duquel, par icelle basse court, du costé de soleil levant. En laquelle rivières sont troys petits viviers à mectre poisson, garnys de grilles de boys carré. Ledit jardin, contenant environ cinq boissellées, auquel y a une porte double pour entrer es preys, du costé devers le midy, tenant comme dict est à ladicte riviere et de tous aultres costéz aux preys appartenans à ladicte dame, cy apres declaréz, fors devers bize qui tient à ung baptoir de chaude estant au dessoubz de l'ecluse qui est au dessus desdictes fosséz et à ung petit vergier fait erigé de nouveaul par ladicte dame.

Item ledict vergier et le vieulx jardin qui est aussi ung vergier d'une mesme longueur ; le ruisseau qui descend dudict baptoir, entre deux ; tenant d'ung long vers le droict vent à la chaussée des fosséz dudict chastel, de l'autre long, devers soleil levant, au pré de ladicte dame ; d'ung bout vers le midy, audict baptoir et jardin et de l'autre bout, vers bize, à la place du molin dudict Allonne et à la ripviere en dessendant.

Foires

A ladite dame appartient et à droict de deux foires, chascung an, au village dudict Allonne, erigées de par le roy, nostre sire, sont troys ans passés d'siz, le jour Saint-Paul vingt cinquiesme janvier dernier passé. L'une desquelles est le jour Saint-Paul que dessus et l'autre le jour de feste Saint-Ligier, deuxiesme jour d'octobre.

Auquel village d'Allonne, pour la commodité desdictes foires, y a halle couverte commune aux marchands en payant les droictz accoustuméz, qui n'ont estéz encores levéz pour ce que durant lesdict troys ans lesdictes foires ont esté franchises jusques à present.

Aussi, audict village, y a place pour la commodité du bestial que l'on admene esdictes foires. La place de laquelle a este benite le premier an, achepter des deniers de ladicte dame pour cest effect.

Sont tenus, les subjectz de ladicte terre et seigneurie d'Allonne et deppendances, de amener bestial et denrées pour l'utilité d'icelles foires à peine d'ung chascung ung escu cinq solz d'amende vallant troys francs cinq solz tournoys.

Et sy encores ladicte dame a le droict de prendre et lever, de chascune personne venant vendre et debitter du pain les jours d'apport et aultres à la porte de la chapelle dudict Allonne, sur chascung d'eulx, deux deniers tournoys. »

Archives de la Société Eduenne, série H

Annexe 2

1687. — Toulangeon, Terrier Brenot.

« Description du château de Toulangeon, lequel château consiste en quatre corps de logis.

Et premièrement, du costé de soleil levant, est un grand pavillon contenant trois chambres. Dans deux desquelles chambres, les plus élevées, est un escalier dérobé accompagné d'un autre chambre séparée d'un vestibul, avec une tour à calotte. Soulz ledit grand pavillon est la cave, et soulz ladite chambre et vestibul est la cuisine ; les greniers dessus lesdites chambre et vestibul. Du costé de soleil couchant est une grande chambre basse, une autre chambre de pareille grandeur accompagnée d'une tour faite en calotte. Du costé du midy est une chambre basse avec un plafond dessus fait de plastre. Au-dessus de ladite chambre est une autre chambre avec deux bouges dessus et dessoubz avec un petit pavillon étant sur le portal. Auquel pavillon sont trois petites chambres. Au bout dudict portail, du costé, est une petite chambre basse pour la lingerie. Au-dessus d'icelle est une chambre, plus l'office où estoient les fours joignant ladite chambre à lingerie, un escalier de bois entre deux. Au-dessus dudict office est une chambre sur laquelle est une autre chambre, joignant une tour à calotte en laquelle sont deux petites chambres. Et du costé du septentrion est une salle basse. Au-dessus d'icelle sont deux chambres, l'une servira de billard. Sur lesdites chambre sont des greniers. Lesdites et salle accompagnées aussy d'une tour à calotte, en laquelle sont deux cabinets toutes dessus et desous. Entre lesdites chambres, salle, grand pavillon et vestibul est un escallier de pierre de taille fait en l'air. Au-dessus dudict escalier est un plafond fait de plastre où sont les armes dudict seigneur.

Dans icelluy château est la cour du donjon en laquelle est un puy. Autour dudict château est un fossé, façon de fond de cuve, remply d'eau, sur lequel sont deux ponts, l'un dormant, l'autre levis, du costé du midy. Pour entrer en la grande

cour fermée de murailles accompagnées de trois grands portaux de pierre de taille à pilliers droitz, l'un étant du costé du couchant, l'autre du levant et un autre du midy pour entrer en la cour des écuries. Lesquelles cours cy dessus sont séparées d'une muraille faite partie droite, partie en demye lune. Dans la grande cour est une chapelle, une cave dessous ; et en icelle cour est une remize de carrosses, un pressoir avec les fours et greniers dessus ; et encore en icelle cour sera un grand bassin. Dans la cour desdites écuries est un colombier en pied, deux petites estables, une petite forge, plus une orangerie, avec les écuries, grange et chenils. En ladite cour aussy fermée de muraille ; sur les coings de laquelle muraille sont deux petites tours rondes du costé du midy. Sur le fossé, du costé du levant, est une terrasse. Au bout d'icelle est un portail, du costé du midy, fait à pilliers droitz comme dessus. Encore au bout de ladite terrasse est un gros charme rond, étant du costé du septentrion. Entre ladite terrasse, cour et écuries est un canal qui discharge dans ledit fossé ; sur lequel canal est un pont de bois. Au-dessous de laquelle terrasse est le parterre, le jardin et moulin bannal. Dans lesdits parterre et jardin sont trois grands bassins : l'un au bout de la grande allée qui sépare lesdits potager et parterre, un au milieu dudit jardin potager, et l'autre aussy au milieu dudit parterre. A l'entrée desdits parterre et potager est un escalier de pierre de taille par lequel on descend des deux costés auxdits parterre et potager ; lesdits parterre et potager contenant environ deux bons journaux de terre.

Lesdites tours et pavillons du chateau sont couverts d'ardoize et le surplus de thuille. Icelluy château fait en figure de cagonne par le dehors et par le dedans en figure d'heptagone. »

Archives de la Société Eduenne, série H

Annexe 3

1774. — Toulougeon, Terrier Perrau

*L'an mil sept cent soixante et treize, les deux et neuf may à la requête de haut et puissant seigneur messire Charles Gravier de Vergenne, baron d'Uchon comte de Toulougeon, seigneur de Bourdeaux et autres lieux
Je soussigné Lazare Moussu sergent en la (mot illisible) d'Uchon et Toulougeon résident à Montcenis.*

Château de Toulougeon

Description du château et dehors de Toulougeon

Toulougeon, autrefois appelé Allonne, est aux pieds de trois montagnes, à l'extrémité de la paroisse de La Chapelle sous Uchon, au bout d'une petite pleine, sous une avenue plantée de plusieurs espèces d'arbres qui aboutit au chemin de Toulougeon à Autun.

Ce château, environné d'un fossé à fond de cuve toujours plein d'une eau pure et claire, est renfermé, avec tous ses dehors, d'un mur nouvellement élevé. Il est couverts en tuiles, flanqué de quatre tours rondes à calotes couvertes d'aisseaunes et d'une cinquième plus grosse et carrée couverte en ardoise. Son entrée qui est au midi, est décorée des armoiries de feu Monsieur le comte de Chavigny. Il est composé d'un rés de chaussée et de trois étages.

Le rés de chaussée contient un beau salon à parquet, un cabinet à écrire, une salle à manger, un petit cabinet de desserte, une petite chambre de bains, une grande chambre, un petit boudoir et une petite chambre pour un domestique, une chambre qui sert aux officiers de sale à manger, un vestibule où est un escalier en bois, une chambre à usage d'un confiseur, un cabinet à côté qui luy sert de desserte, une grande cuisine où sont une belle fontaine et un petit fourg pour la pâtisserie, un garde manger, une chambre de pâtisserie et un charbonnier, un autre vestibule ou est un escalier en pierre de taille très hardi ;

Le premier étage contient sept chambres de maître et plusieurs autres chambres et cabinets qui ont leur entrée sur un corridor et ont vue sur la cour.

Au second étage sont neuvs chambres, dont six sont sans cheminée. Elles ont aussi leur entrée dans un coridor qui a vue sur la cour.

Le troisième étage se trouve dans la grosse tour carrée et fournit une chambre à feu avec un cabinet.

Au milieu de cet édifice est une petite cour dans laquelle est un puits, qui a son entrée par un pont de pierre à deux arcades.

Devant ce pont est une vaste cour ornée de gazons. A l'une de ses angles, du côté de l'occident, proche le fossé, est une très jolie chapelle sous le vocable de la conversion de saint Paul, qui a pour vestibule une petite sale d'arbres. A l'autre angle, du même côté, est un fournier dont le haut a pour parallèle un petit colombier. Au milieu de ces deux angles est une belle grille et porte de fer qui forme la principale entrée de cette cour. Au côté opposé, on passe sur un pont de bois pour traverser un beau canal, une belle terrasse et descendre ensuite, par un double escalier de pierre, dans les jardins, parterre.

De cette cour, du côté du midy, est adhérente une autre qu'on appelle la basse cour. Elle est séparée de celle-ci par un mur où il y a trois portes grillées : une au milieu et les deux autres aux extrémités. La partie opposée à ce mur est flanquée de deux petites tours rondes et consiste dans un rés de chaussée et deux étages. Le rés de chaussée contient une cave, un poulailler, une chambre à feu, un petit cabinet, des remises et une grande porte qui mène au potager. On arrive au premier étage par deux escaliers de bois placés aux deux extrémités. De l'un à l'autre règne un corridor éclairé, d'un côté par quatre croisées qui dominent sur le potager, percé de l'autre de dix entrées : huit chambres et deux cabinets. Sur ces chambres et cabinets sont des greniers qui forment le second étage.

A l'occident est la principale entrée de cette cour et le logement du fermier qui consiste dans une cave, une chambre de four, deux autres chambres, un évier et des greniers.

A l'orient sont trois chambres pour le jardinier, dont une est à feu, une forge, deux granges, quatre écuries avec une chambre basse pour les palefreniers, une chambre haute et des greniers à foin.

A l'angle externe de cette cour, du côté du midy, est la salle des maronniers d'inde, artistement plantée. Elle est fermée de deux côtés par des charmilles et d'un autre côté par une petite grille de bois couleur verte. Au milieu est un beau jet d'eau avec son bassin orné de gazons. A cette salle répond une terrasse au bout de laquelle est un cabinet de charmilles. Elle domine sur le potager au milieu duquel est un jet d'eau.

Le long du potager et des cours, du côté de l'orient, règne un grand canal où coule une partie des eaux qui descendent des montagnes et étang de Vauvillard. Ce canal a pour digue une terrasse dont l'extrémité septentrionale est ornée d'un charmant cabinet d'ife au milieu duquel est un marronnier d'inde.

De cette terrasse, on descend par deux escaliers en forme de perron dans les jardins, parterre, charmilles, vergers, bosquets, prés et terre jonchés d'herbes et de gazon, ornés d'allées couvertes et découvertes, de plusieurs écluses, jets d'eaux, bassins d'une demi-lieue, autour de laquelle coule une partie des eaux qui viennent de Vauvillard, de fontaines, de labirintes, de pyramide et de terrasses où l'on admire les effets de la nature, de l'art et de l'industrie. »

Archives de la Société Eduenne, série H

Annexe 4

1843. — Adjudication à MM. Nectoux frères de Velle d'un domaine situé à Toulangeon appartenant aux enfants Ménot

Désignation du domaine à vendre :

Ce domaine qui comprend les trois cinquièmes de l'ancien parc de Toulangeon est situé sur la commune de La Chapelle-sous-Uchon, canton de Mesvres, arrondissement d'Autun et se compose de bâtiments, prés, terres et bois cy après désignés savoir :

- Premièrement un corps de bâtiment appelé les remises, couvert en tuiles plates et occupé par le sieur Pancrace Duvernet fermier et autres, consistant à prendre au bout occidental en une tour où sont dans le bas une cage d'escalier un passage ; au-dessus une chambre et un cabinet, à la suite au rés de chaussée, une chambre sur laquelle à l'étage est une autre petite chambre plafonnée en suivant, et dans le bas une grande chambre à feu aussi plafonnée, au dessus une autre chambre à

feu et un cabinet, ensuite deux hangards ou remises chacune à trois ouvertures dont deux seulement sont fermées par de mauvaises portes, au dessus sont deux chambres à feu et deux cabinets.

A la suite au bout oriental est une cage d'escalier sous lequel est une entrée d'alcove et au-dessus un cabinet.

Au nord de ce corps de bâtiment est une cour de la contenance d'environ 9 ares 78 centiares séparée par deux bornes de celle qui appartient aux héritiers Valvin.

- Deuxièmement un autre corps de bâtiment aussi couvert en tuiles plates mais dont la couverture est dégradée, faisant retour d'équerre aux bâtiments en dessus désignés, comprenant à commencer au nord une tour où est une chambre à feu, ensuite deux chambres sans cheminée, grenier dessus, un petit corridor, deux chambres pratiquées dans la largeur du bâtiment dont celle de derrière est à cheminée et sert de fournier, une grande écurie avec son fenil, une grange, l'emplacement d'une écurie démolie servant aujourd'hui de jardin et un passage pour desservir les bâtiments.

- Troisièmement, derrière les bâtiments et au midi, un jardin clos de haies vives et seiches, deux ouche alternant au jardin avec un petit pré de la levée d'environ 400 kilogrammes de foin le tout contenant ensemble 47 ares soixante 13 centiares joignant de nord les bâtiments cy dessus et de couchant la petite pature cy après désignée.

- Quatrièmement une petite parterre appelée sous les maronniers où était autre fois une pièce d'eau et un petit jardin attenant contenant ensemble environ 28 ares 70 centiares joignant d'orient l'article précédent et de nord les bâtiments.

- Cinquièmement une terre implantée de châtaigniers appelée la garenne contenant environ 1 hectare 20 ares 64 centiares tenant de nord au sieur Chanliau représentant les héritiers Valvin bornes séparatives entre deux et d'orient l'article qui suit.

- Sixièmement un héritage appelé la pature tout en terre labourable que mouille en nature de pré contenant pour la totalité environ 1 hectare 90 ares 53 centiares tenant d'occident la terre de la garenne en dessus désignée et d'orient l'héritage désigné pour le numéro suivant.

- Septièmement la pature des peupliers tant en terre que pature et pré où passe le canal qui conduit l'eau aux anciens fossés du château contenant en tout environ 1 hectare 13 ares 39 centiares joignant d'occident l'héritage appelé la pature, un chemin de desserte entre deux et de nord le sieur Chanliau représentant les héritiers Valvin borne entre deux.

- Huitièmement une terre appelée le jardin contenant environ 1 hectare 48 ares 67 centiares joignant de nord le sieur Chanliau représentant les héritiers Valvin et de midi la pature en dessus désignée.

- Neuvièmement une terre appelée le verger où sont plusieurs arbres fruitiers contenant environ 1 hectare 24 centiares joignant d'orient et de nord l'article cy après.

- Dixièmement sur la rampe et la faisanderie une terre où se trouvent les débris d'une faisanderie contenant en superficie environ 2 hectares 89 ares 27 centiares joignant d'occident et de midi la terre du verger en dessus désignée et de nord le sieur Chanliau représentant les héritiers Valvin borne entre deux.

- Onzièmement un bois taillis coupé depuis peu d'années contenant environ 1 hectare 76 ares 32 centiares joignant de nord le sieur Chanliau représentant les héritiers Valvin, borne entre deux et de midi l'article cy après.

- Douzièmement une terre appelée la grande vigne dont la majeure partie était autrefois en vigne et dont il ne reste aujourd'hui qu'environ 8 ares 57 centiares, le surplus en terre labourable et quelques buissons le tout contenant environ 3 hectares 56 ares 74 centiares joignant de nord le bois désigné sous l'article précédent et d'orient divers particuliers.

- Treizièmement enfin à ce domaine en attache un capital de bétail en valeur de 600 francs.

Origine de la propriété :

Le domaine cy après désigné appartient auxdits Nicolas, Claudine-Stéphanie, Louis Ménot majeurs, Philibert, Anne, Louise, Henriette, Caroline, Charlotte, Alix Ménot mineurs comme l'ayant recueilli dans la succession de monsieur Hugues Ménot leur père en son vivant propriétaire demeurant à Autun dont ils sont héritiers chacun pour un dixième.

Seulement ils doivent supporter l'usufruit de la moitié de ce domaine qui a été légué à dame Charlotte Kalb leur mère aux termes du testament olographe de ce dernier en date à Autun du 10 août 1837 enregistré le 29 novembre suivant ouvert et décrit par monsieur le président du tribunal civil d'Autun et déposé par suite de son ordonnance en date du même jour 29 novembre en l'étude de M^e Ménot notaire à Autun suivant acte remi par lui à son collègue le 30 du même mois de novembre.

Monsieur Hugues Ménot était lui-même propriétaire de ce domaine tant pour l'avoir recueilli pour une partie dans les successions de monsieur Antoine Ménot et de dame Philiberte Morelet ses père et mère en leur vivant propriétaires demeu-

rant à Autun que pour s'être rendu adjudicataire du surplus au tribunal civil d'Autun le 10 janvier 1836 sur la vente par licitation poursuivie à la requête de tous les héritiers Ménot.

Enfin ce domaine appartenait à monsieur Antoine Ménot et à dame Philiberte Morelet son épouse tant au moyen de l'adjudication qui en avait été prononcée à leur profit et à celui de monsieur Nicolas Valvin district dudit Autun sur monsieur Gravier de Vergennes le 15 messidor an II que comme ayant été attribué aux héritiers dudit sieur Antoine Ménot dans le partage des biens faisant l'objet de cette adjudication faite avec les héritiers Valvin suivant acte passé pour la date.

Archives privées



De l'intérêt des enduits... même pas décorés, exemple du château de Ponthus de Tyard à Bissy-sur-Fley

LAURENCE BLONDAUX*

Résumé

Le château de Ponthus de Tyard à Bissy-sur-Fley (Saône-et-Loire) est attesté depuis le XIII^e siècle, mais il a connu d'importants remaniements au XV^e siècle. Les travaux de mise en valeur du site ont été l'occasion d'une restauration de tous les enduits, qui ne présentaient aucun décor figuratif. L'étude fine de ces mortiers de recouvrement permet de distinguer une dizaine d'enduits différents, dont le plus caractéristique est un enduit blanc avec faux-joints peints et incisés. Tous ces enduits permettent d'affiner la connaissance de la chronologie de l'édifice.



Fig. 1 : vue générale du château de Bissy-sur-Fley depuis le sud.

* Conservatrice - restauratrice de peintures murales

Le château de Bissy-sur-Fley, situé dans le canton de Buxy, arrondissement de Chalon-sur-Saône, département de Saône-et-Loire, est connu pour être le château où est né Ponthus de Tyard, l'un des illustres écrivains, membres de La Pléiade au XVI^e siècle (fig. 1 et 2). Les origines du château sont mal connues¹.

Quelques dates dans l'histoire de l'édifice

Claude de Thiard épouse Françoise de Bissy en 1350. Lui-même et ses descendants sont seigneurs de Bissy à partir de 1397, ce qui est confirmé par le duc de Bourgogne Jean sans Peur en 1415. Jean de Thiard, père du poète Ponthus de Tyard, est lieutenant général du bailliage de Mâcon pour François I^{er} en 1513. Il réalise de grands travaux dans tout le château au début du XVI^e siècle. Ponthus de Tyard naît au château en 1521 et meurt en 1605 au château de Bragny-sur-Saône.

En 1539, un dénombrement décrit le château : « *une maison forte en manière de place et forteresse en laquelle il y a trois tours, l'une servant de colombier, un corps de maison, deux étables, une grange étant de carreaux de quatre carrés et au long d'icelle maison un jardin et garenne derrière ladite maison estant de bois d'hault forestz²...* »

Les prélèvements effectués dans les poutres des salles hautes et basses donnent une datation par dendrochronologie d'abattage des arbres dans l'automne hiver 1549-1550³.

En 1591, les troupes de la Ligue menacent le château, s'emparent des archives qu'elles brûlent (peut-être devant l'entrée ?) mais ne

reviennent pas détruire le château comme elles l'avaient promis.

En 1620, Claude V, fils de Pontus II, est le dernier Thiard à naître au château de Bissy. Baron de Pierre de Bresse, il développera la propriété de Bresse et après lui, il n'y aura plus de seigneur à Bissy même, alors qu'ils continueront d'en porter le titre.

En 1637, un inventaire après décès décrit les biens existant au château. On y trouve essentiellement une liste de mobilier (lits, draps, chaises, armes⁴...)

En 1639, des travaux sont engagés sur la tour-porche : une pièce de bois est installée pour y poser des tourillons ; elle doit s'enfoncer d'un pied de chaque côté dans la muraille.

Tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles, de nombreux travaux de réparation sont engagés dans le château, concernant des carrelages notamment. Aucune information n'a trait aux enduits.

En 1787, un état des lieux mentionne la chapelle « pavée en plâtre ». L'ancienne fenêtre de la salle basse (entre la tour de l'escalier en vis à droite et l'escalier menant aux caves à gauche) a été aménagée en porte, pour que chaque partie du château ait son propre accès.

En 1855, la famille Thiard vend le château. Il sera utilisé en ferme et habité par des métayers.

Le château de Pontus de Tyard est inscrit sur la liste supplémentaire des monuments historiques depuis 1932.

Le château est habité dans la partie basse jusque vers 1979.

En 2002, la dernière famille à en être propriétaire signe une convention avec l'association « Renaissance du château Pontus de Tyard à Bissy-sur-Fley ».

Description par les enduits du château de Bissy-sur-Fley

En entrant par le porche, on peut observer déjà différents types de mortiers : des joints terreux liant les pierres de la maçonnerie, un

1. La plupart des informations proviennent de la base de données du Centre de Castellologie de Bourgogne. De nombreux détails m'ont été transmis par Claude Jouve que je remercie vivement ici. Des hypothèses concernant les différentes phases de construction ont été formulées lors de la visite de Jean-Claude Morlon, architecte. Gilles Auloy a effectué la recherche en archives et a communiqué tous ces renseignements au président de l'association.

2. ADSL, F 784 n° 3.

3. Datation effectuée par Christine Locatelli et Didier Pousset au laboratoire de chrono-écologie de Besançon en mai 2003.

4. ADSL, F 575.

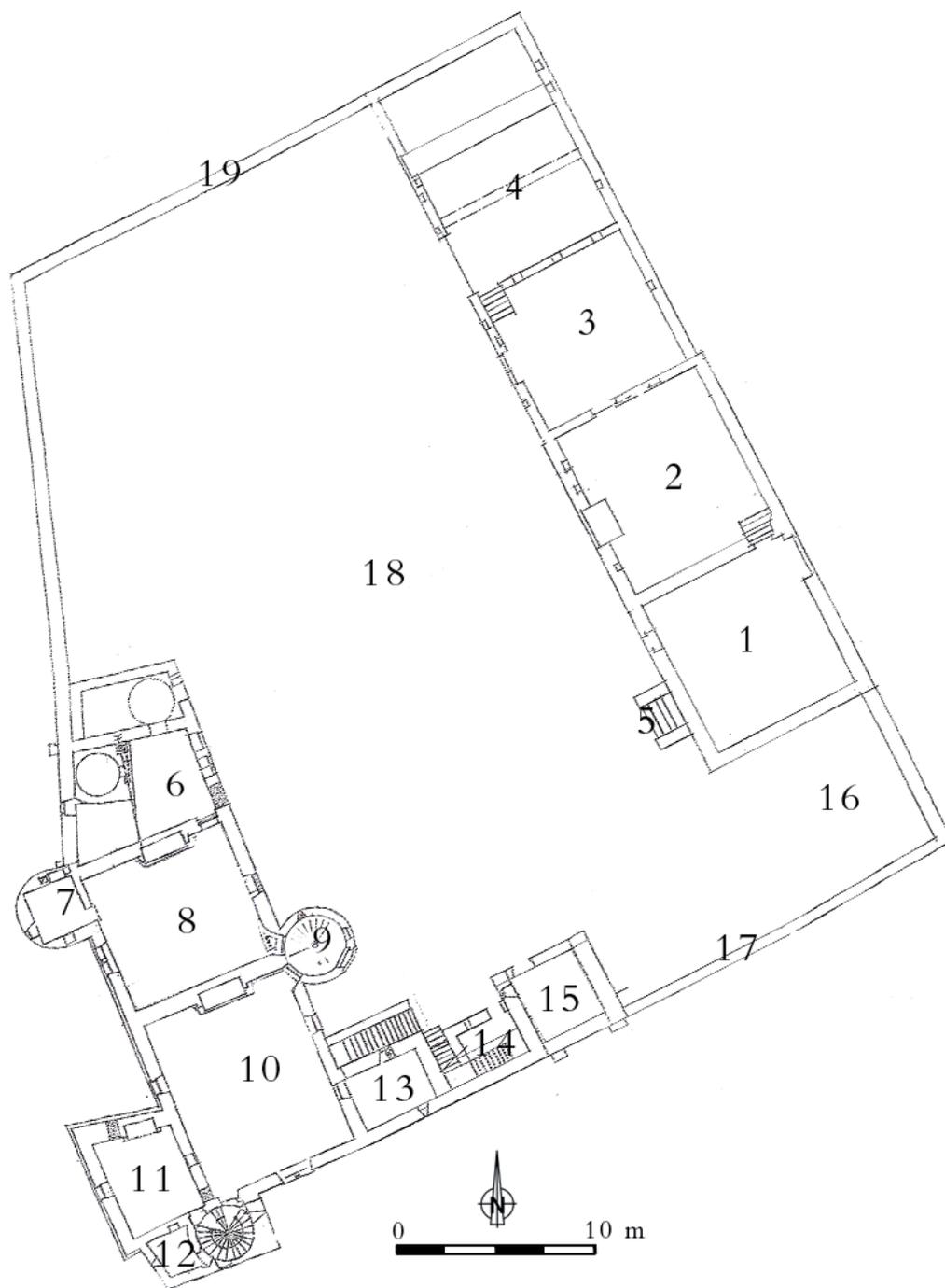


Fig. 2 : plan général du château de Bissy-sur-Fley.

1. Cuvage ; 2. Ancien pressoir ; 3. Petit cellier ; 4. Grange ; 5. Cave ; 6. Four à pain ; 7. Tour barlongue, cabinet dit de la prison, cabinet des latrines à l'étage ; 8. Chambre basse, chambre haute à l'étage ; 9. Grand escalier à vis ; 10. Salle basse, chambre de maître à l'étage ; 11. Tour carrée ; 12. Tour défensive ; 13. Chapelle ; 14. Petite salle close ; 15. tour-porche, paneterie ; 16. Ancien prolongement des communs ; 17. Entrée est ; 18. Cour intérieure ; 19. Entrée ouest.



Fig. 3 : détail de la stratigraphie des différents mortiers de la tour-porche.

enduit qui porte des faux-joints incisés et un mortier de réparation plus clair (fig. 3).

La maçonnerie est constituée de moellons de calcaire blond (à grain fin avec des veines de calcite, de couleur jaune à gris). Les joints sont faits avec un mortier de chaux et de sable local de granulométrie variée (morceaux de feldspath et de quartz jusqu'à 1 cm de diamètre) avec une matrice de sable fin de couleur orangée. Ce mortier tend à se désagréger car il est pauvre en liant. La cohésion est apportée par la rugosité des grains de sable aux arêtes vives.

Sur cette maçonnerie fut posé un enduit de chaux et de sable épais d'environ 1,5 cm, plus riche en chaux donc de couleur plus blanche, avec une charge de même granulométrie (graviers composés de quartz, feldspath, schiste, calcaire (?), jusqu'à 1,5 cm de diamètre), à la surface parfaitement lissée. L'aspect rosé du mortier est donné naturellement par le sable qui teinte l'ensemble. Des faux-joints de 2 cm sont incisés tous les 27,5 à 28 cm (de centre à centre), avec une irrégularité d'un côté à l'autre de l'arc car les joints ne respectent pas l'horizontalité.

Puis on peut décompter pas moins de quatre badigeons de chaux différents. Ils sont de couleur blanche et calcités par l'exposition aux intempéries.

Du côté intérieur à gauche, on observe au niveau de l'encastrement de la poutre (fig. 4) un résidu de mortier très blanc, plus chargé en chaux, de granulométrie plus fine, calcité, à la surface lissée par le geste imprimé à la truelle



Fig. 4 : poutre du porche.

dans la volonté de colmater cette anfractuosité plus que par volonté de lisser la surface. À droite, des restes plus importants de ce mortier montrent bien que la poutre s'appuie dessus. Il y a rupture avec la continuité du premier enduit. Il s'agit donc d'une réparation postérieure (mentionnée dans les archives au début du XVII^e siècle).

Toujours pour ce porche d'entrée, le côté droit de la porte (vu de l'intérieur) présente des pierres roses. Est-ce la trace d'un incendie ? Sur le mur d'enceinte, à droite (vu de l'extérieur), des traces d'incendie sont clairement visibles (fig. 5). Rappelons qu'en 1591, les troupes de la Ligue menacent le château, elles s'emparent des archives qu'elles brûlent mais ne reviennent pas détruire le château comme elles l'avaient promis.



Fig. 5 : traces d'incendie sur la maçonnerie extérieure, à droite du porche.

Dans la pièce sous la tour dite de la paneterie, les joints de la maçonnerie sont terreux. L'enduit sur les murs de cette pièce est très clair presque blanc et évoque le mortier de la reprise de la poutre à côté. Il est épais d'environ 2 cm, est plus ou moins plan et présente une finition talochée que l'on ne trouve pas souvent présente dans le panel d'enduits divers présents au château.

L'accès au château se faisait déjà par la porte sous arcature et non plus sous la tour elle-même, comme à l'origine. Le décor de l'arc date du *xvi*^e siècle mais la modification du passage peut être antérieure.

Les pièces de bois de chaînage ont fait l'objet de prélèvements pour datation par dendrochronologie⁵. À l'extérieur, le dernier cerne mesuré date de 1291, ce qui, par extrapolation, fait dater l'abattage du chêne entre 1300 et 1340. À l'intérieur, le dernier cerne mesuré date de 1263, ce qui fait dater l'abattage du chêne entre 1280 et 1330.

L'espace sous la tour comprend une salle unique dont la maçonnerie présente des joints terreux. Un placard à droite a été réenduit avec un mortier très blanc (celui de la réparation de 1610 ?) Le bouchage du fond de cette niche est d'un mortier plus jaune, plus terreux.

À l'étage, la maçonnerie a des joints terreux. L'enduit de chaux et de sable très clair est épais de 1,5 à 2 cm, d'une granulométrie assez fine mais avec des grains de sable assez gros. La surface est lissée. Avant cet enduit, on observe une reprise de maçonnerie à droite de la cheminée. Puis cet enduit a été bûché (pioché) pour faire adhérer le plâtre. Il y a eu un gros travail de plâtrerie avec redressement de la paroi par une cloison en briques, plafond à lattis... Ces travaux datent-ils du *xix*^e siècle ou du début du *xx*^e ? (probablement avant le classement en 1932...) Sous le plâtre, on peut décompter trois couches de badigeon blanc, le deuxième très lisse, le troisième un peu cordé (traces de pinceau visibles), grisé en surface. À l'intérieur

de la cheminée, les traces d'outil de taille de pierre (ciseau et boucharde) sont visibles mais l'extérieur des jambages est lisse.

De l'extérieur, on discerne bien à gauche l'ancienne porte bouchée d'accès au chemin de ronde au-dessus de l'entrée. On voit aussi nettement une baie bouchée également. Elle a un linteau de pierre sculpté en anse de panier. C'est la seule baie de cette sorte, les autres de même forme ailleurs sont maçonnées : c'est l'enduit qui prend cette forme arrondie. Elle est à l'emplacement de la cheminée actuelle. On peut supposer qu'au moment de l'aménagement de la cheminée, on a condamné cette baie pour ouvrir celle du côté sud, ou plutôt pour agrandir une archère qui devait certainement exister comme moyen de défense à l'origine.

Dans la chapelle (fig. 6), au-dessus de l'autel et pour la maçonnerie de l'autel lui-même, les joints sont argileux. Ensuite, l'ensemble des enduits est le même mélange de chaux et de sable de couleur légèrement rosée.



Fig. 6 : mur est de la chapelle avec l'autel d'origine.

5. Laboratoire de chrono-écologie de Besançon, mai 2003.

On voit sur le mur sud sous le trou de boulin que l'enduit de chaux et de sable s'incruste dans les joints argileux creux, parfois assez profondément. L'ensemble du mur sud est recouvert de l'enduit blanc légèrement fibreux (juste ce qu'il faut pour que la chaux passée en épaisseur et craquelée ne se détache pas de l'enduit). Un badigeon blanc lacunaire recouvrait le tout.

La baie du mur nord est décorée de faux-claveaux de la couleur de l'enduit rosé, avec un enduit blanc qui vient redessiner l'entourage des pierres (fig. 7). Les faux-joints sont incisés et surlignés de blanc, à l'emplacement des véritables joints de la maçonnerie. L'appui et le linteau sont en pierre de taille tandis que les montants sont en moellons, les faux-claveaux sont alors en trompe-l'œil. Des faux-joints sont tracés également en trompe-l'œil dans l'ébrasement.



Fig. 7 : baie nord de la chapelle avec son décor de faux-claveaux d'origine.

La baie du mur sud n'est pas décorée comme celle du mur nord. Est-ce parce qu'elle est aménagée dans la maçonnerie de moellons et n'a pas de pierre de taille en linteau (réalisé avec quatre solives en bois) ni en appui ? Pourtant, les montants de la baie en face n'ont pas de pierre de taille non plus et portent bien les faux claveaux. Comme on perçoit une très légère reprise d'enduit autour de la baie, bien que l'enduit soit de même nature, peut-on imaginer la baie bouchée au moment de la campagne d'enduit avec la mise en valeur de l'architecture par les faux-claveaux sur la porte ? la baie nord et l'autel. Ensuite, probablement

peu après (quelques mois, quelques années ?), la baie sud est rouverte et enduite mais sans décor de mise en valeur... On peut supposer qu'elle existait dès l'origine de la chapelle car sa forme étroite en archère participe au système défensif du château.

L'autel porte également le décor de fausses pierres de taille dessinées aux angles : on voit bien l'angle de gauche et en bas à droite des faux-claveaux rosés dont les dimensions sont arrêtées par l'enduit blanc de surface parfaitement lissé. Sur le côté droit de l'autel, l'aménagement d'un placard est encore visible malgré l'éventrement de l'ensemble. Les montants sont en plâtre de maçonnerie bien épais (fig. 8). La pierre d'autel a laissé son empreinte en négatif. Elle a probablement été déplacée et mal repositionnée. Cependant, sur le côté gauche, l'enduit décoratif n'est pas arraché. Le sol en plâtre vient s'arrêter contre l'enduit décoratif de façon très soignée. Il pourrait être contemporain de l'aménagement du placard, par la nature même du plâtre à maçonner mêlé à du sable aux grains noirs.



Fig. 8 : vue du montant droit de l'autel, montrant le travail du plâtre d'origine.

Il est mentionné dans l'état des lieux de 1787 mais est bien antérieur.

On sait que le plâtre provient des carrières de gypse de Culles-les-Roches. Comme les carrières de Berzé-la-Ville, exploitées depuis le ^{xr} siècle par les moines de Cluny, celles de Culles ont fourni du gypse pour les chantiers de construction alentour. Il est très difficile de dater précisément l'emploi de ce matériau. Une information orale d'un maçon à la retraite prétend que le plâtre du Mont Bozu ne servait qu'à la maçonnerie. Il était gris et non blanc. Qu'en était-il au Moyen Âge ? Celui du château de Bissy est bien blanc avec des inclusions noires (constitutives du gypse ou charge ajoutée ?) Une analyse des deux pourrait apporter des précisions sur le matériau mais probablement pas sur la datation.

La voûte dans l'angle sud-ouest présente une reprise d'enduit plus grossier, de teinte plus jaune et à la surface beaucoup moins lissée.

Sur le mur est, la tablette monolithique incrustée dans la paroi n'est pas mise en valeur par le même système décoratif. Il aurait très bien pu y avoir une incision au-delà de la pierre comme pour les cheminées (fig. 6). Elle ne semble pas avoir été rajoutée car on ne discerne aucune reprise d'enduit. À quoi servait-elle ? Était-elle camouflée par autre chose (un retable ou tout autre mobilier divers) ?

Dans la grande salle en partie basse, le mur sud a des joints très pauvres en chaux, terreux et argileux. Dans la partie centrale, une grande pierre constitue le fond d'un placard appartenant à la pièce contiguë ; elle est scellée avec le mortier de chaux et de terre. Dans l'angle sud-est, la pierre a au moins deux badigeons blancs avant l'enduit qui porte le décor de faux-joints incisés. Puis trois badigeons blancs sont superposés puis un mortier de chaux et de sable assez proche de celui portant le décor mais plus fragile.

Sur le mur nord, les joints sont de même nature que l'enduit légèrement rosé portant le badigeon blanc avec des incisions autour du

corbeau. Autour de la porte, la maçonnerie a été reprise.

L'enduit à la surface parfaitement lissée (mais sans poils de bête sur les murs) est recouvert de plâtre puis d'un badigeon blanc puis d'un badigeon beige (coquille d'œuf).

Sur le manteau (ou linteau) de la cheminée de cette salle, la pierre est visible avec les joints débordant rosés, parfaitement lissés. L'enduit rosé du joint vient finir en badigeon sur la pierre. Les faux-joints larges de 1 cm sont incisés et surlignés de blanc. Ils sont toujours positionnés sur les vrais joints de maçonnerie. Sur la hotte, haute de 71 cm, l'enduit blanc parfaitement lissé est taillé net en bas pour laisser en ressaut une bande large de 5 cm de couleur légèrement rosée. Le centre offre une surface apte à recevoir un décor mais laissée vierge : peut-être y avait-il un ornement rapporté (tableau, armoire, tapisserie, objet, etc) ? Le relief de la pierre n'est pas davantage mis en valeur. La couleur jaune est postérieure au décor de fausses pierres (fig. 9).



Fig. 9 : montant droit de la cheminée de la salle basse (rez-de-chaussée du n° 10 du plan 2). On distingue les faux-claveaux tracés sur l'enduit du mur pour prolonger en trompe-l'œil les véritables pierres.

À l'étage, la salle qui sert de lieu d'exposition a le même système décoratif autour des baies, des portes et pour la cheminée. On voit à droite de la cheminée l'enduit rosé qui déborde de 2 cm environ ; le badigeon épais blanc vient par-dessus et est taillé à la lame qui a incisé le rose aussi.

Autour de la grande baie, les faux-claveaux recouvrent les vraies pierres, ce qui donne de très grands claveaux et des carreaux ou boutisses beaucoup plus petits.

Dans la pièce à côté, la cheminée porte également le décor de fausses pierres en mortier rosé teinté dans la masse par le sable et parfaitement lissé, avec les faux-joints sur les vrais joints, larges de 1,2 cm, incisés et surlignés de blanc. Curieusement, les pierres latérales de la cheminée sont en saillie et le faux-claveau dépasse de 3 à 4 cm, ce qui accentue encore plus le décalage (fig. 10).



Fig. 10 : montant droit de la cheminée de la salle haute (étage du n° 10 du plan 2). Les pierres sont laissées en relief et se détachent de l'enduit du mur.

Dans la tour en fer à cheval, aussi bien dans les latrines qu'à l'étage au-dessus, toutes les ouvertures, portes, baies, placards, etc... sont mises en valeur par le même système décoratif. Dans la pièce des latrines, la baie en anse de panier semble tenir sa forme du mortier façonné de la sorte et non pas par une pierre de taille avec ce profil (fig. 11 et 12). Dans la pièce au-dessus, de nombreux graffitis sont lisibles,



Fig. 11 : vue des latrines avec son décor de faux-claveaux autour des ouvertures (étage du n° 7 du plan 1).



Fig. 12 : détail de la baie en anse de panier des latrines avec son décor de fausses pierres d'origine.

essentiellement des noms et des dates (la plus ancienne est 1779, associée à trois noms). On peut voir que l'enduit vient contre les poutres mises en place avant. L'étude dendrochronologique a donné la date de 1549-1550. Les enduits datent donc de cette époque.

Pour la tour de l'escalier dans l'angle sud-est du château, la maçonnerie en moellons de calcaire ocré est jointoyée avec le mortier terreux. Un enduit de chaux et de sable épais d'environ 2 cm est parfaitement lissé en surface mais avec des bosses douces. La teinte légèrement rosée est dans la masse, due à la couleur du sable dont la matrice est très fine et avec quelques grains qui ont jusqu'à 1 cm de diamètre. On peut voir des graffitis au crayon sur cette couche.

L'enduit de chaux et de sable couvre toute la cage d'escalier jusqu'aux derniers rangs de pierres conservés de l'ancienne coupole.

Par-dessus, un enduit de plâtre et de sable est très érodé. On en trouve des traces jusqu'en haut mais pas au-delà de la poutre qui recevait le plancher ultime.

Dans les deux pièces superposées, la « chambre du seigneur » en bas et la « chambre de madame de Lantenay » en haut, les enduits ont été refaits au ciment. On ne peut plus rien observer. Cependant, la cheminée en plâtre est fort intéressante (fig. 13).



Fig. 13 : cheminée en plâtre de la chambre (étage du n° 12 du plan 2).

Elle présente des moulurations classiques mais dont la patine semble très ancienne. De telles moulures au XIX^e siècle paraîtraient plus raides. On peut imaginer le seigneur du lieu commander des cheminées monumentales de style gothique pour les pièces d'apparat et se commander une cheminée au style plus proche de la mode Renaissance pour ses appartements privés. Le plâtre provient des carrières de gypse de Culles-les-Roches non loin. L'exploitation de ces carrières est très ancienne et ce travail peut bien remonter au XVI^e ou au début du XVII^e siècle.

Le pigeonnier au-dessus de la chapelle a 12 étages de boulins constituant 375 nichoirs (avec la possibilité de 11 supplémentaires, bouchés) (fig. 14 et 15). Ils ont été montés avec des pierres plates maçonnées au mortier de plâtre et de sable qui recouvre parfois, comme au-dessus de la porte d'accès, un mortier de chaux et de



Fig. 14 : vue de la fenêtre verticale du pigeonnier.



Fig. 15 : vue du pigeonnier depuis l'extérieur. La tour ronde est posée sur une base carrée abritant la chapelle.

sable clair. Quelques nichoirs sont maçonnés avec ce mortier. Pour l'édification de la tour, les joints sont en mortier chaux-sable un peu terreux mais pas beaucoup. Pour le mur du logis, le mortier est terreux, avec juste assez de chaux.

Comme la porte d'entrée du pigeonnier est désaxée par rapport à l'ouverture de la grande salle (seul accès possible actuellement et fort peu commode) avec un espace aussi réduit entre les deux constructions, on peut se demander si un projet plus ambitieux n'a pas eu de suite, comme l'agrandissement de l'étage d'habitation au-dessus de la chapelle, en supprimant le pigeonnier. L'ouverture aurait alors débouché sur une pièce à l'usage inconnu.

À l'extérieur, on distingue le haut appartenant à la tour ronde, du bas appartenant au chevet de la chapelle. Le mur crénelé vient s'appuyer contre la tour alors qu'en dessous, le mur de soutènement de la tour semble antérieur au mur d'enceinte. Les deux enduits se ressemblent mais en regardant attentivement on remarque que celui de la tour, épais de 1,5 à 2 cm, est parfaitement lissé et recouvert

d'un badigeon de chaux épais, lui-même lissé en surface sur l'enduit qui devait être encore en partie frais car le badigeon est intimement mêlé par endroits et détaché à d'autres. La finition est très soignée. L'enduit du chevet est très semblable mais pas aussi bien lissé. Il est plus friable car il a été moins serré au moment de la pose. Il se peut également que pour des raisons d'hygrométrie, l'enduit en partie basse se soit moins bien conservé. De l'extérieur, on voit un hiatus dans la maçonnerie. Les pierres de chaînage dépassant auraient très bien pu lier la maçonnerie d'un agrandissement de l'étage jamais réalisé.

Sur le tympan de la tour ronde de l'escalier en vis monumental, la pierre blanche est recouverte d'un mortier de chaux et de sable assez friable, avec un état de surface lissé mais pas aussi soigné que l'extérieur du pigeonnier, par exemple (fig. 16).



Fig. 16 : vue de la porte d'entrée du château donnant sur l'escalier en vis (n° 9 du plan 1).

Un badigeon ocre jaune le recouvre par endroits. On peut supposer la présence d'un décor sur cette surface mais il n'en reste rien car livré aux intempéries.

On observe des vestiges d'ocre rouge sur deux pierres moulurées au sommet de la voussure.

On retrouve le même système décoratif pour chaque degré de l'escalier. Chaque joint de chaque marche est incisé dans l'épaisseur du mortier de chaux de couleur rosée apportée par la teinte naturelle de la charge, puis surligné de blanc (fig. 17).

La finition est très soignée : sur la paroi, l'enduit blanc a été entaillé pour redessiner les marches qui apparaissent de couleur légèrement rosée (fig. 18).

On retrouve sur les façades de la cour intérieure la même superposition d'enduits avec le premier enduit de la même époque que les plus grandes réfections avec l'ornementation systématique par fausses pierres (XVI^e siècle) et le second enduit de l'époque où le château était habité en partie basse seulement (fig. 19).

Seule la partie basse aura été réenduite à l'extérieur, sur une hauteur d'échafaudage, de façon à créer une isolation par l'enduit. Le haut, plus difficile d'accès et inhabité, sera resté tel quel par mesure d'économie. Dès l'origine, l'architecture était à pierres vues, avec les joints beurrés, d'où cette patine homogène sur les pierres comme sur les mortiers. En bas, les pierres ont été protégées par l'enduit si bien que les lacunes révèlent des pierres de différentes couleurs et un mortier plus clair lorsqu'il a perdu sa patine.

Pour les communs, les joints sont très terreux, avec un peu de sable et très pauvres en chaux pour le bâtiment de gauche. Pour celui de droite, le mortier de chaux et de sable déborde sur le bâtiment de gauche. Quant à la partie la plus à droite, les joints terreux semblent avoir été rebeurrés avec un mortier de chaux et de sable.



Fig. 17 : vue du dessous des marches de l'escalier en vis, portant le décor d'enduit rosé lissé, avec les joints incisés et surlignés de blanc.



Fig. 18 : détail du décor très travaillé sous les marches.



Fig. 19 : vue de l'extérieur de la cour intérieure sur la tour de l'entrée (n° 9 du plan 2) avec les limites de reprise d'enduits ou de rejointoiement limitées à la partie basse.



Fig. 20 : vue du colombier à l'extérieur de l'enceinte du château.

Sur le colombier à l'extérieur de l'enceinte du château, (fig. 20) l'enduit extérieur de chaux et de sable est assez clair mais pas aussi bien lissé que celui à l'extérieur de la tour ronde au-dessus de la chapelle, enduit qui forme la décoration par lui-même, par sa qualité de surface.

Le plâtre au-dessus, très lisse, évoque les enduits au plâtre du XIX^e siècle (fig. 21 et 22).

Ce type d'architecture, colombier à pied avec échelle tournante, est très difficile à dater car elle est fonctionnelle, sans véritable ornement dont le style peut se référer à une mode, même avec un décalage souvent mal évalué.



Fig. 21 : vue de l'intérieur du colombier, partie basse.



Fig. 22 : vue de l'intérieur du colombier, partie haute.

Ici, on a des matériaux bruts : bois, pierres et mortier, sans agencement reconnaissable. Peut-être une analyse dendrochronologique du système d'échelle tournante pourrait aider à dater, s'il y a un bois avec suffisamment de cernes pour que la courbe produite puisse se caler sur une des courbes de référence.

Le texte de 1539 qui mentionne une tour à usage de colombier fait plutôt référence à la tour au-dessus de la chapelle (que j'appelle le pigeonnier). Ce colombier-ci, à mon avis, aurait été édifié après 1539. Le texte est assez précis, il décrit l'enceinte et la garenne au-dessus. Il aurait mentionné un pigeonnier isolé s'il avait existé.

Si le pigeonnier préexistait et si le colombier a été édifié après le pigeonnier, est-ce qu'il l'a remplacé ? Ou est-ce que le pigeonnier a été aménagé ultérieurement dans une tour du château préexistante ? Quelle fonction aurait alors eu le colombier supplanté par le pigeonnier à l'intérieur de l'enceinte ? Est-ce que les deux ont eu le même usage en même temps ? Cela représente un nombre considérable de nichoirs !

Caractérisation visuelle des différents mortiers

1. Mortier argileux avec un tout petit peu de sable, de couleur verdâtre, pulvérulent, utilisé en joints de maçonnerie.

2. Mortier sableux de granulométrie très fine, de couleur brun jaune, utilisé en enduit avec un badigeon blanc de surface.

3. Mortier avec un sable terreux et très peu de chaux, de couleur jaunâtre, pulvérulent, utilisé en joints de maçonnerie. La granulométrie est variée (morceaux de feldspath et de quartz jusqu'à 1 cm de diamètre) avec une matrice de sable fin de couleur orangée. Ce mortier tend à se désagréger car il est pauvre en liant. La cohésion est apportée par la rugosité des grains de sable aux arêtes vives.

4. Mortier de chaux et de sable, de couleur rose clair, de bonne cohésion, utilisé en joints de maçonnerie et en enduit de finition, avec une surface parfaitement lissée et serrée, de

grande qualité, présent dans la tour de l'escalier par exemple.

5. Enduit de chaux armée de poils de bête qui vient recouvrir partiellement le mortier précédent et est ensuite incisé pour dégager des faux-claveaux de la même dimension que les pierres de taille constituant les ouvertures. Les faux-joints recouvrent toujours les véritables joints de maçonnerie. Ils sont incisés et surlignés de blanc. Ce système décoratif met en valeur les éléments d'architecture en les soulignant. Le reste des parois est simplement blanc. L'enduit est d'une telle qualité qu'il constitue un décor à lui tout seul.

6. Mortier de chaux et de sable, de couleur quasi blanche, utilisé en mortier de scellement (poutre de la tour porche) et en enduit (pièce sous la tour-porche).

7. Mortier de chaux et de sable, de couleur très claire, de bonne cohésion, utilisé en joints de maçonnerie et en enduit de finition avec une surface bien lissée.

8. Mortier de plâtre et de sable fin, blanc, de bonne cohésion, utilisé en joints de maçonnerie (pigeonnier), en enduit de finition (tour de l'escalier) et en élément d'architecture (cheminée de la chambre du seigneur et paroi gauche de l'autel).

9. Mortier de chaux et de sable de couleur jaune, utilisé en joints de maçonnerie (rétrécissement des baies de la tour de l'escalier, du pigeonnier et de la chapelle).

10. Plâtre utilisé en enduit dans la partie haute du colombier.

11. Ciment utilisé en enduit, dans la pièce habitée dernièrement.

Les enduits peuvent-ils aider à dater certaines parties de l'édifice ?

Le château n'a jamais subi de fortes dégradations au long de son histoire. Un épisode fâcheux pendant la Ligue le menace de destruction. Mais seules les archives sont brûlées. L'édifice reste debout. À partir du deuxième tiers du XVII^e siècle, il cesse d'être habité par les seigneurs. Certaines salles ont vu leurs enduits refaits de telle façon que l'on ne peut plus

observer la stratigraphie et en tirer des hypothèses de datation. Ainsi la grande salle à droite en entrant, est la seule à être occupée continuellement jusqu'en 1979.

Mais malgré l'absence de décor figuré ou simplement de frise ornementale, un type de décor bien particulier se retrouve dans toutes les pièces y compris l'escalier monumental (fig. 23 et 24) : c'est la mise en valeur de l'architecture par le travail d'un enduit fin teinté dans la masse appliqué au bord des ouvertures, portes, baies, niches, etc, le reste du mur étant habillé du même enduit très lisse mais blanc, retaillé pour dessiner des faux-claveaux autour de ces éléments d'architecture ; des faux-joints incisés et surlignés de blanc achèvent l'effet de fausse coupe de pierre. La curiosité à Bissy est que les fausses pierres redessinent exactement les vraies pierres et respectent leur taille allongée ou raccourcie ; pas de rectification de la taille des pierres par l'enduit qui les recouvre.

On peut attribuer ce décor à Jean de Thiard, père du poète Pontus de Tyard, qui a aménagé le château dans la première moitié du *xvi^e* siècle. On retrouve très souvent ce système décoratif à cette époque dans les châteaux et églises de Bourgogne. Parfois des peintures murales sont peintes sur ces enduits mais souvent on trouve uniquement l'architecture soulignée de la sorte pour la mettre en valeur. La qualité de la finition suffit à créer le décor.

Le document d'archives qui décrit en 1539 le château avec trois tours dont une à usage de colombier est précieux. Par déduction, on peut penser qu'il s'agit des tours n^{os} 7, 12 et 13 (fig. 2). La tour de la paneterie était l'entrée primitive du château ou de la maison forte avec un usage défensif clairement apparent malgré

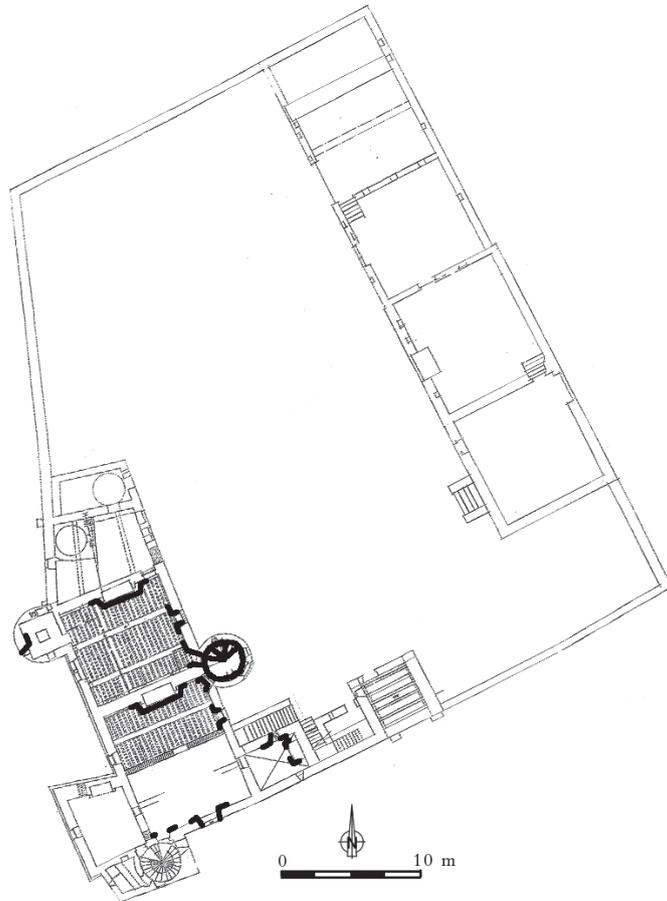


Fig. 23 : plan du rez-de-chaussée (établi par J.-Cl. Morlon) avec en noir la localisation des décors préservés.

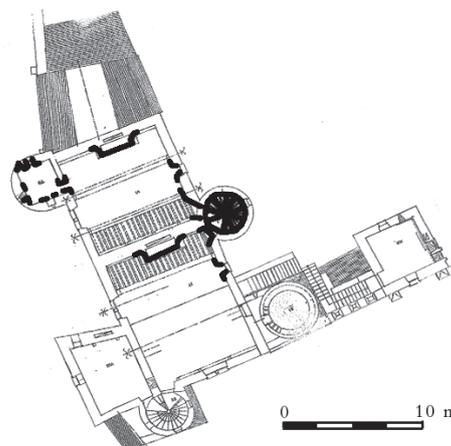


Fig. 24 : plan de l'étage (établi par J.-Cl. Morlon) avec en noir la localisation des décors préservés.

les remaniements de l'architecture. Les tours d'origine ont un plan carré au rez-de-chaussée et un plan circulaire à l'étage, qui leur donne une assise sur le sol en dénivellation parfois à même le substrat rocheux. Les mortiers de jointoiment peuvent apporter quelques indications. Ils semblent être passablement terreux à l'origine de la construction et à base de sable et de chaux au XVI^e siècle, avec une qualité toute particulière au milieu du siècle.

La tour n° 9 a été bâtie au milieu du XVI^e siècle au moment du réaménagement complet du château par le père de Pontus de Tyard. L'étude dendrochronologique a donné la date de 1549-1550. Les enduits typiques du XVI^e siècle confirment cette grande phase de reconstruction. Le colombier à l'extérieur est à rattacher à cette période.

Le mortier argileux et le mortier sableux pourraient être les plus anciens et dater de l'édification du château aux XIII^e-XIV^e siècles. On le trouve quasi systématiquement en jointoiment du rez-de-chaussée et de l'enceinte.

Le mortier de chaux et de sable très bien travaillé en surface pourrait dater du XVI^e siècle, au moment de l'aménagement du château par le père de Pontus de Tyard. Posé en enduit, la surface est parfaitement lissée, recouverte ou non du badigeon blanc épais, parfois armé de fibres animales. Utilisé en mortier de jointoiment, il a une bonne cohésion. On le trouve pour tout l'étage du logis

Les aménagements avec un mortier de plâtre pourraient dater du courant XVI^e siècle et avant 1620 (date à laquelle la famille Thiard se consacre au château de Pierre-de-Bresse).

Le mortier très clair presque blanc date de l'installation de la poutre au-dessus de la tour-porche. Un texte d'archive donne la date de 1610.

Le mortier très proche de celui du XVI^e siècle mais de moindre facture pourrait dater du XVIII^e ou du XIX^e siècle, au moment où le château est habité par des paysans qui, cherchant peut-être à faire des économies, rétrécissent les baies et refont des enduits pour isoler les maçonneries du froid.

Conclusion

Toutes les observations ont été faites à l'œil nu. Les tentatives de datation sont proposées d'après les éléments de l'histoire du château connus par les archives ou par comparaison avec des formes similaires connues ailleurs, tel ce système décoratif qui consiste à mettre en valeur l'architecture en soulignant les lignes directrices par de fausses pierres travaillées dans la matière de l'enduit, avec cette coloration rose caractéristique du XVI^e siècle que l'on trouve beaucoup dans les édifices religieux de Bourgogne.

Cette étude, bien qu'elle n'ait pas révélé la présence de décor peint, a permis de mieux comprendre les stratigraphies et de mettre en évidence la grande campagne de travaux du milieu du XVI^e siècle. Il se peut que le projet ait été encore plus ambitieux avec le réaménagement prévu de l'aile sud, projet inabouti qui expliquerait les liaisons maladroites du pigeonier et de la grande salle par exemple.



Le plan terrier de la seigneurie de Montempuis (Saint-Parize-en-Viry, Nièvre)

ALAIN MAGDELAINE*

Résumé

Alain Magdelaine, prospecteur aérien dans la Nièvre depuis de nombreuses années, s'attache ici à confronter plans anciens et réalité du terrain. L'atlas de la seigneurie de Montempuis fait partie d'une collection privée. Grâce à M^{me} Boudard, présidente de l'association « Autour de la Chapelle de Montempuis » et M. Braud, ce terrier est aujourd'hui étudié sous un angle original.

Montempuis : localisation et histoire

La seigneurie de Montempuis, telle qu'elle est décrite dans l'atlas de la seigneurie, occupe une zone située dans le sud du département de la Nièvre, entre Loire et Allier, dans ce qu'il est convenu d'appeler la Sologne bourbonnaise. La géologie est essentiellement constituée de sables et d'argiles du tertiaire avec très localement un affleurement de roches cristallines (granite, gneiss du carbonifère inférieur) exploitées en carrières, sans doute à l'origine du toponyme « les Roches ».

L'histoire de la seigneurie est aujourd'hui mal connue. Le prieuré aurait été fondé par les clunisiens au XI^e siècle, mais le cartulaire de la Charité mentionne un Pons de Montempuis en 1148². Le château aurait été détruit en 1351 ou 1359 selon les sources, mais il fait partie des forteresses restituées par les Anglais en 1360³ au traité de Brétigny.

En 1389 un document fixe les limites du Nivernais et du Bourbonnais. Montempuis reste en Bourbonnais et devient ainsi une enclave en Nivernais⁴.



Fig. 1 : plan terrier, château et chapelle de Montempuis (cl. A. M.)

Il existe aux archives départementales de l'Allier⁵ un plan terrier de la seigneurie de Montempuis malheureusement non daté, réalisé, d'après son style, à la fin du XVII^e siècle. Le château et la chapelle sont représentés d'une manière assez sommaire, mais les abords sont décrits avec précision (fig. 1).

L'atlas nous livre un plan qui précise l'existence de fossés délimitant cour haute et basse

de l'abbé de Marolles suivi d'extraits des titres de Bourgogne et de Nivernois, d'extraits des inventaires des archives de l'église de Nevers, et de l'inventaire des archives des Bordes, Nevers : Publication de la société nivernaise, 1873.

5. AD Allier, 640 / 6, publié dans le *Bulletin de l'association « Patrimoine de Dornes et ses environs »*, n° 2, septembre 2000.

* Prospecteur aérien.

2. LESPINASSE (René de), *Cartulaire du prieuré de La Charité-sur-Loire, ordre de Cluny*, Nevers : Imp. Morin-Boutillier, 1887.

3. KERVYN DE LETTENHOVE (baron Joseph), *Œuvres de Froissart*, 1867-1877, rééd. Osnabrück : Biblio Verlag, 1967, t. 18, p. 438-439.

4. SOULTRAIT (Georges de), *Inventaire des titres de Nevers*

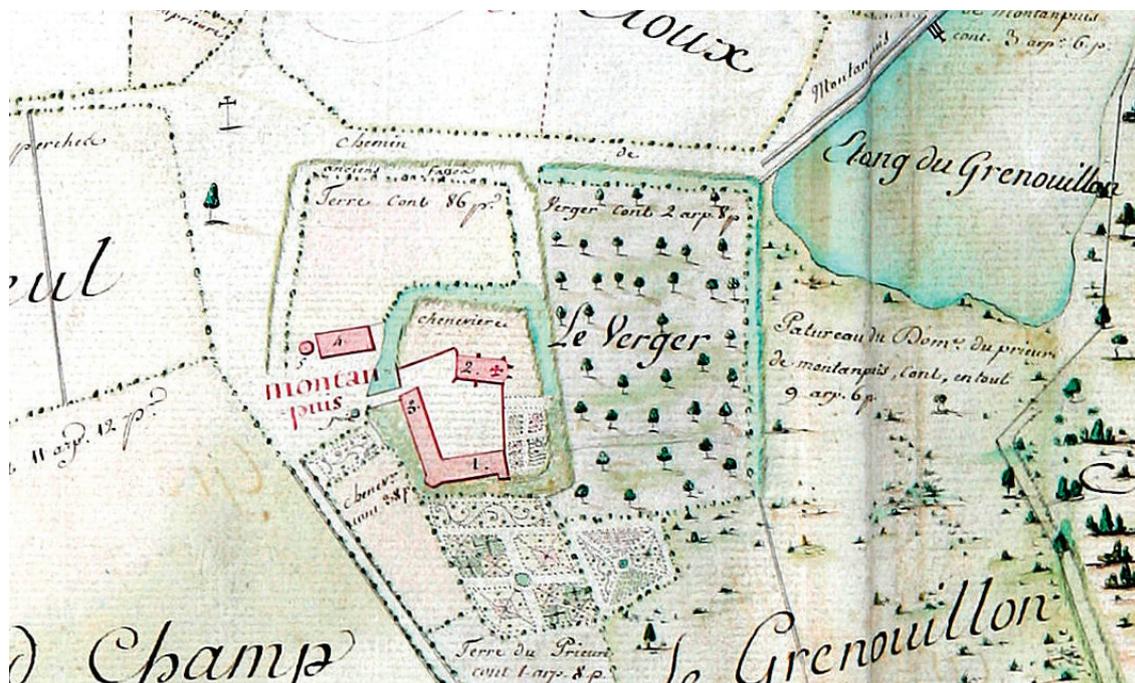


Fig. 2 : terrier de Montempuis, extrait du plan 1 (cl. A. M.)

cour, ce qui laisse supposer une reconstruction occupant partiellement l'emplacement d'un château plus ancien (fig. 2, extrait du plan 1).

Le plan cadastral de 1833 donne une représentation qui ne concorde pas avec celle du plan terrier. En effet, le terrier montre une, voire deux tours et un colombier, alors que le plan cadastral montre quatre tours dont trois accolées à l'angle du bâtiment principal. L'accès actuel à la chapelle passe par l'emplacement de la partie habitable du château. En l'absence de données archéologiques, il est difficile d'en dire plus.

En 1848, Georges de Soultrait donne une description du château⁶ : il estime que les tours ne sont pas antérieures au xv^e siècle. Il date la chapelle de la première moitié du xvi^e siècle. Néanmoins, le mur nord présente des traces d'ouvertures romanes, et à l'occasion de travaux intérieurs, des restes de murs ainsi que les traces évidentes de constructions antérieures ont pu être observées (blocs de pierres de taille, éléments d'archi-tecture, murs...)

6. SOULTRAIT (Georges de), *Statistique monumentale de la Nièvre*, Nevers, 1848.

La seule représentation connue du château, par J.-Cl. Barrat, date de la première moitié du xix^e siècle (fig. 3)⁷.

Cette représentation ne semble pas très fidèle, en ce qui concerne le corps de logis. Grâce aux travaux de M^{me} Lacoste et de M. Dufour l'état du château à la fin du xviii^e siècle et sa destruction sont connus. Sa démolition finale date de 1843, les pierres sont alors vendues⁸.

La prospection aérienne conduite sur la zone apporte des éléments sur le château et son environnement⁹.

La découverte d'une plate-forme circulaire probablement avec basse cour à 120 m à l'est du château (fig. 4) peut faire croire à un déplacement

7. MORRELET (Napoléon-Joseph), BARRAT (Jean-Claude), BUSSIÈRE (Edmond), *Le Nivernois. Album historique et pittoresque*, publié par MM. Morellet, Barat, Bussière, Nevers : N. Duclos, 1838-1840, 2 vol.

8. LACOSTE (M^{me}), DUFOUR (Jean-Pierre), « Le prieuré et la seigneurie de Montempuis au xviii^e siècle » *Bulletin de l'Association « Patrimoine de Dornes et ses Environs »* n° 2, septembre 2000.

9. MAGDELAINE (Alain), *Rapport de prospection archéologique aérienne*, 2011, opération programmée, manuscrit, Service Régional de l'Archéologie de Bourgogne.

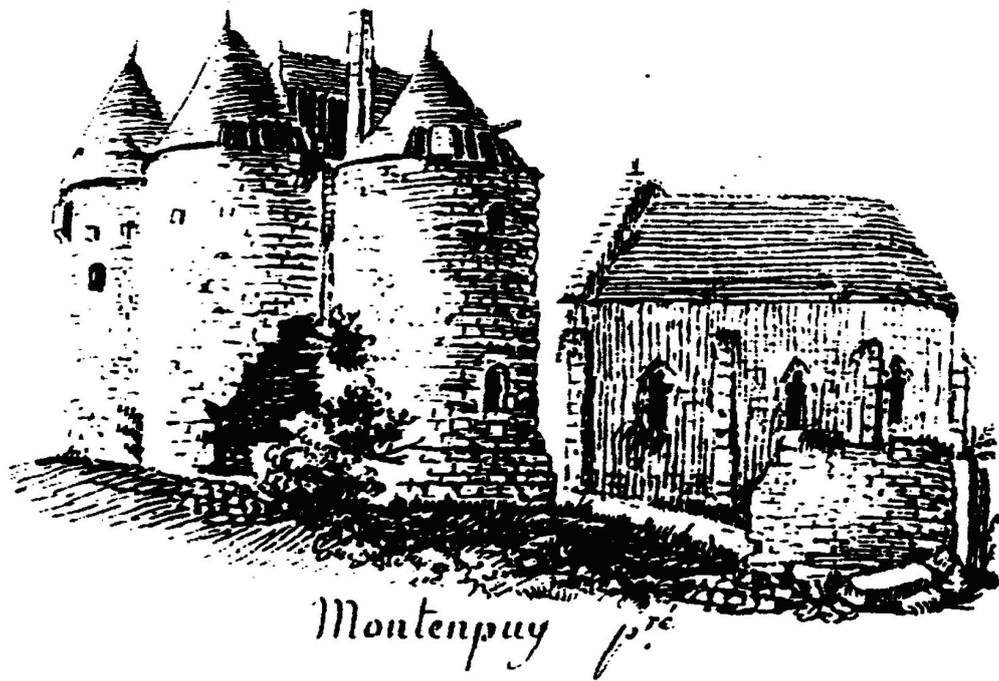


Fig. 3 : le château et le prieuré de Montempuis, dessin de J.-Cl. Barrat, vers 1830.



Fig. 4 : plate-forme fossoyée, lieu-dit le Grenouillon (cl. A. M.)

d'habitat. Cependant, si effectivement le château devient un prieuré au XI^e siècle, qui a construit la forteresse détruite au XIV^e siècle ? Faute d'archives antérieures au XVI^e siècle, l'hypothèse d'une installation plus tardive du prieuré dans le château peut être envisagée. Son emplacement primitif reste dans ce cas à déterminer. La prospection au sol prouve l'existence d'un talus avec fossé à l'est, porté sur le plan terrier comme fossé et haie vive.

Une autre plate-forme existe à 320 m au nord-ouest de Montempuis (fig. 5). C'est le seul site fossoyé mentionné dans l'atlas. Il est probable qu'il s'agit de la maison du Jardinnet, qui est indiquée sur la carte de Cassini.

L'atlas du terrier

Il s'agit d'un grand volume (520 x 650 mm) relié cuir qui offre :

Une page de titre donnant le contenu : « *Les plans géométriques de la terre, de la justice, et de la seigneurie de Montampuis* », le commanditaire de l'ouvrage : « *Dom Jean Vernes, Religieux bénédictin Procureur général de la congrégation de saint Maur, Seigneur Prieur de Montampuis* » et l'exécutant : « *Jean Baptiste Joseph Martin Radol, Féodiste à Moulins* ». Enfin, les dates d'élaboration : « 1781, 1782, et 1783 » ;

Une page de sommaire qui liste le contenu des 24 plans : bourgs, villages, domaines, territoires, articles de la censive, bois, ainsi qu'une communauté ;

Une page expliquant la représentation des limites naturelles, administratives ou conventionnelles de la seigneurie. Elle apporte des précisions sur le but du travail : la rénovation du terrier, qui prend en compte les terriers des seigneuries voisines : Beauvoir, Dornes, le Feuilloux, Saint-Loup, Lurcy, Saint-Andoche d'Autun, ainsi que ceux des cures de Dornes et de Neuville. Ce document doit permettre d'éviter les contestations de limites et de droits et les procès avec ses voisins.

Les plans

Les 24 plans sont dessinés à la plume, à l'encre rouge et noire, teintés à l'aquarelle. La troisième page tient lieu de légende et donne les conventions graphiques :

- Limites des héritages (parcelles) ;
- Petits « huit » de plume et teinte vert foncé : haie vive ;
- Deux lignes parallèles à l'encre : fossés ;
- Une ligne pleine à l'encre : limites conventionnelles bornées ou tracées à la charrue ;
- Deux lignes parallèles : chemin usité ;
- Une ligne pointillée parallèle à une ligne noire ou à une haie vive : chemin existant autrefois ;
- Deux lignes pointillées rouges au milieu d'un héritage : ancien chemin traversant autrefois le fonds ;
- Ligne jaune : limite de la mouvance du prieuré de Montempuis ;
- Ligne rouge et nom à l'encre rouge : limites et nom de la justice ;
- Ligne verte : limite de la dîmerie des Quarts.

Les constructions sont numérotées et représentées par des surfaces teintées de rouge dont l'implantation semble réaliste, leur occupant et leur affectation sont indiqués dans un renvoi. Les étangs et cours d'eau sont teintés en bleu, la position de l'empellement¹⁰ est précisée. Chaque parcelle est nommée et son occupant identifié.

Le rénovateur insiste sur le soin apporté à rendre l'atlas aussi proche que possible de la réalité du terrain, et précise qu'il a voulu représenter des limites ou des chemins anciens même s'ils n'existent plus, et il donne les mêmes renseignements concernant les parcelles riveraines.

La superficie totale représentée est d'environ 3 710 ha. Si le nord est indiqué, il n'est pas systématiquement dirigé vers le haut du plan et la différence de déclinaison magnétique est sensible (fig. 6).

Il faut noter que les plans 22, 23, et 24 concernent des bois qui font l'objet d'une planche

¹⁰. La vanne.



Fig. 5 : plate-forme fossoyée, lieu-dit le Jardinnet (cl. A. M.)

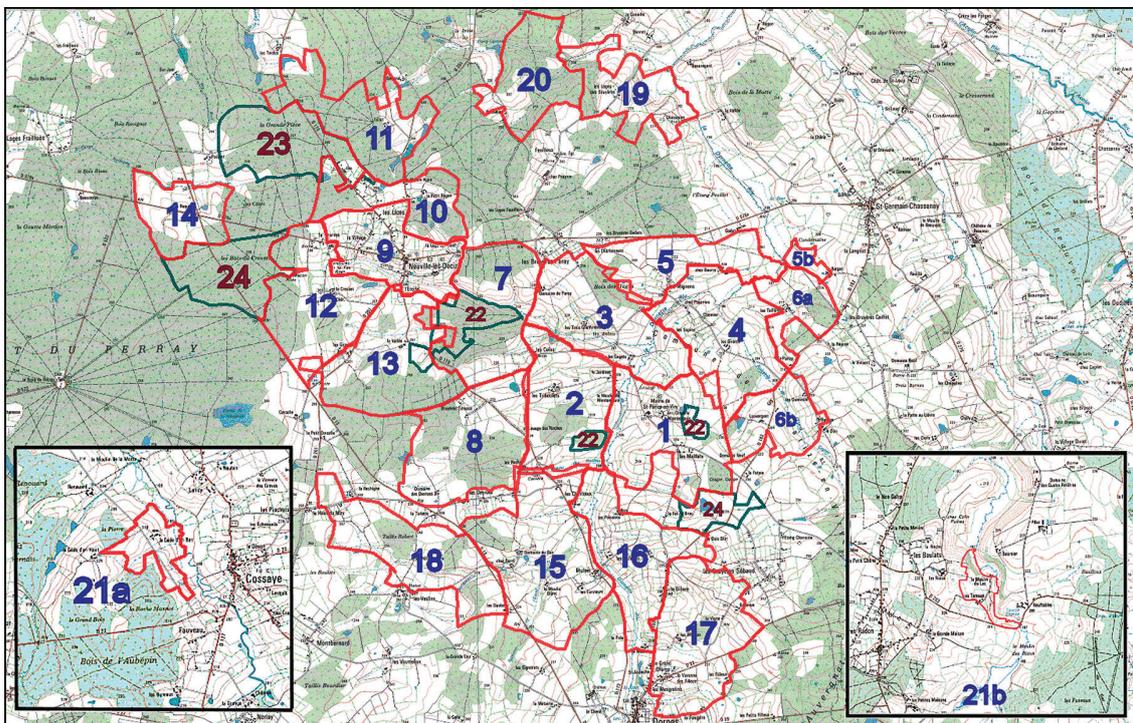


Fig. 6 : assemblage des plans du terrier, sur fond de carte IGN 1/25 000.

Dans le cartouche de gauche, un héritage situé dans la commune de Cossaye, à droite un héritage situé aujourd'hui dans la commune de Luthenay-Uxeloup (infographie A. M.)

spécifique, ont été également représentés sur d'autres plans.

Les plans donnent trois types de renseignements : topographiques, toponymiques, administratifs et fiscaux.

Topographie

Le géographe a pris le parti d'une représentation aussi fidèle que possible, et les plans présentent un niveau de détail important. L'extrait du plan 1 concernant le moulin montre la représentation du moulin, l'emplacement de sa roue mais aussi l'empellement et sa position. Ces installations existent encore aujourd'hui telles qu'elles sont décrites (fig. 7). Nous pouvons donc espérer être en présence d'une représentation fidèle et détaillée du terroir de la fin du XVIII^e siècle. L'affectation des parcelles et leurs propriétaires sont précisés, comme les destinations des chemins.



Fig. 7 : moulin de Montempuis, extrait du plan 1
(cl. A. M.)

Les plans ont ici été assemblés (fig. 8), et chaque parcelle a été colorée selon son utilisation, il est ainsi possible d'avoir une vue d'ensemble de l'occupation des sols.

L'exemple de Neuville-lès-Decize

Bien souvent, les plans de l'atlas associent les groupements de population médiévaux à des limites parcellaires. Ainsi, pour Neuville, nous avons relevé et assemblé sur le même dessin le parcellaire et les chemins des plans n° 7, 9, 10, 12, et 13. Ce travail nous a permis de mettre en évidence une zone de forme ovale irrégulière d'une superficie de 192 ha (fig. 9). Cette zone est limitée par des chemins sur la plus grande partie de sa périphérie, sauf à l'ouest où elle existe matériellement sous la forme d'un fossé extérieur et d'un talus. Le fait que certains chemins intérieurs à la zone n'en dépassent

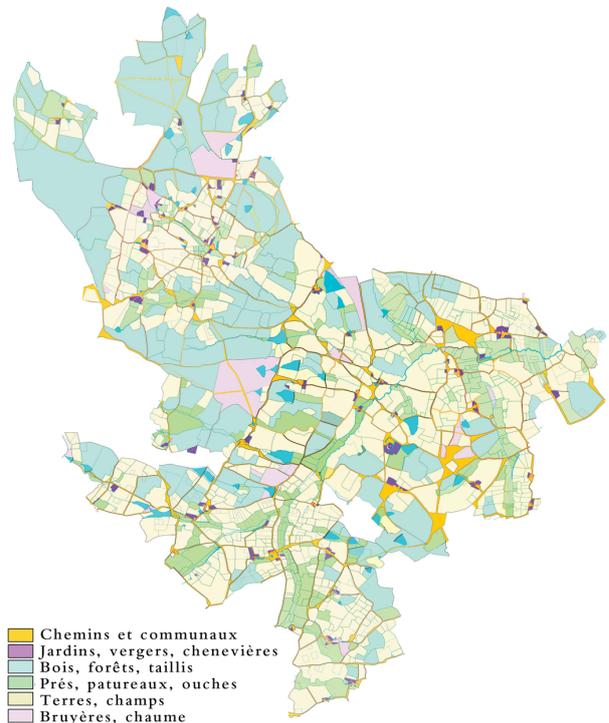


Fig. 8 : assemblage des plans (sauf plans 19 et 20) ;
utilisation du sol (infographie A. M. 2011).

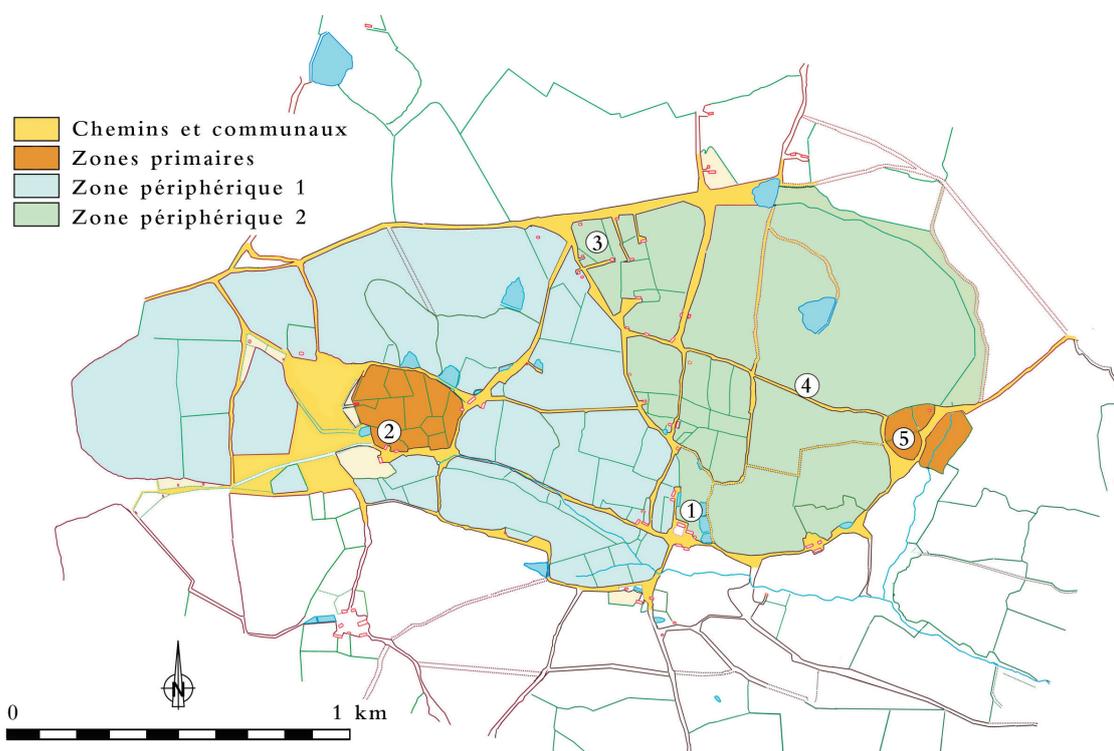


Fig. 9 : Neuville-lès-Decize, parcellaire de 1782 (infographie A. M. 2011).
1. Église et cure ; 2. Village de Lafat ; 3. Les Lices ; 4. Rue Bussière ; 5. La Loge des bois.

pas les limites tend à valider l'hypothèse d'un parcellaire fossilisé lié à un village.

L'organisation générale semble comporter deux zones, la première, à l'ouest, s'organise en parcellaire rayonnant autour d'une structure ovale et la seconde, à l'est, présente un parcellaire plus orthogonal. C'est dans cette dernière que se trouve la seule voie qualifiée de « rue » de tout l'atlas¹¹. À l'extrémité orientale de cette rue, on remarque une structure grossièrement circulaire d'une superficie d'environ 3,2 ha¹². D'autres chemins s'articulent à partir de cette structure, notamment ceux qui servent de limite à la zone étudiée. Seule la zone des Lices (ou Lisses)¹³ au nord semble avoir été réellement urbanisée.

La partie occidentale présente la forme d'un parcellaire rayonnant autour d'une zone ovale¹⁴ d'une superficie d'environ 7,5 ha. Le toponyme « Lafat » est mentionné plusieurs fois : « les Bruyères de Lafat », mais surtout « le village de Lafat ». Aujourd'hui, cette zone traversée par la route départementale 978 A porte encore le nom de village.

L'église et son cimetière se trouvent au sud en limite des deux zones. La conclusion (provisoire) est qu'il est possible que Neuville soit une entité composite établie à partir de peuplements plus anciens réunis dans une même paroisse (d'où le nom de Neuville ?)

La plupart du temps, le parcellaire est encore superposable au parcellaire moderne sans grande déformation, du moins dans ses lignes principales. La superposition du plan terrier et du

11. Il s'agit de la rue Bussière, fig. 9, n° 4.

12. Fig. 9, n° 5.

13. Fig. 9, n° 3.

14. Fig. 9, n° 2.

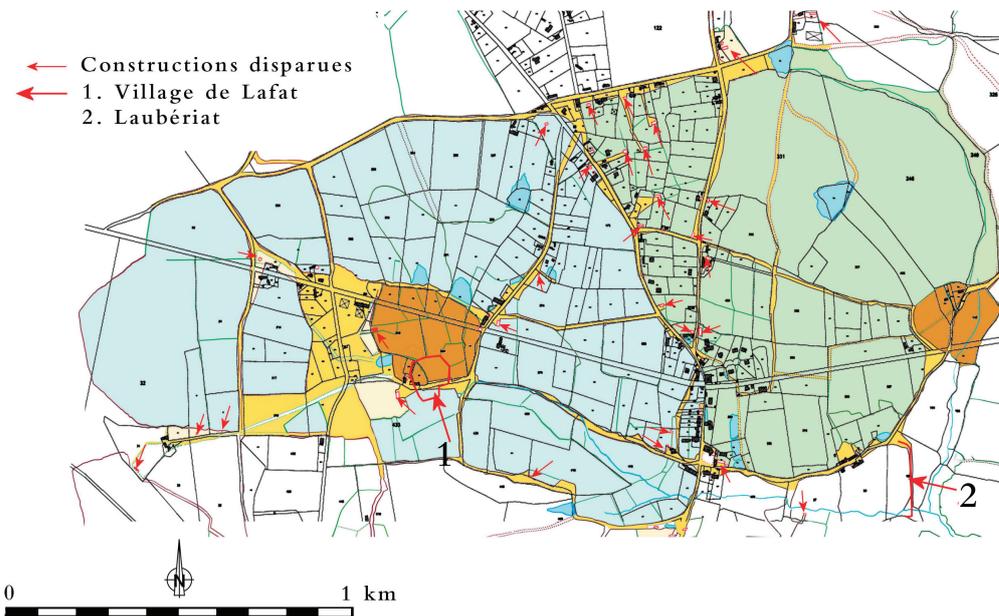


Fig. 10 : Neuville-lès-Decize. Superposition du terrier au cadastre moderne (infographie A. M. 2011).

cadastre moderne (fig. 10) le montre bien. Les constructions existant au XVIII^e siècle peuvent être identifiées et celles qui ont disparu localisées. (En 1 et 2, traces observées grâce à l'archéologie aérienne).

L'étude des plans permet aussi de mettre en évidence des lignes de structure du parcellaire qui ne sont pas forcément fonctionnelles au XVIII^e siècle, mais qui peuvent être héritées de pratiques antérieures. C'est le cas des places, chemins et communaux dont la privatisation est déjà commencée en 1782 et qui se poursuit aujourd'hui (fig. 11).

Renseignements administratifs et fiscaux

Les limites de la mouvance de Montempuis et des autres justices peuvent être représentées et étudiées, comme le montre la figure 12.

Cette carte permet de mieux comprendre l'imbrication des droits (une même parcelle exploitée par le même fermier pouvait être divisée entre différentes justices) et pourquoi une mise au net a paru indispensable au XVIII^e siècle.



Fig. 11 : extrait du plan n° 4 (cl. A. M.)

L'exploitation de l'ensemble de ces renseignements permettra de dresser un paysage administratif précis et de mieux connaître l'importance de chaque ayant droit, mais ceci dépasse largement le cadre de cet article.

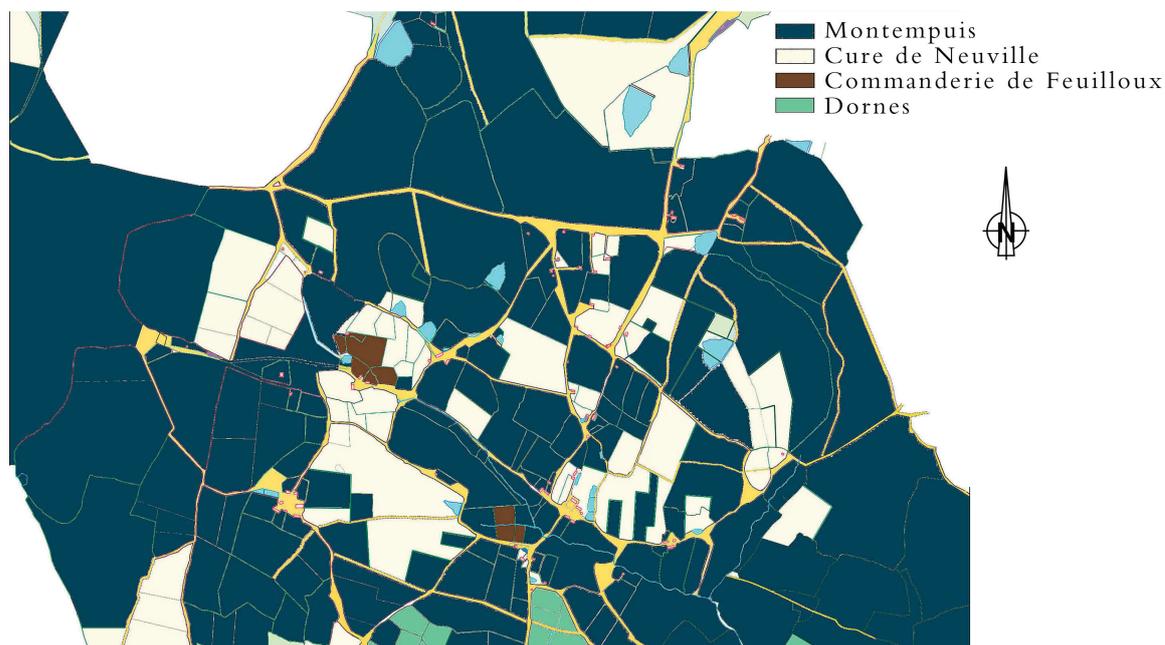


Fig. 12 : Neuville-lès-Decize. Justices d'après le plan-terrier de 1782 (infographie A. M., 2012).

Les toponymes

Sur les plans de l'atlas, toutes les parcelles portent un nom, ainsi que les chemins, les calvaires, les gués, etc. Il est ainsi possible de dresser une liste des toponymes, que l'on peut classer selon plusieurs thèmes.

La guerre et autres événements

« Les batailles », « le champ du siège » (pl. 5), « le champ de la bataille », « les Brulots » (pl. 16), « Ravage » (pl. 6), « champ Rozemont », « champ de Belle Perche » (Belle Perche était une très importante châteltenie du Bourbonnais), « Domaine Triboulet » (pl. 1). Il est possible que ces toponymes soient des traces de la guerre de Cent Ans, souvenirs des « exploits » mentionnés dans l'inventaire de Marolles¹⁵.

Constructions et aménagements

« La Motte », « le pré de la Motte » (pl. 1), « les Châteaux » (pl. 23, fig. 13), « Patureau Châtelain », « les Caves » (pl. 17), « bois de la Garde » (pl. 24), « les Fossés » (pl. 6 et 7, fig. 14).



Fig. 13 : toponyme « les Châteaux » ; plate-forme fossoyée (cl. A. M.)

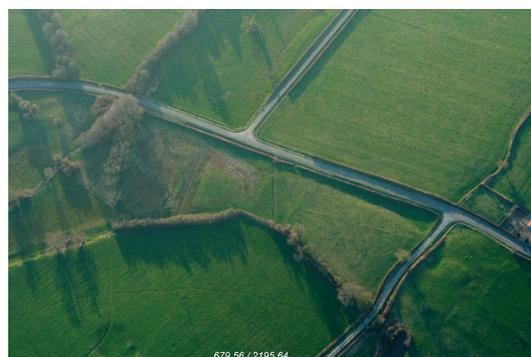


Fig. 14 : toponyme « les Fossés » ; trace de fossés et plate-forme (cl. A. M.)

¹⁵. SOULTRAIT, *Inventaire [...] de l'abbé de Marolles...*

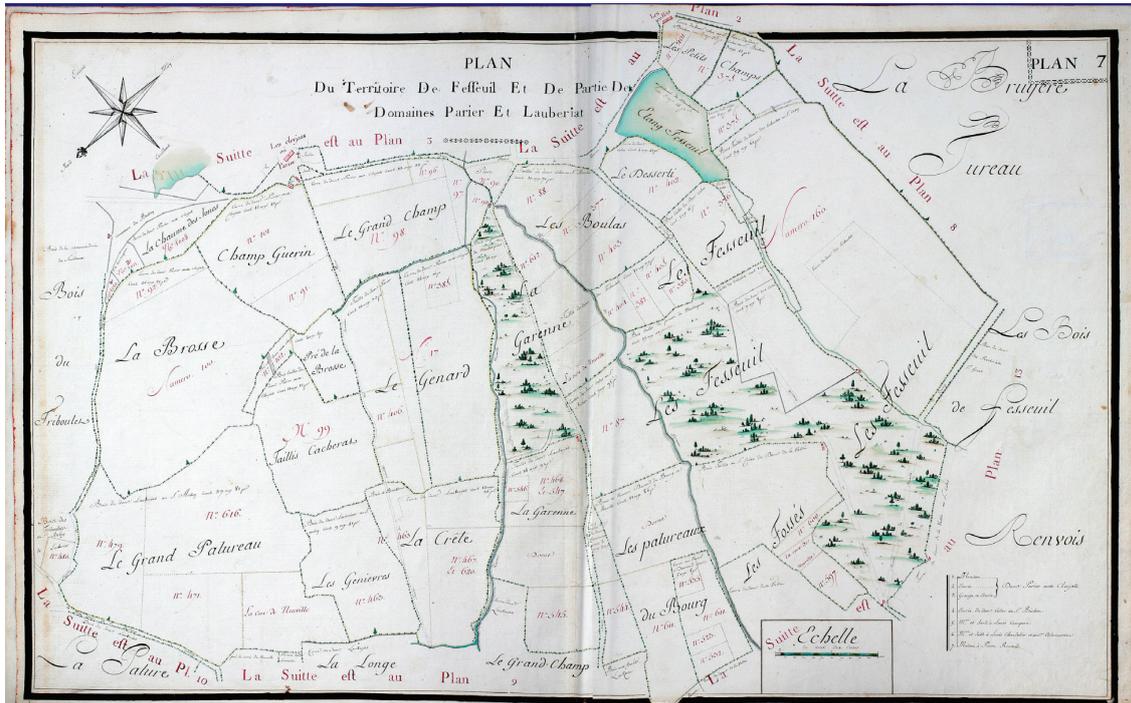


Fig. 15 : plan n° 7 (cl. A. M.)

Appellations à caractère religieux

« Pré et terre de la fabrique » (pl. 1) ; « Saint-Genet » (pl. 14) ; « Saint-Mayeul », « les Champs de Sainte-Marie » (pl. 1) ; « champ l'Aumone » (pl. 12) ; « le Chapelet » (pl. 13) ; « champ de la Croix », « pré des Prêtres », « champ de la Messe » (pl. 16).

Le cas de Fesseuil (fig. 15 et plan 7)

Ce toponyme fait l'objet d'un traitement particulier dans le plan terrier. Le plan n° 7 est intitulé « Plan du Territoire de Fesseuil et de partie des domaines Parier et Lauberlat ». Ce toponyme est mentionné six fois sur ce plan : *les Fesseuil*, *le bois de Fesseuil*, *l'étang Fesseuil*, etc. Il est associé à d'autres toponymes : *la Garenne*, *les Fossés*, *les patureaux du Bourg*, *le champ du Four*. L'étymologie du mot *Fesseuil* n'est pas évidente et la racine la plus proche vient de l'ancien german : *Fessel*, qui signifie lien, attache, entrave.

Une prospection terrestre a été conduite à l'emplacement des toponymes suivants :

Les Fossés : découverte d'un fossé et d'un talus d'une longueur de 1400 m délimitant une zone de 7,6 ha située sur le versant sud d'une petite vallée (fig. 16).



Fig. 16 : Fesseuil, toponyme « les Fossés », fossé et talus sud (cl. A. M.)



Fig. 17 : Fesseuil, toponyme « les Patureaux du Bourg » ; tapis de pervenches (cl. A. M.)

« *Les patureaux du Bourg* » : découverte de plusieurs zones couvertes de pervenches¹⁶ et traces de fossés de drainage délimitant des enclos quadrangulaires (fig. 17).

Ces toponymes, ces traces et ces fossés évoquent un village disparu. Un relevé précis des traces encore visibles pourrait sans doute confirmer cette hypothèse.

Les premières études de cet atlas ont donc permis de mettre en évidence des habitats et des entités disparus au XVIII^e siècle (notamment deux villages). Il est aussi possible de recenser tous les chemins, constructions, gués, etc, de compléter la carte archéologique, d'observer des structures et des aménagements très anciens fossilisés dans le parcellaire du XVIII^e siècle, d'étudier la structure de chaque domaine, et l'économie globale de plus de 3 700 ha il y a plus de deux siècles. Ce document ouvre ainsi un champ d'études aussi vaste que varié.

Le terrier de Montempuis et la carte de Cassini

La carte de l'Académie dite de Cassini

« Unique parenthèse civile jusqu'à la *Carte de France* actuelle, la carte de Cassini est la première carte de base de la France, source et fondement de toute opération ultérieure. Commandée par le roi Louis XV, elle est issue de la coordination, par le maître d'œuvre César-François Cassini de Thury (Cassini III), d'un ensemble d'équipes d'ingénieurs et de graveurs formés spécialement pour cette opération. C'est aussi la première grande enquête toponymique nationale. Enfin, malgré ses imperfections, notamment dans l'expression du relief, elle restitue, avec finesse et élégance, le paysage naturel et construit de la France de la seconde moitié du XVIII^e siècle¹⁷ ».

Il nous a semblé intéressant de confronter cet atlas national au plan terrier, la précision de ce dernier nous fournissant une bonne base de comparaison. Les deux documents sont contem-

porains, la feuille n° 50 de la carte de Cassini, levée de 1756 à 1760 et publiée en 1763, est terminée 20 ans avant le plan terrier de 1783.

Si la différence d'échelle ne permet pas un niveau de détail comparable, les habitats présentant un minimum d'importance sont tous représentés (fig. 18) à l'exception du domaine des Gagets. Dans le cartouche du plan 3 du terrier ou ce domaine est représenté, il n'est pas indiqué d'habitation et les constructions portent l'appellation de « bâtiments ». Il n'a pas été trouvé de traces d'un *domaine des Gagets* dans le plan terrier du XVIII^e siècle, ce toponyme étant présent mais associé au mot « planche » probablement utilisé dans le sens d'une mesure de terre. Il est possible de penser que ces bâtiments ont été construits durant le XVIII^e siècle, peut-être durant la vingtaine d'années séparant les deux documents.

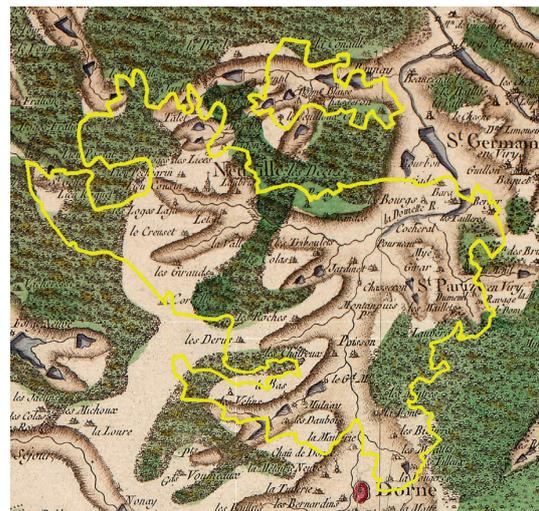


Fig. 18: emprise du terrier de Montempuis reporté sur la carte de Cassini. Feuille 50, 1763 (© Géoportail).

Il n'y a pas de différence importante dans les toponymes, hormis pour le domaine *des trois cheminées*, nommé *Jeandés* sur la carte de Cassini et le *village de saint Genet*¹⁸, sans doute un ancien défrichement dont seule la partie située au sud du ruisseau qui le traverse est représentée sur le terrier. Le parcellaire de la partie nord, visible sur le cadastre moderne, est sensiblement symétrique à la partie sud et l'ensemble forme une

16. La présence de pervenches (*vinca major*) est généralement un signe d'apport de chaux non présente naturellement en contexte géologique acide.

17. http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/7_cassini.htm.

18. Plan 14.

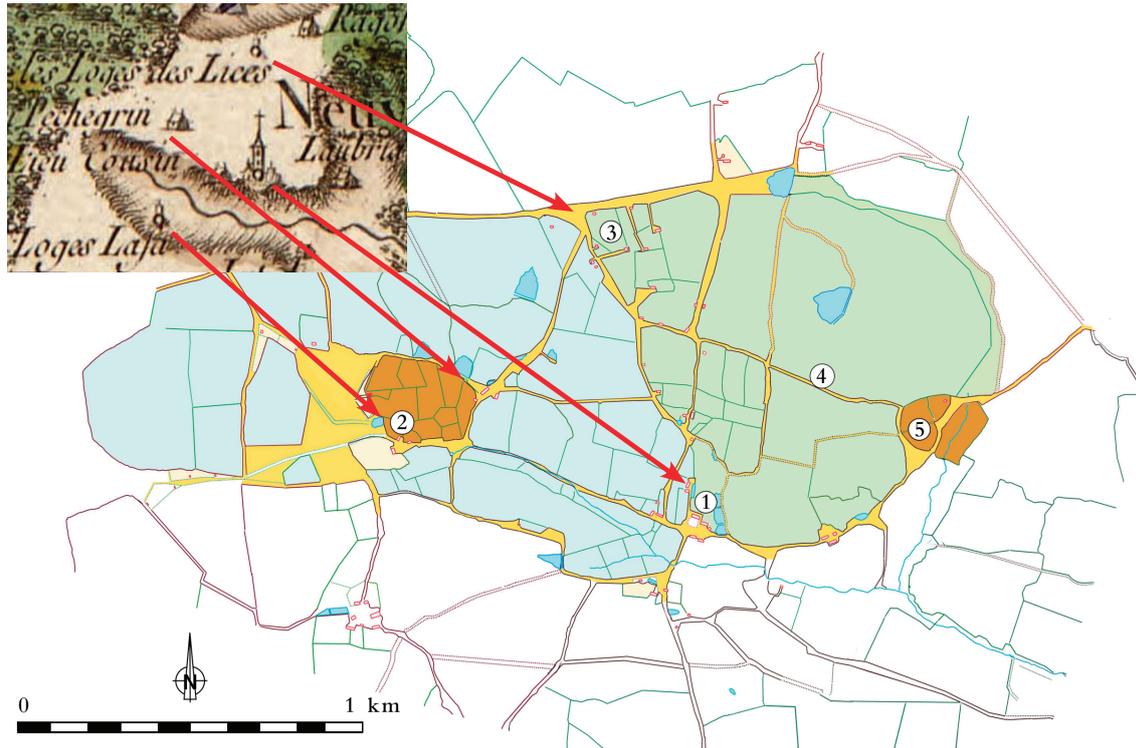


Fig. 19: Neuville-lès-Decize sur le plan terrier et sur la carte de Cassini (infographie A. M., 2011).

1. Église et cure ; 2. Village de Lafat ; 3. Les Lices ; 4. Rue Bussière ; 5. La Loge des bois.

« bulle » assez homogène. La ferme est appelée *Saint-Genet* dans le plan terrier et *Les Raquets* dans Cassini, et c'est ce dernier toponyme qui est utilisé aujourd'hui. Il faut noter que ce domaine est légendé *maison, justice* par Cassini et non simplement *vacherie* (c'est-à-dire une ferme) comme l'indique le terrier.

La carte de Cassini est généralement considérée comme une carte topographique. Il est donc possible de rechercher des distorsions entre la réalité matérielle décrite dans le terrier et la représentation symbolique dans ces plans d'entités géographiquement semblables. Ainsi le *domaine Parier* (ou *les Clerjats*) et *les Laffonts* sont tous deux le siège d'une communauté présentant de multiples constructions. Mais si *les Clerjats* sont pour Cassini un hameau, *les Laffonts* sont une vacherie. De même, la dissociation d'entités aussi voisines que celles composant aujourd'hui la commune de Neuville-lès-Decize peut surprendre. Les villages de *Lafat* et

les Loges des Lices sont légendés hameaux, alors que le village de *Lafat* ne comprend pas plus de constructions que le *domaine Pechegrin*¹⁹ qui lui est légendé *maison*.

L'étude du plan terrier montre que *les Lices* relèvent de la justice de Montempuis, le *domaine Pechegrin* de celle de la cure de Neuville et le village de *Lafat* de celle de la *commanderie du Feuilloux* (fig. 19).

La représentation, dans Cassini, de Neuville comme paroisse est aussi une référence à une qualité immatérielle (liée à la religion) sans lien direct avec l'urbanisation réelle. Cassini représenterait des entités selon un classement faisant référence à une qualité immatérielle et ne serait pas une simple carte topographique. Est-ce une particularité de cette micro-région ou des distorsions existent-elles ailleurs, et comment les expliquer ?

19. Bèchegrain sur le plan terrier.

Cartes de Cassini et prospection inventaire

ALAIN MAGDELAINE

Résumé

La carte de Cassini est généralement considérée comme une carte topographique, voire administrative, et on s'attend à ce que les pictogrammes qui représentent l'habitat soient le reflet de la situation physique et juridique du site au moment de la confection de la carte. Or, la prospection aérienne permet de montrer que la carte de Cassini a enregistré un certain nombre de sites seigneuriaux qui n'étaient plus occupés au XVIII^e siècle.

L'étude du terrier de la seigneurie de Montempuis (cf. ci-dessus) nous a permis de voir que la carte de Cassini ne reproduisait pas uniquement l'état administratif du territoire au moment de son élaboration, mais qu'elle pouvait prendre en compte des éléments disparus ou fossilisés d'une installation antérieure.

En élargissant la zone de recherches, il est possible de mettre en évidence des différences entre la réalité du XVIII^e siècle et la carte de Cassini.

Grand Champ (commune de Druy-Parigny, Nièvre)

Un château est indiqué dans Cassini feuille n° 49 (fig. 20). En revanche, le plan cadastral de 1833 ne montre rien de particulier. La photographie aérienne révèle l'existence d'une plate-forme fossoyée (fig. 21), en rebord de plateau à proximité du domaine. Cette plate-forme n'a laissé aucune trace dans le parcellaire, et une rapide étude documentaire ne permet pas de donner plus d'éléments sur l'histoire de ce site. Pourquoi figure-t-il en tant que château dans Cassini, alors que manifestement il a disparu depuis longtemps ?



Fig. 20 : carte de Cassini, château de Grandchamps.



Fig. 21 : plate-forme de Grandchamps (cl. A. M.)

Glouvey ou Bourbon (commune de Saint-Germain-Chassenay, Nièvre)

La photo aérienne de Glouvey (fig. 22) montre bien l'organisation classique d'une motte avec basse cour et probablement colombier, le tout dans un fond marécageux. Cette motte est représentée sur le plan terrier de la seigneurie de Beauvoir². La motte est donc déjà détruite lors de l'établissement de la carte de Cassini (fig. 23) mais sa persistance sous un autre nom, Bourbon (une famille de Bourbon originaire de Saône-et-Loire a des possessions tout près, à Chassenay) laisse penser que le cartographe a voulu représenter sous la légende *justice maison* des droits immatériels attachés à un lieu plutôt qu'une habitation fonctionnelle.

La comparaison de la représentation de cette zone avec celle de la carte IGN moderne (fig. 24) montre une fidélité remarquable. D'autres exemples peuvent être observés dans d'autres communes (*Vasselange* à *Livry* ou *Charancy* à *Verneuil* dans la Nièvre).



Fig. 22 : plate-forme de Bourbon (cl. A. M.)

2. Plan terrier de la seigneurie de Beauvoir, 1772 (archives privées).



Fig. 23 : carte de Cassini, le site de Bourbon est représenté.

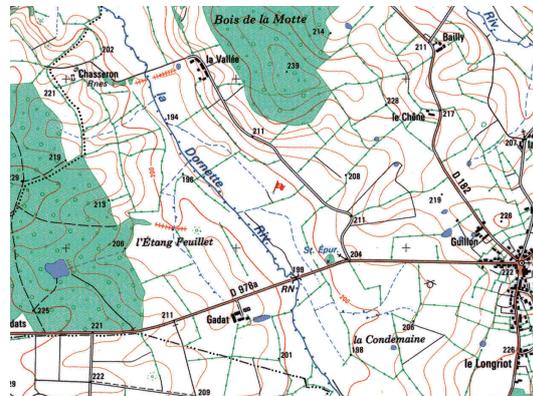


Fig. 24 : carte IGN 1/25 000.

La vallée du Riau (commune de Chantenay-Saint-Imbert, Nièvre)

Le ruisseau du Riau coule et se jette dans l'Allier au nord de la commune de Chantenay-Saint-Imbert. La carte de Cassini montre des entités installées le long de cette petite vallée (fig. 25), et il semble intéressant de décrypter plus précisément ces données, d'autant qu'il existe un plan terrier contemporain de bonne qualité. La comparaison avec la carte moderne (fig. 26) montre une similitude générale, mais aussi une discordance importante. Par exemple, le lieu-dit *Le Vernay* est localisé sur la rive nord sur la carte de Cassini et sur la rive sud sur la carte IGN (cf. flèche bleue, fig. 26.).

Le château de Chabet

Le contexte topographique du château de Chabet est bien représenté sur la carte de Cassini (situation en bord de vallée, étang bien localisé), mais il est légendé *hameau sans église*. Le plan terrier de la seigneurie de Saint-Pierre-le-Moùtier daté de 1782³ le mentionne comme « château » (fig. 27). Il y a donc discordance entre l'existant (château) et la représentation (hameau). À noter que pour le cadastre de 1833, le château est un « domaine ». Il n'a pas été possible de trouver une mention ancienne d'un fief de *Chabay* (ou *Chabet*). Les derniers vestiges du manoir, incendié durant la seconde guerre mondiale, ont été détruits en 1992.

Le Vernay et le Museau

Il existe un domaine, nommé *le Vernay*, dont l'ancienneté est bien attestée dans l'*Inventaire des titres de Nevers* de l'Abbé de Marolles. En 1304, « Hugues dit Muzeau, damoiseau, habitant la paroisse de Chantenay, rend hommage pour sa maison du Vernay⁴. » La carte de Cassini le situe sur la rive sud du ruisseau de Riau, mais cette localisation semble erronée ; en effet, le cadastre de 1831 mentionne une parcelle nommée *le Paturail Museau*⁵ situé sur la rive nord. Une prospection nous a permis d'y découvrir plate-forme fossoyée ainsi que des traces de constructions qui n'apparaissent ni sur le plan terrier, ni sur le cadastre ancien (fig. 28). La carte de Cassini localise donc une entité disparue au XVIII^e siècle, sans que le géographe ne tienne compte du déplacement du toponyme. La légende « hameau sans église » pose également question.

3. AD Nièvre, H 17 bis.

4. SOULTRAIT (Georges de), *Inventaire des titres de Nevers de l'abbé de Marolles suivi d'extraits des titres de Bourgogne et de Nivernois, d'extraits des inventaires des archives de l'église de Nevers, et de l'inventaire des archives des Bordes*, Nevers : Publication de la société nivernaise, 1873, p. 122, 289, 237, 378. « 1377, Hugues Robert, au nom de Marguerite sa femme, fille de feu Guyaut Museau, fait hommage pour les maisons du Vernay, avec la garenne et d'autres héritages. » « 1379, Jean Beauberie, fils de Hugenin pour une partie de l'hôtel du Vernay qui jadis fut à Guyot Ufau, damoiseau, paroisse de Chantenay. » « 1526, Guillaume Bourgoing, conseiller du Roi auprès du Parlement de Paris, seigneur d'Aignon, Mussy, le Vernet, Laleuf et Sarpoil »...

5. Aujourd'hui « le Museau ».

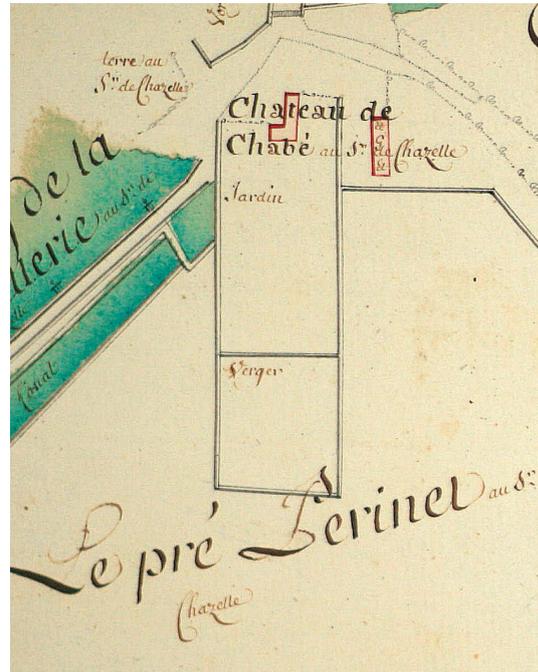


Fig. 27 : château de Chabet sur le plan terrier de 1782. AD Nièvre, H 7 bis (cl. A. M.)



Fig. 28 : plate-forme du Museau, ancien domaine du Vernay (cl. A. M.)

Baubry (ou Beaubris)

La localisation de ce toponyme n'a pas posé de problème. La photo aérienne (fig. 29) montre l'existence d'une plate-forme entourée de fossés, confirmée par le cadastre de 1831.

En 1379, Jean Beauberie, fils de Huguenin rend hommage pour une partie de l'hôtel du Vernay qui jadis fut à Guyot Ufau, damoiseau, paroisse de Chantenay⁶.

L'origine du toponyme pourrait bien être ce nom d'homme. Là encore, cette ferme est représentée par Cassini comme un hameau.



Fig. 29 : Baubry, plate-forme fossoyée (cl. A. M.)

Les Hativeaux

La carte de Cassini (fig. 30) montre un étang avec digue et moulin. La photo aérienne (fig. 31) confirme la présence de ces installations. On peut noter le souci du détail du géographe, l'alimentation du moulin se faisant effectivement par le sud de la digue (à gauche sur la photo). Cet exemple permet au prospecteur de savoir quel type de traces laisse un moulin. Mais il faut noter qu'il n'existe aucune trace de ce moulin dans le cadastre de 1833, pas même un toponyme.



Fig. 30 : carte de Cassini, les Hativeaux.



Fig. 31 : les Hativeaux, digue d'étang et moulin (cl. A. M.)

6. SOULTRAIT, *Inventaire des titres de Nevers...*

Chome (ou Chaume)

Sur la carte de Cassini, on voit un « moulin de Chome » sur un ruisseau (fig. 32), et un hameau situé en *amont*. L'atlas des plans terriers de la seigneurie de Saint-Pierre-le-Moûtier⁷ représente aussi un moulin, avec ses aménagements hydrauliques, mais aussi le château de Chaume⁸ en *aval* du moulin (fig. 33). La photo aérienne (fig. 34) confirme la précision et la fidélité du plan de 1782. S'agit-il d'une erreur du géographe de Cassini ?

La prospection aérienne conduite sur l'amont de l'étang montre des traces prouvant que des constructions ont bien existé (fig. 35). En relevant en plus la convergence des chemins anciens vers cette zone, il est possible de conclure à un déplacement d'habitat.



Fig. 32 : carte de Cassini, moulin de Chome.



Fig. 33 : moulin et château de Chaume. Atlas de la seigneurie de Saint-Pierre-le-Moûtier, ADN, H 17 bis.

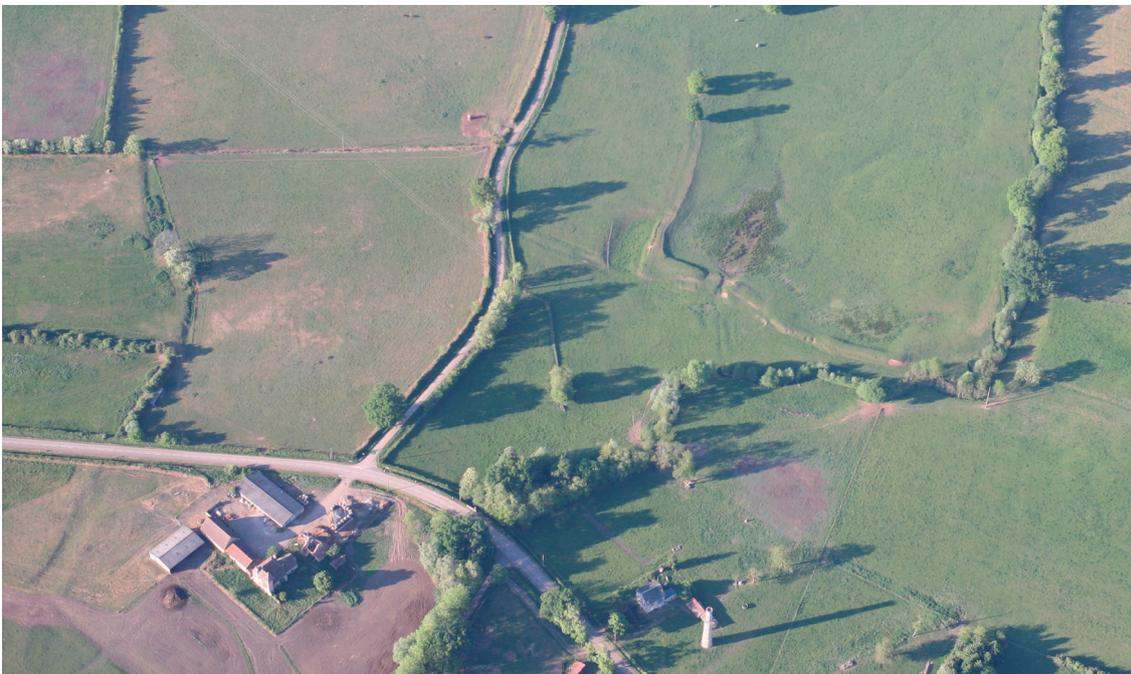


Fig. 34 : levée de l'étang du moulin de Chome (cl. A. M.)

7. AD Nièvre, H 17 bis.

8. Aujourd'hui « Barbarin ».



Fig. 36 : traces d'habitat en amont du moulin de Chome (cl. A. M.)

Conclusion

Pourquoi ces distorsions avec la réalité ou la représentation d'entités n'existant plus ? Cassini donne une partie de la réponse dans son « *Avertissement ou Introduction à la carte générale et particulière de la France* » :

« Combien de châteaux anciens ont été détruits et reconstruits dans des positions convenables [...] ? Un grand et magnifique château tient lieu d'une douzaine de gentilhommières ou petits châteaux dont il ne reste plus de vestiges [...] Il a fallut nommer ces nouveaux objets, les seigneurs se sont crus en droit de les nommer et plusieurs ont compris sous la même dénomination plusieurs terres ou fiefs qui avoient chacun leur nom propre et que les gens du lieu leurs conservent toujours ». Ce qui n'existait plus au XVIII^e siècle a été pris en compte, mais pourquoi et comment ?

Une seconde réponse est apportée dans le plan terrier de la seigneurie de Montempuis¹⁰ : « On a eu soin de rétablir l'ordre sur les plus anciens titres et d'après les principes de la féodalité ».

La société du XVIII^e siècle était organisée en droits et privilèges légitimés par un passé révolu. Le seul argument pour conserver la société en

l'état était une ancienneté basée entre autre sur l'hérédité. L'inscription sur un document de portée nationale commandé par le roi était sans doute perçue comme le moyen de légitimer durablement ces privilèges. La carte de Cassini ne localiserait pas le lieu où l'entité existe au XVIII^e siècle mais plutôt l'origine, donc la légitimité, des droits attachés à cette entité. La légende ne serait pas à lire comme la représentation symbolique d'une réalité géographique, mais plutôt comme celle d'une organisation sociale, fiscale et politique. Une carte des privilèges en quelque sorte, un ancêtre de notre cadastre adapté aux préoccupations et au fonctionnement de la société du moment. Ainsi, une maison forte, si elle a généré en son temps un droit de justice, persistera après sa disparition. La qualification de *château* sous-entend probablement des droits encore plus étendus.

De même, la distinction entre *hameau*, *maison* et *vacherie* qualifie les droits attachés au lieu d'origine, tandis que *paroisse* fait bien référence à une entité immatérielle. Cette façon de lire ce document, si elle s'avère fondée, le rend cohérent, et ce qui est actuellement considéré comme des erreurs pourrait bien devenir de précieux indices pour la prospection inventaire pour peu que l'on croise toutes les données disponibles.

9. BnF, n° 0068015, page 10.

10. À la page 3.



Les fortifications de Louhans : première approche

ANNIE BLETON-RUGET*, CLAUDINE PACZYNSKI**

Résumé

Les fortifications urbaines de Louhans ont été maintenues après la destruction du château (fin XVI^e siècle), en raison de la position stratégique de la ville à proximité de la Comté. En l'absence de fouilles archéologiques, l'étude s'appuie sur une documentation d'une richesse très inégale selon les périodes et sur quelques documents visuels. Elle examine les principaux éléments de fortification de la ville. Le château et l'église tels qu'on peut tenter de les apercevoir dans les sources de l'époque médiévale, les murailles et les fossés, les portes et les ponts, les tours et les guérites sur lesquels les archives sont plus désertes à partir du XVI^e siècle et jusqu'à leur démolition à la veille de la Révolution.

Située dans les terres d'Outre-Saône du duché de Bourgogne, puis du royaume, dans une zone de frontière souvent incertaine, la petite ville de Louhans a vu son rôle stratégique se renforcer au gré des conflits opposant les souverains, ducs ou rois, à leurs voisins comtois ou savoyards.

Si à l'époque médiévale, dans le contexte des rivalités féodales, les fonctions de défense sont d'abord assurées par des châteaux dont certains sont des sièges de châtelaineries (Cuisery, Sagy ou Frontenard), à partir de la fin du XV^e siècle Louhans revêt un intérêt nouveau lorsque la frontière avec la Comté se durcit suite à l'entrée de cette province dans le territoire de l'Empire³.

Les « défenses et fortifications » deviennent alors un souci constant pour le corps de ville et retiennent également l'attention des autorités militaires dans le gouvernement de Bourgogne. On retrouve la trace de cette situation nouvelle dans les archives municipales de Louhans qui se font plus riches lorsqu'il s'agit d'évoquer les travaux à entreprendre et surtout d'en évaluer le coût, tandis que celles du comté d'Auxonne et terres d'Outre-Saône⁴ sont également un

peu plus bavardes sur le sort de la ville durant les conflits extérieurs et les épisodes de guerres civiles des XVI^e et XVII^e siècles.

Les aménagements urbains que connaît la ville au cours du XVIII^e siècle, comme toutes les autres petites villes de Bourgogne⁵, livrent de nouvelles informations sur des éléments de défense bientôt condamnés à la disparition mais dont les dernières réparations offrent d'ultimes indications sur leur implantation et leur modalité d'organisation.

C'est sur cette documentation écrite que nous nous sommes appuyées pour évoquer le cas de Louhans, car les restes du bâti fortifié – pour certains toujours en place au-delà d'importants remaniements – n'ont pas suscité l'attention et l'intérêt qui auraient permis des études archéologiques un peu poussées. Les priorités ne se sont jamais portées sur ce bâti relativement sommaire et les relevés de fouilles sont restés jusqu'à ce jour très limités, en dépit du souci qui a parfois accompagné certaines restaurations⁶.

vent durablement d'administrations propres : d'une part la châtelainerie de Saint-Laurent qui a eu son propre parlement de 1361 à 1480 au temps où celui du duché était à Beaune, d'autre part ces terres relèvent de l'administration du comté d'Auxonne et des États d'Auxonne jusqu'en 1639, avant la réunion aux États de Bourgogne.

5. LAMARRE (Christine), *Petites villes et fait urbain en France au XVIII^e siècle. Le cas bourguignon*, Dijon : EUD, 1993.

6. LAGORSSE (Katia), *La Tour Saint-Pierre, Louhans (Saône-et-Loire)*, Master pro, 2^e année, « Archéosciences », Université de Bourgogne, s. dir. Christian Sapin, 2007.

* Maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Bourgogne et vice-présidente de l'écomusée de Pierre-de-Bresse.

** Secrétaire du CeCaB.

3. PACAUT (Marcel), *Louhans des origines à nos jours, La ville et le Louhannais dans leur histoire*, Le Côteau : Horvath, 1984.

4. Signe de leur originalité, les terres d'Outre-Saône relè-

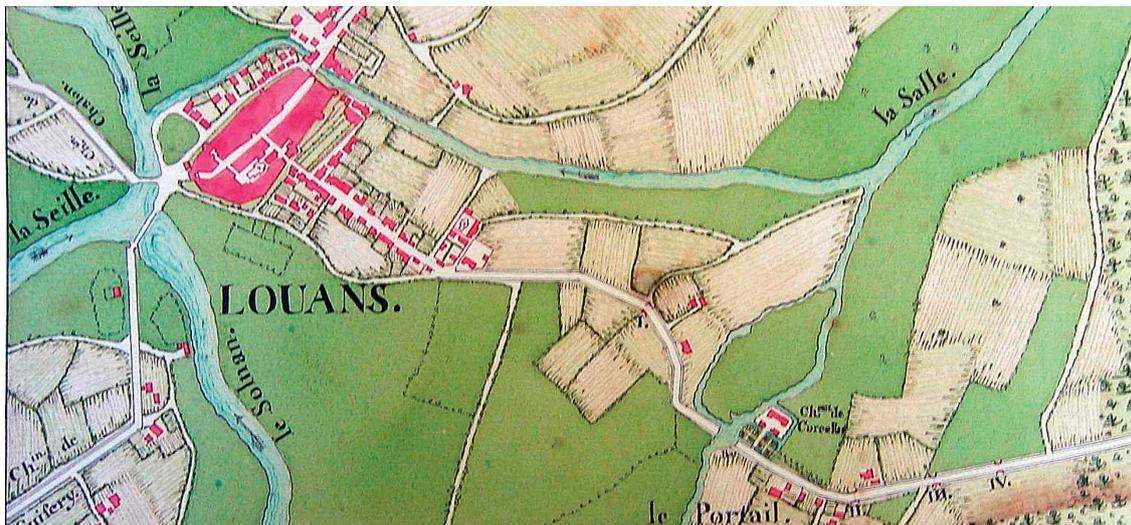


Fig. 1 : atlas routier. XVIII^e siècle. (ADSL, série C sup PC-1).

Présentation du site

Situé au confluent de deux rivières – la Seille et le Solnan – et d’un ruisseau précocement canalisé : la Salle, le site de Louhans offre un positionnement quasi insulaire. Si les risques d’inondations et les difficultés d’entretien des ponts sont une constante de l’histoire de la ville, une telle situation lui a offert d’emblée des éléments « naturels » de défense. L’exploitation précoce du site semble avoir été liée à des intérêts économiques. Au IX^e siècle, lorsque la *villa de Louans* est donnée en 878 par Louis le Bègue à l’abbaye de Tournus, cette dernière en fait un relais pour le commerce du sel de Comté⁷. Signe de l’importance du lieu, les prieurs de l’abbaye ont longtemps préservé leur droit de regard sur les « grands ponts » qui franchissent le Solnan et la Seille vers Tournus et Chalon-sur-Saône ; ceci afin d’assurer le contrôle de leur franchissement et le prélèvement des droits qui s’y attachent. Il faut attendre le dernier siècle de l’Ancien Régime pour que la ville récupère cette part de

La Tour Saint-Paul, site n° 71263007, opération de reconnaissance archéologique (5-6 novembre 2001), DRAC de Bourgogne.

7. ADSL, GG 16 (copie du XVI^e siècle).

seigneurie qui lui échappait et s’engage dans une politique de reconstruction des ponts⁸ (fig. 1).

Outre cette tutelle ecclésiastique précoce et tardivement maintenue, la seigneurie de Louhans relève jusqu’au XV^e siècle de seigneurs laïcs appartenant au puissant lignage des de Vienne⁹ très largement possessionné dans les terres d’Outre-Saône, terres que les ducs de Bourgogne s’emploient à faire passer sous leur autorité au cours du XIII^e siècle¹⁰. Vers le milieu du XIII^e siècle, Henry d’Antigny, seigneur de Sainte-Croix, fait édifier une forteresse à Louhans tout près de la Seille, à quelques mètres de la confluence avec le Solnan, à la limite de ses propriétés et du domaine de Tournus¹¹. Au début du XIV^e siècle,

8. ADSL, C 276 / 45.

9. CARON (Marie-Thérèse), *La noblesse dans le duché de Bourgogne : 1315-1477*, Lille : Presses universitaires de Lille, 1987.

10. Lors du partage de 848, les terres d’Outre-Saône relèvent de la mouvance de Charles le Chauve. Elles empiètent ainsi au-delà de la frontière que constitue la Saône entre Royaume et Empire. À leur tour, les ducs de Bourgogne travaillent à consolider cette marche. En 1237, le duc Hugues IV fait passer sous son autorité le comté de Chalon au nord et en 1289 Robert II échange les châtellenies de Cuisery et Sagy qui relevaient de la souveraineté savoyarde contre le Revermont.

11. Un acte de 1237 rapporte que les Vienne recevaient Louhans entre autres choses.

PACAUT, *Louhans...* p. 67.

en août 1316, « *Hugues de Vienne, sire de Montmeret, [...] cognois et confesse tenir en fief de monseigneur le duc de Bourgogne, le chastel et la ville de Louhans*¹² ».

La réunion sous la même couronne du duché et du comté de Bourgogne durant plus d'un siècle (1318-1477) n'a pas diminué l'intérêt stratégique de Louhans, à proximité de ce qu'Henri Drouot appelle « la mauvaise frontière »¹³, car les barons comtois se sont montrés volontiers rétifs à l'autorité ducale et les seigneurs bressans ont su jouer de fidélités intermittentes. Au temps des Écorcheurs, le duc Philippe le Bon place ici une garnison et y envoie une inspection¹⁴. Après la vente de la seigneurie par Guillaume IV de Vienne à Jeanne Bouton, il rachète même temporairement la seigneurie, avant que celle-ci revienne à Rodolphe de Hochberg, époux de Marguerite de Vienne¹⁵. À la mort de Charles le Téméraire, Philippe de Hochberg, fils de Rodolphe, prince de Neufchâtel et marquis de Rothelin, choisit le camp de Louis XI. La ville de Louhans se trouve alors à portée des assauts des Impériaux et avec la perte de la Comté,

retournée à l'Empire, plus que jamais en position de marche. Il faut attendre le XVII^e siècle pour voir s'éloigner la frontière vers l'est et le sud, avec l'annexion de la Bresse et du Bugey en 1610 et celle de la Comté après la paix de Nimègue en 1679. Auparavant, les épisodes de la guerre de Trente Ans qui ont duré ici une dizaine d'années (1634-1644) ont été particulièrement dévastateurs, notamment pour les petits bourgs fortifiés comme Bellevesvre ou Sagy, la ville de Louhans ayant échappé à l'investissement¹⁶.

Ce sont par contre les guerres intestines du XVI^e siècle auxquelles la ville a payé le plus lourd tribut. Pendant les guerres de religion, alors que le seigneur Louis I^{er} de Bourbon-Condé s'est rallié au parti protestant¹⁷, la ville est sans cesse sous la menace d'attaques protestantes qui ont investi les citadelles toutes proches de Cuisery et de Romenay¹⁸. Mais le moment le plus difficile a été le temps de la Ligue dans une province où sa voisine chalonnoise est le quartier général du duc de Mayenne. Entre 1591 et 1595, la ville dont le seigneur est cette fois-ci ligueur est prise et reprise tantôt par les troupes ligueuses, tantôt par les armées du roi. C'est

12. ADCO, B 10 494, Peincedé t. 10, p. 18.

13. DROUOT (Henri), *Mayenne et la Bourgogne. Étude sur la Ligue (1587-1596)*, Paris: Auguste Picard, 1937, p. 11.

14. En 1443, Jean de la Faye, capitaine châtelain de la ville, a reçu la visite de Jean Salvis capitaine général. ADSL, CC 31 (Archives municipales de Louhans).

15. ADCO, B 1 256, chambre des comptes de Dijon. Sous cette cote deux documents.

1- Extrait du contrat d'acquisition du 19 septembre 1449: « *Nous Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, chevalier, Et je, Jean de Vienne, son filz, seigneur de Buxi, savoir faisons à tous que nous tant conjointement que divisement, avons vendu et par la teneur de ces presentes, vendons et du tout en tout remettons à demoiselle Jehanne Bouton, vevve de Phelipe de la Marche, jadis escaier, en son vivant seigneur dudit lieu, presente noz maisons fort et ville de Louans, ensemble la chastellenie, terre et appartenances, tant en justice, seignorie, haulte, moyenne et basse, mex, maisons, homes, femmes, rentes, censes, tant de deniers que de grains, poulailles, cire, corvées, mainmortes, espaves, fours, moulins, eaves, forests, bois, terres, prez, emendes, exploits de justice, estangs, batours, que autes revenus, et ce pour le pris et somme de deux mil livres, laquelle nous confessons avoir reçu de ladite damoiselle [...]* ».

2- Lettre close du duc à la chambre des comptes de Dijon par laquelle il dit « s'opposer à la vente du château de Louhans, faite par Guillaume de Vienne à Madame de la Marche, rembourser le prix de la vente et garder pour lui le château, attendu qu'il relève de lui et qu'il est avantageux ».

16. ADSL, BB 1 / 111 (10 février 1637): « *la prise du château de Savigny-en-Revermont sera promptement faite savoir à messeigneurs le marquis d'Uxelles et de Thianges, afin qu'il leur plaise promptement pourvoir au siège duquel la ville de Louhans est menacée* ». La ville possède alors deux canons et les portes ont été murées pour échapper aux ennemis.

17. Son épouse, Françoise d'Orléans a hérité de sa grand-mère Jeanne de Hochberg, fille de Philippe, la seigneurie de Louhans.

18. ADSL, CC 44 (11 août 1562): « *Les ennemis furent aux portes de la ville avec environ 200 chevaux pour faire la sommation, laquelle fut faite de la part de Monseigneur de Ponsenac [...] lequel nous fit commandement [...] de leur avoir à ouvrir nos portes et de les loger dans la ville [...]* ».

Le 14: « *ledit seigneur de Trouhans fit faire visitation des munitions qui pouvaient être dans la ville, tant de greniers, vins, lards, poudre, plomb que de arquebuses et crocs que autres armes pour en avertir M. de Tavannes [lieutenant pour le roi en Bourgogne]* ».

Le 15: « *fut commencé un boulevard de bois en forme de bec de canne* ».

Le 17: « *fûmes assiégés par l'ennemi et assailli par grande furie lesquels étaient environ 300 chevaux et 1200 hommes à pied avec trois pièces de campagne [...]* ».

Le 18: « *fut envoyé à messire de Tavannes comme l'ennemi avoit été repoussé et s'en était enfui* ».

lors de cet épisode que le château est saccagé et les faubourgs dévastés en 1591¹⁹.

Pendant près de deux siècles, de 1493 à 1678, Louhans a connu le sort des villes confrontées à des épisodes de guerre quasiment incessants, même s'ils relèvent plus souvent du coup de main ou de l'intimidation que de l'investissement pur et simple. Dans de tels contextes, il faut assurer l'entretien de garnisons – après celles du duc, celles du roi²⁰ –, « accueillir » les troupes de passage ou tenter de s'y soustraire, servir de point de ravitaillement en fournissant hommes et matériel²¹. Ce sont ces épisodes caractéristiques des temps modernes qui ont laissé le plus de traces dans les archives, signifiant au passage l'importance des fortifications urbaines dans les zones de conflits.

Les éléments de défense

On trouvera ici quelques éléments de restitution qui s'appuient sur des sources souvent très éparses et discontinues, notamment pour l'époque médiévale, et sur une représentation figurée : une perspective cavalière de la fin du XVII^e siècle (vers 1680), levée au moment où le dispositif de défense de la ville est encore en place, après la disparition du château (fig. 2).

Le château et l'église

Le château est un élément de défense dont l'existence est constitutive de la puissance seigneuriale. À Louhans, sa présence dans les archives est très épisodique. On le rencontre en 1368 lorsque Hugues, sire de Seurre et de Sainte-Croix, qui y séjourna fréquemment, ordonne de « mettre à neuf les vitraux qui décoraient la chapelle de son château et ceux qui ornaient la chapelle fondée par ses ancêtres en l'église de Louhans pour la somme de 4 florins²². »

19. DROUOT, *Mayenne et la Bourgogne...*

20. Inspection des troupes en 1527, voir comptes de 1537, 1544, 1551 : ADSL, CC 36-37, CC 39-40, CC 41-42.

21. ADCO, B 1 860.

22. ADCO, B 1 256. Cité par GUILLEMAUT (Lucien), *Histoire de la Bresse louhannaise : Les Temps anciens et le Moyen Âge*. t. I, Louhans : imp. Auguste Romand, 1890-1892. Rééd. Lons-le-Saunier : Arts et Littérature, p. 345.

Le château réapparaît lors d'hommages rendus au duc²³ ou d'actes de vente (cf l'affaire de 1449). Lors du renouvellement du terrier de Louhans à la demande de Françoise d'Orléans en 1577-1578, il est toujours là, mais « il n'est pas en très bon état²⁴ ». Comme on le sait, il est saccagé en 1591, ce qui n'a pas manqué d'avoir des incidences sur le système de défense de la ville à un moment où d'autres formes de fortifications urbaines se mettent en place²⁵.

L'église, dont l'existence a évidemment été plus durable, même si les remaniements architecturaux ont été nombreux²⁶, a elle aussi contribué au système de défense de la ville comme on pu le montrer d'autres études²⁷. On trouve dans les très rares comptes de la ville qui ont été conservés pour le XV^e siècle des indications qui témoignent encore d'éléments de fortification. En 1443, Jean Marguin, « lequel a fait de son fer une pannelle au pont-levis du portail de l'église pour ce que celle qui y était était rompue, laquelle pesait 6 livres, et une livre de clous, et fait une chaîne parce que la chaîne était torte » reçoit 6 gros pour son travail ; Jean Doney, 6 gros pour deux journées « qu'il a mis à mettre au point le contre-poids du pont-levis de la porte de l'église, lequel ne pouvait lever » et Jean Pailley, cordier, 6 gros 3 blancs « pour six cordes que l'on a eues de lui, tant pour pendre la lampe devant saint Pierre et pour attacher la [?] devant ledit saint Pierre comme pour attacher à barreau de la cloche, comme pour pendre et attacher

23. ADCO, B 10 524, Peincedé, t. 10, p. 20. Lettre de Hugues de Vienne, chevalier, seigneur de Seurre, du 6 décembre 1373 à Paris : « il déclare avoir fait hommage au duc de Bourgogne et tenir en fief lige dudit duché les châteaux, villes et châtellenies et terres de Seurre, Longepierre, Louhans, Mervans et Bois Jouhan et toutes les dépendances et promet d'en baillier par écrit les parties particulières ».

24. ADSL, E 8 (terrier de la Ville de Louhans).

25. FAUCHERRE (Nicolas), « Le bastion Saint-Pierre de Chalon-sur-Saône », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. 62, 1992-1993, p. 111-127.

26. GAUDILLIÈRE (Maurice), *Contribution à l'histoire de l'église de Louhans (878-1789). D'après les archives municipales de la ville et les anciennes archives notariales de Louhans*. Louhans : Imprimerie Moderne, 1906.

27. MEUNIER (Étienne), « Les églises et les bourgs fortifiés du Sénonais et des pays de l'Yonne », *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, 1990, n° 33, p. 11-40.



Fig. 2 : vue cavalière de Louhans, XVII^e siècle. Collection de l'écomusée de la Bresse bourguignonne.

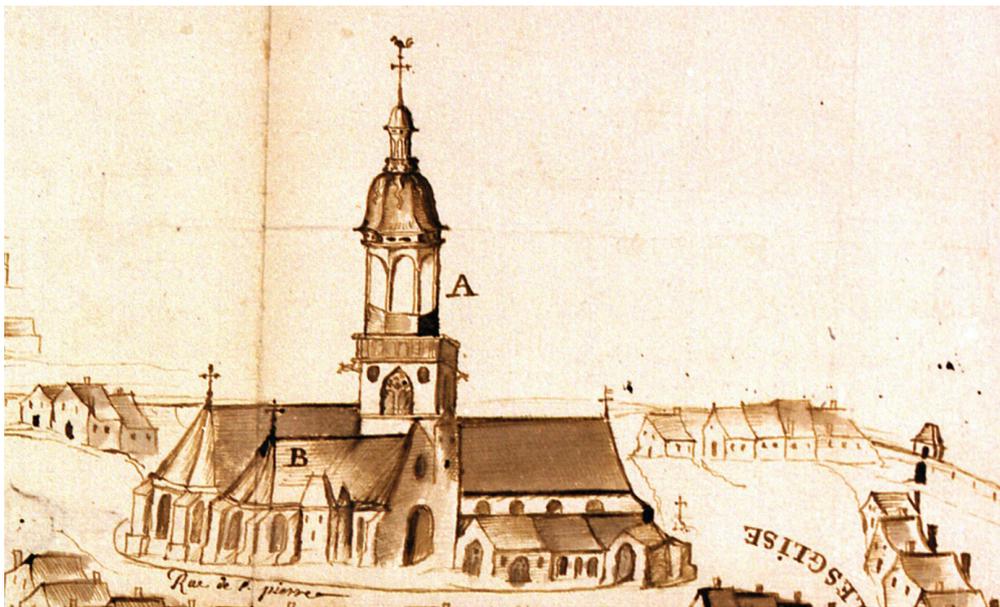


Fig. 3 : extrait de la vue cavalière de Louhans, XVII^e siècle.

les barbicanes alentour des murs de l'église²⁸ » (fig. 3 et 4).

Cette fonction de défense semble disparaître avec les travaux de réfection entrepris à la fin du xv^e siècle²⁹, mais le symbole reste vivace tardivement : en 1637, c'est dans l'église que l'on place le magasin de poudre³⁰ et en 1650-1651 on y cache un canon pour le soustraire aux réquisitions imposées par la défense de Seurre³¹.

Outre le château et l'église, le premier hôpital de Louhans, dont l'emplacement semble se situer à proximité de la porte de Comté³², offre également des éléments de fortification comme l'indiquent les comptes de 1443 : « à Jean Baul, lequel a baillé de son bien trois pièces dont l'on a fait les règles de la ventaille du pont levés de l'hôpital [...] 5 gros et ½ [...] ; A Jean Berthet, chapuis, lequel a fait ladite ventaille et remis les règles dudit pont de l'hôpital [...] 8 gros ; pour demi-millier de gros cloux achetés à Pierre Cachin tant pour clouer lesdits pots de ladite ventaille que pour mettre aux barbicanes ; Philippe Routier et Jean Berthet, chapuis, qui ont fait dix barbicanes neuves et ont mis à point sept qui étaient dépitées, auquel ouvrages ils ont passé deux jours à 2 gros par jour [...] 8 gros ; A Jean Joly, pour deux douzaines de pots de sapin achetées de lui pour faire lesdits barbicanes et aussi pour chaffarder alentour des murs [...] 21 gros³³. »

Les murailles et les fossés de la ville

Après la destruction du château, il s'agit des pièces maîtresses de la protection de la ville. Les informations les concernant sont plus nombreuses car elles relèvent d'arrangements complexes avec le seigneur, lesquels ont des incidences fortes sur les budgets municipaux.

28. ADSL, CC 31.

29. PACAUT, *Louhans...* p. 199.

30. ADSL, CC 56.

31. ADSL, CC 62.

32. D'après un compte de 1368 : « à la porte de la ville par laquelle on passait pour aller au Comté de Bourgogne », in : GUILLEMAUT, *Histoire de la Bresse...* t. I, p. 343.

33. ADSL, CC 31.



Fig. 4 : l'église Saint-Pierre de Louhans
(cl. C. P.)

La première rencontre avec les fortifications de la ville se fait dans la charte de franchises de 1269. Selon l'article II, concernant les exemptions de taille, même aux quatre cas, « lesdits bourgeois ne sont tenus [de faire] [...] ne réparations de fossez ne de pali^z ». S'ils ne peuvent être taxés pour cela, ils ne sont pas pour autant dispensés de « maintenir barz et fossez an la cloison de Loans [...] et les portes et les chafauz et les ponz desus les taerraz, et les leveies de la ville » (fortifications et chemins). De même, il leur faut aussi assurer la protection de la ville (article III, « clefs de la ville, guet et garde ») : « Et volons et outroions que lidiz borjois gardoient les clez de la ville et metent gaites et eschargaites³⁴. »

Derrière les termes de la charte, c'est bien le dispositif de la fortification qui apparaît « en la cloison de Louans » : des barrières et des fossés, des portes et des chaffaux, des ponts sur les

34. Le texte est transcrit dans GUILLEMAUT, *Histoire de la Bresse...* t. I, p. 272-273.

terreaux et des levées que les bourgeois doivent « *rappareiller* » tantôt à titre individuel « *en droit de sa maison ou de son plâtre* », tantôt collectivement « *comme bourgeois du commun de la franchise* ». Le texte laisse ainsi apparaître au XIII^e siècle une ville ceinte d'un rempart, avec des galeries de bois couronnant les murs, protégée par des barrières et des fossés et présentant des guettes.

Au-delà de cette date, les comptes de la ville deviennent rares jusqu'aux années 1520. Il est alors question de murailles de briques qui apparaissent le plus souvent comme en très mauvais état. En 1545-1546, Étienne Noblet et Jean de Loysie, émissaires de la chambre des comptes, visitent les places fortes de Bourgogne et de Bresse dont Cuisery et Louhans pour savoir « *ce qu'elles contiennent en vivre et en artillerie, et connaître les réparations urgentes pour leurs défenses*³⁵. »

Le 29 mars 1581, en plein conflit des guerres de Religion, une partie de la muraille « *du coustel de vent à l'endroit du faulbourg des Bordes* » s'effondre sur une longueur de 22 toises, ce qui fait que la ville est ouverte à toute incursion³⁶. Plus à l'est, du côté de la porte d'amont, 30 toises sont prêtes également à tomber. Le fossé est alors « *plein de briques, de chaux et d'areyne* ». La chute est attribuée à l'ancienneté de la muraille et aux inondations qui ont sapé de mauvaises fondations. On apprend par le marché d'ouvrage pour la reconstruction que l'épaisseur de la muraille est de 5 pieds (1,65 m) et la hauteur 3,5 toises (9 m). Les années qui suivent sont consacrées à d'importantes réparations aux murs d'enceinte et on ne compte plus les « *milliers de carreaux de briques et les quarteaux de sable et de chaux* », nécessaires à leur réparation³⁷.

Si, pendant un moment, après l'épisode de la Ligue qui a laissé la ville dans un très mauvais état, on envisage la démolition des murailles³⁸, la reprise des combats avec la guerre de Trente ans conduit à leur réparation sur l'ordre de Condé

dans les années 1634-1635³⁹. C'est aussi le moment où un ingénieur du roi, le sieur Gauthier, est envoyé à Louhans pour dresser un plan en vue de la fortification de la ville⁴⁰. Comme nous le verrons ultérieurement, on envisage d'adapter les défenses de la ville à de nouvelles techniques de fortification, mais en attendant « *la muraille de laditte ville est for caducque et sans aucung flanc et le fossé se pouvant seigner et demeurant assec en quelques endroitz, les habitans et les garnisons establies en laditte ville de Louhans ne se treuveront cappables ou suffisans résister a ung siege*⁴¹ ».

Complément de la muraille, les fossés sont effectivement l'autre point faible de la défense lorsque l'eau vient à manquer pour les ennoyer correctement⁴². Comme pour les murailles, les habitants sont sans cesse sollicités pour les curer et les réparer⁴³.

Les portes et les ponts

Si les murailles sont le plus souvent en aussi mauvais état, c'est aussi parce que la priorité des travaux est accordée à l'entretien des portes et des ponts qui permettent l'accès à la ville, ou sa défense.

Le plan du XVII^e siècle donne une idée des portes, telles qu'elles existent alors, mais les comptes de la ville témoignent de l'attention constante dont elles ont fait l'objet tout au long des siècles et des remaniements qu'elles ont pu connaître⁴⁴. Il s'agit des deux portes qui protègent les entrées de la ville, aux deux extrémités est

35. ADCO, B 1 860, *Inventaire sommaire...* t.I, 1863.

36. ADSL, EE5/4.

37. ADSL, CC 47.

38. ADCO, C 7490.

39. ADCO, C 7493.

40. ADSL, CC 55/1.

41. ADSL, BB/1 (16 avril 1637).

42. On sait que les fossés étaient ennoyés par l'eau du canal de la Salle, d'après un document de 1560 qui signale des réparations « *aux pèles de la Saule* » pour faire rentrer l'eau « *ès fossez* » de la ville. ADSL, AA 1.

43. ADSL, BB/1. Assemblée et délibération de l'Hôtel de ville de Louhans (mars 1617).

44. ADSL, CC 31. « *A Jean Marguin, lequel a fixé quatre saillots et fait lesdits panneaux et angons à la porte d'aval, à lui payer pour ladite cause, comme appert par ce certificat ... 2 francs. A Renaud Balay, pour 151 leviers de fer dont l'un à ferré lesdits quatre saillots et pour aussi 8 pannelles et 8 angons tants aux huisseries comme aux fenêtres de la porte d'aval [...] 10 gros 10 deniers.* »

et ouest : la porte d'amont ou d'en-haut (fig. 5) et la porte d'aval ou d'en-bas (fig. 6). Ces deux portes construites en brique sont fortifiées. Les comptes de la ville évoquent les innombrables réparations faites aux ponts-levis et dormants, aux poternes, aux pavillons, aux corps de garde, aux grilles, aux barrières⁴⁵, aux portails⁴⁶.

Plus on avance dans le temps, plus les corps de garde qui surmontent les portes imposent d'incessantes interventions. En avril 1721, un devis de réparation du corps de garde de la porte d'en-bas a été établi car les deux grosses lucarnes qui sont dans le couvert font ouvrir le toit. Il faut donc les supprimer et les remplacer par une « *seule petite lucarne du côté de soir [à l'ouest] en forme de demoiselle pour éclairer le grenier* ». Ces travaux sont à compléter de la pose « *d'un cheneau de fer* » pour évacuer les eaux dans le fossé du côté de vent (sud). Il faut aussi « *remplir de brique les endroits où étaient autrefois les flèches du pont-levis* », rapiécer les murs du corps de garde et arrimer ce dernier aux murailles⁴⁷. Dix ans plus tard, lors de l'assemblée du 22 février 1736, un rapport d'expert fait à nouveau état du délabrement des corps de garde : maçonnerie, charpente et galeries⁴⁸.

Outre ces deux portes principales, il existe aussi deux petites portes sur le flanc sud de la muraille : une petite porte dite « *de l'église* », ou de « *l'Éperon* » qui peut être aisément fermée et une autre porte dite « *des Bordes* », qui ouvre sur le faubourg du même nom (fig. 7). Ce flanc sud de la muraille est celui qui a connu les transformations les plus importantes au XVIII^e siècle, à l'heure où la ville commence à déborder des remparts. Une autre porte a également été ouverte dans le flanc nord de la muraille⁴⁹, à proximité du château, mais la trace en a disparu

45. Ibid. « *A Jean Marguin, pour deux [...] du fer de la ville qu'il a mis en la barrière d'amont et fait la clef du verrou de ladite barrière pour la mettre en serrure [...] 1 gros* ».

46. Ibid. Il est question de « *2 000 tuiles pour couvrir la poterne d'aval [...] 8 francs* ».

47. ADSL, EE 6 / 20 (avril 1721).

48. ADSL, DD 13 / 1.

49. ADSL, CC 31. « *A Jean Berthet, chapuis, lequel a mis au point les montants qui sont du côté de la porte du château et aussi ceux qui sont du côté du chaffal vers chez Pierre Marguin, auxquels ils ont mis une journée [...] 2 gros* ».

au XVII^e siècle du moins sur le terrain. Le souvenir en demeure par contre vivace lorsqu'il s'agit de défendre ses droits et on la voit resurgir à la fin du XVIII^e siècle à l'occasion d'un conflit entre la ville et le seigneur, lequel entend faire état « de la jouissance immémoriale qu'elle [la comtesse de Chamillard] a eu de la double porte de fer » associée à une tour en cours de démolition⁵⁰.

En avant des portes, les ponts sont aussi un élément déterminant de protection de la ville et un souci constant car les inondations sont très fréquentes et emportent aisément ces fragiles constructions en bois. Si les « grands ponts » relèvent de la souveraineté de l'abbaye de Tournus jusqu'en 1778, les ponts sur les fossés sont à la charge de la ville et comme pour les murailles, on ne compte plus les réfections de ponts et de chevalets qui les soutiennent⁵¹. À la fin du XVIII^e siècle, après que l'on a substitué la pierre au bois, le comblement progressif des fossés entraîne la démolition des ponts⁵².

Les tours et guérites

Il reste aujourd'hui dans la ville de Louhans deux tours, l'une sur le flanc nord, la tour Saint-Pierre (fig. 8) qui est dite « construite en 1570 », sur laquelle on ne dispose d'aucun renseignement, sauf une mention en 1594 d'une tour neuve dans les comptes de la ville mais est-on bien sûr qu'il s'agit de celle-là⁵³ ? Relativement petite, d'une hauteur de 9 m, en forme de fer à cheval, elle est installée en avant de la

50. ADSL, BB 11 / 1, 6 mai 1771.

51. ADSL, CC 31. Requête le 20 avril 1443 après Pâques. Missions pour les ponts et chevalets de la ville : « *A Philippe Simon, lequel a vendu 35 pièces de bois équarries de 13 pieds de long chacune pièce, lesquelles l'on a données à Jean Berthot, chapuis, pour faire barions pour mettre tant sur les ponts de la ville comme sur les chevalets d'iceux [...] 1 200 gros vieux qui coûtent 3 francs et 9 gros vieux* » ; réparations des ponts et des levées à l'entour des ponts, et aussi sur les levées tendant de Louhans à Bram et de Louhans à Gruay (1560) ; réaménagement du pont qui franchit à la fois le fossé de la porte d'amont et de la Salle (1677). Chevalet : pile de pont, en bois.

Cf. PACAUT, *Louhans...* p.212.

52. ADSL, C 277 / 61 / 69.

53. ADSL, CC 47, F^o 6 : « *pour la façon d'une grosse échelle propre à monter sur la muraille proche de la tour neuve [...]* ».



Fig. 5 : la porte d'amont avec son pont-levis et la tour Saint-Paul. Extrait de la vue cavalière de Louhans, XVII^e siècle.

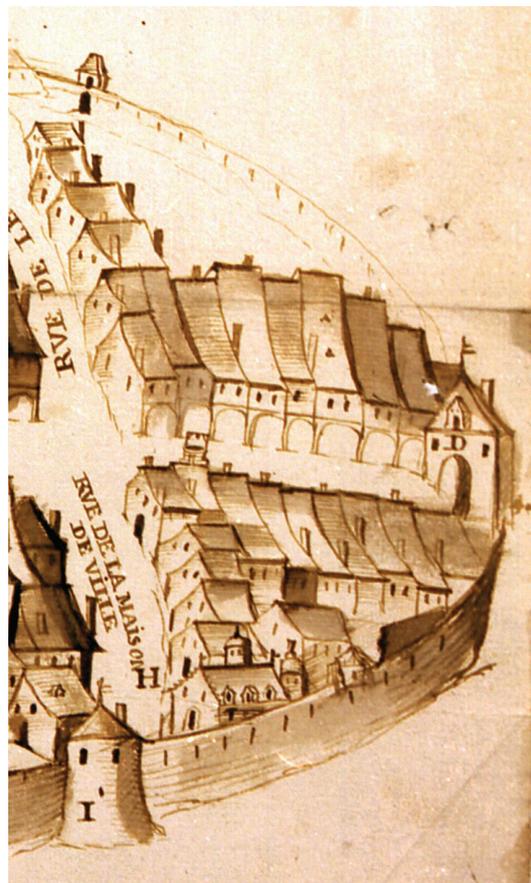


Fig. 6 : la porte d'aval et la tour de l'Hôtel de Ville. Extrait de la vue cavalière de Louhans, XVII^e siècle.



Fig. 7 : la porte des Bordes, 1720 (ADSL, EE 6-23).

courtine, elle présente des canonnières hautes et basses.

L'autre tour est de construction plus récente : elle date de 1667 et on dispose pour elle du marché d'ouvrage. La tour Saint-Paul (fig. 9) est construite alors que la guerre de Trente ans n'est pas achevée et elle est alors destinée à boucher une brèche dans la muraille. Le premier projet était celui d'une guérite qui a finalement été transformé en tour. Il s'agit « *d'ediffier une tour audict androit de largeur de dix-huict pieds de toutes murailles lié avec la muraille de ladicte ville, laquelle sera poussée en dehors de ladicte muraille de dix-sept pieds de toutes murailles, laquelle sera de l'hauteur de la courtine de ladicte muraille, les fondements de laquelle tour seront de quatre carreaux, en pointe en terre qu'ils diminueront a proporsion de l'elevation d'icelle et ne sera en hault que de deux carreaux d'es-paisseur, de plus seront tenus de l'atter et couvrir ladicte tour et en icelle faire les canonières nécessaires, pour desservir laquelle ils feront une arquade au dedans d'icelle muraille d'hauteur nécessaire, avec les portes tant en bas qu'en hault pour la desserte d'icelle, et le tout sans déroger a la courtine desdictes murailles aux deux costes de ladiicte tour, qu'ils seront tenus refaire bien et duement, pour faire lesquelles besognes seront fournies audit Mollet tous matairiaux en place, a la reserve des bois pour faire les eschaffaux et lesntre qui demeurent à la charge d'iceux* ». Ce document décrit une tour de 9 m de hauteur, de 5,60 m de largeur, un peu plus grosse que la tour Saint-Pierre (3,60 m).

Comme en témoignent le plan et les archives, à ces deux tours survivantes s'en ajoutaient d'autres : la tour de l'Hôtel de Ville placée à proximité du château qui abritait une prison dont le seigneur a revendiqué l'usage lors de sa démolition en 1762⁵⁴ et qui a été détruite lorsque la maison de ville qui la jouxtait a été transformée en boucherie⁵⁵ et la tour de la porte des

54. Cf. plus haut l'évocation du conflit à propos de la porte de fer associée à cette tour dont le seigneur revendique l'usage : « *tant pour raison de la jouissance immémoriale qu'elle a eu de la double de porte de fer qui était d'ancienneté lors de la démolition qui en a été faite sur la réquisition de la communauté qui a fait son profit de tous les matériaux, que des réparations que la dame y a fait faire à ses frais dans tous les temps* ». ADSL, BB 11 / 1 (6 mai 1771).

55. ADSL, C 277 / 4 (22 juillet 1762).

Bordes installée sur le flanc sud. Cette dernière est maintenue en activité plus longtemps que la précédente pour avoir été réaffectée en prison et transformée à cet effet⁵⁶ ; ceci à proximité du nouvel hôtel de ville construit en 1766 sur la porte de Bordes.

Outre les tours, les murailles de la ville sont renforcées par des guérites dont le plan de 1747 donne une idée de l'implantation (fig. 10).

Les aménagements de la défense (XVII^e-XVIII^e siècles)

Les archives de la ville comportent, outre les comptes qui sont la première source d'informations sur les fortifications, un certain nombre de documents qui témoignent de l'évolution du système de défense à partir du début du XVII^e siècle. La construction de la tour Saint-Paul pouvant dès lors apparaître quasiment comme un archaïsme. Ces documents évoquent tous des travaux entrepris à l'extérieur des murailles, au pied de celles-ci et dans un lexique qui est celui du nouvel art de la fortification : bastion, citadelle, ravelin, etc. Ces aménagements sont aussi la conséquence du démantèlement progressif du château et de la motte sur laquelle il était installé, ce qui libère d'importantes quantités de terre réutilisables à d'autres fins.

En 1610, une ordonnance du baron d'Uxelles invite à travailler « *à disjoindre d'avec la ville la motte où souloit être le château et aussi à retrancher les terrains et esperons qui entourent ladite ville*⁵⁷ ». Une dizaine d'années plus tard, en 1621, il est à nouveau question « *d'explaner la motte du chastel* » pour faire une nouvelle fortification « *en forme de citadelle* », avec trois bastions sur les flancs est, nord et ouest de la ville. Il s'agit d'utiliser la terre correspondant à la motte du château saccagé en 1591 pour « *relever le dodasne* » et le chemin du fossé, combler les lieux vides depuis l'emplacement de la motte jusqu'à la Salle : « *le cours de l'eaul descendant des Moulin de la Salle* » ; d'aménager les abords de l'ancienne motte en direction de la rivière de Seille depuis « *le pont nouvellement*

56. ADSL, B 364 (19 octobre 1771) et série C Sup, subdélégation de Louhans.

57. ADSL, EE / 8.



Fig. 8 : la tour Saint-Pierre (cl Collection J. Boussuge).



Fig. 9 : la tour Saint-Paul (cl C. P.)

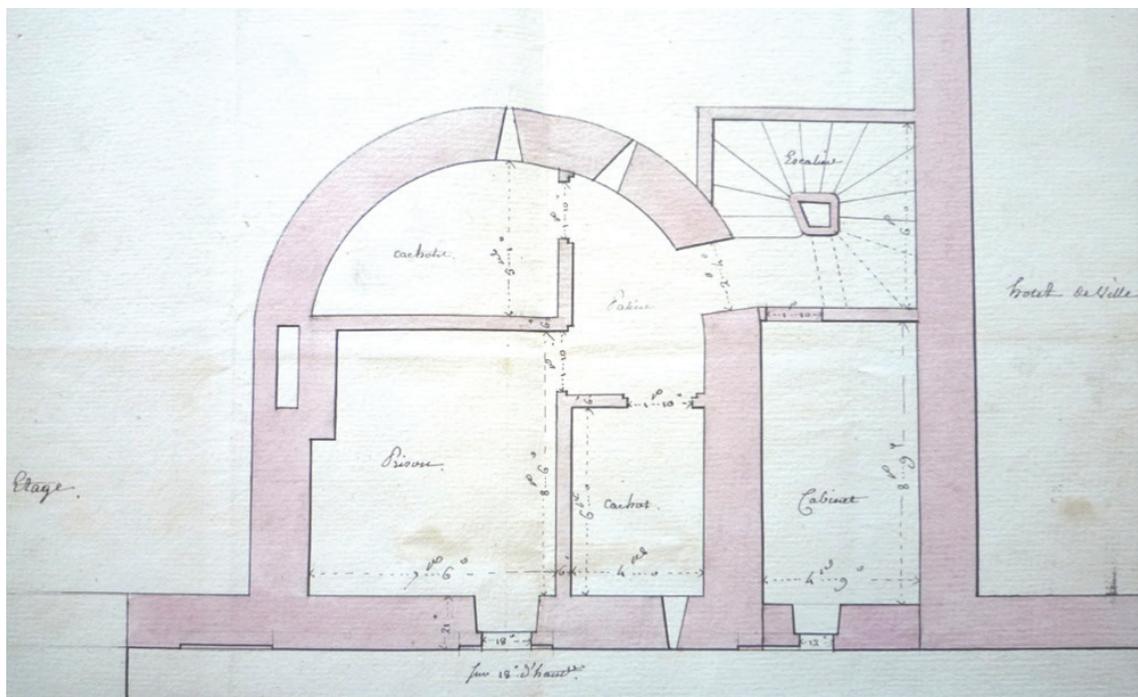


Fig. 10 : plan de la tour de la prison, XVIII^e siècle.

construit tirant a lescottey jusque au deschargeoir des fossez de ladite ville », de mettre la terre à niveau du côté des murailles à proximité de la tour de la prison « où le fossé a été élargi⁵⁸ ».

Il s'agit encore de faire « l'ouverture de l'esperon et amas de terre qui est du costé de l'amont a l'endroit de la grand gueritte sur la muraille pour rendre le fossé continu et esgal de profondeur a celluy des deux costez adjoignantz ». Suite à des aménagements, probablement en 1636, un marché d'ouvrage complète l'établissement des bastions. Il s'agit d'engazonner le terre-plein à proximité de la porte d'en bas⁵⁹.

Nous ne savons pas si ces travaux ont été effectivement exécutés et si Louhans a été un temps fortifiée en forme de citadelle. Le plan de 1758 (fig. 10) laisse entrevoir, installé contre le flanc sud de la muraille, une sorte de bastion sur lequel est alors installé le jardin de ces messieurs de Saint-Joseph, les religieux qui assurent l'enseignement au collège de la ville. Faut-il voir dans la localisation de ce terre-plein à proximité de l'église et de l'ancienne porte de l'Éperon l'ultime manifestation de cette volonté de défense qui s'est longtemps attachée à cet édifice ?

À la fin du xviii^e siècle, avec la fin de la guerre et le rattachement de la Comté à la France, la frontière s'éloigne et la défense de la ville n'est plus de même urgence. Les aménagements urbains qui interviennent à partir des années 1690⁶⁰ font progressivement disparaître certains éléments du dispositif : la muraille est largement ouverte sur le flanc sud en direction du faubourg des Bordes dont l'importance grandit tout au long du siècle, d'abord avec la construction de la porte des Bordes en 1718-1720⁶¹ puis l'instal-

lation sur celle-ci du nouvel hôtel de ville⁶² et l'aménagement des prisons dans une tour située à proximité. C'est le nouveau quartier à la mode du xviii^e siècle.

Au cours du xviii^e siècle, les préoccupations en matière d'hygiène publique se font de plus en plus sentir. Les fossés qu'on accuse [à juste titre] d'entretenir des cloaques à proximité des maisons sont directement visés. Après un arrêt du conseil du roi du 27 mars 1781 qui fait concession à la ville des murs et fossés contre un cens de 30 livres annuelles⁶³, le comblement s'amorce. Les premières réalisations ont porté sur le remblaiement des fossés près des ponts du côté du faubourg des Bordes et de la porte qui conduit à Lons-le-Saulnier, mais la grande opération est le recouvrement d'un fossé qui s'était trouvé englobé dans la clôture de l'hôpital construit au sud de la ville, hors les murs, à partir de 1689. Il donne lieu à l'établissement de la première rue hors de la clôture de la ville : la rue Saint-Paul⁶⁴ (fig. 10).

Les murailles étant désormais allègrement franchies par les habitants et progressivement absorbées par les constructions qui se multiplient à la fin du xviii^e siècle, il restait à abattre les portes qui menaçaient ruine. Dans les années 1780, la ville n'a cessé de demander l'autorisation de les démolir, d'abord celle du matin parce que « le petit pavillon où loge le concierge construit sur les murs et la voûte de la porte exigeraient des réparations considérables et qui deviendraient très onéreuses attendu la vétusté de cet édifice et que le passage de cette porte est très incommode et dangereux, qu'il exhale habituellement du dessous de la voûte une odeur infecte et nuisible à la santé des habitants et que le pavillon construit sur cette porte empêche la circulation de l'air dans la rue principale de la ville⁶⁵ ». Puis, à nouveau, les deux portes : « les

58. ADSL, EE 6 / 1.

59. ADSL, EE 6 / 5.

60. BLETON-RUGET (Annie), VADOT (Monique), « La renaissance d'une ville. Louhans à la fin du xvii^e siècle » *Bulletin de la Société des Amis des Arts et des Sciences de la Bresse louhannaise*, n° 39-2011. *Id.* « L'embellissement d'une ville. Louhans au xviii^e siècle », *ibid.* n° 40-2012.

61. ADSL, DD 10 / 6. D'après le marché d'ouvrage, cette porte doit avoir les mêmes proportions que les deux autres portes en hauteur et largeur. Elle comporte un cintre de 10 pieds de largeur en pierre de taille dans le dehors, dans le cintre il sera fait deux grandes portes

double dans l'une desquelles sera une petite porte ou un guichet, comme les autres. Voir le croquis au lavis de la porte, ADSL, EE 10 / 7.

62. ADSL, C 277 / 2 (29 janvier 1757). Il s'agit du devis dressé par l'architecte A. Verne, de Chalon-sur-Saône.

63. ADSL, C 275 / 79.

64. ADSL, C 277 / 64.

65. ADSL, BB/1 f° 46-47 (12 juin 1784).



Fig. 10 : extrait du plan de la ville de Louhans, 1758. Collection Écomusée de la Bresse bourguignonne.

portes à l'orient et au couchant ainsi que les pavillons construits au-dessus qui menacent ruine⁶⁶ », mais il semble bien que le travail soit à peine entamé lorsque la Révolution intervient.

Au-delà des deux tours survivantes et de morceaux de courtines restés inexplores, c'est

aujourd'hui encore l'allure générale de la ville de Louhans et sa topographie qui suggère le mieux son existence à l'intérieur des murailles et la sortie progressive de cet univers.

66. ADSL, EE 6 / 28 (20 juillet 1788).



Un puissant seigneur bourguignon au château de Couches : Claude de Montagu

FLORIAN GROLLIMUND*

Résumé

Si le château de Couches, devenu une icône du département de Saône-et-Loire, n'a jamais vu passer Marguerite de Bourgogne, il a connu des hôtes illustres, notamment Claude de Montagu « chevalier bien renommé en toutes choses », qui fut l'une des premières fortunes de Bourgogne et finit sa carrière avec le collier de la Toison d'or. Mort sans héritier, il réussit néanmoins à faire passer en héritage son château de Couches à sa fille légitimée, Jeanne de Montagu, femme de Hugues de Rabutin, aïeule de Jeanne de Chantal et de la marquise de Sévigné.

Le 5 juillet 1453, en pleine guerre de Flandre, Claude de Montagu rédige son testament. Il est en bonne santé, mais craint pour sa vie. La veille, il a vu périr Jacques de Lalaing, son capitaine dans l'armée de Bourgogne, dont la tête a été emportée par un boulet tiré de la forteresse de Pouques².

Ce chevalier bourguignon est lié à l'histoire du château de Couches. Des études récentes sur ce château ont apporté un nouvel éclairage sur le bâti et sur la généalogie seigneuriale. Cantonné sur une enceinte quadrangulaire, le château est attesté depuis le XIII^e siècle. Il reste aujourd'hui une belle tour maîtresse, qui a été conservée pour sa valeur symbolique, ainsi que deux tours circulaires dans les angles de la courtine nord. Juxtant le logis néogothique, la collégiale castrale fut édifiée dans le troisième quart du XV^e siècle selon les volontés de Claude de Montagu (fig. 1).

Si on se cantonne à la bibliographie, la vie de Claude de Montagu se limite à quelques événements. Son testament, par exemple, n'a pas retenu l'attention des rares chercheurs qui ont étudié le personnage. Le dernier à s'être intéressé au seigneur de Couches est Jean



Fig. 1 : château de Couches, vu du sud-est (cl. ©Wikimedia commons).

Berthollet en 1951³. Dans son petit livret à vocation touristique, il donne un premier panorama des seigneurs de Couches, assez imprécis sur les noms pour le XIII^e siècle. En 1967 paraît une seconde édition augmentée, dans laquelle apparaît pour la première fois la mention d'un passage de Marguerite de Bourgogne chez Marie de Couches et Étienne de Montagu⁴. Cette légende sans fondement éclipsa Claude de Montagu, pourtant homme de première importance pour le XV^e siècle bourguignon (fig. 2).

3. BERTHOLLET (Jean), *Le château de Couches*, Le Creusot : Remandet, 1951.

4. Voir dans le présent ouvrage la contribution de Brigitte Colas : « Pour en finir avec Marguerite de Bourgogne à Couches ».

* Chargé de mission inventaire et patrimoine de la communauté de communes Médoc Estuaire.

2. Pouques ou Poeke. C^{ne} d'Aalter, Flandre orientale, Belgique.



Fig. 2 : Claude de Montagu. Statut, ordonnances et armorial de l'ordre de la Toison d'or, manuscrit de Gilles Gobet, 1473. Bibliothèque royale de La Haye, KB 76 E 10 (cl. Koninklijke Bibliotheek, National Library of The Netherlands).

La famille de Montagu fut néanmoins mise à l'honneur par de nombreux chercheurs. À la fin du XIX^e siècle, Ernest Petit a repris entièrement l'obituaire de l'abbaye de Maizières, pour trouver quelques traces des aïeux de Claude. Il parvint à mettre au jour plusieurs faits d'armes aux archives de la chambre des comptes⁵. Pour la vie de Claude, rien de neuf n'a été réalisé depuis le travail assez sommaire – mais sans grande erreur – du XVIII^e siècle, avec entre autres les travaux d'Urbain Plancher⁶.

Les recherches les plus intéressantes sont celles d'Étienne Baluze publiées en 1708⁷, qui retracent l'histoire de la maison d'Auvergne, maison avec laquelle s'unit Claude de Montagu. Baluze édite le contrat de mariage de Claude de Montagu⁸. Enfin, des sources littéraires comme les mémoires de Philippe de Commines⁹ et le récit d'Olivier de La Marche¹⁰, donnent quelques détails sur l'itinéraire du seigneur de Couches.

La récente exploitation du fonds Montagu, conservé à la Bibliothèque nationale, complétée par les archives de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, s'est avérée très fructueuse. Dans ce présent article, nous allons donc tenter de dresser un nouveau portrait de Claude de Montagu, en réexaminant les faits déjà connus et en les confrontant à nos propres découvertes archivistiques pour comprendre ce qui fait du seigneur de Couches « un chevalier bien renommé en toutes choses ».

Une famille en héritage

Selon les multiples généalogies établies depuis la fin du XVII^e siècle et les mentions

présentes en archives, on peut établir les liens entre les Montagu et la seigneurie de Couches (fig. 3 et 4). On sait que Claude est le dernier descendant de la branche cadette des ducs de Bourgogne issue d'Hugues III¹¹. Le fils d'Hugues, Alexandre de Montagu (1249–1290) s'installe à Sombernon¹². L'un de ses fils, Étienne, s'allie à la fin du XIII^e siècle à Marie de Couches, héritière du château de Couches. De cette alliance naît une des plus puissantes familles nobles de Bourgogne, cousine des ducs. Curieusement, aucun aveu rendu au duc de Bourgogne n'est conservé pour le plein fief de Couches. Par ailleurs, le domaine s'étend rapidement, passant de deux à cinq fiefs en moins d'un siècle.

Hugues de Montagu (1325–1383), chevalier, seigneur de Couches, est célèbre pour s'être porté caution (avec onze autres nobles bourguignons) pour le duc Philippe de Rouvres en 1359¹³. Il siège, comme son fils Philibert, aux États de Bourgogne durant la seconde moitié du XIV^e siècle¹⁴. Le fils de Philibert, Jean de Montagu, est lui aussi chevalier banneret et se distingue dans la guerre contre les Armagnacs dès l'année 1405¹⁵. Il fait partie des troupes victorieuses à Cravant en 1423¹⁶ et confirme, avec d'autres nobles, le mariage d'Agnès de Bourgogne et Charles de Bourbon en avril 1425¹⁷. Jean meurt avant l'été 1442 après avoir légué à son fils Claude la terre de Couches et plusieurs autres seigneuries récupérées par

5. PETIT (Ernest), *Histoire des Ducs de Bourgogne*, 9 tomes, Dijon : Darantière, 1885–1905.

6. PLANCHER (Urbain), *Histoire générale et particulière du duché de Bourgogne*, Dijon : Du Fay, t. 2 et 3, 1741, 1748.

7. BALUZE (Étienne), *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, t. 1 et 2, Paris : Dezallier, 1708.

8. BALUZE, *Histoire de la maison d'Auvergne...* t. 2, p. 632–639.

9. PHILIPPE DE COMMINES, *Mémoires*, éd. J. Calmette, Paris : Les belles Lettres, 1924, 3 vol.

10. *Les mémoires de messire Olivier de La Marche*, Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, 10 vol., Paris : Foucault, 1825.

11. Après la mort du dernier descendant des Montagu, seigneur de Sombernon à la fin du XIV^e siècle.

12. MOUILLEBOUCHE (Hervé), *Dans les archives des seigneurs de Mâlain... Étude de la seigneurie de Mâlain et de ses fiefs (Marigny-le-Cahouët, Sainte-Marie-sur-Ouche, Échannay, Commarin...)* d'après les documents conservés dans le fonds Vichy de la bibliothèque municipale de Roanne. Dijon : Groupe archéologique du Mesmontois, 1994.

13. DUCHESNE (André), *Histoire généalogique des ducs de Bourgogne et de la maison de France*, Paris : Cramoisy, 1628.

14. BILLIQUET (Joseph), *Les États de Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles*, Dijon : académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon, 1922 (Thèse de l'école des Chartres de 1911).

15. ADCO, B 11 476.

16. ADY, fonds du Chapitre d'Auxerre, G 1 821.

17. BMD ms. 924. Fonds Palliot, t. II.

Jean de Couches
 (1294-1298]
 Étienne de Montagu ∞ **Marie de Couches**
 (1273-1315] (1285-1334]
Philibert de Montagu ∞ Marie de Frôlois
 (1300-1362)
 Jeanne de Seignelay ∞ **Hugues de Montagu** ∞ Jeanne de Vaux
 (1325-1383)
 Marguerite de Seignelay ∞ **Philibert de Montagu** ∞ Jeanne de Vienne
 (?-1405)
Jean de Montagu ∞ Jeanne de Mello
 (1385-1442] (1390-av. 1436)
Claude de Montagu ∞ Louise de la Tour d’Auvergne
 (1405-1470] (1410-1477]

Fig. 3 : succession des Montagu de Couches.

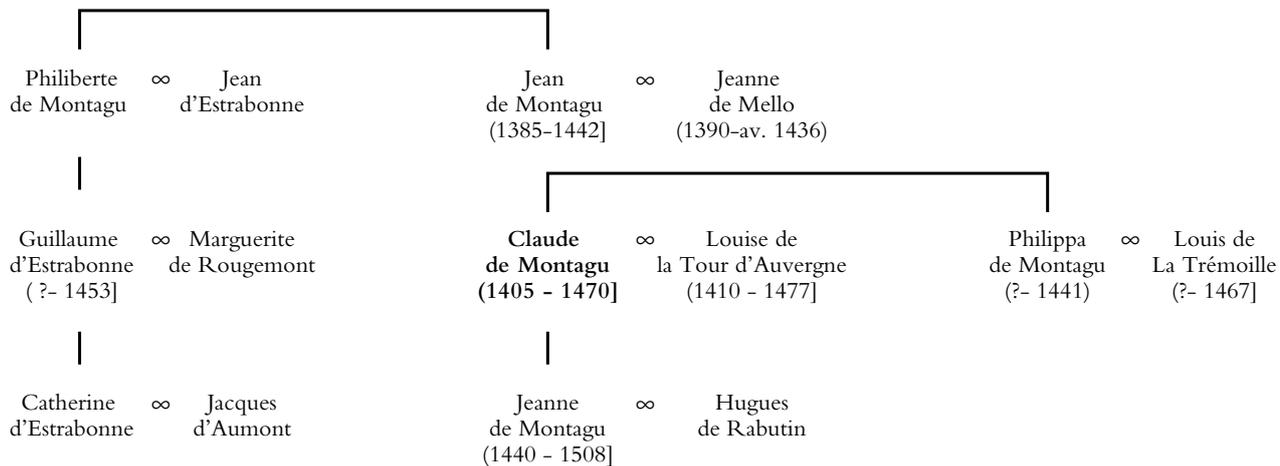


Fig. 4 : alliances de Claude de Montagu.

un subtil jeu d'alliances et d'héritages¹⁸ ainsi qu'un statut affirmé de proche du duc. Avec la mort de Claude en 1471 s'éteint la branche des Montagu de Couches.

Des terres : du comté de Bourgogne au Nivernais

Jusqu'en 1432, nous n'avons aucune information concernant Claude de Montagu. Il serait né au château de Couches autour de 1405. On peut supposer qu'il sert comme écuyer dans les troupes de son père, Jean de Montagu, chevalier banneret, durant la guerre contre les Armagnacs. En 1432, il est promis à Louise de La Tour d'Auvergne, fille du seigneur de La Tour et de la duchesse de Boulogne. Dans le traité de fiançailles, Claude est « seigneur de La Ferté » (il s'agit de la Ferté-Chauderon, seigneurie importante du Nivernais¹⁹.) Il détient Châtel-perron²⁰, sans doute Hubans²¹, Sainte-Péreuse²², Bellevesvre²³, Longwy-sur-le-Doubs²⁴, Sully²⁵, Époisses²⁶ et Marigny-sur-Ouche²⁷.

En 1467, Claude de Montagu obtient le château de Bourbilly²⁸ à la mort de son



Fig. 5 : carte des fiefs de Claude de Montagu (infographie CeCaB).

beau-frère Louis de la Trémoille, alors en difficulté financière. À cette date, Claude se trouve donc à la tête d'un domaine remarquable (fig. 5), fruit d'une politique d'acquisitions et de mariages opportuns sur plusieurs générations (fig. 6).

En moins d'un siècle, grâce aux divers héritages et aux alliances, les seigneurs de Couches tiennent de 2 à 10 seigneuries.

Les plus importantes terres rapportent jusqu'à 754 livres par an, comme Bellevesvre²⁹. Couches est dans une tranche juste inférieure aux 500 livres (463) comme nous le précise l'enquête de 1474³⁰. Ces terres génèrent des revenus conséquents qui assurent à Claude le train de vie luxueux de la noblesse ducal. Pour autant, son mariage ne lui a rapporté aucune propriété foncière, mais une grosse somme d'argent, comme nous le verrons plus loin.

18. Un des plus importants héritages est celui de Jacques de Vienne, mort en 1396 à la bataille de Nicopolis. Jean de Montagu, par sa mère Jeanne de Vienne, rentre en possession des terres d'Époisses, La Ferté-Chauderon, Hubans, Brinon. Un document conservé aux ADCO montre qu'un procès a été intenté par Guillaume de Vienne contre Jean de Montagu dans le but de récupérer l'héritage de son aïeul.

19. C^{ne} Langeron, arr. Nevers. La Ferté-Chauderon est une des quatre baronnies du comté de Nevers, très puissante au XIV^e siècle. Claude hérite en fait d'une des terres de son père en 1442, ce qui lui permet de faire ses preuves dans l'administration et la gestion d'une seigneurie. A noter que le fief de La Ferté-Chauderon va de paire avec Châtel-perron, actuellement dans l'Allier.

20. Arr. Vichy (03).

21. Brinon-sur-Beuvron, arr. Clamecy (58).

22. C^{ton} et arr. Château-Chinon (58).

23. C^{ton} Pierre-de-Bresse, arr. Louhans (71).

24. C^{ton} Chemin, arr. Dole (39).

25. C^{ton} Épinac, arr. Autun (71).

26. C^{ton} Semur, arr. Montbard (21).

27. C^{ne} Saint-Victor-sur-Ouche, c^{ton} Sombornon, arr. Dijon (21).

28. C^{ne} Vic-de-Chassenay, c^{ton} Semur-en-Auxois, arr. Montbard (21).

29. ADCO, B 11 723, f^o 90.

30. MOUILLEBOUCHE (Hervé), « Nobles et habitat fortifié en Bourgogne en 1474 », in : *Chastels et maisons fortes III*, Chagny : CeCaB, 2010, p. 181-204.

	Couches	Sully	Marigny/ Ouche	S ^e -Péreuse	Époisses	La Ferté- Chauderon	Bellevesves	Longxy-sur-le Doubs	Hubans Brinon	Bourbilly
Étienne x Marie de Couches	■	■								
Philibert x Marie de Frôlois	■	■	■							
Hugues x Jeanne de Seignelay	■	■	■	■						
Philibert II x Jeanne de Vienne	■	■	■	■			■	■		
Jean II x Jeanne de Mello	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
Claude x Louise de La Tour	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

■	Possessions avérées du vivant du seigneur
■	Possessions incertaines
■	Possessions pour moitié

Fig. 6 : possessions de la famille Montagu (1315-1467).

Le mariage de la liberté

Le contrat de mariage est rédigé le 25 octobre 1432³¹. Ce contrat est fort précieux puisqu'une note précise que le fiancé est absent : il est retenu dans les geôles du château de Beaucaire. En effet, une partie de son honneur reste accrochée dans le bois d'Anthon³², le 11 juin 1430. Anthon est une bataille, fruit d'une rancœur entre Louis de Chalon seigneur d'Arlay et Raoul de Gaucourt, le gouverneur du Dauphiné. Vexé d'avoir perdu des terres en Dauphiné, Louis de Chalon enrôle 2 000 hommes de guerre pour laver cet affront. Pour la plupart, ce sont des seigneurs du Chalonnais comme notre chevalier. Le combat, qui s'avère être une surprise, se déroule dans un petit bois entre Anthon et Colombier³³. C'est une déroute totale pour les troupes bourguignonnes. Leurs chefs Louis de Chalon et Jean

de Neufchâtel s'enfuient³⁴, et des dizaines de chevaliers, dont Claude de Montagu, sont faits prisonniers et soumis à rançon³⁵.

Le père de Claude semble réagir rapidement en vendant une rente de 300 livres pour tenter de le libérer³⁶. L'acte précise que « *Claude de Montagu son filz [est] prisonnier des ennemis et adversaires de mon très redouté seigneur monseigneur le duc et conte de Bourgoingne* ». La guerre du xv^e siècle devient de plus en plus affaire d'argent. Pour les plus belles prises, les sommes exigées sont considérables. Le seigneur de Couches est rançonné pour 15 900 écus d'or. C'est plus de 50 fois le revenu annuel de la seigneurie de Couches³⁷.

31. BnF, fr. 4 330, f^o 9-11 pour le contrat de mariage et BALUZE, *Histoire de la maison d'Auvergne...* p. 632-639 pour la ratification.

32. C^{ton} Pont-de-Chéruy, arr. de Vienne (38).

33. Colombier-Saugnieu, c^{ton} Meyzieu, arr. Lyon (69).

34. Jean de Neufchâtel, qui s'enfuit en traversant la Saône, sera destitué de son collier de l'ordre de la Toison d'or fraîchement acquis. Il part en Orient pour expier cette forfaiture et y meurt.

35. DANIEL (Gabriel), *Histoire de France, depuis l'établissement de la monarchie française*, t. 7, Paris : Libraires Associés, 1715, p. 90. « Les seigneurs de Varambon, de Saint-Georges, de Coulches furent du nombre des prisonniers ».

36. ADCO, B 5 989.

37. CARON (Marie-Thérèse), *La noblesse dans le duché de Bourgogne, 1315-1477*, Lille : PUL, 1987, p. 109.

Jean de Montagu trouve rapidement une future épouse, Louise de La Tour, pour faire libérer son fils. Baluze nous certifie que Louise a eu un mari, mais que le mariage a été annulé pour des raisons inconnues en 1430³⁸. Cela sous-entendrait de meilleurs intérêts avancés par la famille de Montagu. En effet, les de La Tour apportent (en plusieurs fois) et par le biais de la dot, la somme demandée pour le rachat de Claude. En retour, ils obtiennent d'une part, un douaire pour Louise sur Châtelperon, et d'autre part, un abandon des prétentions sur les héritages de leur famille. Claude est libéré sous rançon immédiate de 3 000 écus. Cette transaction est effectuée à Lyon comme le confirme cette note, ajoutée à la fin du traité de mariage :

« Item defere sur ces choses bonne et grant diligence et telle que deans caresme prenant au plus loing³⁹ Il apporte ladite procuracion, grossee et seellée comme dit est et que ladite somme de trois mille escus soit pourtee a Lyon car autrement l'en ne procederoit point audit mariage et lectendue pourroit estre tres perilleuse et dommaigeable »⁴⁰.

Le mariage est célébré rapidement, le 20 février 1433 (n. st.), quelques jours avant carême. Cette union est une réussite puisqu'elle permet à la famille de Montagu de conserver son unique héritier mâle.

Aux combats

La noblesse a le privilège de manier le glaive, Claude de Montagu ne fait pas exception. Ainsi le voit-on dans des conflits armés qui se multiplient dans les années 1430 après la paix d'Arras. Les Écorcheurs sévissent en Bourgogne du sud dès 1435. En 1438, ils sont à Couches où ils « ont semblablement assailli par ung jour entier ledit chastel de Coulches appartenant à Monseigneur de Coulches, assis esdits bailliages, et tellement qu'ils

prinrent les murs en plusieurs lieux⁴¹ ». Serait-ce pour cette raison que Courtépée avance l'hypothèse d'une reconstruction du château par Claude de Montagu vers 1440⁴² ? On pourrait également penser qu'une campagne de construction s'opère après le décès de son père, qui survient au printemps 1442⁴³. À partir de cette date, Claude s'installe dans les murs couchois et reprend l'ensemble du domaine paternel. Il a déjà une trentaine d'années.

Les décennies suivantes le mettent en valeur dans les guerres ducales, notamment en Flandres.

En 1453, il chevauche aux environs de Gand avec l'armée bourguignonne conduite par Jacques de Lalaing. Les rebelles sont à Gand. Mais il faut passer par la forteresse de Poucques, à 20 km au sud. C'est au siège de ce château que Claude de Montagu rédige le 5 juillet son testament, entouré de ses fidèles. Parmi eux, un prieur des Carmes de Chalon. Claude déclare qu'il est « en l'armee de nostre tres redoubté seigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant au siege de Pogues contre les rebelles et desobeisseurs de sa ville de Gand. Consideront les dansjers (dangers) ou sommes journellement avons fait et faisons presentement ce present testament⁴⁴ [...] ». On relève le même type de testament un peu hâtif chez le comte de Charny, Pierre de Bauffremont⁴⁵. Poucques est finalement une victoire décisive vers la route de Gand⁴⁶. Claude est aussi présent au siège de Gand⁴⁷ et fait signer avec le duc le

38. Curieusement, elle a été promise à Tristan de Clermont deux ans plus tôt, le 26 février 1431 (n. st.). Pourtant, BALUZE (t. 2, p. 308) constate que « si ce mariage a esté effectué, il n'a pas esté de longue durée ».

39. Cette année-là, Pâques tombe le 12 avril. Le carême commence donc le 25 février 1433.

40. BnF, fr. 4 330, f° 11.

41. ADCO, B 11 881, f° 3 v°. Édition : LAGROST (Louis), « Les routiers en Charolais après le traité d'Arras en 1435 », *La Physiophile* n° 147, 2007, p. 34-47.

42. COURTÉPÉE (Claude), BÉGUILLÉ (Edmée), *Description générale particulière du duché de Bourgogne*, 1778, rééd. Dijon : Lagier, 1848, t. 2, p. 564.

43. Il meurt entre le 23 mai 1441 et le 12 juillet 1442, dates de la rédaction de son testament et de sa publication. Dans celui-ci, il précise qu'il « est en seur (sueur) et malade de [son] corps », ADSL H 61.

44. BnF, fr. 4 332, f° 28-34.

45. CARON, *La noblesse...* p. 319.

46. BLOMAERT (Philippe), « Guerre de la ville de Gand contre le duc de Bourgogne », *Messenger des sciences historiques de Belgique*, n° 48, 1841, p. 18. Tous les survivants sont pendus hormis quatre enfants et le curé.

47. BUCHON (Jean-Alexandre), *Collection des chroniques nationales françaises. Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*,

traité de pardon qui restreint les libertés des habitants.

Claude obtient ensuite des rôles de premier plan. C'est le cas durant la ligue du Bien Public qui oppose entre autres princes, Charles le Téméraire à Louis XI. Pour avoir stoppé les armées royales en Bourbonnais le 18 juin 1465, Claude marque les souvenirs du chroniqueur français Philippe de Commines⁴⁸. Le mois suivant, il fait partie du renfort bourguignon à la bataille de Montlhéry⁴⁹. Enfin, d'août à octobre de la même année, il ravitaille en armes l'artillerie bourguignonne avec Jean, bâtard de Luxembourg, seigneur de Hautbourdin⁵⁰. Après de nouveaux combats dans le nord, à la bataille « du Liège »⁵¹ en 1467, il retourne à Couches où il se fait défrayer pour son service. Cette dépense est l'une des plus conséquentes de l'armée bourguignonne⁵².

« Dieu estoy françoys ceste année » : détails sur la mort à Buxy

L'agitation se fait de plus en plus pressante dans la lutte entre le nouveau duc Charles et Louis XI. En mai 1470, Claude fait passer en montre 152 hommes devant le bailli d'Auxois⁵³ en tant que capitaine des « soldats à gages

ménagers »⁵⁴. Au printemps 1471, les Français menés par le comte de Montpensier et de Comminges ont ordre de saisir le duché pour crime de forfaiture de la part du duc Charles. Ils s'attaquent au Charolais dès les prémices de mars. La puissance publique de Charolles répète ses appels au secours auprès de Claude de Montagu, alors capitaine bourguignon⁵⁵. Il est basé à Chalon et dirige les opérations. En un an, il a donc accédé aux plus hautes responsabilités.

Avec Jean II de Neufchâtel, il secourt Buxy avec 15 000 hommes, trois couleuvrines – (dont une grosse) et d'autres calibres⁵⁶. On en retrouve trace dans le journal des Dupré, une famille de bourgeois chalonnais⁵⁷. Sur place, une partie de l'armée française s'en est allée car le secours venu de Chalon a du retard. Il reste une centaine de francs-archers d'Auvergne⁵⁸. Les Bourguignons décident d'attaquer puis se rétractent une fois les troupes dauphinoises du comte de Comminges revenues. Devant ce déploiement, les Bourguignons souhaitent remettre le combat au lendemain.

Jean de Lescun, un des capitaines français, donne l'ordre de charger pendant leur retraite, amorcée vers cinq heures du soir. De dos et par une faible lumière, Claude de Montagu et ses hommes se font surprendre. Le seigneur de Couches laisse ses dernières forces, « dans une

t. II, Paris, 1826, p. 117–118. Monstrelet parle ici de ceux qui « feurent, pour le faire passer [...] Claude de Montagu, le sieur de Couches ».

48. COMMINES, *Mémoires*... p. 17.

49. FINOT (Jules), « L'artillerie bourguignonne à la bataille de Montlhéry », *Mémoires de la société royale [...] à Lille*, fasc.V, 1896.

50. *Ibid.*, p. 41.

51. LEX (Léonce), BOUGENOT (Symphorien), « Journal de famille des Dupré, bourgeois de Mâcon et de Tournus (1407–1520), *Annales de l'Académie de Macon*, t. 2, 1897, p. 392–450. « *Erant conductores dictionum Burgondorum princeps Aureicensis, dominus de Coulches[...]* ».

52. GREVE (Anke), LEBAILLY (Emilie), PARAVICINI (Werner), (dir.), « Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne : le registre B2068 des archives départementales du Nord. Année 1468 », vol. 1, *Recueil des historiens de la France, documents financiers*, t. 9, Paris, 2001. Il est dit qu'il reçoit 148 payes.

53. PRENEEL (Arnaud), *Hommes d'armes et gens de guerre du Moyen Âge au XVII^e siècle*, Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, 2007, p. 56.

54. LA CHAUVELAYS (Charles de), « Mémoire sur la composition des armées de Charles le Téméraire dans les deux Bourgognes, d'après les documents originaux », *Mémoires de l'Académie de Dijon*, t. 71, 1879, p. 148–159. Ces soldats à gages ménagers sont en réalité des gens non professionnels, enrôlés pour une paye modique.

55. CHAVANNE (Jacques-Robert de), *Les guerres de Bourgogne de 1470 à 1475*, Paris : Picards, 1934, p. 54. Claude de Montagu est désigné comme « capitaine des gendarmes de Bourgogne ».

56. *Ibid.*, p. 54.

57. LEX, BOUGENOT, « Journal de famille des Dupré... », p. 440 : « *Et dicto anno corrente M^oCCCCCLXX, post mediam kadragesimam, fuit dieta, gallicae la Journée de Buxy, in qua erant predicti comites Francigene ; et erant conductores ex parte Burgondorum domini de Coulches et Montagu. Qui siquidem Burgundem fuerunt divicti et dietam perdidierunt* ».

58. Les francs-archers sont généralement des roturiers payés très modestement par le roi de France.

de ces escarmouches »⁵⁹. Le lendemain, à l'abri dans les murs de Chalon, Jean de Neufchâtel minimise les pertes dans une lettre à destination des magistrats de Dijon et recopiée par Joseph Garnier : « nous nous retrayames en ceste ville de Chalon sans grande perte ; car à ce que je trouve nous n'avons pas perdu plus de dix à douze hommes d'armes, et d'autres gens environ XVIII ou XX. Et de leur costé y a eu des prins et mors astant et plus que les miens⁶⁰ ». Pourtant, sur l'issue du combat, Philippe de Commines n'est pas de cet avis, sauf sur le nombre de morts :

« Or, l'armée que le Roy avoit envoyée en Bourgogne avoit desconfit tout la puissance de Bourgogne qui estoit saillie aux champs et prins plusieurs prisonniers. Le nombre de mors n'estoit pas grant, mais la desconfiture y estoit, et si avoient desjà assiégé les places et prins qui esbahissoit un peu ledit duc⁶¹ ».

Commines n'est pas le seul à s'attarder sur le déroulement de l'action. Dans sa lettre, Jean de Neufchâtel omet la mort de son compagnon d'armes et ne déplore judicieusement qu'une dizaine de morts. D'ailleurs, Claude est-il mort des suites de ses blessures, comme le sous-entend Jacques-François Baudiau⁶² ? Le très prolix Jean de Ventas, conseiller au parlement du Dauphiné, annonce dans une lettre adressée aux autorités royales le surlendemain qu'« Entre les mors aussi a esté trouvé par les héraults le seigneur de Couches, dessus nommé, chief de ladite armée de Bourgogne, qui est ung grant bien⁶³ ». D'autres sources rapportent la mort de notre chevalier, comme la *Chronique Franco-Comtoise* qui note parmi les tués le seigneur d'Estrabonne⁶⁴. Cette défaite bourguignonne

résonne même jusqu'aux oreilles d'une religieuse de Remiremont⁶⁵.

Selon le registre des archives du Nord, le 16 mars, les habitants alentours de Buxy sont chargés d'inhumer les cadavres jonchant les champs et les vignes⁶⁶. Claude a dû être retrouvé à cette occasion et son corps ramené à Couches.

Quoiqu'il en soit, les Bourguignons et les Français finissent par signer une paix fragile suite aux combats autour de Tournus en avril 1471⁶⁷. Le décès du seigneur de Couches met en lumière non seulement la fin d'une lignée ducale, comme se plaisent à le rappeler tous les grands dictionnaires généalogiques, mais surtout la mort d'un jeune chevalier de la Toison d'or.

La Toison d'or

Début mai 1468, Claude de Montagu est élu au onzième chapitre général de l'Ordre de la Toison d'or qui se tient dans l'église Notre-Dame de Bruges. Faire partie de l'Ordre récompense la fidélité et symbolise le prestige d'un petit nombre de chevalier portant le collier.

À chaque entrée d'un chevalier dans l'Ordre, un panneau peint, figurant ses armoiries est inséré au-dessus de la stalle où il est censé siéger. À sa mort, un nouveau panneau est peint, sur lequel le cimier laisse place à un simple ruban (fig. 7).

Toutefois, Claude n'est pas présent à Bruges, où il remplace le bâtard de Saint-Pol, mort

59. GARNIER (Joseph), *Correspondances avec la mairie de Dijon*, t. 1, Dijon, 1868, p. LIX.

60. *Ibid.* p. LIX ; AMD, B 454, n° 136.

61. COMMINES, *Mémoires...* p. 186.

62. BAUDIAU (Jacques-François), *Le Morvand ou essai géographique, topographique et historique sur cette contrée*, t. 1, Nevers : De Fay, 1845, p. 402.

63. CHAVANNE, *Les guerres de Bourgogne...* p. 222.

64. *Ibid.*, p. 33. Curieusement, on ne sait pas qui est le seigneur d'Estrabonne à cette date. Le neveu de Claude, Jean d'Estrabonne fils de Guillaume, semble mourir jeune à la fin des années 1450.

65. PARAVICINI (Werner), « Parler d'amour au xv^e siècle : Pierre de Hagenbach et la dame de Remiremont », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 147^e année, 2003, p. 1286. Cette dame, qui correspond secrètement avec Pierre de Hagenbach, craint pour la vie de son chevalier bourguignon : « Monseigneur mon esliance, povez peinser quelz joye et plaisir que je es ehu durant sez guerres quant de jours en jours on nous disoit que les Bourgounons estients tous morz, quar on nous certiffioit que devant Bussy n'y avoit ehu quatre mil dez mors et XIII dez printz. Je tien, se ne fuste ehu l'ayde de monsieur saint Nicolas, j'eusse perdue ceu poc de senç Dieu m'avoit prestez ».

66. ADN, B 3 539.

67. SALMON (André), « Notice sur Simon de Quingey et sa captivité dans une cage de fer », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 14, 1835, p. 376-377.

depuis peu. En effet, à la fin du chapitre, le 26 mai, le héraut d'arme surnommé « Thoison d'or » est dépêché en Bourgogne pour porter des « lettres patentes et closes de mondit seigneur [...] touchans l'ordre de ladite Thoison⁶⁸ ». Il est à Couches le 7 juin pour remettre le collier à Claude de Montagu. Ce dernier prête serment et reçoit les honneurs de l'Ordre, peut-être au château. À ce sujet, le livre enluminé de Gilles Gobet offert à Charles Le Téméraire en 1473, nous montre Claude de Montagu en habit rouge de chevalier, arborant le prestigieux collier doré. Il est représenté dans une pièce avec fenêtre ouvrant sur des jardins et une enceinte fortifiée, sans réel repère pour situer la scène (fig. 1). On peut néanmoins s'interroger sur cette reconnaissance assez tardive de l'ensemble de sa carrière. Il meurt moins de trois ans plus tard, donnant à ses héritiers une succession très compliquée.

Une succession difficile : le cas de Jeanne de Montagu

La mort de Claude de Montagu, en l'absence de progéniture, laisse une situation confuse. Le testament de 1453 répartit sa fortune entre quatre héritiers : Jacques d'Aumont, son cousin par alliance⁶⁹, Claude de Blaisy son cousin germain⁷⁰, Guillaume d'Estrabonne, autre cousin, et Louis de La Trémoille, comte de Joigny, son beau-frère⁷¹. En 1471, seuls Jean d'Aumont et Claude de Blaisy sont encore vivants. D'autre part, Louise de La Tour, âgée, ne trépassa que vers 1477⁷².

Le fonds Montagu conservé à la Bibliothèque nationale, renferme de nombreuses pièces de procès de la succession. On sait notamment que Claude a eu une fille naturelle avec une bourgeoise de Couches et qu'il s'est

empressé de la « *fayre habille*⁷³ » puis la cache aussitôt chez son fidèle cousin Guillaume d'Estrabonne à Nolay. Après le décès de ce dernier en 1453, Claude marie sa nièce Catherine d'Estrabonne à Jacques d'Aumont en mai 1454, et place sa fille chez eux.

Jeanne retrouve finalement Couches⁷⁴ où Claude la fait légitimer en 1460 par Philippe le Bon puis par le roi en septembre 1461⁷⁵. Claude la marie à un homme de confiance, son écuyer Hugues de Rabutin, semble-t-il en 1467⁷⁶ (fig. 8). Il s'empresse de leur apporter les châteaux de Bourbilly le 10 octobre 1467 et Sully en 1469 tout en gardant l'usufruit⁷⁷. Tout est fait pour que sa fille, aïeule de Madame de Sévigné⁷⁸, puisse lui succéder en partie. Pourtant, en 1487, Couches est partagé entre Claude de Blaisy et Jean d'Aumont. En effet, la lettre de légitimation du roi n'a pas été enregistrée au Parlement⁷⁹. Malgré les efforts de Claude de Montagu pour faire hériter sa fille, l'ensemble du patrimoine est dispersé. Claude de Blaisy et Jacques d'Aumont se partagent Couches. Les autres châteaux comme Bellesvevre et Longwy reviennent par quarte parties aux descendants des nièces d'Estrabonne et Claude de Blaisy pour moitié.

Cette interminable affaire judiciaire laisse envisager l'importance des possessions de Claude, qui se distingue aussi bien dans la politique et parmi la foule de la noblesse bourguignonne.

73. BnF, fr. 4078, f° 51 v°.

74. Les pièces du fonds Montagu contiennent un récit du retour de Jeanne chez Louise de La Tour : « *laquelle n'avoit quelque espoir d'avoir enffens et fut ladite feue dame moult joyeuse de ce que il avoit ceste fille Et incontinent ladite feue dame envoya gentilhommnes, femmes et bons chevaux pour la porter darrier car elle estoit trop jeune pour aller seule et la fit amener ladite feue dame devers elle* ». BnF, fr. 4078, f° 51 v°-52.

75. ADCO, B 11 195 et BnF, fr. 4078, f° 22-26 v°. Reconnaissance par le roi : *ibid.*, f° 27-29.

76. FRANQUET (Jacques), *Histoire de Bourbilly*, Paris : Hachette, 1907, p. 31.

77. BnF, fr. 4078, f° 38-42.

78. SÉVIGNÉ (Marie de Rabutin-Chantal, marquise de), *Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis*, t. 5, Paris Hachette, 1863, p. 478.

79. BnF, fr. 4078, f° 51-57.

68. GREVE, LEBAILLY, PARAVICINI, « Comptes de l'argenter... » p. 233-234.

69. Marié le 29 mai 1454 à Catherine d'Estrabonne.

70. Il est le fils de Catherine de Montagu et d'Alexandre III de Blaisy.

71. Il se marie à Autun le 17 mai 1436 à Philippa de Montagu. BnF, fr. 4330, f° 12-18.

72. Elle teste le 24 octobre 1472, le document est publié le 15 août 1477.



Fig. 7 : panneaux de Claude de Montagu, en l'église Notre-Dame de Bruges, illustrant son entrée et sa sortie de l'Ordre, par le maître Jean Coustain en 1468 et 1478 (©KIK-IRPA, Bruxelles).



Fig. 8 : Jeanne de Montagu et Hugues de Rabutin vus par le maître de Saint-Jean-de-Luze, Vers 1470 (cl. Musées des Beaux Arts de Dijon)

Politique, affaires et plaisirs

Claude de Montagu a l'honneur de représenter à plusieurs reprises la noblesse aux États de Bourgogne. Il y siège six fois entre 1446 et 1460. Ces nombreuses réunions font ressentir l'insécurité qui règne à cette époque sur l'espace ducal, eu égard aux passages répétés des Écorcheurs⁸⁰. C'est aussi une manière d'affirmer son statut dans les affaires politiques du duché.

D'autre part, le livre de succession de Guillaume d'Estrabonne, qui contient les dépenses courantes de Claude de Montagu, nous éclaire aussi sur sa vie quotidienne⁸¹. Ce livre de compte, tenu presque quotidiennement par son fidèle maître d'hôtel Jossierand de Lugny⁸², nous entraîne dans les sabots de son « coursier »⁸³, entre octobre 1453 et février 1455.

Le seigneur de Couches se déplace avec sa suite, qui comprend avocats, procureurs, et oscille entre 13 et 23 chevaux. On les retrouve au château de Chevreux⁸⁴, à Ruffey-sur-Seille⁸⁵ chez Louis de Vienne où ils négocient la succession de la veuve d'Estrabonne, accueillie par son frère⁸⁶ au mois de décembre 1453. Puis, ils retournent dans les possessions de Guillaume à Étrabonne⁸⁷ pour y faire

« inventaire », en passant par Jousserot⁸⁸. Il s'entretient quelques jours plus tard avec le prieur de Notre-Dame de Montroland, Pierre de Coigney, pour pouvoir y fonder les messes de son feu cousin⁸⁹.

Claude consomme beaucoup, sans hésiter à faire venir des vivres de ses terres, comme Bellevesvre. Chez Jacques Pot à la Roche-Nolay⁹⁰, Claude s'entoure de 23 chevaux. Parmi ses conseillers et les gens de « son hostel », on trouve au moins 5 valets plus Joffroy son fauconnier. À cette occasion, les comptes révèlent pour la soirée une consommation de « 26 pintes » de vin dont 5 pour les valets ; ou encore deux « oyes grasses », « ung fromaige », et même « une carpe pour le disner de monseigneur d'Épiry⁹¹ qui junoit⁹² ». En ce temps là, Claude est très actif et participe, en qualité de tuteur de son neveu et de ses nièces, aux affaires qui leur incombent. Se montrer, bien manger, le tout dans une certaine mesure, permet d'impressionner en société que ce soit par l'abondance des mets, le nombre et la qualité de ses suivants.

Claude se montre également aux grands divertissements. Les joutes ou pas d'armes sont courants en Bourgogne et ailleurs depuis le milieu du XIV^e siècle. Olivier de La Marche le remarque au « Pas de la Fontaine aux Pleurs » près de Chalon en 1449. Il combat aux côtés de son vassal, Amé Rabutin, seigneur d'Épiry⁹³, dit « le chevalier mescogneau⁹⁴ ».

Outre les joutes, Claude est signalé, toujours par Olivier de La Marche à l'automne 1442 à Besançon. Il est témoin de l'entrevue accordée par le roi germanique au bourguignon. La rencontre concerne les prétentions duciales sur le Hainaut, la Hollande et le Luxembourg. Ces questions sont débattues par les deux princes à l'écart de la ville avec toute leur suite :

80. BILLIQUOT, « Les États de Bourgogne... »

81. ADCO, I J 6275. Guillaume d'Estrabonne est le cousin de Claude de Montagu désigné comme héritier en 1453.

82. *Ibid.*, f^o 196 v^o.

83. Le coursier est un cheval de guerre et de chasse, moins cher qu'un destrier mais tout aussi robuste. Comme son nom l'indique, il pouvait parcourir de très longues distances sans s'épuiser.

84. Chevreux, c^{ton} Saint-Amour, arr. Lons-le-Saunier (39). *Ibid.*, f^o 198 v^o.

85. C^{ton} de Blettrans, arr. de Lons-Le-Saunier (39).

86. ANSELME, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, Paris : Augustin Déchaussé, 3^e éd., 1733, p. 802. Jeanne de Vienne, fille de Jean de Vienne seigneur de Ruffey et Chevreux, a un frère Louis qui reprend les deux châteaux. On suppose qu'elle y séjourne pour prendre conseil. Elle s'est mariée le 7 septembre 1450 à Guillaume d'Estrabonne alors veuf de Catherine de Rougemont.

87. C^{ton} Audeux, arr. Besançon (25).

88. C^{ton} Chemin, arr. Dole (39). Cette terre appartenait à Guillaume d'Estrabonne.

89. ADCO, I J 6275 f^o 199 v^o.

90. Aujourd'hui La Rochepot, c^{ton} Nolay, arr. Beaune (21).

91. Aimé Rabutin, seigneur d'Épiry.

92. ADCO, I J 6275, f^o 200 v^o.

93. C^{ton} Couches, arr. Chalon-sur-Saône (71).

94. OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires...* t. 2, p. 33.

« Là estoit le comte de Fribourg⁹⁵, et le marquis de Rotelin⁹⁶, et furent ceux qui conduisirent la veuë du Roy et du Duc. Là estoient les seigneurs de Conches⁹⁷, de Vergy⁹⁸, de Charny⁹⁹, de Momby¹⁰⁰, de Pesmes, de la Queuille¹⁰¹, et de Ray : et brief, toute la noblesse du duché et comté de Bourgogne : et par un mardy se tira le duc aux champs, à moult grand nombre de chevaux : et chevaucha bien demi-lieüe, avant qu'il encontrast le roy des Romains, qui venoit grandement acompaigné des seigneurs et de la noblesse d'Allemagne¹⁰² ».

Claude est donc dans l'entourage du duc, en tant que « conseiller et chambellan », comme d'autres grands seigneurs bourguignons.

Si on en croit Dunod de Charnage¹⁰³, la femme de Claude, Louise de La Tour, se trouve dans la suite d'Isabelle de Portugal. Elle serait aussi présente lors d'une entrevue entre la duchesse et la reine Marie d'Anjou à Châlons-en-Champagne en juin 1445 :

« La reine baisa des dames de Madame, Madame de Montagu¹⁰⁴, Madame ma mère et Madame de Crèvecoeur, et non plus : et toutes les autres gentils-femmes, la reine les print par la main : et Madame la Dauphine fit pareil¹⁰⁵ ».

Les époux Montagu semblent en faveur dans les années 1440 à la cour de Bourgogne.

Par ces quelques éléments, il nous est possible d'entrevoir la vie sociale du seigneur de Couches, riche et prestigieuse. Afin d'affir-

mer un statut éminent, il fait bâtir une collégiale dans son château.

Fonder une collégiale : un acte rare et coûteux

Au château, une chapelle dessert le château depuis plusieurs générations, mais Claude souhaite construire la sienne¹⁰⁶. La piété s'observe dans tous les testaments de la noblesse : le clergé séculier et régulier, des églises délabrées, parfois des pauvres, font l'objet de dons. Cependant, la promesse d'une fondation semble plus singulière.

Dans son testament en 1453, il souhaite déjà qu'il soit « *fondee a coulches une esglise collegial* », qui en remplacerait deux anciennes¹⁰⁷. Il précise qu'il faut qu'elle soit « *ediffie d'ung chanceaul et d'une nave [d'un chœur et d'une nef] votee de pierre avec croisee et cloichier ainsi qu'il appartient a esglise collegial*¹⁰⁸ ». Il prévoit également un collège de 12 chanoines¹⁰⁹. Finalement contraint à moins de prestige¹¹⁰, il ne rémunère qu'un prévôt et six chanoines dans l'acte d'amortissement de cette collégiale castrale en 1469¹¹¹.

Cinq ans avant son achèvement, la construction est déjà entreprise. En effet, l'analyse dendrochronologique des poutres, réalisée

95. Jean, comte de Fribourg, seigneur de Neufchâtel.

96. Rodolphe de Hochberg.

97. Il faut lire Couches.

98. Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, gouverneur du Comté de Bourgogne et chevalier de la Toison d'or.

99. Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny, Sombernon, conseiller et chambellan, chevalier de la Toison d'or.

100. Guillaume de Vienne, seigneur de Monbis.

101. Guillaume, seigneur de La Queuille et Château-neuf-du-Drac (63).

102. OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*... p. 52 et sq.

103. DUNOD DE CHARNAGE (François-Ignace), *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, Besançon : chez Jean-Baptiste Charmet, 1740.

104. L'auteur précise en note qu'il s'agit de Louise de La Tour de Boulogne.

105. DUNOD DE CHARNAGE, *Mémoire pour servir*... p. 751.

106. Dans son testament, il fait référence à quatre de ses chapelains. BnF, fr. 4 232, f° 30.

107. BnF, fr. 4 332. Il parle de deux chapelles anciennes, une de saint Ruff, l'autre de sainte Sabine.

108. BnF, fr. 4 332, f° 28 v°.

109. NOBLET (Julien), *En perpétuelle mémoire. Collégiales castrales et Saintes-Chapelles à vocation funéraire en France (1450-1560)*, Rennes : PUR, 2009, p. 59. Dans les années 1450, seule la collégiale castrale de Montreuil-Bellay (49), de dimensions remarquables, comporte 14 chanoines.

110. Il précise dans son testament que la rémunération de ces 12 chanoines se ferait uniquement si les héritiers de Louis de La Trémoille étaient amenés à racheter Bourbilly pour la somme de 9000 francs. BnF, fr. 4 232, f° 29 : « *Et au cas que ladite terre de bourbilly sera rachetée par les hoirs de mondit seigneur de Joigny ce que pevent fere en randant et paiant a mes hoirs non procees de mon corps neuf mille frans monnoye tant a une fois. Je vuelz que a l'ordonnance de mes executeurs une partie de ladite somme soit employee en acquestz de rente suffisante pour les fondacions desdits doyen et XII chanoines suffisans* ».

111. ADCO, B 11 632.

en 2011, nous donne une date d'abattage vers 1464¹¹². La longueur du chantier est peut-être le signe de quelques difficultés de financement.

La source de ce financement peut se trouver dans l'affaire de la succession de son beau-frère, Louis de La Trémoille. Le 28 janvier 1466, ce dernier meurt dans son château d'Antigny, veuf et sans enfants de Philippa de Montagu¹¹³. Louis ayant promis des terres à sa femme, Philippa, celle-ci désigne son frère Claude comme héritier universel. Après plusieurs procès¹¹⁴, le seigneur de Couches récupère finalement Bourbilly et ses dépendances en compensation d'une rente de 9 000 livres¹¹⁵. L'acte de cession définitif date du 18 novembre 1467¹¹⁶. Claude a donc les moyens d'entreprendre son important chantier, aussi symbolique que religieux¹¹⁷.

On retrouve généralement quantité d'objets religieux, des reliques parfois, parachevant la qualité de la fondation. À Couches, des statues contemporaines de Claude de Montagu, une Vierge à l'Enfant et une autre de saint Ruff (vocable de la chapelle) sont encore conservées dans la nef. Il commande également un ouvrage d'art : un retable de plus de 150 figures représentant les mystères du Sauveur, apparemment disparu après le passage de Courtépée à la fin du XVIII^e siècle¹¹⁸. Ce sont des témoins de l'embellissement voulu par le seigneur, auxquels s'ajoutent les objets inhérents à l'office : « croix, calices¹¹⁹ ». Du point de vue architectural,

la chapelle de Couches reste d'une grande sobriété extérieure. Au-dessus de la porte, dans un décor soigné, figurent en bonne place les armoiries de Claude et de sa femme (fig. 9). Cet édifice est le lieu de sépulture de la famille.

Conclusion

Claude de Montagu, vu de notre époque, est finalement un archétype de la noblesse du XV^e siècle : il se bat, défend ses intérêts patrimoniaux, se divertit, et remercie Dieu. Avec sa femme, il fréquente le couple ducal et s'imprègne à ce titre des manières de cour, comme doit le faire un conseiller et chambellan de Philippe le Bon. Son château, agrandi et embelli, est symbole de sa réussite. Et comme l'illustre le livre de Gilles Gobet, c'est peut-être dans ce lieu où il s'est fait représenter : en habit rouge, au faîte de sa carrière militaire et paré du collier de la Toison d'or, il est sans nul doute devenu « un chevalier bien renommé en toutes choses »...

Finalement, la silhouette de Claude de Montagu s'est effacée avec le temps. L'appui d'une nouvelle documentation liée à son histoire et à celle du château de Couches donne à voir, désormais, le portrait de celui qui fut l'un des grands personnages de la noblesse bourguignonne.

112. Rapport de Christophe Perrault, CEDRE. Une partie des chênes centenaires sont coupés entre 1463 pour les poutres des fermes principales et 1464 pour les poutres de l'abside.

113. FRANQUET, *Histoire de Bourbilly*... p. 32-33.

114. BnF, fr. 4 078, f^o 38-42.

115. C'est le montant de la dot de la sœur de Claude, Philippa, et que son mari Louis de La Trémoille, criblé de dettes, a fini par revendre.

116. FRANQUET, *Histoire*... p. 226.

117. NOBLET, *En perpétuelle mémoire*... p. 50 et sq. On notera que seul le comte de Montpensier a pu faire construire entièrement une collégiale à ses frais dans son château d'Aigueperse (63) en 1476.

118. COURTÉPÉE, t. 2, p. 564 : « Grande chapelle Saint Ruff voûtée, dont le retable est un morceau précieux de plus de 150 figures en relief, représentant les Mystères du Sauveur ».

119. BnF, fr. 4 332, f^o 28 v^o.



Fig. 9 : armoiries bâchées de Claude de Montagu et Louise de La Tour au-dessus du portail d'entrée de la chapelle castrale de Couches (cl. Fl. G.)

Dates clés

Vers 1405 : naissance au château de Couches.

1430, 14 juin : bataille d'Anthon. Claude est fait prisonnier à Beaucaire.

1433, 20 février (n. st.) : mariage avec Louise de La Tour.

1436, 17 mai : Claude est présent au mariage de sa sœur avec Louis de La Trémoille, comte de Joigny.

1442, 12 juillet : publication du testament de Jean de Montagu. Claude devient seigneur de Couches et autres terres.

Fin 1442 : Claude de Montagu intente un procès contre Louis de La Trémoille son beau-frère. Il veut récupérer l'héritage de sa sœur, à savoir sa dot assignée sur une rente à la saunerie de Salins que Louis a revendu 9000 écus d'or à Nicolas Rolin.

1444, 17 octobre : le château de Couches est pris durant une journée par les Écorcheurs.

1447 : requête au duc de Bourgogne concernant le procès (qui dure depuis 32 ans) sur le port de Chaussin.

1448, 4 avril : Guillaume de Bauffremont intente un procès contre Claude concernant la mouvance de Couches.

1448, 7 juin : Claude affranchit de mainmorte les habitants d'Époisses.

1453, 5 juillet : testament réalisé au siège de Poucques pendant la guerre contre les Gantois.

1453, 30 juillet : Claude est présent au traité de pardon accordé entre Gand et Philippe le Bon.

1454 : il laisse son droit de rachat d'une parcelle à Beaune en faveur de l'Hôtel Dieu.

1453-1455 : voyages en duché et comté de Bourgogne pour la succession de son cousin.

1460, 21 juin : Philippe le Bon légitime Jeanne, le seul enfant de Claude.

1464, 18 juin : Claude et Jean de Neufchâtel stoppent avec 200 lances Louis XI à Moulins.

1467, 10 octobre : Claude donne Bourbilly à sa fille Jeanne.

1468, mai-juin : Claude devient chevalier de la Toison d'or.

1469, 30 janvier : Claude rend hommage au comte de Nevers pour la baronnie de La Ferté-Chauderon.

1469, avril : demande de l'amortissement de la rente des chanoines sur le chapitre qu'il vient de fonder à Couches.

1469, 20 décembre : don de Sully à Jeanne.

1471, 14 mars : mort au combat de Buxy.



Pour en finir avec Marguerite de Bourgogne à Couches

BRIGITTE COLAS*

Résumé

Le château de Couches a longtemps été appelé « le château de Marguerite de Bourgogne ». En croisant les données fournies par les textes des archives, on peut constater très rapidement qu'il s'agit d'une légende. Dès lors il convenait de dater et d'étudier cette légende, qui en elle-même a une histoire propre, parallèle à celle du château avec laquelle elle a été confondue.

Depuis plus d'un siècle, le nom de Marguerite de Bourgogne est associé à celui du château de Couches en Saône-et-Loire² (fig. 1). Dans certains ouvrages, on peut lire qu'elle y a passé sa jeunesse. Sur place, certains prétendent avoir la preuve que la malheureuse reine n'est pas morte dans les geôles de Château-Gaillard, mais qu'elle a obtenu une retraite secrète et paisible dans son cher château de Couches. Or, la moindre vérification un peu sérieuse suffit à se persuader que Marguerite n'a jamais eu aucune raison de venir à Couches. La légende du « château de Marguerite » relève donc, au mieux, de ce que les sociologues appellent une « légende urbaine », c'est-à-dire de la description d'un événement plus ou moins plausible, mais fictif ou assez déformé, d'un fait original qui a pu être considéré comme fictif en tant que tel. Un siècle après la naissance de ce mythe il devient nécessaire, au risque de décevoir quelques esprits romantiques, de faire le point sur cette question.

* Docteur en histoire médiévale. Chercheur associé à l'UMR 5060 de l'université de Belfort-Montbéliard. Historienne libérale.

2. Je remercie Florian Grollimund, qui a effectué la recherche documentaire sur la légende de Marguerite, Hervé Mouillebouche qui a assuré la relecture de cet article, et surtout M^{me} Poelaert qui a entrepris une démarche innovante à propos de l'histoire de son château.

Ce que l'on sait de l'histoire de Marguerite de Bourgogne

Marguerite de Bourgogne est née vers 1290. Elle était la fille de Robert II (1248-1306), duc de Bourgogne, et d'Agnès de France (1260-1325). En 1305, elle épouse Louis, futur Louis X le

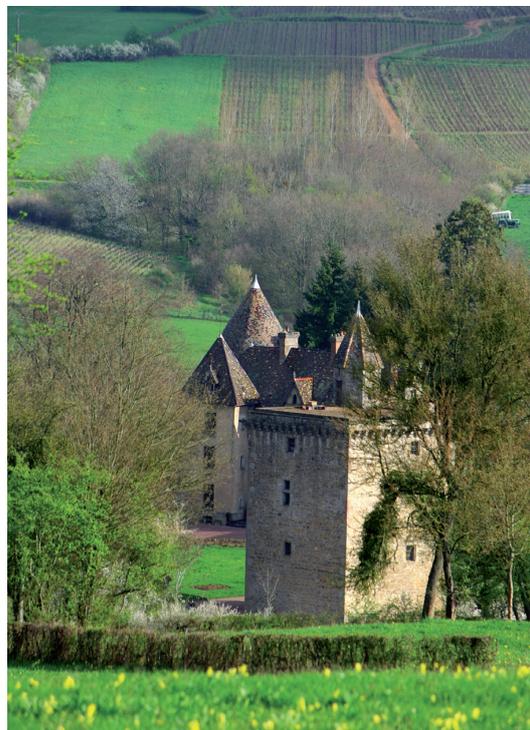


Fig. 1 : le château de Couches vu du sud (cl. B. C.)

Hutin, fils de Philippe le Bel, alors roi de France. En 1314 Philippe le Bel, quelques mois avant sa mort, fait arrêter ses trois belles-filles : Marguerite de Bourgogne, Jeanne de Bourgogne et Blanche de Bourgogne convaincues d'adultère. Après le procès, les supposés amants de Blanche et de Marguerite, les frères d'Aunay, furent suppliciés puis exécutés et les deux femmes furent enfermées dans la forteresse de Château-Gaillard. C'est en tout cas ce que raconte Robert Gaguin chroniqueur de la fin du xv^e siècle, plus d'un siècle après les faits³. Marguerite est retrouvée morte le 30 avril 1315. On ignore la cause de sa mort et son corps aurait été inhumé dans l'église, disparue aujourd'hui, des cordeliers de Vernon. L'affaire est rapportée par Godefroi de Paris, contemporain des faits, pour l'année 1315⁴ :

« Après Pasques, en cele année,
« Fu la royne trespassee,
« Qui, por le cas desus dité,
« Grant temps ja avoit habité
« Dedans Gaillart, à Andely.
« A Vernon fu enseveli
« Son cors, chez les freres menors,
« Qui li firent assez d'onors ;
« Sa sépulture noblement
« Firent et moult dévotement. »

Cette histoire, mal documentée et incertaine, a peu retenu l'attention des chroniqueurs et des historiens. Elle serait même complètement tombée dans l'oubli si elle n'avait très indirectement été à l'origine de la guerre de Cent Ans. En effet, de l'union entre Marguerite de Bourgogne et Louis X le Hutin était née une fille, Jeanne, qui aurait pu hériter du royaume à la mort de son père en juin 1316. Louis X s'était

3. « *Nam uxores filiorum Philippi tres adulterii insimulatae sunt. Quamobrem Margareta, Ludovici Hutini, Navarri regis conjux, et Blancha, Caroli comitis Marchiani uxor, regis edicto in castello Galliardii relegatae sunt, quarum libido satis in aperto erat. Iohanna vero, Philippo Pictavensi nupta, postquam apud Dordanum in custodia aliquot diebus fuit, innocens, liberata est et viro restituata. Ostiarius Margaretae adulterii conscius furca appensus est. Stupratores autem Philippus et Galterus Dannoy frates, mentulis exsectis, pelle nudati apud Pontisaram ultimi supplicii poenas subierunt.* »

GAGUIN (Robert), *Rerum Gallicarum annales, cum Huberti Vellaii Supplemento, in quibus Francorum origo vetustissima et res gestae regumque Gallicorum*, Francfort-sur-le-Main : André Wechel, 1577.

4. BUCHON (Jean-Alexandre), *Chronique métrique de Godefroy de Paris*, Paris : Verdrière, 1827, p. 276.

remarié avec Clémence de Hongrie qui était enceinte au moment de sa mort. Un conseil fut réuni et Philippe V s'imposa régent d'un enfant qui ne vécut pas ; il prit le titre de roi à la fin du mois de novembre suivant. « Jeanne avait le tort d'être une fille, mais elle avait aussi celui d'être une enfant. Peut-être avait-elle de surcroît celui d'être la fille d'une reine adultère. Philippe de Poitiers avait pour lui d'être un homme fait, capable du métier de roi [...] L'homme était intelligent, fin, volontaire. Il avait su y faire⁵ ». L'histoire de Marguerite et de son infidélité a donc été écrite par les chroniqueurs de la guerre de Cent Ans, entre autres, pour justifier cette prise de pouvoir de Philippe V.

Le contexte de l'invention de la légende

Aujourd'hui, Marguerite de Bourgogne jouit d'une notoriété sur le déclin et son souvenir ne se perpétue guère que chez les lecteurs de Dumas et de Druon. Or, pour comprendre comment a pu naître et se perpétuer la légende du « château de Marguerite », il faut se souvenir du formidable engouement littéraire qu'a suscité la pièce d'Alexandre Dumas aux xix^e et xx^e siècles.

En 1832, Alexandre Dumas et Frédéric Gaillardet publièrent *La Tour de Nesle*, un drame historique en cinq actes autour du personnage de Marguerite de Bourgogne⁶. Cette pièce a été représentée pour la première fois le 29 mai 1832 au théâtre de la Porte Saint-Martin. Elle a été l'un des plus grands succès du xix^e siècle et fut jouée jusque dans les années 1860. Plus tard, en 1899, Henri Demesse publia l'histoire sous la forme d'un roman, avec toujours le même succès⁷.

Il est nécessaire, pour comprendre la naissance du mythe de Marguerite de Bourgogne à Couches, de rappeler les grandes lignes de ce roman. Philippe d'Aunay vient d'arriver à

5. FAVIER (Jean), *La guerre de Cent Ans*, Paris : Fayard, 1980.

6. DUMAS (Alexandre), GAILLARDET (Frédéric), *La tour de Nesle, drame en cinq actes et en neuf tableaux*, Paris : J. Didot l'Aîné, 1832.

7. DEMESSE (Henri), *La Tour de Nesle tirée du célèbre drame de Frédéric Gaillardet et Alexandre Dumas*, Paris, 1899.

Paris et rencontre Buridan arrivé comme lui depuis quelques jours pour chercher fortune. Comme ils ont tous deux reçu la même invitation à un mystérieux rendez-vous d'amour dans la nuit, Gaultier, frère de Philippe, les somme d'être prudents. En effet, depuis quelque temps, la Seine rejette presque chaque jour au niveau de la tour de Nesle trois cadavres de nobles et beaux jeunes hommes étrangers à la ville. Le lendemain, on retrouve dans la Seine le corps de Philippe d'Aulnay. Buridan a pu s'échapper et a reconnu la reine Marguerite et ses deux sœurs. Déterminé à arrêter ces méfaits, il tente de tirer partie de la situation, mais ses machinations n'ont d'autres résultats que de pousser Marguerite à faire assassiner Philippe, qui se révèle être son propre fils adultérin. On voit que cette pièce de théâtre est bien loin de la vérité historique. Mais ni Gaillardet ni Dumas n'ont jamais prétendu autre chose.

Il n'est donc question du château de Couches ni dans les chroniques, ni dans le drame, ni dans le roman. Pour les premiers historiens bourguignons, il n'y a d'ailleurs aucun rapport entre Couches et Marguerite de Bourgogne. Courtépée consacre un assez long article à cette paroisse en 1778, sans évoquer la reine Marguerite⁸. Nulle trace non plus d'une quelconque légende dans le *Voyage pittoresque en Bourgogne* publié en 1835⁹, dans la *Notice historique sur la paroisse de Couches*, parue en 1875¹⁰, ni dans le dictionnaire de Joanne¹¹, ni enfin dans la *Grande encyclopédie* (où l'article sur Couches est signé par Léonce Lex) parue entre 1885 et 1902¹².

Le château de Couches n'est d'ailleurs qu'un château en ruine comme tant d'autres, lorsqu'en

1844 le comte Odet-Louis-Joseph de Montagu et sa femme Isabelle de Blic le rachètent pour 24 000 francs. Le comte de Montagu cherchait sans doute à réinvestir une forteresse qui avait appartenu à de lointains ancêtres.

Peu avant la reconstruction du château de La Rochepot par Sadi Carnot, il entreprend de gigantesques travaux et construit un logis néo-gothique¹³. Le comte de Montagu est un homme de son temps : il a peut-être lu Viollet-le-Duc, se passionne pour le Moyen Âge et cherche sans doute à redonner au château l'apparence d'une histoire idéalisée.

La première mention, discrète, de Marguerite à Couches semble dater de la toute fin du XIX^e siècle. On la trouve dans les mémoires manuscrites de Pierre Auvray, né à Couches en 1892¹⁴.

« Au temps de ma jeunesse, la visite du château était guidée par un vieux vigneron, manière de bonne à tout faire du comte, tour à tour jardinier, bûcheron, maçon, voiturier, palefrenier, qui ne cherchait pas à faire rêver le visiteur de légendes moyenâgeuses auxquelles il se refusait à croire. Il m'est difficile de vous conter dans le patois du pays la manière de ce qui était pour lui corvée féodale, malgré les quelques pourboires que ces visites pouvaient lui procurer. Il me revient l'épisode des ossements exhumés au cours des fouilles, relaté dans le style du brave homme : « on ai prétendu qu'i étot des oses humains. Moi, i crois plutôt qu'i ot des oses d'ch'vaux ». Et pour finir : « I vous baille comme on m't ai baillé ».

Pierre Auvray continue :

« À gauche de la maison d'habitation, dans une sorte de niche, se trouvait une statue de terre cuite ; c'était une reproduction d'une cariatide. Tout le monde disait qu'elle représentait Marguerite de Bourgogne. Au début du siècle, le vieux guide racontait : « elle avot de grands cheveux et elle etot pleine de pouillot ». Chaque visiteur frottait le gros orteil de la soi-disant statue de Marguerite de Bourgogne. L'orteil était tout usé... Il parait que cela portait bonheur ».

8. COURTÉPÉE (abbé Claude), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 1778, 2^e éd., Dijon : Lagier, 1848, t. 2, p. 563-567.

9. MAILLARD DE CHAMBURE (Charles), *Voyage pittoresque en Bourgogne ou description historique et vues des monuments antiques modernes et du Moyen Âge, seconde partie*, Dijon : Brugnot, 1835.

10. PEQUEGNOT (Abbé Félix), « Notice historique sur la paroisse de Couches », *Mémoires de la Société Éduenne*, t. 4, 1875, p. 12.

11. JOANNE (Paul), *Dictionnaire géographique et administratif de la France*, Paris : Hachette, t. 2, 1892.

12. LEX (Léonce), « Couches-les-Mines », *La grande encyclopédie : inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*, Paris, 1885-1902, Paris : H. Lamirault et al., t. 13.

13. SACCARO (Laurent), « Le château de la Rochepot : de la forteresse gothique au château néo-gothique », in : *Châteaux et maisons fortes en Bourgogne*, Actes des journées de castellologie de Bourgogne, 1999-2007, Montceau-les-Mines : CeCaB, 2008, p. 117-134.

14. Manuscrit. Archives privées.

Le succès populaire de Marguerite de Bourgogne pourrait suffire à expliquer comment une cariatide particulièrement jolie aurait pu être identifiée à la reine déchu. Mais, peut-être s'agissait-il simplement de la statue d'une sainte, que le pauvre guide avait confondu avec la grande héroïne historique.

À partir de 1904, les éditions Bourgeois Frères remplacent sur leurs cartes postales le titre « château de Couches-les-Mines » par « Couches : château de Marguerite de Bourgogne¹⁵ » (fig. 2, 3 et 4). On comprendra sans peine que le « label Marguerite » était alors un bon argument de vente de ces cartes. La légende est née. Pourtant, quelques voix s'élèvent déjà pour appeler à la raison. Le syndicat d'initiative d'Autun publie un avertissement dès 1907 : « Malgré la légende que l'imagination populaire s'est plu[e] [sic] à colporter, le château n'a jamais appartenu à Marguerite de Bourgogne¹⁶. »

La légende en marche

Pierre Gras raconte ses souvenirs d'une visite du château vers 1930 :

« Le guide qui conduisait les visiteurs dans le château expliquait que le nom de la localité vient de ce que Marguerite de Bourgogne y faisait ses couches et qu'elle y a ainsi mis au monde pas mal d'enfants, impitoyablement tués à leur naissance ; comme preuve, il ouvrait le caveau funéraire de la chapelle rempli d'ossements certainement d'adultes et non pas de frêles nouveau-nés ; il montrait aussi l'oubliette où la reine faisait tomber les amants dont elle était lassée. Et les visiteurs frémissaient d'horreur¹⁷. »

Bien évidemment, le nom de Couches est antérieur à la vie de Marguerite et les ossements conservés dans le caveau de Couches sont effectivement des ossements adultes, sans doute trou-

15. Cartes postales éditées chez Bourgeois Frères à Chalon-sur-Saône. Les cartes postales antérieures à 1904 sont facilement identifiables : le texte est écrit dans une réserve à côté de l'image et le verso est réservé à l'adresse. RIPERT (Aline), FRÈRE-MICHELAT (Claude), FORESTIER (Sylvie), *La carte postale : son histoire, sa fonction sociale*, Paris : éditions du CNRS ; Lyon : PUL, 1983.

16. *Autun et le Morvan*, publication du Syndicat d'Initiative d'Autun, Nancy, 1907.

17. GRAS (Pierre), « Légende et vérité : Cette pauvre Marguerite de Bourgogne », *Vivre en Bourgogne*, n° 12, 1979.



Fig. 2 : carte postale ancienne. Couches-les-Mines. Château de Marguerite de Bourgogne.

vés au cours de fouilles menées par le comte de Montagu lors de ses travaux. Aujourd'hui, ils sont en désordre dans une fosse qui a été elle-même bouleversée. Ces os sont peut-être ceux de Claude de Montagu et de sa femme, Louise de la Tour. En effet, dans son testament, cette dernière indique qu'elle veut être inhumée « en la chapelle de nostre chastel dudit Couches, avec notre tres cher feu seigneur et mari le seigneur de Couches illec inhumé¹⁸ ».

En 1946, la famille Cayot achète le château et continue activement sa restauration tout en continuant l'ouverture au public inaugurée par la famille de Montagu. À peu près à la même époque, et peut-être à la demande de la famille Cayot, l'abbé Berthollet, secrétaire perpétuel de la Société Éduenne à Autun, commence à travailler sur l'histoire du château. En 1951, il publie un premier fascicule où il écrit :

18. Copie du testament de Louise de la Tour. XIX^e siècle. Archives privées, original disparu.

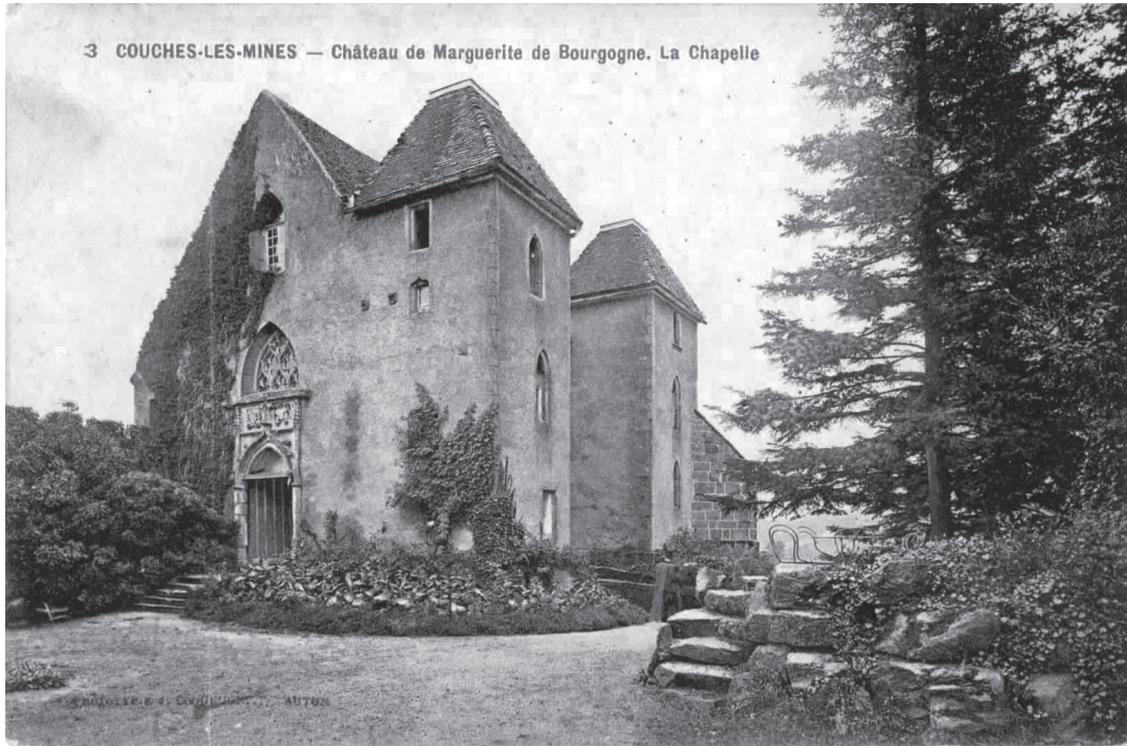


Fig. 3 : carte postale ancienne. Couches-les-Mines. Château de Marguerite de Bourgogne. La chapelle.



Fig. 4 : carte postale ancienne. Château de Marguerite de Bourgogne (Couches).

« Étienne de Montagu devint seigneur du château de Couches à l'extrême fin du XIII^e siècle. Si la célèbre Marguerite (bien innocente d'ailleurs des crimes que lui prête une légende pour badauds) est venue au château de Couches, elle n'en eut guère le temps au cours de sa courte vie, et ce fut pour quelques jours, comme invitée de son lointain cousin Étienne de Montagu. Et cinq siècles passèrent sans qu'on y parlât d'elle¹⁹. »

Berthollet, dans ce premier fascicule, affiche donc clairement son scepticisme face à ce qu'il entend.

L'abbé Berthollet meurt en 1953, alors que les derniers feux de la légende allumée par Alexandre Dumas finissent de pâlir. Or, dès 1955, la renommée de Marguerite reprend de l'éclat quant Abel Gance donne une version filmée de la Tour de Nesle, avec comme acteurs principaux Pierre Brasseur et Silvana Pampanini. La même année, Maurice Druon commence d'éditer ses fameux *Rois maudits*²⁰. Dès lors, les visiteurs de Couches ne se contentent plus des quelques lignes désenchantées de l'abbé Berthollet. Le fascicule de visite est réédité, toujours sous son nom, mais il est mis au goût du jour, avec un portrait de la fameuse reine et une notice plus détaillée :

« Étienne de Montagu devint seigneur du château de Couches à l'extrême fin du XIII^e siècle. C'est à l'ombre des murailles de ce château ducal que Marguerite de Bourgogne, fille de Robert II, duc de Bourgogne et petite-fille de saint Louis par sa mère Agnès, vécut les heures heureuses de sa jeunesse, avant de devenir reine de Navarre par son mariage en 1305, à l'âge de 15 ans avec Louis X dit le Hutin. C'est en 1315 que Louis le Hutin devenu roi de France se résolut à rayer du monde des vivants Marguerite, qui fut prise sous la protection de sa cousine Marie de Beaufremont, dame de Couches. Transférée au château de Couches, prisonnière libre, Marguerite mourut en 1333 à l'âge de 43 ans. » (fig. 5).

Les notes de l'abbé Berthollet sont conservées à la bibliothèque de la Société Éduenne. Apparemment, Berthollet n'a jamais travaillé ni pris aucune note sur Marguerite de Bourgogne. Il n'aurait également jamais écrit que les ducs de Bourgogne possédaient le château



Fig. 5 : la tour des prisons (cl. B. C.)

de Couches comme résidence. Cette opinion est d'ailleurs donnée dans les chroniques des *Annales de Bourgogne* en 1975²¹.

Face à la quantité d'œuvres qui persistent à faire mourir la reine à Château-Gaillard, les défenseurs de la thèse bourguignonne se sentent sans doute obligés de trouver et de fournir des preuves, ce qui semble fait en 1973, quand un article du journal de Saône-et-Loire *Le Courrier* évoque l'existence de preuves archivistiques :

« Un parchemin aujourd'hui conservé à Autun précise que, ayant appris les désirs criminels du roi, Marguerite s'en vint demander la protection de sa cousine Marie de Beaufremont, dame de Couches. Et ce même parchemin ajoute que Marguerite vécut « prisonnière libre » à Couches jusqu'à sa mort en 1333 à l'âge de 43 ans. Cette théorie, appuyée par des écrits, intéresse au plus haut point un grand historien français rendu célèbre par le petit écran : Alain Decaux. Cet amoureux de l'histoire viendra prochainement à Couches prendre connaissance sur place de la thèse précitée et du texte inscrit sur le parchemin.²² »

19. BERTHOLLET (abbé Jean), *Le château de Couches (Saône-et-Loire)*, Le Creusot : Remandet, 1951.

20. DRUON (Maurice), *Les Rois maudits*, 7 t., Paris : Plon 1955-1959.

21. « Jamais l'abbé Berthollet, excellent historien, n'aurait écrit des lignes qui apportent de nouvelles adjonctions à ce qu'il appelait une « légende pour badauds. » Chroniques, *Annales de Bourgogne*, t.47, 1975.

22. *Le Courrier*, 16 juillet 1973.

Le bon sens historique reprit voix lorsque Pierre Gras tenta de démêler le vrai du faux dans un article de la revue *Vivre en Bourgogne* de 1979, mais le parti Couchois réagit en 1984 sous la plume de Jean Gadant : Marguerite serait née et aurait passé son enfance dans le château²³. Lors de la découverte de son adultère, le roi aurait seulement souhaité l'éloigner. Il aurait ainsi fait courir le bruit que la reine était enfermée à Château-Gaillard alors qu'elle serait partie discrètement se réfugier à Couches chez sa cousine Marie de Beaufremont où elle aurait passé des jours heureux jusqu'à son décès en 1333.

Trois incohérences sautent aux yeux. Marguerite ne peut pas être née, ni avoir vécu au château de Couches car ce château n'est pas un château ducal. Au XIII^e siècle, il passe des Couches aux Montagu, mais il n'y a aucune raison pour que la fille du duc Robert II y ait passé une partie de son enfance. Deuxièmement, cette Marie de Beaufremont n'existe pas. Courtépée dit faussement que « *Marie de Couches était de la maison de Beaufremont* ». L'erreur vient sans doute que les Couches portaient des armes vairées²⁴, comme les Beaufremont, mais ces derniers ne s'installèrent en Bourgogne qu'un siècle plus tard. Enfin, Marguerite n'est la cousine de Marie de Couches que par alliance. Marie de Couches a épousé Étienne de Montagu qui, lui, est un lointain cousin du duc de Bourgogne et donc de Marguerite.

Dans la presse, à l'occasion de la sortie de son livre, Gadant explique que Berthollet aurait « découvert un parchemin d'époque attestant le décès de Marguerite à Couches en 1333 ». Mais, certains lecteurs s'impatientent peut-être de ne jamais voir le fameux parchemin. Aussi, Gadant ajoute que le document « serait en la possession d'un missionnaire d'Afrique auquel l'abbé (Berthollet) l'aurait confié avant sa mort²⁵ ». Le lecteur jugera de l'astuce !

Pierre Gras²⁶ et André Bailly²⁷ pour ne citer qu'eux, se sont penchés avant nous sur cette légende. Le contexte social et culturel de l'époque ne leur ont pas permis de bénéficier d'un écho satisfaisant auprès d'un public prompt à faire de l'affaire de Couches une question d'identité régionale. Aucun mécanisme ne peut être démonté puisque le langage des pro-légendes fait feu de rumeurs alors que celui des historiens s'appuie sur des preuves.

À qui profite le crime ?

Il est extrêmement difficile de mesurer l'impact de la légende sur l'activité économique de Couches après la seconde guerre mondiale. Le vin du château de Marguerite de Bourgogne s'est-il mieux vendu ? Le nombre d'entrées des visiteurs au château a-t-il été plus élevé après que l'on ait fait dire à Berthollet que cette légende était vérité historique ? Le tourisme à Couches aurait-il été moins important, les restaurants moins prospères, si les guides du château n'avaient pas raconté pendant une cinquantaine d'années des histoires qui « faisaient frémir le visiteur » ?

Cette légende n'a eu qu'une portée locale, et les choses rentrent dans l'ordre car le grand public ne connaît plus le personnage de Marguerite de Bourgogne. Malgré tout, des sursauts ont encore été observés dans la presse locale où sont confondues allègrement histoire et légende.

Comme beaucoup d'autres lieux qui pâtissent ou profitent du même type de légende, le château de Couches n'a pas besoin d'une histoire inventée. Il se suffit à lui-même par la qualité des objets qui y sont rassemblés, par la beauté de ses murs, et aussi par l'histoire vraie des personnages qui y ont vécu ou qui l'ont possédé.

23. GADANT (Jean), *Couches en Bourgogne, un écho de terroir*, [Sceaux], [J. Gadant], 1984.

24. Vairé est l'une des fourrures de l'écu, consistant en points, en forme de petites cloches, alternés.

25. *Le Courrier*, 21 août 1984.

26. GRAS, « *Légendes et vérités...* »

27. BAILLY (André), « Le Château de Couches » *Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. 53, 1984, p. 137-139.



Les apports du XIX^e siècle au château de Rully (Saône-et-Loire)

LAURENT SACCARO*

Résumé

Le château de Rully, en Saône-et-Loire, est une forteresse régulière, édifiée du XII^e au XV^e siècle. Dès 1840, il connaît un important chantier de rénovation néogothique, avec un nouveau logis et une tourelle sur cour. Vers 1900, la chapelle ronde, dans une tour d'angle, reçoit, de la main même des propriétaires, un riche décor néogothique, en partie inspiré de celui de la chapelle du château Saint-Michel tout proche.

Si le XIX^e siècle fut le moment privilégié du médiévalisme, l'attrait pour l'architecture castrale médiévale s'était déjà manifesté durant les deux siècles précédents. Les XVII^e et XVIII^e siècles virent l'apparition d'un gothique moderne, mariant les formes classiques à la structure médiévale, essentiellement visible dans les édifices religieux à l'instar de la chapelle du collège des Godrans de Dijon. À la même époque, les éléments médiévisants firent leur apparition dans certains châteaux : en Saône-et-Loire, ceux de Corcheval à Beaubery et de Chaintré montrent la reconstitution délibérée d'une tour maîtresse parée de merlons fortement évocateurs. Le cas de Talmay, en Côte-d'Or, atteste la volonté de conservation du donjon, désormais juxtaposé à une résidence reconstruite « à la moderne ».

Ces trois exemples mettent en évidence la vertu signifiante de l'architecture médiévale, dans le cadre d'un pouvoir seigneurial réaffirmé, soucieux de continuité par-delà les bouleversements politiques et sociaux².

* Docteur en archéologie médiévale. Cet article est issu d'une thèse d'histoire de l'art de l'université de Bourgogne, sous la direction de Daniel Russo, terminée en décembre 2012 et soutenue en novembre 2013 : *Le goût du Moyen Âge en Bourgogne : le château de La Rochepot, XIX^e-XX^e siècle*.

2. FIGEAC (Michel), *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse. De la Renaissance à la douceur des Lumières*, Paris : Armand Colin, 2006, p. 72

Ainsi, au XIX^e siècle, le déploiement des différents historicismes³, et notamment du néogothique, s'inscrit dans une pratique déjà ancienne. La nouveauté réside essentiellement dans la systématisation du phénomène, la multiplicité et la variété de ses manifestations architecturales. Le château de Rully connut d'importants remaniements entre 1840 et 1900 environ, au cours de deux campagnes distinctes. Deux générations de commanditaires s'appliquèrent à conforter leur résidence, en respectant ses caractères mais en s'inscrivant dans les courants artistiques contemporains.

Origines et constitution du château de Rully

À partir du premier seigneur connu, Hugues de Rully, mentionné en 1194, le château de Rully (Saône-et-Loire) s'est constitué progressivement autour d'un donjon de la fin du XII^e siècle⁴ (fig. 1). Peu de temps après sa construction, un corps de logis fut établi à proximité immédiate.

3. Voir notamment JACQUIN (Pierre-Antoine), *L'architecture historiciste en Côte-d'Or au XIX^e siècle*, thèse d'histoire de l'art s. dir. Jean-Michel Leniaux, Paris : EPHE, 2011.

4. SALCH (Charles-Laurent), D'AVIAU DE TERNAY (Brigitte), *Le château de Rully*, Strasbourg : Centre d'Étude des Châteaux-Forts, 2005, p. 4



Fig. 1 : le château vu du sud
(cl. Guy Charleux, 2009).

Au XIV^e siècle, ces bâtiments furent intégrés à une enceinte quadrangulaire cantonnée de trois tours rondes, dont l'une, au nord-est, renferme la chapelle. Le corps de logis roman s'appuie désormais sur la courtine occidentale et le donjon cantonne l'ensemble au nord-ouest. Plusieurs campagnes ont lieu au siècle suivant, entraînant la modification des meurtrières, le voûtement des tours, l'ajout d'une tourelle d'escalier desservant le donjon, l'établissement de mâchicoulis en encorbellement externe, et enfin la construction d'une deuxième enceinte. Dans la première moitié du XVI^e siècle, un corps de logis est ajouté à l'est, tandis que les communs forment désormais une basse cour au sud du château. Au XVII^e siècle, le logis roman reçut une nouvelle façade avec une galerie à arcades au rez-de-chaussée qui s'appuie désormais contre le donjon, puis un dernier corps de logis est construit sur le flanc nord. Le logis oriental reçoit un grand escalier en bois, de grandes baies rectangulaires percées dans la courtine orientale, ces baies donnant sur la cour perdant leurs meneau et croisillon

au XVIII^e siècle, au moment où sont construits les actuels bâtiments des communs.

Le château de Rully appartient à la même famille depuis l'origine. Vers 1370, Isabelle de Rully apporte le château à Robert de Saint-Léger, puis en 1617, c'est le mariage d'Antoinette de Tintry qui le fait passer dans la famille de Montessus. Patrice Gabriel de Montessus, comte de Rully (1761-1831), avait été fait pair de France en 1815 et gentilhomme de la Chambre du Roi. Il avait épousé en 1803 Adélaïde Charlotte Louise de Bourbon Condé (1780-1874), fille adultérine du dernier prince de Condé et qui ne lui donna pas d'enfant. Son testament, rédigé en 1829, faisait de son neveu, Jean-Baptiste de Montessus (1788-1869), son héritier. C'est donc à lui que revint le château, après la mort du comte de Rully en 1831. Si, trois ans auparavant, celui-ci avait fait aménager le parc à l'anglaise, il semble qu'il n'ait pas réalisé de travaux d'architecture dans un château qui ne devait pas être sa résidence ordinaire. C'est son neveu qui entreprit bientôt une importante campagne de travaux, dans les années 1840.

La première campagne (milieu du XIX^e siècle)

En effet, le comte Jean-Baptiste de Montessus de Rully fit reconstruire l'antique logis roman, qui avait été agrandi au XVII^e siècle et qui, probablement, menaçait ruine. Dans la cave, une inscription porte la date de 1841. La nouvelle façade sur la cour est sans caractère particulier, avec deux niveaux de fenêtres rectangulaires et symétriques, surmontées chacune d'une petite fenêtre carrée éclairant les combles. Ce parti austère, absolument dépouillé du moindre caractère décoratif, évoque sensiblement les maisons bourgeoises qui commençaient alors à apparaître sur toute la côte viticole de Bourgogne. Cette extrême sobriété peut s'expliquer par une certaine volonté d'harmonie avec les deux autres corps de logis, dont les façades présentent des baies sans décor modifiées ou percées à l'époque moderne. La nouvelle façade occidentale présente ainsi la même composition que la façade orientale.

Pourtant, l'uniformité des élévations sur la cour est rompue par une petite tour carrée, ajoutée à la même période, s'élevant sur deux niveaux couverts d'une terrasse (fig. 1). Les deux faces inégales présentent chacune une porte, couverte d'un arc en plein-cintre, et, à l'étage, une petite fenêtre. Sur la grande face, la clé de l'arc couvrant la porte est ornée de deux blasons accolés, évoquant le mariage du comte Raoul de Montessus de Rully et de Catherine Brac de La Perrière en 1873. Toutefois, l'examen de la maçonnerie montre que cette sculpture fut ajoutée après la construction de la tour. Au-dessus, une petite fenêtre géminée présente un linteau décoré d'une faible accolade. Les élévations, encore très marquées de néoclassicisme, sont couronnées par un mâchicoulis en encorbellement, copie fidèle de ceux de la courtine méridionale et de la tour du puits qui flanque la courtine occidentale du château. Il en reprend soigneusement les détails, avec les arcs en plein cintre soutenant le parapet et les merlons percés d'archères-canonnières, même si les consoles ne présentent que deux ressauts au lieu de trois (fig. 2).

Au rez-de-chaussée, cette tour permettait de parfaire la circulation horizontale entre le corps de logis occidental et l'aile septentrionale. À l'étage, elle offrait une pièce supplémentaire à proximité du nouvel appartement aménagé dans le donjon.

Le comte Jean-Baptiste de Montessus de Rully fit également réaménager le premier étage du donjon, créant un appartement dans la pièce unique médiévale. Sur la face occidentale de la tour, il fit percer deux baies identiques (fig. 3).

Elles se présentent sous la forme de portes-fenêtres, couvertes d'un arc brisé, fermées par un garde-corps métallique. Leurs huisseries présentent deux vantaux vitrés avec un réseau de losanges, mais celui des impostes révèle une inspiration néogothique avec des arabesques dessinant des arcs brisés. Sur la face septentrionale du donjon, la baie unique présente des dispositions similaires. Pourtant, il ne s'agit pas d'un percement nouveau mais de l'agrandissement d'une ancienne fenêtre médiévale.



Fig. 2 : la porte et la tour carrée néogothique (au fond) (cl. L. S. 2011).



Fig. 3 : la façade occidentale du donjon (cl. L. S. 2011)



Fig. 4 : la fenêtre de la façade septentrionale du donjon (cl. L. S. 2011).

En effet, les piédroits chanfreinés ont une taille et une patine bien différentes du couvrement de la baie, même si la moulure a été poursuivie par souci d'harmonie (fig. 4).

À l'intérieur, la distribution du milieu du XIX^e siècle n'est pas connue, car elle a été modifiée en 1899, à l'occasion du mariage de Marc de Montessus de Rully (1874-1949), petit-fils de Jean-Baptiste de Montessus, avec Marguerite de Boissieu (1873-1938). Cependant, par économie, on remploya les anciennes portes néogothiques lors du réaménagement de l'appartement. Celles-ci présentent toutes la même disposition, avec un vantail orné d'une baguette, formant arc brisé, la porte étant surmontée d'une imposte vitrée, avec un réseau formé du même motif.

Au rez-de-chaussée, la cuisine fut modernisée avec l'installation d'un fourneau en fonte, décoré de motifs néorenaissance, qui fut acquis à Lyon en 1848. Ainsi, c'est le donjon qui donne toute sa signification à la petite tour carrée sur la cour, dont le caractère néogothique très modéré s'explique par une double exigence, la mise en valeur de l'antique donjon

médiéval, et le souci de ne pas détruire l'unité visuelle de la cour. L'architecte, malheureusement inconnu, a plutôt bien réussi à concilier les deux exigences. À Rully, l'imitation de l'architecture médiévale sert uniquement à la mise en valeur du donjon. Même de manière ponctuelle et discrète, il s'agit de mieux souligner l'antiquité de la tour, et, par là, du château et du lignage dont il est le siège. Quoique de manière lointaine, l'inspiration formelle vient peut-être de Sully, le marquis Charles de Mac Mahon (1793-1845) étant un lointain parent du comte de Rully.

La restauration de la chapelle (1900)

Le fils du comte Jean-Baptiste de Montessus de Rully, le comte Raoul de Montessus de Rully (1845-1929), effectua d'autres transformations, modifiant notamment l'entrée de la basse cour. Celle-ci se faisait par une tour-porche, datant probablement du début du XVI^e siècle, que l'on voit encore en 1835, sur la lithographie de Jobard illustrant le *Voyage pittoresque en Bourgogne* (fig. 5).

Elle fut remplacée par un simple mur, percé d'une porte charretière encadrée par deux poternes, surmonté d'une balustrade et d'un médaillon aux armes des Montessus. En 1873, après son mariage avec Catherine Brac de La Perrière (1853-1916), le comte Raoul de Montessus de Rully fit réaménager la salle à manger et la salle de billard, réalisant lui-même certains meubles néorenaissance, notamment un grand cabinet qui obtint une médaille d'or

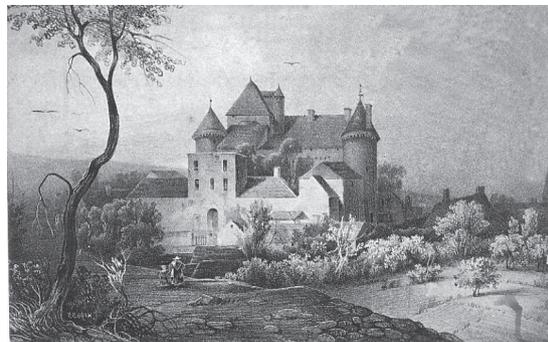


Fig. 5 : lithographie de Jobard, 1835, dans *Le voyage pittoresque en Bourgogne*.

lors de l'Exposition universelle de 1889. C'est probablement lui qui remania la courtine nord, supprimant une extension en saillie visible sur le cadastre de 1827. Enfin, vers 1900, il fit restaurer la chapelle, la dotant d'un décor peint de style néogothique.

Au sein des châteaux du XIX^e siècle, la construction des chapelles néogothiques est un phénomène particulièrement important en Bourgogne. La première d'entre elles fut celle du château de Cypierre à Volesvres, construite en 1812, constituant un modèle qui toucha progressivement la Saône-et-Loire. Un archétype se mit en place de manière rapide et durable, non sans une certaine monotonie. Quelques chantiers exceptionnels par leur ampleur marquent les années 1870, et notamment celui de la chapelle du nouveau château Saint-Michel à Rully, remarquable pour le traitement raffiné de ses volumes internes et la richesse de son décor (fig. 6).

À partir du dernier tiers du XIX^e siècle, la construction des chapelles néogothiques paraît s'être ralentie, ce qui peut s'expliquer par une certaine saturation en termes d'équipement, mais aussi par la concurrence permanente d'autres historicismes et par un archétype figé malgré les tentatives de renouvellement. Néanmoins, l'imitation médiévale conserva les faveurs des commanditaires soucieux de cohérence pour leurs restaurations. Ainsi, la chapelle du château de Rully fut-elle sensiblement remaniée dans les dernières années du XIX^e siècle par le comte Raoul de Montessus de Rully (1845-1929).

On lit dans les mémoires de son fils qu'il avait fait enlever la balustrade de bois qui divisait la chapelle en deux ainsi que la grille du confessionnal⁵. La même source précise qu'« à la chapelle, la fenêtre ogivale était bouchée : on avait laissé seulement un petit lucarnion. En sondant le mur, ton grand-père (le commanditaire) a constaté qu'il y avait un creux et il a fait dégager la fenêtre⁶. » Ce dégagement eut lieu dans les toutes dernières années du XIX^e siècle,



Fig. 6 : chapelle du château Saint-Michel à Rully (cl. CeCaB 2008).

avant la mise en œuvre d'un décor peint intégral qui fut achevé en 1900, comme le prouve l'inscription peinte au revers du linteau de la porte : « ORNAVERUNT ANNO DOMINI J-C. MDCCC RADULPHUS COMES DE MONTESSUS - MARIA ET CATHARINA EJUS FILIAE ET FILII VITUS MAURICIUSQUE DE BRECHARD - H. DE LAVERNETTE - GOUSSERY » (fig. 7).



Fig. 7 : le revers du linteau de la porte de la chapelle (cl. L. S. 2011).

5. Archives privées du château de Rully, recueil de souvenirs du comte Marc de Montessus de Rully transcrit par Christian d'Aviau de Ternay, 1946, p. 6.

6. *Ibid.* p. 34

Le nouveau décor de la chapelle fut donc mis en œuvre par le commanditaire lui-même, aidé de ses filles Marie (1876-1928) et Catherine (1880-1911), de son gendre Maurice de Champs de Saint-Léger de Brécharde (1873-1930), mari de la première, et de son neveu par alliance Henri de Lavernettes (1857-1929), qui avait épousé Clémentine Perrault de Lamotte de Montrevost (1861-1939), fille des commanditaires du château néogothique de Montrevost à Cuisery. Tous travaillèrent sous la direction du peintre beauinois Émile Goussery (1867-1941). Celui-ci donnait des cours aux jeunes gens de la bonne société, dans son atelier du 10, rue de la Madeleine. C'est par ce biais qu'il rencontra peut-être le comte Raoul de Montessus de Rully et ses enfants.

Située au premier étage de la tour d'angle nord-ouest, la chapelle de Rully conserva son plan circulaire et son élévation sur les deux niveaux supérieurs. On maintint la voûte d'ogives quadripartite ainsi que la fenêtre percée à l'est au XVIII^e siècle, par volonté de symétrie et pour remplacer la lancette médiévale qui avait sans doute été partiellement murée à cette époque pour la même raison. Le sol fut refait avec des carreaux octogonaux de grès cérame, à motif cruciforme et séparés par des cabochons géométriques.

L'embrasure de la porte reçut un décor complet. Les ébrasements furent peints d'une draperie alternant motifs cruciformes et palmettes néorenaissance, avec des bordures de motifs géométriques (fig. 8).

Au registre supérieur, on trouve une frise de rinceaux floraux. Cette composition binaire est continue sur l'ensemble de la chapelle. L'intrados du couverture segmentaire présente un bandeau chevronné délimitant un tableau central semé de végétaux et d'initiales « M » stylisées, traités en camaïeu de vert (fig. 7 et 9). Au-dessus de la fausse draperie et de la frise de rinceaux, et jusqu'à la hauteur des culots des ogives, les murs de la chapelle reçurent une composition géométrique en camaïeu avec des feuillages nerveux bordés de jaune et un semis de points rouges en quinconce (fig. 9).



Fig. 8 : les peintures des registres inférieurs de la chapelle (cl. L. S. 2011).

Les quatre culots furent enrichis de deux anges portant des phylactères et de deux écus aux armes du commanditaire et de sa femme, Catherine Brac de La Perrière (1853-1916) (fig. 10). Ces supports furent mis en valeur par un large bandeau orné de rinceaux amples avec des fleurs de chardon débordants du cadre et formant une composition hiérarchisée répétée entre chaque culot. Cette frise continue s'amincit pour contourner l'embrasure de la grande lancette, mais elle conserve le même type de motifs. Entre le bandeau et les voûtains, le mur est traité dans un ton gris en aplat, avec un semis de lettres initiales. Les ogives ont été enrichies de feuillages, les voûtains peints en bleu et semés d'une alternance de motifs cruciformes et d'étoiles dorés.

L'embrasure de la grande lancette fut décorée de fleurs d'arum meublant un fond en aplat serti de bandeaux et d'une frise géométrique. La baie fut refaite et ornée d'une verrière formée de quatre panneaux illustrant la vie de la Vierge. De bas en haut, on observe le mariage de la



Fig. 10 : la voûte de la chapelle (cl. L. S. 2011).



Fig. 9 : les peintures du registre intermédiaire de la chapelle (cl. L. S. 2011)

Vierge, l'Annonciation, la Pietà et l'Assomption, scènes traitées dans le style néorenaissance. L'embrasure de la fenêtre moderne est traitée de la même manière que le mur voisin, seul l'intrados est individualisé (fig. 11). Une frise de rinceaux stylisés délimite un tableau où les motifs végétaux encadrent quatre écus figurés avec des phylactères portant les mentions « STELLA MATUTINA », « JANUA CÆLI », « TURRIS DAVIDICA » et « ROSA MYSTICA », tirées des litanies de la sainte Vierge.



Fig. 11 : l'intrados de la fenêtre orientale de la chapelle (cl. L. S. 2011).

Cette thématique mariale est indépendante de l'iconographie déployée sur les vitraux. Les deux panneaux supérieurs comportent les armes des commanditaires, les quatre inférieurs évoquent leurs enfants par le biais de leurs saints patrons, saint Marc, la Vierge Marie, sainte Catherine et saint Guy, toujours traités dans le style de la Renaissance. Dans l'angle inférieur droit de l'ensemble, on lit la signature du peintre-verrier chalonais Joseph Besnard et la date 1911. La verrière de la grande lancette comporte la même signature, mais le sertissage la rend partiellement illisible de même que la date.

L'autel fut refait en chêne et dans le style néogothique. Le devant est scandé de colonnettes avec chapiteaux à crochets séparant les panneaux à plis de serviette. Le tabernacle affecte la forme d'une tour crénelée, amorti par une colonnette joignant le culot feuillagé

qui supporte la Vierge à l'Enfant. Le retable est formé de trois panneaux ornés d'un rang de lancettes trilobées, d'un autre de quatre-feuilles et d'un crénelage. Ils sont séparés par des pilastres amortis de fleurons et de lions portécü. Du côté de l'Épître, on trouve les armes des Montessus de Rully, et du côté de l'Évangile, celles des Brac de La Perrière (fig. 12). Le crucifix, les candélabres et les flambeaux, en bronze doré, affectent des formes néoflamboyantes.

La restauration de la chapelle de Rully témoigne des adaptations du décor néogothique à la modernité formelle. Le choix de l'imitation médiévale s'explique par les origines du lieu de culte, par la redécouverte de la base de la grande lancette mais surtout par les exemples voisins de la chapelle du château Saint-Michel et de l'église paroissiale. La composition est un facteur d'équilibre, dans la mesure où les registres successifs tempèrent la verticalité de l'espace, liée à sa hauteur et à sa faible surface. La hiérarchisation des tons participe du même effet. La peinture décorative permet également d'unifier un volume dont la sculpture est presque absente, mettant en valeur les éléments structurels autant que l'autel, seul apport de menuiserie.

Le répertoire formel néogothique est prédominant, malgré la relative neutralité du carrelage et la présence du style néorenaissance à travers les motifs de la fausse draperie et les verrières. Cet éclectisme demeure suffisamment discret pour ne pas contrarier la cohérence formelle. La technique picturale s'inscrit dans l'héritage rationaliste, avec une perspective fondée sur la juxtaposition des couleurs et l'emploi de larges surfaces traitées en aplat. En revanche, le traitement des motifs et le choix des tons dénotent une profonde influence de l'Art nouveau. Ils assurent un renouvellement formel particulièrement original, comme en attestent la stylisation des éléments décoratifs, les couleurs éteintes, les feuillages et rinceaux souples et nerveux, débordant de leur cadre, et une flore inédite représentée par les arums. Au demeurant, cette présence de l'Art nouveau n'est pas isolée, et apparaît également dans le réaménagement contemporain du premier étage du donjon, avec des papiers peints ornés d'iris posés en 1899.



Fig. 12 : le retable de la chapelle (cl. L. S. 2011).

Les menuiseries apparaissent plus conventionnelles, avec une prédominance des formes du XIII^e siècle mêlées de quelques références néoflamboyantes. L'iconographie est ambivalente. Son caractère religieux repose essentiellement sur la verrière de la lancette et un intrados peu visible. La dimension familiale est d'autant plus forte qu'elle investit des vecteurs variés. Aux initiales répondent les écus armoriés et surtout les panneaux de vitraux de la fenêtre orientale, qui mêlent adroitement les deux thématiques. Si l'axe marqué par le tabernacle et la lancette est exempt de personnalisation, le reste du décor témoigne d'une dimension intime, faisant passer la famille nucléaire avant le lignage. Le renouvellement du néogothique est encore plus marqué à la chapelle de Rully qu'au château de La Rochepot, dans la mesure où l'ornementation est beaucoup plus développée, décuplant ainsi les possibilités. L'œuvre du comte Raoul de Montessus de Rully atteste la capacité d'adaptation de l'imitation médiévale, capable de développements inédits dans la fidélité à l'esprit initial.

Les apports néogothiques du château de Rully illustrent deux moments essentiels du néogothique des châteaux bourguignons. La première campagne montre l'attrait exercé par le style troubadour, dont les formes furent appliquées au donjon pour en souligner l'antiquité. À la fin du XIX^e siècle, la restauration de la chapelle fut l'occasion de lui apporter un décor raffiné et novateur. Par ailleurs, les deux commanditaires se sont également appliqués à harmoniser leurs apports avec le bâti préexistant, signe d'une véritable ambition archéologique. Le comte Jean-Baptiste de Montessus de Rully a fidèlement reproduit le mâchicoulis médiéval pour la nouvelle tour carrée, tout en lui donnant une ornementation sobre, conforme à celles des façades modernes de la cour. Son fils restitua les volumes et la baie primitifs de la chapelle, gommant la transformation réalisée au siècle précédent. Ainsi, le château de Rully est un témoin intéressant des évolutions du néogothique, de ses capacités d'adaptation et de renouvellement.



Conclusion

HERVÉ MOUILLEBOUCHE*

Chastels et maisons fortes en Bourgogne en 2001, *Chastels II* en 2008, *Chastel III* en 2010, et maintenant *Chastel IV* en 2014. Les recueils *Chastels et maisons fortes*, qui regroupent les textes des conférences des « journées de castellologie de Bourgogne » ne sont pas un périodique, mais juste une collection. Ils n'ont donc pas d'obligation de périodicité. Il faut tout de même l'avouer, nous avons pris un peu de retard, et ces journées de castellologie de 2010 à 2012 auraient dû être publiées dès 2013, voire 2012. Nous devons donc présenter des excuses à nos fidèles lecteurs qui piaffent d'impatience depuis deux ans, comme à nos patients auteurs, dont les articles attendent parfois dans un coin de notre disque dur depuis près de quatre ans...

Pourtant, le centre de castellologie de Bourgogne n'a pas démerité depuis l'édition du dernier « *Chastels* » en 2010. Monographies de Montperroux et de Noyers en 2011 et 2014, colloques internationaux en 2011, 2012, 2013 et 2014, suivis dans l'année de la publication des actes : *Châteaux et Mesures*, *châteaux et prieurés*, *Châteaux et Atlas* et bientôt *L'eau dans le château*.

Entre les colloques nationaux et internationaux, et alors que notre siège de Bellecroix est devenu un lieu de rencontre privilégié pour les castellologues de toute l'Europe, le centre de castellologie de Bourgogne n'a pas perdu son âme. Il reste avant tout une association de cher-

cheurs bénévoles, de passionnés, d'autodidactes (et de copains...) et les journées annuelles de castellologie bourguignonne montrent toute la vitalité de notre association. Aussi, c'est un devoir que de publier, que de préserver pour la postérité, l'essentiel des études de castellologie qui fleurissent annuellement sur le sol de Bourgogne.

Les études que nous avons réunies reflètent assez bien la joyeuse hétérogénéité de notre association. Quatre articles (Cosne, Montagu, Chaussin, Thil) sont issus de mémoires universitaires de master. C'est un service rendu à la communauté scientifique que de mettre à la portée du plus grand nombre ces mémoires généralement si peu accessibles, et qui finissent parfois par disparaître corps et bien. Et c'en est un autre que de permettre à des étudiants méritants d'accéder à leur première publication. À l'autre bout de la pyramide des âges, quatre articles ont été rédigés par des retraités, pour qui l'archéologie est une passion, et la publication un fardeau et une obligation (Savigny, Toulangeon, Chalon, Louhans). Entre les deux, on trouve quelques professionnels de l'archéologie et de l'histoire, des chercheurs bénévoles, des doctorants, des enseignants, et même quelques universitaires qui viennent apporter leur caution scientifique – s'il en était besoin – à cette œuvre associative. N'oublions pas les

bénévoles de tous âges qui préparent, relisent et mettent en page les articles. Et nous avons aussi une pensée, pour ceux qui, hélas, n'écriront plus. L'humble dédicace de ce volume est la preuve de l'affection unanime que le CeCaB portait à Marie-Hélène Metzinger, membre de la première heure, et qui a participé à nos travaux jusqu'à son dernier souffle.

Les articles de *Chastels et maisons fortes IV* dépassent cette année le cadre strict de la Bourgogne et du centre de castelologie. La régularité et la qualité de cette collection fait des envieux, et nous avons pu accepter plusieurs contributions que les sociétés savantes ou les éditeurs institutionnels n'avaient pas cru bon d'accepter. Le CeCaB en effet n'a aucune obligation de rentabilité, ce qui nous rend libres de publier ce qui peut l'être et ce qui doit l'être.

Avouons tout de même qu'un tel recueil demande plus de travail et d'effort que l'édition d'un vulgaire colloque universitaire. Les étudiants, si brillants dans les nouvelles technologies, n'ont pas toujours été bien initiés aux subtilités de la grammaire. Quant aux chercheurs plus âgés, qui se souviennent de leur classe de rhétorique, ils ont parfois du mal à comprendre que le papier coûte cher, et que les lecteurs ne disposent pas toujours d'un temps illimité pour apprécier toutes les circonvolutions et les subtilités de leur pensée. Il a donc fallu harmoniser, en laissant à chacun la responsabilité de son texte, mais en offrant une aide à l'édition. Aide que les auteurs ont en général accepté avec beaucoup d'humilité.

En polissant la prose des uns et en allégeant le texte des autres, je me remémorais mon propre premier article, présenté il y a près de 30 ans dans les prestigieuses *Mémoires de la Commission des antiquités historiques de la Côte-d'Or*. Françoise Vignier, qui était alors directrice de la revue, avait eu la gentillesse de le relire. Et de réécrire ce qui devait l'être. Oserais-je le dire ? Dans la candeur de ma jeunesse, je n'avais guère goûté qu'on ose ainsi censurer ma prose... Aujourd'hui, Françoise Vignier nous fait l'amitié d'une préface, et sa signature honore tous les auteurs de ce recueil. Au nom de tous, je la remercie donc pour son

obligeance, pour sa longue carrière au service des châteaux bourguignons, et pour toutes les vocations de chercheurs bourguignons qu'elle a su susciter et accompagner.



Édité par le Centre de Castellologie de Bourgogne,
château de Bellecroix, 20, chemin de Bellecroix, 71 150 Chagny.
Centrecastellologiebourgogne@Yahoo.fr
<http://www.cecab-chateaux-bourgogne.fr/>

Infographie : Florian Bonhomme, Yves Nouvellet, Hervé Mouillebouche.
Relecture : Gilles Auloy, Delphine Gautier, Claudine Packzynski.

Dépôt légal : mai 2014.

Achévé d'imprimer sur presse numérique par :

Copy-media, 23, rue Francisco Ferrer, 33 700 Merignac, avril 2014.

ISBN : 978-2-9543821-2-8

Sommaire

Préface Françoise Vignier	11
Georges Thiéry - Le château de Thil en Auxois : architecture, archéologie et histoire d'un site	15
Fabrice Cayot, Hervé Mouillebouche - La visite des maisons fortes de la châtellenie de Semur- en-Brionnais en 1390 : étude et édition	25
Nicolas Brocq - Decize, Cosne, la résidence et la place forte : deux possessions du comte de Nevers aux frontières du Nivernais	53
Thomas Roy - Le château et la châtellenie de Chaussin (Jura)	71
Max Josserand, Bernard Trémeau - Une très ancienne forteresse oubliée : le Châtelet de Chalon-sur-Saône	87
Arnaud Prié - Charmoilles (Haute-Marne) : de la forteresse à la résidence. Enquête historique et architecturale sur une place forte de frontière au xv ^e siècle	113
Alain Kersuzan - Maisons et maisons fortes dans le comté de Savoie (xiv ^e -xv ^e s.) : essai de terminologie d'après les sources comptables	145
Gilles Auloy, Jean Vallet, Éric Mayer-Schaller - Le château de Savigny-le-Vieux (Saône-et-Loire), histoire et architecture	157
Bernard Gueugnon - Le château d'Alone-Toulangeon à La Chapelle-sous-Uchon (Saône-et-Loire)	191
Laurence Blondaux - De l'intérêt des enduits... même pas décorés : exemple du château de Ponthus de Tyard à Bissy-sur-Fley	223
Alain Magdelaine - Le plan terrier de la seigneurie de Montempuis (Saint-Parize-en-Viry, Nièvre)	239
Alain Magdelaine - Carte de Cassini et prospection inventaire	251
Annie Bleton-Ruget, Claudine Paczynski - Les fortifications de Louhans : première approche	259
Florian Grollimund - Un puissant seigneur bourguignon au château de Couches : Claude de Montagu	273
Brigitte Colas - Pour en finir avec Marguerite de Bourgogne à Couches	289
Laurent Saccaro - Les apports du xix ^e siècle au château de Rully (Saône-et-Loire)	297
Conclusion Hervé Mouillebouche	307

ISBN 978-2-9543821-2-8



28 €



Édité par le
Centre de Castellologie de Bourgogne
Château de Bellecroix
71150 Chagny
centrecastellologiebourgogne@yahoo.fr